

Ecole doctorale de l'EHESS

Centre Maurice-Halbwachs (CNRS, EHESS, ENS), CREDOC

Doctorat

Discipline : Sociologie

**HOIBIAN SANDRA**

**La cohésion sociale à l'épreuve de  
l'individualisation au cours des 40  
dernières années en France**

*Du modèle de la compétition à celui de la  
coopération*

**Thèse dirigée par: Michel Forsé**

**Date de soutenance : le 30 septembre 2020**

Rapporteurs      1      Julien Damon, Sciences Po Paris  
                         2      Simon Langlois, Université Laval, Quebec, Canada

Jury      1      Julien Damon, Sciences Po Paris  
                 2      Frédéric Gonthier, Sciences Po Grenoble (PACTE)  
                 3      Michel Forsé, CNRS, Centre Maurice-Halbwachs (CNRS, EHESS, ENS), Directeur de  
                 thèse  
                 4      Simon Langlois, Université Laval, Québec, Canada  
                 5      Nonna Mayer, CNRS, Sciences Po Paris  
                 6      Michel Wieviorka, EHESS, (FMSH)

## RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

### *Résumé*

*La présente recherche étudie les tensions entre le processus d'individualisation, qui place l'individu comme valeur suprême de la société, et la cohésion sociale, en nous appuyant sur la littérature sociologique et l'étude des représentations et comportements de la population française au cours des quarante dernières années, recueillies dans l'enquête Conditions de vie aspirations du CREDOC. Nous montrons qu'en effet, la quête de soi est chaque jour plus présente dans la vie de chacun, qu'il s'agisse de la recherche d'un corps en adéquation avec son identité, de la construction d'un récit de soi sur les réseaux sociaux en ligne, de la valorisation grandissante de la figure d'un entrepreneur, assorti d'un imaginaire de liberté et d'épanouissement personnel, ou de la représentation d'un vivre ensemble avant tout façonné par les comportements de chacun. Pris dans ces représentations, le soutien aux politiques sociales, qui reste fort en France, vacille. Face à la crise de légitimité, et aux questions de financement, certaines politiques publiques, se font plus ciblées, affaiblissant ce faisant encore la légitimité de celles-ci auprès de la population. Mais davantage que le mouvement d'individualisation nous mettons en évidence que c'est son articulation avec un imaginaire pétri de compétition via un modèle de justice dit « méritocratique » qui fragilise le vivre ensemble. Cet imaginaire de concurrence, emprunté au libéralisme économique, crée l'anomie. Comment être uni avec ses concurrents ? Nos travaux indiquent qu'au cours des quarante dernières années, plusieurs domaines de la vie (logement, numérique) sont ainsi devenus un enjeu de différenciation et de compétition. Les inégalités ressenties progressent dans de nombreux domaines (situation financière ressentie, patrimoine, emploi, lien social, logement, état de santé ressenti, sentiment de sécurité), créant un environnement d'incertitude par rapport à l'avenir et fragilisant le vivre ensemble.*

*Nous proposons alors trois pistes pour une cohésion sociale renouvelée, qui s'appuient sur les opinions et valeurs recueillies dans l'enquête Conditions de vie et Aspirations. La première tient à une plus grande ouverture et reconnaissance des singularités dans une société française longtemps pensée comme « aveugle aux différences » pour pouvoir être juste et unificatrice. Les jeunes générations accordent en particulier une importance accrue aux valeurs de respect d'autrui, de tolérance et à la lutte contre les discriminations. La deuxième*

*réside dans une évolution de la philosophie des pouvoirs publics et de la protection sociale vers une démarche d'investisseur social, d'accompagnateur cherchant à « rendre capable » les individus, dépassant le rôle de filet de sécurité et de réparation. La dernière piste réside dans un changement d'imaginaire d'une individualisation aujourd'hui pensée sur le mode de la compétition, à ce que nous avons appelé l'« individualisation coopérative ». Les enquêtés, invités à décrire ce que serait une société idéale, convoquent en effet des valeurs telles que l'égalité, la solidarité, le partage, et le travail, autant de dimensions au cœur de la coopération, où chacun prend part à une œuvre en commun. L'essor d'initiatives dites « collaboratives » et des recherches théoriques puisant notamment dans la théorie des communs d'Elinor Ostrom permettent d'espérer une concrétisation de ce changement de modèle.*

### ***Mots clés***

*cohésion sociale, vivre-ensemble, individualisation, individuation, individualisme, compétition, coopération, collaboratif, protection sociale, justice, inégalités, individualisme moral*

## ABSTRACT AND KEYWORDS

### *Abstract*

*The present research studies the tensions between the individualization process, which places the individual as the supreme value of society, and social cohesion. Basing our research on the sociological literature and the study of the representations and behaviors of the french population for the past forty years (collected in the CREDOC Living Conditions Aspirations survey). Our study shows that indeed, the quest for oneself is more and more present in a person's life. Whether it is the search for adequacy between body and self-identity, the construction of self-story on social networks, the growing appreciation of the "entrepreneur" figure, with its supposed freedom and personal fulfillment, or the social cohesion representation that is shaped by everyone behavior. Held in these representations, support for social policies, which remains strong in France, is having trouble with finding its place. Faced with the legitimacy crisis, and funding issues, certain public policies are becoming more targeted, thereby further weakening their legitimacy among the population.*

*More than the individualization process, we find it is the collective competition imagination paired with a social "meritocratic" model that weakens the « vivre ensemble ». This belief of competition, taken from economic liberalism, creates anomie. Is unification between competitors possible? Our work indicates that over the past forty years, several areas of life (housing, digital) have indeed become a way of differentiation and competition. The felt inequalities are increasing in many areas (perceived financial situation, heritage, employment, social ties, housing, health perceived state, feeling of security), creating uncertainty about the future and weakening the "vivre ensemble".*

*We therefore propose three approaches to renew social cohesion, based on the opinions and values collected in the CREDOC Living Conditions and Aspirations survey. The first is to*

*increase openness and recognition of specificities in a French society long thought of as "blind to differences" in order to be fair and unifying. The younger generations in particular place greater importance on the values of respect for others, tolerance and the fight against discrimination. The second approach lies in public authorities and social protection philosophy change towards social investment. This supportive approach seeks to "empower" individuals, going beyond the role of safety and reparation. The last one lies in a change in mindset going from individualization now thought of as a mode of competition, to what we have called "cooperative individualization". The respondents, asked to describe the ideal society, evoked values such as equality, solidarity, sharing, and work, all being dimensions at the heart of cooperation, where everyone takes part in a common society project. The rise of so-called "collaborative" initiatives and theoretical research taking in particular from the theory of the commons of Elinor Ostrom allow us to hope for a concretization of this change in model.*

### **Keywords**

*social cohesion, living together, individualization, individuation, individualism, competition, cooperation, collaborative, share economy, social protection, justice, inequalities, moral individualism*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>RESUME ET MOTS CLES</b>	<b>2</b>
<b>ABSTRACT AND KEYWORDS</b>	<b>4</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>6</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>15</b>
<b>I - COHESION SOCIALE ET INDIVIDUALISATION : UNE TENSION PERMANENTE</b>	<b>23</b>
<b>1.1 LA COHESION SOCIALE, ESSAI DE CONTOURS D'UN "QUASI-CONCEPT"</b>	<b>23</b>
1.1.1 EN TOILE DE FOND, SOLIDARITE ET QUALITE DE VIE	26
1.1.2 UNE DIMENSION ECONOMIQUE	29
1.1.3 UNE DIMENSION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE	34
1.1.4 UNE DIMENSION SOCIO-CULTURELLE	35
1.1.5 LA REPRESENTATION DOMINANTE D'UNE SOCIETE DESUNIE	38
<b>1.2 L'INDIVIDUALISATION DES SOCIETES OCCIDENTALES, UNE LONGUE HISTOIRE</b>	<b>40</b>
<b>1.3 LE MODELE DE COHESION SOCIALE DU XIXEME SIECLE A L'EPREUVE DE L'INDIVIDUALISATION</b>	<b>50</b>
<b>1.4 DEPUIS LA FIN DU XXEME SIECLE, UN QUESTIONNEMENT EXACERBE</b>	<b>55</b>
<b>II- LA QUETE DE SOI COMME HORIZON, AU COURS DES 40 DERNIERES ANNEES</b>	<b>65</b>
<b>2.1 L'INDIVIDU AUGMENTE</b>	<b>66</b>
2.1.1 LE CORPS SUPPORT DE L'IDENTITE INDIVIDUELLE	66
2.1.2 LES TECHNIQUES AMELIORATIVES COMME OUTIL DE LIBRE ARBITRE	69
<b>2.2 L'INDIVIDU CONNECTE</b>	<b>78</b>
2.2.1 LES RESEAUX SOCIAUX EN LIGNE, SUPPORTS ET PROJECTEURS DE LA QUETE INDIVIDUELLE	78
2.2.2 LA COHESION SOCIALE RENOUVELEE PAR CES NOUVELLES EXPRESSIONS DU MOI : EXOGAMIE, CONTRE-POUVOIRS, PLURALISME, AUTO-CONTROLE, COMMUNAUTES D'INTERETS, MOBILISATION FACILITEE	85
2.2.3 MAIS AUSSI FRAGILISEE : SENTIMENT DE SOLITUDE, DECHAINEMENT POLEMIQUE, REIFICATION, ABSENCE DE CONSCIENCE COLLECTIVE, ENFERMEMENT	93

<b>2.3 L'INDIVIDU ENTREPRENEUR OU LE MONDE DU TRAVAIL INDIVIDUALISE</b>	<b>103</b>
2.3.1 DE L'ENTREPRISE A L'AUTO-ENTREPRENEUR	103
2.3.2 L'AUTONOMIE EN LIGNE DE MIRE	110
2.3.3 LE REVERS DE LA MEDAILLE, UN CHOIX SOUS CONTRAINTE	115
2.3.4 UNE INDIVIDUALISATION DU TRAVAIL QUI QUESTIONNE LA PROTECTION SOCIALE	118
<b>2.4 L'INDIVIDU "RESPONSABLE"</b>	<b>120</b>
2.4.1 L'INDIVIDU PIECE MAITRESSE DE LA COHESION SOCIALE	120
2.4.2 UN SOUTIEN AUX POLITIQUES SOCIALES QUI VACILLE	133
2.4.3 LE CERCLE VICIEUX DU CIBLAGE DES PRESTATIONS ? L'EXEMPLE DES POLITIQUES FAMILIALES	139
<b>2.5 L'INDIVIDU MENACE : LA VALORISATION DE LA LIBERTE INDIVIDUELLE REVELEE PAR LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015</b>	<b>149</b>
<b>III - LA COHESION SOCIALE FRAGILISEE PAR L'INDIVIDUALISATION COMPETITIVE</b>	<b>167</b>
<b>3.1 DEPUIS 30 ANS, UNE PROGRESSION DES INEGALITES</b>	<b>168</b>
<b>3.2 ...QUI S'ACCOMPAGNE D'UNE MONTEE DES INCERTITUDES - UNE NOUVELLE FORME DE PAUVRETE</b>	<b>179</b>
<b>3.3 UNE COMPETITION GENERALISEE QUI FABRIQUE DES GAGNANTS ... ET DES PERDANTS</b>	<b>184</b>
3.3.1 L'EXEMPLE DU LOGEMENT, NOUVEAU MARQUEUR SOCIAL	187
3.3.2 LA "FRACTURE" NUMERIQUE EN PERPETUELLE RECOMPOSITION	197
<b>3.4 QUAND LA RESPONSABILITE INDIVIDUALISEE DES INEGALITES DANS UN MODELE CONCURRENTIEL CREE LA COLERE - LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES</b>	<b>203</b>
<b>3.5 LES PERFORMANCES IDENTITAIRES, LA BATAILLE POUR LA VISIBILITE</b>	<b>214</b>
<b>IV- QUELQUES PISTES POUR UNE COHESION SOCIALE RENOUVELEE AU XXIEME SIECLE</b>	<b>223</b>
<b>4.1 LE BESOIN DE RECONNAISSANCE DES SINGULARITES</b>	<b>223</b>
4.1.1 LE CREUSET REPUBLICAIN « AVEUGLE AUX DIFFERENCES »	223
4.1.2 EN TENSION AVEC L'ASPIRATION AU RESPECT DES IDENTITES INDIVIDUELLES	230
4.1.3 EGAUX ET DIFFERENTS	237
4.1.4 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	243
<b>4.2 LES FONDEMENTS DE L'AUTONOMIE</b>	<b>253</b>
4.2.1 LA GARANTIE DES BESOINS FONDAMENTAUX- UNE "CITOYENNETE SOCIALE"	253
4.2.2 UN ETAT QUI REND CAPABLE EN AMONT	268
4.2.3 L'EXEMPLE DU NUMERIQUE - L'ENJEU DES CAPABILITES NUMERIQUES	273
<b>4.3 PASSER DU MODELE DE LA COMPETITION A CELUI DE LA COOPERATION</b>	<b>293</b>
4.3.1 UN FONDEMENT ANTHROPOLOGIQUE - LE DON / CONTRE DON	293
Les angles morts de la compétition entre individus égoïstes et rationnels	293

Au cœur de toutes les sociétés le don/contre don offre la reconnaissance et crée le sentiment d'appartenance	297
4.3.2 L'INDIVIDUALISME MORAL COMME ALTERNATIVE A L'INDIVIDUALISME COMPETITIF	300
Sortir de la mécanique qui érige la compétition en objectif	300
L'individualisme moral durkheimien - La nécessaire recherche du bien commun	302
Un socle de droits et de devoirs envers la société	304
La participation	305
4.3.3 DU COLLABORATIF 2.0 A LA COOPERATION	308
La coopération, un mode d'interactions mobilisant la participation, organisé sur le principe du don-contre don avec une portée d'intérêt général	308
La multiplication des initiatives qui se revendiquent du "co"- séparer le bon grain de l'ivraie	312
La coopération comme mode opératoire	326
Un nouvel idéal	330
Les défis posés à la coopération	335
<b>V- CONCLUSION ET DISCUSSION</b>	<b>340</b>
<b>5.1 CONCLUSION</b>	<b>340</b>
<b>5.2 DISCUSSION</b>	<b>344</b>
<b>ANNEXE - L'ENQUETE CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DU CREDOC</b>	<b>346</b>
<b>1. QUELQUES MOTS D'HISTOIRE DE L'ENQUETE</b>	<b>346</b>
<b>2. METHODOLOGIE</b>	<b>348</b>
<b>3. QUELQUES AVANTAGES ET LIMITES DU DISPOSITIF</b>	<b>349</b>
<b>4. L'ANALYSE DES EFFETS DU PASSAGE AUPRES D'UN PANEL EN LIGNE</b>	<b>350</b>
<b>PUBLICATIONS (SELECTION RETENUE DANS LE CADRE DE LA THESE SUR TRAVAUX)</b>	<b>357</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>360</b>



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 - Selon vous, la cohésion sociale en France est-elle actuellement ? ( <i>en %</i> ).....	39
Graphique 2– Chaque année, des athlètes battent des records du monde de vitesse à pied, à vélo, à la nage, en saut en longueur, etc. Quelle est l’opinion qui se rapproche le plus de la vôtre ? Proportion d’individus partageant les opinions suivantes ( <i>en %</i> ).....	71
Graphique 3- Les grandes familles d’opinions par rapport aux limites humaines et à la médecine .....	73
Graphique 4 - Les grandes familles d’opinions par rapport aux limites humaines et à la médecine.....	75
Graphique 5- Les Français sont favorables aux prothèses pour le corps mais plus réticents lorsqu’il s’agit de toucher au cerveau .....	76
Graphique 6 - Une sociabilité qui se développe hors foyer, hors famille .....	79
Graphique 7- Les amis sont plus importants aujourd’hui .....	79
Graphique 8- Proportion d’individus ayant participé, au cours des 12 derniers mois, à des réseaux sociaux (de type Facebook, Myspace, LinkedIn, etc.).....	81
Graphique 9 – Types de relations au sein des réseaux sociaux en ligne .....	83
Graphique 10 - Engagement en ligne des jeunes 18-30 ans et de l’ensemble des Français ( <i>en %</i> ) .....	90
Graphique 11 – Formes d’engagement des jeunes Au cours des douze derniers mois, avez-vous ... ( <i>En % - Réponses « oui »</i> ).....	91
Graphique 12 - Sentiment de bonheur et de solitude pour les membres des six groupes de la typologie de sociabilité.....	98
Graphique 13 – 20% des jeunes exercent une activité rémunérée de manière indépendante	109
Graphique 14 - Le salariat la situation jugée la plus enviable .....	110
Graphique 15 – Le salariat une situation jugée préférable à celle d’indépendant dans de nombreux pays européens .....	112
Graphique 16 – Le salariat la situation jugée la plus enviable.....	114

Graphique 17 – Représentations associées au salariat et à la situation d'indépendant Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ? selon l'âge .....	115
Graphique 18 – Facteurs renforçant la cohésion sociale pour la population Selon vous, aujourd'hui en France, qu'est-ce qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale ?.....	121
Graphique 19 – Acteurs les plus à même d'améliorer la cohésion sociale pour la population .....	124
Graphique 20- Condition la plus indispensable à la cohésion sociale pour la population ...	126
Graphique 21 - Résultats de l'Analyse de Correspondances Multiples (deux premiers axes) .....	129
Graphique 22 - Projection des critères socio-démographiques (variables illustratives) sur les deux premiers axes de l'ACM.....	130
Graphique 23- Facteurs fragilisant la cohésion sociale du point de vue de la population Selon vous, qu'est-ce qui, aujourd'hui en France, fragilise le plus la cohésion sociale ? (en %)....	131
Graphique 24 - Les facteurs fragilisant la cohésion sociale selon l'âge et le diplôme (en %) .....	132
Graphique 25 - Les facteurs fragilisant la cohésion sociale chez certains groupes (en %)....	132
Graphique 26 - Evolution du taux de pauvreté monétaire et de l'opinion des Français sur les causes de la pauvreté (en %) .....	134
Graphique 27 – Opinion sur l'action des pouvoirs publics auprès des plus démunis .....	135
Graphique 28-Opinions sur le système de protection sociale .....	137
Graphique 29- L'opinion des Français sur les aides familiales.....	147
Graphique 30 - Les opinions émises sur le système des prestations familiales depuis 1992	149
Graphique 31 – Actes terroristes depuis l'an 2000 ayant le plus marqué les individus « Pouvez-vous citer les actes terroristes commis dans le monde ou en France qui vous ont le plus marqué depuis l'an 2000 ? » (en %) .....	155
Graphique 32 – Evolution des actes terroristes ayant le plus marqué les individus entre 2016 et 2018.....	156
Graphique 33- Les inégalités de patrimoine repartent à la hausse depuis les années 2000 après avoir longtemps diminué.....	169
Graphique 34- Deux tentatives de mesure de l'évolution du bien-être global entre 1988 et 2012 .....	177

Graphique 35- L'évolution des indices de bien- être selon le niveau de vie .....	179
Graphique 36 - Proportion d'individus ayant souffert de maux de dos, de nervosité ou d'insomnies au cours des quatre dernière semaines.....	181
Graphique 37 - Augmentation des inégalités en matière de situation financière.....	182
Graphique 38- Les Français sont plus inquiets .....	183
Graphique 39 – En vingt ans, les accédants à la propriété sont de plus en plus des couples biactifs et des hauts revenus .....	190
Graphique 40- Dépenses mensuelles du foyer en euros sur différents postes de consommation selon l'effort financier par le ménage consacré à se loger .....	191
Graphique 41 - Évolution du patrimoine et du revenu nominal par personne en France entre 1978 et 2011 (en milliards d'euros courants).....	192
Graphique 42 - Significativité de chacun des effets sur les 46 variables testées. ....	196
Graphique 43 – Comparaison européenne d'usages d'internet.....	199
Graphique 44 – Une inégale répartition des usages .....	202
Graphique 45 – Positionnement par rapport au mouvement des gilets jaunes en janvier 2019 .....	206
Graphique 46 – Les prix des carburants en augmentation sur longue période .....	210
Graphique 47- Le refus de la responsabilité individuelle de la pauvreté .....	212
Graphique 48 – Importance de différentes opinions selon l'auto-positionnement par rapport au mouvement des gilets jaunes.....	214
Graphique 49 – Sentiment d'être confronté à des difficultés que les pouvoirs publics et les média ne voient pas vraiment.....	217
Graphique 50– Conséquences perçues de l'invisibilité sociale .....	219
Graphique 51– Le sentiment d'invisibilité proportionnel au soutien au mouvement .....	220
Graphique 52 – Sentiment individuel d'intégration et opinion sur la cohésion sociale.....	222
Graphique 53- Opinions sur la place des croyances dans l'espace public Pour vous, les pouvoirs publics doivent-ils en priorité ?.....	224
Graphique 54- Opinions sur la place des religions dans la société selon la proximité personnelle avec la religion .....	225
Graphique 55– Un regard plus critique sur la religion musulmane .....	226
Graphique 56- Évolution des indices de tolérance par minorités de 1990 à 2018 .....	226

Graphique 57- Une uniformisation majoritairement préférée .....	229
Graphique 58 – Opinions sur l’intégration À quel point êtes-vous d’accord ou pas d’accord avec les affirmations suivantes ? .....	230
Graphique 59- Les Français ont un fort sentiment d’inégalité – qui contraste avec des inégalités de revenu relativement faibles.....	231
Graphique 60- Pour vous, quelle est la condition la plus indispensable à la cohésion sociale ? (en %) .....	232
Graphique 61 - Pour vous, le respect mutuel entre les individus c’est avant tout ... ..	233
Graphique 62 – La perception de la diversité est très différentes selon les groupes.....	236
Graphique 63- Les quatre éléments du « bien-être citoyen » selon le Conseil de l’Europe ..	244
Graphique 65- Les principaux obstacles au vivre ensemble selon l’âge (en %).....	246
Graphique 64- Proportion de personnes indiquant avoir été témoin d’une discrimination....	247
Graphique 66- Plus les individus sont témoins de discriminations, plus leur image de la cohésion sociale se dégrade.....	249
Graphique 67 – Difficultés ressenties comme invisibles de la part des pouvoirs publics et des médias.....	254
Graphique 69- Attentes prioritaires vis a vis des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale.....	262
Graphique 70 - Analyse des correspondances multiples à partir des trois dimensions de la fracture numérique (variables actives et illustratives).....	282
Graphique 71– Interprétation des axes de l’analyse des correspondances multiples .....	284
Graphique 72–Groupes d’utilisateurs à partir de l’analyse des correspondances multiples ..	285
Graphique 73 – Opinions vis a vis de la participation citoyenne.....	314
Graphique 74 – Une typologie de l’univers dit « collaboratif » à partir de l’étude de 30 initiatives en 2017 .....	321
Graphique 75 – 8% ont déjà participé à un projet citoyen ou des projets comme Wikipédia en 2017 – 30% pourraient le faire .....	323
Graphique 76 – La société idéale décrite par les Français .....	331

Tableau 1 – Sentiment d'appartenance territoriale.....	26
Tableau 2 – Evocations à l'expression de cohésion sociale.....	27
Tableau 3 - Typologie des dimensions de la cohésion sociale selon Paul Bernard .....	29
Tableau 4 – Effet de différentes variables sur la probabilité de se sentir « très bien intégré »	32
Tableau 5- Facteurs donnant le sentiment d'être intégré dans la société française.....	33
Tableau 6- Effet du sentiment de solitude sur la probabilité de se sentir « très bien intégré »	37
Tableau 7 – Facteurs fragilisant la cohésion sociale .....	39
Tableau 8- Type de relations dans les réseaux sociaux en ligne selon différentes caractéristiques socio démographiques .....	87
Tableau 9 - Les variables actives de l'analyse en composantes multiples.....	93
Tableau 10 – Quelques données de profil sociodémographique des nouveaux indépendants	110
Tableau 11– Facteurs renforçant la cohésion sociale selon différentes caractéristiques sociodémographiques .....	122
Tableau 12–La condition la plus indispensable à la cohésion sociale selon les groupes sociaux (en %) .....	126
Tableau 13– Les principaux modèles de protection sociale.....	144
Tableau 14 - Corrélation entre nombre de victimes décédées dans un attentat et la citation de l'attentat comme un acte terroriste marquant depuis l'an 2000 .....	158
Tableau 15 – Certains groupes citent davantage le 13 novembre en premier comme attentat les ayant le plus marqué depuis l'an 2000.....	162
Tableau 16 - Évolution des réponses des non diplômés et des diplômés du supérieur sur les questions d'éléments factuels (en %) .....	164
Tableau 17 - Tableau synoptique de l'évolution de la qualité de vie en France entre 1988 et 2012.....	176
Tableau 18- Taux d'équipement selon le statut d'occupation du logement (en %).....	193
Tableau 19 - Classe sociale à laquelle les locataires ont le sentiment d'appartenir (en %) ...	194
Tableau 20 – Evolution des facteurs renforçant la cohésion sociale selon les individus.....	197
Tableau 21 – Les significations du mot respect selon le profil sociodémographique.....	235
Tableau 22 - Effets de différentes variables sur la propension à estimer que la cohésion sociale est très ou assez forte.....	251

Tableau 23 - Les sept grands registres des difficultés « invisibles » évoquées par les Français en 2015 .....	255
Tableau 24 –Attentes prioritaires vis a vis des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale dans différents groupes.....	263
Tableau 25 – Freins déclarés à l’utilisation d’internet .....	280
Tableau 26– Caractéristiques socio-démographiques de chacun des trois groupes de la typologie du rapport au numérique .....	287
Tableau 27– Les déterminants de l’appartenance à un groupe d’utilisateur par rapport au groupe central .....	289
Tableau 28 – Importance de l’accès à internet pour se sentir intégré .....	290
Tableau 29 – Répartition des utilisateurs en fonction de leur lieu d’habitation.....	291
Tableau 30- L’échelle de Sherry Arnstein (1969).....	314
Tableau 31 – Typologie des pratiques existantes en 2014 .....	318
Tableau 32 - Classification des types de biens, selon Elinor Ostrom .....	327
Tableau 33 - La société idéale au regard du concept de société liquide .....	333
Tableau 34 - Proportion d’individus ayant réalisé deux types d’action dans le cœur du champ collaboratif .....	336

## INTRODUCTION

La fragilité de la cohésion sociale de la société française est sans cesse au cœur du débat public. Les politiques et élus empruntent à Rousseau la nécessité d'un « contrat social » qu'il faudrait réinventer, les médias mettent quotidiennement en lumière les crises sociales et lignes de fracture qui minent la société française, les citoyens sont très largement - pour plus de huit personnes sur dix - convaincus de vivre dans une société fragmentée, fragilisée par de nombreuses tensions et minée par un individualisme galopant. La cohésion sociale est ainsi le plus souvent convoquée, sous l'angle de la crise ou de son absence. Et l'égoïsme de chacun considéré comme le principal coupable de sa faillite.

Sur le plan scientifique, les travaux des pères fondateurs de la sociologie montrent l'apparition d'un individu progressivement détaché de ses groupes d'appartenance, communautés où les liens sont prescrits et affectifs, vers un individu inscrit dans une société où les relations sont fondées par l'intérêt individuel et sont révocables, pour reprendre la distinction de Ferdinand Tönnies (1887). La tension entre un processus d'individualisation, où chaque individu mène sa vie de plus en plus de manière autonome et singulière, et la possibilité d'une société unie est présente dès l'apparition de la notion «cohésion sociale» forgée par l'illustre Emile Durkheim et traversera le vingtième siècle. Elle prend une ampleur et dimension particulière avec les bouleversements ayant touché la société française depuis les années 1970, décrits par différents sociologues et penseurs : Giddens parle d'une modernité avancée, Beck d'une seconde modernité, Bauman de modernité liquide, Touraine évoque la fin des sociétés. Castel décrypte «La montée des incertitudes». Rosanvallon décrit le « grand retournement des sociétés ». Marcel Gauchet va même jusqu'à considérer qu'il s'agit d'une «mutation anthropologique».

Castel (2013) transcrit différents mouvements symptomatiques du processus d'individualisation qui viennent fragiliser le modèle de la cohésion sociale de la société industrielle : le processus de désaffiliation de la seconde révolution industrielle de la fin du XIXème siècle, la remise en cause de la société salariale et du modèle de cohésion construit après la seconde Guerre mondiale, la distance grandissante aux institutions et corps intermédiaires (syndicats, partis politiques, institutions religieuses, médias), la remise en cause de différents espaces de socialisation : entreprise, famille, école, syndicats, associations et la

recherche d'une différenciation accrue "qui peut comme aujourd'hui mener à des formes exacerbées d'individualisme". Dans **La montée des incertitudes** 2009, il décrit un capitalisme post-industriel qui introduit une dynamique de ré-individualisation, de dé-collectivisation.

Pour Beck, la société industrielle, avec une organisation sociale fondée sur l'interconnexion entre les classes, les sexes et la famille nucléaire, disparaît, cédant la place à une société du risque ; marquée par de nouveaux réseaux de relations, de nouvelles formes de sociabilité et un processus d'individualisation sans précédent. Le risque n'est plus extérieur à la société (catastrophes naturelles, épidémies, etc ) mais crée par la société elle-même (manipulation du vivant, plantes transgéniques, etc.). La production de richesse s'accompagne désormais de risques, avec une inégalité des individus vis à vis de ceux-ci : d'abord il faut que les individus soient capables d'identifier ces risques, d'autre part ceux qui gouvernent, qui engagent les risques sont plus à même que les autres de s'y soustraire en mobilisant un capital relationnel, économique et culturel. Finalement ceux qui subissent les risques ne sont souvent pas ceux qui les prennent. Soulevant un enjeu de régulation de ces risques et d'inégalités.

Giddens décrit trois mécanismes propres à cette nouvelle phase de la modernité. La séparation du temps et de l'espace : la co-présence n'est plus nécessaire, des relations existent avec un autrui absent, avec lequel on n'est jamais en face à face ; les mécanismes de délocalisation des relations sociales (via des gages symboliques comme l'argent, des systèmes experts, ou l'installation de relations de confiance; on pourrait intégrer dans ces mécanismes le formidable essor des réseaux sociaux en ligne) et l'appropriation réflexive des connaissances : notre société est fondée sur la connaissance et non plus la tradition, et cette connaissance que chacun s'approprie transforme le réel en permanence, entraînant un univers mouvant.

Contemporain et proche sur le plan conceptuel, le sociologue anglo-polonais Zygmunt Bauman décrit la société contemporaine dans *Liquid modernity*, 2000, comme une société marquée par la mobilité, l'éphémère, la vitesse, la flexibilité : la société est liquide car les situations dans lesquelles les hommes se trouvent et agissent se modifient avant même que leurs façons d'agir ne réussissent à se consolider en procédures et habitudes. Une telle société, selon l'auteur, nécessite que ses membres s'adaptent au monde actuel (liberté incertaine) sans jamais leur en fournir les moyens (sécurité rassurante) : et ce système génère de ce fait à la fois d'importants troubles psychologiques, et de nouvelles formes d'inégalités. Les moyens de s'assurer un minimum de sécurité (sociale, psychologique, professionnelle...) étant désormais individualisés, tout le monde n'est pas en mesure de se les procurer.



Ces auteurs se rejoignent pour soulever notre question de recherche : Comment tracer un avenir commun et soutenir une volonté d'individualisation qui se concrétise tous les jours davantage dans de nouveaux espaces et supports ? L'apparition de nouvelles inégalités, liée à ce processus d'individualisation, est-elle compatible avec le vivre-ensemble ? Comment articuler aujourd'hui la création de liens avec autrui, la recherche d'un collectif transcendant l'individu avec le désir d'individualité et de singularité, d'émancipation. Comment être "libres ensemble" pour reprendre le titre très significatif de De Singly ?

Les travaux que nous avons menés entre 2009 et 2019 au CREDOC<sup>1</sup>, à partir du matériau très riche de l'enquête Conditions de vie et aspirations constituent la chair de ce document. Certains ont été construits spécifiquement pour répondre à notre question. D'autres visaient initialement à répondre à d'autres questions de recherche, mais nous avons choisi de les mentionner car il nous semble qu'ils apportent des éléments de nature à répondre à notre problématique. La quasi-totalité s'appuie donc sur un matériau empirique original et unique car mené deux fois par an depuis 1978 auprès d'un échantillon représentatif des Français de 2000 personnes, puis 3000 personnes à partir de 2015 (selon la méthode des quotas) interrogées à partir d'un questionnaire d'une durée moyenne d'une heure. Il s'agit de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français du CREDOC, disponible sur le réseau Quetelet (détail en annexes).

En quoi ce dispositif permet-il de comprendre « ce qui nous rassemble et comment nous continuons de nous rassembler en dépit de ce qui nous sépare.», pour reprendre la définition de la cohésion sociale de Forsé et Parodi (2009) ?

---

<sup>11</sup> Depuis la fin de la rédaction de ce travail, est survenue la crise sanitaire du coronavirus, et la décision politique inédite de confiner la population française (comme l'a d'ailleurs été la moitié de la planète) pendant près de deux mois entre la mi-mars et mi-mai 2020. Une première analyse s'appuyant notamment sur l'expression spontanée d'un échantillon représentatif des tweets postés sur le réseau social Twitter, montre une acceptation et un investissement positif par la population du confinement entre les quatre murs du « chez-soi » et propose une inscription de ceux-ci dans le phénomène d'individualisation, objet de ce travail de recherche. (Régis Bigot, Mathieu Chateau et Sandra Hoibian, Le confinement amplifie l'aspiration à ralentir son rythme de vie, mai 2020, Note de synthèse n°30) . Cette première analyse, ponctuelle et portant sur un matériau différent d'une enquête statistique en population générale, demandera à être infirmée ou confirmée par des analyses complémentaires. En particulier, une vague exceptionnelle du dispositif Conditions de vie et aspirations menée fin avril-début mai 2020, afin de saisir quelques-uns des effets de la crise de la covid-19 et du confinement, fera l'objet d'un travail d'analyse au cours du deuxième semestre 2020 et n'a donc pas pu être intégrée à cette recherche. Mais elle pourra, dans le futur, en constituer le support de prolongements.

Tout d'abord, la cohésion sociale et l'individualisation sont tous deux des notions pluridimensionnelles, nous y reviendrons. Or, l'enquête Conditions de vie et aspirations permet de saisir les représentations et les valeurs et comportements de la population française via une interrogation portant sur une **très grande diversité de dimensions de la cohésion sociale** (lien social, regard sur le modèle social, inégalités, qualité de vie, légitimité des institutions publiques et privées, participation des individus, sentiment d'intégration, de reconnaissance). Elle offre également un regard transversal sur différentes facettes de la vie de la population où nous lisons le processus **d'individualisation** (essor des liens numériques, amélioration du corps, regard sur le travail, regard porté sur les attentats.). L'analyse des représentations, opinions et comportements des Français, recueilli à partir **d'un même matériau, et concernant des sujets variés, étudiés à intervalle et méthodologie constants au cours des 40 dernières années** permet, nous le verrons, de mettre en lumière une forme de **convergence et de régularité** et offre des **clés de compréhension** de l'articulation par la population du désir d'individualisation combiné au souhait d'une société plus unie.

Plusieurs objections pourront être opposées à la mobilisation d'un dispositif d'étude quantitative en population générale. Cyril Jayet, dans son excellente synthèse (2017) répertorie et discute les principales que nous résumerons ici. La **première critique** tient à ce que **les opinions, valeurs, représentations ne pourraient faire l'objet de mesure**, contrairement aux comportements pouvant être « objectivables » via l'outil statistique. L'auteur réfute cette distinction. D'abord parce qu'un même comportement peut cacher des logiques différentes selon l'intention : ne pas voter par exemple pourra tout autant être un comportement par défaut qu'un choix réfléchi. Il importe donc pour comprendre un phénomène, de recueillir en parallèle des comportements, les opinions et justifications qu'en apportent les individus. Le sociologue indique en outre que, le plus souvent il est quasi impossible de distinguer le comportement des intentions, ou représentations qui le sous-tendent. Il prend plusieurs exemples (taux de chômage, fréquentation d'un cinéma, acte de violence). Dans la définition du taux de chômage au sens du BIT, il ne suffit pas de ne pas travailler pour être chômeur, il faut avoir l'intention de trouver un emploi. Cyril Jayet va plus loin, selon lui « *l'étude d'un individu sans idées, sans intention, sans représentation, sans identité ne serait finalement rien d'autre que l'étude d'un corps physique déplacé par les lois de l'univers [...] On soutient donc que c'est l'utilisation de ce langage subjectif – mobilisant des concepts comme ceux de « croyances », de « représentation », « d'intention », voire même de « sentiment » – qui distingue l'étude des*

*individus de celle de la matière qui les compose et qui **fonde la démarche de recherche en sciences sociales** ».*

Le deuxième type de critique ne réfute pas l'intérêt de mesurer des données « subjectives » mais considère que les données qualitatives sont plus à même de décrire les représentations des enquêtés que des réponses à des questions fermées, par nature limitantes. Pour reprendre la critique défendue par Bourdieu (1973), **l'imposition d'une problématique**, des termes de cette problématique à des interviewés n'ayant pas tous les éléments pour y répondre, conduit à recueillir un matériau artefactuel. L'enquête quantitative par sondage consiste « à mettre les gens en demeure de répondre à des questions qu'ils ne se sont pas posées ». Il avance que l'enquête suppose que tout le monde peut produire une opinion, alors que ce n'est pas le cas. En particulier Bourdieu explique que « on a d'autant plus d'opinions sur un problème que l'on est plus intéressé par ce problème, c'est-à-dire que l'on a plus intérêt à ce problème. » Et finalement pour le sociologue, l'enquête par sondage a pour fonction même « *de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage.* »

Cyril Jayet explique que cette objection, pour être fondée, concerne tous les dispositifs de recherche, dont les enquêtes qualitatives. Seule une observation complètement invisible de la personne observée pourrait y échapper, notons que celle-ci a peu de chances de survenir pour des raisons tout autant pratiques qu'éthiques, elle peut en outre conduire à des contresens interprétatifs si la parole de la personne observée et d'autres acteurs n'est pas recueillie. La simple présence d'un enquêteur, son apparence, de même que la formulation d'une question aura un impact sur les résultats obtenus. Les limites des travaux sociologiques ainsi posés dépassent même le champ des sciences sociales et s'applique tout aussi bien aux sciences « dures ». Le scientifique dans son laboratoire n'observe pas « la réalité » mais constitue un protocole qui lui permet de répondre à ses questions. Jayet apparente cette réflexion à l'opposition classique entre observation (sans intervention de l'homme) et expérimentation. Les enquêtes sociologiques font plutôt partie selon lui des protocoles **d'expérimentation**. La formulation des questions, l'ordre de celles-ci, les réponses proposées ne sont jamais neutres. L'intérêt de mettre en place cette situation finalement peu « réaliste » est précisément de **faire surgir la compréhension**. Comme l'auteur l'explique, « *La psychologie cognitive regorge elle aussi d'exemples d'expérimentation, et c'est justement en mettant les enquêtés dans les*

*situations les plus inattendues et les plus inhabituelles que l'on s'extirpe du savoir commun que nous fournissent les situations quotidiennes de la vie sociale. »*

Le troisième type de réserve, notamment défendue par Bourdieu, tient à ce que **l'on agrège des réponses alors que celles-ci peuvent s'expliquer par des valeurs très différentes**. Cette remise en cause peut être apportée à toute tentative de catégorisation. Un même concept (l'Etat, la jeunesse, le chômage) rassemblera toujours des réalités et situations très différentes. L'analyse durkheimienne des taux de suicide, comportement jugé individuel s'il en est, montre au contraire l'intérêt d'analyser les phénomènes **d'un point de vue social, en agrégeant des situations très diverses**, mais qui peuvent receler tout de même des régularités. En nous appuyant sur une enquête comme l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC, nous résumons, synthétisons, des réalités, des représentations individuelles très différentes, mais nous cherchons à **comprendre une réalité d'ensemble ; collective** du regard porté par la population sur les moyens de faire société et d'articuler à ce désir, un chemin d'épanouissement personnel.

Dans un premier temps, nous rappellerons les principales dimensions de la cohésion sociale telle que décrite à la fois par la littérature et par la population française, ainsi que l'accélération des processus au cours des quarante dernières années qui ravivent et amplifient les questionnements de nombreux sociologues sur ce qui fait société aujourd'hui (Partie I). Puis nous retracerons le processus d'individualisation à l'œuvre et rappellerons que la montée en puissance d'un individu singulier, maître de ses choix n'est pas complètement nouvelle puisque ce processus s'inscrit dans le long terme, dont la Renaissance, puis la Révolution française marquent des étapes importantes (Partie I). Nos travaux empiriques menés notamment à partir de l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC confirmeront ensuite l'adhésion très forte aux valeurs d'individualisation dans la société actuelle. L'individu, sa liberté d'agir, la reconnaissance de la spécificité de chacun sont aujourd'hui des attentes dominantes dans la société. Nos recherches empiriques donnent à voir (Partie II) le processus d'individualisation à l'œuvre au cours des quarante dernières années dans la société française, dans des domaines aussi divers que celui de la relation à son corps, via la montée en puissance d'un individu « augmenté », des liens avec autrui avec le développement d'un individu ultra-connecté, du travail avec la valorisation de l'individu entrepreneur, de la protection sociale avec le mantra de l'individu responsable. Le processus se lit également au travers de moments symptomatiques

de menace tels que l'ont été les attentats du 13 novembre 2015 et qui révèlent l'attachement de la société française aux valeurs d'individualisation.

Au cours des dernières décennies, plusieurs évolutions remettent en cause en parallèle les anciens fondements de la cohésion de la société française. Le décrochage que nous observons entre croissance économique et bien être, depuis le début des années 2000, s'accompagne d'une montée des inégalités qui mine le lien entre poursuite de la croissance et cohésion. Notre observation de la société française en donne différents exemples, dans le champ du logement, ou de la fracture numérique par exemple (Partie III). Davantage que le mouvement d'individualisation, nos travaux montrent que c'est la valorisation d'un modèle de compétition, où la responsabilité de la réussite mais aussi de l'échec est individualisée, entraînant son lot de colère, comme le donne à voir le mouvement des gilets jaunes apparu à l'automne 2018. Aux inégalités économiques ou d'accès aux biens, s'ajoute une lutte pour la reconnaissance et la visibilité, et une montée des incertitudes, chaque domaine devenant potentiellement un nouvel enjeu de compétition.

Comment dès lors faire société (Partie IV) ? Nos analyses tentent de déchiffrer le modèle de cohésion sociale idéal dépeint par nos concitoyens et nous semblent offrir trois pistes pour articuler le désir d'être un individu singulier, un "sujet", et l'envie, toujours présente, de lien social. La première consiste dans une plus grande prise en compte des singularités, en adhésion avec les valeurs des jeunes générations, avec un pas de côté par rapport à un modèle républicain conçu sur un mode uniformisant et « aveugle aux différences ». La deuxième tient à une évolution de la place de la puissance publique, pour que celle-ci donne aux individus les moyens d'être les acteurs de leur vie, dans une philosophie proche de celle décrite par Amartya Sen avec son approche des capacités. Il s'agit dès lors d'adosser une citoyenneté sociale à la citoyenneté politique, et surtout de placer l'Etat en situation de rendre capable les individus, en accompagnateur (animateur dirait Donzelot) plutôt qu'en réparateur. Nous en donnerons un exemple concret concernant la fracture numérique. La dernière réside dans un changement de paradigme associé à l'individualisation, pour se délester du modèle d'une société gouvernée comme un marché, avec une régulation conçue sur le mode de la compétition entre individus pour aller vers un modèle valorisant la coopération. Les initiatives collaboratives ayant émergé depuis une dizaine d'année, souvent en liaison avec les nouvelles possibilités numériques offrent, pour certaines, des modalités de participation et d'engagement articulant l'expression de l'individualité et vivre ensemble. Ce nouveau modèle de lien social n'est pas sans s'accompagner de nouveaux enjeux à la fois sur le plan de leur démocratisation, et des

compétences qu'il nécessite, mais il recèle un potentiel pour créer à la fois un nouvel imaginaire, ainsi que des modalités concrètes d'articulation des liens.

Nous reviendrons enfin en dernière partie sur la méthodologie de cette enquête. Nous présenterons notamment une expérimentation menée portant sur le mode de recueil et constitution de l'échantillon (passage d'une enquête en face à face à une enquête en ligne) permettant de mettre en évidence quelques-unes des limites du matériau, ainsi que ses atouts comme la possibilité d'offrir un recul historique inédit et éclairant sur les préoccupations, représentations, attentes de la population française.

# I - COHÉSION SOCIALE ET INDIVIDUALISATION : UNE TENSION PERMANENTE

## 1.1 LA COHÉSION SOCIALE, ESSAI DE CONTOURS D'UN "QUASI-CONCEPT"

La notion de « cohésion sociale » rencontre, depuis une vingtaine d'années, un écho **grandissant dans les médias, le monde politique, associatif, professionnel ou institutionnel**. Organismes internationaux, Union européenne, ministères<sup>2</sup> l'ont mis au rang de leurs objectifs politiques ou de leurs préoccupations au long des années 1990 et 2000, parfois en lieu et place de concepts connexes tels que la « solidarité » ou l'« action sociale », la « paix sociale », la « réduction des inégalités ». Entre autres exemples, on pourra citer la présence depuis 2000 de la « cohésion sociale » au rang des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le Conseil de l'Europe est, quant à lui, doté d'une Direction Générale de la Cohésion Sociale, dont le mandat est de « *Favoriser la cohésion sociale et promouvoir l'amélioration de la qualité de la vie en Europe pour une véritable jouissance des droits humains fondamentaux et pour le respect de la dignité humaine.* ». En France, on pourra citer par exemple l'usage de l'expression dans les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), remplaçant des anciens contrats de ville entre 2007 et 2012, et la création sur le plan administratif et politique de la Direction générale de la cohésion sociale en 2010.

Jacques Donzelot (2011) explique l'émergence de ce terme depuis la fin des années 1990 en lieu et place du "progrès social" par **l'impossibilité grandissante à faire coïncider croissance,**

---

<sup>2</sup> 1986 : L'expression «cohésion sociale» est explicitement employée dans l'Acte Unique Européen (article 23)

1993 : Bertrand Fragonard publie « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion », dans le cadre des travaux du Commissariat général du plan.

1995 : L'Unesco promeut la cohésion sociale en mars, à Copenhague, au sommet mondial pour le développement social.

1997 : Jean-Paul Delevoye publie « Cohésion sociale et territoires » dans le cadre des travaux du Commissariat général du plan.

1997 : le Conseil de l'Europe intègre la cohésion sociale à sa politique d'ensemble. Un comité européen pour la cohésion sociale (où siègent des représentants de chaque état membre) est institué en 1998.

2000 : Le Traité de Lisbonne consacre la triple ambition de la « cohésion économique, sociale et territoriale » parmi les objectifs de l'Union européenne.

2005 : En France, un « Plan national de cohésion sociale » a été décrété. Le conseil de l'Europe a mis au point en un Guide méthodologique d'élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale à partir desquels mesurer la cohésion des sociétés de l'union européenne.

**développement économique et solidarité** comme cela était le cas pendant les trente glorieuses où le “progrès social” était à l’ordre du jour.

*“Quand on se plonge dans les textes relatifs au progrès social produits durant les Trente Glorieuses, lorsque régnaient une production à dominante fordiste et un mode keynésien de régulation de l’économie, on prend vite la mesure d’une certitude ambiante concernant le lien entre la solidarité et le progrès. La croyance en un enchaînement régulier de l’un à l’autre prenait la forme d’une spirale. Le premier terme – la solidarité – apparaissait clairement comme la condition du second – le progrès économique. En retour, celui-ci permettait d’accroître la solidarité entendue comme le sentiment d’appartenance à une commune société.”*  
[Donzelot, 2011, p90]

L’expression cohésion sociale n’est pas nouvelle. Elle est utilisée pour la première fois par Emile Durkheim en 1893 dans son œuvre fondatrice “De la division du travail social”. La notion n’est jamais complètement définie mais l’on comprend que Durkheim l’associe aux **liens entre l’individu et la société** “*En effet, quelque tendus qu’y puissent être les liens qui dérivent de la division du travail, comme ce n’est pas eux qui **attachent le plus fortement l’individu à la société**, la cohésion sociale n’est pas menacée pour cela.*” [Durkheim, livre II et III, p123].

Les termes de cohésion sociale sont utilisés par le père français de la sociologie le plus souvent comme une **conséquence** de différents types de solidarités, et en particulier de la solidarité née de la division du travail. Elle fait alors référence à une forme de “supplément d’âme” qui augmenterait la solidarité entre ses membres et l’unité de la société :

*“Nous sommes ainsi conduits à reconnaître une nouvelle raison qui fait de la division du travail une **source de cohésion sociale**. Elle ne rend pas seulement les individus solidaires, comme nous l’avons dit jusqu’ici, parce qu’elle limite l’activité de chacun, mais encore **parce qu’elle l’augmente**. Elle **accroît l’unité de l’organisme**, par cela seul qu’elle en accroît la vie; du moins, à l’état normal, elle ne produit pas un de ces effets sans l’autre.”* [Durkheim, livre II et III, p134]

Le concept a ensuite largement évolué au cours du temps et il revêt aujourd’hui des **acceptions multiples**, tant les approches conceptuelles ont été nombreuses et fluctuantes selon les périodes, les cultures ou le rôle des acteurs impliqués. Différents auteurs ont essayé de synthétiser les dimensions sous-jacentes à la notion en visant à une certaine exhaustivité (Berger-Schmitt, 2000, Beauvais & Jenson, 2002). Mais comme l’expliquent Forsé et Parodi en 2009, l’entreprise de définition est si ardue qu’un même auteur peut, à quelques années d’intervalle, parvenir à des typologies relativement différentes. Paul Bernard (1999) en conclut même qu’elle n’est qu’un « quasi-concept ».



Sans chercher à donner une définition stabilisée et exhaustive de l'expression, nous évoquerons en avant-propos quelques-unes des dimensions, qui y sont reliées, sans jamais en être des conditions, à elles seules, suffisantes. Nous ponctuerons cette cartographie théorique des représentations à l'œuvre dans la population mises à jour dans nos travaux. Nous nous appuyerons pour ceci sur les réponses données par un échantillon représentatif de la population française (cf. méthodologie, en annexes) à différentes questions insérées dans l'enquête Conditions de vie, et posées dans le cadre des travaux menés pour le Baromètre de la cohésion sociale de 2011 à 2014 (Hoibian 2014 a, 2013 b, 2012 c, 2011 d). En particulier, deux questions dites « ouvertes », c'est-à-dire sans réponses proposées aux interviewés offrent un outil d'observation très riche des représentations. La première, posée en 2011 et 2012 est formulée ainsi : « Quels sont les mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit lorsque l'on vous parle de « Cohésion sociale »? La deuxième, posée en 2012, et également formulée sous un mode « ouvert », interroge les interviewés sur les raisons qui le conduisent à dire se sentir intégré (ou non) dans la société française : « Qu'est-ce qui vous donne le sentiment d'être intégré dans la société française ? ». Les réponses spontanées ont ensuite donné lieu à une « codification » a posteriori (grille détaillée de recodage en annexes du document c.).

Précisons, en amont que nous désignerons par cohésion sociale, **la cohésion de la société française dans son ensemble**. Guibet Lafaye et Kieffer (2012) pointent en effet « *La particularité de la situation française, en lien avec une conception républicaine et laïque de la citoyenneté, est de se référer à la nation comme espace social privilégié de définition de l'identité, de la culture et des droits. L'évocation de la cohésion sociale au sein de l'hexagone est immédiatement assimilée à la cohésion de la société française à l'échelle nationale. Cette association traduit, de façon implicite, un projet et une vision politiques de la cohésion et de l'intégration sociales* ». Les données de l'enquête Conditions de vie (Hoibian 2013 b.) complétées de celles du baromètre DREES reprenant des questionnements identiques et une méthodologie comparable<sup>3</sup> confirment ce sentiment d'appartenance à l'échelon national. Lorsqu'on les interroge sur l'espace territorial auquel ils ont le sentiment « d'appartenir avant tout », une très faible part des individus a du mal à se situer (moins de 1% au début 2013). « La

---

<sup>3</sup> Les questions posées dans le Baromètre de la cohésion sociale mené à la demande de la DGCS et initialement intégrées à l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC ont ensuite été intégrées à partir de 2015 dans le baromètre DREES. Celui-ci aborde de nombreux thèmes en liaison avec le regard des Français sur la protection sociale notamment, et suit une méthodologie très proche de l'enquête Conditions de vie (enquête menée en face à face, par la méthode des quotas).

France » (37% des réponses) arrive clairement en tête des réponses. L'inscription dans le territoire national a même tendance à s'affirmer au cours du temps.

**Tableau 1 – Sentiment d'appartenance territoriale**

Auquel de ces lieux, avez-vous personnellement  
le sentiment d'appartenir avant tout ?

	1999 (*)	2011	2013	2014	2016
La commune, le quartier	33	25	26	24	22
Le département(*)	-	6	7	7	7
La région	17	13	10	12	10
La France	33	36	37	39	39
L'Europe	6	5	5	6	6
Le Monde	11	11	12	10	13
Un autre pays que la France(*)	-	2	2	2	2
Total (y.c. nsp)	100	100	100	100	100

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations » 1999, 2011, 2013, Baromètre DREES

(\*) Les items de réponses étaient légèrement différents en 1999, dans la mesure où l'on ne proposait pas les réponses « le département » ou « un autre pays que la France ».

### 1.1.1 En toile de fond, solidarité et qualité de vie

Robert Castel (2013) entame sa présentation de la notion en la décrivant comme « *une manière de nommer les rapports d'interdépendance qui doivent unir tous les membres d'une société* ». La solidarité peut être « chaude », entre individus reliés ensemble parce qu'ils habitent un **même lieu**, ou font partie d'une même famille, ou « froide » via les **institutions, la redistribution et la protection sociale**. Dans une société cohésive, les relations entre individus répondent aux conditions de la **réciprocité** (Putnam, Leonardi et Nanetti, 1993) dans les échanges sociaux. La notion de **solidarité** est très présente dans les discours des Français : la « solidarité », « l'entraide » arrivent au second rang des citations (18%) spontanées pour décrire ce que signifie l'expression. Les mots choisis par les interviewés pour dépeindre la cohésion sociale sont alors « aider les autres », « se serrer les coudes » (Hoibian 2011 d. ; et 2012 c.). Cette vision rejoint peu ou prou celle de Marcel Mauss, pour qui le **don** et le contre-don entretiennent la cohésion du groupe par le développement d'une dette éternellement renouvelée, issue des multiples échanges entre ses membres. « S'entraider », « être solidaire » c'est donner son aide, son appui en cas de difficulté et recevoir en retour cette même aide. Nous considérons cette

dimension transversale, car la solidarité peut se traduire aussi bien sur le plan économique, que psychologique via le soutien en cas de difficultés, etc.

**Tableau 2 – Evocations à l’expression de cohésion sociale**

Quels sont les mots ou expressions qui vous viennent à l’esprit lorsque l’on vous parle de « Cohésion sociale »?

- Question ouverte, réponses spontanées recodées a posteriori (en %) -

	2011	2012
<b>Au moins une évocation</b>	<b>78</b>	<b>74</b>
Vivre ensemble, en bonne entente, sans conflit	19	20
Solidarité / entraide, s'occuper des autres	18	18
Egalité, lutte contre les inégalités, partage des richesses	14	14
Unité de la population	6	6
Accepter les gens comme ils sont, respecter les autres, être tolérant	8	5
Mélange des cultures, anti-racisme, intégration	4	3
Lien social (que les gens se parlent, éviter la solitude, relations de	5	2
Aider les personnes en difficulté, les plus démunis, lutter contre l'exclusion	2	2
Donner des conditions de vie décentes à tous (logement, travail, soins,	7	2
Mise à distance de l'idée de cohésion sociale	17	16
Dont "Baratin", arnaque, leurre politique	7	8
Dont Utopie, vœu inatteignable	9	8
Dont Rejet de la cohésion sociale	2	2
Autre	11	12
Aucune idée. ne sait pas	22	26

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Nota 1 : Le total des réponses est supérieur à 100, car les interviewés pouvaient donner plusieurs réponses. Les personnes regroupées dans la proposition « aucune idée, ne sait pas » n’ont donné aucune autre réponse.

Nota 2 : En 2012, le nombre moyen d’idées évoquées a diminué par rapport à 2011.

Donzelot (2011) explique que la **notion de cohésion sociale vient toutefois renouveler la solidarité durkheimienne**. “La solidarité objective reposait d’abord sur l’identité de classe, l’appartenance, de gré ou de force, de chacun à une profession qui valait destinée et ensuite, surtout, sur la capacité de l’État à réduire les inégalités entre ces classes pour amortir la conflictualité entre elles, et, tout cela, en faisant « du social ». Durkheim parle alors d’une solidarité qui se produit sans intervention de quiconque.

Cette conception de la solidarité perd de sa pertinence avec la fin de la société industrielle fordiste, la mondialisation, le chômage de masse, la « crise de la société salariale » (Castel,

1995) et la montée des incertitudes décrites par Ulrich Beck (2001), Anthony Giddens (1994), sur laquelle nous reviendrons. Pour Donzelot, la cohésion sociale devient alors un **projet politique qui vise à créer de la solidarité** :

*“C’en est fini de l’ère fordiste et keynésienne, fini de ces trente glorieuses années pendant lesquelles l’augmentation de la richesse globale est allée de pair avec une réduction des inégalités, une protection sociale croissante et une émancipation sereine des individus. La mondialisation rend inutile, inexploitable, une partie de la population, fait prévaloir le capitalisme actionnarial sur la rationalité industrielle, la diversité des cultures et des ethnies sur la société homogène. La cohésion sociale n’est plus le résultat escomptable de la rationalité à l’œuvre à travers une solidarité objective. Elle devient le fait d’une mobilisation politique de la société civile face à l’ensemble des risques qu’elle encourt, en appui sur des individus libres et responsabilisés en tant que tels et non pas au nom d’une interdépendance positive et unificatrice.” [Donzelot, 2011, p98]*

Glatzer (2008) lie très fortement cohésion sociale et **qualité de vie ou bien-être**. Berger-Schmitt (2000) explique qu’à la recherche de croissance, a succédé celle du bien-être et de la qualité de vie de la société, dont les approches empiriques se centrent du point de vue de l’individu, alors que la notion de cohésion sociale s’intéresse à la qualité d’une société. On pourrait considérer que **la cohésion sociale est la version sociale de la qualité de vie**, davantage centrée sur le point de vue de l’individu. Au niveau institutionnel, le Conseil de l’Europe (2008) définit la cohésion sociale comme étant « *la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et d’éviter les disparités et les polarisations [...] le bien-être ne peut être atteint s’il n’est pas partagé. Une partie de l’humanité ne peut vivre bien si l’autre est dans le mal-être ou si elle y parvient aux dépens des générations futures, en léguant à ses propres enfants et petits-enfants un monde incertain, aux ressources appauvries* ». Nous ne nous risquerons pas ici à définir la notion de bien-être, la littérature sur la qualité de vie étant, à elle seule, une source inépuisable de débats au carrefour de nombreuses disciplines— philosophie, psychologie, sciences sociales, sciences politiques, économie, neurobiologie, etc.—qui en font un champ de recherche éminemment transdisciplinaire (Argyle, Schwarz, Strack, 1994[1991]), mobilisant des approches conceptuelles et méthodologiques diverses. La définition de ces notions, les liens entre elles, les méthodes de mesure qui leur sont associées et leurs limites respectives, ou les facteurs qui favorisent le bien-être, ont donné lieu à une très riche littérature scientifique que Ruth Veenhoven de l’université Erasmus de Rotterdam a recensée au sein de la « World Database of Happiness ». Celle-ci intègre, en 2018, pas moins de 12432 articles scientifiques, dont 6485 s’appuient sur des données empiriques et proposent 1180 mesures du bien-être.

Au-delà des dimensions transversales de la solidarité entre individus et de la qualité de vie, la cohésion sociale peut se décliner dans **les trois grandes sphères (économique, politique et culturelle)** identifiées par Paul Bernard et présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 - Typologie des dimensions de la cohésion sociale selon Paul Bernard**

Sphères d'activité	Caractère de la relation	
	Formel	Substantiel (qui résulte d'un engagement plus profond)
Economique	<b>Insertion-exclusion</b> (notamment par rapport au marché du travail)	<b>Egalité-Inégalité</b> (équité, justice sociale)
Politique	<b>Légitimité- illégitimité</b> (Légitimité des institutions publiques et privées qui agissent comme médiateurs de conflit)	<b>Participation-passivité</b> (implication des individus)
Socioculturelle	<b>Reconnaissance-rejet</b> (tolérance des différences)	<b>Appartenance-isolement</b> (sentiment de faire partie d'une communauté, de partager des valeurs)

Source : Paul Bernard, La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept,

*Lien social et Politiques*, n°41, 1999

### 1.1.2 Une dimension économique

Ralf Dahrendorf et al. (1995, p. vii) insistent sur **l'inclusion sociale et la réduction des disparités**. La réduction des inégalités est, également, souvent invoquée par les acteurs, avec l'idée que les écarts entre les individus et les groupes sociaux doivent être réduits ou du moins acceptables. Selon le CERC (Conseil Emploi Revenus Cohésion Sociale) 2007, « *Dans son acception courante, la cohésion sociale comporte trois composantes : l'égalité, le lien social et l'unité. Elle qualifie un état social dans lequel les écarts entre les individus et les groupes sociaux seraient réduits ou du moins acceptables et où les individus seraient insérés dans des liens d'appartenance leur donnant le sentiment d'être membres à part entière d'une même communauté pacifiée* ». Judith Maxwell (1996) a fourni une définition de la cohésion sociale qui sert souvent de référence au Canada et intègre la question des disparités : « *La cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité.*».

La cohésion de la société évoquerait alors une forte homogénéité sociale comme le suggérait déjà Léon Bourgeois avec l'idée de «société de semblables» dans « Solidarités » (1896) : les

individus ayant entre eux peu de différences, la société serait cohésive. Forsé et Parodi, (2010) soulignent l'importance, pour la population française, d'une certaine **justice sociale**, et mettent à jour les principes de justice distributive fondamentaux – tels que la satisfaction des besoins de base, le principe du mérite et le souci d'une certaine égalité entre individus.

On retrouve cette dimension économique dans les représentations de la population. Pour 21% des **Français**, la cohésion sociale évoque « mieux partager les richesses » afin de limiter « les différences entre le niveau de vie des gens » (14%). 7% associent la cohésion sociale à la capacité de la société à offrir des conditions de vie décentes à tous : « que tout le monde ait un travail, un logement », « que tout le monde puisse se nourrir correctement ». 2% mentionnent l'aide aux plus démunis, en situation de rupture ou d'exclusion. Et à titre personnel, 14% de la population déclarent se sentir personnellement intégrés car ils jouissent d'un certain niveau de vie, décent, avec un logement, une capacité à s'assumer financièrement, à assumer ses besoins.

Dans sa dimension économique, la cohésion sociale peut recouvrir la recherche de la lutte contre les exclusions (prise en charge du handicap, des personnes âgées, aide aux familles vulnérables...) et les **mécanismes de redistribution et de protection sociale**. Dans le contexte des sociétés industrialisées, Rosanvallon (1992) met en lumière le rôle essentiel de **régulation joué par l'État social** dans la cohésion sociale nationale. Le processus d'institutionnalisation de ces droits a été marqué en Europe par deux moments clés : les lois sociales du Chancelier Otto von Bismarck (dans les années 1880 en Allemagne) qui pose les jalons d'un modèle assurantiel où l'ouverture des droits est conditionnée au versement de cotisations, et le rapport de William Beveridge (dans les années 1940 en Grande Bretagne), l'idée étant d'assurer une protection universelle de tous les citoyens et la garantie par la société pour chacun des besoins minimaux. En France le financement du régime de protection sociale en France demeure basé sur une logique assurantielle (contributions); et valorise un principe d'équité des aides plutôt que d'universalité.

L'accès aux richesses et la question de **redistribution** est fréquemment cité par notre échantillon. Pour définir la cohésion sociale, on repère ainsi 17% en 2012 de verbatim qui expliquent que la cohésion sociale consiste à « éviter les écarts de salaire de 1 à 500 », « que tout le monde puisse manger une part du gâteau », « il faudrait mieux partager les richesses », « redistribution », « c'est un équilibre cohérent entre toutes les couches de la population : les couches plus démunies soient plus aidées et prises en charge pour vivre autrement par rapport

*aux couches supérieures », « les plus riches devraient donner aux plus pauvres », « moins d'extrême dans la richesse et dans la pauvreté ».*

La dimension **d'inclusion- exclusion**, mise en avant par Paul Bernard dans sa typologie, est visible, non pas dans la définition de la cohésion sociale donnée spontanément par notre échantillon mais lorsqu'on interroge nos concitoyens sur leur **sentiment personnel d'intégration** (Hoibian 2012). 88% de nos concitoyens déclarent se sentir intégrés dans la société française. 51% se disent même très bien intégrés. La situation professionnelle exerce, tout d'abord, une influence déterminante sur les situations individuelles : alors que 55% des actifs occupés se disent « très bien intégrés », les chômeurs se sentent beaucoup moins bien insérés socialement (34% se disent très bien intégrés). La désocialisation de certains demandeurs d'emploi a ainsi été décrite par Dominique Schnapper dans « L'épreuve du chômage » (1991). Serge Paugam (2006) explique aussi que le chômage affecte différemment les relations sociales selon les pays. Contrairement aux pays du Sud de l'Europe où le chômage est une situation plus banale, *« dans les pays qui ont connu le plein emploi, et dont la situation est aujourd'hui dégradée, les chômeurs ont plus de chances de connaître l'épreuve de la disqualification sociale, d'autant que les représentations de l'honneur social sont plus souvent fondées sur le statut que procure la participation directe à l'activité professionnelle »*. Non seulement avoir, ou non, un emploi influe fortement sur les réponses, mais la place dans la hiérarchie professionnelle exerce elle aussi un rôle : les ouvriers se sentent plus souvent à l'écart de la société que les cadres et les professions intellectuelles supérieures (respectivement 38% et 66% se disent très bien intégrés). Et une analyse menée « toutes choses égales » par ailleurs (neutralisant systématiquement les effets du genre, de l'âge, du niveau de diplôme, de la profession-catégorie sociale, du niveau de revenu et du lieu de résidence), montre qu'un individu a plus de chances de se sentir « très bien intégré » si il travaille que s'il est chômeur. Au-delà des analyses statistiques, **l'emploi** confirme sa prééminence dans les impressions des interviewés concernant les facteurs qui leur donnent le sentiment d'être personnellement intégrés dans la société française : 26% déclarent se sentir intégrés car ils ont « un travail ». La situation professionnelle entraîne d'autant plus l'intégration que ce travail permet de se sentir « épanoui » ou de se montrer « utile à la société ». A l'inverse, il est aussi le premier facteur d'exclusion évoqué par les personnes se sentant « pas bien » ou « pas du tout » intégrées (18%). Le fort taux de chômage connu par la France depuis plusieurs décennies mine sans nul doute la cohésion de la société.

**Tableau 4 – Effet de différentes variables sur la probabilité de se sentir « très bien intégré »**

dans différents modèles neutralisant systématiquement les effets du genre, de l'âge, du niveau de diplôme, de la profession-catégorie sociale, du niveau de revenu et du lieu de résidence et alternativement d'autres critères (modèle 1 : critères socio-démographiques et sentiment de solitude, modèle 2 : critères socio-démographiques et situation professionnelle, etc...)

	Odds ratio	Significativité
Ne se sent jamais seul (par rapport à une personne qui se sent souvent ou parfois seule)	1,91	0,0%
Actif occupé (par rapport à un chômeur)	1,56	1,3%
Parti en vacances (par rapport à un non partant)	1,34	0,5%
En couple (par rapport à une personne célibataire, veuve ou divorcée)	1,33	1,4%
Propriétaire (par rapport à un locataire)	1,33	1,0%
A un enfant (par rapport à une personne qui n'a pas d'enfant)	1,34	2,1%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Lecture : Une personne qui ne se sent jamais seule a 91% de chances supplémentaires de se sentir intégrée dans la société française que quelqu'un qui se sent parfois ou souvent seule, avec un Seuil de significativité : khi2 significatif au seuil de 1 pour 1000.



**Tableau 5- Facteurs donnant le sentiment d'être intégré dans la société française**

Qu'est-ce qui vous donne le sentiment d'être intégré dans la société française ? (question ouverte, réponses recodées à posteriori) (en %)

- Champ 88% de la population qui se sentent intégrés -

A un emploi / un bon emploi/ a un travail utile à la société	26	Pas de problème particulier	19
Est intégré dans un réseau relationnel	26	Pas de problème particulier, se sent bien, à sa place	12
Un réseau social (des amis, une communauté, des voisins)/ peut compter sur les autres	22	Ne se sent pas rejeté/ pas marginalisé/ Se sent reconnu	7
A une famille (est en couple, a des enfants)	7	Se sent en sécurité	(1)
Nationalité française, attachement à la France	22	Jouit d'un certain niveau de vie	14
Est né en France/ est de nationalité française	16	A un logement/ est propriétaire	8
Sentiment d'appartenance, fierté, origines françaises	8	Un niveau de vie décent/ la capacité de s'assumer financièrement	6
Partage un mode de vie avec les autres, une culture, des valeurs	15	Subvient aux besoins de ses enfants/ éduque ses enfants	(2)
Vit en France/ Mode de vie comme les autres/ est « comme tout le monde »	7	A accès aux loisirs, à la culture	(1)
Partage les valeurs / la culture/ les coutumes	4	A "réussi"/a trouvé sa place	(1)
A une éducation française/ a fait ses études, sa scolarité en France	4	Accès aux droits/ prestations sociales/ service public	10
Parle la langue française	(1)	Accès aux prestations sociales/ au système de soin/ aides/aux services publics	3
Est un bon citoyen	20	A le droit de vote / vote	2
Respecte les lois / les règles/ est honnête	5	A des droits/ peut « accéder à tout »	1
Est actif/ un bon citoyen/ aide les autres/ est solidaire	5	Liberté (d'expression, de mouvement ou de mode de vie)	4
Participe à des associations, syndicats, s'investit dans sa ville, son quartier	4	Couleur de peau/ nom de famille	(1)
Paie des impôts/ taxes	4	Autre	3
Respecte les autres/ est tolérant	4	Ne sait pas	4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

### 1.1.3 Une dimension politique et institutionnelle

Sur le plan **politique**, Guibet Lafaye et Kieffer rappellent « La **légitimité**, largement reconnue, des institutions de l'État, au même titre que la **confiance dans les institutions, dans l'État et le Gouvernement**, ainsi que dans la volonté et la capacité des dirigeants de conduire le pays sont des facteurs décisifs – et producteurs – de cohésion sociale ». Pour Emile Durkheim (1893), la naissance, avec la division du travail, d'une solidarité qu'il dénomme organique nécessite une réflexion sur les **règles justes** qui permettent la coexistence de différentes conceptions du bien au sein d'une société. « De même que les peuples anciens avaient, avant tout, besoin de foi commune pour vivre, nous, nous avons besoin de justice [...] ». John Rawls (1971, §69) explique qu'«une société bien ordonnée" [est] conçue pour favoriser le bien de ses membres et [est] gouvernée efficacement par une conception publique de la justice. Ainsi, c'est une société où chacun accepte et sait que les autres acceptent les mêmes principes de la justice et où les institutions sociales de base respectent –et sont connues pour respecter –ces principes».

Cette dimension est **très largement remise en question** par la population, la cohésion sociale est en effet spontanément associée à un **discours creux** d'élus, de politiques, d'institutions, sans légitimité ni crédibilité par 16% de la population : « hypocrisie », « c' est du pipeau », « arnaque », « fumisterie », « c'est du vent, baratin à la Sarkozy qui n'est que de la poudre aux yeux », « alibi pour le gouvernement », « c'est de la manipulation », « ce sont de beaux mots mais qui ne sont pas mis en pratique », « glue sociale », « argument politique et illusion », « je n'y crois pas, c'est du gloubiboulga social », « mensonge », « ça ne veut rien dire », « c'est du trompe l'œil » , « c'est de la foutaise », « c'est pour faire sa propre propagande », « belles paroles », « c'est surtout un attrape-nigaud », « c'est du blabla pour rien », « ce sont de grands mots et rien derrière ». On retrouve ici un des nombreux signes de la crise de confiance dans les institutions, et de la **distance au politique** à l'œuvre depuis au moins une décennie selon les travaux du CEVIPOF (2019).

Paul Bernard intègre, à côté de la place des institutions, la **participation** des citoyens dans sa définition des contours de la cohésion sociale. Habermas (1992) explique que chacun doit pouvoir avoir une **chance égale de participer** aux processus de formation de l'opinion et de la volonté. Cette dimension n'est **pas directement présente à l'esprit** de la population lorsqu'elle entend les mots de cohésion sociale, mais émerge lorsqu'on interroge les Français, via une question fermée, sur les facteurs qui renforcent la cohésion sociale. La **participation à la vie**

**sociale**, que ce soit à travers l'engagement politique, associatif, ou syndical, est davantage mise en avant. 12% mentionnent l'engagement de certains citoyens dans les associations comme un des facteurs qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale. La désaffection de nos concitoyens pour les formes d'actions collectives traditionnelles (hausse de l'abstention, diminution du syndicalisme, rejet des institutions, etc.) pourrait laisser penser que les individus se sont, d'une certaine manière, désinvestis du collectif. Ils semblent ici affirmer le contraire : loin de se montrer désengagés, **nos concitoyens se sentent au premier chef responsables** et acteurs de la cohésion sociale. Autre élément, à titre personnel, se comporter en bon citoyen participe du sentiment d'intégration pour 20% des répondants. Respecter ses devoirs et « payer ses impôts », se « conformer aux lois en vigueur en France », se montrer investi dans la cité « je suis impliquée jusqu'à la moelle », à travers un engagement associatif, syndical ou politique ou en étant « prêt à rendre service » sont autant de raisons de se sentir intégré.

#### 1.1.4 Une dimension socio-culturelle

La troisième sphère « socio-culturelle » mise en avant par Paul Bernard renvoie à deux aspects : Appartenance-isolement (sentiment de faire partie d'une communauté, de partager des valeurs) ; et Reconnaissance-rejet (tolérance des différences).

Au sens étymologique, la cohésion se définit comme la propriété d'un ensemble - unité - dont toutes les parties sont intimement unies. La notion **d'unité** est souvent présente dans les discours de la population. Les interviewés parlent de « réunification », « unité », « travail d'équipe », « c'est la capacité et l'aptitude des gens à unir leurs forces », « équipe », « il faut être collectif », « action de groupe », « union », « rassemblement », « union sociale », « former un groupe qui va dans la même direction », « se regrouper pour être plus fort », « c'est l'unité des gens à agir en faveur du progrès », « la capacité des gens à s'unir pour se soutenir dans cette société qui se dégrade », « soudure entre tout le monde », « qu'on ne forme qu'un bloc », « être plus fort ensemble ». La cohésion d'une société peut ainsi s'appuyer sur une **unité des valeurs, des normes, un projet commun**. Birnbaum (1998) met avant **l'homogénéité culturelle** comme dénominateur commun de la cohésion française, pour les uns (Sieyes) cette homogénéité est fondée par l'idéal de la République une et indivisible ; pour les autres (de Maistre) par l'essence catholique de la société française. Pour Oakes, Haslam et Turner (1994) **l'identification** à un groupe implique l'adhésion aux **normes et aux valeurs** de celui-ci. Pour Knack et Keefer (1997) cette communauté de valeurs induit une adhésion plus forte aux normes

de comportement et aux normes instituées. On pourrait aussi rattacher ainsi cette dimension d'unité au **capital social** défini par Robert D. Putnam (1995) comme « *un ensemble de relations, de valeurs et de normes communes et de confiance qui permet une action collective en vue d'objectifs partagés* ». Durkheim dans « *Sociologie et philosophie* » (1924) explique que la société ne saurait se limiter qu'au « *groupe d'individus qui la composent, [qu'à] l'habitat qu'ils occupent, [...]. Mais la société est autre chose ; c'est avant tout un ensemble d'idées, de croyances, de sentiments de toutes sortes, qui se réalisent par les individus ; et au premier rang de ces idées, se trouve l'idéal moral qui est sa principale raison d'être* » (Durkheim, 2014 [1924] : p70). Cette dimension d'unité de valeurs et des modes de vie s'exprime dans les paroles des personnes interrogées par deux canaux.

Tout d'abord, **la nationalité française** ou **l'attachement à la France** qui s'exprime au travers de verbatim comme « je suis français », « j'aime mon pays je suis viscéralement française », « le fait d'avoir toujours vécu en France et d'avoir mes racines ici » sont ainsi évoquées par 22% du corps social comme raison de se sentir personnellement intégré. La **communauté de vie, de culture, de valeurs** (15%) vient compléter l'intégration dans le creuset français. Nombreux sont ici les aspects qui affluent : « parler la même langue que les autres », « partager les mêmes valeurs que tout le monde », « Le fait d'avoir vécu en France et d'en connaître les coutumes et traditions », « vivre et travailler en France », avoir fait « toute sa scolarité en France ».

La **reconnaissance** de l'intégrité et de l'identité de chacun est également mise en avant comme une condition essentielle par Axel Honneth (1992). La reconnaissance de l'individu par le groupe a un rôle décisif dans le sentiment subjectif d'appartenance et comme facteur de consolidation de la cohésion sociale (Lagrange, 2006 c, 356). 19% des personnes qui se sentent intégrées semblent exprimer ce sentiment en expliquant qu'elles ont le sentiment d'avoir leur place, d'être bien : « je me sens bien dans la société », « je n'ai pas de problème », « je ne vis pas en marge », « je me sens pas discriminé », « je ne suis pas considérée comme une étrangère », « je ne me sens pas exclu », « on est respectés », « je me sens entendue ».

Guibet Lafaye et Kieffer (année) expliquent qu'une approche réellement compréhensive de la cohésion sociale suppose d'apprécier la **nature et l'intensité des réseaux sociaux** auxquels participent les individus. La dimension de lien social domine les représentations de la population française. Dans l'esprit de la population, c'est cette dimension qui est le plus souvent évoquée, au travers d'une recherche de **relations apaisées, harmonieuses, exemptes de conflit** citées par 19% de nos concitoyens qui mobilisent des termes comme « vivre ensemble », « être ensemble », « c'est une entente entre les gens », « s'entendre », « bonne entente sociale », « se

mettre d'accord ensemble », « compréhension mutuelle », « absence de conflits », « symbiose », « osmose », « des gens proches les uns des autres », « Cohésion ça veut dire entente, essayer de s'entendre entre les gens », « que les différentes parts de la société s'entendent bien pour le bien de l'humanité », « c'est que tout le monde soit en plus grande harmonie », « avancer main dans la main », « paix de la société ». La question **des liens sociaux** présentée tout aussi bien positivement que négativement via la peur de l'isolement affleure dans 5% des réponses : « éviter la solitude » « relations de voisinage », « que les gens se parlent », « liens sociaux », « le service que l'on peut se rendre entre voisins », « les gens ne soient pas isolés les uns des autres », « l'apéro », « les gens ne se disent pas bonjour », « la cohésion c'est le contact », « être sociable avec les gens, bien s'entendre avec les voisins », « quand on est seul, ce n'est pas bien », « rapprochement, amitié, contact, communication », « rencontre », « cordialité ».

Au niveau individuel, l'insertion dans un **réseau relationnel** arrive également en tête des facteurs ayant un rôle prépondérant (26%) du point de vue des interviewés eux-mêmes sur leur intégration personnelle : certains nous disent qu'ils se sentent intégrés car ils ont « une vie sociale », « de bons rapports avec les personnes rencontrées », « dans tous les milieux », se sentir soutenu et « entouré par mes amis et ma famille » ou par son voisinage « dans mon quartier on est bien, on s'entend très bien entre voisins ». La famille entre aussi en ligne de compte, à travers la construction d'un projet familial « je suis marié, j'ai des enfants », des relations avec ses proches « je vois ma famille ».

En parallèle, parmi tous les facteurs testés, les personnes ne se sentant « jamais seules » ont 91% de chances supplémentaires de se sentir très bien intégrées par rapport à celles qui éprouvent de temps à autre ce sentiment, et ce, une fois neutralisés les effets du sexe, de l'âge, du diplôme, des revenus et du lieu d'habitation.

**Tableau 6- Effet du sentiment de solitude  
sur la probabilité de se sentir « très bien intégré »**

dans différents modèles neutralisant systématiquement les effets du genre, de l'âge, du niveau de diplôme, de la profession-catégorie sociale, du niveau de revenu et du lieu de résidence et du sentiment de solitude

	Odds ratio	Significativité
Ne se sent jamais seul (par rapport à une personne qui se sent souvent ou parfois seule)	1,91	0,0%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Lecture : Une personne qui ne se sent jamais seule a 91% de chances supplémentaires de se sentir intégrée dans la société française que quelqu'un qui se sent parfois ou souvent seule, avec un Seuil de significativité : khi2 significatif au seuil de 1 pour 1000.

Donzelot (2006) explique l'**importance prise par la dimension de lien social**, de confiance entre individus par la **disparition des anciens ciments** de la cohésion sociale *“Puisque ladite cohésion ne peut plus, ou plus autant, prendre appui sur l’interdépendance objective existant entre les membres d’une société plus ou moins défaits et à refaire, il convient donc de miser sur la dimension subjective des liens sociaux, sur cette part volontaire, intersubjective qui entre en ligne de compte dans la production du lien social.”*

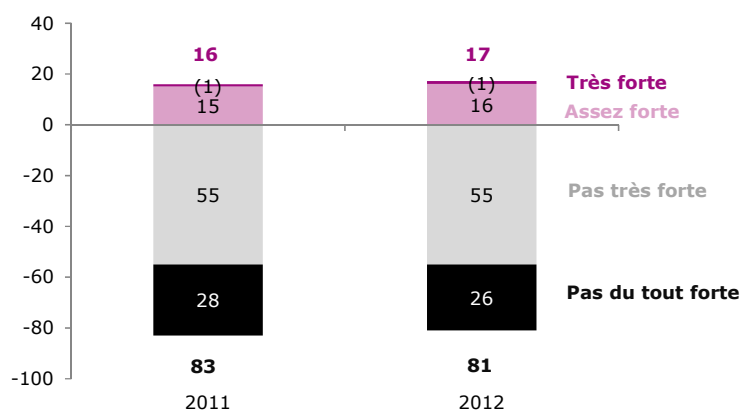
### **1.1.5 La représentation dominante d’une société désunie**

La renaissance et le regain de faveur actuels du concept de cohésion sociale initialement forgé par Durkheim auprès des milieux politiques, administratifs et intellectuels n’est pour Donzelot pas fortuite *“La coïncidence de cette promotion avec l’apparition des conséquences sociales de la mondialisation, avec le constat des difficultés des États-providence de tous genres à faire face à celle-ci, donnerait à penser qu’elle n’est ni fortuite, ni superficielle, mais qu’elle traduit la recherche d’une nouvelle manière d’appréhender les questions de solidarité à toutes les échelles, locales, nationales, internationales.”* (Donzelot, 2006).

Le rapport du CERC, 2007, sur la cohésion sociale explique lui aussi cette « reviviscence, après une éclipse séculaire, [de la cohésion] comme l’indice d’une inquiétude grandissante devant des menaces nouvelles pour l’ordre social».

Cyprien Avenel (2015) rejoint cette analyse : dans la mesure où la cohésion sociale est un concept-horizon qui évoque une forme d’état d’harmonie vers lequel il serait souhaitable de tendre, elle est généralement mobilisée sur un mode négatif. Caroline Guibet-Lafaye et Annick Kieffer (2012) considèrent également que la cohésion sociale n’est jamais tant évoquée que dans un contexte où sont mises en évidence certaines craintes de détérioration du contexte social. Et dans la population, selon nos travaux, plus de huit Français sur dix déplorent une cohésion fragile, et ils imputent cette fragilité à un individualisme grandissant.

### Graphique 1 - Selon vous, la cohésion sociale en France est-elle actuellement ? (en %)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

### Tableau 7 – Facteurs fragilisant la cohésion sociale

Selon vous, qu'est-ce qui, aujourd'hui en France, fragilise le plus la cohésion sociale ? (en %)

Une réponse possible

	2011	2012
L'individualisme	31	33
Les discriminations	15	14
Le chômage	13	12
La pauvreté	12	11
Les comportements malhonnêtes	10	10
Le repli de certains sur leur communauté	7	7
Le racisme	4	5
La mondialisation	4	4
Les inégalités entre les hommes et les femmes	2	2
Autre	2	1
Nsp	-	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Qu'en est-il réellement ? La société actuelle fait-elle face à un individualisme exacerbé qui viendrait menacer le vivre ensemble ? Que se cache-t-il derrière cette notion à son tour aussi populaire qu'elle est protéiforme ?

## 1.2 L'INDIVIDUALISATION DES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES, UNE LONGUE HISTOIRE

---

Les mots et concepts (individualisme, individuation, individualisation, individualisme de raison, individualisme possessif, individualisme institutionnalisé, etc...) sont aussi nombreux dans la littérature que les définitions et les auteurs s'y étant intéressés. Nous tenterons dans cette première partie de dresser une forme de synthèse et d'historique, nécessairement incomplets, du mécanisme qui interroge, avec une acuité toute particulière, la cohésion de la société française au début du XXIème siècle.

Précisons en préambule que la question d'une "naissance" d'un phénomène d'individualisation, propre aux sociétés occidentales fait elle-même question.

Durkheim [1893] écrit dans « De la division du travail social » : « *L'individualisme, la libre pensée ne datent ni de nos jours, ni de 1789, ni de la Réforme, ni de la scolastique, ni de la chute du polythéisme grégoromain ou des théocraties orientales. C'est un phénomène qui ne commence nulle part, mais qui se développe, sans s'arrêter tout au long de l'histoire.* »

Boudon en 2002 s'élève contre l'idée que l'individualisme serait une "valeur caractéristique de la seule société occidentale et qui se serait développée à partir du XIVE siècle. Ce qui s'est développé à partir du XIVE siècle, ce sont des institutions permettant à l'individualisme de se manifester, non l'individualisme lui-même." Pour Boudon en effet, l'individu est en quelque sorte le **point de référence incontournable de toute société** et une dimension permanente de l'histoire humaine, dans toutes les sociétés y compris les plus archaïques.

*“la dignité de l'individu est le critère ultime de la légitimité de toute norme, de quelque niveau qu'elle soit, microscopique ou sociétal; l'individu a poursuivi de tout temps – comme Aristote, Pascal et à peu près tous les philosophes l'ont indiqué – l'objectif d'avoir« longue vie et bonheur sur la terre ».“ “Cela veut dire que l'individu a toujours en tant que tel représenté le **point de référence** privilégié, sinon unique, voire obligé, à partir duquel il est possible de juger de la pertinence des normes ou de la légitimité des institutions, au sens le plus large de ce dernier terme : qu'il s'agisse des normes tacites auxquelles se soumettent les petits groupes de rencontre, des normes prenant la forme de décisions collectives officielles associées à un pouvoir de coercition (les lois), ou de tous les cas intermédiaires. »*  
[Boudon, 2002, p39-50]

Le philosophe et sociologue cite ainsi les travaux de Popkin [1979] qui met en lumière la permanence des normes respectant l'individu dans des sociétés villageoises traditionnelles du sud-est asiatique, et africaines.



L'anthropologue Louis Dumont dans ses « Essais sur l'individualisme » (1983) étudie les sociétés indienne puis chrétienne anciennes, et y trouve des traces de l'idéologie individualiste moderne qui place l'individu en valeur cardinale de la société. Il démontre alors un processus très ancien, puisque ces deux sociétés anciennes peuvent être qualifiées de « holistes », c'est-à-dire qu'elles considèrent le « tout social » plus important que ses parties. Il évoque ainsi le « renonçant hindou » qui s'extrait du système des castes pour vivre selon ses valeurs (seul ou en groupe). Il interprète le christianisme, comme une religion posant un « individu hors du monde », avec une relation directe entre l'individu et Dieu.

Christian Le Bart, dans son remarquable ouvrage « *L'individualisation* » (2008) retrace avec beaucoup de finesse et précision à la fois les différents symptômes et moteurs du phénomène à toutes les époques et dans tous les domaines (artistiques, juridique, politique, économique, etc). Il nous semble que son ouvrage, sans contredire l'idée que l'individualisation serait un phénomène permanent et non réservé au monde occidental comme l'affirme Boudon met en évidence des **étapes charnières** de l'Histoire française qui marquent une forme d'accélération et d'amplification au phénomène. Nous proposerons ici une courte synthèse de ses travaux riches et complets, synthèse par nature subjective, mais permettant de mettre en lumière la continuité et antériorité du processus à l'œuvre ainsi que les différentes définitions et manières d'approcher le phénomène.

L'auteur, en s'appuyant sur les travaux de Foucault (1984), identifie dès **l'Antiquité** des formes d'individualisation qu'il qualifie d'étonnamment modernes : « *Marc Aurèle est un des rares auteurs de son temps à s'exprimer. « La civilisation grecque hellénistique et romaine a donné lieu à une véritable culture de soi qui a pris [...], aux premier et deuxième siècles de notre ère, des dimensions considérables. » [Foucault, 2001, p. 117] Épicuriens et stoïciens développent un « souci de soi »*

Mais il explique que ces formes ne concernaient alors qu'un petit nombre de personnes, la très grande majorité de la population (femmes, esclaves, etc) en étant exclus. Et il distingue l'individuation qui est selon lui « une donnée universelle » qui correspond au souci de soi, ou gouvernement de soi, et désigne finalement le souhait de gouverner sa vie; de l'individualisation (qu'il désigne également par le terme d'individualisme). « *L'individualisme, en revanche, renvoie à un mode spécifique de composition du collectif. Il correspond à la visée de **fonder un ordre social et politique sur l'individu et ses droits**. Ce processus d'individualisation, lui, est une caractéristique singulière de la modernité occidentale.* »

Si le **Moyen-âge** n'est pas la période de réel avènement de l'individualisation selon sa définition, Le Bart y repère quelques prémices via la figure du chrétien et du marchand. Le christianisme est dans sa philosophie communautaire, organisé et animé par l'Eglise, mais « *Il y a pourtant bien une racine chrétienne à l'individualisme. En affirmant la liberté de l'homme face au bien et au mal, sa responsabilité face à sa propre destinée, en individualisant le Salut, en singularisant le « talent » de chacun, le christianisme fait exister l'individu* ». Le Bart donne l'exemple de la doctrine chrétienne du mariage, qui accorde une importance inédite à l'attirance sentimentale, au contrat, au consentement, et dans une certaine mesure à l'égalité, qu'il analyse comme un premier marqueur de l'affaiblissement des structures familiales traditionnelles.

Autre exemple de signes avant-coureurs de l'individualisation, la pratique de la **lecture** s'individualise, et le livre donne à voir des récits mettant en scène des auteurs et même des personnages eux-mêmes tournés vers l'intériorité, comme par exemple Chrétien de Troyes. Danilo Martuccelli et François de Singly, dans les sociologies de l'individu (2009) datent également « *un processus d'accroissement de l'individualisation depuis le douzième siècle* ».

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, « la monnaie » se substitue au troc, système d'échange communautaire. Georg Simmel (1907) montre l'importance de l'avènement de la **monnaie** dans le processus d'individualisation : l'échange est désormais possible sous une forme impersonnelle, entre des individus qui peuvent n'avoir aucun lien entre eux. Il n'est plus nécessaire pour commercer d'appartenir à une communauté qui garantirait un certain niveau de confiance. Il suffit d'avoir confiance en la valeur de la monnaie. Les échanges peuvent alors s'étendre au-delà de la communauté de personnes que l'on sait de confiance, et s'affranchir des anciens cadres : le territoire, la communauté, l'histoire longue (comme par exemple la transmission par héritage des terres).

Toutefois au Moyen-âge, les premières expressions de l'individualisation sont combattues et dénigrées, à la fois par l'Eglise qui associe toute velléité d'affirmation individuelle au péché d'orgueil, et plus globalement par la société où « *C'était selon l'opinion commune l'un des symptômes de la folie que d'errer seul* » [Duby, 1999, p. 506].

La **Renaissance** (XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles) marque, selon Le Bart, une première étape essentielle dans le processus, car l'individualisation n'est plus un phénomène isolé de quelques marginaux de la société (lettrés, moines marginaux, chevaliers errants) mais bien un **processus social**. Cet avènement est notamment décrit et analysé par Jacob Burckhardt, auteur en 1860

de *Civilisation de la Renaissance* contenant une section intitulée : « Développement de l'individu ».

On peut illustrer cette évolution des valeurs par l'émergence de figures individualisées, dont celle de **l'artiste**, qui commence à signer ses œuvres. La forme que prend l'œuvre d'art évolue elle-aussi avec l'apparition au XVI<sup>ème</sup> siècle du portrait, de l'autoportrait et en littérature la valorisation de la **subjectivité** avec Ronsard « qui donne à voir sa subjectivité amoureuse ». Au XVII<sup>ème</sup> siècle, naît le mouvement pour la reconnaissance des droits d'auteur. Selon Ariès, « **l'invention de la vie privée** » date du XVI<sup>ème</sup> siècle. Avant cette époque « *il ne convenait pas [...] à un homme de qualité d'être seul* » [Ariès, 1999, p. 13] ». Le XVI<sup>e</sup> siècle rend possible cette vie seul à la fois par une reconfiguration de l'espace domestique avec la création de petites pièces permettant de s'isoler : boudoirs, alcôves, chambres, et la multiplication d'objets personnels (meubler, vêtements, objets décoratifs) qui deviennent des prolongements de l'individu.

C'est également au XVI<sup>ème</sup> siècle qu'intervient **La réforme** qui valorise le libre examen de la bible par chacun, et l'émancipation de l'autorité d'une Eglise. Les protestants ont ainsi un culte et des pratiques plus individualisées que les catholiques, qui selon les travaux fondateurs de Max Weber (1904) auront ensuite un impact bien au-delà de la sphère religieuse, en particulier sur le plan économique avec le capitalisme. Alain Laurent (1993) explique que la Réforme individualise encore la religion, **rendant chacun responsable des conséquences de ses actions**, et en particulier de son propre salut. Nombreux sont les auteurs qui font le lien entre protestantisme et individualisme. Selon Boudon, « *en affirmant la liberté de conscience du croyant, il [le protestantisme] exprime, sur un plan théologique, le fait que le développement de la division du travail a accru chez l'individu la conscience de sa singularité* ». [Boudon, 2002]

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le mouvement d'individualisation se poursuit. Dans « *Les sources du moi* » Taylor explique qu'en Occident s'est construite une histoire de l'individu, où les individus se voient comme des êtres doués d'intériorité, d'authenticité, avec des « **moi profonds** ». L'art est valorisé non plus comme « imitation mais expression » [Taylor, 1998, p. 472]. L'essor de l'autobiographie se développe [Lejeune, 1971, p. 10]. Le roman donne une place de choix aux destins individuels et uniques. Montaigne décrit son « moi intime et personnel » dans ses essais en 1588, Rousseau avec ses confessions, ou Choderlos de Laclos qui, dans ses « *Liaisons dangereuses* », dépeint un monde « *monde d'individus-stratèges manipulateurs et manipulés, mais toujours à la recherche de finalités personnelles. L'action n'y est qu'enchaînement de*

*relations épistolaires d'individu à individu, la posture d'écriture traduisant très explicitement l'individualisation. Individualisation des personnages, individualisation de l'auteur, individualisation enfin du lecteur : en lui assignant une place de voyeur, le roman vise sa subjectivité.* » La singularité de l'écrivain, sa plume, son génie, son originalité sont valorisés et se met en place la figure de l'écrivain moderne, c'est-à-dire « avant tout un nom signant une œuvre » [Viala, 1985, p. 85].

La **Révolution française** apporte elle aussi de multiples pierres à l'édifice de l'individualisation. Neyrand (2002) les résume ainsi

*“Un événement socio-politique d'importance va venir symboliser cette promotion de l'homme comme sujet de sa propre histoire : la Révolution française. Même si l'avènement de la République met en France près d'un siècle (de 1792 à 1870) à vaincre les résistances à son égard, l'abandon progressif de l'idée de transcendance morale portée par la religion et de l'idée de transcendance politique portée par la royauté va non seulement promouvoir l'individu-citoyen comme sujet d'un fonctionnement politique démocratique, mais aussi abolir la filiation divine du Pater familias, qui est au principe de la domination masculine, en corrodant la chaîne signifiante que la tradition judéo-chrétienne avait établie entre Dieu, le Roi et le Père.”* [Neyrand, 2002, p82]

Avec la Révolution, l'individualisation prend une dimension **politique, et juridique** : la Déclaration de l'homme et du citoyen offre les fondements de la reconnaissance de nombreux **droits aux individus** « Le droit révolutionnaire est « par essence individualiste » [Thireau, 2001, p. 288] », la suppression des privilèges et des corporations (décret d'Allarde, 1791) laisse place au contrat de travail individuel. La Loi Chapelier de 1791 fait obstacle pour longtemps à tout regroupement syndical en prohibant les organisations professionnelles et **individualise ainsi la relation de travail**. Plus généralement, le **droit des contrats** autorise une liberté quasi-totale entre les co-contractants. Les droits féodaux, les biens communaux sont supprimés, au profit du droit de propriété individuelle. Se développent alors, avec la Révolution, des petits et moyens propriétaires. La France suit ainsi l'Angleterre qui l'a précédé sur cette voie depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle. En Angleterre, l'individu peut depuis longtemps disposer librement de ses terres agricoles, grâce aux titres de propriété de la terre, à l'enclosure ; et est aussi affranchi du groupe sur de nombreux autres terrains comme la consommation qui est le plus souvent individuelle, le libre choix du compagnon, où la mobilité individuelle tant sur le plan géographique que sociale. Bertrand Badies (1991) cite MacFarlane (1978) pour montrer que

*“la mise en place d'une conception individualiste du droit en Angleterre, plus rapide que partout ailleurs, se traduit par une forte individualisation du marché des terres, dès le XIII<sup>e</sup> siècle (inexistante alors dans le reste de l'Europe*

*occidentale) et par une stricte liberté testamentaire, alors que la liberté de déshériter n'existait ni en-France, ni dans le monde germanique Cette culture et cette stratégie individualistes ont ainsi précédé et favorisé la révolution marchande et capitaliste" [MacFarlane, in Badies, 1991]*

Ces évolutions juridiques et économiques ne sont pas neutres : la **propriété privée** est fortement associée à l'individualisation par le philosophe John Locke. Dans son système de pensée, la propriété privée (de son corps, de son esprit, de ses terres, de ses idées, etc) offre la possibilité à l'homme de ne plus appartenir qu'à lui-même, lui offre la **sécurité** nécessaire à la participation à la vie publique. Macpherson désigne sous le nom **d'individualisme possessif** les systèmes de pensée de Locke, Hobbes, des Niveleurs, et de leurs successeurs libertariens, qui repose selon lui sur sept dogmes dont deux placent la propriété au centre

*Proposition III- l'individu n'est absolument pas redevable à la société de sa personne ou de ses facultés, dont il est par essence le propriétaire exclusif (déductible de I et II). Le droit de propriété sur les biens est l'expression de cette propriété de soi et de ses propres facultés, et n'est donc en rien redevable à la société.*

*Proposition VII- la société politique est d'institution humaine : c'est un **moyen destiné à protéger les droits de l'individu** sur sa personne et sur ses biens, et par conséquent de faire régner l'ordre dans les rapports d'échange que les individus entretiennent en tant que propriétaires de leur propre personne. [Mac Pherson, 1962]*

La transformation est aussi **politique et démocratique** : à la catégorie du propriétaire-citoyen succède la catégorie de **l'individu-citoyen** (Rosanvallon, 1992). Le suffrage n'est pas complètement universel à la Révolution (intégration tardive des domestiques, indigents et des femmes, et non intégration des enfants et des fous). Mais est reconnu à l'individu la capacité de décider, de manière indépendante et libre, en son âme et conscience de ce qui est bon pour la société. Son jugement est éclairé, il a en lui les ressources nécessaires à l'exercice d'un choix libre et pertinent.

Camille Tarot (2004) propose une synthèse de la pensée de Tocqueville sur le message d'individualisme politique de la Révolution française qui consacre le **passage d'une société où la liberté est une qualité**, un privilège aristocratique dû à l'hérédité, à une société **d'égalité**, où tous ont la même liberté.

*« Or ce que contient l'égalité, c'est l'interchangeabilité fondamentale des individus qui, en démocratie, ont tous finalement les mêmes droits et où les conditions de vie tendent à s'égaliser. La première Démocratie en Amérique offrait*

*plutôt la description empirique de cette société d'individus que sont déjà les jeunes États-Unis et qui, de ce fait, préfigurent ce vers quoi l'Europe s'achemine de fait et doit s'acheminer, si elle veut sortir de l'ère des révolutions. Car pour Tocqueville, il n'y a qu'une révolution, celle de **l'individualisme démocratique**, qui reviendra frapper à la porte des nations, comme à celle de la France en 1830 et en 1848, tant qu'elles ne lui auront pas fait sa place. [...] L'individu est l'enjeu de la modernisation de nos sociétés, car il est devenu une passion collective.” [Tarot, 2004, p85-104]*

La transformation est également patente du point de vue de **l'expression**, avec le développement de **l'imprimerie** : avant la Révolution, Paris comptait 36 imprimeurs, titulaires d'un privilège, obtenu grâce à l'autorisation des autorités. Suite à la disparition des privilèges, l'imprimerie devint libre à Paris, favorisant l'expression des individualités. Avec l'imprimerie, la lecture individuelle se développe (Laurent, 1993).

Dès cette période, il n'est pas anodin de constater que, comme le rappelle Michel Lallement dans son histoire de la sociologie, la **notion de société** émerge en parallèle de la **montée de l'individuation**.

*“Entendue en un sens moderne comme **ensemble de rapports sociaux qui structurent une nation**, la notion de société est une **trouvaille du siècle des Lumières**. Dans *De l'esprit des lois* (1748), par exemple, Montesquieu montre que les hommes ne sont pas uniquement conduits par leur fantaisie. Les coutumes, les usages, les croyances forment un tout ordonné dont il est possible de mettre au jour la logique constitutive. À la même période, Rousseau crée le terme « social » pour dire combien, en dépit des injustices et des iniquités, le fragile bonheur de chacun doit au fait de vivre dans un monde peuplé de semblables.*

*En France, la Révolution de 1789 fournit tôt matière à débat. Au nom d'un principe de sociabilité naturelle, des penseurs réactionnaires (Edmund Burke, Joseph de Maistre, Louis de Bonald.) **condamnent sévèrement l'individualisme** et l'abstraction qu'emportent avec lui le mouvement révolutionnaire.” [Michel Lallement, en ligne, consultée en janvier 2019]*

L'individualisme révolutionnaire est encore **partiel**, il ne concerne pas tout le monde : les femmes, par exemple, restent sous l'emprise de leurs maris tant du point de vue économique que politique. Le Bart nuance aussi la place que joue la Révolution française dans le processus en expliquant qu'il s'agit d'une forme d'individualisme de **raison** : l'idée qui domine est de libérer l'individu de carcans; dogmes et forces obscurantistes pour qu'il puisse exercer sa rationalité. D'une certaine manière la raison a toute chance de conduire les hommes à **adopter des conduites finalement assez proches**. Il s'agit donc d'un objectif relativement différent de l'individualisation actuelle qui a pour objet de mettre en lumière les **émotions**, et la singularité de chacun. Nous y reviendrons.

*“Dénominateur commun à l’ensemble des hommes, cette dernière [la raison] joue donc dans le sens de la **désingularisation**. À l’horizon de ce modèle se **profile une société égale de semblables**, les différences n’étant pensées que comme obstacles (provisoires) à l’avènement d’une société harmonieuse. Alain Touraine rappelle justement que l’« esprit des Lumières [...] a souvent été défini comme individualiste mais il ne l’a pas été ». En substituant le « règne de la raison à celui de la coutume », cet esprit témoigne au fond d’une certaine méfiance à l’égard de l’individu au sens contemporain du terme, c’est-à-dire pensé comme irrémédiablement singulier et différent. Il faudra un siècle pour que ce dernier trouve à s’épanouir et à s’imposer comme norme sociale [Touraine, 1992].” [Le Bart, 2008, p85-112]*

La place de l’individu continue inexorablement de s’étendre au **XVIIIème siècle notamment dans le cadre familial**. On y “...voit triompher le modèle de la **famille bourgeoise** fondée sur la propriété privée, l’intimité familiale, la vie privée, le patriarcat bien sûr, mais aussi la communauté affective [Habermas, 1993]. La famille **nucléaire** s’affirme aux dépens de la **lignée**. La cellule familiale se coupe progressivement de la société par exemple villageoise, faisant naître une **intimité et une vie privée** inédite [Ariès, 1973]. Les rôles familiaux se singularisent, ils construisent un jeu **d’interactions plus resserré** au sein de la famille. Les pères prennent en charge les fils, on assiste à **l’invention de l’adolescence**, propagande monarchique et religieuse se rejoignant pour valoriser l’autorité paternelle [Muchembled, 1988]. Se développe le « **désir d’avoir des enfants non plus pour assurer la permanence du cycle, mais simplement pour les aimer, et en être aimé** » [Gelis, 1999, p. 318]”[Le Bart, 2008, p53-84]

Au XIXème, le développement du **libéralisme économique et du capitalisme** offre un nouvel élan à l’individualisme. Karl Polanyi décrit la « grande transformation » d’une économie de marché à une « **société de marché** », où l’économie n’est plus « encastrée » dans la société, mais c’est la société qui se trouve « encastrée », organisée, gouvernée par les principes de l’économie de marché. Le marché est alors la référence universelle, et tout devient marchandise. Le profit économique individualisé imprègne les représentations. Albert Hirschman dépeint ce mouvement et met à jour la bataille gagnée progressivement par le paradigme de l’intérêt économique sur la passion. Le bonheur privé remplace alors l’horizon d’un destin collectif. « *Un terme comme “bonheur”, aujourd’hui presque exclusivement réservé au domaine privé, jouissait encore [au XVIII<sup>e</sup> siècle] d’une dimension publique non négligeable.* » [Hirschman, 1983, p. 207]

Le **capitalisme valorise deux figures individualisées**. Le **salarié** qui est désormais en compétition sur un marché du travail libéralisé, conformément à la pensée d’Adam Smith, et

**l'entrepreneur**, indépendant (par exemple marchand, armateur ou banquier). Le marché est désormais structuré par la **compétition individuelle** et non plus par les corporations d'ancien régime, ou les privilèges de naissance, chacun est donc responsable de son succès (ou de son échec) sur le plan social et économique. Le capital n'est plus collectif (propriété collective, nom, rang...) mais individuel (fortune, patrimoine, propriété individuelle, terre, profit, argent). Ces "libérations" viennent miner des anciennes formes de collectifs qui offraient protection et sécurité à l'individu. Robert Castel explique que "*l'individu est arraché à une identité de métier qui signifiait « protection rapprochée »*" [Castel, 1995, p. 751]. Le libéralisme délégitime les formes de solidarités et organisations collectives traditionnelles (syndicats, partis, collectifs professionnels) et isole les individus : rien ne doit subsister entre l'individu isolé et l'État [Jobert, 1985, p. 305].

Le XIX<sup>ème</sup> siècle serait le moment charnière du passage de **l'individuation** à **l'individualisation**. Il ne s'agit plus seulement pour chacun d'avoir le souci de soi, de chercher à gouverner sa propre vie, la société toute entière devient fondée sur la valorisation de l'individu, les institutions visent désormais à protéger les droits de celui-ci.

En parallèle du développement du libéralisme économique, **ou en réaction** [Taylor, 1998, p. 570], émerge au XIX<sup>e</sup> siècle selon De Singly (2005), une nouvelle figure de l'individualisme, le Romantisme, fondé non plus sur la raison comme à la Révolution, mais sur les **passions**, les sentiments humains, et l'expression de la singularité de chacun. Il offre une alternative à la rationalité du modèle du capitalisme bourgeois. Le Romantisme dépasse alors le cadre artistique pour valoriser la subjectivité, et son expression.

Bourdieu situe également la naissance de la logique de "**distinction**" au XIX<sup>ème</sup> siècle, en liaison avec la philosophie de la concurrence économique

*« L'idéologie professionnelle du créateur incréé [s'est] élaborée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. » [Bourdieu, 1998, p. 475] Les stratégies individuelles sont d'abord des stratégies de distinction, au plus loin du conformisme bourgeois qui marque la société dans son ensemble. Ce monde à part est donc aussi un monde de **compétition individualisée**. Chacun tente de « se faire un nom », la lutte pour la reconnaissance est permanente. [...] On voit ainsi émerger ce que Simmel [1989] appelait un **individualisme de l'altérité**, ou de la dissimilitude : « chaque être particulier ne trouve le sens de son existence que **grâce à sa différence** par rapport aux autres. » [Simmel, 1989, p. 302] À la différence de l'individualisme des Lumières, qui visait à trouver l'être humain universel en le libérant « de toutes ces déviations et influences historiques qui oppriment son essence la plus profonde », l'individualisme de l'altérité « ne repose pas sur ce qui est égal, mais sur ce qui est*



*absolument propre ». Il s'agit « de montrer aux autres sa réalité incomparable ». “  
[Le Bart, 2008, p85-112]*

Plusieurs événements que nous venons de décrire succinctement semblent donc accompagner, sous-tendre, nourrir ou à tout le moins traduire le processus d'individualisation, dans une forme de mécanique d'auto-renforcement réciproque, sans qu'on puisse réellement déterminer de causalité entre ceux-ci et l'individualisme<sup>o</sup>: l'apparition de la monnaie, la naissance du protestantisme, l'essor du capitalisme et du libéralisme économique, l'avènement de la République, des droits des citoyens et de la démocratie.

A ces phénomènes, Marcel Gauchet, dans « **Un monde désenchanté ?** » (2004), ajoute la **sécularisation**. La religion avait une fonction unificatrice en donnant aux individus une homogénéité de modes de vie en société. En particulier il s'attache à dépeindre le christianisme comme « la religion de la sortie de la religion », ce qui signifie que la religion n'occupe plus son rôle normatif dans l'organisation de la société des hommes. On passe ainsi d'un monde de “l'hétéronomie” où les règles sont imposées à un monde **l'autonomie** où les hommes se donnent leurs propres règles. Le monde est instrumentalisé. De la domination de Dieu sur les hommes, on passe à celle de l'homme sur la nature. La conception holiste du monde recule ce qui offre un terreau favorable à la naissance de la démocratie. Pour le chercheur, le désenchantement du monde a fait advenir l'individualisme.

Bréchon et Galland (2010) montrent dans leurs travaux à partir des enquêtes européennes sur les valeurs, un lien très net entre individualisation et éloignement de la religion : Les personnes ayant les scores religieux les plus élevés sont beaucoup moins portées à l'individualisation que celles qui sont plus éloignées de la religion. Les auteurs pointent en parallèle l'effet du niveau de **diplôme** sur les valeurs ; “la socialisation scolaire prolongée semble conduire à adopter beaucoup plus souvent des valeurs d'autonomie individuelle”. La progression du niveau de diplôme et la démocratisation de l'enseignement jouent vraisemblablement un rôle dans le processus d'individualisation. Il est plus aisé de se construire une identité personnelle, un récit de soi, une identité narrative (Ricoeur, 1985) lorsqu'on a la capacité à formaliser et apporter du sens à des événements apparemment disjoints.

Georg Simmel (1908), outre l'importance de la monnaie, évoque également l'impact de **l'urbanisation** sur l'individualisation et la distance au collectif.

*“Simmel observe et analyse l'intellectualité et la “réserve” (la retenue) qui caractérisent un système de protection de la vie subjective “contre la violence de la grande ville”. “D'un point de vue formel – écrit-il – on décrira comme réserve*

*la posture mentale de l'habitant des grandes villes. Si, aux contacts extérieurs incessants avec une multitude d'hommes, devaient répondre autant de réactions internes, comme dans la petite ville où l'on connaît presque chaque personne rencontrée et où l'on a avec chacun un rapport positif, on serait complètement atomisé intérieurement". [Damon, 2005]*

Pour Simmel la monnaie et la ville favorisent le développement de **relations "rationnelles"** (par opposition à affectives". En milieu urbain, les individus peuvent se côtoyer sans avoir de relations personnelles. La monnaie et la ville donnent un contenu impersonnel, rationnel, marchand aux relations entre individus. Moins intenses, les liens sociaux sont plus nombreux, dans de multiples cercles sociaux auxquels chacun appartient en fonction de ses « penchants et aspirations », cette augmentation rendant chaque combinaison de plus en plus singulière. L'individualisme se manifeste par la possibilité de choisir ses liens, et d'en changer.

### **1.3 LE MODÈLE DE COHÉSION SOCIALE DU XIXÈME SIÈCLE À L'ÉPREUVE DE L'INDIVIDUALISATION**

---

La question de la valeur donnée à l'individu dans la société et de son articulation avec le vivre ensemble est au cœur même de la discipline sociologique. Cette question mêle des questions méthodologiques (dont la fameuse opposition entre holisme durkheimien contre individualisme méthodologique wébérien) et une question quasi philosophique. Elle fait l'objet de nombreuses controverses et visions opposées.

Bertrand Badie (1991) rappelle que « l'opposition entre communauté et société, entre engagement communautaire et rationalité individuelle, constitue une référence classique de la sociologie ». Il mentionne en particulier Tönnies qui distingue ainsi

*«... la Gemeinschaft [qui] renvoie à la relation liant « ceux qui s'aiment » et « se comprennent », vivent ensemble et organisent leur vie commune construisant, entre eux, une solidarité naturelle et spontanée ; [qui] repose sur la « compréhension » et la « concorde » et peut s'exprimer autant à travers la famille, le voisinage et l'amitié [avec] la société (Gesellschaft), [qui] au contraire, concerne un « groupe d'hommes qui ... ne sont pas liés organiquement mais sont organiquement séparés » ; elle s'apparente à « une somme d'individus naturels et artificiels dont la volonté et les domaines se trouvent dans des associations nombreuses et demeurent **cependant indépendants** les uns des autres et sans action intérieure réciproque » [Tönnies, 1944, in, Badie, 1991, p110]*

La société serait ainsi par nature, **une somme d'individus indépendants, sans réelle unité**, contrairement à la communauté où les individus seraient spontanément liés.

*Selon Tarot, “La sociologie n’a [...] pas inventé le **conflit de l’individu et de la société, elle l’a trouvé à l’œuvre** dans la religion, la politique, les idéologies, les arts ou le romantisme. Souvent, elle le critiqua, presque toujours elle lui chercha une issue. Mais elle **lui doit une part de son existence** même. [...] Mais ce n’était pas pour elle [la sociologie] qu’un problème empirique parmi d’autres. [...] Le mouvement des choses, c’était **l’accélération de la marche de la modernité au cours du XIXe siècle, modifiant les rapports de l’individu**, par exemple, à la tradition. Le travail de la pensée, c’était de savoir si **l’individu, devenu un fait, devait aussi devenir une valeur**, voire la norme pensée et désirée de la vie sociale. Alors, le problème de l’individu [...] devient celui de l’individualisme, d’une idéologie, d’un système de valeurs, même d’une utopie capable de donner à la modernité son sens et sa mission avec un fondement inédit, nouveau, peut-être jamais essayé.” [Tarot, 2004, p85-97]*

Pour Tarot, les penseurs Marx, Weber, Durkheim, Tocqueville examinent le problème individu-société avec une **intensité nouvelle avec la modernité**, et chacun à leur façon en décrivent les possibles antagonismes.

“Tous souhaitent une réelle libération de l’individu, où ils voient une valeur, voire un principe. Mais, ils soulignent, quoiqu’inégalement, les risques et les difficultés de l’opération. Le calendrier de sa réalisation les oppose. Pour Marx, sous l’aliénation présente, l’individu est à venir, sa réalisation pleine et entière aura lieu seulement à la fin de l’histoire et de l’exploitation capitaliste, ce qui la renvoie sine die, alors que pour les libéraux, l’individu est la réalité actuelle. À cet optimisme marxiste, si gigantesque qu’il est invérifiable, et aujourd’hui totalement improbable, s’oppose frontalement le pessimisme de Weber : l’individu existe, il est radicalement libre, mais par l’indétermination d’un monde éthique contradictoire, car il ne viendra jamais à bout de la guerre des dieux, ce qui le condamne à beaucoup d’agitation stérile. L’histoire ne travaille pas pour lui, il n’y a pas de progrès éthique et la libération paraît illusoire, seule progresse la rationalisation, qui l’enfermera toujours plus dans sa cage de fer. Durkheim et Tocqueville sont plus optimistes, quoiqu’avec modération. L’individualisme n’est pas que pour demain, comme chez Marx, il **est en route depuis longtemps**, depuis le Moyen Âge pour Tocqueville, peut-être plus pour Durkheim. Il est un fait, qui crée une situation nouvelle et à laquelle on ne peut s’opposer, il nous appartient de nous y adapter. Mais il nous appartient aussi d’en **mesurer les risques** pour la société comme pour l’individu (anomie pour Durkheim, despotisme, y compris de la majorité, pour Tocqueville), et de tenter de les compenser.” [Tarot, 2004, p102]

Pour Tocqueville, en effet le développement de la société démocratique transforme le lien social en faisant émerger **un individu autonome, avec un risque de repli sur soi** ou sur “la petite société” (famille, communauté, etc). En supprimant les liens de dépendance entre individus, et

en donnant à chacun un horizon de “bien-être”, la démocratie permet à chacun de s’en tenir à ses proches, sans avoir à compter sur autrui. L’individu renonce à l’exercice de la citoyenneté, s’isole. Et finalement **la démocratie, parce qu’elle conduit à favoriser des comportements individualistes, peut nuire aux intérêts de la société dans son ensemble.** Tension que le penseur résout notamment par des corps intermédiaires puissants.

*«L'individualisme est un sentiment réfléchi qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables de telle sorte que, après s'être créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même » [Alexis de Tocqueville, 2014 (1835)]*

Martuccelli et de Singly, partant d’une lecture fine des pères fondateurs de la sociologie (Émile Durkheim, Georg Simmel, Ferdinand Tönnies), tempèrent cet antagonisme. Ils expliquent que, pour Durkheim, l’individualisme n’est pas le pire ennemi de la cohésion sociale. Selon eux, le fondateur de la sociologie moderne cherche à promouvoir un certain **individualisme « abstrait »** dont l’objet est *« la glorification, non du moi, mais de l’individu en général [et qui] a pour ressort non l’égoïsme, mais la sympathie pour tout ce qui est homme, une pitié pour toutes les misères humaines, un plus ardent besoin de les combattre et de les adoucir, une plus grande soif de justice »* et s’élève contre la confusion entre l’individualisme et *« l’utilitarisme étroit et l’égoïsme utilitaire de Spencer et des économistes »* (*« L’individualisme et les intellectuels »*, [Durkheim in D. Martuccelli, F. de Singly, 2012]).

On pourrait ajouter que pour Durkheim, **la valorisation de l’individu est précisément une des marques de la société du XIX<sup>ème</sup> siècle;** et qu’aussi bien individus et société sont imbriqués.

*« Cette espèce d’auréole qui entoure l’homme et qui le protège contre les empiètements sacrilèges, l’homme ne la possède pas naturellement ; c’est la manière dont la société le pense, c’est la haute estime qu’elle en a présentement, projetée au dehors et objectivée. Aussi, bien loin qu’entre l’individu et la société il y ait l’antagonisme qu’on a si souvent admis, en réalité, l’individualisme moral, le culte de l’individu humain est l’œuvre de la société. C’est elle qui l’a institué. C’est elle qui a fait de l’homme un dieu dont elle est devenue la servante ».* [Durkheim, 1898, p70]

Une marque que l’on retrouve chez d’autres éminents sociologues tels Maurice Halbwachs (1939) qui met lui aussi en évidence **le caractère central de l’individu** dans les phénomènes sociaux

*« le progrès de la médecine et de l’hygiène, l’accroissement de la richesse : ce ne sont que des moyens, des instruments, dans la lutte contre la mort. Encore fallait-il qu’on ait la volonté d’engager et de poursuivre cette lutte et de l’organiser. Il fallait que l’on attachât plus de prix à l’individu, à l’existence individuelle et à sa*

*prolongation* ». [...] « *Individualisme, mais qui est entretenu par lui-même, et qui est en conformité avec ses fins* ». [Maurice Halbwachs (1939), in Lenoir (2004)]

Mais, comme le précise Mesure (2017), Durkheim ne fait pas de cette “valeur” suprême une condition suffisante pour faire société :

« A mesure que toutes les autres croyances et toutes les autres pratiques prennent un caractère de moins en moins religieux, **l'individu devient une sorte de religion**. Nous avons pour la dignité de la personne un culte qui, comme tout culte fort, a déjà toutes ses superstitions. C'est donc bien si l'on veut une foi commune ; mais d'abord, **elle n'est possible que par la ruine des autres**, et par conséquent ne saurait produire les mêmes effets que cette multitude de croyances éteintes. Il n'y a pas compensation. De plus, si elle est commune en tant qu'elle est partagée par la communauté, elle est individuelle par son objet. Si elle tourne toutes les volontés vers une même fin, **cette fin n'est pas sociale**. Elle a donc une situation tout à fait exceptionnelle dans la conscience collective. C'est bien de la société qu'elle tire tout ce qu'elle a de force, mais ce n'est pas à la société qu'elle nous attache : c'est à nous-mêmes. **Par conséquent elle ne constitue pas un lien social véritable**. » (2007, 147) Durkheim É. (1893) (2007), *De la division du travail social*, Paris, PUF, « Quadrige », in Mesure, 2017]

Quelques décennies plus tard, Hayek (1945) défend quant à lui, la conception d'un “vrai individualisme” qui est, selon lui, la seule et unique façon de faire société. Il se revendique dans la lignée de John Locke, Bernard Mandeville et David Hume, Josiah Tucker, Adam Ferguson et Adam Smith, Edmund Burke et au XIX<sup>ème</sup> siècle, d'Alexis de Tocqueville et Lord Acton. Il valorise l'action individuelle comme un **moteur puissant** de l'action, et dont les réalisations dépassent selon lui ce qu'un projet collectif peut atteindre.

*« ... suivant l'expression d'Adam Ferguson, "Les nations se retrouvent face à des institutions qui sont bel et bien le résultat de l'action des hommes, sans être celui d'un projet humain" et la collaboration spontanée des hommes libres engendre souvent des résultats qui dépassent ce que leur cervelle d'individus pourra jamais entièrement saisir. (...) On exagérerait à peine en disant que le plus grand mérite de l'individualisme qu'il [Adam Smith] prônait avec ses contemporains, est d'être un système où les méchants sont le moins à même de faire du mal. C'est un système social qui n'a pas besoin qu'on lui trouve des hommes vertueux pour le faire marcher, ni que les gens deviennent meilleurs qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais qui les engage avec toute la variété complexe qui est la leur, parfois bons, parfois méchants, l'un intelligent et l'autre stupide ". [Hayek, 1945]*

Il y voit ainsi **un système qui s'autorégule** tout en offrant la possibilité à chacun de jouir de liberté, dans “un processus interpersonnel au cours duquel lequel **la contribution de chacun est testée et corrigée par les autres.**”

Cinquante ans plus tard, Norbert Elias tente de réconcilier ces différentes visions par sa célèbre formule de la «**Société des individus** » **qu'il décrit comme un tissu de connexions dynamiques** « *Ni l'ensemble lui-même ni sa structure ne sont l'œuvre d'individus isolés, ni même d'un grand nombre d'individus réunis; et pourtant ils n'existent pas non plus en dehors des individus* » [Elias, 1991]. Pour Elias, la spécificité de l'homme réside dans sa capacité d'adaptation. Le sentiment d'un écart, voire d'une opposition entre société et individu résulte du “processus de civilisation” qui impose aux individus de contenir leurs affects pour vivre en société. **La société n'existe pas sans les individus, et réciproquement, les individus n'existent pas sans la société** : ils incorporent un langage, un habitus (“*un savoir social incorporé*”) qui contribue à forger leur personnalité et individualité, ils dépendent dès avant leur naissance de leurs relations aux autres individus. Pour le sociologue allemand, parler de la société ou de l'individu revient à parler de la même chose mais sous un angle différent. Et l'objet de la sociologie est donc l'étude des **configurations**, au sens des réseaux tissés par les relations de divers types existant entre les individus, ou encore « les hommes ensemble ».

Sans pouvoir aborder ici tous les penseurs du XIXème et XXème siècle s'étant attelés à cette lancinante question, il nous semble que, d'une manière ou d'une autre, philosophes, sociologues, anthropologues décrivent une forme de **tension entre chemin individuel et vie en collectif** en société. Cette tension est plus ou moins forte, l'antagonisme est plus ou moins prononcé mais il est sous-jacent.

La question prend **une ampleur nouvelle à la fin du XXème siècle**. Si individu et société sont évidemment imbriqués, la tension entre individualisme et cohésion sociale est de plus en plus apparente, et importante, en liaison avec différents phénomènes.

## 1.4 DEPUIS LA FIN DU XXÈME SIÈCLE, UN QUESTIONNEMENT EXACERBÉ

Plusieurs sociologues, penseurs de notre société constatent un **palier significatif** dans le mouvement d'individualisation dans **la deuxième moitié du XXème**, renforçant la nécessité de repenser la cohésion sociale.

Giddens parle d'une modernité avancée, Beck d'une seconde modernité, Bauman de modernité liquide, Touraine évoque la fin des sociétés. Marcel Gauchet va même jusqu'à considérer qu'il s'agit même d'une "mutation anthropologique". Ces différents travaux pointent de **nouvelles formes d'inégalités**, posant question au vivre-ensemble.

Pour Beck, la société industrielle, avec une organisation sociale fondée sur l'interconnexion entre les classes, les sexes et la famille nucléaire, disparaît, cédant la place à une **société du risque** ; marquée par de nouveaux réseaux de relations, de nouvelles formes de sociabilité et un processus d'individualisation sans précédent. Le risque n'est plus extérieur à la société (catastrophes naturelles, épidémies, etc) mais crée par la société elle-même (manipulation du vivant, plantes transgéniques, etc.). La production de richesse s'accompagne désormais de risques, avec des **inégalités individualisées** : d'abord il faut que les individus soient capables d'identifier ces risques, d'autre part ceux qui gouvernent, qui engagent les risques sont plus à même que les autres de s'y soustraire en mobilisant un capital relationnel, économique et culturel. **Enfin ceux qui subissent les risques ne sont souvent pas ceux qui les prennent.** Soulevant un enjeu de régulation de ces risques.

**Giddens** décrit trois mécanismes propres à cette nouvelle phase de la modernité. La **séparation du temps et de l'espace** : la co-présence n'est plus nécessaire, des relations existent avec un autrui absent, avec lequel on n'est jamais en face à face ; les **mécanismes de délocalisation des relations sociales** (via des gages symboliques comme l'argent, des systèmes experts, ou l'installation de relations de confiance; on pourrait intégrer dans ces mécanismes le formidable essor des réseaux sociaux en ligne) et **l'appropriation réflexive des connaissances** : notre société est fondée sur la connaissance et non plus la tradition, et cette connaissance que chacun s'approprie transforme le réel en permanence, entraînant un univers mouvant.

Contemporain et proche sur le plan conceptuel, le sociologue anglo-polonais Zygmunt Bauman décrit la société contemporaine dans *Liquid modernity*, 2000, comme une société marquée par la mobilité, l'éphémère, la vitesse, la flexibilité : la société est liquide car les situations dans lesquelles les hommes se trouvent et agissent **se modifient avant même** que leurs façons d'agir ne réussissent à se consolider en procédures et habitudes. Une telle société, selon l'auteur nécessite une adaptation sans cesse renouvelée de la part de ses membres, sans jamais leur en donner les moyens. La liberté est incertaine et dépourvue de sécurité rassurante. Ce contexte crée de nouvelles formes d'inégalités : les moyens de s'offrir une certaine sécurité (sociale, psychologique, professionnelles) sont individualisés et inégalement répartis.

Ces auteurs se rejoignent pour soulever ce paradoxe : l'apparition de ces nouvelles inégalités sont-elles compatibles avec une société d'individus ? Comment tracer un avenir commun et soutenir une volonté d'individualisation de plus en plus forte ?

Dans l'entretien qu'il accorde à Nicole Aubert et Claudine Haroche, et qui fait office de conclusion à l'ouvrage de Nicole Aubert "L'individu hypermoderne", Marcel Gauchet pointe plusieurs changements qui l'incitent à arguer que l'individualisme contemporain a pris une nouvelle tournure dans la deuxième moitié du XXème siècle conduisant même à un véritable **changement anthropologique**.

*Le premier est lié au "corps suscité par la médecine contemporaine, dont la moindre des propriétés est d'avoir gagné une vie quasiment du tiers plus longue que celle de nos ancêtres il y a moins d'un siècle, ce qui n'est pas tout à fait rien.[...] Ce n'est pas seulement que l'homme vit plus vieux, c'est qu'il vit plus vieux dans des conditions de confort, de bien-être, de disparition de ce qui était une expérience quasi-quotidienne de l'humanité il n'y a pas longtemps, c'est-à-dire la souffrance, la douleur, la fièvre par exemple, le mal-être de tout ordre, la faim, tout bêtement, qui, certes, existe encore mais, dans notre société, marginalement. Nous avons désormais l'expérience heureuse d'un corps de bien-être, alors que le fait d'avoir un corps, c'était pour l'humanité, depuis qu'elle existe, son plus grand malheur. S'il y avait un bonheur quelconque à espérer, c'était un bonheur dans une autre vie ou le bonheur qu'on trouvait avec l'esprit, dont le fonctionnement, chose miraculeuse, restait relativement inaltéré, perturbé certes, mais inaltéré dans ses opérations fondamentales au travers de ce mal-être. Une des données primordiales de l'expérience humaine s'est modifiée radicalement : il est possible de vivre très vieux avec un corps dans lequel on se sent bien." [Gauchet, 2006]*

Cette évolution a pour conséquence, selon le philosophe, de créer un "corps subjectivé" où **l'individu s'approprie, s'identifie à son corps**, ce qui se traduit par une place plus importante aux **émotions**.



*Et “cette conjonction charnelle avec soi devient une source de sens. Le rapport de l’individu contemporain ou hypermoderne à son corps, ce n’est plus : « C’est mon corps, il m’empoisonne, j’aimerais bien le tenir à distance... ». C’est au contraire : « Je ne fais qu’un avec mon corps qui me fait sentir quelque chose qui, au fond, est plus fort même que ma pensée et qui va plus loin. » [Gauchet, 2006].*

Le deuxième changement est un changement du **rapport au temps**. Jusqu’à la première moitié du XXème siècle, l’expérience de la mort faisait partie de la vie, soit en liaison avec les questions sanitaires, soit en lien avec les terribles guerres ayant affecté et marqué la population.

“À l’opposé, l’individu contemporain, l’individu hypermoderne, est celui qui vit **un temps sans mort**. Pour la plupart des gens dans le monde développé, la perspective de la mort est à peu près étrangère à leur horizon proche avant l’âge de 40 ou 50 ans. Les enfants meurent très peu, les adolescents également, malgré le suicide de quelques-uns qui représente une exception jugée scandaleuse, traumatisante. Mais le plus grand nombre y échappe et vit hors la mort durant la période de formation et de maturité. Après, vient le déclin, on commence à prendre une assurance-vie...

L’individu hypermoderne, pour une partie importante d’entre eux, vivra sa mort sans s’en rendre compte et sans l’avoir jamais regardée en face, et comme un scandale absolu qui n’avait aucune raison de se produire.” [Gauchet, 2006, p296].

Interrogé en 2016 sur l’émergence d’un « nouvel âge de la personnalité » qu’il défendait dans « Essai de psychologie contemporaine » (1998), Marcel Gauchet indique que s’il ré-écrivait ce texte il serait encore plus radical. Il ajoute des facteurs à celui du rapport au corps et au temps.

*“ il s’est créé un type d’autoidentification des êtres par leur statut de droit, ce qui me paraît une donnée complètement nouvelle. Toutes les sociétés définissaient les personnes, fondamentalement, par l’extérieur. Elles disaient : « Tu es toi, mais ton identité t’est d’abord donnée par le fait que tu sois d’une famille, d’un pays, d’un monde... » Or ce mode de définition, par l’extérieur, a pris fin. À partir du moment où la société se définit comme une collection d’individus individués, chacun devient, de droit, un individu existant pour soi-même. Ces éléments ont concouru à l’émergence d’un nouveau type d’être, avec de nouvelles façons d’assumer son identité et ses liens aux autres. L’individu est la valeur absolue. Ou du moins, il est la clé d’entrée dans le monde des valeurs. Il en est la source, le foyer vivant. Nous sommes passés de l’ère de l’objectivité des valeurs – la patrie, Dieu, etc. – à la définition des valeurs comme ce qui vaut pour les individus. “ [Gauchet, 2016].*

Cette nouvelle étape valorise l’objectif (le mythe ?) d’une **quête de soi-même, de la recherche d’une singularité profonde, d’une identité narrative** (Ricoeur), qui cherche à réconcilier des fragments de l’individu entre eux, et de la quête de **reconnaissance** (Honneth) de cette identité

par autrui qui a fait l'objet d'une riche littérature, dont nous ne livrerons ici qu'une courte synthèse.

Richard Senett (1979) dans **Les tyrannies de l'identité**, cherche à reconstituer la genèse sociale de cette croyance en la personnalité profonde de chaque individu. Partant de l'époque contemporaine, caractérisée par une « vision intimiste de la société », il observe que le « *moi de chaque individu est devenu son principal fardeau. Se connaître soi-même est devenu un but, une fin en soi, au lieu d'être un moyen de connaître le monde* » [Senett, 1979, p. 12].

Christopher Lasch [2006] écrit dès 1979 un ouvrage dénonçant « **la culture du narcissisme** », l'« invasion de la société par le moi ». Bauman [2001] parle de “palimpsest identity” pour décrire le travail accompli par les individus pour sans cesse retravailler leur identité. Les individus doivent travailler pour créer cette identité avec une double maîtrise de « L'art d'oublier » conjugué à l'« art de se souvenir. » [Bauman, 2001, p. 87]

L'identité constituerait « un trésor qui serait à découvrir tout au long de sa vie » [Singly, 2005, p. 81]. Le sociologue défend l'idée que le travail de composition identitaire de chacun est en partie émancipé de ses déterminations (milieu social groupe ethnique, territoire, génération, genre, etc). L'individu cherche à s'auto déterminer, et ce travail de construction s'appuie sur les interactions et relations avec autrui, le lien social est indispensable au bon fonctionnement d'une société d'individus (De Singly, 1996, 2005).

Jean-Claude Kaufmann, dans *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, (2004) explique l'importance de la **subjectivité** « **et dont l'essentiel tourne autour de la fabrication du sens** » (p. 82), l'individu contemporain étant tenu de donner lui-même un sens à sa vie, de chercher de « *recoller les morceaux* », pour tenter de construire du sens quand la réflexivité a brisé les certitudes, pour maintenir l'estime de soi si nécessaire à l'action, et d'autant plus difficile que cette identité doit se construire à partir de “matériau non inventé » (p. 102), autrement dit d'un réel sur lequel on n'a pas toujours prise et qui reste influencé par des facteurs externes.

Claude Dubar (2000) caractérise **l'évolution** des modes de définition de l'identité. L'auteur rappelle que plusieurs modalités de construction des identités individuelles coexistent, mais que dans le temps s'observe une évolution générale des formes d'identités attribuées vers des formes d'identité revendiquées. L'identité culturelle, où prédominait le « Nous » sur le « Je », et où l'individu était défini par sa place dans une lignée, une temporalité inter-générationnelle,

avec des droits, et des devoirs, des ressources et des contraintes quasi immuables car transmis avec la naissance, est depuis longtemps remise en cause. L'identité communautaire que l'auteur appelle « pour soi » fait référence à un « Je » s'individualisant dans le cadre d'un « Nous » conçu comme une communauté de projet de référence (religieux, politique, philosophique) avec des figures de référence (le saint homme, le héros). Là aussi, la crise des modèles, héros et représentants politiques, religieux, syndicaux, révèle le peu de place de ce mode d'identification dans la société actuelle, bien que pouvant constituer une modalité de recours pour certains. L'identité statutaire qui conduit à penser le « Je » au sein d'espaces institutionnels pluriels, liés aux statuts, rôles sociaux occupés au travers d'institutions sociales plus moins hiérarchisées : famille, école, emploi est, elle aussi, largement chahutée. La dernière forme de l'identité : « **l'identité narrative** » prend alors toute son importance. Il s'agit pour chacun de mettre à distance des identités attribuées pour se construire un projet de vie, un style de vie individualisé. « Se raconter » permet de produire du sens à partir de récits heurtés et de parcours de vie non linéaires (Ricoeur).

*« L'identité narrative n'est pas une identité stable et sans faille ; de même qu'il est possible de composer plusieurs intrigues au sujet des mêmes incidents [...] de même il est toujours possible de tramer sur sa propre vie des intrigues différentes, voire opposées. [...] En ce sens, l'identité narrative ne cesse de se faire et de se défaire » [Ricoeur, 1985].*

François Dubet, dans *Le travail des sociétés* aborde aussi le phénomène “De même, s'impose partout l'éthique de la reconnaissance essentielle dans les sociétés multiculturelles – et toutes ou presque le sont – et dans les sociétés affirmant la valeur de la singularité et de l'autonomie des individus.” L'individu est désormais une “**activité**” qui consiste à se construire en tentant d'assembler et de faire tenir comme il le peut des appartenances et des logiques d'action composites.

Giddens explique le besoin de construire cette histoire de soi, car elle permet de **se prémunir** contre les angoisses de la nouvelle modernité : l'absence d'autrui, l'ampleur des risques que chacun encourt. L'intimité se transforme, les relations de parenté, d'amitié constituent un projet de vie, et ne sont plus données par le lieu. Elles permettent aux deux parties de **se découvrir et de se construire réciproquement**. L'individu construit son identité et style de vie **pour maîtriser l'emballage du “ camion fou furieux de la modernité”**. Il exerce un contrôle réflexif sur son action, et mobilise la connaissance pour agir.

D'une certaine façon, on peut rattacher ces différentes approches aux travaux de George Simmel : libéré des contraintes de la société, l'individu urbain doit faire face à l'enfermement,

l'anonymat des relations sociales. La construction d'une identité individuelle, la recherche de la différenciation devient **nécessaire** pour créer du lien à la disparition des identités collectives.

A un premier individualisme que Le Bart appelle "générique" où l'individu n'est pas abandonné à lui-même mais tenu par des prescriptions de rôle, un habitus, un statut, il oppose

*un "individualisme de différenciation. François de Singly parle d'individualisme concret, et Simmel d'individualisme de l'altérité. Désormais les individus cherchent à exister et à s'affirmer en tant qu'individus singuliers, différenciés, irréductibles à aucun autrui ni à aucun rôle social. L'individu entend exister au-delà de tous ses ancrages identitaires et sociaux. Il est moi profond contre moi social, émotion singulière plutôt que raison universelle, imprévisible irrationalité plutôt qu'étroit calcul d'intérêt. Être soi tend à devenir une norme généralisée, d'où un relatif bouleversement de l'ordre social." [Le Bart, 2008, p26]*

Cette quête suprême d'un moi profond, d'une histoire de soi, n'est pas sans poser de **nombreuses difficultés**, au niveau individuel, et collectif.

Pour Kaufmann (2004) les individus sont désormais soumis à une injonction contradictoire : dans le même temps ils doivent tout questionner, à tout remettre en question, et "être eux-mêmes", se construire une identité. Comment construire quand tout bouge ?

Dans ses trois ouvrages (Le culte de la performance 1991, l'individu incertain 1995 et la Fatigue d'être soi 1998) Alain Ehrenberg montre que l'invention de soi, l'autonomie nécessitent de **mobiliser de nombreuses capacités** et atouts privés qu'il convient désormais de savoir appliquer à la sphère publique : savoir gérer son temps, se motiver, communiquer, négocier. Les individus sont fragilisés et la dépression n'est désormais plus le résultat d'un conflit entre désir et morale, mais le reflet de l'absence de désir dans un monde où chacun doit mobiliser de l'énergie pour devenir soi-même et être performant, dans une logique entrepreneuriale

*"Enjoint de décider et d'agir en permanence dans sa vie privée comme professionnelle, l'individu conquérant est en même temps un fardeau pour lui-même. Tendue entre conquête et souffrance, l'individualisme présente ainsi un double visage". [Ehrenberg, 1991]*

Gauchet (2006) rejoint cette vision et y voit un enjeu collectif de **nouvelles sources d'inégalités**. Car il n'est pas donné à tous d'être en capacité de s'inventer, de choisir sa vie, et se construire personnellement. Gauchet explique même que selon lui « *c'est la racine de l'inégalité dans notre société.* » [Gauchet, 2006]

Dans la théorie de l'économie de l'enrichissement (symbolique) proposée par Boltanski et Esquerre, la capacité à **créer du récit**, permet met de créer aujourd'hui de **nouvelles formes**

**de richesses ; et partant d'inégalités.** L'économie de l'enrichissement « *suppose toujours le recours à un dispositif narratif afin de sélectionner, dans la multiplicité phénoménale, certaines des différences que présente une certaine chose. (...) En ce sens, les économies de l'enrichissement ont pour principale ressource la confection et la mise en forme des différences et des identités.* » Les chercheurs prennent l'exemple du tourisme et la patrimonialisation d'un nombre croissant de bâtiments et lieux, grâce à des récits souvent liés à des identités régionales ou nationales et qui en accroissent la valeur. Les sociologues décrivent alors la constitution d'une « classe patrimoniale » qui détient un pouvoir économique soit parce qu'elle est propriétaire des objets ou des biens patrimonialisés, soit parce qu'elle est en position « *d'exercer un pouvoir sur la composition des récits (...) dont dépend la valeur des choses d'exception.* » [Boltanski et Esquerre, 2017]

Parmi les différentes causes évoquées par Pierre Rosanvallon (2011) pour expliquer le « grand retournement » des sociétés vers l'inégalité, deux ont trait à la montée en puissance de l'individualisme de singularité. La transformation du capitalisme « d'organisation » analysé par Galbraith et Shonfield dans les années 60, où ce qui est valorisé sont des qualifications professionnelles, défendues collectivement, vers un « capitalisme des singularités », qui se fonde sur l'innovation et les services, nécessite et récompense de ce fait la capacité d'innovation individuelle. Plus généralement, Rosanvallon décrit « les « métamorphoses de l'individualisme » d'un individualisme d'universalité à un individualisme de singularité, qui correspond au désir de chacun à « être quelqu'un », et à la limite même « une star, un expert ou un artiste », à jouir de droits et de marges de manœuvres individuels plus grands, impliquant une tolérance implicite face aux inégalités sociales, cohabitant avec une condamnation de principe de celles-ci.

Au-delà de la question des inégalités, Alain Touraine (2013) décrit une société qui s'épuise car les institutions sociales qui la composent (la famille, l'école, l'État, l'entreprise...) ont perdu de leur capacité à intégrer et, surtout, à normer les comportements des individus. Face à cette évolution structurelle, l'auteur observe un raidissement dans la singularité; chacun cherche à défendre ses intérêts économiques, à promouvoir sa culture, à pousser son avantage politique... Ce qui aboutit à une fragmentation de la société.

Castel (2009) dénonce « l'exaltation triomphaliste de la grandeur de l'individu », et y voit des conséquences néfastes au **niveau social et politique**, il passe par le détour de l'analyse du roman de Tristan et Iseult, pour montrer comment la tentation de vivre hors du monde, des règles sociales, ne peut conduire qu'à la mort. En 2013, le sociologue transcrit différents

mouvements symptomatiques du processus d'individualisation qui viennent **fragiliser le modèle de la cohésion sociale de la société industrielle** : le processus de **désaffiliation** de la seconde révolution industrielle de la fin du XIXème siècle, la **remise en cause de la société salariale** et du modèle de cohésion construit après la seconde Guerre mondiale, la **distance grandissante aux institutions et corps intermédiaires** (syndicats, partis politiques, institutions religieuses, medias), la **remise en cause de différents espaces de socialisation** : entreprise, famille, école, syndicats, associations et la **recherche d'une différenciation accrue** "qui peut comme aujourd'hui mener à des formes exacerbées d'individualisme". Dans la montée des incertitudes 2009, il décrit un **capitalisme post-industriel** qui introduit une dynamique de ré-individualisation, de dé-collectivisation.

Francois Dubet, dans *Le travail des sociétés*, décrit lui aussi **l'émiettement de la structure sociale** et la fin de la société en tant que structure d'ensemble.

*“Pour le dire simplement, la Société tient solidement tant que deux conditions semblent réalisées. La première, que l'on raisonne dans la grammaire d'Émile Durkheim, de Talcott Parsons, de Norbert Elias, de Pierre Bourdieu ou du Karl Marx des infrastructures, des structures et des superstructures, est la correspondance étroite du système des rôles et des positions sociales avec le système des valeurs et des orientations subjectives des acteurs. [...] Or, cette correspondance est de plus en plus faible. [...] “ [Dubet, 2010]*

Il souligne en particulier “ le déclin du programme institutionnel qui était, jusque-là, le mécanisme essentiel de production d'individus « libres » et ajustés aux exigences de la Société”. Dubet décrit un basculement de “l'intégration” vers la “cohésion” sociale, construite par les acteurs et non les surplombant, produite par les accords et les coordinations qui résultent des pratiques sociales. Face au déficit d'une intégration qui s'imposerait d'en haut, succède une cohésion qui se fabrique d'en bas. “Alors que le paradigme de l'intégration suppose que l'ordre social précède l'acteur et s'impose à lui, celui de la cohésion renverse le mouvement : la société est le produit plus ou moins stable et aléatoire des actions et des constructions locales.”

Ajoutons dans la marmite, **l'affaiblissement « des groupes primaires »** (voisinage, communautés locales) (Langers et al. 2009), et l'on comprend que nombreux sont les auteurs qui posent la question de ce qui fait société aujourd'hui, de la façon dont on envisage l'unité sociale et de ce qui constitue une « société » (Guibet Lafaye 2012).

Forsé et Parodi, dans une théorie de la Cohésion sociale (2009) se font écho des travaux de Donzelot et d'autres chercheurs

*“ Dans le détail cependant, de nombreux auteurs jugent aujourd’hui que la position de Durkheim est dépassée. Comme le rappelle Jacques Donzelot (2007), il est bien certain qu’à l’heure des délocalisations, de la **mondialisation ou de la concurrence fiscale entre les pays**, avec toutes les conséquences que l’on sait en termes de chômage et d’exclusion sociale durable d’un nombre significatif d’individus du marché du travail, il n’est plus possible d’associer aussi simplement et inéluctablement la division du travail et la solidarité au sein d’une nation. En outre, le **modèle républicain d’intégration** apparaît à la peine parce qu’il repose essentiellement sur une intégration verticale, organisée par et autour de l’Etat et de ses institutions. Or il faut désormais s’appuyer de plus en plus sur une **intégration horizontale**, qui relève plus directement de la société civile. Le changement d’inflexion peut même devenir un changement de modèle. C’est du moins ce que pense François Dubet (2009) en soutenant que « l’intégration à la société » – selon le modèle français de la troisième République pour le dire vite – est de **plus en plus obsolète** et concurrencée par la « cohésion sociale » telle qu’elle est mise en œuvre aujourd’hui. Désormais, selon lui, les normes et les hiérarchies, qui semblaient largement acquises dans le cadre républicain, ne le sont plus de manière aussi évidente. Elles sont le résultat d’une **activité sociale interindividuelle plus négociée** (Degenne et Forsé, 2006) et **localisée** que ce que prônait la doctrine républicaine standard (ou plus précisément jacobine). “ [Forsé et Parodi, 2009, p11]*

D’une certaine manière, la période actuelle exacerbe la nécessité de refonder la cohésion sociale en intégrant le processus d’individualisation et en répondant aux nouveaux enjeux qu’il pose : nouvelles inégalités, changement de rôle des institutions et des citoyens.

\*\*\*

Depuis une vingtaine d’année la notion de cohésion sociale (initialement pensée par Emile Durkheim) a connu une deuxième jeunesse dans l’espace public et institutionnel. Notion aux contours multiples, elle recouvre une dimension économique (réduction des inégalités), politique (la participation des citoyens), institutionnelle (règles de justice sociale, mécanismes de redistribution et de protection sociale), « socio-culturelle » (lien social, unité des valeurs, projet commun). Elle désigne d’une certaine manière une forme de “supplément d’âme” qui augmenterait la solidarité, l’interdépendance, la réciprocité, et l’unité de la société. Elle est le plus souvent mobilisée aujourd’hui sous un angle négatif, pour en déplorer sa fragilité ou son absence, ou à minima en faire un objectif à poursuivre. Son principal obstacle étant, dans l’esprit de la population notamment, l’individualisme galopant, compris au sens d’égoïsme et de repli sur soi des individus.

La question, au cœur même de la discipline sociologique, de la tension entre individu et société n’est pas nouvelle mais elle s’est transformée au cours du temps. Du souci de soi (individuation) la valorisation de l’individu s’est institutionnalisée avec un ordre social et politique fondé sur

l'individu et ses droits (individualisme). Depuis une quarantaine d'années, nombreux sociologues décrivent une nouvelle étape du processus d'individualisation, qui a pour objectif la fabrication par chacun d'une identité individuelle et singulière. Pour différents penseurs, cette nouvelle étape vient déstabiliser la cohésion sociale telle qu'elle s'était fondée après-guerre sur un ensemble de collectifs intermédiaires (l'entreprise, la famille, les syndicats, les associations), d'institutions, de droits, de normes, qui perdent de leur légitimité face à un émiettement des singularités. La valorisation d'un individu singulier et en quête d'une identité différenciée est-il effectivement perceptible dans la société française au cours des quarante dernières années ? Quelles en sont ses conséquences sur la cohésion sociale ? Quelles pistes de solutions apporter pour bâtir une cohésion renouvelée ?



## II- LA QUÊTE DE SOI COMME HORIZON, AU COURS DES 40 DERNIÈRES ANNÉES

Avant d'aborder plus en détail les conséquences et les éventuelles pistes de solution de ce mouvement, nous aborderons ici plus en détail le processus d'individualisation entre 1978 et 2018 en France. Nos travaux empiriques à partir du très riche matériau de l'enquête Conditions de vie **donnent à voir l'exacerbation** du processus dans plusieurs domaines très différents et quelques-uns des enjeux que ceux-ci posent la cohésion sociale.

Nous verrons dans un premier temps que dominant dans de nombreux groupes sociaux (dont les catégories supérieures, et moyennes, les jeunes) les représentations **d'un individu maître de son corps**, qui cherche à l'améliorer et en jouir aussi longtemps que possible, et où ces améliorations n'ont comme limites que celles du **libre-arbitre et du respect de l'identité individuelle**. Avec des conséquences sur la création de nouveaux types d'inégalités potentiellement destructeurs du vivre ensemble.

Puis nous aborderons l'impressionnant essor des **réseaux sociaux en ligne** ces dix dernières années, et analyserons en quoi cet essor est le **support de projection de la quête individuelle**, posant de nombreuses questions au modèle de vivre ensemble. Les réseaux sociaux en ligne offrent ainsi un espace renouvelé de mobilisation, de création de communautés d'intérêt mais ils ne créent pas un lien social sécurisant et unificateur, et peuvent dans certains cas donner lieu au contraire à un affaiblissement de la cohésion sociale via différents mécanismes de réification conduisant au déchaînement polémique, voir à l'enfermement dans des bulles de plus en plus difficilement réconciliables.

Nous mettrons également en lumière la valorisation de l'individu dans le domaine du travail, via la figure de l'individu **entrepreneur**, offrant dans les représentations la possibilité d'une autonomie et d'une liberté individuelle valorisée notamment chez les jeunes générations. Là encore cet « élargissement du domaine de l'individu » n'est pas sans poser des questions au vivre ensemble, et en particulier aux anciens mécanismes de **protection sociale** et de solidarité fondés sur le salariat.

Nos travaux montrent également que la "responsabilité individuelle" est de plus en plus valorisée comme **pièce maîtresse de la cohésion sociale, dans les représentations du corps**

**social** bien avant d'autres mécanismes et acteurs comme la **protection sociale** ou l'école par exemple. Le soutien aux politiques sociales reste fort dans la population mais **vacille**, en liaison avec **la montée des représentations valorisant la responsabilité individuelle et son pendant négatif la critique des "profiteurs" du système**. Se produit alors une forme de cercle vicieux que nous décrivons en prenant l'exemple des politiques familiales : la légitimité du système de protection est moins forte et les financements questionnés. Les prestations sont alors de plus en plus ciblées sur les plus démunis. Le **ciblage** vient, alors fragiliser encore davantage la légitimité du système jugé injuste par les catégories moyennes qui s'en voient de plus en plus exclues.

Enfin, le dernier signe de la valorisation de l'individu que nous traiterons se lit dans la lecture des **réactions aux attentats du 13 novembre 2015**. Ceux-ci se sont révélés particulièrement marquants pour la population, davantage que d'autres événements tragiques proches dans le temps comme les attaques de Charlie Hebdo et de l'hypercacher en janvier 2015. Outre le nombre de morts important, l'écho aux événements du 13 novembre tient aussi à ce qu'il touche à la **liberté de chacun de vivre comme il l'entend**. Les victimes ne se présentaient pas, au moment des attaques, dans un contexte professionnel (par exemple en tant que journalistes ou policiers), et ne distinguaient pas par une appartenance à communauté ou confession.

## 2.1 L'INDIVIDU AUGMENTÉ

---

### 2.1.1 Le corps support de l'identité individuelle

*« Je ne suis point cet assemblage de membres que l'on appelle le corps humain. »  
René Descartes, Méditations métaphysiques, [Le Breton, 2012, p13]*

Le rapport au corps est pris lui aussi dans ce mouvement d'individualisation. Nascimento - Duarte distingue trois moments fondateurs concernant notre rapport au corps, avec sur la période récente la mise en lumière d'un corps marqué par le phénomène d'individualisation.

*“ Premièrement, le monde grec antique nous introduit le corps et la préoccupation de soi en ayant valeur esthétique et morale. Postérieurement, avec le christianisme, le corps comme partie de la collectivité est mis à distance par la radicalisation de la distinction cartésienne âme/corps. Avec l'humanisme, le processus de rupture de l'homme attaché à la collectivité commence à se rompre et par conséquent les premières marques de l'individualisme surgissent. L'ascension de l'individualisme et la rupture avec le religieux positionne l'homme comme responsable pour soi et son destin convenable” [Nascimento - Duarte, 2015, p98].*

L'exemple du **tatouage ou d'autres marques corporelles** (telles que le piercing), pris par Le Breton Dans l'Adieu au corps (2015) est symptomatique de l'individualisation des corps. Il explique que dans de nombreuses sociétés, les marques corporelles ont longtemps été associées à des rites de passage ou liées à des significations bien précises dans la communauté et disaient *“au cœur même de la chair l'appartenance du sujet au groupe, à un système social, [...] les allégeances religieuses, [...] Au sein de certaines sociétés la lecture du tatouage renseigne sur l'inscription de l'homme dans une lignée, un clan, une classe d'âge ; il indique un statut et affermit l'alliance. Impossible de se fondre dans le groupe sans ce travail d'intégration que les signes cutanés impriment dans la chair.”* On peut penser à la circoncision qui traduit dans le judaïsme l'alliance avec Dieu et l'entrée dans la communauté, au “tilak (tika, bindi ou pottu), marque rouge portée sur le front par la plupart des hindous, censée porter bonheur, et indiquant l'appartenance à un groupe religieux pour un homme ou la situation maritale pour une femme, etc. De marque d'appartenance à un collectif, le tatouage, le piercing, la marque sur l'enveloppe corporelle sont devenus signes de singularité, d'expression de soi, du *“franchissement personnel d'un passage dans l'existence dont l'individu entend garder la trace [...] La marque tégumentaire ou le bijou du piercing sont aussi des modes d'affiliation à une communauté flottante avec souvent une complicité qui s'établit d'emblée entre ceux qui les partagent. [...] Le stigmat symbolisait l'aliénation à l'autre dans la société grecque antique, aujourd'hui, à l'inverse, la marque corporelle affiche l'appartenance à soi. Elle traduit la nécessité de compléter par une initiative personnelle un corps insuffisant en lui-même à incarner l'identité personnelle.”*

Barbara Nascimento-Duarte (2015) décrit les “body-hackers”, qui s'implantent des puces RFID, des implants sous-cutanés, comme des petites billes de téflon, ou des magnétiques, ou autres artifices à des fins artistiques et militantes. Ceux-ci *“ rêvent des implants fonctionnels. En fait, ces explorateurs du corps amplifié revendiquent une **liberté totale** pour leur personne. Ayant le goût du risque, ils refusent surtout de concevoir le corps comme une entité sacrée qui serait interdite à toute modification. Ils sont convaincus que l'homme, ayant arrêté son évolution biologique, passe déjà à l'étape du bionisme, une évolution qu'il contrôlerait lui-même”.* Ces *“ body hackers sont, pour ce qui concerne le **registre de la production de soi, dans un individualisme radical** qui a, en tant qu'unité d'analyse principale, l'individu (et son individualisation croissante) et la propriété de son corps comme mesures fondamentales.”* On retrouve, dans ce phénomène, différentes valeurs associées à l'individualisation : l'idée que tout

est possible et que le choix individuel doit être la valeur suprême qui doit gouverner le corps, le désir de s’émanciper des institutions en pratiquant le bricolage, le “do it yourself”.

Dans *l’Adieu au corps* (2015) Le Breton multiplie les exemples qui montrent que **le corps est aujourd’hui le support de l’identité personnelle et s’inscrit dans cette quête de soi**. Le chercheur évoque différents phénomènes, plutôt en augmentation, qui illustrent et manifestent cette évolution tels la chirurgie esthétique qui modifie l’enveloppe charnelle, le body-building, le transexualisme, le body-art (percings, tatouages, etc) ou “la production pharmacologique de soi” (qui désigne la possibilité pour l’individu de gérer son humeur et sa vigilance, dans un souci de performance et de contrôle de soi grâce à des aides chimiques), le suivi de régimes alimentaires visant à accroître la masse musculaire, via la prise de protéines, ou à se maintenir dans une minceur permanente, la prise d’hormones pour la croissance, ou la modification d’identité de genre. Toutes ces techniques font du corps de l’homme un « matériau de création » qui vise à se recréer perpétuellement une identité, à la fois pour soi, et pour les autres.

*« Toutes ces démarches isolent le corps comme une matière à part qui donne un état du sujet. Le corps est le support à géométrie variable d’une identité choisie et toujours révoquée, une proclamation momentanée de soi. Si on ne peut changer ses conditions d’existence on peut au moins changer son corps de multiples manières. L’industrie du design corporel s’épanouit sur ce sentiment que la relative souveraineté de la conscience de l’individu doit s’étendre également à son apparence et non laisser la chair en friche.[...] Le corps est devenu la prothèse d’un Moi éternellement en quête d’une incarnation provisoire pour assurer une trace significative de soi. [...] Ce dernier [le corps] est un analyseur essentiel de nos sociétés contemporaines du fait de la fragmentation du sujet, à la fois toujours plus isolé et toujours plus branché, inscrit dans nos sociétés au sein d’un individualisme atteignant un point limite et l’amenant à se soucier toujours davantage de son corps comme ultime butée, ultime lieu de souveraineté personnelle. » [Le Breton, 2015, p30].*

L’auteur utilise plusieurs images très parlantes, d’un corps qui devient “un mécano biologique” sur lequel l’individu règne en maître, et cherche à façonner cet “accessoire” de soi. Les différents maîtres mots et valeurs découlant de l’individualisation se retrouvent dans les travaux menés et synthétisés par ce chercheur sur le rapport corps : le **désir de maîtrise de soi**, d’autant plus important que le reste du monde est incertain, la notion de **bricolage** et de choix sans cesse remis en cause, la quête infinie de “réduire l’écart éprouvé entre soi et soi”, l’injonction à être d’une certaine façon l’accoucheur de son être profond, et le modèle de l’entreprise en toile de fond.

*“Si dans toutes les sociétés humaines le corps est une structure symbolique (Le Breton, 1990 ; 1993), il devient ici une écriture hautement revendiquée, sous-*

*tendue par un impératif de se transformer, de se modeler, de se mettre au monde. [...] Dans une société d'individus, la collectivité d'appartenance ne fournit plus que de manière allusive les modèles ou les valeurs de l'action. Le sujet lui-même est le maître d'œuvre qui décide de l'orientation de son existence.” [...] “Le corps est devenu une entreprise à diriger au mieux des intérêts du sujet ou de son sentiment de l'esthétique. Le sceau de la maîtrise est le paradigme de la relation au corps propre dans le contexte contemporain.” [Le Breton, 2015, p33]*

Le Breton lie très fortement ces évolutions avec la **distance au collectif** “Le désinvestissement des systèmes sociaux de sens amène à une centration accrue sur soi. Le repli sur le corps, l'apparence, les affects, est un moyen de **réduire l'incertitude** en cherchant des limites symboliques au plus proche de soi. Il ne reste plus que le corps auquel l'individu puisse croire et se rattacher.”[Le Breton, 2015]

Helena Velená dans son ouvrage sur le transexualisme publié en 1995 aboutissait à des conclusions similaires, elle définit ainsi le transsexualisme « *comme une identité de la non identité, ou mieux une revendication de soi qui naît de ne pas se sentir lié à une situation définie et définitive, mais au contraire en transit, en transformation, en relation, en flux.* » [Velená, 1995]. La transexualité est ainsi un des signes que le corps est aujourd'hui un objet à transformer pour le faire correspondre à son identité profonde, affranchi de toute appartenance et assignation.

### **2.1.2 Les techniques amélioratives comme outil de libre arbitre**

Nos travaux sur le regard porté par les Français sur le **transhumanisme** (Bigot, Hoibian, 2014, e.) donnent à voir que, pour une partie de la population française (catégories aisées et jeunes notamment), le corps est effectivement vu comme un matériau, que l'on peut transformer et améliorer à loisirs, outil et support de libre arbitre. Depuis quelques années, en liaison avec la convergence des **NBIC** (nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives),<sup>4</sup> la transformation et maîtrise individuelle du corps franchit un nouveau cap dans la mesure où elle peut passer par une action directe sur notre corps avec des technologies et des effets inédits. Imaginons par exemple l'intégration de nanocapteurs (nanotechnologies) dans notre corps qui surveilleraient nos paramètres vitaux, enverraient nos constantes vitales et indicateurs divers à une base de données centralisée et intelligente (intelligence artificielle), qui

---

<sup>4</sup>. Les nanotechnologies sont des technologies permettant de travailler au niveau moléculaire. Les biotechnologies désignent l'utilisation scientifique directe ou indirecte des organismes vivants dans leur forme naturelle ou modifiée afin de produire des biens et des services ou d'améliorer des processus existants. Les sciences cognitives sont les sciences du cerveau, qui vont de la psychologie aux neurosciences jusqu'à l'intelligence artificielle.

permettrait de détecter les écarts à la normale et prévenir des accidents ou maladies graves en déclenchant des stimulants immunitaires (biotechnologies), etc. Ce que l'on désigne parfois aujourd'hui sous le vocable d'**amélioration humaine** («**human enhancement**») ou « **homme augmenté** » est défini par le Centre d'analyse stratégique (2010) comme « *toute modification visant à améliorer la performance humaine et permise par des interventions sur le corps humain fondées sur des principes scientifiques et technologiques.[...] Ces modifications peuvent être temporaires ou durables, voire définitives ; elles peuvent concerner des individus particuliers ou bien, en cas d'interventions sur le génome, l'ensemble de l'espèce humaine ; elles peuvent viser l'augmentation de capacités humaines (par exemple, courir plus vite) ou bien l'acquisition de capacités non humaines (vision nocturne, perception des ultrasons, vol, etc.)* ». Comme on peut le voir, cette définition de l'amélioration humaine recouvre un très large spectre. Les courants philosophiques du Posthumanisme ou du Transhumanisme soutiennent la recherche de l'amélioration des caractéristiques physiques et mentales des êtres humains pour augmenter ses potentialités, rendre l'être humain moins vulnérable à la maladie, plus intelligent. Le biologiste Julian Huxley, frère d'Aldous Huxley semble être le premier à avoir utilisé le mot «transhumanisme» en 1957. Le post humanisme, et son ancêtre le transhumanisme sont des courants philosophiques qui s'appuient sur la philosophie des lumières au sens où ils veulent donner **plus d'autonomie à l'être humain** considéré comme indéfiniment perfectible. Anne Fagot-Largeault en propose une définition lors des journées annuelles d'éthique du CCNE de 2012 reprise dans l'avis n°122 du Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé : il s'agit de « *prendre en main notre évolution, la diriger pour qu'elle nous soit favorable, comme si l'imprédictibilité de l'espèce humaine était un obstacle et non une condition de tout projet de liberté. Le défi est, selon une maximisation continue des capacités humaines, de repousser indéfiniment les limites de l'évolution humaine : l'âge et ses dépendances, la douleur, et même la mort* ».

L'arrivée progressive de la démarche transhumaniste dans le champ des possibles du monde occidental est une autre manifestation **de la quête de soi**. «*Les mots-clés que l'on trouve dans les écrits des transhumanistes sont : autodétermination de la personne, promotion des libertés individuelles dans le domaine de la liberté d'entreprendre, du corps, de l'identité et de la procréation, de la mondialisation de la recherche, de la marchandisation du vivant.* » [Pedrot, 2018]

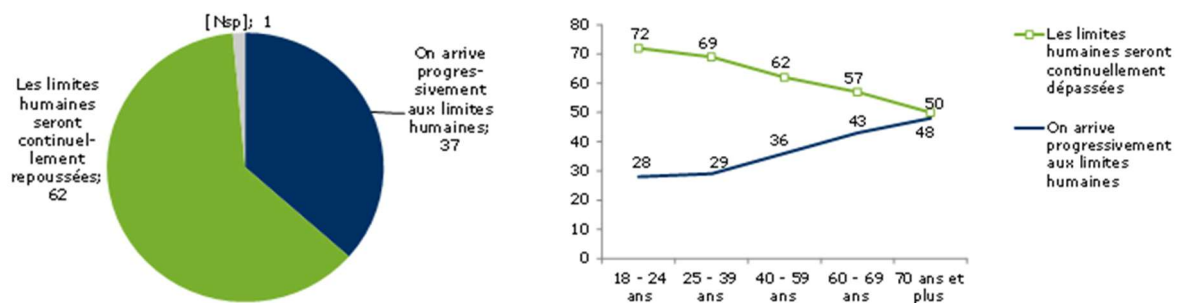
Les opinions de la population recueillies sur un certain nombre de questionnements témoignent de représentations où **l'individu est le maître de son corps**, où il cherche à l'améliorer et en

jouer aussi longtemps que possible, et où ces améliorations n'ont comme limites que celles du **libre-arbitre et du respect de l'identité individuelle.**

L'idée que l'homme repoussera perpétuellement ses limites trouve une illustration à chaque compétition sportive, à travers la recherche de dépassement des records passés. Chaque année des athlètes battent des records du monde de vitesse à pied, à vélo, à la nage, en saut en longueur, au prix d'entraînements intensifs, d'équipements sans cesse améliorés — et aidés parfois par des substances dopantes. Certains pourraient penser que, en dépit de ces aides chimiques, de l'amélioration des techniques d'entraînement, le corps atteint des limites biologiques infranchissables. A la question "Chaque année, des athlètes battent des records du monde de vitesse à pied, à vélo, à la nage, en saut en longueur, etc. Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre : les limites humaines seront continuellement repoussées/on arrive progressivement aux limites humaines ?" 62% des Français optent pour l'idée que «les limites humaines seront continuellement repoussées».

L'idée que les limites biologiques seront perpétuellement dépassées traverse l'ensemble du corps social et, signe qu'elle devrait continuer à dominer les représentations, les plus jeunes sont les plus optimistes sur la capacité de l'homme à sans cesse se dépasser

**Graphique 2– Chaque année, des athlètes battent des records du monde de vitesse à pied, à vélo, à la nage, en saut en longueur, etc. Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre ? Proportion d'individus partageant les opinions suivantes (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2014.

Le rapport aux technologies et à la science nourrissent l'idée que la technologie est au service de l'homme. Plus les individus se disent « d'une manière générale attirés par les produits comportant une innovation technologique » et plus ils ont dans l'idée que les limites biologiques pourront continuer à être dépassées perpétuellement. Rappelons que nos compatriotes sont particulièrement intéressés par les développements en sciences et technologies (62% vs 53% en

Europe), et qu'ils sont d'ailleurs plus nombreux qu'ailleurs à avoir une culture scientifique : 58% ont étudié les sciences ou technologies (à l'école, à l'université ou dans l'enseignement supérieur ou ailleurs) contre 47% en moyenne chez leurs voisins européens. Une recherche menée par le CREDOC en partenariat avec Universcience (2013) confirme la grande curiosité scientifique des Français.

Deuxième donnée tirée de nos travaux, 58% des Français pensent que les progrès de la médecine doivent **améliorer les capacités physiques et mentales des personnes en bonne santé** et ne pas se limiter à soigner les maladies (58%). Quasiment une personne sur deux pense même que la médecine doit aider à « repousser les limites de la mort » et 38% que ces progrès doivent lutter contre les marques du vieillissement.

L'idée que la médecine ne doit pas se limiter à soigner les maladies est d'autant plus présente que les personnes sont **aisées** (72% des personnes qui font partie des 10% les plus riches partagent cette opinion), diplômées ou qu'elles occupent des positions de cadres et professions intellectuelles supérieures. L'état personnel joue aussi : les personnes qui estiment leur état de santé très satisfaisant ou qui se disent « très souvent heureuses » ont une vision plus extensive des missions de la médecine. Les jeunes (68%) sont aussi très convaincus que la médecine doit dépasser ses missions curatives. Le genre influe également quelque peu. Les femmes sont en particulier un peu plus nombreuses (62%) que les hommes (53%) à considérer que les progrès de la médecine doivent aider à améliorer les capacités physiques et mentales d'une personne en bonne santé. Pour aller plus loin et comprendre comment s'articulent les différentes opinions, nous avons réalisé une analyse factorielle permettant de regrouper les individus selon leur vision de la médecine et des limites humaines. Cinq dimensions ont été utilisées comme variables actives d'une Analyse de Correspondances Multiples (ACM).

#### Encadré 1- Les variables utilisées pour l'analyse factorielle

##### Variables actives

- l'idée que les progrès de la médecine doivent se limiter à soigner les maladies (2 modalités actives, hors nsp)
- l'adhésion au principe que les progrès de la médecine doivent aider à améliorer les capacités physiques et mentales d'une personne en bonne santé (2 modalités actives, hors nsp)
- l'opinion quant aux objectifs de la médecine et en particulier à celui de repousser les limites de la mort (2 modalités actives, hors nsp)
- le souhait que les progrès de la médecine aident ou non à limiter les marques du vieillissement (2 modalités actives, hors nsp)
- l'attitude par rapport au fait que les limites humaines aient été atteintes ou non (2 modalités actives, hors nsp)

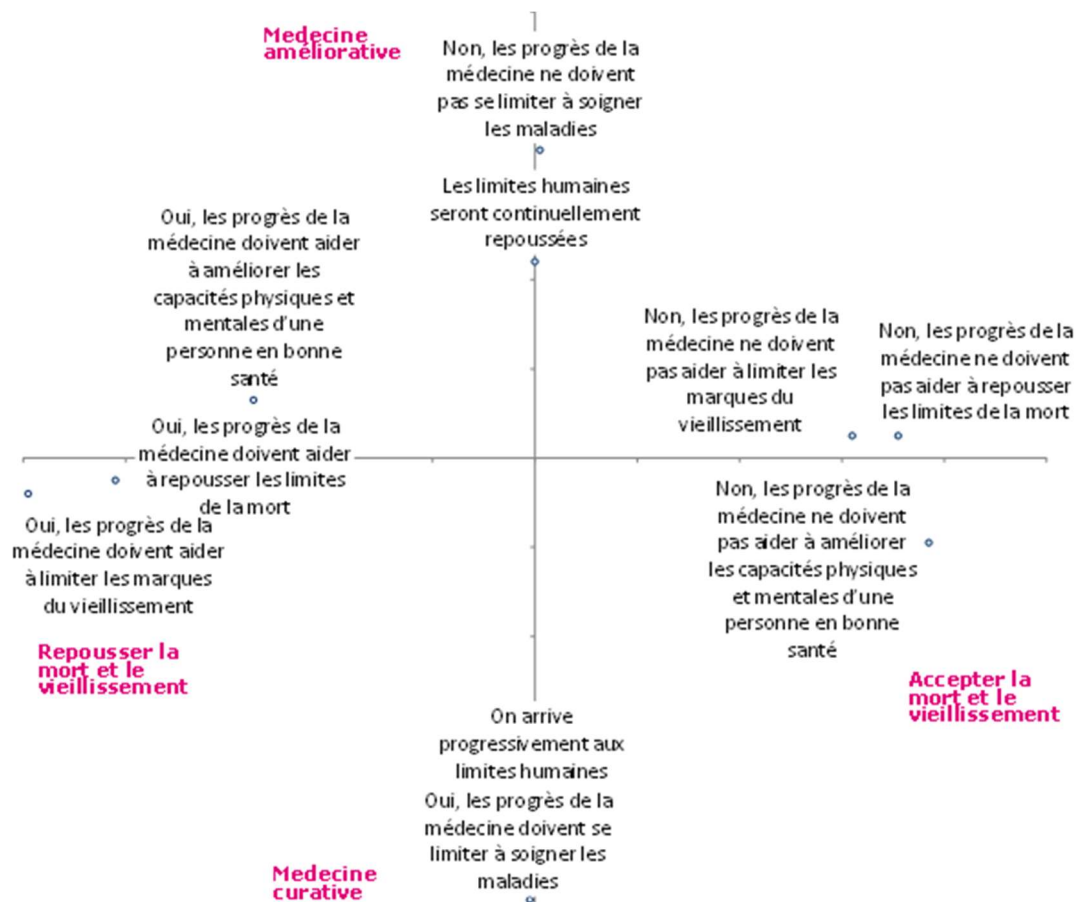


Les deux premiers axes de l'analyse factoriels expliquent à eux deux 53% de la variance entre individus :

- Le premier axe (horizontal) représente les attitudes **par rapport à la mort** et au vieillissement. Tout à gauche se positionnent les individus qui souhaitent repousser les limites biologiques, tandis qu'à droite, on repère les personnes qui sont davantage prêtes à les accepter.
- Le deuxième axe, vertical, traduit la **vision de la médecine** : en haut sont présentes les personnes qui souhaitent que les progrès de la médecine favorisent l'amélioration des capacités des biens portants, tandis qu'en bas du graphique on identifie les personnes pour qui la médecine doit avant tout soigner les personnes malades.

### Graphique 3- Les grandes familles d'opinions par rapport aux limites humaines et à la médecine

Analyse en Correspondances Multiples- Variables actives



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2014.

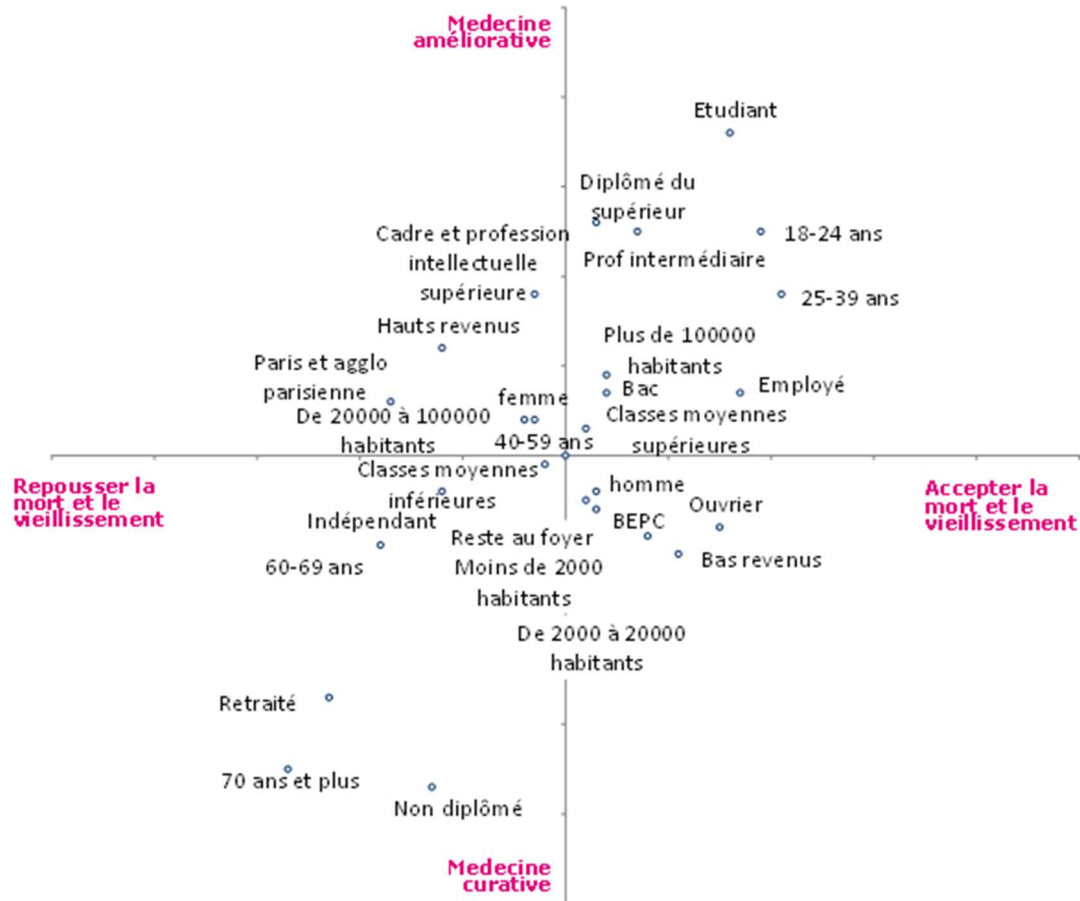
Lorsqu'on projette sur cet espace les descripteurs sociaux, on constate des visions relativement différentes selon les groupes sociaux. L'analyse de ces différents positionnements vient nourrir la thèse d'une **montée en puissance d'un regard favorable porté par la population sur les techniques amélioratives.**

En effet, les plus attirés par ces possibilités de modeler leur corps et d'en dépasser les limites en mobilisant les nouvelles connaissances de la médecine se recrutent d'une part chez **les cadres et professions intellectuelles supérieures**, les hauts revenus, les habitants de l'agglomération parisienne. Ces catégories ont plutôt une vision que l'on pourrait apparenter au transhumanisme (cadran Nord-Ouest) : ils considèrent plus souvent que l'homme doit chercher à repousser les limites de la mort et du vieillissement et souhaitent que les progrès de la médecine ne soient pas seulement destinés à soigner les maladies mais au contraire puissent aider à améliorer les capacités physiques et mentales de personnes en bonne santé. En haut à droite de l'espace, **les jeunes**, les diplômés du supérieur, les **classes moyennes** se sentent un peu moins concernés par la lutte contre le vieillissement ou la mort, mais semblent ouverts à une médecine qui pourrait **améliorer les capacités** de l'homme.

La progression continue du niveau de diplôme ainsi que de la part de cadres au sein des actifs laisse supposer que cette vision continuera sa diffusion. Le changement de regard des jeunes générations pour les nouvelles possibilités de la médecine laisse également supposer que ces premiers signes sont appelés à se poursuivre.

## Graphique 4 - Les grandes familles d'opinions par rapport aux limites humaines et à la médecine

Analyse en Correspondances Multiples- Variables illustratives

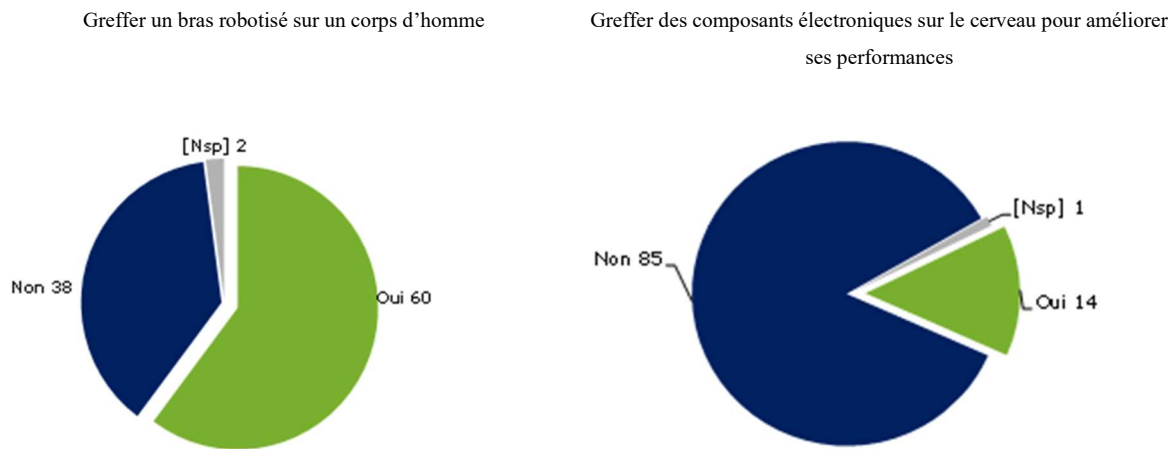


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2014.

Les données recueillies montrent également que la recherche d'amélioration se situe toujours dans le cadre de **la quête individuelle, et du libre arbitre**. Les réactions sont en effet très différentes selon qu'on interroge la population sur des actions portant sur le **cerveau** ou le **reste du corps**. 60% des Français pensent qu'il est souhaitable que l'on puisse greffer un bras robotisé sur un corps d'homme. En revanche, les actions portant sur le cerveau via la greffe de composants électroniques ou la consommation de médicaments destinés à améliorer les capacités mentales sont moins bien acceptées.

## Graphique 5- Les Français sont favorables aux prothèses pour le corps mais plus réticents lorsqu'il s'agit de toucher au cerveau

Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réaliser les opérations suivantes



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2014.

Les prothèses corporelles pour remplacer des organes déficients ou manquants existent déjà depuis longtemps (pacemaker, prothèses auditives, etc). Cela explique sans doute l'acceptation concernant le bras robotisé. Les réserves observées quant aux actions sur le cerveau (médicamenteuses ou via la greffe de composants électroniques) nous semblent être liées à **la question de l'identité individuelle et du libre arbitre**. Le Groupe Européen d'Ethique des sciences et des nouvelles technologies auprès de la Commission européenne évoque dès 2005 la « *menace pour l'autonomie de l'être humain* [que les implants TIC peuvent représenter lorsqu'ils sont placés dans le cerveau] », les craintes d'un impact irréversible sur le psychisme, ou les inquiétudes par rapport à de possibles atteintes à la mémoire, à la perception de soi et d'autrui. En mot, les réticences sont probablement liées à la **peur d'une perte d'identité**.

« Un être humain cesse-t-il d'être «humain» lorsque certaines parties de son corps – notamment au niveau du cerveau – sont remplacées et/ou complétées par des implants TIC ? En particulier, dès lors que les implants TIC peuvent servir à une «mise en réseau des individus», qui seraient ainsi connectés en permanence et pourraient être reconfigurés de façon à transmettre ou à recevoir des signaux permettant le traçage et la détermination de leurs mouvements, de leurs habitudes et de leurs relations, la dignité humaine pourrait se trouver affectée » [Avis du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, 2005, p27]

On retrouve là une vision proche de celle défendue par le philosophe Francis Fukuyama (2002). Celui-ci considère que les biotechnologies, les neurosciences et les progrès des sciences biologiques en général, transforment si profondément la nature humaine, en limitant le **libre arbitre et la responsabilité personnelle**, qu'on ne pourrait plus vraiment parler d'humanité. « *Nul besoin d'attendre l'arrivée de l'ingénierie génétique pour anticiper le point où l'humanité sera capable de stimuler l'intelligence, la mémoire, la sensibilité émotionnelle et la sexualité, aussi bien que de réduire l'agressivité et de manipuler le comportement de mille autres façons. Les drogues s'en chargent donc. [...] quelle part reste encore attribuée à la **responsabilité personnelle** des actes et donc, à l'**autodétermination**, au-delà du conditionnement ?* ».

Or les Français sont, en règle générale, **très attachés à leur libre arbitre**. Une enquête européenne menée en 2012 montre ainsi qu'un Français sur deux se sent tout à fait « libre de décider comment vivre sa vie », soit le plus fort taux mesuré parmi les 30 pays inclus dans l'enquête, et 44% considèrent qu'on ne devrait pas toujours faire ce qu'on leur dit et suivre les règles établies (nos concitoyens arrivant là aussi en tête).

Si la majorité est réticente aux actions portant sur le cerveau, il reste que, alors même qu'aujourd'hui la greffe de composants électroniques dans le cerveau reste dans le champ de la science-fiction et que ces techniques ne sont ni expérimentées ni réglementées, 14% des Français se disent tout de même ouverts sur le principe. Et 12% se disent prêts à consommer des médicaments pour améliorer leurs performances mentales, en dehors de tout problème de santé (2% le faisant déjà).

Pour Roland Gori, la maîtrise et individualisation du corps de "l'homme augmenté" est la marque d'un **refus de la relation à l'autre et d'une cohésion sociale malmenée**.

*“La subjectivité et la liberté requièrent la présence d'autrui, d'un Autre auquel elles s'adressent et dont, en retour, elles « reçoivent leur message sous une forme inversée » (Lacan). Cet autrui, cette incarnation de l'Autre ne saurait être confondue avec une configuration de signaux, un paysage numérique de stimulation et de réaction virtuelle. L'Autre est un lieu du langage qui ne saurait être confondu avec les signaux ordonnés, sans ambiguïté, du langage animal. C'est cet Autre-là qui est obturé, saturé par les connexions modernes, les stimulations permanentes du corps et des sens dont Michel Foucault avait pressenti la fonction de censure. Ce qui est censuré dans les illusions de l'homme augmenté ou du transhumanisme, c'est l'Autre du social autant que de la subjectivité. Notre civilisation a sa part dans la **fabrique du déni de cet Autre, et elle conditionne également la dépolitisation du vivre-ensemble**”. [Gori, 2018, p59]*

Nos recherches empiriques semblent confirmer qu'une partie importante de la population (catégories, aisées et moyennes, jeunes) voient leur corps comme un mécano sans limites, que l'on peut (et même peut-être doit ?) chercher à « améliorer », avec la limite d'être en conformité avec soi, son libre arbitre. Le corps, et les technologies sans cesse nouvelles constituent ainsi des supports d'expression de l'individu.

## **2.2 L'INDIVIDU CONNECTÉ**

---

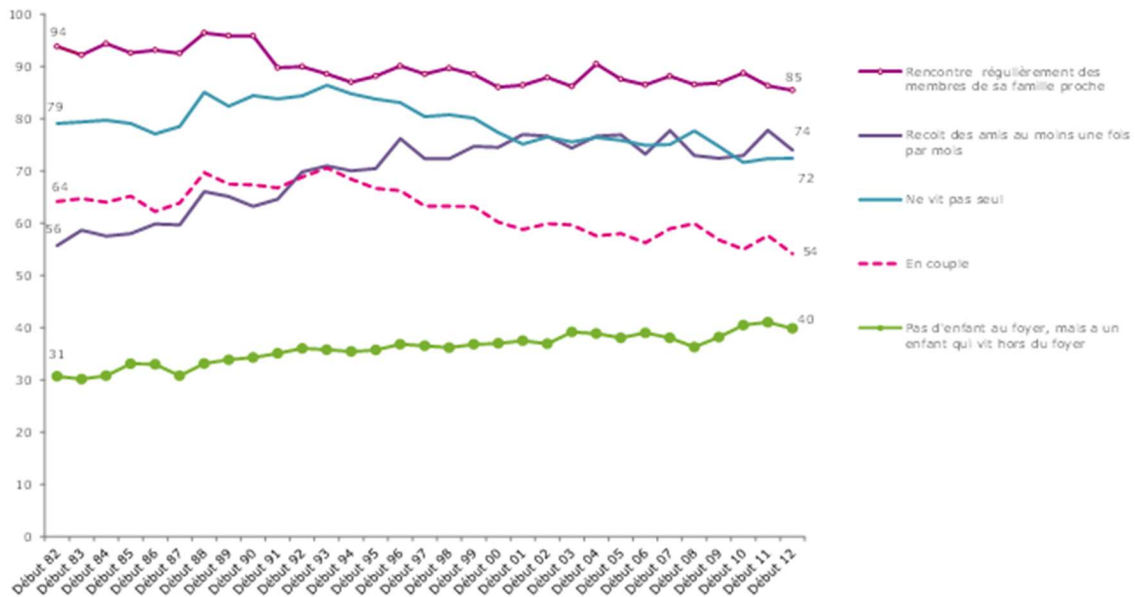
### **2.2.1 Les réseaux sociaux en ligne, supports et projecteurs de la quête individuelle**

L'analyse des **pratiques de lien social** de la population française, à l'heure des **réseaux sociaux en ligne**, (Hoibian, 2013 b., Bigot, Croutte, Hoibian, Muller, f, Bigot, Hoibian, 2014, g.) offre un deuxième exemple parlant de la tension exacerbée entre un individu en quête de lui-même et l'intégration dans un collectif, et *in fine* de l'évolution du lien à l'autre que produit l'essor et l'expression amplifiée du moi.

La forme que prennent les **liens sociaux est en pleine évolution depuis le début des années 1980**. Le cycle de vie familial a subi de fortes transformations ces dernières décennies : recul de l'âge du mariage et du premier enfant, naissance d'enfants hors mariage, banalisation du divorce (54 divorces pour 100 mariages en 2011), multiplication des foyers monoparentaux et des familles recomposées, etc. L'enquête Conditions de vie et aspiration donne à voir trois **manifestations** de la recomposition des liens sociaux :

- La première est un **affaiblissement des relations sociales à l'intérieur du foyer**. Le pourcentage de personnes « vivant seules » augmente (+7 points en 30 ans) alors que le nombre d'adultes vivant « en couple » est en baisse depuis le début des années 1980 (-10 points).
- Les liens **familiaux hors foyer** s'effritent eux aussi : le nombre de personnes « rencontrant régulièrement des membres de sa famille proche », bien que toujours très élevé (85% de la population en 2012), diminue lentement mais sûrement sur ces 30 dernières années (-10 points).
- Parallèlement à cette recomposition du réseau familial, on observe un **resserrement des liens amicaux**. En 1980, 54% des Français disaient « recevoir des amis ou des relations au moins une fois par mois », on en compte aujourd'hui 74%.

## Graphique 6 - Une sociabilité qui se développe hors foyer, hors famille

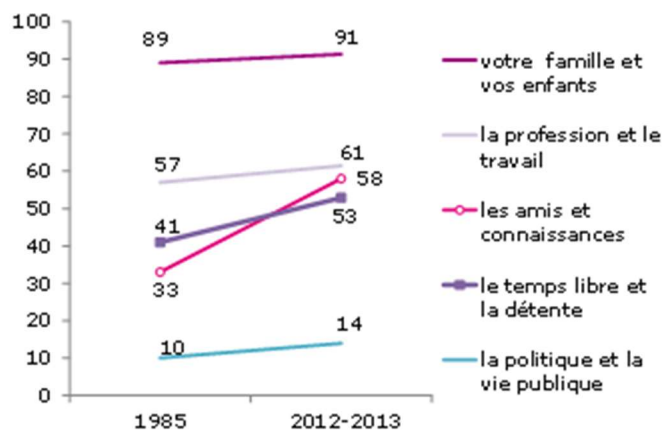


Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

L'importance accordée au **réseau affectif, et en particulier aux liens amicaux**, n'a jamais été aussi élevée. Au cours des trente dernières années, la famille et les enfants est restée positionnée en tête de la hiérarchie des priorités de vie de nos concitoyens. Mais dans le même temps, 57% des Français estiment aujourd'hui que leurs amis et connaissances jouent un rôle important dans leur vie, ils n'étaient que 33% dans ce cas en 1985.

## Graphique 7- Les amis sont plus importants aujourd'hui

« Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez- (1 signifie pas du tout important, 7 signifie très important, les notes intermédiaires vous permettent de nuancer) »- (note 6 et 7 sur une échelle de 1 à 7)



Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

Des données confirmées par les Enquêtes sur les valeurs : en 1990 seuls 40% des Français considéraient les amis « très important » dans leur vie, ils sont en 2018, 53% (Bréchon et al, 2018).

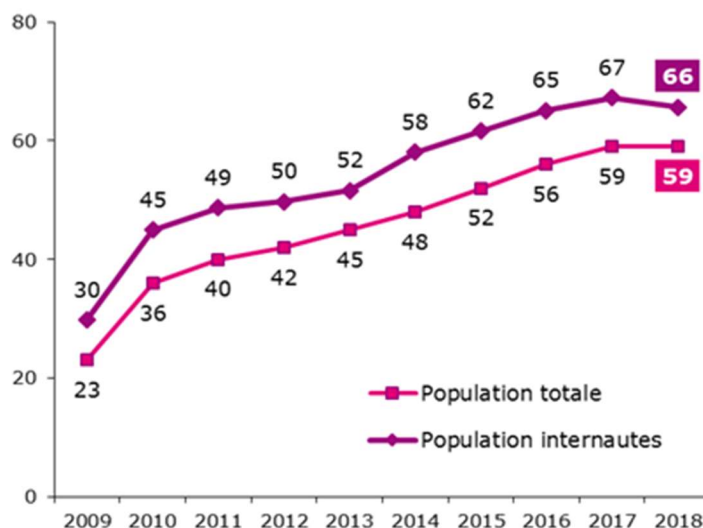
Dans notre travail de recherche sur le bien-être de la population française au cours des 30 dernières années (Bigot, Hoibian, 2014, g), nous avons élaboré un indice synthétique de bien-être dont l'une des composantes concernait le lien social, synthèse des différents liens déclarés par la personne interrogée (faire partie d'au moins une association, recevoir des amis au moins une fois par mois, rencontrer des membres de sa famille proche régulièrement) et des leviers réputés favoriser l'élaboration de réseaux sociaux (avoir un travail, des enfants, être marié ou pacsé). La stabilité, voire la très légère augmentation, de l'indice sur ces 30 dernières années confirme que l'on assiste, depuis au moins une trentaine d'années, non pas un recul global de la sociabilité des individus, **mais plutôt à une mutation des rapports sociaux, du noyau familial vers l'extérieur du foyer**. Les liens se tissent de plus en plus fréquemment avec des **personnes choisies** et non plus des personnes imposées par des normes sociales, s'inscrivant ainsi dans la **dynamique de choix individuel** dominant notre société. A ces mutations sont venus s'ajouter l'apparition de nouveaux liens numériques.

Qu'on les appelle « médias sociaux » (Boyd, 2016) ou « réseaux sociaux numériques » (Wolton, 1997), les réseaux sociaux numériques ont connu un essor indéniable depuis la fin des années 2000. La définition que donnent Nicole Ellison et Danah Boyd des réseaux sociaux numériques est la suivante : « *des services Web qui permettent aux individus de 1/ construire un profil public ou semi-public dans le cadre d'un système délimité, 2/ articuler une liste d'autres utilisateurs avec lesquels ils partagent des relations ainsi que 3/ voir et de croiser leurs listes de relations et celles faites par d'autres à travers la plateforme* » [Boyd, Ellison, 2007]. « Ami », « follower », « visiteur », « contact » : les terminologies pour désigner les contacts sur les réseaux sociaux fleurissent tous les jours, signe de la vivacité des nouvelles formes de sociabilité qui, année après année, séduisent un public toujours plus grand. En 2018, selon le baromètre du numérique du CREDOC, 59% des Français de 12 ans et plus participent à des réseaux sociaux. Moins de dix ans auparavant, en 2009, la proportion n'était que de 23%.



### Graphique 8- Proportion d'individus ayant participé, au cours des 12 derniers mois, à des réseaux sociaux (de type Facebook, Myspace, LinkedIn, etc.)

Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en % -



Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations ».

Nos travaux (Bigot, Crouette, Hoibian, Muller, 2014 f.) montrent que cette croissance est **symptomatique de l'individualisation**. Ces réseaux numériques offrent en effet un **support à la quête de soi**. Au début des années 80, Sherry Turkle, propose une analyse qui semble finalement, toujours d'actualité. En étudiant le rapport de jeunes enfants, d'étudiants et d'adultes aux ordinateurs, l'auteur montre que les identités virtuelles fonctionnent comme des **prolongements de soi** [Turkle, 1983]. Les réseaux sociaux en ligne pourraient être appréhendés, si l'on poursuit les conclusions de Turkle, comme autant **d'occasions de réfléchir et préciser son identité** : préciser son réseau relationnel, ses goûts, les sujets d'actualité dignes d'intérêt, voire d'indignation, prendre conscience de son désir de contrôler son image, etc.

Selon Danah Boyd et Nicole Ellison, la valorisation de la **fonction « Journal »** apportée à l'offre de service de différents sites de réseaux en ligne serait à l'origine du retour inattendu de sites en perte de vitesse [Boyd, Ellison, 2007]. Avec cette fonction journal, les membres pouvaient développer leurs profils sans avoir pour but le tissage de liens sociaux. Il s'agissait dans un premier temps de « se faire une place » au sein de la communauté, **de se produire** et d'attirer le plus grand nombre de visiteurs. Dominique Cardon explique quant à lui que **l'exposition de soi** est la principale technique **relationnelle** réseaux sociaux (Cardon, 2011).

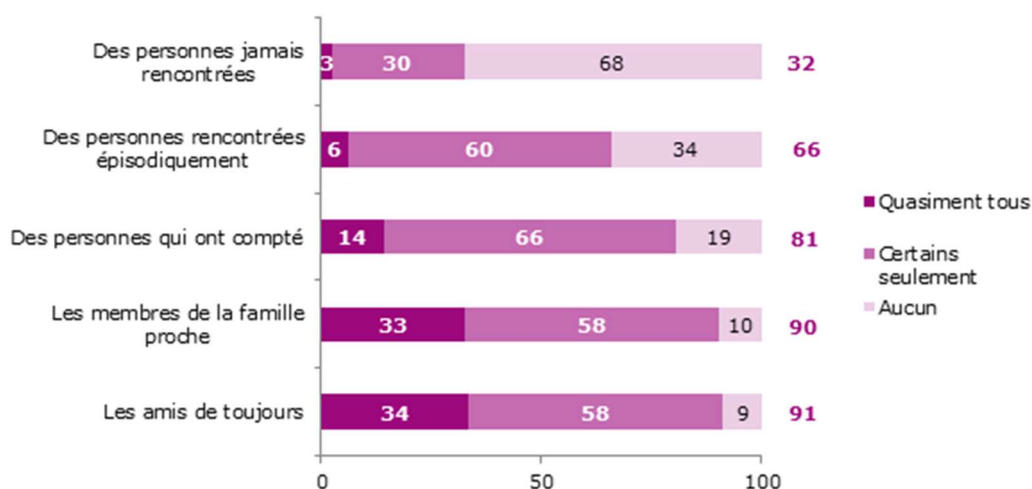
C'est donc la **composante de la production de soi** et de l'élaboration des profils qui connaît son essor en ce début de millénaire.

Les réseaux sociaux sont souvent imaginés comme un espace où tout est possible, où les **identités imaginaires et complètement fictives** peuvent prendre corps et se répandre à toute vitesse. Antonio Casilli parle à cet égard d'un « paradis immatériel » (Casilli, 2010) propice à la **réalisation de fantasmes personnels**. Dominique Cardon (2011) affine cette hypothèse. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle Internet serait l'incarnation de la maxime postmoderne du « anything goes », la mise en valeur de sa propre personne sur les réseaux n'échappe pas à l'épreuve de la « googélisation » immédiate et impose plutôt aux participants un certain réalisme en exposant les différentes facettes de leur personnalité **à la confrontation** avec un réseau très largement constitué de liens sociaux qui préexistent souvent déjà dans le réel [Haythornthwaite, 2005]. Les individus sont souvent inscrits sous leur vrai nom, et indiquent quelques éléments biographiques également tangibles. Les amis du quotidien, connaissances, famille ou encore les proches vont être les premiers amis/followers du profil virtuel et comme dans le « monde matériel », l'énoncé d'un internaute ou le contenu qu'il met en ligne sont aussitôt vérifiés par d'autres participants du réseau [Cardon, 2011]. Nos travaux empiriques confirment que les individus intègrent prioritairement dans leur réseau en ligne les personnes de leur réseau relationnel **pré-existant** : plus une personne fait partie du cercle des proches et plus elle a de chances de figurer parmi le cercle de relations en ligne. Par exemple, 91% des personnes présentes sur les réseaux sociaux en 2014 y comptent des amis de toujours et 90% des membres de leur famille proche. Le réseau en ligne élargit aussi le cercle de contacts à des « liens faibles » : 66% y intègrent des personnes rencontrées épisodiquement (6% intégrant systématiquement toutes les personnes rencontrées). Un tiers des membres de réseaux sociaux intègrent dans leur cercle de relations des personnes jamais rencontrées mais qui leur semblent intéressantes (mais seuls 3% le font massivement).

## Graphique 9 – Types de relations au sein des réseaux sociaux en ligne

Diriez-vous que dans votre cercle de relations dans les réseaux sociaux en ligne il y a ... ?

- Champ : membres des réseaux sociaux de 12 ans et plus, en % -



Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations » sur la diffusion des technologies de l'information pour le CGE et l'ARCEP, juin 2014.

La production de soi sur les réseaux sociaux se fait donc sous le regard « critique » des autres. Selon les travaux de Fabien Granjon [2011], et Julie Denouël [2010] ce contrôle par autrui ne met pas fin à la construction de représentations illusives de soi mais **les encadre en leur fixant des limites**. La fixation d'un périmètre au sein duquel la production de soi est autorisée contribuerait à rendre ses fictions plus cohérentes et stables. Autrement dit, la conscience que chaque énoncé – même mensonger – est potentiellement sujet à vérification rendrait les utilisateurs des réseaux sociaux plus prudents mais pas moins affabulateurs. Si toute réalisation de soi sur les réseaux sociaux aspire à la **reconnaissance sociale des singularités exposées et rendues visibles**, il est impératif que ces traits de caractère soient **cohérents dans le temps**. Or, toute la difficulté réside dans le maintien de cette cohérence sur un média qui a la mémoire longue, voire qui ne connaît pas l'oubli. La traçabilité dans le temps et l'archivage automatique de chaque profil et de chaque contenu peut facilement produire des conflits de contenus incohérents ou mener à des identités numériques contradictoires ce qui nuit, par ricochet, à leur crédibilité. Or, une identité qui n'est pas crédible – c'est-à-dire qui est difficilement reconnue par les autres utilisateurs comme vraie et recevable – n'a que peu de valeur fonctionnelle. C'est dans l'optique d'une surproduction du soi risquant d'engendrer des effets d'incohérence de l'ensemble du profil, que la question de la **protection de la vie privée** se pose (Granjeon, 2014). La protection de la vie privée se comprenant comme moyen de maintien de la face et de la **protection de l'intégrité personnelle** (Saadi Lahlou, 2008).

La deuxième spécificité des réseaux sociaux est d'offrir **une visibilité aux liens sociaux**, permettant **d'intégrer ceux-ci dans l'identité personnelle**, avec une certaine **réflexivité**. Pour Ellison et Boyd, les réseaux sociaux en ligne ont ainsi pour spécificité la valorisation des liens sociaux en rendant « visible » les liens d'interconnexion individuels. Le but est de **montrer son réseau aux autres** ou encore inviter le plus grand nombre de personnes à y participer. Ainsi notent Boyd et Ellison : « *Ce qui caractérise les sites de réseaux sociaux n'est pas qu'ils permettent à leurs membres de rencontrer des étrangers, mais plutôt de permettre aux utilisateurs de rendre visible leurs réseaux sociaux. Ces utilisateurs communiquent avec des personnes qui font déjà partie de leur réseau social élargi* ». Grossetti voit, plus globalement dans les médias sociaux, un effet de « **réflexivité accrue sur les liens et sur le réseau social** : *les personnes développent une certaine représentation de leur réseau et de leur popularité à partir de leur répertoire et de la fréquence de leurs appels* »[Grossetti, 2014]. Dominique Cardon explique par cette question de la visibilité l'importance prise par la **fonctionnalité** « contacts/amis/friends/followers » comme outil de navigation dans le succès des réseaux sociaux virtuels. Alors que les premiers réseaux « Classmates » (1995) et « SixDegrees » (1996) ne disposaient pas de cette fonction, les réseaux rencontrant rapidement un grand succès auprès des utilisateurs l'ont tous intégrée dès leur fondation : LinkedIn, Hi5, Friendster, Myspace, Cyworld, Facebook.

Le chercheur montre dans quelle mesure la participation aux réseaux sociaux est une démarche de **construction de son identité individuelle**. Dans l'identité numérique tout fait signe. On y retrouve des marqueurs sociaux habituels comme le sexe, l'âge, le lieu d'habitation, la profession, la situation familiale. Mais également des informations beaucoup plus éphémères sont « *promues au rang d'indices identitaires* ». Le sociologue évoque ainsi tout autant l'affichage des **gouts** (qu'il s'agisse de films, livres, stars, ou événements divers), que de **l'affichage de son réseau relationnel**, qui « *est devenu un opérateur central de l'existence et de la visibilité des personnes sur la toile* », ou encore **les statuts**, les petites phrases et photos postées, les informations géolocalisées (« est au restaurant x »). Toutes ces informations constituent la production d'un langage de mise en récit de soi, auprès d'un public large, aussi bien qu'un moyen de reconnaissance et d'affiliation aux autres en extériorisant cette identité.

Un vaste bazar

*« La première dynamique est celle de l'extériorisation de l'identité des personnes dans des signes, formulation qui recoupe, au moins partiellement, ce qui est souvent qualifié de processus de **subjectivation**. Les interfaces du web 2.0 présentent toutes une entrée individuelle, une fiche de signalement, qui constitue le point de départ*

*de toute navigation. Celle-ci enregistre certaines caractéristiques stables et durables des personnes, mais aussi et surtout des signes d'identité beaucoup **plus diffus, mouvants et multiples** que les participants déposent dans leurs goûts, leurs amis, leurs activités ou leurs œuvres. Ce que l'on qualifie habituellement de dynamique « expressiviste » (Allard et Vandenberghe, 2003), renvoie en effet à un ensemble de pratiques hétérogènes : la participation aux débats publics, l'exposition de soi dans des récits intimes, le développement de pratiques amateurs, les bricolages (remix, sample, collage) de produits culturels standardisés, la recherche de signes de distinction, l'affirmation de choix de vie autonome, la quête de réputation, etc. “ [Cardon, 2008, p99]*

Les réseaux sociaux en ligne rassemblent donc les différents **marqueurs du mouvement d'individualisation** concrétisés et rendus visibles dans la sphère du lien social : quête de soi, construction d'une identité narrative, réflexivité sur son propre parcours, choix des modalités de lien avec autrui, fugacité de la construction de soi en perpétuel mouvement. On pourra y ajouter la dimension **émotionnelle** très clairement symbolisée par le petit pouce “j'aime” que de nombreux réseaux ont adopté, ou l'essor des émoticônes, pour permettre à chacun d'exprimer quelles émotions il ressent face à chaque nouvelle, et ainsi exprimer son **individualité et singularité**.

### **2.2.2 La cohésion sociale renouvelée par ces nouvelles expressions du moi : exogamie, contre-pouvoirs, pluralisme, auto-contrôle, communautés d'intérêts, mobilisation facilitée**

L'individualisation des liens sociaux produite par l'univers numérique a des impacts divers sur la cohésion sociale. Les médias sociaux numériques ont en effet pour conséquence de **diminuer les degrés de séparation entre individus** (Forse, 2012). Grossetti (2014) à partir de son intéressante synthèse de différentes études conclut à « **une baisse du nombre de liens forts** [sur les réseaux en ligne...] dans un contexte de légère régression générale des liens forts » conjugué à un **renforcement « des liens « faibles »** qui auparavant pouvaient facilement «s'endormir » et sont davantage entretenus par le jeu d'interactions de loin en loin. Citons pour l'illustrer les travaux de Nicole Ellison, Charles Steinfeld et Cliff Lampe (2007) qui considèrent ainsi que les sites de réseaux sociaux permettent de **renouveler** la manière d'entretenir son capital social en maintenant notamment le contact avec les connexions les plus précieuses (par exemple des vieux amis), et ce malgré les aléas de la vie et les éventuelles ruptures biographiques ou géographiques (Granjeon, 2011). Pour Daniel Kaplan également, les nouvelles formes de sociabilité encouragent davantage la formation de **liens « faibles »** (nombreuses mais peu affectives) que de liens « forts » (peu nombreux mais chargés en affectivité) (Kaplan, 2010).

Nos travaux (Bigot, Croutte, Hoibian, Muller, 2014, f. ) confirment que les outils digitaux, et en particulier les réseaux en ligne, servent à **réactiver des liens dits « faibles »** (Granovetter, 1973) ou « dormants », d'anciennes connaissances qu'on avait perdues de vue, et avec qui le lien peut être, grâce à ces nouveaux outils, maintenu, voire renforcé. Ils permettent également d'élargir les frontières du cercle relationnel traditionnel : en 2014, 47% des membres des réseaux sociaux ont noué des liens avec de nouvelles personnes, 18% ont même fait une rencontre amoureuse.

Un tiers des membres de réseaux sociaux intègrent dans leur cercle de relations des personnes jamais rencontrées mais qui leur semblent intéressantes (dont 3% le font massivement). Ce sont les **60-69 ans** qui se montrent les plus ouverts à leur endroit : à 41%, ils choisissent d'en faire figurer au moins certains dans le cercle relationnel, ce que les 12-17 ans ne sont que 23% à faire. Les **non-diplômés** et les bas revenus sont les plus ouverts à l'intégration dans leur cercle de relations de personnes jamais rencontrées (respectivement 41% et 38%) : pour ces publics, les réseaux sociaux en ligne permettent de nourrir une sociabilité un peu moins riche en moyenne par ailleurs.

**Tableau 8- Type de relations dans les réseaux sociaux en ligne selon différentes caractéristiques socio démographiques**

Diriez-vous que dans votre cercle de relations dans les réseaux sociaux en ligne il y a ... ?

– Champ : membres des réseaux sociaux de 12 ans et plus, en % de quasiment tous et certains seulement –

		Les amis de toujours	Les membres de la famille proche	Des personnes qui ont compté	Des personnes rencontrées épisodiquement	Des personnes jamais rencontrées
Ensemble de la population concernée		91	90	81	66	32
Sexe	. Homme	91	88	80	69	36
	. Femme	92	92	81	63	30
Age	. 12 - 17 ans	97	88	78	58	23
	. 18 - 24 ans	98	91	89	79	31
	. 25 - 39 ans	94	92	88	71	34
	. 40 - 59 ans	85	90	73	56	34
	. 60 - 69 ans	77	89	65	66	41
	. 70 ans et plus	(89)	(96)	(69)	(57)	(24)
Nombre de personnes dans le logement	. Un	88	87	76	70	40
	. Deux	90	93	78	64	34
	. Trois	91	88	85	61	30
	. Quatre	93	88	82	67	30
	. Cinq et plus	94	96	80	69	29
Diplôme	. Aucun, Cep	91	90	71	53	41
	. Bepc	86	92	74	60	34
	. Bac	93	92	85	68	31
	. Diplôme du supérieur	93	89	88	77	33
	. Pers âgée de 12 à 17 ans	97	88	78	58	23
Profession	. Indépendant	91	91	86	71	(43)
	. Cadre supérieur	89	84	86	73	43
	. Profession intermédiaire	89	91	83	67	31
	. Employé	92	93	86	65	32
	. Ouvrier	87	88	74	60	34
	. Reste au foyer	91	94	72	63	33
	. Retraité	83	93	64	55	(29)
	. Elève – étudiant	97	89	83	69	27
Typologie des niveaux de vie	. Bas revenus	92	90	83	64	38
	. Classe moyenne inférieure	92	94	77	63	37
	. Classe moyenne supérieure	92	89	82	67	24
	. Hauts revenus	86	86	80	68	31
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants	94	93	82	63	31
	. De 2 000 à 20 000 habitants	93	89	76	56	32
	. De 20 000 à 100 000 hab.	85	91	74	59	35
	. Plus de 100 000 habitants	93	90	83	74	31
	. Paris et aggl. parisienne	88	87	84	68	35

Source : Enquête « Conditions de vie et Aspirations » sur la diffusion des technologies de l'information pour le CGE et l'ARCEP, juin 2014.

Les chiffres entre parenthèses reposent sur des effectifs faibles, ils sont à considérer avec précaution.

Lecture : en juin 2014, 98% des 18-24 ans membres d'un réseau social disent qu'il y a, dans ce réseau, tous leurs amis de toujours ou certains d'entre eux, contre 91% de l'ensemble de la population concernée en moyenne.

Le sociologue français Pierre Mercklé explique que la production de liens faibles aurait paradoxalement un effet **bénéfique sur la cohésion sociale** (2004). Mercklé reprend et remodèle une idée de Granovetter selon laquelle « *la densité des échanges au sein d'un milieu ne repose pas sur la densité des réseaux interpersonnels, mais, tout au contraire, sur leur dilatation* » [Granovetter, 1973,]. Autrement dit, plus les liens sociaux sont denses et étroits, plus les individus ont tendance à se cloisonner et à se contenter du cercle des amis proches ou de la famille. A l'inverse, une démultiplication des liens distants permettrait d'établir des **rappports « exogames »** et favorise par ricochet la formation de cohésion sociale entre un nombre plus grand d'individus. Les travaux d'Olivier Donnat vont dans le même sens : avec les réseaux en ligne, les individus se présentent de manière spécifique, leur permettant de tisser une nouvelle toile de relations humaines (Donnat, 2008).

D'autres chercheurs pointent la chance qu'ils peuvent constituer pour la **démocratie** (Cardon, 2010 ; Flichy, 2008) ou pour la « contre-démocratie » (Rosanvallon, 2006) par l'émergence de nouvelles formes de **contre-pouvoirs**. Les anciens « récepteurs » deviennent des « émetteurs » potentiels et peuvent opérer une prise de pouvoir, un **empowerment numérique** de type bottom up (Viallon, 2017).

Les réseaux sociaux permettent, selon Jacques Ion et al. (2005), « le refus d'une certaine unification de la pensée, ce besoin de liberté de parole, cette absence de fidélité au parti ». Sophie Jehel met en avant ces nouveaux espaces comme des lieux de **pluralisme et d'échange** à partir d'une analyse des espaces publics conversationnels de Twitter commentant la diffusion de quatre talk-shows « On n'est pas couché » (ONPC, France 2) et « Touche pas à mon poste » (TPMP, C8). Elle explique ainsi

*“malgré leur caractère polémique et simplificateur, les débats observés sur Twitter peuvent introduire dans l'espace public un **pluralisme** qui ne se manifestait pas pendant les émissions. Sur nos deux échantillons TPMP1 et TPMP2, ce sont les messages de dénonciation des violences sexuelles qui sont les plus nombreux, à la différence de ce qui se passait pendant l'émission. Même si les fans de l'émission se mobilisent sur la plateforme, ils sont loin de dominer cet espace diffracté et sont obligés d'une façon ou d'une autre de prendre connaissance des arguments adverses. Il s'agit là d'un apport considérable en termes de **pluralisme**.” [Jehel, 2008]*

Elle décrit via ces conversations entre personnes de points de vue divergents l'organisation d'une forme de **réflexivité**, propre à créer de la cohésion sociale. “*Dans cette micro-conversation qui s'est déroulée sans agressivité ni injure, le défenseur de C. Hanouna s'est fait donner une leçon de civilité. Nous pourrions voir dans cet exemple à la fois un **travail collectif***



*de réflexivité sur les normes qui permettent d'entretenir une forme de cohésion sociale et de stimuler les « autocontraintes » (Elias, 1973) qui construisent les règles de la conversation. Un débat éthique au sens plein du terme.”*

Elle considère que “Twitter (comme d'autres plateformes) joue aujourd'hui le rôle du **coin de la rue de Dewey, du café dont Habermas** décrit le rôle clé dans la formation de l'espace public du XVIIIe siècle (1978), ou d'un « tiers espace » prôné par Scott Wright (2016) pour favoriser le « débat politique au quotidien » en dehors des espaces politiques institutionnels ou consacrés.”

Michel Forsé (2001) voit dans les réseaux sociaux en ligne la traduction contemporaine de **communautés d'intérêt**, nouvel espace de cohésion.

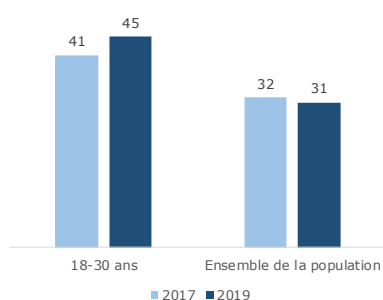
*“Finalement, nous retrouvons le très classique débat sociologique sur le destin des communautés. Certains pensent que la modernisation amène à leur disparition au profit d'autres formes d'organisation sociales, tandis que d'autres, et notamment Simmel (1908), argumentent que si les communautés traditionnelles, reposant essentiellement sur des statuts assignés et formant des cercles se recouvrant fortement, changent de forme pour devenir des **communautés d'intérêts**, elles n'en demeurent pas moins des communautés. Ces communautés modernes s'affranchissent de la distance, sont plus hétérogènes, se recoupent de moins en moins, tout en étant plus larges et plus nombreuses. Les cercles sociaux qui leur correspondent sont moins denses et la part des liens faibles y est plus importante. Reposant sur des intérêts de plus en plus spécifiques, elles sont beaucoup plus **spécialisées**. Toutes ces tendances les transforment profondément en regard de ce qu'elles étaient par le passé dans des sociétés essentiellement rurales, mais elles n'en continuent pas moins **d'assurer leur rôle de soutien social**. [...] l'apparition et la multiplication de **communautés d'intérêts virtuelles** (web communities, news groups, chat rooms, etc.) [...] représentent aussi une forme de capital social, incontestablement en forte expansion. La recherche d'information, de soutien relationnel ou plus simplement de sociabilité a crû et a été satisfaite par des communautés réelles et, de plus en plus souvent, virtuelles. Le recours à ces nouvelles communautés n'est pas le signe d'une rupture dans les évolutions des sociétés contemporaines. Bien au contraire, un examen des caractéristiques de ces cercles sociaux «en ligne » montrerait que le développement de cette forme de capital social traduit un approfondissement et une intensification des mêmes tendances que celles décelées par Simmel au début du siècle **dans le passage des communautés traditionnelles aux communautés modernes**.” [Forsé, 2001, p212-213]*

Comme nous le mettons à jour (Brice Mansencal, Maes, Baillet, Hoibian, 2019, h.) les réseaux sociaux en ligne offrent également de **nouveaux espaces de mobilisation, et d'implication citoyenne**, particulièrement mobilisés par les **nouvelles générations**. En 2019, « signer une pétition ou défendre une cause par internet, un blog, un réseau social » est chez les 18-30 ans, la principale voie d'action dans la vie publique (45%). La proportion a augmenté régulièrement

depuis la première vague du baromètre en 2016, et au total progressé de 9 points en l’espace de quatre ans. Au-delà de la diffusion des réseaux sociaux, la progression de ces pratiques chez les jeunes est vraisemblablement à relier avec le succès des pétitions en ligne dont plusieurs ont rassemblé des millions de personnes<sup>5</sup> en 2019. L’enquête Conditions de vie et Aspirations du Crédoc portant sur la population française dans son ensemble confirme cet engouement particulier des jeunes pour l’engagement en ligne (que ce soit par le biais de pétitions ou en défendant une cause sur internet, un blog, un réseau social)<sup>6</sup> : l’engagement digital observé dans l’ensemble de la population est plus faible et est resté stable dans l’intervalle (32% en 2017 et 31% en 2019).

### Graphique 10 - Engagement en ligne des jeunes 18-30 ans et de l’ensemble des Français (en %)

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant en France métropolitaine / Ensemble des Français de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine



Source : Baromètres Djepva sur la jeunesse, 2019, 2017 (jeunes de 18 à 30 ans) /Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations, 2019, 2017 (ensemble des Français)

L’enquête européenne de la Fondation de Dublin sur la qualité de vie, menée en 2016, ciblée sur les pétitions (papier et en ligne) indique des données convergentes : les jeunes français de 18 à 24 ans se situent au **10<sup>e</sup> rang des signataires de pétitions parmi les jeunes européens**, derrière des pays comme la Suède, le Royaume Uni, l’Irlande, les Pays bas, la Belgique. Ce résultat laisse même entrevoir une possible progression de ces pratiques, tirées à la fois par la diffusion des usages numériques et la montée en puissance de forme d’engagement individuel d’inspiration libérale. Notons que ce type d’engagement ne vient pas se substituer à une participation à la vie de la cité plus classique. L’engagement **bénévole**, avec un peu plus d’un

<sup>5</sup> On pourra en particulier citer la pétition environnementale « l’affaire du siècle » ayant rassemblé 1.8 millions de signataires en 10 jours, et la pétition « Pour une baisse des prix du carburant à la pompe », signée par 1,2 millions de personnes.

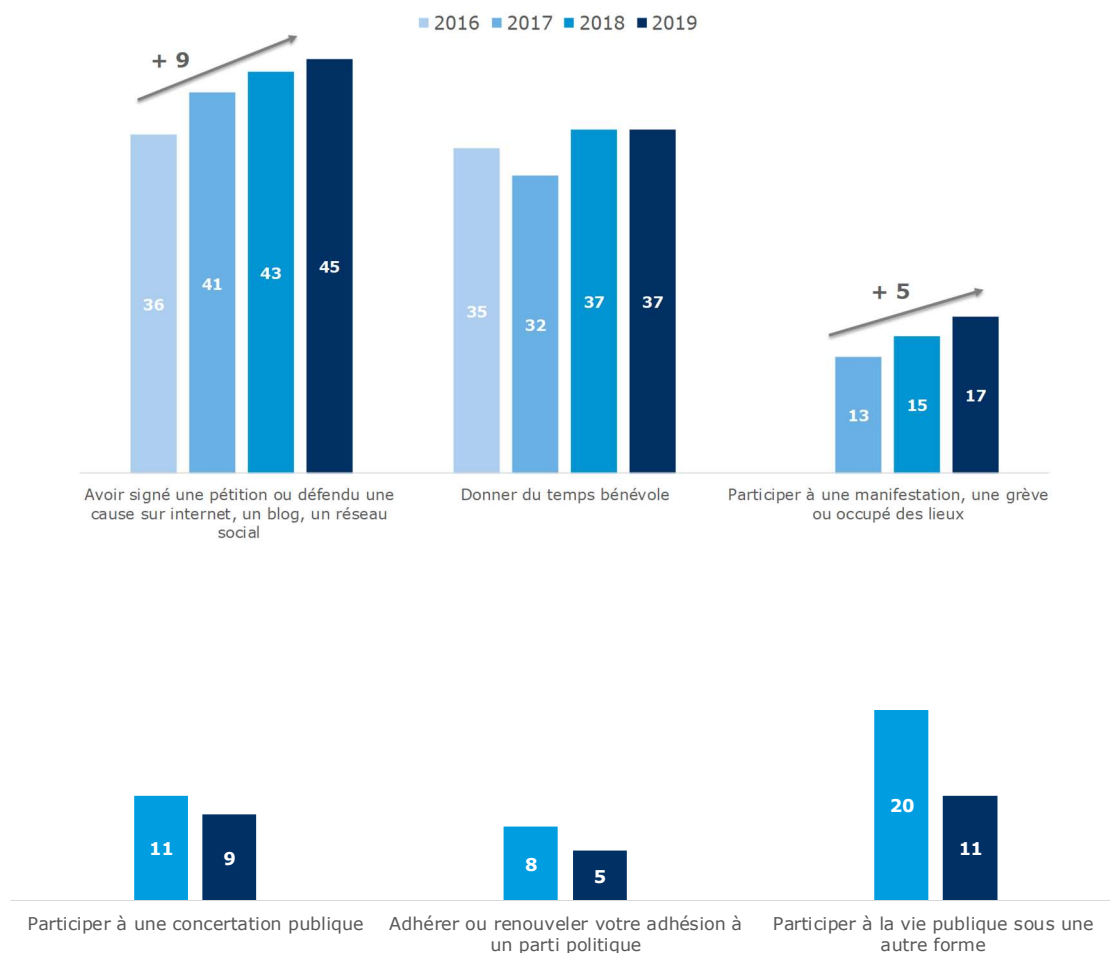
<sup>6</sup> Les taux observés dans l’enquête Conditions de vie et aspirations sont rigoureusement identiques à ceux mesurés dans le baromètre DJPEVA de la jeunesse : la pratique des pétitions en ligne chez les jeunes est passée entre 2017 et 2019 de 41% à 45%.

tiers des jeunes concernés (37%), reste, en 2019, la deuxième forme d'engagement chez les jeunes français ; son évolution est légèrement orientée à la hausse depuis 2016 (+ 2 points). Cette dynamique a également été observée dans le contexte européen, où selon une enquête de la Commission européenne de 2017, l'engagement des 15–30 ans (déclarant avoir participé à une activité de bénévolat organisé au cours des 12 derniers mois) a progressé dans la plupart des pays (de 6 points en moyenne entre 2014 et 2017). Dans cette enquête, les jeunes français se situent à un niveau médian d'engagement bénévole (13ème position sur 28 pays), les jeunes danois, irlandais et néerlandais se partageant la première place (Commission européenne, 2018).

### Graphique 11 – Formes d'engagement des jeunes

Au cours des douze derniers mois, avez-vous ... (En % - Réponses « oui »)

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans



Source : Injep-Crédoc, Baromètres Djepva sur la jeunesse, 2019, 2018, 2017, 2016.

Contrairement aux discours médiatiques et politiques sur la jeunesse souvent qualifiée de « désengagée, apolitique, individualiste et apathique » (Becquet et al. 2014), nos travaux

empiriques sur la jeunesse montrent au contraire une forte capacité de **mobilisation ponctuelle** pour défendre une cause, exprimer une revendication ou leur attachement à certaines valeurs. Plutôt qu'une participation institutionnelle et organisée, les jeunes privilégient des **formes d'expressions individualisées, ponctuelles et surtout non affiliées**, qui ne semblent pas s'inscrire dans le cadre d'un engagement structuré. Il s'agit davantage d'un besoin d'expression ou d'action ciblé sur une **cause précise**, en réaction à des événements qui viennent heurter les valeurs dont ils sont porteurs. Pour Jacques Ion (2012), on assiste au passage de **l'« engagement-timbre » à « l'engagement post-it »**. Dans son ouvrage « La fin des militants » (1997), le chercheur décrit « l'engagement timbre » comme un engagement traditionnel ou encore de longue durée. Il associe à « l'engagement post-it » un engagement moderne ou de court terme, même s'il est « répétable successivement en différents lieux » lié à « l'émergence de **l'acteur individuel concret** » qui souhaite des **résultats rapides** (Ion, 2012). L'engagement post-it se caractérise selon lui par « *des rassemblements de durée limitée, sur des objectifs restreints, contractuel en droit comme en fait, généralement à l'intérieur de groupement monofonctionnel. Il suppose des formes de fonctionnement légère et souples ne mordant pas sur la sphère privée bien que pouvant fortement impliquer la personne.* ». À l'engagement symbolisé par le « timbre renouvelable et collé sur la carte, succéderait l'engagement symbolisé par le post-it, détachable et mobile : mise de soi à disposition, résiliable à tout moment ». La structuration des réseaux sociaux est en adéquation avec ces nouveaux types d'engagement plus ponctuel est réactionnels.

Autre évolution, la finalité de la mobilisation a changé. Celle-ci ne se fait plus au nom de la mise en place d'un « contre-pouvoir » ou d'une idéologie bien définie mais dans l'objectif de la **démultiplication de petits actes de prise de parole** ou de prise de position qui servent à restituer une **part de liberté aux individus** dans leur vie quotidienne (Benasayag, Sztulwark, 2000). **Les réseaux sociaux rendent alors possible une valorisation de l'action politique individuelle**. La récompense pour l'individu est d'autant plus gratifiante sur Internet que son action individuelle est au service d'une cause solidaire et, surtout, **qu'elle est visible**, nourrissant ainsi le processus identitaire décrit plus haut.

Internet, au travers des réseaux sociaux, constitue un **outil privilégié pour fédérer ces formes de mobilisations collectives**, offrant aux citoyens la possibilité **d'exprimer leur point de vue individuel** dans l'instant où d'organiser des rassemblement collectifs de grande ampleur en un **lapse de temps réduit**. Ceux-ci facilitent l'organisation de mobilisation notamment grâce à

trois fonctions : **celles d’agenda médiatique, celles de partage et celles d’animation** (Stenger, Coutant 2010 ; Zammar, 2012 ; Lescourret, 2017 ; Tourir, 2017, Viallon, 2017).

Parce qu’ils offrent des possibilités d’exogamie, de contre-pouvoirs, de pluralisme, de contrôle et de réflexivité des échanges, de création de communautés d’intérêt, ou de mobilisation, les réseaux sociaux viennent créer de nouvelles formes de cohésion sociale.

### 2.2.3 Mais aussi fragilisée : sentiment de solitude, déchainement polémique, réification, absence de conscience collective, enfermement

Mais la quête de soi sur les médias sociaux n’a pas que des effets positifs sur le vivre ensemble. Nos travaux montrent que ces différentes évolutions du lien social à l’œuvre via les réseaux en ligne, et symptomatiques du phénomène d’individualisation (recherche d’une identité narrative, réflexivité) viennent aussi **accentuer la fragilité de la cohésion sociale**, notamment car ces nouveaux liens peinent à combler le sentiment de solitude.

Nous avons dans nos travaux (Bigot, Croutte, Hoibian, Muller, 2014, f.) d’abord cherché à comprendre comment les liens tissés sur la toile se combinent aux formes plus classiques de socialisation « *off-line* », et avons réalisé pour cela avec nos co-auteurs Régis Bigot, Patricia Croutte et Jorg Muller, en 2014, une analyse factorielle à partir de douze comportements ou états consignés dans l’enquête Conditions de vie, dans la vague de juin 2014. Il s’agit pour moitié d’indicateurs relevant de la sociabilité « classique » et pour moitié d’indicateurs décrivant la sociabilité « numérique ».

**Tableau 9 - Les variables actives de l’analyse en composantes multiples**

<b>Statut matrimonial</b> : célibataire / marié ou en couple / séparé / veuf	Participation à un réseau social en ligne : oui / non
<b>Situation d’emploi</b> : en emploi (actif occupé) / hors emploi (inactif ou chômeur)	Consultation de courriels sur téléphone mobile : oui / non
Rencontres régulières avec des membres de la famille proche : oui / non	<b>Envoi de SMS</b> : oui / non
<b>Réception, à domicile, d’amis ou de relations</b> : tous les jours, une fois par semaine, une fois par mois, plus rarement / jamais	Echange de messages texte <i>via</i> Hangouts, etc. : oui / non
Visite culturelle au cours des douze derniers mois (*) : oui / non	Téléphone <i>via</i> hangouts, etc. : oui / non
Participation aux activités d’une association : oui / non	Création d’un lien grâce aux nouvelles technologies : oui / non

Nota, Les visites culturelles ont été intégrées car de précédents travaux ont montré que dans 88% des cas, les visites culturelles et patrimoniales s'effectuent en compagnie d'autres personnes [ Bigot, Daudey, Hoibian et Müller,2012].

Cette analyse met en évidence dans un premier plan factoriel, deux axes structurant les liens sociaux au début du XXIème siècle. L'axe horizontal synthétise **l'intensité des pratiques numériques** et, l'axe vertical, plutôt les pratiques relevant de la **sociabilité traditionnelle** (avec notamment les modalités « ne reçoit jamais d'amis » et « ne rencontre pas de façon régulière des membres de sa famille » qui ont des ordonnées négatives et contribuent fortement à la construction de l'axe et qui se projettent dans le bas du plan). Dans cet espace factoriel, **six groupes** apparaissent, pour qui sociabilité numérique et sociabilité traditionnelle se combinent avec plus ou moins de force.

**Les âgés, isolés (12%)** : ce groupe, le plus réduit en nombre, se projette dans le quadrant en bas à droite. Il témoigne à la fois d'un manque d'attrait certain pour les pratiques numériques mais également d'une sociabilité « traditionnelle » très peu développée. Moins d'une personne sur deux dispose d'un ordinateur à domicile (contre 80% des 18 ans et plus), on ne recense en leur sein qu'un tiers d'internautes (81% pour l'ensemble des adultes) et 5% ont l'usage d'un smartphone (45% en moyenne). Toutes les pratiques liées à internet et porteuses de sociabilité sont réduites à peau de chagrin, avec notamment moins de 10% de participation à un réseau social en ligne (contre 45% en moyenne). Dans le même temps, la sociabilité traditionnelle n'est pas mieux représentée : les rencontres avec la famille sont beaucoup moins fréquentes qu'en moyenne (- 28 points) et on reçoit rarement ou jamais d'amis à la maison (80% contre 34% en moyenne). Moins d'une personne sur cinq a effectué une visite culturelle et moins d'une sur dix participe à une association. Dans ce groupe, on note une majorité de personnes vivant seules (56%) et de retraités (53%), avec 42% de personnes âgées de 70 ans et plus (moyenne d'âge : 65 ans) : l'isolement relationnel est, pour partie, imputable à l'âge. Cet isolement est renforcé par la faiblesse des ressources : bas revenus et classes moyennes inférieures sont surreprésentés (avec respectivement +12 et +7 points par rapport à la moyenne), tout comme les non diplômés (45% contre 19% en moyenne).

**Les âgés cantonnés aux formes classiques de sociabilité (20%)** : une personne sur cinq se range dans cette catégorie, où les femmes sont surreprésentées (59%, +7 points) et où le niveau de vie est proche du niveau de vie moyen. Ce groupe se distingue par des formes traditionnelles de sociabilité bien établies (notamment via la participation associative, les sorties culturelles et les contacts avec les proches) mais par l'absence quasi totale de formes de sociabilité issues des

pratiques numériques. Même si on recense en leur sein 51% d'internautes et que 58% sont équipés en ordinateur à domicile (c'est davantage que dans le groupe précédent), ils ne sont pas entrés dans un réseau social numérique et n'ont quasiment jamais cherché, par ce biais, à créer de nouveaux liens (5%, contre 46% en moyenne).

Plus âgés qu'en moyenne (67 ans, soit 2 ans de plus que les membres du groupe précédent) et donc très souvent à la retraite (68%, + 42 points par rapport à la moyenne), ils sont donc privés de la sociabilité issue du monde du travail. Mais, sur tous les autres indicateurs, ils affichent des scores proches ou supérieurs à la moyenne. Pour la moitié d'entre eux, ils sont en couple. Et ils sont présents dans le monde associatif (57%, + 19 points), friands de sorties culturelles (72%, + 7 points), en contact étroit aussi bien avec les membres de leurs familles que leurs amis.

**Les personnes en couple et en emploi (23%) :** près d'une personne sur quatre se range dans cette catégorie. Ici, l'âge des personnes concernées est concentré dans la tranche de 40 à 59 ans (57%, + 23 points). C'est dans ce groupe que la proportion d'actifs occupés est la plus élevée (76%, + 26 points) et que le taux de vie en couple est maximal (86%, + 30 points). Les formes de sociabilité issues du travail, de la famille, des sorties culturelles ou de la participation associative sont plus développées qu'en moyenne. Seule réserve : la réception d'amis ou de proches à domicile qui est plus espacée qu'en moyenne (63% se contentant de recevoir chez eux une fois par mois, + 29 points). S'agissant des nouvelles technologies, ce groupe bénéficie d'un excellent taux d'équipement fixe : 93% ont un ordinateur chez eux (+ 13 points) et 92% disposent d'une connexion internet à haut débit (+ 14 points). L'usage d'internet est extrêmement répandu : on compte 94% d'internautes (+ 13 points), 67% d'achats en ligne (+ 11 points) ou encore de recours à l'administration en ligne. Mais les nouveaux outils (42% de possession de smartphone, contre 46% en moyenne) et procédés (comme la géolocalisation, le recours à Hangouts pour téléphoner ou envoyer des textes) ne sont que peu explorés et Internet n'endosse pas, ici, le rôle de facilitateur de relations sociales : on ne compte que 21% de membres de réseau social en ligne (deux fois moins qu'en moyenne) et une personne sur cinq seulement a, grâce aux nouvelles technologies, créé un nouveau lien (20% contre 46% en moyenne).

**Les numériques contraints (16%) :** on est face à un petit groupe utilisateur averti du net, notamment à des fins de socialisation (85% de participation à un réseau social en ligne, + 40 points) mais nettement en retrait s'agissant de sociabilité plus classique. Les visites culturelles (- 30 points) et la participation associative (- 30 points) y sont particulièrement peu prisées. Les

contacts avec la famille (- 9 points) et l'invitation d'amis à la maison (- 9 points) ne sont pas non plus très valorisés. Âgés de 40 ans en moyenne, ces individus sont plus souvent employés (29%, + 12 points) et ouvriers (20%, + 8 points). 62% des membres de ce groupe se rangent parmi les bas revenus et les classes moyennes inférieures (+ 16 points). 81% disent s'imposer régulièrement des restrictions sur leur budget (+ 11 points). Ce faible niveau de vie n'obère pas les taux d'équipement en nouvelles technologies (90% d'ordinateur à domicile, 32% de tablette numérique et 58% de smartphone soit respectivement + 10, + 5 et + 13 points par rapport à la moyenne), mais il contraint sans doute, par ricochet, les formes plus traditionnelles de sociabilité.

Les **multi-socialisés** (15%) : ce groupe jeune (26% ont moins de 25 ans, + 15 points) se distingue par un goût prononcé pour toutes les formes de sociabilité, tant classiques que numériques. C'est un groupe à la fois diplômé (44% sont diplômés de l'enseignement supérieur, + 15 points) et urbain (52% résident dans les grandes agglomérations de province ou à Paris, + 5 points) où les étudiants (+ 10 points), les cadres (+ 5 points) et les professions intermédiaires (+ 6 points) sont surreprésentés. Ils ont à la fois une sociabilité traditionnelle très riche et une sociabilité digitale. Seules les pratiques les plus nouvelles de communication via Hangouts ne les ont pas (encore ?) séduits. Ce sont les champions des visites culturelles (89%, + 24 points) et de la participation associative (60%, + 22 points). Ils sont 97% à rencontrer des membres de leur famille régulièrement et 88% à être membres de réseaux sociaux en ligne (+ 43 points). Ils reçoivent très souvent des amis chez eux (+ 30 points) et il n'est pas rare qu'ils aient créé de nouveaux liens grâce aux nouvelles technologies (87%, + 41 points).

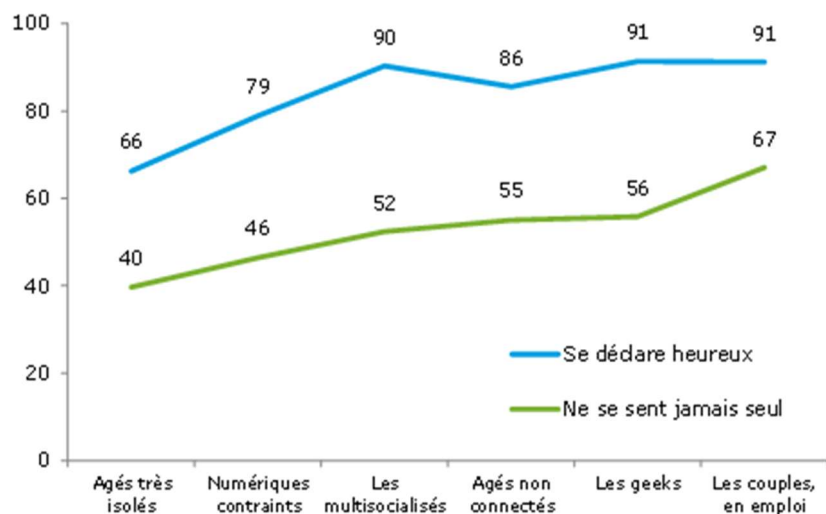
Les **geeks** (14%) : c'est un groupe très jeune (69% ont moins de 40 ans, contre 34% en moyenne), diplômé (47% ont un diplôme de l'enseignement supérieur, + 18 points par rapport à la moyenne). Les cadres (19%, + 10 points), les étudiants (17%, + 11 points) et les habitants de Paris et son agglomération (33%, + 16 points) y sont surreprésentés. Deux personnes sur trois sont ici en emploi (contre une sur deux en moyenne). Les hommes (57%, + 9 points) sont surreprésentés. Ce sont des technophiles convaincus : tout le monde dans ce groupe est internaute et le taux d'équipement en smartphone culmine à 96%. La participation à un réseau social en ligne atteint 86% (+ 41 points), l'écoute de musique concerne 80% de la population (+ 38 points), le téléchargement d'applications 93% (+ 60 points). Toutes les formes de communication numérique sont exploitées, y compris les plus récentes : SMS (100%) et envois de mails sur téléphone mobile (93%) évidemment mais aussi envoi de textes grâce à Hangouts (96% contre 16% seulement dans l'ensemble de la population). Les modes traditionnels de



sociabilité ne sont pas, ici, sacrifiés, mais ils sont moins développés que dans le groupe précédent. 52% reçoivent des amis au moins une fois par semaine (+ 10 points) et 42% sont affiliés à une association (+ 4 points). Et les sorties culturelles atteignent 80% dans ce groupe jeune et urbain.

Nos travaux menés sur le bien être (Bigot, Hoibian, 2014, g.) mettaient en avant l'impact très fort de la des liens familiaux sur le bonheur déclaré : être en couple, avoir des enfants est une dimension très importante du bien-être des individus, de leur propre point de vue et lorsqu'on procède à une analyse statistique toutes choses égales par ailleurs, en isolant les effets du revenu, de l'âge, du genre, du lieu d'habitation, de la profession et du diplôme. En comparaison, les liens numériques, aussi riches qu'ils soient, semblent moins combler les individus. En effet, les personnes ayant une **sociabilité traditionnelle très forte** et qui disposent d'un tissu social et familial dense mais qui, en même temps, ont **une activité relationnelle digitale limitée** se sentent beaucoup **moins souvent seuls ou malheureux** que les technophiles férus de médias sociaux. Si l'on compare les deux groupes qui privilégient une seule forme de sociabilité, **les férus de liens numériques se disent moins heureux et plus isolés** que les personnes âgées qui ont conservé une forte sociabilité traditionnelle mais qui sont peu connectés. Et finalement, le lien est même probablement inverse : les plus grands contributeurs aux réseaux sociaux sont aussi ceux qui se sentent le plus souvent seuls (49% des personnes qui utilisent souvent les réseaux sociaux se sentent seuls, contre 38% des personnes qui ne les utilisent jamais). Finalement la quête infinie de soi et de visibilité de son capital social, où chacun peut désormais mesurer « quantitativement » l'écart qui le sépare des personnes qui disposent d'un réseau social étendu, **semble en un sens fragiliser le lien à l'autre.**

**Graphique 12 - Sentiment de bonheur et de solitude pour les membres des six groupes de la typologie de sociabilité**



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations » sur la diffusion des technologies de l'information pour le CGE et l'ARCEP, juin 2014.

Sherry Turkle [2011] dépeint ainsi des nouvelles technologies sources de **liens aseptisés, rassurants, mais en réalité tellement fugaces qu'ils seraient nécessairement plus pauvres, moins intenses**. Dans une interview au New York times en 2012 elle résume : « *Dans le silence de la connexion, les gens sont rassurés en étant en contact avec un grand nombre de personnes – soigneusement tenues à distance. Nous n'en avons jamais assez de l'autre, tant que nous pouvons utiliser la technologie pour garder l'autre à une distance que nous pouvons contrôler : pas trop près, pas trop loin, juste comme il faut.* »

Casilli pointe d'autres différences entre liens numériques et traditionnels (2010) : alors que l'amitié « réelle » serait basée sur la **sincérité des sentiments et une relation désintéressée**, le « friending » des réseaux en ligne s'apparenterait davantage à « une espèce de « **toilettage social** » que l'auteur désigne par le « grooming » s'appuyant des relations basées sur l'autorisation **d'accéder aux contenus**.

Cardon, (2011) converge et décrit des réseaux en ligne qui développent **une logique opportuniste** en « mêlant de plus en plus les « vrais » amis aux amis « utiles » ou aux amis « intéressants » », l'ouverture du réseau social vers « la nébuleuse des proches ou vers des inconnus ayant des intérêts communs favorise une exploration curieuse du monde ».

En 2008, le chercheur explique que la **localisation** devient un moyen d'éviter une planification préalable, elle abaisse ainsi les 'couts' de préparation d'un rendez-vous traditionnel. Il suffit

d'indiquer "je suis là" pour rencontrer un de ses amis, sans avoir à se mettre d'accord sur un lieu et un moment pour se rencontrer au préalable, et avec une plus grande facilité à décliner les propositions puisqu'elles sont dégagées de tout engagement initial. Dominique Cardon va plus loin et explique que ces applications numériques finissent par vider les liens sociaux et l'amitié de leur contenu profond.

"La logique d'accumulation des liens que viennent constamment entretenir de multiples artefacts proposant une métrique relationnelle (compteur d'amis, classement de popularité, notes de pertinence) contribue à **réifier la relation amicale**. Plus encore, elle invite les participants à endosser des formats de présentation d'eux-mêmes qui les place dans une logique du calcul, de l'exhib' et du rendement. Dans les termes d'Axel Honneth, cette tendance peut s'interpréter comme une « **autoréification** », **c'est-à-dire une perte de l'accès à sa propre intériorité (Honneth, 2007, p104 et suiv)**. La tyrannie du « cool », l'injonction à accepter les nouveaux « amis », l'invitation à l'exposition de soi, le frottement de cercles de sociabilités différents, les révélations incontrôlées ou le conformisme dans la théâtralisation de son identité peuvent générer tout une série d'expériences malheureuses." [Cardon, 2008, p93-137]

Roland Gori (2018) exprime le **paradoxe d'un lien numérique objet, individualisé et désincarné, et finalement incapable d'intégrer une réelle altérité**. "*Le lien social n'est pas rompu, il est restreint en somme à l'usage de la « télécommande » dans les relations aux autres membres de la communauté médiatique.*" Il évoque différents exemples : les Otaku japonais (jeunes hommes qui vivent quasi enfermés chez eux, et refusent les pratiques sociales ordinaires, leur préférant le cyberspace), des couples qui vivent des aventures numériques dans des mondes virtuels les désengageant de leur relation avec leur compagnon de vie. Le psychanalyste compare l'addiction aux réseaux numériques au « briseur de soucis » dont parlait Freud qui désigne ainsi la drogue comme un moyen de s'affranchir du souci de soi autant que souci de l'autre. Et défend l'idée que les liens numériques aboutissent à **vider la relation de l'altérité**.

*"Ces formes de régulation sociale et subjectives nous relient en nous isolant, nous isolent en nous connectant. Tel est le paradoxe de notre vie sociale. [...] Le problème de notre relation aux êtres numériques s'insère dans un rapport au monde en général qui tend à réduire les communications humaines à des comportements et à des interactions, et à modeler l'humain sur l'artefact de la robotique." [...] Notre civilisation d'êtres numériques offre une jouissance masturbatoire évitant de devoir passer par l'Autre pour aimer, haïr ou désirer. L'objet et le sujet ne sont plus alors que des positions ou des expériences virtuelles sans cesse transformées en marchandises par la « société du spectacle » [...] ce que nous gagnons en communication permanente par les réseaux numériques, nous*

*le perdons parfois en révélation par la parole. Pour le dire autrement, la connexion n'est pas le dialogue, dialogue avec l'Autre et avec nous-mêmes, et sortant de la solitude nous n'en restons pas moins isolés, esseulés !” ». [Gori, 2018, p47-65]*

Autre particularité des liens et échanges sur les réseaux sociaux en ligne, ils s'accompagnent parfois de **déferlement de violences verbales** vraisemblablement amplifiées soit par l'anonymat, soit par le caractère virtuel des échanges, ou en liaison avec les dispositifs dans lesquels ils sont pris. Philippe Viallon (2017) constate ce phénomène même au sein de communautés d'intérêt.

“Si l'anonymat des médias sociaux, comme cela a été souligné plus haut, peut libérer la parole de manière positive, elle peut aussi la **déchaîner**. Même au sein des associations, on utilise les médias sociaux pour **régler des comptes**, pour dénigrer un membre, pour se venger d'une action menée au sein ou en dehors de l'association. L'anonymat permet des formes de violence très fortes, souvent tués par les concerné(e)s. Certaines associations ont renoncé à leur page Facebook parce qu'elle était envahie de messages désobligeants ou insultants. Comme elles n'avaient pas suffisamment de temps, de compétences ou d'envie pour lutter contre le **bashing** (dire systématiquement du mal de quelqu'un ou d'une structure) ou le **bombing** (saturer un compte ou une boîte mail de messages), elles ont arrêté leur activité sur les médias sociaux.” [Viallon, 2017, p18-19]

Sophie Jehel (2018) explique que les dispositifs médiatiques d'espaces twitter autour d'émissions télévisées visent avant tout des objectifs de maximisation de l'audience, de la réactivité, de la captation des données personnelles, et in fine l'exposition de la publicité. Ce qui a pour conséquence de favoriser “l'affirmation de soi sur un ton péremptoire et souvent polémique. Ils **encouragent la formation de camps antagonistes rendant difficile la compréhension mutuelle**, voire favorisant la diffusion de discours sexistes et homophobes”. La chercheuse explique que la polémique a pour atout pour les chaînes télévisées de susciter des **émotions intenses** et donc d'offrir une voie dans une société gouvernée par l'économie de l'attention. La polémique a pour conséquence de définir un camp adverse et une communication conflictuelle où, à l'extrême, « *tous les coups sont permis, la mauvaise foi le dispute à l'invective. Tout est bon pour disqualifier la parole de l'adversaire, quitte à falsifier ses propos, à détourner des images, à surinterpréter des faits...* [Mercier, 2015, 147, in Jehel 2018, p77-105]. Les émotions repérées dans l'échantillon, du registre de l'indignation, de la dénonciation, de la condamnation, du dégoût ne sont pas propices à un dialogue tolérant. “*une conversation qui démarre sans animosité, peut se terminer en punch line exacerbant l'antagonisme. Deux*

*hommes qui cherchent à discuter de ce qui définit une image négative des homosexuels finissent par s'insulter : « c'est toi le cassos homophobe sinon moi je suis ultra tolérant j'ai même tenté de te comprendre mais tu es malsain en fait. »*

Elle évoque également les effets des **normes** de la plateforme (en l'occurrence sur twitter la nécessité de condenser ses messages en peu de caractères) sur l'appauvrissement du débat : chacun est poussé à centrer chaque message sur un **argument unique**. “Difficile dans ce cas de développer une pensée complexe qui serait plus en phase avec la culture du débat (Nussbaum, 2011).” Pour l'auteure,

“l'économie sémantique de la plateforme répond d'abord aux caractéristiques de l'espace public capitaliste mises en évidence par Richard Sennett dans **les Tyrannies de l'intimité** (1979), la transparence, la fluidité, la rentabilité, l'organisation de l'espace autour de la marchandise et de la consommation : « **L'espace public est devenu un dérivé du mouvement** », « **une surface que l'on traverse et non un lieu où on reste** ». Il considérait que la culture capitaliste, appliquée à l'architecture comme à l'urbanisme, **inhibait l'échange et poussait paradoxalement à l'exposition de l'intimité**. Sans partager l'hypothèse ultime de Sennett, celle d'une « mort de l'espace public », nous interrogeons la possibilité d'un échange démocratique, sur une plateforme vouée à la **circulation la plus rapide des affects** (Alloing et Pierre, 2017) et dont la préoccupation principale concerne l'exposition de la publicité” [Jehel, 2018, p84]

Marcel Gauchet dans “Trois figures de l'individu” résume les dérives possibles du lien numérique.

*“Foin ici de la société générale, avec ses sujets obligatoires et ses normes valables pour tous : il est enfin possible de vivre avec les autres **en ne s'intéressant qu'à ce qui vous intéresse**, en ne fréquentant que ceux que l'on a envie de rencontrer, en échangeant l'apprêt du discours impersonnel pour la sécurité bon enfant de la **connivence émotionnelle**. La galaxie des minorités et des identités a trouvé l'outil de ses aspirations affinitaires. Le soi en majesté est d'autant plus solidement assis sur son trône qu'il possède désormais les moyens d'un entre-soi à la hauteur de ses exigences solaires. Pour le reste, comme les raseurs continuent néanmoins d'exister, comme les incarnations de la vie publique et de ses impératifs sont toujours en place, il est au moins possible de **leur dire leur fait sans détour**. C'est une des autres facilités de l'instrument. De là ce chapelet d'insultes, ce défilé de ressentiments, ce déferlement de haine qui ne sont pas les manifestations les moins révélatrices de notre supposé vecteur de « l'intelligence collective ». [Gauchet, 2010, p76]*

Selon Grossetti, les réseaux numériques donneraient plus d'ampleur à des évolutions du lien social plus globales : relations plus « choisies » en fonction des affinités, accélération du temps, sophistication de la gestion des relations et des formes d'engagement, diversification des expériences relationnelles, **liens horizontaux et moins intégrés**. Michel Grossetti (2014) souligne en effet que

*« Un réseau social désigne simplement l'agrégation de ces relations sans impliquer l'existence d'une conscience collective, de frontières ou de dénominations. La notion de réseau permet donc de conceptualiser et d'analyser une forme sociale qui se différencie clairement des groupes, des organisations, ou des classes sociales qui sont plus traditionnellement mises en scène par les sciences sociales et qui se définissent plus par le partage de ressources ou la similarité de caractéristiques. » [Grossetti, 2014, p192].*

On retrouve cette absence **de conscience collective** dans les nouveaux types de mobilisation favorisés par les réseaux sociaux. Le militantisme « presse bouton » n'est pas directement porteur d'un engagement politique structurant. Marqué par son caractère **éphémère et ad-hoc**, l'engagement se limite souvent à un comptage automatique de quelques adresses mail ou de signatures électroniques pour une pétition virtuelle. En outre, l'anonymat qui est souvent propre à cette pratique indique une certaine facilité. Plus la démarche est facile, plus la pérennité de l'engagement est éphémère. L'autre faiblesse des réseaux sociaux est qu'ils peinent à atteindre un consensus et à fixer des objectifs et à se concrétiser par des actions concrètes **sur le long terme**. Les réseaux sont donc certes une source de mobilisation et **un moyen d'expression individuelle mais plus difficilement une force de proposition collective**.

Enfin, et contrairement à l'hypothèse exogamie avancée par Mercklé, les réseaux sociaux en ligne auraient tendance (à l'instar d'autres plateformes numériques tels les moteurs de recherche ou les plateformes d'achat) à **enfermer les individus dans des "bulles"** selon Eli Pariser (2011). Le champ des possibles étant infini, ces intermédiaires sur internet proposent de plus en plus des hiérarchisations des informations personnalisées via des algorithmes qui s'appuient sur l'historique de vos goûts, requêtes, clics, ou temps passés sur tels ou tels sujets. L'auteur défend l'idée que ces algorithmes, au-delà des défauts qu'ils peuvent avoir, ont tendance à conforter les individus dans leurs convictions et a priori et restreignent l'horizon des informations accessibles, **créant des sociétés de plus en plus polarisées, et en difficulté pour créer du consensus**.

## 2.3 L'INDIVIDU ENTREPRENEUR OU LE MONDE DU TRAVAIL INDIVIDUALISÉ

---

### 2.3.1 De l'entreprise à l'auto-entrepreneur

Dans un tout autre domaine, celui du travail, nos travaux menés avec Isa Aldeghi et Elodie Alberola (Alberola, Aldeghi, Hoibian, 2016, i.) mettent en lumière la valorisation de l'individu travers de la montée en puissance de la **figure de l'entrepreneur**, voire du micro-entrepreneur individuel ces dernières années.

Une des mutations essentielles dans les situations d'emploi est l'émergence relativement récente du **statut d'auto-entrepreneur**, qui a été inclus dans la loi dite de « modernisation de l'économie » du 4 août 2008, l'exercice de ce statut ayant été possible à partir de janvier 2009. Ce statut a eu un **succès** certain, puisque quatre ans plus tard, soit fin 2013, parmi les 2,7 millions de non-salariés, le quart était des auto-entrepreneurs (Omalek, Tellier, 2016). Ce statut prévoit que le montant des cotisations sociales dues est strictement proportionnel à l'activité, alors qu'auparavant il fallait verser un montant forfaitaire minimum qui pouvait être dissuasif en cas de revenu très faible. Il facilite le cumul de revenus entre une activité indépendante et un salaire ou une retraite. Il est applicable tant que l'activité est restée en dessous d'un certain seuil<sup>7</sup>.

Selon Bureau et Corsani, la présence d'indépendants est encore timide en France mais beaucoup plus développée à la fois aux Etats-Unis, au Québec, ainsi que dans de nombreux pays européens.

*“Le syndicat américain des freelancers avance le chiffre de 42 millions d'« independant workers », soit 27 % environ de la population active nord-américaine au début des années 2010. Au Québec, les travailleurs dits « autonomes » occupent plus de 14 % des emplois, mais, surtout, la moitié des emplois créés sont des emplois « autonomes » (Bernstein et al., 2009). De son côté, l'Union européenne compte aujourd'hui plus de 30 millions de travailleurs non-salariés, soit 13 % environ de la population active occupée de l'EU 27. Si l'Italie connaît avec la Grèce les taux les plus élevés de travailleurs indépendants (respectivement 21% et 27%), en France, on compte 2,5 millions de non-salariés, soit seulement 10 % environ de la population active occupée. Cependant, depuis 2003, leur nombre progresse, c'est ce qui ressort des séries longues de l'emploi publiées par l'INSEE.” [Bureau et Corsani, 2014, p1]*

---

<sup>7</sup> En 2016 ce seuil au cours de l'année civile est de 32 900€ pour des activités de service et de 82 200€ pour des activités de vente ou d'hébergement.

Divers acteurs tant au niveau national qu'européen<sup>8</sup>, présentent **l'adoption du statut d'entrepreneur** comme un mode de sortie positif de la précarité et prônent l'activation des dépenses d'indemnisation du chômage pour **favoriser la création** d'entreprise, en réponse à la crise et la persistance du chômage. En d'autres mots, **l'entreprise n'est plus la solution, c'est l'entrepreneur**. En France, des **politiques actives** existent pour soutenir ces entrepreneurs. En 2014, 44% des créateurs ont bénéficié d'une aide, il s'agit huit fois sur dix de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRES) (Richet, Thomas, 2016).

Sarah Abdelnour (2013) a étudié les conditions d'émergence de ce statut. Elle explique que ce régime de l'auto-entrepreneur **poursuit en réalité une tendance de promotion de l'auto-emploi** (Darbus, 2008) amorcée par le premier dispositif d'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs, l'ACCRES (Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises), institué entre **1976 et 1979**, et qui "s'est maintenu depuis, tout en subissant des modifications régulières au gré des alternances politiques et des transformations des politiques économiques". Elle observe un consensus politique entre gauche, droite et certains acteurs associatifs autour de la **figure de l'entrepreneur**, "*nouvelle figure de l'héroïsme populaire en temps de crise*". Fayolle Nakara (2010) inscrivent la présentation de l'entrepreneur, chargée d'héroïsme, dans l'héritage de la pensée schumpétérienne, et se réfèrent aux travaux de Cunningham et Lischeron (1991) selon lesquels ce qu'accomplissent les entrepreneurs relèverait d'un registre d'actions hors de portée du commun des mortels.

Pour Abdelnour, le discours entourant la création d'entreprise individuelle pare celle-ci de vertus intégratrices pour des personnes ayant du mal à s'insérer en tant que salarié sur le marché du travail, le statut relevant en réalité d'**«une gestion individuelle du sous-emploi** ». La promotion de ce nouveau statut rencontre un écho en agrégeant des discours provenance de l'ensemble de l'échiquier politique : le statut de l'auto-entrepreneur répond à la valorisation de la valeur travail associée à la présidence de Nicolas Sarkozy; aussi bien qu'aux critiques portées par des personnalités plus à gauche du **caractère asservissant du travail salarié**. Il dépasse même le registre du travail puisque selon l'auteur "*Le régime de l'auto-entrepreneur marque*

---

<sup>8</sup> Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 marque l'affirmation d'une politique active de développement de l'entrepreneuriat avec un soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'à la promotion chez les jeunes publics de l'esprit d'entreprendre. [http://www.europarl.europa.eu/summits/lis1\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm)

En France on peut citer la création de l'APCE dès 1979 qui centralise et diffuse les informations sur la création d'entreprise en France et aujourd'hui intégrée dans BPIFrance, et de nombreux organismes d'aide au financement tels France active, France investissement, etc) ou sur le plan universitaire, la création en 1998 d'une Académie de l'entrepreneuriat par les enseignants de sciences de gestion.



*une évolution notable des sphères sociales dans lesquelles le discours «entrepreneurial» prend sens et s'applique désormais sans médiation **aux individus, censés devenir « entrepreneurs » eux-mêmes et dans une certaine mesure entrepreneurs «d'eux-mêmes»** (notamment afin de « sortir » du chômage).*”

Nadine Levratto et Evelyne Serverin vont dans le même sens. Elles voient le statut d'auto-entrepreneur introduit par la loi de 2008 comme une innovation

*“ moins d'ordre technique **qu'idéologique** : elle consiste à légitimer une forme d'exercice d'une activité indépendante, non comme activité exclusive alternative à un autre statut (salarié, fonctionnaire, chômeur, étudiant...), mais comme son **accessoire**. [...] Dans ce contexte de cumul, l'exaltation de la création d'entreprise prend un autre sens que celui de la célébration des vertus de l'entrepreneuriat. Il s'agit de demander à **l'acteur individuel** de soutenir par son seul esprit d'entreprise une politique économique conjuguant lutte contre le chômage, recherche de points de PIB et amélioration du pouvoir d'achat. [Levratto et Serverin, 2009, p325-352]*

Hélène Stevens (2012) inscrit elle-aussi la création de l'auto-entrepreneuriat dans “un mouvement plus large qui fait de la création d'entreprise une panacée face à la crise économique et qui soutient la **figure de l'individu comme entrepreneur de sa propre vie**”. Elle décrypte les différents types de registres de discours critiques émises à l'encontre du salariat en s'appuyant sur les travaux de Luc Boltanski et Ève Chiapello. La critique «artiste» du salariat qu'elle présente entre pleinement en résonance avec le mouvement de **valorisation de l'individu, et la quête de soi**.

*“[La] critique « artiste » [...] dénonce les formes d'aliénations spécifiques que peut produire aujourd'hui la condition salariée, entre une intensification du travail, une progression des rythmes et des contraintes de travail et de nouveaux dispositifs de contrôle. La création d'une auto-entreprise serait alors une façon d'échapper au désenchantement de la vie salariée, de **se libérer des pressions et obligations imposées par autrui pour n'accepter que celles définies par soi-même**, devenu son propre patron. Elle correspondrait ainsi à une forme de **réappropriation d'une autodétermination**, à une volonté de reprendre en main le travail dont on a été dépossédé, à une possibilité **de se réaliser dans une activité**. Pour François Hurel, elle est ainsi une réponse aux « demandes croissantes de proximité, d'aspiration à une liberté professionnelle retrouvée » (introduction du rapport dit Hurel, p.7). “ [Stevens, 2012, p24]*

Pour Rappelli (2016), la position d'entrepreneur est d'autant plus socialement enviable que “l'indépendance **sublime la réussite** lorsqu'elle a lieu. Le non-salarié est alors « **quelqu'un qui s'est fait tout seul**».

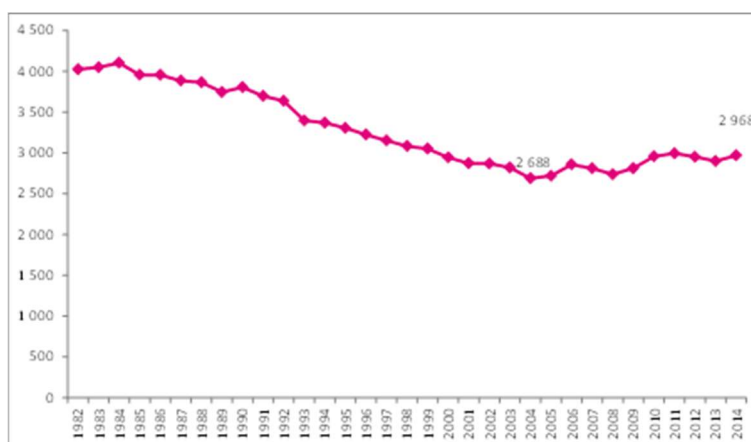
Dans le monde du travail, comme dans les autres univers précédemment décrits (rapport au corps, rapport au lien social), **la figure de l'individu (ici entrepreneur), mobilisant ses ressources personnelles pour créer, progresse dans** un contexte de montée des incertitudes, des risques. Marie-Thérèse Rapiau qui décrit « *La démarche entrepreneurial [comme] un important levier de croissance économique, mais surtout un moteur d'accomplissement personnel* » insère les origines de l'entrepreneuriat dans la montée de ces incertitudes.

*“Comme Alain Fayolle (2005) le mentionne, le premier économiste qui présente la fonction de l'entrepreneur est Richard Cantillon. L'entrepreneur accroît « son importance dans le développement économique avec l'apparition des notions de **risques, d'incertitudes** » propres au comportement de celui qui entreprend, auxquelles s'ajoutent « la créativité pour offrir des biens et services à partir des ressources qu'il rassemble pour son propre bénéfice » [...] À partir des années 1975, l'ouverture des marchés internationaux, le renforcement de la concurrence associée à la globalisation progressive de l'économie (Artus, Virard, 2008) font que les délocalisations de la production s'opèrent vers des pays aux coûts de main-d'œuvre plus bas. Les managers sont contraints d'appliquer des modalités de gestion préservant les capitaux détenus par les actionnaires. **C'est la fin du job à vie.** S'opèrent, alors, de profondes mutations dans ce qui a été la référence du progrès social : le statut de salarié et l'emploi stable et à temps plein (Méda, 1998)” [Rapiau, 2010, p65]*

Cette valorisation se traduit concrètement dans le monde du travail. L'évolution de l'emploi en France a été longtemps orientée vers une progression du salariat au détriment du statut d'indépendant, notamment en liaison avec la diminution de l'emploi agricole indépendant et l'expansion du travail salarié dans les services. En parallèle, le développement d'un chômage de masse touchant particulièrement durement certaines catégories de demandeurs (jeunes, seniors), la progression du travail à temps partiel, des contrats à durée déterminée et des contrats d'intérim de durée de plus en plus courte rendent le statut du salariat pour certains inaccessible, et pour d'autres moins protecteur. Depuis le début des années 2000, la tendance s'inverse et **le nombre d'indépendants** repart timidement sur le sentier de la croissance (cf. graphique ci-dessous). Si, en France, la progression du nombre d'indépendants est modeste, elle s'insère dans une dynamique qui semble dépasser les frontières de l'Hexagone. La progression est marquée dans d'autres pays de niveau économique proche, comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas ainsi que le souligne France Stratégie. Cette progression du non-salariat est due essentiellement dans l'Hexagone à l'augmentation des effectifs d'indépendants sans salariés. La création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 ayant connu un large succès comme nous l'évoquions.

## Graphique 11– Une baisse très nette des emplois non salariés sur longue période, une inversion de tendance depuis le début des années 2000 qui reste mesurée

Effectifs non salariés (nombre d'emplois au sens du BIT en milliers) entre 1982 et 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus

Note : données de 1982 à 2014, corrigées pour les ruptures de série

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee)

Sur le plan juridique, le statut d'indépendant s'est d'abord défini par la négative par rapport au salariat, dont la notion a été construite au fil de la jurisprudence comme « *l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné* ». L'absence de subordination permanente est ainsi ce qui caractérise le travail indépendant.

Mais entre salariat et indépendance, une **multitude de cas de figure existent et se développent ces dernières années**. Avec le développement de l'intérim, se multiplient des relations de travail « triangulaires (relation tripartite entre un salarié, un employeur de droit et une entreprise utilisatrice chez qui le salarié réalise le travail pour lequel il est rémunéré » (sur le modèle des SSII par exemple). Certaines activités peuvent être externalisées à des personnes non salariées avec néanmoins le maintien de liens de subordination entre les deux parties. Certains statuts comme les travailleurs à domicile, les journalistes professionnels, les artistes du spectacle, les mannequins, et plus récemment le portage salarial - qui se caractérisent par un faible lien de subordination et une forte autonomie des travailleurs - ont pourtant été « rattachés » au salariat par la loi. Des contrats dits atypiques se multiplient : CDD d'usage, CEIGA, contrats vacataires, CDI intermittent, CDIC ou Contrat de chantier, contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE, emploi d'avenir), contrats en alternance (contrat de professionnalisation en CDD, en CDI, contrat d'apprentissage), formes d'emploi spécifiques (à distance du salariat classique tel multi-emploi), type emplois partagés (groupement d'employeurs, entreprise de travail en temps partagé -ETTP) et formes d'autoentrepreneuriat (coopérative d'activités et d'emplois, portage

salarial, auto-entrepreneur). Certaines formes pensées pour des secteurs essaient dans d'autres, tel le Contrat de chantier (CDIC) conçu à l'initial pour répondre aux besoins de flexibilité dans le secteur du BTP s'étend au secteur des études, du conseil, du numérique en recherche de réactivité et de souplesse de production. Le "CDI de projet" créée dans le cadre de la Loi travail de 2017 poursuit cette tendance.

Les **types de plateformes numériques** se multiplient : plateformes de partage, plateformes d'opérateurs de services organisés, plateformes de petits boulots (jobbing), **coopératives** électroniques, places de marché, **plateformes** de freelance ou plateformes de **micro-travail**. Tout comme les statuts des travailleurs collaboratifs : salariés, travailleurs indépendants, micro-travailleurs, micro-entrepreneurs ou simples particuliers exerçant une forme de loisir actif (Amar et Viossat, 2016). Citons par exemple les "crowdworkers" que Degryse appelle les "galériens du numérique" qui constituent "des armées de travailleurs de l'ombre chargés par des grandes sociétés comme Google, Amazon ou Twitter de vérifier, classifier, filtrer, transcrire des masses énormes de données en temps réel".

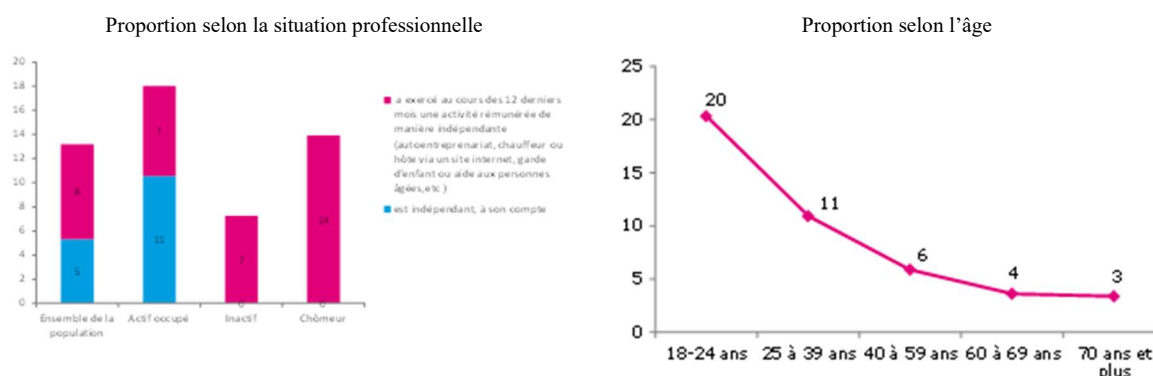
Si le poids économique et le nombre d'emplois des plateformes collaboratives reste aujourd'hui modeste, son potentiel de croissance est sans doute considérable. Le **capitalisme de plateforme** rendu possible par le développement du numérique favorise l'éclosion du travail **sous le statut d'indépendant**. Le **recours à l'informatique et aux équipements nomades** facilite le travail à distance. La **déconnection entre le lieu d'exercice de l'activité et l'entreprise donneuse d'ordre** incite à développer le principe d'un paiement à la tâche. Le rapport Mettling, réalisé à la demande de la Ministre du Travail en 2015, estime qu'un travailleur du numérique sur deux exerce son activité hors du salariat. Le développement des franchises entre dans cette même logique d'une activité fournie par des indépendants mais avec l'obligation d'adopter des normes d'emploi ou de fixer des prix précis. On retrouve ici à l'œuvre les mécanismes de délocalisation des relations sociales mis en avant par Giddens (voir partie 1.4) et qui n'impliquent plus la co-présence.

Peu de données statistiques approchent ce phénomène. Une question posée dans l'enquête Conditions de vie et Aspirations du CRÉDOC de 2016 tente l'exercice via la question suivante : « Avez-vous exercé au cours des 12 derniers mois, une activité rémunérée de manière indépendante (auto-autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ? ». **8% de la population** indiquent ainsi ne pas être en emploi « à leur compte », et avoir tout de même exercé une activité rémunérée de manière

indépendante. Le taux monte à 16% chez les actifs en **situation précaire** (en CDD, en intérim ou en temps partiel subi), 14% chez les chômeurs, 17% chez ceux qui n'ont jamais exercé de profession. Et de 10% chez les personnes de foyers aux bas revenus contre 7% chez les hauts revenus. Mais la contrainte financière ne semble pas la seule à jouer. En particulier les pratiques sont d'autant plus courantes que l'individu est **diplômé** (le taux atteint 10% chez les diplômés du supérieur contre 6% chez les non-diplômés). Il est également beaucoup plus élevé chez les **jeunes** où la proportion est de 20% tandis que dans les autres classes d'âge elle semble beaucoup plus marginale.

### Graphique 13 – 20% des jeunes exercent une activité rémunérée de manière indépendante

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité rémunérée de manière indépendante (auto-autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ? Cette question n'a pas été posée aux personnes dont l'activité principale est un emploi avec un statut à son compte. Les données présentées ici sont rapportées à l'ensemble de la population



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Les profils des indépendants traditionnels et de ces « indépendants occasionnels » divergent profondément. Composés à **60% de femmes, en grande partie de jeunes** (43% ont moins de 30 ans) ils s'éloignent du profil des travailleurs non salariés qui sont très majoritairement des hommes, de profil plutôt âgé.

**Tableau 10 – Quelques données de profil sociodémographique des nouveaux indépendants**

Les indépendants « traditionnels » 5% de la population, 11% de la population active	Les « indépendants occasionnels »	Salariés
Un profil très <b>masculin</b> (66% d'hommes) Plutôt <b>âgé</b> (âge moyen 46,4 ans) 8% de moins de 30 ans 41% diplômés du supérieur	Un profil plus <b>féminin</b> (60% de femmes) Plutôt <b>jeune</b> (âge moyen 35,9 ans), 43% ont entre 18 et 29 ans 34% sont diplômés du supérieur	<b>Paritaire</b> (50% d'hommes et 50% de femmes) <b>22% de moins de 30 ans</b> parmi les salariés du privé 37% diplômés du supérieur

Source enquêtes emploi 2013-2015 (chiffres tirés de la Protection sociale des non-salariés – 2016

Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Source enquêtes emploi 2013-2015 (chiffres tirés de la Protection sociale des non-salariés – 2016.)

### 2.3.2 L'autonomie en ligne de mire

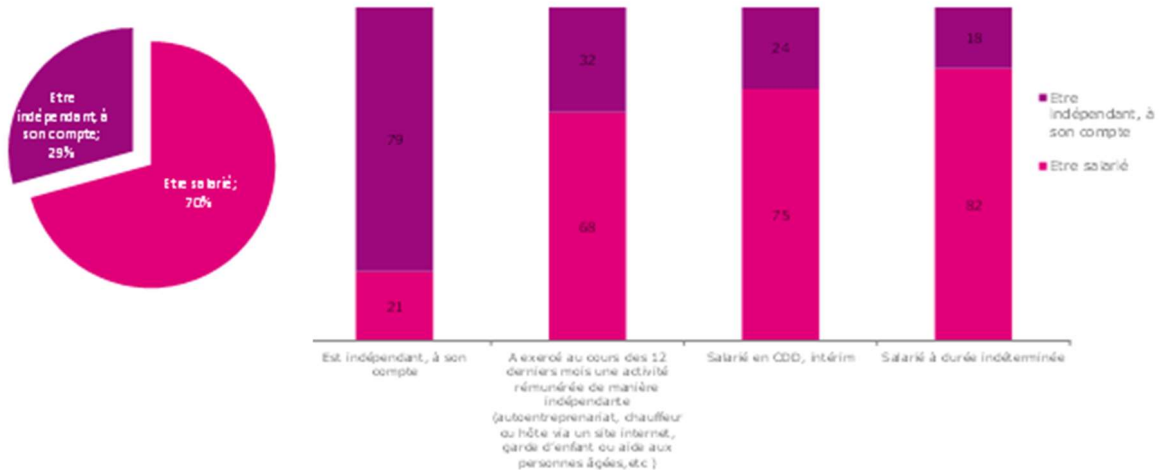
Lorsqu'on interroge la population sur ses **aspirations profondes, le choix du salariat s'impose** très nettement devant l'envie de se mettre à son compte : 70% des Français estiment plus enviable la situation des salariés à celle des indépendants. Les salariés eux-mêmes et en particulier ceux en CDI en sont les plus convaincus. Seuls les indépendants « traditionnels » font clairement le choix inverse et valorisent davantage leur propre statut.

**Graphique 14 - Le salariat la situation jugée la plus enviable**

Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ?

Ensemble de la population

Selon la situation

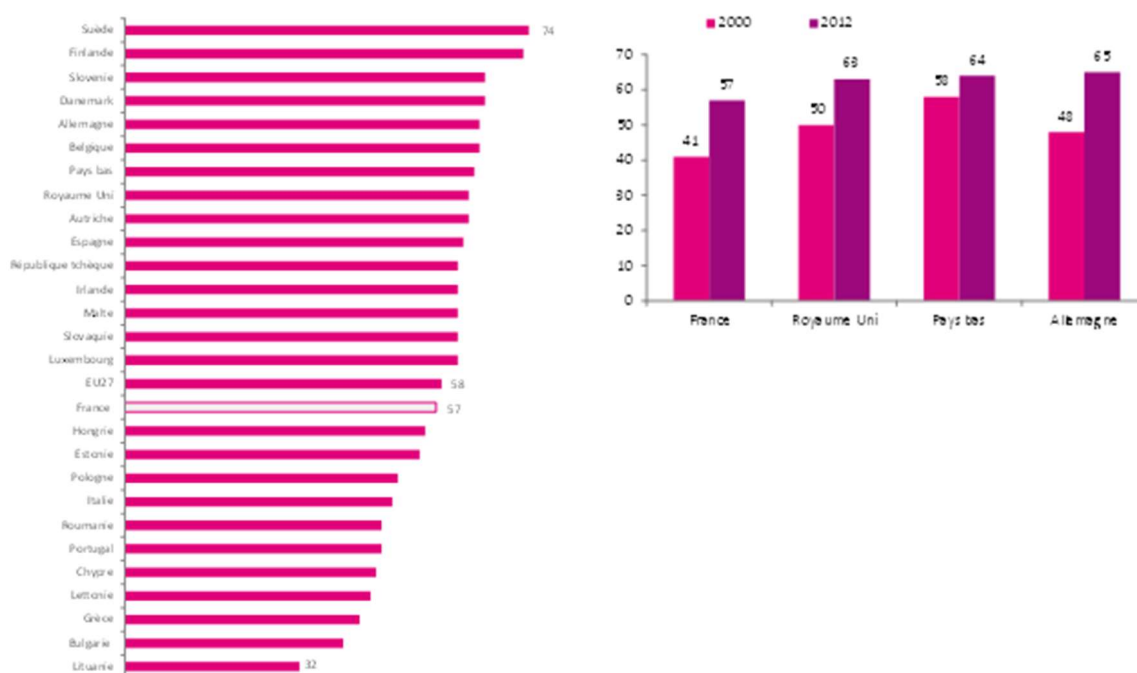


Les indépendants « occasionnels » sont un peu plus nombreux que la moyenne à goûter le choix de l'indépendance mais, dans une très nette majorité cas (68%) ils vantent les bienfaits du salariat. Leurs activités rémunérées (auto-autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) semblent ainsi relever davantage d'une situation **par défaut**, faute d'avoir pu accéder à un emploi pérenne, ou d'une recherche de complément de revenus, nous y reviendrons.

Une étude plus ancienne (2012), de la Commission européenne abordant une question similaire établit également une nette préférence pour le **salariat dans de très nombreux pays européens**. La France n'étant pas en tête, loin s'en faut, des populations les plus attachées à ce statut. La proportion de personnes préférant le salariat à l'indépendance étant très forte aussi bien dans des pays du Nord de l'Europe : Suède, Danemark, Finlande, que chez de plus proches voisins : Belgique, Allemagne, Luxembourg, Espagne, etc. Cette même étude indique une progression dans le temps de l'attachement au contrat entre employeurs et salariés. En 2000, seuls 48% des Allemands préféraient le salariat au statut d'indépendant, ils sont 65% en 2012. Le taux progresse également au Royaume-Uni passant de 50% en 2000 à 63% en 2012, aux Pays-Bas de 58% à 64%, ainsi qu'en France où la situation de salarié qui était valorisée par seulement 41% de la population en l'an 2000 l'est par 57% en 2012. Même aux États-Unis, souvent associés au pays de la liberté d'entreprendre, le goût pour le salariat passe de 28% à 46% dans le même intervalle de temps (2000-2012).

## Graphique 15 – Le salariat une situation jugée préférable à celle d’indépendant dans de nombreux pays européens

Proportion d’individus préférant être salarié plutôt qu’indépendant (en %)



Source : Commission européenne, Entrepreneurship in the EU and beyond, Flash Barometer n°354, 2012

Bureau et Corsani (2014) examinent les évolutions du marché de travail en reprenant la logique développée par Lederer (1979) en Allemagne lorsqu’il étudie la période 1910-1940 où la situation est alors inversée : le salariat devient la norme et se substitue à des situations d’indépendance plus nombreuses. Elles s’appuient sur les enseignements posés par Lederer pour éclairer la période actuelle.

*“Le premier problème constaté par Lederer réside dans le fait que **les observateurs continuent de penser avec la mentalité du XIX<sup>e</sup> siècle**. De même, aujourd’hui, peut-on se demander si la mentalité héritée des « trente glorieuses » ne constitue pas un obstacle majeur pour analyser et comprendre les nouvelles formes du travail indépendant et les mutations du paradigme productif qu’elles expriment. Elle conduit en effet à interpréter tous les phénomènes émergents dans les pays occidentaux comme dans les pays du Sud, en termes d’écart par rapport à la norme fordiste de l’emploi à temps indéterminé. La deuxième question qui nous intéresse ici est celle de la perception du temps, [...] selon Lederer, l’un des aspects les plus importants du passage de la condition d’indépendant à celle de salarié est constitué par le fait que la vie, du point de vue économique, perd en **stabilité et en continuité** en raison précisément de la discontinuité des contrats de travail, alors que le travail indépendant des artisans, des paysans et des commerçants était inscrit dans la durée. On observe aujourd’hui un phénomène inverse, après plusieurs décennies d’institution du salariat, avec le développement de nouvelles formes, souvent*



*précaires, de travail non salarié dont la figure du freelance constitue un exemple emblématique. ” [Bureau et Corsani, 2014]*

Pour appuyer leur lecture, Corsani et Bureau, 2014 évoquent certains cas (coopératives d'activité et d'emploi ou domaine du logiciel libre), où le passage du salariat à l'indépendance se fonde sur un **désir réel d'autonomie**, la possibilité de choisir ses collaborateurs, son environnement de travail ou encore son temps de travail.

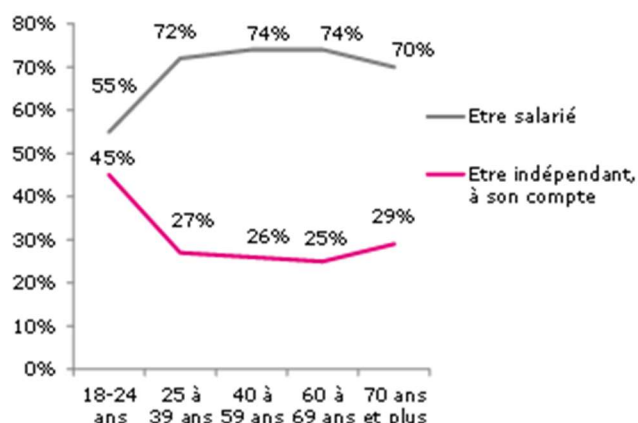
*“Même si la bifurcation vers le travail indépendant, fut-il déguisé en salarié, résulte d'un choix fortement contraint, l'ensemble des motivations exprimées pour la justifier, traduisent donc in fine une demande d'autonomie dans le travail, déclinée dans ses différentes dimensions : choix de ses coopérations et de son environnement technique de travail, maîtrise de l'organisation de son temps, liberté de rester fidèle à sa propre éthique.” [Bureau et Corsani, 2014]*

Etre entrepreneur est donc vu comme un moyen d'être acteur de sa vie, maître de son temps, de ses relations. Le développement de l'entrepreneuriat individuel offre ici un nouvel espace de jeu symbolique à l'individualisation : il ne s'agit plus de trouver l'entreprise qui offrira le poste le moins éloigné possible des désirs personnels (intérêt, salaire, localisation, etc) mais de **façonner soi même son propre emploi à son image**, aussi bien concrètement (domaine, rythme, partenaires) qu'en termes de valeurs et buts recherchés.

Les **jeunes**, que l'on peut voir comme le **miroir grossissant** des évolutions de notre société (Percheron, 1991) valorisent plus souvent **l'indépendance**. Alors que dans toutes les autres classes d'âge la balance entre salariat et indépendance penche clairement du côté de l'entreprise, chez les 18-24 ans l'hésitation est grande. Les personnes au foyer (44%) ou les bas revenus (38%) sont un peu attirés par l'idée de monter une activité à son compte, mais dans des proportions moindres.

## Graphique 16 – Le salariat la situation jugée la plus enviable

Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ?



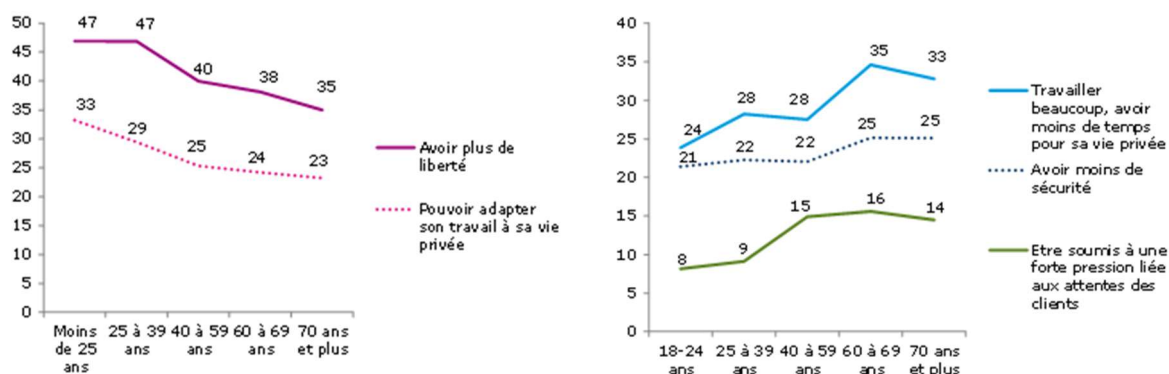
Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

La Commission européenne mesurait également dans l'ensemble des 27 pays de l'UE en 2012, une plus grande attraction de la situation des indépendants chez les plus jeunes (la réponse « indépendant » était choisie par 45% des 15-24 ans, contre 37% des 25-39 ans, 36% des 40-54 ans et 35% des 55 ans et plus).

Tous âges confondus, les tenants de l'indépendance lui associent très fortement la notion de **liberté** (62%) et voient dans celle-ci un moyen de **concilier vie de famille et vie professionnelle** (40%). Les jeunes se montrent tout particulièrement séduits par la **liberté** procurée par l'indépendance (47% de citations), et y voient, beaucoup plus que les autres classes d'âge, un moyen d'améliorer **l'articulation vie privée vie professionnelle** (33% contre 23% des plus âgés). La situation d'indépendant voit ici une forme de **revirement dans les représentations** qui lui sont associées selon les générations : les plus âgés se figurent plus souvent une très lourde charge de travail venant souvent empiéter sur la vie personnelle.

## Graphique 17 – Représentations associées au salariat et à la situation d'indépendant

Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ? selon l'âge



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Plusieurs éléments auraient pu laisser penser que les jeunes en particulier (mais aussi d'autres catégories « précaires » : chômeurs, etc.) présenteraient l'indépendance comme un choix par défaut, par rapport à un accès de plus en plus difficile à la vie professionnelle. Les jeunes passent de plus en plus longtemps par des périodes discontinues d'emploi souvent à durée déterminée ou en intérim avant d'obtenir un emploi stable. Camille Peugny (2013) décrit à leur propos un effet « cicatrice » de jeunes générations, entrées avec des salaires plus faibles sur le marché du travail et qui, leur vie durant n'arrivent pas à rattraper le retard accumulé en début de carrière. Les données issues de différentes enquêtes portant sur les risques psychosociaux montrent aussi que les plus jeunes sont aussi soumis à rude épreuve dans leur vie professionnelle : les moins de 30 ans sont ainsi la classe d'âge la plus exposée à quatorze des quarante indicateurs détaillés de risque par le collège d'expertise, établis à partir d'enquêtes de référence. 41% des jeunes actifs subissent au moins trois contraintes de rythme de travail, (27% chez les 50 ans et plus), 39% souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail (29% des plus âgés), 37% se trouvent confrontés à des conflits de valeur et doivent faire dans leur travail quelque chose qu'ils réprouvent, 31% réalisent des tâches répétitives.

Et pourtant très peu, y compris chez les jeunes voient dans la situation d'indépendance un pis-aller pour pallier la dureté du monde du travail, au chômage, et la plupart associent à l'indépendance **la liberté individuelle**.

### 2.3.3 Le revers de la médaille, un choix sous contrainte

Le succès apparent de l'auto-entrepreneuriat, si on le mesure aux effectifs concernés, reste modeste en termes de revenus. En premier lieu, plus du tiers des auto-entrepreneurs qui se sont

immatriculés en 2010 n'ont jamais eu d'activité pendant les trois ans suivants, et parmi ceux qui ont déclaré un revenu, la moitié d'entre eux **ne sont plus en activité** trois ans plus tard (Richet, Rousseau, 2016). Les entreprises créées sous ce statut par les plus jeunes (moins de 30 ans) sont celles dont le taux de survie est le plus faible.

La **rémunération des auto-entrepreneurs actifs économiquement reste très modeste**, elle est de 440€ par mois en moyenne en 2013. A la même époque la rémunération moyenne des non-salariés hors du statut d'auto-entrepreneur était huit fois plus élevée (Omalek, Tellier, 2016). En étudiant les emplois atypiques (pour résumer, les emplois hors CDI temps plein), Christophe Everaere (2014) classe les auto-entrepreneurs parmi ceux où la sécurité d'emploi est la plus faible. Il s'interroge sur la notion d'indépendance dans leur cas, dans la mesure où ils sont souvent dans des situations de **forte dépendance par rapport à un intermédiaire ou à un client**. Nombre de rapports récents insistent en effet sur la **tendance au brouillage de frontière entre indépendants et salariés** qui est produite par l'évolution des formes d'emploi. Le développement du numérique a amplifié cette tendance, avec les entreprises de plateforme qui servent d'intermédiaires dans la mise en relation entre un client et un prestataire. Plusieurs auteurs rapprochent cette situation de celle de la première révolution industrielle où les ouvriers étaient rémunérés à la pièce et où le lien de subordination entre travailleurs et donneurs d'ordre n'était pas reconnu. Dans les économies de plateforme, **si la demande d'autonomie des travailleurs est forte, les contraintes portant sur les conditions d'exercice de l'activité sont souvent accentuées** (tarif, horaires, parfois même port de signes distinctifs de la plateforme ou outil de travail imposés, exclusivité de travail demandé).

De nombreux auteurs notent que ce développement de l'emploi hors du salariat, et la multiplication des situations d'indépendance - souvent abordées via l'angle des plateformes numériques décrites sous le néologisme « d'ubérisation »- s'accompagnent souvent d'une **fragilisation des statuts**. Les indépendants « traditionnels » ont tendance à disposer d'un **capital financier de moins en moins important** et à moins bénéficier de l'appui de l'entourage ou des proches à la création de l'entreprise que leurs prédécesseurs, et ils ont tendance à moins faire appel à d'autres sources de financement (Richet, Thomas, 2016). Ils s'inscrivent également **moins souvent dans une tradition** familiale de reprise d'activité et donc une moindre assise en termes de savoir-faire, réseau relationnel, voire de capital matériel, etc. : alors que pour les générations nées avant 1934, 92% des non-salariés commençaient leur vie professionnelle comme aides familiaux dans la perspective de reprendre l'activité familiale, seuls 40% sont dans ce cas pour les générations nées entre 1945 et 1974 (Tavan, 2008).

Dans le cas des « indépendants occasionnels », on assiste à l'apparition d'un marché du travail parallèle où le **risque est entièrement supporté par les travailleurs** et nullement par le client ou l'intermédiaire, les plateformes **échappant en grande partie aux réglementations** nationales ou européennes tant administratives et techniques que fiscales et sociales (Degryse, 2016). Le législateur peinant à s'emparer de ces questions, tant les bouleversements sont rapides et les acteurs en changement perpétuel.

Plusieurs recherches font état de formes **d'auto-entrepreneuriat contraint**. Stéphane Rapelli (2016) analyse la situation et le vécu des travailleurs non salariés pauvres dans le cadre d'une recherche pour l'Observatoire national de la pauvreté sur les formes **d'invisibilité sociale**. Il note que, dès 1999, des travaux québécois identifient des « travailleurs autonomes appauvris », dont l'activité non salariée est due à un manque d'opportunités pour trouver un emploi salarié, la rémunération est faible et le volume horaire élevé. Rapelli évoque les travaux de chercheurs en sciences de gestion qui s'inquiètent des facilités accordées aux chômeurs de créer leur entreprise, ce qui peut amener à des situations de travailleurs indépendants pauvres.

Pour Fayolle et Nakara (2010), une partie des créations d'entreprise relèvent de ce qu'ils désignent par le terme de « **l'entrepreneuriat de nécessité** ». Les facteurs *push* de cet entrepreneuriat sont le **chômage** ou la **crainte de perdre son emploi**. Ces auteurs ont rencontré d'anciens chômeurs de longue durée qui sont devenus entrepreneurs, ainsi que des professionnels accompagnant les créateurs d'entreprise ayant ce même profil. Les entretiens mettent en évidence **l'isolement** fréquent des créateurs et leur **faible soutien** familial, ainsi que la **forte pression financière** qu'ils subissent.

Parmi les travaux spécifiques sur les intellectuels précaires non salariés, ceux du Centre d'Études de l'Emploi montrent l'ambiguïté de leur situation, comme le résume le titre du rapport : « Libres ou prolétaires ? » (Tasset et al., 2013). Pour ces travailleurs intellectuels précaires, l'association de leur profession à une vocation est un facteur d'acceptation de l'instabilité de l'emploi, cette précarité n'étant pas vécue comme subie. Si pour certains, l'intermittence est le prix à payer pour préserver son autonomie, les « dommages collatéraux » de cette instabilité sont toutefois notables : stress, anxiété, mauvaise santé, incertitude économique. Les 70 entretiens menés auprès d'intellectuels précaires dans le cadre de cette étude font état de situations économiques et sociales assez hétérogènes, comme le montre la diversité des revenus. La plupart des interviewés gagnent en moyenne mensuelle entre un à deux SMIC, certains sont au niveau du RSA alors que d'autres perçoivent l'équivalent de cinq SMIC.

### 2.3.4 Une individualisation du travail qui questionne la protection sociale

Au-delà des impacts sur les personnes, la multiplication des formes d'emploi individualisées questionne **profondément le modèle de protection sociale**.

En France, de nombreux profils de carrière sont donc de plus en plus « **atypiques** » à la fois dans leurs formes (temps partiel, contrats de très courte durée, pluri-activité, etc.) et dans leurs statuts d'activité (franchise, sous-traitance, portage salarial, intermittence, indépendance) et **mal couverts par la protection sociale** (Gazier, Palier, Perivier 2014) favorisant l'expansion des « **zones grises** » entre les deux statuts traditionnels de salarié et d'indépendant (Chauchard, 2017). Même des statuts plus anciens sont revisités : la figure de l'indépendance ou de l'entrepreneuriat évolue. Les nouveaux indépendants n'ont pas d'employés et vendent leur force de travail plus qu'ils ne gèrent des entreprises.

Dans nos travaux sur les **représentations** autour du statut d'indépendant (Albérola, Aldeghi, Hoibian, 2016, i.), la question de la fragilité de la protection sociale des indépendants est  **finalement peu citée comme un problème** par la population : seuls 14% des personnes elles-mêmes indépendantes « traditionnelles » l'évoquent, 13% des indépendants « occasionnels », et 14% des jeunes.

En France le système de protection sociale s'est construit autour du salariat. Comme le note le rapport de France Stratégie sur l'avenir du travail, les risques des nouveaux indépendants en cas de perte d'emploi et pour l'accès à la retraite ne sont pas toujours bien couverts (Jolly, Prouet, 2016).

Christophe Degryse décrit un monde du travail en plein bouleversement avec des impacts forts sur la protection sociale.

*« Les enjeux en termes de conditions de travail sont radicaux : les plateformes développent actuellement un **marché de l'emploi parallèle ultra-flexible**, une forme a-contractuelle d'emploi. Dans cette forme d'emploi, n'existent plus ni contrat de travail, ni normes salariales, ni aucune réglementation en termes de temps de travail, d'horaires, de lieu de travail, de formation, d'accès aux organisations syndicales, à l'action collective. Le travailleur, ou plutôt le « partenaire » de cette « communauté » virtuelle, se débrouille, avec un statut d'indépendant, **pour sa propre protection sociale** (chômage, pension, maladie professionnelle), la protection de sa santé et de sa sécurité au travail. Ou il travaille au noir. Si, pour une raison ou une autre, le partenaire ne convient plus, les gestionnaires de la plateforme désactiveront son compte, sans autre forme de procès (sans le moindre encadrement législatif ou réglementaire visant à défendre le « travailleur ») ». [Degryse, 2016, p37]*

La multiplicité des statuts et **le passage d'une subordination juridique à une dépendance économique** conduit à questionner le lien entre emploi et protection sociale. Comment, face à ces mutations, adapter le système de droit du travail et de la protection pour faire que les actifs soient mieux protégés ?

Le rapport sur la protection sociale des non-salariés et leur financement du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (2016) propose **plusieurs pistes** :

- la simplification et la clarification des frontières entre activités professionnelles et non professionnelles,
- des **règles d'affiliation** des indépendants,
- **l'équité des prélèvements** finançant les risques sociaux dont la couverture est devenue universelle,
- et **l'amélioration des droits sociaux** des travailleurs non-salariés qui sont les plus fragiles.

Pour répondre à l'individualisation des parcours avec des passages de plus en plus fréquents et non figés entre salariat et indépendance, à la multiplication des statuts, **l'individualisation des droits, avec des droits portables dans le temps** (comptes personnels d'activité par exemple) et attachés à la personne, et transférables d'un statut à un autre, d'une entreprise à une autre, est parfois vue comme une réponse à ces besoins de protection. Cette individualisation est une des préconisations du rapport Mettling (2015).

Toutefois, comme l'indiquent Jolly et Prouet cette solution **remet en cause le principe de la mutualisation** des risques inhérent au modèle de protection sociale français.

*“le transfert de la protection et de l'employabilité sur l'individu pourrait remettre en question la **mutualisation des risques** qui définit aujourd'hui la protection sociale (et assure un transfert des individus en moindre risque vers ceux qui portent les plus grands risques). Ces droits individuels doivent être garantis par des **droits collectifs** et insérés dans un financement mutualisé pour éviter une **inégalité croissante des protections**” [Jolly et Prouet, 2016, p60]*

Comme l'explique Serge Paugam, la tendance est aujourd'hui à « concevoir la solidarité par **l'instauration d'un lien direct entre l'État social** – représenté par différentes instances qui en émanent ou en dépendent plus ou moins directement, les services de l'État, mais aussi les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales – et des **individus appelés à être non seulement des sujets de droit, mais aussi des citoyens actifs et responsables de**

**leur destin**, quelles que puissent être leur situation objective et leurs difficultés réelles. ». L'auteur voit dans la multiplication des statuts et des liens entre individus et Etat social un « **renoncement à la doctrine du solidarisme** qui, dès la fin du XIXe, proclamait que la justice sociale ne peut exister entre les hommes que s'ils deviennent des **associés solidaires en neutralisant ensemble les risques auxquels ils sont confrontés**» [Paugam, 2011, pXVI et pXX]

Les mutations du travail semblent se diriger vers un morcellement des statuts et configurations. L'individu est enjoint à créer son emploi, et à le modeler à son image, et l'entrepreneuriat valorisé comme un mode d'expression de la liberté individuelle et un support d'individualisation. Dans cet imaginaire, en créant son activité, l'individu exprime son « moi profond » loin des carcans de l'entreprise, et il organise concrètement sa vie comme il le souhaite. Au-delà des difficultés individuelles rencontrées, la multiplication des statuts pose question au modèle de protection sociale bâti sur le salariat, et qui renforçait la cohésion de la société par l'instauration d'une solidarité vis-à-vis des risques. Nous allons voir que, là aussi, l'individu est placé de plus en plus comme la valeur suprême et le pivot du vivre ensemble.

## **2.4 L'INDIVIDU "RESPONSABLE"**

---

### **2.4.1 L'individu pièce maîtresse de la cohésion sociale**

Paul Bernard (1999) distingue trois courants de pensée concernant les acteurs au centre de la cohésion sociale. Le premier, d'inspiration libérale, insiste « sur le libre jeu des **préférences individuelles** (...) main invisible, bénévolat et auto amélioration (...) feront émerger un ordre social flexible et viable ». Le second prône l'action des **institutions** pour « la production et le maintien d'une cohésion fondée sur le partage de **valeurs communes**». Le troisième met en avant l'importance de la **réduction des inégalités par l'action des pouvoirs publics** pour éviter « l'effondrement de l'ordre social ».

Le mouvement de valorisation de l'individu transparaît dans les représentations de la population de la cohésion sociale. Nos travaux (Hoibian, 2014, a.) montrent que pour la population, la **cohésion sociale** repose avant tout sur **les efforts de chacun pour vivre ensemble** (35% des réponses en 2014). Dans l'esprit de la population **l'individu** se révèle la pièce maîtresse de la cohésion sociale. Comme une pièce de monnaie à double face, l'individu est perçu comme le principal moteur de la cohésion sociale ou son pire ennemi. La désaffection de nos concitoyens pour les formes d'actions collectives traditionnelles (hausse de l'abstention, diminution du

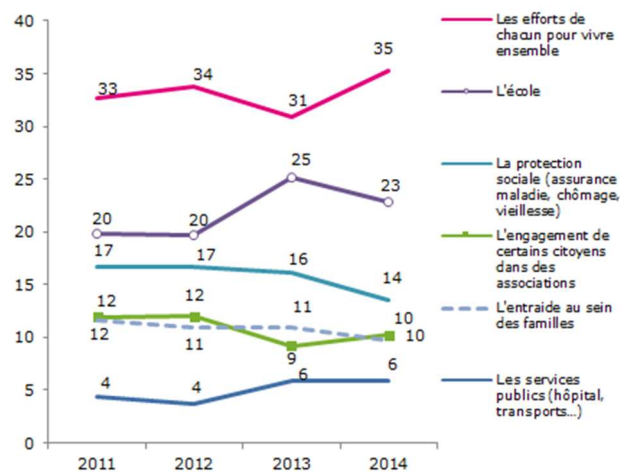


syndicalisme, rejet des institutions, etc.) pourrait laisser penser que les individus se sont, d'une certaine manière, désinvestis du collectif. Ils semblent ici affirmer le contraire : loin de se montrer désengagés, **nos concitoyens se sentent au premier chef responsables et acteurs de la cohésion sociale.**

Entre 2011 et 2014, la tendance se confirme et se renforce. Stressés par la crise, n'ayant plus confiance dans les institutions, les élites politiques et leur capacité d'infléchir le réel (Bréchon, 2004; Cheurfa et Chanvril, 2019), les Français tendent à s'affranchir de plus en plus du collectif et à ne compter que sur eux-mêmes. La part des Français qui placent **les efforts de chacun pour vivre ensemble** en tête des facteurs contribuant le plus à renforcer la cohésion sociale, progresse. Ajoutons que l'idée prévaut dans tous les groupes sociaux et a en particulier progressé chez les jeunes (35%, en 2014, contre 24% en 2011).

### Graphique 18 – Facteurs renforçant la cohésion sociale pour la population

Selon vous, aujourd'hui en France, qu'est-ce qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

Lecture : 35% pensent que les efforts de chacun contribuent le plus à renforcer la cohésion sociale

**Tableau 11– Facteurs renforçant la cohésion sociale selon différentes caractéristiques sociodémographiques**

Selon vous, aujourd’hui en France, qu’est-ce qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale ? (en %)

**Les efforts de chacun pour vivre ensemble**

		2011	2012	2013	2014
Sexe	. Homme	31	33	29	36
	. Femme	34	34	33	35
Age	. 18 - 24 ans	24	29	24	35
	. 25 - 39 ans	35	34	32	37
	. 40 - 59 ans	35	33	33	38
	. 60 - 69 ans	31	33	30	34
	. 70 ans et plus	32	40	29	28
Diplôme	. Aucun, Cep	30	35	28	36
	. Bepc	36	34	32	34
	. Bac	33	39	34	36
	. Diplôme du supérieur	31	29	29	35
Profession Catégorie sociale	- . Indépendant	37	45	37	42
	. Cadre et prof. intell. sup	28	31	29	38
	. Profession intermédiaire	34	30	30	35
	. Employé	37	35	37	34
	. Ouvrier	29	33	31	35
	. Reste au foyer	32	30	30	41
	. Retraité	33	37	28	30
	. Etudiant	29	30	24	40
Niveau de vie mensuel du foyer par unité de consommation	. Bas revenus	31	34	30	37
	. Classes moyennes inférieures.	35	32	35	36
	. Classes moyennes supérieures	34	35	27	37
	. Hauts revenus	29	32	32	33
Taille d’agglomération	. Moins de 2000 habitants	34	37	39	37
	. De 2000 à 20000 habitants	38	32	29	37
	. De 20000 à 100000 habitants	36	33	24	35
	. Plus de 100000 habitants	31	35	31	35
	. Paris et agglo. parisienne.	25	29	27	31
Handicap	. Souffre d'une infirmité physique, d'un handicap	33	32	29	34
	. Pas de handicap	33	34	32	36
Préférence politique	. Se positionne à gauche	29	28	27	33
	. Se positionne au centre	35	36	33	38
	. Se positionne à droite	34	43	32	36
	. Ne se positionne pas sur l'échiquier politique	36	31	37	35
Ensemble de la population		33	34	31	35

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

**L'école** occupe ensuite une place importante dans la construction du « vivre ensemble » (23% des réponses). Probablement, en premier lieu, parce qu'il s'agit d'un lieu de rencontre et de mixité sociale, quand bien même celle-ci serait imparfaite. La classe et la cour de récréation sont ainsi des lieux d'échange et de socialisation. L'école est en outre un des derniers « passages obligés » des individus dans une société où les parcours s'affranchissent de plus en plus de rites et de parcours autrefois partagés par tous (mariage, église, armée, etc.). Le rôle joué par l'école dans la cohésion sociale tient sans doute aussi, à sa mission de transmission des **valeurs républicaines**. François Dubet explique ainsi que « L'école républicaine française a voulu former des citoyens français adhérant aux représentations "sacrées" de la nation, de la raison et de la République au-delà de leurs différences de classes » (Dubet, 2010). Mais il convient de rappeler également le rôle de plus en plus central joué en France par le **diplôme dans l'intégration sociale** et, à l'inverse, l'absence de diplôme dans l'exclusion (Duru-Bellat, 2006). Valoriser l'école est, pour partie, un moyen de donner à chacun "l'égalité des chances" **de s'intégrer dans le champ de la compétition du marché du travail**.

Troisième pilier, la **protection sociale** recueille 14% des suffrages. L'assurance maladie, la protection chômage, vieillesse, etc. participent à créer une société unie du point de vue des enquêtés. Cette adhésion aux mécanismes de protection sociale s'est toutefois fragilisée ces dernières années. De nombreux signes montrent une inquiétude grandissante par rapport au système de protection sociale, qu'il s'agisse des débats autour de la réforme des retraites, ou de celle du système de **santé** : l'enquête Conditions de vie et aspirations montre qu'une part croissante de la population s'accorde à penser que « quand on a de l'argent et des relations, on est mieux soigné » (75% en 2011, contre 54% en 1980). Et entre 2011 et 2014, la proportion de Français attribuant une place prépondérante à la protection sociale dans la cohésion sociale est en léger repli (-3 pts). Nous reviendrons sur ce sujet plus en détail.

**Les mécanismes d'entraide** au sein de la cellule familiale plus ou moins élargie (10%) sont un peu moins cités. Ceci peut paraître étonnant au regard de l'attachement de nos concitoyens à la famille (60% déclarent par exemple que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu). Ces résultats s'inscrivent plus généralement dans le désir de la population de prendre ses distances avec différentes communautés d'appartenance (famille, profession, communauté religieuse, etc.) : les « efforts de chacun » n'ont pas nécessairement besoin d'en passer par la famille pour être créateurs de lien social.

Les **services publics** (transports, hôpital) sont très peu cités (4%). Ecartons tout d'abord l'hypothèse d'un désaveu des services publics. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations »

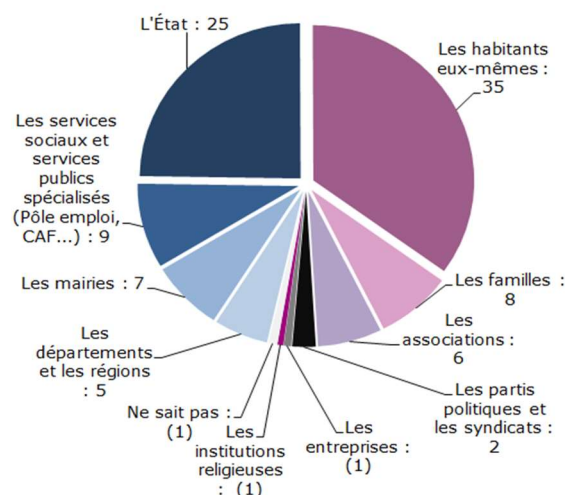
montre en effet que 57% de la population estiment qu'ils fonctionnent bien (soit 14 points de plus que la proportion de Français persuadés du contraire : 43%). En revanche, force est de constater que le lien avec la cohésion sociale est peu évident pour le grand public.

Au total, si l'on devait résumer ces différents résultats, les **actions individuelles** (efforts de chacun, engagement associatif ou entraide familiale) sont **prédominantes** (59%) dans les représentations. Elles doivent toutefois **se conjuguer** avec l'influence des structures collectives (école, protection sociale, service publics) (39% des opinions).

Une deuxième question sur les acteurs qui pourraient être les mieux placés pour améliorer la cohésion sociale, confirme l'image d'un équilibre où les actions individuelles sont placées au cœur de l'édifice, accompagnées d'interventions des pouvoirs publics. Les habitants eux-mêmes arrivent en tête des réponses (35%). Et là encore on retrouve un équilibre entre attentes par rapport aux institutions, équivalentes aux attentes par rapport aux initiatives individuelles et actions par des corps intermédiaires.

### Graphique 19 – Acteurs les plus à même d'améliorer la cohésion sociale pour la population

Dans la liste suivante, qui est le mieux placé pour améliorer la cohésion sociale ? (en %)



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Dernier élément convergent, selon les interviewés, **la condition la plus indispensable** à la cohésion sociale est le **respect mutuel**, pierre angulaire de l'édifice, loin devant tout autre

impératif (41%) (respect des lois, solidarité, lutte contre les inégalités, etc). Autrement dit, nos concitoyens s'en remettent, avant tout, à la **responsabilité et l'initiative personnelles**. La place accordée à la notion de respect mutuel est un des nombreux signes de la valorisation de l'individu dans nos sociétés. « Les citoyens doivent se respecter les uns les autres » introduit une notion de réciprocité : pour bâtir la cohésion sociale, il faut **accepter de reconnaître à chacun sa valeur**. En un mot, j'attends pour moi-même autant de considération que j'en dois à autrui.

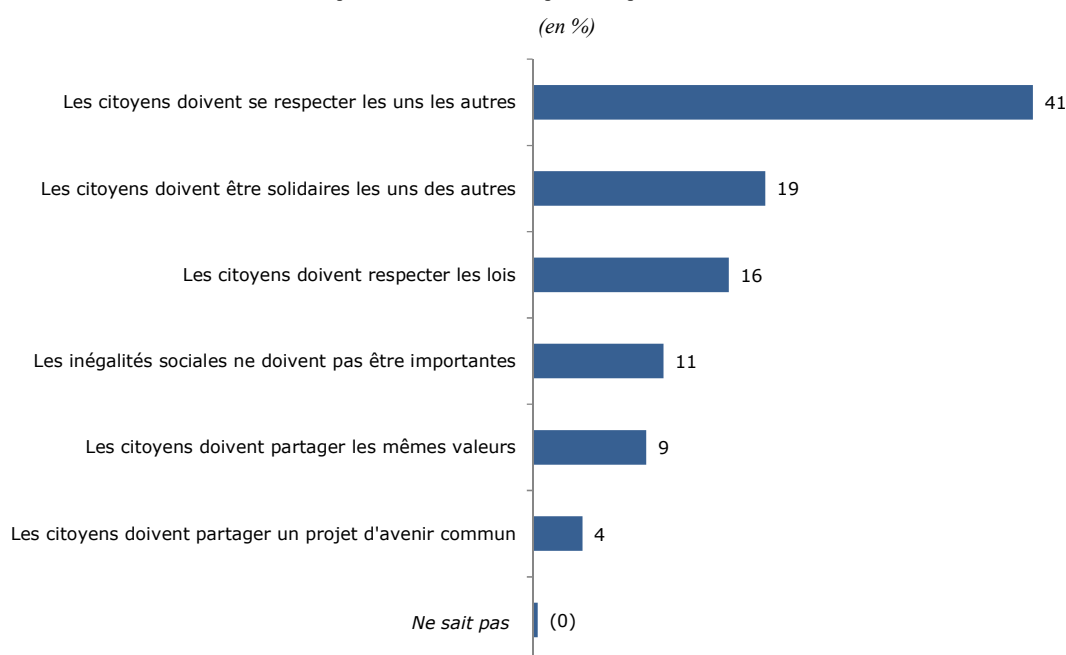
Remarquons ensuite que l'opinion se montre relativement **pragmatique** et aborde la cohésion sociale sous un jour relativement concret. La cohésion sociale repose davantage sur des **conduites**, des comportements que sur un éventuel consensus autour de « valeurs communes » ou d'un « projet commun » qui recueillent tous deux une part très minoritaire des suffrages (respectivement 9% et 4%).

La population réaffirme ici le désir des individus de suivre leur chemin personnel en s'affranchissant des règles ou normes autrefois imposées à la fois, en octroyant une place prépondérante au « respect d'autrui » et en reléguant en fin de classement la question des valeurs et du projet commun. Respecter la diversité des valeurs et des objectifs qui animent aujourd'hui les membres de la société apparaît ainsi comme la condition indispensable à une société à la fois pluraliste et pacifiée.

## Graphique 20- Condition la plus indispensable à la cohésion sociale pour la population

La cohésion sociale peut être définie comme la force des liens qui unissent les citoyens. C'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les inégalités et en évitant la marginalisation.

Pour vous, quelle est la condition la plus indispensable à la cohésion sociale ?



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2011

Là encore, la hiérarchie des réponses est la même pour toutes les catégories de la population. On pourra pointer quelques variations mineures. Le respect mutuel séduit plus largement les jeunes, les diplômés du bac et les moins engagés politiquement. La solidarité est davantage mentionnée par les personnes à bas revenus. Tandis que les personnes âgées et les sympathisants de droite se montrent plus sensibles au respect des lois.

**Tableau 12–La condition la plus indispensable à la cohésion sociale selon les groupes sociaux (en %)**

Les citoyens doivent se respecter les uns les autres (41% en moyenne)	Les citoyens doivent être solidaires les uns des autres (19% en moyenne)	Les citoyens doivent respecter les lois (16% en moyenne)
18-24 ans (46%) 25-39 ans (46%) Diplômés du bac (46%) Ne se positionne pas sur l'échiquier politique (49%)	Revenus du foyer inférieurs à 900 € par mois (24%)	60-69 ans (22%) 70 ans et plus (22%) Retraités (21%) Se positionne à droite (22%)

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2011

Que l'on se place du point de vue du constat - « qui aujourd'hui en France, contribue le plus à renforcer la cohésion sociale », ou d'un idéal à atteindre - « qui serait le mieux placé pour

améliorer la cohésion sociale »- ou encore « des conditions les plus indispensables à la cohésion sociale » - les réponses des interviewés sont relativement convergentes : l'opinion française se montre attachée à un **modèle alliant les initiatives personnelles et l'intervention des pouvoirs publics, avec un poids majoritaire aux individus.**

Les opinions concernant la place des différents acteurs s'inscrivent dans des attitudes plus générales sur les perceptions par rapport à la pauvreté, aux effets déresponsabilisants des aides, au caractère méritocratique de la société, etc. Pour appréhender cette information, nous avons réalisé sur les données de l'année 2012 qui intégrait de multiples dimensions une **Analyse des Correspondances Multiples (ACM)** présentée dans le graphique ci-après. Cette analyse s'appuie (en variables actives) sur un certain nombre d'opinions par rapport à la cohésion sociale, aux moyens de la renforcer ainsi qu'à des attitudes vis-à-vis de la pauvreté, des minima sociaux, du chômage, etc. Les indicateurs sociodémographiques et le positionnement sur l'échiquier politique sont utilisés comme des variables illustratives (*cf.* encadré pour la liste exhaustive des variables utilisées dans la typologie).

#### **Encadré 2- Les variables utilisées pour l'analyse factorielle**

<p>Variables actives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Facteurs contribuant le plus à renforcer la cohésion sociale aujourd'hui, 7 modalités de réponse</li> <li>- <b>Acteurs les mieux placés</b> pour améliorer la cohésion sociale, 10 modalités de réponse</li> <li>- Sentiment que chacun peut vraiment trouver la place qu'il mérite dans la société, 2 modalités de réponse</li> <li>- Force perçue de la cohésion sociale, recodé en 2 modalités</li> <li>- <b>Opinions sur la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes</b>, 2 modalités de réponses (Cela leur permet de vivre, Cela leur enlève tout sens des responsabilités)</li> <li>- <b>Raisons qui expliquent le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté</b>, 2 modalités de réponse (C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance, C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir)</li> <li>- <b>Opinion sur les minima sociaux</b>, 2 modalités de réponse (Il est parfois plus avantageux de percevoir des minima sociaux que de travailler avec un bas salaire)</li> </ul>	<p>Variables illustratives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Sexe</b>, 2 modalités</li> <li>-<b>Age</b>, 5 modalités</li> <li>-<b>Diplôme</b>, 5 modalités</li> <li>-Profession et catégorie socio-professionnelle, 8 modalités</li> <li>-Revenus mensuels du foyer, 6 modalités</li> <li>-Taille d'agglomération, 5 modalités</li> <li>- Identification sur l'échiquier politique, recodé en 4 modalités</li> </ul>
---	---

<p>- <b>Opinion sur le chômage</b> (Accord avec l'idée que si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment, beaucoup pourraient retrouver un emploi), 2 modalités de réponses (plutôt d'accord, plutôt pas d'accord)</p> <p>- Nécessité perçue de prendre aux riches pour donner aux pauvres pour établir la justice sociale, recodé en 2 modalités</p>	
--	--

Cette analyse met en exergue deux grands axes structurant les opinions :

· L'axe horizontal représente les opinions quant à **la responsabilité des individus dans leur situation personnelle**. A droite du schéma, figurent ainsi les promoteurs de la responsabilité individuelle. Ceux-ci estiment que la pauvreté ou le chômage s'expliquent pour beaucoup par un manque d'efforts et que la société actuelle permet à chacun d'occuper vraiment la place qu'il mérite. Ces personnes pointent les effets déresponsabilisant des aides (« la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités ») et s'opposent donc à l'idée que, pour établir la justice sociale, il faudrait prendre aux riches pour donner aux pauvres. Pour améliorer la cohésion sociale, ces individus estiment logiquement que les efforts de chacun sont prépondérants. Ces personnes sont plus souvent des indépendants, des personnes âgées, des ouvriers et des personnes se positionnant à droite ou au centre de l'échiquier politique. A l'opposé (côté gauche du graphique), on trouve à l'inverse les personnes considérant que le chômage n'est pas dû à un manque de volonté, que la pauvreté est plutôt imputable à un « manque de chance », etc. Cette famille de pensée valorise les mécanismes de protection sociale, le rôle de l'état et l'action des individus au niveau associatif. On trouve dans ce groupe plus particulièrement des habitants de l'agglomération parisienne, des personnes se positionnant à gauche de l'échiquier politique et à la fois des personnes aux revenus très modestes (les plus touchées directement par les problèmes de précarité) et les catégories aisées et diplômées (diplômés du supérieur, cadres et professions intellectuelles).

L'axe vertical met en évidence des formes de solidarités différentes. En haut de l'axe, se trouvent les individus valorisant l'action **des institutions et de « l'Etat providence »**. Ceux-ci soulignent l'importance du rôle de l'Etat, des départements, des régions, des services sociaux et des services publics dans la cohésion sociale. Ces personnes ont, davantage que les autres, le sentiment de vivre dans une société où la cohésion sociale est forte. En bas du graphique, se trouvent les individus préférant des mécanismes de solidarité s'appuyant sur des **initiatives**



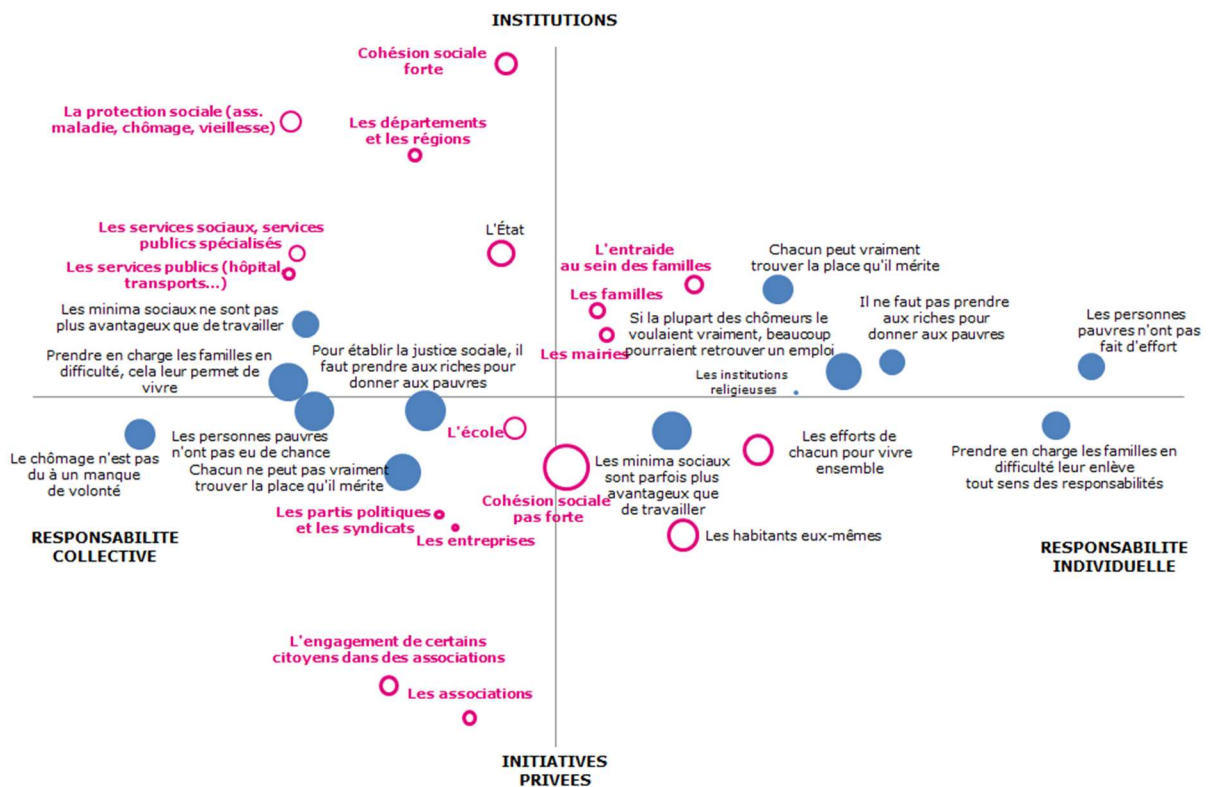
**individuelles ou des « corps intermédiaires »**, à travers l'action des associations, des entreprises, des partis politiques et syndicats.

Notons la position centrale de l'école sur la représentation graphique qui illustre le caractère consensuel du rôle de l'éducation scolaire dans la cohésion sociale, même s'il est probable que différentes raisons motivent les individus selon les familles de pensée.

### Graphique 21 - Résultats de l'Analyse de Correspondances Multiples (deux premiers axes)

Projection des facteurs contribuant le plus à la cohésion sociale, des acteurs les mieux placés pour améliorer la cohésion sociale et d'autres opinions sur la pauvreté sur les deux premiers axes (variables actives)

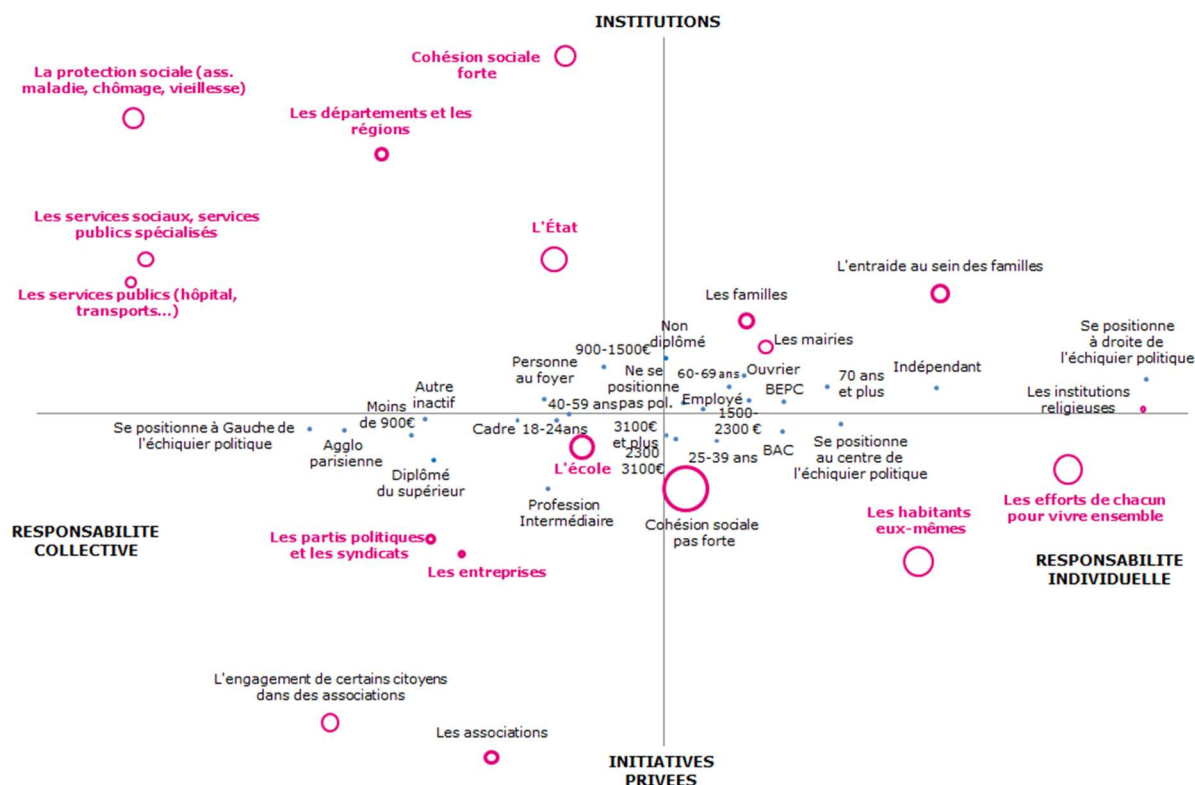
Taille de la bulle proportionnelle au nombre de réponses – Les bulles creuses mettent en évidence les opinions ayant trait à la cohésion sociale



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

## Graphique 22 - Projection des critères socio-démographiques (variables illustratives) sur les deux premiers axes de l'ACM

Taille de la bulle proportionnelle au nombre de réponses



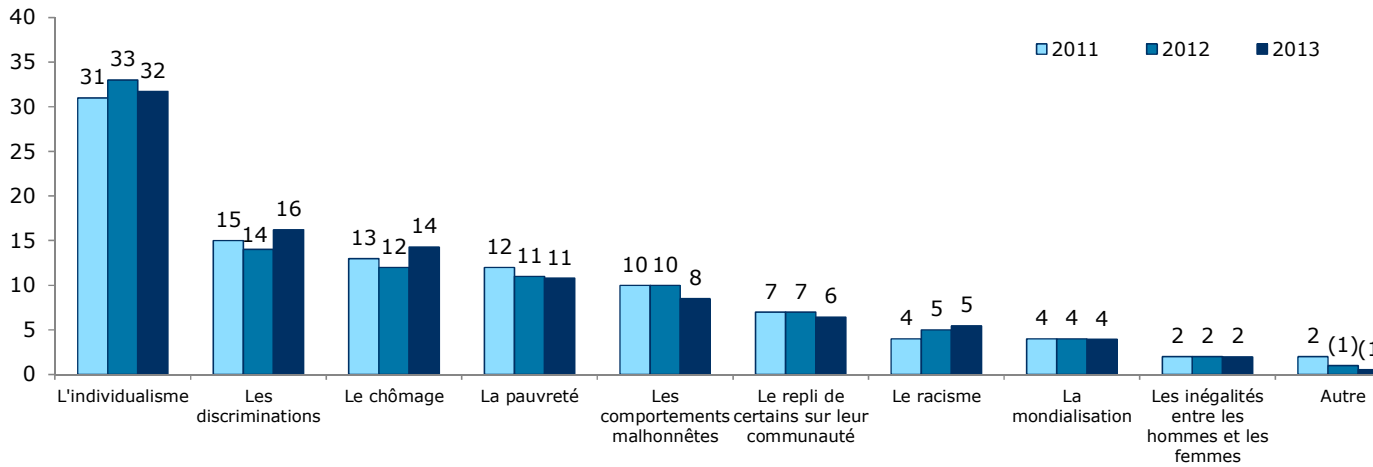
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

L'individu est donc vu comme le principal artisan de la cohésion sociale. Tel Janus il est également vu comme le pire ennemi de celle-ci. Trois ans de suite où la question a été posée, **l'individualisme** apparaît comme le premier obstacle au vivre ensemble (32%) aux yeux des interviewés. Loin derrière, les discriminations (16%), le chômage (14%) et la pauvreté (11%) semblent ensuite élargir la brèche ouverte par « l'égoïsme » perçu. L'inexorable augmentation des demandeurs d'emploi à la période de l'enquête 2011-2013 et dont les Français étaient parfaitement conscients<sup>9</sup>, aurait pu constituer, aux yeux de l'opinion, une menace plus pesante sur la cohésion de la société, montrant le fort ancrage de cette représentation.

<sup>9</sup> L'enquête Conditions de vie et aspiration montre que le chômage est, de loin, la principale préoccupation des Français : au début 2013, une personne sur deux cite ce problème comme l'un des deux sujets qui le soucie le plus parmi une liste intégrant

## Graphique 23- Facteurs fragilisant la cohésion sociale du point de vue de la population

Selon vous, qu'est-ce qui, aujourd'hui en France, fragilise le plus la cohésion sociale ? (en %)



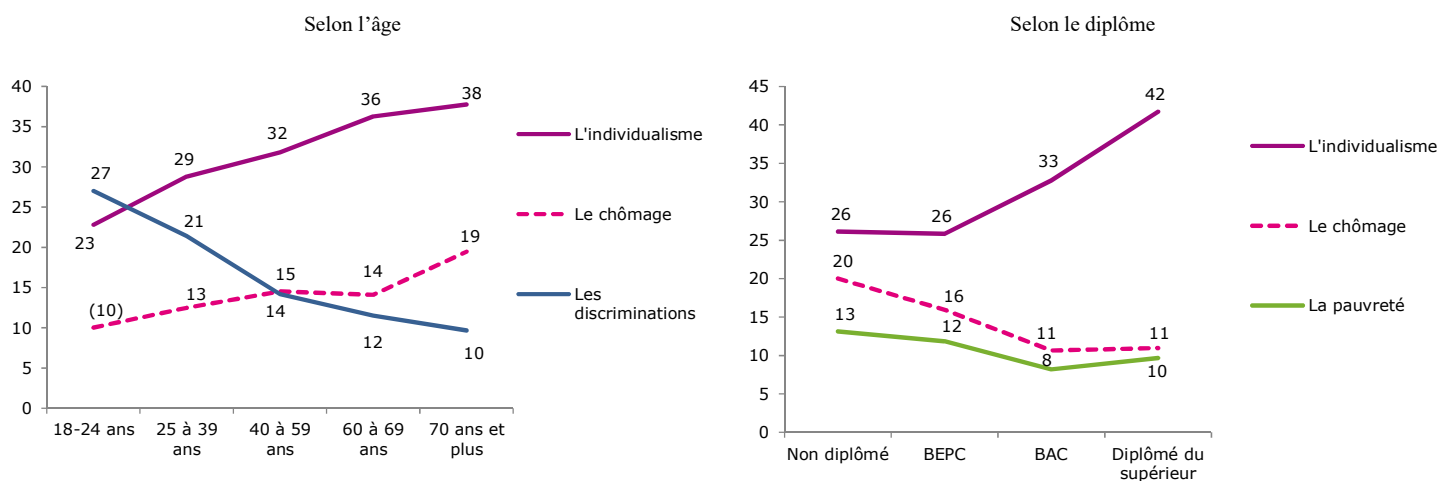
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

L'individualisme arrive en tête des facteurs fragilisant la cohésion sociale dans la quasi-totalité des groupes sociaux, à l'exception notable des discriminations citées en premier par les jeunes (27%). Tandis que les personnes âgées s'inquiètent d'abord et avant tout des effets des comportements individualistes (38%). Les perceptions ne sont pas tout à fait identiques selon le **niveau de diplôme** : alors que 42% des diplômés du supérieur pointent l'individualisme, les personnes non-diplômées s'inquiètent plus souvent des risques que font peser le chômage et la pauvreté sur la cohésion de la société.

---

des sujets de préoccupation divers tels que la pauvreté, l'environnement, l'insécurité, l'Europe, etc. En 2008, au début de la crise, la proportion n'était que de 22%.

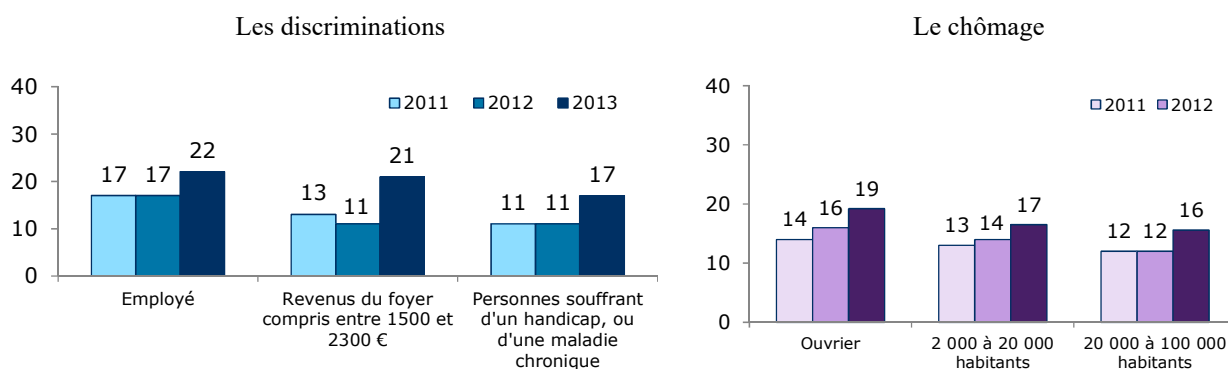
**Graphique 24 - Les facteurs fragilisant la cohésion sociale selon l'âge et le diplôme (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Les **classes moyennes** (employés, personnes disposant de revenus mensuels compris entre 1500 et 2300€ par mois) ainsi que les **personnes souffrant d'un handicap** ou d'une maladie chronique, et les chômeurs, se montrent particulièrement sensibles aux discriminations. Tandis que les **ouvriers** et les **habitants de petites agglomérations** évoquent plus souvent les dégâts que peut causer le chômage. Les nombreuses délocalisations ou fermetures de plusieurs sites industriels (PSA, Renault, Lipton, Goodyear, Doux, etc.), localisés en région, et très fortement médiatisés expliquent probablement les inquiétudes grandissantes de catégories directement exposées au délitement du tissu industriel.

**Graphique 25 - Les facteurs fragilisant la cohésion sociale chez certains groupes (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Notons enfin que le positionnement politique modifie assez peu les perceptions. Tout au plus les personnes se situant à droite de l'échiquier politique se disent un peu moins sensibles aux discriminations (11% contre 16% dans l'ensemble de la population) et un peu plus inquiètes de

l'impact des comportements malhonnêtes (13% contre 8% en moyenne). Mais les différences restent, somme toute, ténues.

#### **2.4.2 Un soutien aux politiques sociales qui vacille**

L'individu est la valeur suprême de nos sociétés, chacun est enjoint à exprimer son moi profond de différentes manières (corps, connexion, entrepreneuriat) et en parallèle est vu comme le cœur de la cohésion sociale, son principal artisan ou possiblement son pire ennemi. Ces représentations débordent le champ de l'identité individuelle et animent également le regard porté sur les mécanismes du vivre ensemble.

Nos travaux (Croutte, Lautié, Hoibian, 2017, k., Guisse, Hoibian, 2015, l., Guisse, Hoibian, Müller, 2015, m.) montrent un changement de regard de la population sur **le modèle de protection sociale français. Ceux-ci confèrent ici encore à l'individu une place grandissante**, et dans un phénomène de vases communicants, une moindre importance aux mécanismes de protection sociale et actions des pouvoirs publics.

Historiquement et par rapport à de nombreux pays d'Europe, l'opinion publique française s'est toujours montrée **plutôt compréhensive** par rapport aux personnes vivant en situation de pauvreté. Car comme le rappelle Julien Damon, « En majorité, les Français considèrent que la pauvreté est un problème structurel (...) avant de pointer d'éventuelles défaillances individuelles (...) ». Entre 60% et 75% des répondants estiment en effet que les personnes pauvres n'ont pas eu de chance depuis trente ans que nous suivons ces questions.

Pendant longtemps l'empathie envers les pauvres suivait l'évolution du taux de pauvreté monétaire<sup>10</sup> : jusqu'à la fin des années 2000, l'enquête Conditions de vie montre que lorsque le taux de pauvreté monétaire augmente, les Français ont davantage tendance à faire preuve d'empathie envers les plus démunis et à considérer que les personnes pauvres « n'ont pas eu de chance pour s'en sortir » (Bigot et Daudey, 2013). **Depuis la crise de 2008 on observe une rupture** dans ce phénomène : alors que la pauvreté a fortement augmenté avec la récession, la sévérité vis-à-vis des catégories modestes s'est en quelque sorte déconnectée de l'évolution du taux de pauvreté. Lors de la précédente crise de 1992-1993, les Français avaient tendance à faire preuve de plus de compréhension envers les plus démunis. La population semble donc considérer aujourd'hui davantage que **chacun doit être en mesure de se prendre en main**.

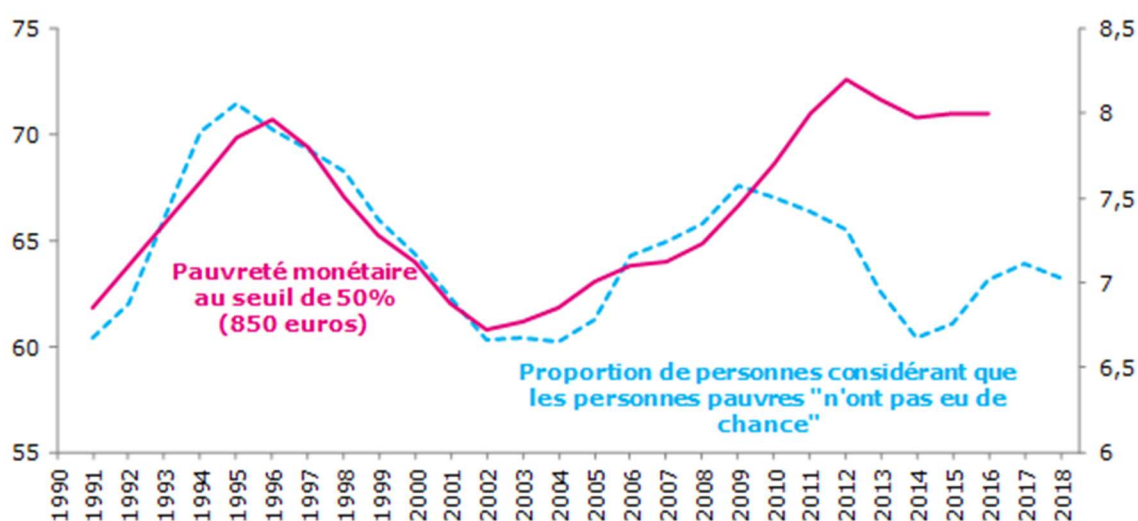
---

<sup>10</sup> Au seuil de 50% du niveau de vie médian (c'est-à-dire 850 euros), soit la pauvreté monétaire définie au sens le plus restrictif

Les catégories les plus fragiles sont enjointes à surmonter elles-mêmes leurs difficultés (Bigot et Daudey, 2013), sans compter sur un **personnel politique** jugé de moins en moins digne de confiance et considéré comme plutôt **impuissant** à endiguer le chômage et la pauvreté. La période est également marquée par une **stigmatisation** récurrente de « l'assistantat », et des craintes par rapport à l'état des **finances publiques**.

### Graphique 26 - Evolution du taux de pauvreté monétaire et de l'opinion des Français sur les causes de la pauvreté (en %)

Entre les deux raisons suivantes, quelle est celle qui, selon vous, explique le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté ? % C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance (vs C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir)



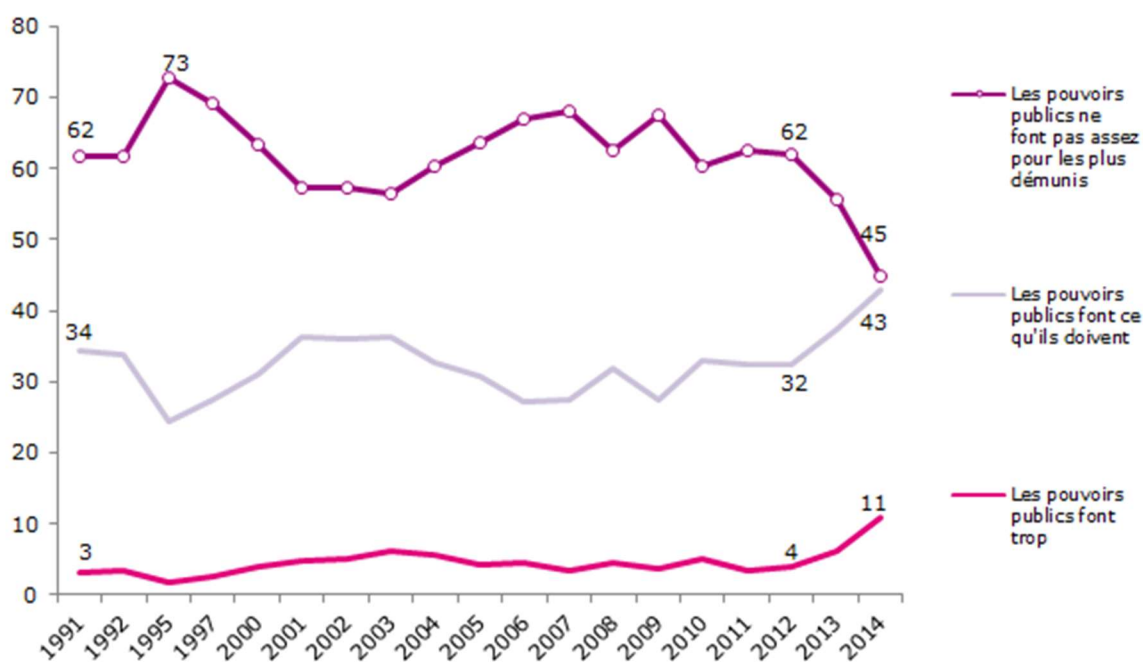
Source : Echelle de gauche : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations » ; Echelle de droite : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Notes : les données ont été lissées en moyenne mobile sur 3 années, en accordant un poids de 0,5 à l'année en cours (n) et 0,25 aux années n-1 et n+1, excepté pour le dernier point qui est le taux observé à l'année n. Les années manquantes avant 1996 pour le taux de pauvreté monétaire ont été interpolées de manière linéaire.

La population semble donc considérer davantage aujourd'hui **que chacun doit être en mesure de se prendre en main** pour mobiliser les ressources nécessaires pour s'en sortir. Alors même qu'en 2014, le **chômage** est au plus haut et focalise l'attention d'une grande partie des Français, 64% considèrent que, s'ils le voulaient vraiment, la plupart des chômeurs pourraient trouver un emploi (+4 points par rapport à 2013). 37% des personnes interrogées estiment que les personnes qui vivent dans la pauvreté n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir. Elles n'étaient que 25% à défendre ce point de vue au lendemain de la crise économique.

La moindre empathie envers les plus démunis s'accompagne d'une **remise en cause** du bienfondé ou tout du **moins de l'efficacité** de la mise en œuvre des politiques sociales. En 2014, alors que la pauvreté s'était accrue en France année après année depuis 2008 (le taux de pauvreté monétaire calculé à partir de 60% du niveau de vie médian a atteint 14,3% de la population en 2011 son niveau le plus haut depuis 1996), **l'action des pouvoirs publics envers les plus démunis n'apparaît plus véritablement comme une idée fédératrice de la société française**. A contrecourant de la tendance de long terme qui voit l'empathie et la demande d'intervention de l'Etat progresser en période de récession, depuis 2009, les Français semblent ne plus faire de l'action publique l'alpha et l'oméga d'une amélioration de la situation. La proportion de personnes qui estiment que les pouvoirs font « ce qu'ils doivent », voire qu'ils en font trop pour les plus pauvres a singulièrement augmenté en deux ans (respectivement +11 points et +7 points). Si bien que l'idée **que les pouvoirs publics n'interviennent pas assez pour aider les catégories modestes est minoritaire**, pour la première fois depuis trente ans.

### Graphique 27 – Opinion sur l'action des pouvoirs publics auprès des plus démunis

Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

Les craintes de **déresponsabilisation** des différentes mesures d'aide aux plus fragiles n'ont jamais été aussi fortes qu'aujourd'hui. Certaines idées se sont propagées très vite dans la société ces dernières années avec une accélération en 2014 : le sentiment que les pouvoirs publics font trop ou ce qu'ils doivent pour les démunis et le fait de considérer que le RSA incite les gens à

s'en contenter et à ne pas chercher de travail sont devenus pour la première fois majoritaires (elles recueillent respectivement 54% et 53% de suffrages), progressant respectivement de +11 points et +7 points. Dans le même registre, penser qu'il est **plus avantageux de percevoir des minima sociaux** que de travailler avec un bas salaire a progressé de +9 points, atteignant 76% de la population en 2014.

Agnès Claret de Fleurieu rappelle que

*“Dès la naissance de la République, l'aide à apporter aux personnes fragiles est définie comme une **dette sacrée**. L'article 21 de la constitution de 1793 dispose que : « Les secours publics sont une dette sacrée. **La société doit la subsistance aux citoyens malheureux**, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Plus tard, le préambule de la constitution de 1848 affirme que la République « doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Puis, au long de l'histoire de la République, l'énoncé de cet impératif d'aide ou d'assistance se fondera dans la référence aux droits fondamentaux de l'homme. En 1945, au moment de la création de la Sécurité sociale, Pierre Laroque énoncera l'ambition de prolonger en temps de paix la solidarité du temps de guerre.” [Claret de Fleurieu 2014, p. 85-101]*

**Les représentations dominantes dans la population évoluent plutôt vers une dette des citoyens par rapport à la société.** En particulier, l'idée qu'il existe des individus “**profiteurs**” et passagers clandestins du système est omniprésente. La société n'est plus en dette par rapport aux plus fragiles, ce sont les individus qui aujourd'hui sont aujourd'hui regardés comme redevables et débiteurs par rapport à la société dont ils abusent indûment. En 2014 alors que les victimes du chômage<sup>11</sup>, les personnes en situation de pauvreté<sup>12</sup>, celles qui rencontrent des difficultés de logement<sup>13</sup> ont tendance à être plus nombreuses, 84% des Français sont pénétrés du sentiment que « **beaucoup de personnes abusent du système** ». L'idée que « beaucoup de personnes renoncent à bénéficier des droits ou allocations auxquels elles pourraient prétendre

---

<sup>11</sup> Le taux de chômage au sens du BIT est passé de 6,8% au premier trimestre 2008 à 9,9% au premier trimestre 2014 selon l'INSEE

<sup>12</sup> Le taux de pauvreté monétaire est passé de 12,6% en 2005 à 14,3% en 2011

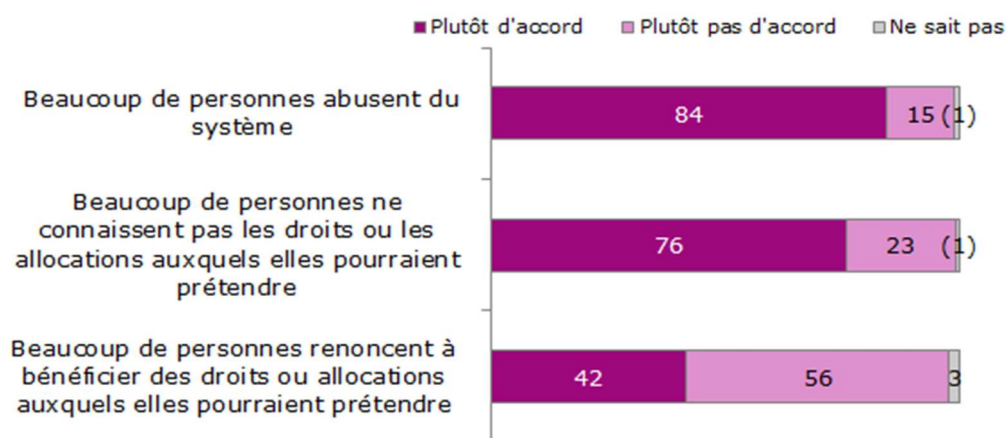
<sup>13</sup> Fondation Abbé Pierre, Rapport 2014 sur l'état du mal-logement en France, 2014, <http://www.fondation-abbepierre.fr/19e-reml>



» est beaucoup moins présente (42%), alors même que nombreux (76%) ont le sentiment qu'il est difficile de se repérer dans le maquis de tous les dispositifs existants.

### Graphique 28-Opinions sur le système de protection sociale

Il existe, dans notre pays, un certain nombre de droits, de services et d'allocations auxquels les citoyens peuvent prétendre : allocations chômage, allocations familiales, logement social, aide juridictionnelle, RSA, Allocation pour les personnes âgées (APA), Couverture Maladie Universelle (CMU), tarifs sociaux pour l'électricité, le gaz, les transports, etc. Etes-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les affirmations suivantes ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

Ces idées sont présentes quelles que soient les catégories de population. Elles sont même **particulièrement fortes plus on descend dans la hiérarchie sociale**. 92% des personnes s'auto-positionnant comme "défavorisées" pointent un phénomène de fraude, contre 63% des personnes se considérant comme "aisées ou privilégiées".

Pourtant, en réalité, de nombreux dispositifs ne parviennent plus à toucher le public auxquels ils sont destinés. Exemple symptomatique, une personne sur deux qui pourrait prétendre au RSA n'en n'est pas bénéficiaire<sup>14</sup>. Ce phénomène que l'on appelle le **non-recours** a été porté dans le débat public dès les années 1980 et fait l'objet de premiers travaux en France au milieu des années 1990.

Hamel et Warin définissent la notion de la manière suivante :

<sup>14</sup> Plus précisément le taux de non-recours serait de 35% pour le RSA socle et 68% pour le RSA activité selon le Rapport du Groupe de travail « Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux », présidé par Bertrand Fragonard, Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 10 et 11 décembre 2012, p. 27 [http://www.socialsante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_et\\_recommandations\\_groupe\\_de\\_travail\\_Acces\\_aux\\_droits\\_biens\\_essentiels\\_minima\\_sociaux\\_couv.pdf](http://www.socialsante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_et_recommandations_groupe_de_travail_Acces_aux_droits_biens_essentiels_minima_sociaux_couv.pdf)

*« Le non-recours (non-take up) concerne les personnes qui n'obtiennent pas les prestations et les services publics auxquels elles peuvent prétendre. L'éligibilité des bénéficiaires est le critère à partir duquel la notion de non-recours a été construite. Son principe est de mettre en lumière le différentiel entre population potentiellement éligible aux aides et population éligible effectivement bénéficiaire, dans le but de planifier et de mesurer l'impact des politiques sociales à partir de données chiffrées » [Hamel et Warin, 2010, p. 383-390]*

Initialement pensé en liaison avec les prestations sociales, son approche s'élargit aujourd'hui à une diversité de domaines d'intervention : droits, tarifs sociaux, accès aux services publics, etc. La Cnaf établissait en 1996 une typologie descriptive du non-recours aux prestations sociales qui distingue **neuf niveaux différents de non-recours**, selon que la personne a fait la demande – ou pas – de la prestation ou de l'aide à laquelle elle était éligible, qu'elle n'en reçoit qu'une partie, ou qu'elle n'en bénéficie pas du tout de l'aide, de manière permanente ou temporaire, etc. Il est difficile de quantifier l'ensemble du phénomène, à la fois car les champs couverts sont étendus, et aussi car il est, par nature, difficile d'identifier certains cas de figure (les personnes n'ayant pas sollicité une aide par méconnaissance de son existence par exemple ne savent pas qu'elles étaient en situation de non-recours). Dans notre enquête, 19% des Français déclarent, personnellement, n'avoir pas bénéficié des aides ou des allocations, des tarifs sociaux, des droits auxquels ils pouvaient prétendre, au cours des 12 derniers mois.

L'observatoire du non recours distingue trois grands types d'explications au non recours :

- la non-connaissance : une personne éligible à un dispositif est en non-recours parce qu'il ne connaît pas le mécanisme en question, ou ne sait pas comment y accéder, ou parce que le prestataire de l'aide ne la lui a pas proposé.
- la non-demande : Une personne éligible et informée est en non-recours car elle n'a pas sollicité l'aide par choix, à cause de sa non adhésion aux principes de l'offre, par manque d'intérêt pour l'offre (analyse des coûts/avantages), pour préserver son estime de soi, etc, ou par contrainte : découragement devant la complexité de l'accès, difficultés d'accessibilité (distance, mobilité), difficulté à exprimer des besoins, etc.
- la non-réception : Une personne éligible demande une aide, mais ne reçoit rien ou uniquement une partie, car elle abandonne la demande, est inattentive aux procédures, le prestataire dysfonctionne, il y a des discriminations, etc.

Une partie de ces motifs ne peut bien entendu, par essence, être mesuré dans une enquête. Au sein des limites "conscientes", le manque d'informations (59%) arrive clairement en tête des

raisons de non recours évoquées par nos interviewés, y compris par les personnes ayant elles-mêmes renoncé à des droits ou dispositifs d'aide. Deux autres motifs émergent, notamment chez les non-bénéficiaires : le découragement devant les démarches à accomplir (20% des non-bénéficiaires), et le **souhait de « s'en sortir par soi-même » (17% des non-bénéficiaires)**.

L'individu est considéré responsable et souvent, fautif. Les phénomènes de non recours sont sous-estimés, et le soutien à l'Etat providence vacille. Comme le résume Serge Paugam, le lien avec l'Etat social est lui aussi individualisé. D'une certaine manière, en parallèle du luxe de l'individualisation de singularité, chacun est sommé de se prendre en charge, et à défaut il est coupable de ne pas avoir réussi à le faire.

### **2.4.3 Le cercle vicieux du ciblage des prestations ? L'exemple des politiques familiales**

Pierre Rosanvallon dans *La société des égaux* (2011) met à jour le « grand retournement » des sociétés et des idées vers l'inégalité, dans les années 70. Selon lui, si en principe l'inégalité est désavouée, en réalité chacun y est de plus en plus tolérant, car ces inégalités s'accompagnent de réponses aux attentes : droits individuels mieux reconnus, marge de manœuvre personnelle plus grande.

*« je propose d'appeler paradoxe de Bossuet cette situation dans laquelle les hommes déplorent en général ce à quoi ils consentent en particulier » : « on voit ainsi fréquemment, pour ne prendre que cet exemple, les jugements accablants sur l'injustice du système éducatif voisiner avec des comportements individuels d'évitement des obligations de la carte scolaire ». « L'idéologie de la concurrence généralisée ne s'est pas imposée par un coup de force ou une capacité de mystification d'un groupe de pression « néolibéral » », mais « parce que face à une définition ressentie comme plus problématique ou plus controversée d'un intérêt général, elle a donné une consistance directement tangible au fait modeste (...) d'une capacité de libre choix accrue des individus, que cela se manifeste sur le terrain peu exaltant des produits de consommation courante ou sur celui plus conséquent de l'école de leurs enfants. » Et quel que soit « leur malaise devant l'évidement du politique », « ces individus ne sont pas prêts à renoncer à ces petits pouvoirs, quelles que soient leurs limites » [Rosanvallon, 2011, in Taquin, 2012]*

Il explique cette tolérance aux inégalités par différentes causes. L'éloignement de la guerre qui avait resserré les liens de solidarité et soutenu la mise en place de politiques redistributives, la fin du communisme « réformisme de la peur », la crise des institutions de solidarités. Il explique comment la **persistance du chômage de masse** sape les fondements de la solidarité assurantielle assise sur les cotisations des travailleurs auprès des classes moyennes. Les chômeurs ne peuvent cotiser, mais leurs besoins vont croissants. Le profil des chômeurs et exclus est relativement clair. Il s'agit des personnes peu diplômées ou fragiles

psychologiquement. Chacun croit donc savoir s'il est susceptible de bénéficier un jour de la solidarité. Et la plupart pensent devoir payer pour les autres indument. Rosanvallon ajoute une cause : l'augmentation de la redistribution verticale (des riches vers les pauvres) au niveau du financement et de l'attribution des prestations délégitime selon lui la redistribution et de l'impôt.

Il nous semble que la stigmatisation grandissante des "profiteurs" du système au début du XXIème siècle n'est pas sans lien avec le **mouvement institutionnel de ciblage des prestations, lui-même possiblement légitimé par les opinions publiques** qui soutiennent moins les mécanismes de protection sociale, jugés inefficaces et trop coûteux (Guisse, Hoibian, Müller, 2015, m.) et moins opérants que la somme des actions individuelles, dans une forme de cercle vicieux.

En France, jusqu'au début du XXe siècle, l'État s'est longtemps limité à un rôle d'assistance. Selon le portail de la vie publique « la bienfaisance publique qui a remplacé la charité de l'Église chrétienne demeure réservée aux personnes dans l'incapacité de travailler (enfants, vieillards et infirmes). La protection des travailleurs repose sur la prévoyance individuelle, ou sur une protection collective d'initiative privée (mutuelles de salariés, institutions patronales) ».

C'est à la **fin du XIXe siècle** que l'ensemble des modèles européens de l'État-providence s'inscrit dans une histoire commune rythmée par les différentes étapes de la reconnaissance des droits sociaux des citoyens, et leur prise en charge de manière collective, en complément des solidarités existantes (les solidarités familiales ou corporatistes). Comme le rappelle Claret de Fleurieu (2014) *"Les politiques de réparation, d'aide sociale, de lutte contre l'exclusion ou d'insertion se fondent sur la certitude que ce qui est fragilisé si l'assistance est fragilisée, ce ne sont pas seulement les individus qui ne sont pas assistés, mais la société tout entière"*.

Le processus d'institutionnalisation de ces droits a été marqué en Europe par deux moments clés : les lois sociales du Chancelier Otto von Bismarck (dans les années 1880 en Allemagne) et le rapport de William Beveridge (dans les années 1940 en Grande Bretagne). Le modèle **bismarckien** est un régime **d'assurance** sociale obligatoire destiné à protéger les ouvriers du risque de perte de revenus (Kracauer, 1930). Il est fondé sur le principe assurantiel et comporte quatre volets : des assurances chômage, maladie, accident du travail et invalidité/vieillesse. L'ensemble de ces dispositifs est financé par des **cotisations** partagées entre employeurs et employés. Ce qui signifie que l'ouverture des droits est conditionnée au versement de cotisations. Les prestations sociales versées sont **contributives et proportionnelles** aux

revenus. La gestion se fait par des organismes assurantiels (caisses) plus ou moins autonomes ou par les partenaires sociaux.

De l'autre côté de la Manche, le modèle de **Beveridge** propose un régime de **protection universelle**. Rejetant le principe assurantiel, le modèle de Beveridge propose une généralisation et une uniformisation des prestations sociales, l'idée étant d'assurer une protection universelle de tous les citoyens et la garantie par la société pour chacun des besoins minimaux. Le financement se fait par un **taux de contribution forfaitaire** (l'impôt) donnant lieu à des prestations forfaitaires. L'objectif visé est la réduction voire l'élimination de la pauvreté. Pour cela, Beveridge propose de garantir le maintien du revenu (income maintenance) et un accès gratuit et universel (sans conditionnement d'ouverture des droits) aux soins médicaux pour les plus en difficulté, ceux qui n'ont pas les moyens de contracter une assurance privée. La gestion de ce système est partie intégrante des politiques sociales gouvernementales.

En Europe continentale, le développement de l'État-providence s'est accéléré à partir de **1945**. En France la création de la **Sécurité sociale** à la Libération se présente comme un système de protection sociale global offrant à chacun « la garantie qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ». L'objectif de justice sociale cherche à sécuriser les travailleurs (i.e. les « non possédants ») et **renforcer la cohésion sociale en rapprochant leur situation de celle des « possédants »** des ressources nécessaires pour faire face aux “risques sociaux” (famille, maternité, maladie, incapacité, invalidité, vieillesse, chômage, logement, pauvreté–exclusion sociale). Dans cette perspective, le salariat, auquel est attaché une cotisation sociale, finançant ce système permet l'émergence de **cette « propriété sociale », qu'est la protection sociale** (Castel, Haroche, 2005).

Pendant la période de forte croissance économique des trente glorieuses en France et le Wirtschaftswunder en Allemagne, le « modèle de l'État social » s'est largement diffusé et imposé à la plupart des pays européens. Bien que l'architecture institutionnelle de l'État-providence varie en fonction des contextes nationaux, comme le montre Esping-Andersen (1990), la recherche sociologique et la science politique proposent de regrouper les différents régimes au sein de quatre groupes d'État-providence (Pierson, 2001) :

> Le **modèle anglo-saxon** (Grande-Bretagne, Irlande) est caractérisé par une application partielle des recommandations de Beveridge. L'accès universel à des prestations sociales n'est garanti que pour le seul service de santé. Ces pays ont souvent recours à des prestations

soumises à conditions de ressources qui peuvent induire une sélection plus ou moins forte des bénéficiaires et se rapprochent dans certains cas d'un « **filet de sécurité** » minimum.

> Le **modèle scandinave** (Danemark, Suède, Finlande, Norvège et Islande) est le plus proche des préconisations de **Beveridge**. L'accès aux prestations est **universel** et le versement se fait sur une base forfaitaire. Le financement vient des recettes fiscales et la gestion du régime de protection sociale est entièrement placée sous l'autorité publique. Toutefois les dépenses sociales ont sensiblement diminué dans ces pays depuis la fin du XXe siècle, non sans conséquences sur les différents systèmes de protection sociale dans ces pays (Abrahamson, 2005).

> Le **modèle continental-européen** (Allemagne, Autriche, Benelux, France...) est structuré selon le principe **assurantiel bismarckien**. L'accès aux prestations est conditionné au versement de cotisations par les employeurs et les salariés. Des caisses sont mandatées pour leur gestion. La plupart de ces pays prévoit un filet de sécurité (minima sociaux) pour tous ceux qui ne sont pas couverts par le système assurantiel. Il convient néanmoins de noter que, dans l'enveloppe globale des prestations, la proportion des transferts **contributifs** (prestations qui dépendent de cotisations préalables de l'assuré comme les allocations de chômage, allocations maladie, etc.) est plus élevée que la proportion des transferts non-contributifs (RSA, prestations familiales, etc.).

> Le **modèle sud-européen** (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) est proche du modèle continental européen mais se distingue par la grande disparité entre les différentes catégories d'assurance professionnelle, par une vocation universelle de la couverture médicale (rapprochement du modèle de Beveridge), par une mise en place tardive d'un système de minima sociaux, et par une forte mise à contribution des systèmes de solidarité familiale (Palier, 1998; Pierson, 2001).

Depuis 1945, en **France**, l'implantation du modèle continental-européen a connu des **aménagement**s spécifiques dont on retiendra quelques éléments marquants, illustrant par ailleurs les spécificités du régime français.

> De **l'assurance** plutôt que de l'assistance. A la différence des régimes du modèle assurantiel bismarckien financés exclusivement par des cotisations, le régime de protection sociale français a recours à plusieurs leviers de financement combinant cotisations et impôts. Les ressources qui servent à financer la protection sociale en France (691,5 milliards d'euros en 2012, soit 33,1% du PIB) se déclinent en trois catégories :

- les cotisations (61.9% du total des ressources en 2012),
- les impôts et taxes affectés (dont la CSG, 24,9%)
- les contributions publiques de l'Etat (10%)
- et autres recettes (3,2% ; produits de capitaux, montants recouverts au moyen des procédures de recours contre tiers).

On retiendra que le financement du régime de protection sociale en France demeure basé sur une logique assurantielle (contributions) plus qu'assistancielle.

> Un principe **d'équité** des aides plutôt que d'universalité. Depuis 1945 la notion de « couverture des risques » a progressivement pris de l'ampleur et joue, aujourd'hui un rôle central pour la protection sociale. L'idée d'une mutualisation des risques a conduit historiquement à une organisation bien particulière plaçant **l'Etat** au cœur des dispositifs. Le principe d'uniformité des prestations (des aides de même montant pour tous) n'est pas retenu par le modèle français qui soutient, au contraire, l'idée **d'équité des aides (donner plus à ceux dont on juge qu'ils en ont le plus besoin)** en fonction du profil des bénéficiaires (revenu du ménage, situation familiale, etc.). Enfin, le système français ne prend pas en charge tous les risques. Le chômage n'est pas intégré à la Sécurité sociale. L'assurance chômage reste indépendante de cette dernière et est gérée par de manière paritaire par les partenaires sociaux.

Ces différents systèmes sont **soumis à pression, et réformes de nature différentes** (Pierson, 2001). Le tableau ci-dessous, issu des travaux de Palier et Pierson synthétise les grandes familles de politiques sociales et les tensions auxquelles elles sont soumises. En particulier en France, et dans les autres pays de modèle "conservateur-corporatiste" on constate un **mouvement de réduction des coûts/ réformisme par l'ajustement et le recalibrage.**

**Tableau 13– Les principaux modèles de protection sociale**

Type de régime	Conservateur-corporatiste	Libéral	Socio-démocrate
Situation géographique	Continentale- européen	Anglo-saxon	Scandinave
Référence historique	Bismarck	Beveridge	Beveridge
Objectifs	Protéger contre des risques sociaux	lutter contre la pauvreté et le chômage	Assurer un revenu à tous, redistribution égalitaire
Conditions d'accès aux prestations sociales	Le statut, l'emploi	Niveau de pauvreté	La citoyenneté, la résidence
Principe de fonctionnement	Contributif	Sélectif	Universel
Technique	Assurance sociale	Ciblage	Maintien du revenu
Nature de la prestation	Proportionnelle	Sous condition de ressources	Forfaitaire
Mode de financement	Cotisations sociales	Impôt	Impôt
Mode de gestion	Caisses professionnelles, partenariats sociaux (syndicats, organisations partisanses)	Etat (centralisé); les politiques font partie intégrante des politiques gouvernementales	Etat (décentralisé); les politiques sociales sont intégrées aux politiques publiques au niveau local, régional, national
Soutien politique et idéologique à l'idée d'Etat Providence	Haut	Moyen	Haut
Pression d'ajustement et de réforme	Haut	Moyen	Haut
Objectifs de réforme	Réduction des coûts/ réformisme par l'ajustement et le recalibrage	Réduction des coûts par la libéralisation	Réduction des coûts par la rationalisation des procédures
Clivages, lignes de conflit	Négociation bloquée, vs négociation dans le cadre du partenariat social	Clivage néolibéral	Recherche de consensus dans le cadre du partenariat social

Source (Palier, 1998 pour le haut du tableau; Pierson, 2001, pour le bas du tableau).

Les tensions au “recalibrage” orientent la protection sociale vers un plus grand ciblage des prestations. Selon l’INSEE (2019), le poids moyen des prestations sociales dans le revenu des ménages a diminué d’un quart entre 1975 et 2016, et celles-ci sont devenues plus concentrées vers les bas revenus : alors que les 10 % de ménages les plus modestes avant redistribution



recevaient 25 % du total des prestations en 1975, ils en perçoivent 46 % en 2016. Les **prestations soumises à conditions de ressources représentaient à la fin des années 1990 environ 20% du total des dépenses de protection sociale** (Elbaum, 2007). Selon Mireille Elbaum cette évolution n'est pas sans conséquence, les transferts universels réduisant les inégalités de revenus et diminuant le taux de pauvreté, tandis que les prestations sélectives ciblant les plus démunis ont surtout un impact sur **l'intensité de la pauvreté, c'est à dire aident à améliorer les revenus des plus pauvres**. “ (Cohen-Solal et Loisy, 2001).

Chantal Euzeby (2018) indique que la tendance à la mise sous condition de ressources des prestations en vue de renforcer leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté touche la plupart des **pays de l'Europe de l'Ouest** (Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal). L'économiste pointe elle aussi une plus faible *“efficacité redistributive en faveur des pauvres, a fortiori si le plafond des ressources est bas. Au vu des comparaisons internationales, ce sont les pays universalistes de l'Europe du Nord qui sont les plus performants en matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté”*.

Ces politiques de ciblage visant à une réduction des coûts peuvent être reliées à une **évolution de la richesse des Etats**. Selon Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, et Gabriel Zucman les équilibres entre patrimoine privé et patrimoine public ont singulièrement évolué depuis les années 70, limitant les capacités des Etats d'intervention.

“ Ces dernières décennies ont vu une augmentation générale du **patrimoine privé net**, qui est passé de 200-350% du revenu national dans la plupart des pays riches en 1970 à 400-700% aujourd'hui. À l'inverse, le patrimoine public net (c'est-à dire les actifs publics moins les dettes publiques) a diminué dans presque tous les pays depuis les années 1980. On peut estimer que cela **limite la capacité des États de réguler** l'économie, redistribuer les revenus et freiner la croissance des inégalités. Les seules exceptions à ce déclin général de la propriété publique concernent les pays riches en pétrole qui possèdent des fonds souverains importants, comme la Norvège.” [Alvaredo et al, 2018, p10]

Ces évolutions ont pour conséquence - ou cause ? - un **soutien à l'Etat-Providence qui vacille**, alors que nous l'avons vu, dans les représentations l'individu est de plus en plus placé comme le principal rempart et solution à la pauvreté.

L'exemple de l'évolution des opinions sur les **politiques familiales est symptomatique** de ce mouvement.

La France fait partie des pays où le montant des ressources publiques allouées en direction des **familles** avec enfants est le plus élevé au regard de la richesse nationale : 3,7 % du PIB en 2007 contre 2,2 % en moyenne dans l'OCDE (Thévenon, 2011). Mais depuis la crise, « la baisse du plafond de réduction d'impôt liée au quotient familial et du montant d'allocations liées à la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), combiné à l'augmentation des suppléments familiaux accordés aux familles à faible revenus, signale la volonté de **recentrer les aides aux familles à faibles revenus** et de réaffirmer ainsi la place des aides aux familles au sein des **politiques sociales** » (Thevenon et al., 2014).

Divers **objectifs** (parfois difficilement conciliables) peuvent être assignés à la politique familiale : l'objectif nataliste qui consiste à encourager les naissances, la redistribution « horizontale » qui vise à compenser les charges liées à la présence d'enfants au sein de la famille et ainsi à assurer un niveau de vie équivalent aux ménages, qu'ils aient ou non des enfants, la redistribution « verticale » destinée à réduire les inégalités de revenu des familles et de leurs enfants, la conciliation de la vie familiale et professionnelle et le soutien de l'activité féminine, etc. À cette multiplicité d'objectifs répond une grande diversité **d'instruments** : des allocations peuvent être versées, des incitations ou compensations fiscales peuvent être mises en place, des équipements ou des services peuvent être proposés. Différentes **logiques** peuvent également coexister : certaines aides sont forfaitaires, d'autres dépendent des revenus, certaines sont destinées à des populations spécifiques, d'autres encore peuvent être versées en fonction du rang de l'enfant (premier, deuxième, troisième...).

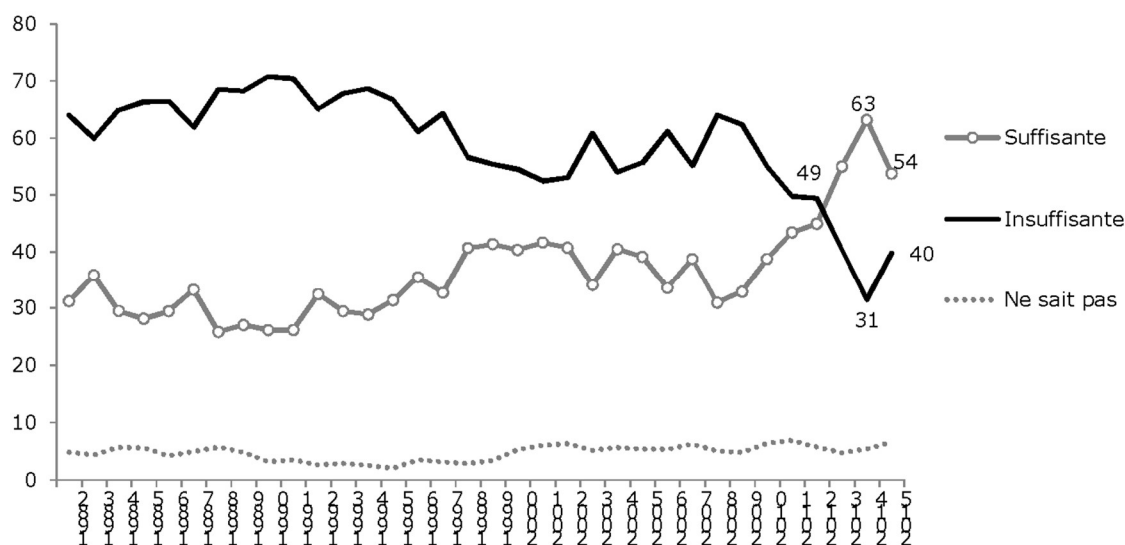
Les politiques familiales sont d'autant plus complexes qu'elles doivent en permanence s'adapter aux évolutions de la société et à la démographie : augmentation des naissances au cours des années 2000, essor des foyers dits « recomposés » ou « monoparentaux », diminution du nombre de familles nombreuses, développement du travail des femmes, évolution de la place des femmes dans la société, etc.

Historiquement et davantage que de nombreux pays d'Europe, l'opinion publique française s'est longtemps **montrée en attente d'action de la part des pouvoirs publics** dans de nombreux champs de la politique sociale, comprenant les politiques familiales. La diffusion de l'idée que l'État, et les politiques qu'il mène, ne peut pas tout se conjugue aujourd'hui avec la montée en puissance des valeurs libérales et la valorisation de l'initiative individuelle. Le **champ des politiques familiales ne fait pas exception** à ce mouvement. Ainsi, après avoir progressé lentement entre 1982 et 2008, l'opinion s'est entièrement retournée entre 2008 et 2014 au sujet des aides à apporter aux **familles** : la proportion de Français considérant que

« l'aide aux familles qui ont des enfants est suffisante » (par opposition à « est insuffisante ») est passée de 31 % à 63 %. La demande d'aide aux foyers avec enfants, qui avait pendant longtemps été clairement majoritaire dans l'opinion, semble moins impérieuse aujourd'hui.

### Graphique 29- L'opinion des Français sur les aides familiales

Question : « Les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement... »



Source : Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français »

Lecture : en 2014, 63 % des Français pensent que les aides aux familles qui ont des enfants sont suffisantes.

Julien Damon, dans ses travaux sur les politiques familiales, rappelle qu'une **véritable rupture a lieu dans les années 70 valorisant davantage le ciblage de prestations**, qui sera suivi d'une deuxième période, dans les années 90, avec la création de différentes **prestations spécifiques sous conditions de ressources**, et ciblées sur des publics précis.

*« Le tournant se repère dans les travaux préparatoires du VIème Plan, qui prône une spécialisation et une mise sous condition de ressources de certaines prestations, par souci d'économie et d'efficacité accrue. Ces travaux à la base des politiques de ciblage sont informés des nouvelles politiques sociales développées outre-Atlantique pour lutter contre la pauvreté, ce alors qu'en France les familles dites « socialement handicapées » se font publiquement préoccupantes. Ils se présentent comme **soucieux d'efficacité** et énoncent la solution de la spécialisation des politiques, **revenant sur la conception profondément universaliste** du système de prestations. Les projets énoncés et mis en œuvre ambitionnent alors de réduire les inégalités, **en se concentrant sur les plus défavorisés, par un redéploiement des transferts sociaux**. La nouvelle doctrine vise une réduction des « inégalités verticales » provenant des différences de revenus, et non plus une réduction des « inégalités horizontales » découlant des différentes charges familiales. L'objectif de redistribution verticale s'articule à une mesure des revenus et non plus à la prise*

*en compte d'un risque. Les comportements individuels, les situations familiales et les revenus des ménages deviennent des clés de modulation des prestations anciennes ; et de nouvelles prestations spécialisées sont créées." [Damon, 2010, p119-156]*

Le sociologue récapitule **les différents mouvements de ciblage et spécialisation des prestations** : dans les années 70, puis 90, et au début de la décennie 2010, sont créées des **cibles prioritaires** (les handicapés, les veuves, les personnes âgées, les parents isolés), ainsi que des **allocations spécifiques** (logement, handicap, de rentrée scolaire, etc) pour combler les lacunes des politiques familiales par rapport aux évolutions de société. Les politiques familiales sont de plus en plus des politiques sociales qui visent à la redistribution verticale (entre riches et pauvres) plutôt qu'à la redistribution horizontale (foyers avec et sans enfants). Peu à peu les nouvelles prestations proposées sont sous conditions de ressources, et les anciennes modulées selon les revenus du ménage (AGED modulée après 1998, AFEAMA après 2001, allocations familiales en 2015)

L'auteur distingue **trois effets pervers** de la mise sous condition de ressources en s'appuyant sur l'exemple emblématique des allocations familiales.

L'option de la mise sous condition de ressources se comprend budgétairement. Elle présente trois possibles effets pervers :

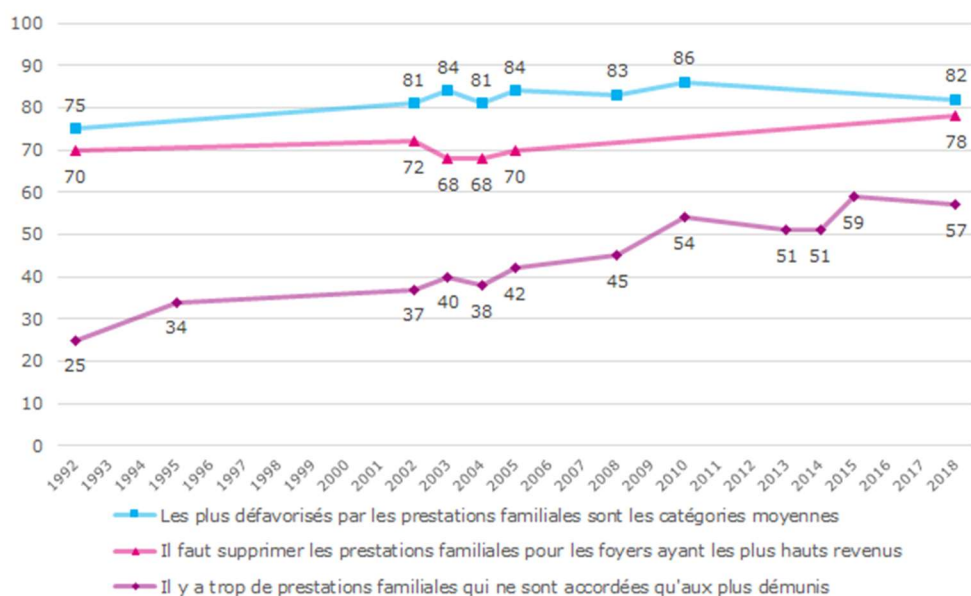
- effet de seuil : des personnes en situation similaire ne peuvent bénéficier de la même prestation car les ressources dont elles disposent, pour certaines tout juste au-dessus du seuil, pour d'autres tout juste en dessous, les séparent. Le ciblage est, ici, couperet ;
- effet de marquage : le ciblage, car il désigne des cibles, passe par une caractérisation négative de ses cibles. Ainsi marquées, des populations sont renvoyées à leurs particularités ;
- effet de délitement : limitant l'accès de certaines prestations à des catégories particulières, le ciblage peut produire une fracture entre les bénéficiaires des prestations et ceux qui les financent. Ce dernier effet pervers est le plus préoccupant. La systématisation du ciblage pourrait aboutir à l'effondrement d'une protection sociale seulement restreinte à une population marginale. [Damon, 2018, p7-49]

De fait en parallèle du ciblage des prestations, les classes moyennes ont de plus en plus le sentiment d'être les "oubliées". L'opinion que les classes moyennes sont les oubliées du système des prestations familiales est très présente (82% en 2018) mais pas réellement nouvelle (75% en 1992). En revanche l'idée qu'il y a trop de prestations accordées uniquement aux plus

démunis n'était défendue que par un quart de la population en 1992. Elle est aujourd'hui clairement majoritaire (57% en 2018).

### Graphique 30 - Les opinions émises sur le système des prestations familiales depuis 1992

(En % de tout-à-fait d'accord et assez d'accord)



Source : Enquêtes Conditions de vie et aspirations

La représentation d'un individu omnipotent et responsable domine les imaginaires. Le soutien au système de protection sociale vacille. Et dans une forme de cercle vicieux, à mesure que l'Etat se désengage et oriente ses aides vers les plus démunis, se crée une distance au modèle social.

## 2.5 L'INDIVIDU MENACÉ : LA VALORISATION DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE RÉVÉLÉE PAR LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015

Le dernier exemple que nous analyserons comme témoin du mouvement de la valorisation de l'individu s'appuie sur des travaux que nous avons réalisés dans le cadre du Programme 13-Novembre (Hoibian, Brice-Mansecal, Millot, Truc, Eustache, Peschanski, 2018, j.), piloté par le CNRS, l'Inserm et heSam Université, et comportant 31 partenaires. Ce programme, transdisciplinaire est piloté par Denis Peschanski (NRS – UMR8209, Université Paris I Panthéon Sorbonne – EHESS ; Université de PSL, Paris, France) et Francis Eustache (Inserm, U1077 – Université de Caen Normandie, UMR-S1077, Caen ; École pratique des hautes études

; Université de PSL, Paris, France). Il vise à étudier la construction et l'évolution de la **mémoire des attentats du 13 novembre 2015** ayant eu lieu au Stade Saint Denis, dans les terrasses de café parisienne et au Bataclan en pensant l'articulation entre **mémoire individuelle et mémoire collective** afin de mieux comprendre le « *continuum entre une épreuve subjectivement vécue et son interprétation collectivement structurée* » (Peschanski, Eustache, 2016).

La notion de mémoire collective émerge avec les premiers travaux de Maurice Halbwachs, *Les Cadres sociaux de la mémoire* (1925) et *La Mémoire collective* (1950). Celui-ci explique, à partir de plusieurs exemples (la famille, la bourgeoisie, le groupe religieux, etc) que tout groupe organisé **crée une mémoire qui lui est propre**. Il avance que la mémoire individuelle s'appuie, sur des formes, sur des « cadres » issus du milieu social. Ces cadres viennent **dire les pensées dominantes, les valeurs**, dirait-on aujourd'hui, d'une société.

“Il fallait montrer, d'autre part, que les cadres collectifs de la mémoire ne sont pas constitués après coup par combinaison de souvenirs individuels, qu'ils ne sont pas non plus de simples formes vides où les souvenirs, venus d'ailleurs, viendraient s'insérer, et qu'ils sont au contraire précisément **les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société**”.  
[Halbwachs, 1925, p7]

*“Pour que notre mémoire s'aide de celle des autres, il ne suffit pas que ceux-ci nous apportent leurs témoignages : il faut encore qu'elle n'ait pas cessé de s'accorder avec leurs mémoires et qu'il y ait assez de points de contact entre l'une et les autres pour que le souvenir qu'ils nous rappellent puisse être reconstruit **sur un fondement commun**. Il ne suffit pas de reconstituer pièce à pièce l'image d'un événement passé pour obtenir un souvenir. Il faut que **cette reconstruction s'opère à partir de données ou de notions communes** qui se trouvent dans notre esprit aussi bien que dans ceux des autres, parce qu'elles passent sans cesse de ceux-ci à celui-là et réciproquement, **ce qui n'est possible que s'ils ont fait partie et continuent à faire partie d'une même société** [Halbwachs, 1950, p12]*

Denis Peschanski, historien et directeur de recherches au CNRS co-responsable du programme 13-Novembre, définit la mémoire collective comme une **représentation sélective du passé qui participe à la construction identitaire d'un groupe**, segment d'une société ou société dans son ensemble. Le chercheur explique que, comme la mémoire individuelle, la mémoire collective n'est ni infallible ni exhaustive. Elle est pourtant essentielle à la construction identitaire d'une société. En d'autres termes, la mémoire des événements, la place qu'occupe chacun d'entre eux dans la mémoire individuelle **dit aussi beaucoup de l'identité d'une société, de ses valeurs, et de ce qui rassemble ou sépare ses membres**.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons interrogé des individus à la fois sur le souvenir qu'ils ont, personnellement, des attentats du 13 novembre 2015, ainsi que sur la perception qu'ils en ont : cet événement les a-t-il marqués, quelle lecture en font-ils ?). Ces enquêtes ont donné lieu à une publication (Hoibian et al., 2018, j.) portant sur la première vague d'interrogation et co-écrite avec Lucie Brice-Mansecal, Charlotte Millot, G r me Truc, Francis Eustache, Denis Peschanski. D'autres publications et actes de colloque encore non publi s sont en cours, que nous avons synth tis s  ici. Ces analyses se sont appuy es sur l'insertion de onze questions dans l'enqu te Conditions de vie et aspirations, en juin 2016 et juin 2018.

Dans la soir e du 13 novembre 2015, des attentats ont  t  perp tr s en r gion parisienne, revendiqu s par l'organisation terroriste Daech dite  tat islamique. Ils ont frapp  les abords du Stade de France   Saint-Denis, durant un match amical de football France-Allemagne auquel assistait le Pr sident de la R publique, plusieurs rues des 10e et 11e arrondissements, o  des terrasses de caf s et de restaurants ont  t  mitraill es, et la salle de spectacle du Bataclan   Paris, o  des individus arm s ont ouvert le feu sur les spectateurs d'un concert de rock. Le bilan officiel annonc  le 16 novembre 2015 faisait  tat de 129 morts et de centaines de bless s. L' tat d'urgence est d clar , des hommages sont rendus dans de tr s nombreux pays du monde, des d bats sont initi s sur la d ch ance de nationalit  des terroristes binationaux, ... les cons quences de ces  v nements semblent nombreuses et difficiles   pr voir.

La survenue d'un  v nement d'importance engendre une s rie de r actions, en diff rentes  tapes allant du choc et de la stup faction initiale   la n cessit  de communiquer, en passant par le d veloppement de r flexions cognitives plus d velopp es, d'un processus d'intellectualisation de l' v nement (Fourquet-Courbet, 2013). Vient ensuite la n cessaire recherche d'une explication pour tenter de rationaliser l' v nement et de le d passer pour se reconstruire tant individuellement que collectivement.

Comme l'explique G r me Truc,

*« Ce qui distingue l'acte terroriste d'autres crimes, on le sait, est son **retentissement**, l' cho qu'il suscite au sein de la soci t  frapp e. « Une action violente est d nomm e terroriste **lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses r sultats purement physiques** », note ainsi Raymond Aron (1962, p. 176). La disproportion tient pour une large part   la m diatisation de l'action terroriste et   son ind termination, qui d clenchent presque instantan ment une vaste discussion sociale : nous avons, dans cet instant, besoin de parler, pour **comprendre ce qui nous arrive – qui nous attaque, et pourquoi** –, et en m me temps d'exprimer ce que nous ressentons, pour nous assurer que les autres ressentent bien la m me chose que nous (Rim , 2005). » [Truc, 2018, p9]*

Pour comprendre la manière dont se construit le souvenir autour des attaques du 13 novembre 2015, nous nous intéressons à deux types de **mémoire : événementielle** ('event memory') et **flash** ('flash bulb memory'). La mémoire événementielle correspond aux souvenirs des éléments factuels liés à un événement : la mémoire du nombre de victimes, des lieux, des événements en eux-mêmes tandis que la mémoire flash décrit la mémoire des circonstances de prise de connaissance de l'événement. Elle est définie par Brown et Kulik comme suit :

« Les mémoires flash sont les souvenirs qu'une personne conserve **des circonstances** dans lesquelles elle a appris un événement particulièrement surprenant et **significatif** (ou émouvant). Le cas emblématique est celui du moment où les gens ont appris l'assassinat du président John Kennedy. La quasi-totalité des gens sont capables de se rappeler, presque en revivant la scène, l'endroit où ils se trouvaient en l'apprenant, ce qu'ils étaient en train de faire, la personne qui le leur a appris, ce qui s'est passé immédiatement après, leur réaction émotionnelle, ainsi qu'un ou plusieurs détails supplémentaires particuliers et souvent insignifiants » [Brown et Kulik, 1977, p.73]

Comme l'ont montré Tinti *et al.* (2014), des processus distincts sous-tendent la formation de ces deux types de mémoire. La mémoire **événementielle** est ainsi, d'après leurs travaux, plus précise en fonction de **l'exposition médiatique** d'un événement et la **connaissance** préalable des individus sur des sujets qui lui sont intimement liés (par rapport aux attentats du 13 novembre, des personnes qui ont des connaissances poussées ou une expertise dans le domaine de la sécurité mémoriseront mieux les détails de l'attentat). En outre, comme le précisent Eustache *et al.* (2014), **l'oubli est consubstantiel de la mémoire et non son envers** ; l'individu (comme la société) ne retient que ce qui est nécessaire à **nourrir le sens** qu'il garde de l'événement, le sens déterminant une forme de tri. La mémoire événementielle est donc plus sujette à l'oubli comme cela se confirme dans le cas du 13 novembre 2015.

Deux ans et sept mois après les faits, **44% de la population a oublié au moins un élément factuel lié aux attentats** (i.e. a répondu au moins une fois « je ne sais plus » à l'une des trois questions suivantes : lieu des attaques, nombre de victimes, nombre de terroristes) contre seulement 17% en 2016.

- 85% citent un lieu des attaques exact, -12 pts par rapport à 2016 (50% citent le Bataclan, 38% Paris, 19% Le stade de France, 17% (restaurants, cafés, bar)
- 65% citent un nombre de victimes, -21 pts par rapport à 2016 (30% citent entre 100 et 150 morts, 6% le nombre exact (130 personnes)



- 72% citent un nombre de terroristes, -20 pts par rapport à 2016 (12% des répondants donnent une estimation proche du nombre de terroristes (8 à 11) soit 11 points de moins qu'en 2016, plus de la moitié de la population sous-estime (inférieur à 8) ce chiffre (56%, -9 point)

En revanche, la formation de la mémoire flash répond à des **émotions** (positives ou négatives) qui permettraient de générer ce flash quasiment « photographique » (pour reprendre les termes de Brown et Kulik (1977, p.73)) autour des conditions dans lesquelles des personnes ont appris un événement. D'autres facteurs ont été mis en avant dans certaines études, sans que la littérature n'apporte de réponse tranchée à leur sujet : ainsi, pour certains, la **surprise** joue un rôle dans la formation de la mémoire flash (Er 2003 ; Finkenauer *et al.* 1998), de la même manière que **la mémoire de l'événement** en lui-même peut y contribuer (Luminet, 2009).

Cela étant dit, l'adjectif « photographique » utilisé par Brown et Kulik (*ibid.*) ne signifie pas que la mémoire flash n'est pas sujette à l'oubli. Comme l'a montré Christianson (1989), les flashes sont susceptibles d'être des **reconstructions** qui se fondent sur les résidus mémoriels des individus. Notre étude n'est pas en mesure de mesurer la véracité de la mémoire flash puisque les individus interrogés ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. Elle cherche moins à savoir si la mémoire flash est fidèle à la réalité que si elle se forme au niveau de la population. Et, de fait, les Français **se remémorent avec une grande vivacité les conditions** dans lesquelles ils ont appris la survenue des attentats du 13 novembre 2015; a minima ils sont convaincus que c'est dans ces conditions dans lesquelles ils l'ont appris. En 2016, seuls 3% des individus sondés affirmaient ne pas se rappeler des circonstances dans lesquelles ils avaient appris les événements, cette proportion passe à 15% en 2018. L'augmentation est nette, mais l'immense majorité de la population (85% des Français) déclare se souvenir à la fois du lieu où ils ont appris l'évènement, de la date, comment ils ont appris la nouvelle et à qui ils en ont parlé en premier.

- 93% des Français se rappellent quand ils ont pris connaissance des événements (83% l'ont appris le jour même)
- 94% se souviennent par quel biais ils ont été informés (78% par la télévision)
- 93% des répondants savent où ils étaient quand ils ont pris connaissance des faits (77% étaient chez eux)
- 87% se rappellent à qui ils ont d'abord parlé des attentats (62% en ont parlé d'abord à quelqu'un de leur famille proche)

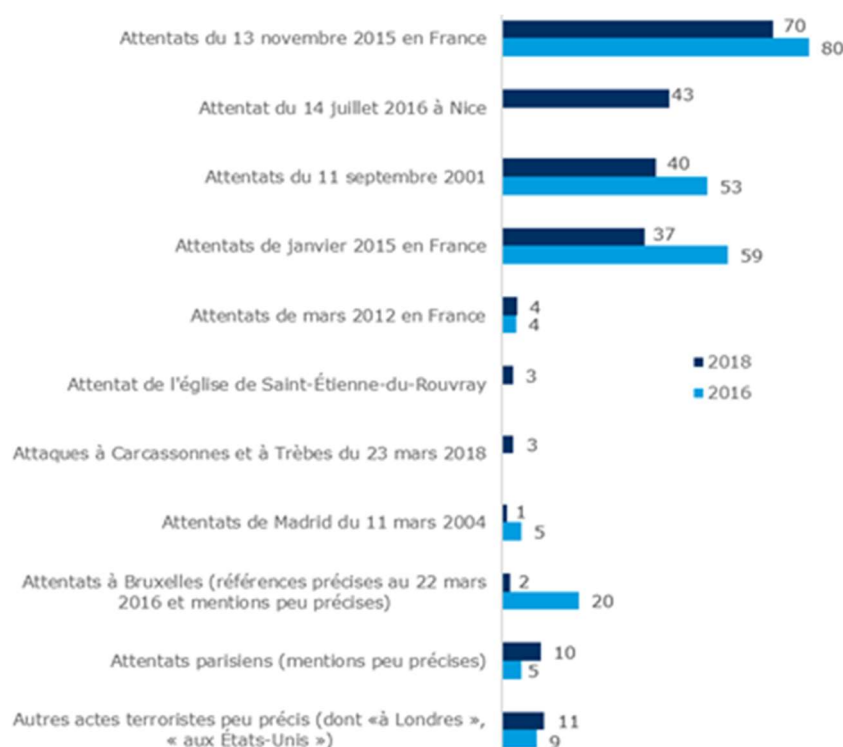
Ces indicateurs montrent que les individus **ont été** marqués par le 13 novembre, mesuré par la qualité et la persistance des souvenirs que l'on en garde. Nous avons également posé une question directe pour savoir si les individus **se disaient** touchés par ces événements. Ces événements ont **polarisé la mémoire de la population davantage que d'autres attaques** survenues dans un horizon temporel et géographique proche : l'attentat de la promenade de Nice à l'été 2016, ou l'attaque de Charlie Hebdo, et de l'hypercacher en janvier 2015. Parmi les différentes raisons qui expliquent ce phénomène, et que nous évoquerons, il ressort que les attaques du 13 novembre ont touché fortement la population car elles ont été perçues comme une **atteinte à la liberté individuelle, et à la possibilité pour chacun de vivre comme il l'entend.**

Nous avons demandé à la population de citer spontanément, via une question dite « ouverte », les **trois actes terroristes commis dans le monde ou en France qui les ont le plus marqué** depuis l'an 2000. Rappelons, si l'en était besoin, que l'objectif de la question posée n'est pas de hiérarchiser la gravité des différents événements terroristes, chaque mort, chaque blessé étant à lui seul une perte incommensurable. Comme l'exprime le poète Robert Desnos (1962, p.125), « L'univers meurt chaque fois que meurt un homme ». Il s'agit plutôt d'identifier, puis de chercher à comprendre, comment se construit la mémoire collective, quelles places y occupent les différents événements, comment évoluent ces places dans le temps, selon différentes catégories de population. Et quels sont les facteurs qui concourent à focaliser la mémoire d'une société sur un événement en particulier.

### Graphique 31 – Actes terroristes depuis l’an 2000 ayant le plus marqué les individus

« Pouvez-vous citer les actes terroristes commis dans le monde ou en France qui vous ont le plus marqué depuis l’an 2000 ? » (en %)

(3 réponses possibles)



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », juin 2016 & 2018.

En juin 2018, plus de deux ans après les faits, **les attentats du 13 novembre 2015 sont toujours les actes terroristes les plus cités par les Français** (70%, -10 points) parmi l’ensemble des actes terroristes les ayant marqués depuis l’an 2000. Les attentats du 14 juillet 2016 à Nice (43%), pourtant postérieurs, les attentats du 11 septembre 2001 (40%, -13 points) marqueur historique fort et les attentats de janvier 2015, associés pour beaucoup à l’attaque de « Charlie Hebdo » (37%, -22 points) figurent également parmi les plus cités mais l’écart est très net. Les attentats de mars 2016 en Belgique, cités par 20% des individus interrogés en 2016, ont quasiment disparu en 2018.

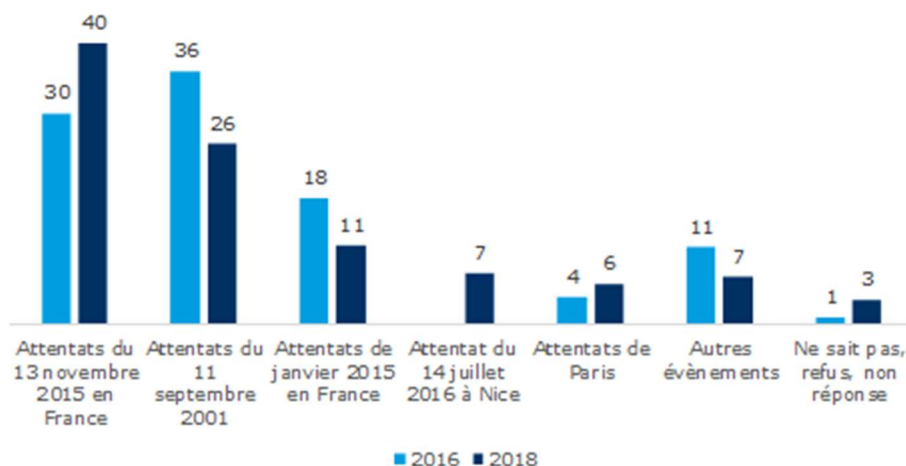
La place jouée par le 13 novembre dans la mémoire apparaît encore plus nette lorsqu'on ne s'intéresse **qu'au premier acte cité** par les répondants. Si la formulation de la question ne demandait pas explicitement aux interviewés de hiérarchiser les différents événements qu'ils citaient, on peut supposer toutefois que la première réponse donnée, est à tout le moins la plus présente à l'esprit. Le 13 novembre est ainsi le premier acte cité (40% des premières réponses données) parmi les trois réponses possibles et son poids augmente par rapport à 2016, si bien qu'il arrive désormais en tête des événements qui sont cités spontanément en premier.

## Graphique 32 – Evolution des actes terroristes ayant le plus marqué les individus entre 2016 et 2018

Pouvez-vous citer les actes terroristes commis dans le monde ou en France qui vous ont le plus marqué depuis l'an 2000 ? (en %)

– Première réponse donnée sur trois réponses possibles

Question ouverte, verbatim codifiés à posteriori



Champ : Ensemble des répondants – résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », juin 2016 & 2018.

Lecture : 40% des répondants citent en premier les événements du 13 novembre comme l'un des actes terroristes les ayant le plus marqué depuis l'an 2000.

En 2016, malgré la proximité des attentats du 13 novembre 2015, les attaques du 11 septembre étaient davantage citées en premier (36% contre 30% pour le 13 novembre). Les attaques de novembre 2015 sont devenues plus **emblématiques** qu'elles ne l'étaient à quelques mois des événements. Ainsi, en 2018, ces attaques semblent s'inscrire comme l'événement central, un « **entonnoir mémoriel** » pour reprendre l'expression de Denis Peschanski (Eustache et alii, 2018), d'une période marquée par une multitude d'actes terroristes sur le territoire national. Comme si la mémoire se concentrait sur cet événement, et à l'intérieur de cet événement, sur un lieu : le Bataclan.

La littérature met à jour des facteurs multiples de l'impact durable d'un attentat terroriste sur la population individuellement et collectivement : **temporalité, proximité géographique, nombre de victimes, phénomène de rupture, surprise face à l'événement** (Brown et Kulik 1977) ou encore **intensité de l'émotion ressentie, reprise médiatique et politique...** (Tinti *et al.* 2014). Chaque acte est par ailleurs porteur d'une **symbolique** différente selon la cible visée, l'auteur du crime, les revendications associées ou encore les images et la médiatisation qui entourent l'événement (Truc, 2015).

La temporalité a un effet assez intuitif sur la mémoire d'un événement : on cite plus facilement des événements récents (Nicolas 1992). Ainsi, la quasi-totalité des actes terroristes évoqués en 2016 recule dans la mémoire de la population en 2018. Les attentats du 13 novembre 2015 sont cités par **70% des Français contre 80% deux ans auparavant**, ceux de janvier 2015 perdent encore plus de terrain (-22 points). La fusillade du 12 juin 2016 à Orlando et le double meurtre d'un couple de policiers le 13 juin 2016 à Magnanville illustrent parfaitement le pouvoir de la temporalité. Ces actes ayant eu lieu pendant la phase d'enquête, ils étaient les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> attaques les plus citées en 2016 (respectivement 12% et 10% de la population). En 2018, ces attentats ne sont plus évoqués que par moins de 0,5% de la population. Les attentats de mars 2016 en Belgique, cités à hauteur de 20% dans l'enquête de juin 2016, ont quasiment disparu dans celle de juin 2018. Mais cette dimension peut **difficilement expliquer** la position particulière des attentats du 13 novembre dans la mémoire, par rapport aux attentats de Nice, ou de ceux de janvier 2015, survenus dans un intervalle de temps relativement réduit.

Le lieu dans lequel survient l'attentat a également un impact important sur la probabilité de se souvenir d'un attentat. Ainsi, les personnes interrogées ont tendance à plus souvent citer les actes ayant eu lieu sur le **territoire national** : en 2018, 92% des personnes interrogées ont au moins cité un attentat en France contre 13% dans le reste de l'Europe, 43% aux États-Unis (essentiellement les attentats du 11 septembre 2001) et 8% ailleurs dans le monde. La proportion de personnes évoquant un acte terroriste ayant eu lieu sur le territoire est stable entre 2016 et 2018 (-1 point). Toutes les autres zones géographiques reculent sur deux ans : -12 points pour l'Europe, -15 pour les États-Unis et -10 pour le reste du monde, dans un contexte où le nombre de réponses données recule. L'ancrage fort du 13 novembre dans la mémoire collective et la survenance de nouveaux attentats marquants pour la population (Nice) peuvent expliquer ce recentrage sur la France, tandis que la diminution de la citation d'attaques à l'étranger laisse supposer que celles-ci ont possiblement marqué les individus avec moins d'intensité que celles survenues dans l'Hexagone. Mais là encore, les attaques du 13 novembre **ne se distinguent pas** réellement de celles de janvier 2015 (également à Paris), ou de celles de Nice, toutes survenues sur le territoire national.

Le **nombre de victimes** joue un rôle très important dans la construction mémorielle d'une attaque. D'une certaine manière, ce critère objectivise l'horreur de l'acte terroriste en l'ancrant dans une réalité comparable. Nous avons cherché à mettre en avant cette relation en mettant en regard le nombre de citations de chacun des attentats dans notre enquête et le nombre de personnes décédées au cours de ces différents tragiques événements (voir Annexe). On observe

ainsi une forte corrélation entre le nombre de victimes d'un attentat et le pourcentage de la population qui le cite comme un événement marquant en 2018 (Tableau 4). Le caractère marquant du 13 novembre est donc à mettre en parallèle avec le fait que ces attentats représentent **l'acte terroriste le plus meurtrier** survenu en France depuis la guerre d'Algérie. De la même manière, sans être le seul élément qui explique le très fort souvenir du 11 septembre 2001, la spécificité de cette attaque réside également dans le nombre extrêmement élevé de victimes.

**Tableau 14 - Corrélation entre nombre de victimes décédées dans un attentat et la citation de l'attentat comme un acte terroriste marquant depuis l'an 2000**

	Victimes	Effectif
Victimes	1	0,41***
Effectif		1

\*\*\* La corrélation est significative au niveau 0,01

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », juin 2018.

Le **regard porté par l'État** et les réactions et hommages nationaux jouent probablement également un rôle. Après les attentats de Toulouse (mars 2012), la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) privilégie la voie du loup solitaire et estime que le terroriste s'est radicalisé seul, sans appartenance à un réseau. L'événement est décrit, d'une certaine manière, comme isolé. Les attentats de janvier 2015, qui restent gravés dans la mémoire collective via l'expression « Je suis Charlie », sont suivis de marches dans toute la France, voire dans le monde entier, qui se déroulent à l'appel de nombreuses organisations citoyennes, et les gouvernements de différents pays présents n'en sont pas à l'initiative. Le 13 novembre n'est pas suivi de manifestations de telle ampleur, les citoyens ayant été appelés à rester chez eux pour des questions de sécurité. Mais le caractère exceptionnel et médiatisé de **l'état d'urgence**, décrété après, constitue probablement en lui-même un marqueur de l'importance de l'événement pour la population. **Les précédents attentats ayant été perpétrés en France n'avaient pas déclenché une réaction aussi forte de la part de la puissance publique** (Boussaguet et Faucher, 2018).

L'impact de la **médiatisation** du 13 novembre sur sa mémorisation est toujours difficile à mettre à jour. Tout d'abord pour des questions insolubles de l'effet et de la cause - les médias parlent-ils plus d'un événement car celui-ci touche plus la population, ou la population est-elle plus touchée car les médias en parlent davantage ? Toutefois les travaux de l'INA (Malherbe 2016) ont montré une **couverture médiatique exceptionnelle et immédiate** : 14% du temps d'antenne est consacré aux attentats entre le 14 et le 20 novembre sur les chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6 et Arte). Ils ont été complétés par des travaux publiés au début 2019 par Ninon Lize Masclef et qui recensent des volumes horaires de médiatisation similaires de traitement des attaques de janvier et de novembre ; et une différence de nature de traitement : l'onde de choc médiatique est plus immédiate pour le 13 novembre que pour la tuerie de janvier, la durée d'exposition est plus longue pour le 13 novembre que pour janvier, les programmes mobilisés sont différents (journaux télévisés pour janvier, émissions spéciales - pour novembre).

L'auteure en conclut « En définitive, on peut très clairement établir que l'intensité de la médiatisation des deux séries d'attaques a été similaire. Si les attentats de janvier ont trouvé un écho dans la plupart des programmes diffusés la semaine des événements, ceux de novembre ont donné lieu à davantage d'émissions spéciales. Les deux périodes se distinguent donc moins par le volume que par la manière dont l'information a été traitée par les chaînes. Leur impact différent dans les mémoires semble donc davantage lié à la nature même des événements plutôt qu'à un écart significatif dans leur médiatisation. »

Au-delà de la réaction de l'Etat, et du nombre de victimes, la symbolique de l'évènement, le sens, possiblement reconstruit à posteriori, ou même non conscientisé a sans nul doute un impact. Selon Gêrôme Truc, les attentats constituent un moment de vérité pour la cohésion sociale, qui révèle « **ce à quoi nous tenons** », **qui est aussi « ce par quoi nous tenons** », c'est-à-dire les choses et les personnes qui nous sont chères, les valeurs auxquelles nous sommes collectivement attachées (Truc, 2016, p. 4).

Dans le cas des attaques de Nice, le 14 juillet 2016, la **date est particulièrement chargée de sens**. La fête nationale est un moment officiel de rassemblement de la nation et un événement célébré comme fondateur de la République française. Cet esprit transparaît clairement dans les réactions à cette attaque, et notamment le discours du président de la République, François Hollande.

Les attentats terroristes de janvier 2015 restent gravés dans la mémoire collective pour le symbole représenté par l'attaque d'un média, Charlie Hebdo, existant de longue date dans le paysage français et avec une position de provocation revendiquée comme un signe de liberté. L'attaque contre la rédaction de *Charlie Hebdo* aura ainsi donné lieu à la mise en lumière de l'attachement des Français à la **liberté d'expression** (Bazin, 2016). Les **marches** qui ont suivi dans toute la France, voire dans le monde entier, étaient empreintes de cette idée. Ces marches rassemblent quatre millions de personnes en France. Pierre Nora dénomme les manifestations post-attentats de janvier 2015 et en particulier les rassemblements du 11 janvier comme un « événement monstre ». Il les analyse comme : « *un surgissement de l'inattendu auquel les médias donnent une répercussion explosive. [...] Des événements à caractère total dans lesquels la communauté se contemple et se réfléchit dans un flamboiement éphémère où se joue quelque chose d'essentiel à son fonctionnement* ». Nonna Mayer et Vincent Tiberj ont montré que les personnes s'y étant rendues comptaient parmi les plus **tolérantes** de la population (les moins xénophobes, les moins islamophobes...) (Mayer et Tiberj 2016), cette attitude bienveillante à l'égard d'autrui étant alors momentanément largement partagée au sein de la population française (Mayer *et al.* 2016).

**Quel sens symbolique adosser aux attaques du 13 novembre ?** Elles ne visent pas des lieux ou organisations précis, la date choisie n'est pas en elle-même porteuse de sens. L'attentat si il avait effectivement touché le Président de la République comme il le recherchait aurait évidemment eu une symbolique forte. Mais l'attaque de Saint Denis ayant échoué, nous posons l'hypothèse que si les attentats du 13 novembre concentrent la mémorisation de la séquence morbide de 2015-2016, c'est car ils révèlent une des valeurs fondamentales de notre société actuelle, à savoir **la valorisation de la liberté individuelle**.

Notons en préambule que la séquence des attentats 2015-2016 mobilise et associe fortement la « société civile ». Isabelle Garcin-Marrou et Isabelle Hare dans leur analyse comparative du traitement des attentats terroristes des années 1990 et des années 2015-2016 dans la presse écrite montrent qu'à l'instar des « portraits des victimes du 11 septembre en 2001 (Wrona, 2005), celle de 2015 et 2016 produit une forme de **singularisation** des victimes (Niemeyer, 2015), véritable **catalyseur d'émotion** (Truc, 2016). Les auteures constatent une différence de traitement entre les années 1990 et 2015-2016. La médiatisation des attentats de 2015-2016 est plus crue et s'adresse surtout à la société, présentée comme vivant la douleur des victimes à l'unisson.



*« Cette mise en événement plus crue correspond par ailleurs à une monstration beaucoup plus forte des victimes et notamment des victimes décédées ; en 2015-2016, les journaux montrent les morts. Face à cette montée de la violence dans les dispositifs éditoriaux, le politique (l'État, les différents pouvoirs) est toujours bien présent mais apparaît plus démuni ou désuni, tandis que la douleur sociale fait son apparition dans les journaux, par la multiplication des portraits des victimes et des témoignages des proches. (...) contrairement à ce qui s'observe lors de la vague d'attentats du milieu des années 1990, la société française est représentée en 2015-2016 « comme une entité souffrant à l'unisson des victimes directes », l'émotion populaire en venant à occuper une place centrale dans la couverture médiatique des attentats. (...). À travers ces différentes catégories d'images, la presse écrite collectivise l'atteinte faite aux victimes des attentats et fait de la société civile son principal destinataire ». [Garcin-Marrou et Hare, 2019, p166]*

Outre que les attentats du 13-Novembre ont consisté en des attaques coordonnées en plein cœur de la capitale d'une ampleur inédite, et la réaction de l'Etat, ce furent aussi des attaques à **l'aveugle**, ce en quoi ils marquèrent une **rupture** nette avec les précédentes attaques djihadistes sur le sol français, à savoir les attentats de Toulouse et Montauban en 2012 et les attentats de janvier 2015. Le vendredi 13 au soir, les terroristes ont tiré au hasard dans la foule et non sur certains individus en particulier, délibérément ciblés pour ce qu'ils sont : des journalistes, des juifs, des policiers ou des militaires. Au Bataclan et au stade de France comme en terrasse des cafés parisiens, il pouvait y avoir – et il y avait effectivement – des journalistes, des policiers et des juifs, mais ce n'est pas en tant que tels qu'ils furent cette fois-ci visés par les terroristes.

Nous posons l'hypothèse que **les attaques du 13 novembre** se détachent des autres événements car elles touchent à la **liberté de chacun de vivre comme il l'entend**. Les victimes, si elles ont été *a posteriori* considérées comme membres d'une génération « Bataclan » et si leurs valeurs en faisaient des cibles pour les terroristes, pouvaient **ne pas forcément en avoir conscience en amont**. Elles ne se présentaient pas, au moment des attaques, dans un contexte professionnel (par exemple en tant que journalistes ou policiers). Bien qu'elles aient été dans un lieu spécifiquement lié à une communauté particulière (de jeunes festifs), l'appartenance à cette communauté n'était **pas nécessairement consciente**, comme cela a pu être le cas pour d'autres attentats, notamment à l'égard de communautés religieuses. Le 14 novembre 2015, une blogueuse, Titiou Lecoq (citée par Haddad 2017, p.71) résume ainsi cette pensée :

*« Les attentats de janvier ciblaient des gens qui représentaient quelque chose : dessinateurs / policiers / juifs. Hier, c'était juste nous. Des gens qui aiment bien sortir pour faire la fête. [...] On a jamais eu l'impression de représenter quoi que ce soit. Surtout pas le week-end. Le vendredi soir, on dépose les costumes sociaux habituels. Le vendredi soir, on est n'importe qui. ». [Titiou Lecoq (citée par Haddad 2017, p.71)]*

Autre élément convergent, les plus marqués par les événements du 13 novembre sont les plus satisfaits de leurs conditions de vie actuelle et qui, d'une certaine manière, **auraient beaucoup à perdre** : la proportion de citations du 13 novembre est plus élevée chez ceux qui se disent très souvent heureux dans leur vie, jugent avoir un très bon état de santé par rapport aux personnes de leur âge, sont très satisfaits de leur cadre de vie quotidien.

**Tableau 15 – Certains groupes citent davantage le 13 novembre en premier comme attentat les ayant le plus marqué depuis l'an 2000**

Très satisfait de son cadre de vie quotidien	43%
Pas satisfait de son cadre de vie quotidien	31%
Très satisfait de son état de santé	41%
Pas satisfait de son état de santé	35%
Très souvent heureux	44%
Occasionnellement ou jamais heureux	32%

Champ : Ensemble des répondants – résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », juin 2018.

Lecture : 41% des répondants qui rencontrent régulièrement leur famille proche citent en premier les événements du 13 novembre comme l'un des actes terroristes les ayant le plus marqué depuis l'an 2000.

Selon Bréchon et al. (2019), « le sentiment de bonheur est aussi lié très fortement au sentiment **de contrôler sa vie** (mesuré par une échelle en 10 positions). Plus on a le sentiment de maîtriser sa vie et de pouvoir choisir comme on l'oriente, de ne pas être contraint par les autres plus on est heureux. (...) Et l'on trouve ce même type de relations dans de nombreux pays (Inglehart,2018). »

La forte réaction à cet événement nous semble pouvoir être liée à la représentation dominante d'une « société des individus » (Elias) où sont valorisés le respect, la dignité, l'ouverture à la singularité et par-dessus tout, la liberté de chacun de vivre comme il l'entend.

Un autre élément convergent permettant d'appuyer cette lecture tient aux **réactions différenciées des groupes sociaux dans le temps**. L'individualisation des parcours, des valeurs, des identités recèle en effet de **nouvelles sources d'inégalités**, comme l'explique Marcel Gauchet.

*“Cette montée en puissance de l'individu engendre d'ailleurs de redoutables problèmes. Car il revient à l'individu de choisir qui il est et ce qui compte pour lui. Son identité, il doit se la fabriquer, se la constituer. Tandis qu'autrefois elle était assignée dès la naissance, elle devient quelque chose que chacun est incité à inventer. Or, si les individus sont tous égaux en principe face à ce droit d'« être*

*soi-même »*, **ils sont en réalité inégaux dans leur capacité de choisir leur vie et de se construire personnellement. Cela commence dès l'enfance et ne fait que croître dans la vie sociale réelle. Ce n'est pas une petite affaire. Je considère que c'est la racine de l'inégalité dans notre société.** » [Gauchet, in Halpern, 2009]

Autrement dit, les plus jeunes, les plus aisés, les publics urbains ou diplômés sont aujourd'hui plus à même de concrétiser la valorisation actuelle des singularités et parcours individuels. Parce qu'ils ont le capital culturel ou économique, parce qu'ils maîtrisent les outils numériques façonnant le monde actuel, ils sont aujourd'hui le plus en capacité de se constituer « entrepreneurs de leur vie ».

La lecture de la mémorisation et la perception des événements du 13 novembre selon les catégories sociales est de ce point de vue éclairante. Deux ans et sept mois après les faits, les résultats sont teintés d'une coloration plus sociale qu'en 2016 : l'écart s'est ainsi accentué entre 2016 et 2018 selon le niveau de revenus et de diplôme.

- En 2018 comme en 2016, les personnes les **plus diplômées ou avec des hauts revenus** sont toujours celles se disant très marquées par les attaques du Bataclan, des terrasses parisiennes et du Stade Saint Denis : la proportion de personnes de ces catégories citant les attaques du 13 novembre comme l'événement le plus marquant depuis l'an 2000 reste quasi stable (recul d'un point de pourcentage pour les diplômés du supérieur ; recul de 3 points pour les hauts revenus). Les cadres et professions intellectuelles supérieures (-7 points) et les professions intermédiaires (-5 points) sont aussi dans ce cas.

- En revanche, les personnes en plus grande **précarité**, qui étaient déjà le plus en distance en 2016 paraissent se détacher encore davantage. Les personnes non diplômées ne sont plus que 48% à faire mention du 13 novembre parmi les attaques terroristes les ayant marqués contre 75% en 2016, soit un recul de 28 points, le plus fort enregistré sur la quarantaine de catégories étudiées. La baisse est sensible aussi auprès des bas-revenus (-17 points, de 75% en 2016 à 59% en 2018), les ouvriers (-17 points), les personnes au foyer (-12 points) ou les personnes au chômage (-12 points).

De la même manière, les individus appartenant aux catégories sociodémographiques les moins favorisées étaient déjà moins nombreux à connaître les éléments factuels liés aux attentats du 13 novembre (lieux, nombre de victimes, nombre de terroristes) en 2016. Cette tendance se renforce nettement en 2018. Ces évolutions sont à mettre en relation avec le très fort maintien, au contraire, de la mémoire événementielle des catégories les plus aisées, qui donnent, plus que la moyenne, des réponses exactes aux questions factuelles.

**Tableau 16 - Évolution des réponses des non diplômés et des diplômés du supérieur sur les questions d'éléments factuels (en %)**

		2016		2018		Evolution	
		Non-diplômé	Diplômé supérieur	Non-diplômé	Diplômé supérieur	Non-diplômé	Diplômé supérieur
Lieux	Lieux précis et exacts	67	87	30	65	-37	-22
	Ne sait pas	6	2	28	9	22	7
Victimes	Estimation proche ou nombre exact	42	54	22	37	-20	-17
	Ne sait pas, ne donne pas de chiffre précis	21	9	54	26	33	18
Terroristes	Estimation proche	17	29	6	17	-11	-12
	Ne sait pas	16	4	47	21	31	17

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », juin 2016 & 2018.

Les éléments de **mémoire circonstancielle** évoluent selon le même processus. Si en 2016, seuls 3% des individus sondés affirmaient ne pas se rappeler des circonstances dans lesquelles ils avaient appris les événements, cette proportion passe à 15% en 2018, principalement tirée par les populations les plus précaires : les **non diplômés et les bas revenus** sont respectivement 11% et 9% à ne pas se souvenir à quel moment ils ont appris les attentats contre 6% en moyenne. En 2016, ces proportions avoisinaient zéro. Le même phénomène est à l'œuvre sur le souvenir des autres éléments contextuels : mode et lieu d'apprentissage des événements, première discussion.

La mémoire circonstancielle se maintient fortement de l'autre côté du spectre avec seulement 4% des diplômés du supérieur et 2% des hauts revenus qui ne se rappellent pas du moment où ils ont appris les événements. 22% des non diplômés (contre 12% des diplômés du supérieur) ont oublié un des éléments de la mémoire flash (soit +17 points pour les non diplômés, vs +9 points chez les diplômés). La mécanique est la même entre les bas revenus (20% des bas revenus ont oublié un élément de mémoire flash en 2018 soit +17 points en deux ans et sept mois contre 9% des hauts revenus, +7 points).

Finalement, bien que la mémoire du contexte d'apprentissage des événements se maintienne mieux dans toutes les catégories de population par rapport à la mémoire événementielle, on

observe une forme de distance entre **des individus aisés et diplômés qui gardent des souvenirs vivaces des événements**, que ce soit factuels ou circonstanciels, et une population précaire qui voit sa mémoire se dégrader plus vite que les autres groupes sociaux, alors même que leurs souvenirs étaient déjà moins précis en 2016.

Une possible explication tient possiblement à une plus forte identification des catégories aisées et diplômées aux victimes tant par leur profil sociodémographique que leur mode de vie (sorties, loisirs culturels). Il est également envisageable que ce clivage soit également le fait d'un sentiment croissant de marginalisation des catégories populaires, qui se distancient d'une unité nationale, construite autour de la valorisation du parcours et de la réussite individuelle, dans laquelle elles peinent à se reconnaître.

Les attaques contre le Bataclan, le Stade de Saint Denis et les terrasses de café de novembre 2015 sont deux ans et sept mois après les faits, les attaques terroristes ayant le plus marqué la population depuis l'an 2000. Davantage que d'autres attentats ayant eu lieu sur le territoire français et dans un intervalle de temps proche, comme ceux de Charlie hebdo et l'hypercacher en janvier 2015, ou de Nice le 14 juillet 2016 à Nice. Outre le nombre de victimes et la réaction importante de l'Etat ayant institué l'état d'urgence, ces attaques se distinguent des autres tueries en ce qu'elles ne visaient pas explicitement des symboles, ni en termes de lieux, ni en termes de date, et qu'elles touchaient **de manière « aveugle »** des individus dans leur vie quotidienne, s'attaquant ainsi à la valeur cardinale de nos sociétés occidentales, la liberté de chacun de vivre comme il l'entend, et d'exprimer ses singularités. L'empreinte de ces attentats est plus particulièrement forte chez les diplômés du supérieur, les personnes aux hauts revenus. Au-delà des phénomènes d'identification aux victimes, ces groupes sociaux se distinguent des autres par la possibilité de maîtriser leur parcours de vie, tout aussi bien que de le raconter et d'en faire des tout cohérents. Dans le même temps, l'empreinte des événements s'est affaïdi auprès de publics plus en difficulté, en situation financière fragile, ou peu diplômés, qui sont aujourd'hui en difficulté pour atteindre l'idéal d'une vie choisie et singulière valorisée par notre société. D'une certaine manière les attentats du 13 novembre indiquent, à la manière du feu de camp de Halbwachs, les personnes les plus proches du centre de la vie sociale, de celles qui en sont le plus éloignées ou à la périphérie.

\*\*\*

Les travaux empiriques menés à partir de l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC sur des sujets et thématiques diverses montrent l'exacerbation du mouvement de l'individualisation au cours des quarante dernières années. Le corps devient le support de l'expression de cette quête de soi. La médecine améliorative est perçue, notamment chez les jeunes et les catégories aisées, comme un outil du libre arbitre de l'individu. Les réseaux sociaux en ligne sont investis eux-aussi comme des modalités de la création d'une identité personnelle, unique, faite d'une mosaïque d'engagements, goûts, liens. Ils offrent également la possibilité de donner à voir cette identité fabriquée et assumée par l'individu. Dans le monde du travail, la figure de l'entrepreneur, indépendant est valorisée tant par les pouvoirs publics, via la création de nouveaux statuts, que par les jeunes générations qui y voient un espace de liberté pour se créer et s'inventer. En matière de cohésion sociale, l'individu est également considéré comme la pierre angulaire du vivre ensemble, et son rôle est jugé plus important que celui de la protection sociale ou de l'école par exemple. Enfin, la réaction aux attentats du 13 novembre 2015, ont fortement marqué la population, notamment car qu'ils ont été perçus comme une attaque à la liberté de chacun de vivre comme il l'entend (quand par exemple les attentats de janvier 2015 avaient été associés davantage à la question de la liberté d'expression). Ces évolutions viennent questionner voire parfois fragiliser le vivre ensemble. La multiplication des formes d'emploi hors salariat questionne le modèle de protection sociale construit après-guerre et les espaces de socialisation que sont l'entreprise et les collectifs de travail. La valorisation de l'individu, entrepreneur de son corps, de son image sociale, de sa communication peuvent parfois freiner le lien social et limiter la conscience collective. La représentation d'un individu comme principal acteur de la cohésion sociale favorise des politiques sociales dites d'activation, où les droits sont assortis de devoirs, et de plus en plus ciblés sur les plus démunis. Celles-ci entraînent à leur tour, dans une forme de cercle vicieux, une distance de la population à la fois envers les bénéficiaires des politiques sociales enjoins à se « prendre en main » et au financement de la protection sociale jugé trop coûteux et injustement réparti.

Ces premières analyses semblent donc conforter l'idée, largement répandue, que le mouvement d'individualisation est aujourd'hui un obstacle grandissant au vivre ensemble. Dans une mécanique de vases communicants, la cohésion sociale semble d'autant dépérir que l'individu gagne du territoire. L'équation est-elle si simple ? Individualisation et cohésion sociale sont-elles réellement inconciliables ? Ou d'autres valeurs, mouvements de société, sont-ils en réalité les principaux facteurs explicatifs de la fragilisation du vivre ensemble ?

### III - LA COHÉSION SOCIALE FRAGILISÉE PAR L'INDIVIDUALISATION COMPÉTITIVE

Nous avons évoqué plusieurs des sources de fragilisation de la cohésion sociale liées à l'accélération de l'individualisation au cours des 40 dernières années : fabrication du déni de l'autre, et dépolitisation du vivre-ensemble lié à l'obsession d'un soi augmenté, remise en cause du modèle de protection sociale liée à l'individualisation du travail, soutien aux politiques sociales qui vacille, cercle vicieux du retrait de l'Etat, morcellement sociétal selon la capacité de chacun de se plier au modèle de l'individu autonome.

Ce mouvement n'a pas que des conséquences négatives sur la cohésion sociale puisqu'il offre également des opportunités pour une cohésion sociale renouvelée : la régulation s'effectue de manière plus horizontale, entre pairs, la mobilisation et l'engagement individuels des jeunes notamment progressent, le pluralisme et la diversité ont plus de place, les contrepouvoirs se multiplient.

Nous chercherons à mettre en lumière dans cette partie en quoi la fragilisation de la cohésion sociale tient, selon nous, surtout à la **combinaison** du mouvement d'individualisation à un **modèle de société organisé sur le mode de la compétition**, notamment car celui-ci crée inévitablement des inégalités, vécues d'autant plus difficilement qu'elles sont individualisées.

Nous évoquerons tout d'abord la montée des inégalités présente dans de très nombreux domaines tels que nous la constatons à partir de l'enquête Conditions de vie. Nous aborderons plus en détail deux domaines, le logement et la fracture numérique, dans lequel ces inégalités sont fortes aujourd'hui. Nous montrerons que le domaine du logement est devenu, en vingt ans, le théâtre d'une compétition délétère, créant une nouvelle ligne de fracture sociale autrefois absente, car la régulation des désirs individuels (en l'occurrence être propriétaire, vivre le plus longtemps chez soi, etc) est pensée sur une logique **d'ordre social spontané** favorisant de ce fait une compétition entre individus, et créant des gagnants et de perdants. Nous aborderons ensuite la fracture numérique comme autre exemple de ce mécanisme néfaste au vivre ensemble. Le désir des individus d'entrer dans le monde numérique, la multiplicité des offres, ne suffisent pas à eux-seuls à créer une société cohésive, mais amplifient au contraire les écarts, créant une forme de double peine pour des publics déjà en difficulté, sommés de répondre à des

injonctions d'autonomie numérique, injonctions ayant pour effet la sélection des compétences individuelles et l'accentuation des processus de disqualification sociale.

Ces deux exemples illustrent une société individualisée et où la régulation de la société est pensée sur un mode compétitif. C'est ce processus que nous nommerons 'l'individualisation compétitive'. Celui-ci a pour conséquence que chaque domaine devient un enjeu, une bataille qui a d'autant plus de conséquences que les individus sont jugés responsables de leurs situations comme l'explique François Dubet. Nos travaux montrent que la colère exprimée par les Gilets jaunes à l'automne 2018 a beaucoup à voir avec le refus de ce modèle, et que dans cette colère, les gilets jaunes en viennent à exprimer un ressentiment exacerbé contre toute altérité (riches, pauvres, étrangers) jugée injustement favorisée dans la course.

Nous verrons également qu'une autre des conséquences du modèle de l'individualisation compétitive est la course à la visibilité, puisque chacun cherche à obtenir les compensations nécessaires à une compétition juste. Son pendant, un profond sentiment de manque de reconnaissance vient lui aussi fragiliser le vivre ensemble.

### **3.1 DEPUIS 30 ANS, UNE PROGRESSION DES INÉGALITÉS**

---

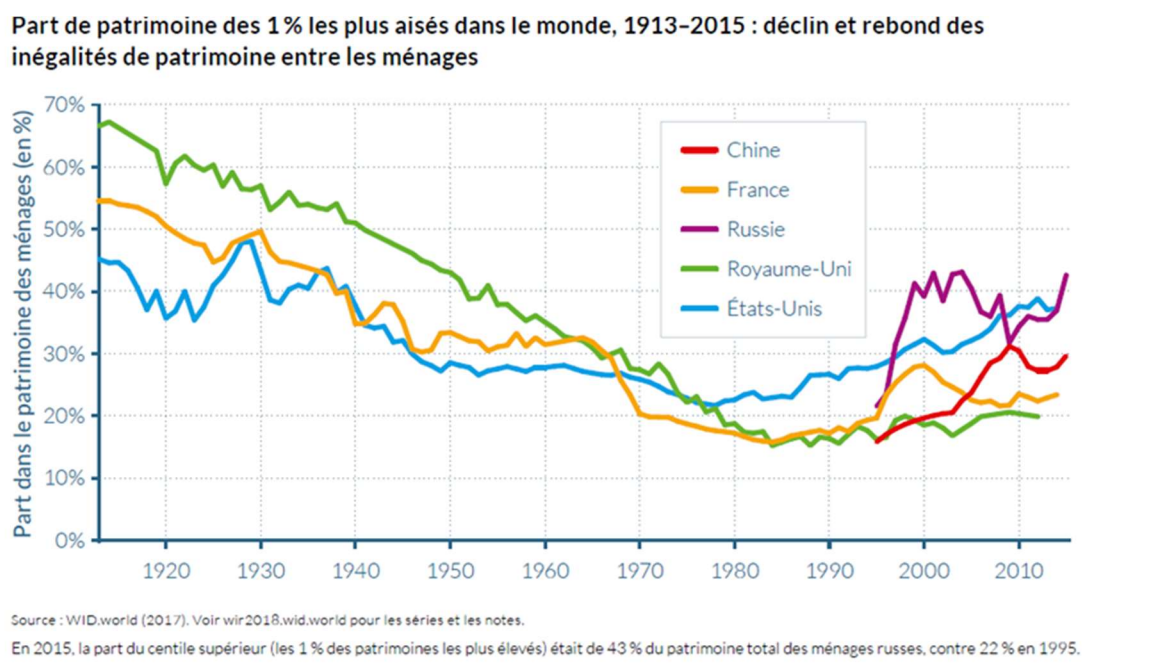
La mesure des inégalités fait l'objet de nombreux débats. Si l'on se centre uniquement sur les inégalités de **revenus**, les indicateurs statistiques permettant de les approcher sont nombreux : indice de Gini, rapport interdécile, interquartile, part du revenu national détenue par les 1% les plus riches, taux de pauvreté etc... Les travaux du laboratoire des inégalités mondiales (rapport 2018) se fondant sur la notion de Comptes Nationaux Distributifs (Distributional National Accounts, DNA), montrent que les **inégalités de revenus ont augmenté**, en France au cours des 40 dernières années, même si elles restent **beaucoup mieux contenues** que dans beaucoup d'autres pays occidentaux, notamment grâce au système de redistribution. En France, la part du revenu total avant impôt des 1% les plus riches de la population a progressé de 2.62 points entre 1980 et 2014, tandis que celle détenue par les 50% les plus modestes diminuait de 0.95 point, et celle détenue par les 40% intermédiaires diminuait de 1.06 point.

Sur le plan du **patrimoine** qui, d'une certaine manière conditionne ensuite la fluidité et justice d'une société, la France se situe aussi parmi les pays occidentaux les moins inégalitaires, mais le mouvement de diminution des inégalités de patrimoine qui était à l'œuvre depuis le début du XXème siècle marque à tout le moins un coup d'arrêt depuis le milieu des années 90. Cette augmentation est relativement limitée en France par rapport à d'autres pays comme la Russie



ou les Etats-Unis où les évolutions sont très importantes mais la tendance est là aussi orientée à la hausse.

### Graphique 33- Les inégalités de patrimoine repartent à la hausse depuis les années 2000 après avoir longtemps diminué



Source : World Inequality Lab, 2018

Nos travaux sur le bien-être (Bigot, Hoibian, 2014 g.) et fondés sur l'étude de **onze dimensions de la vie** (équipement, niveau d'éducation, loisirs/temps libre, logement, lien social, vie citoyenne, situation financière, patrimoine, emploi, état de santé ressenti et sentiment de sécurité) entre 1988 et 2012 montrent que l'amélioration des conditions de vie matérielles, l'élévation du niveau de qualification et la démocratisation de l'accès aux loisirs depuis une trentaine d'années n'ont pas empêché **l'enracinement d'un sentiment d'insécurité sociale et économique, la propagation d'un certain mal-être et l'augmentation des inégalités de modes de vie**, mettant à jour **un décalage croissant entre le PIB et l'indice synthétique de bien-être. Ainsi qu'un décrochage des individus les plus modestes depuis le début des années 2000.**

Longtemps la mesure du progrès des sociétés a été dévolue aux économistes. Au plan macro-économique, le Produit Intérieur Brut (PIB) a ainsi focalisé une grande partie de l'attention. Outil de mesure stabilisé, il devait témoigner de l'opulence des sociétés, offrir des comparaisons dans le temps ou à travers l'espace dans un univers mondialisé. Au niveau individuel, le revenu moyen devait pouvoir rendre compte du bien-être de chacun. Mais depuis quelques années, le

besoin de compléter ces approches est devenu indispensable (Meadows, Randers, Behrens, 1972 ; Nordhaus, Tobin, 1972 ; Gadrey, Catrice, 2007[2003] ; Viveret, 2004). Plusieurs dimensions du bien-être échappent en effet au PIB (Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2009 ; Meda, 1999), qu'il s'agisse des dimensions non marchandes (travail domestique, soins aux enfants, temps passé avec ses amis, temps libre, etc.), ou des caractéristiques propres aux sociétés (leur caractère démocratique, liberté de circulation ou de pensée, accès à une justice efficace et non corrompue, la confiance entre les membres de la société, etc). Les infrastructures, les services publics, sont par ailleurs valorisés en fonction des dépenses occasionnées et non pas des bienfaits qu'ils peuvent procurer. La mesure du PIB n'intègre pas non plus les effets des modes de production sur les générations futures (les investissements réalisés ou au contraire les ressources surexploitées, etc.). Enfin, une dernière critique vise le PIB qui ne donne pas une image de la **répartition** des richesses au sein de la société. La mesure des différentes composantes du bien-être s'impose donc de plus en plus à l'appareil statistique, selon les recommandations – entre autres – de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi : les politiques publiques doivent disposer d'indicateurs plus fins leur indiquant quels sont les besoins et les aspirations de la population, les priorités, et de réorienter leurs actions.

Notre article visait donc à apporter quelques éléments de réponse à cette ambitieuse question : comment ont évolué **le bien-être et la qualité de vie** des Français au cours des dernières décennies ? Et celui-ci a-t-il évolué uniformément dans la population, quelle que soit la place de chacun dans l'échelle des revenus ?

Arrêtons-nous un instant sur les notions de bien-être et qualité de vie convoquées. Qu'avons-nous cherché à mesurer précisément ? Les nombreuses disciplines qui ont défini ces concepts – philosophie, psychologie, sciences sociales, sciences politiques, économie, neurobiologie, etc. – ont pu leur apposer des sens différents. Leurs définitions ont également pu évoluer au cours du temps. Simon Langlois (2010) résume les significations associées aux différentes terminologies de la façon suivant : le « **bien-être** » synonyme de « **qualité de vie** », en anglais « well being », renvoie aux conditions de vie : de bonnes conditions de logement, la facilité d'accès aux loisirs, au transport, etc., mais aussi un emploi « décent ». Dans un deuxième sens, le bien-être au sens de « **welfare** » intègre l'état général de santé, la bonne forme physique, l'absence de détresse psychologique, etc. La notion de bien-être pourrait opérer la synthèse entre la situation personnelle d'un individu et ses systèmes de valeur, ses préférences, ses aspirations. Nous avons pris le parti d'utiliser indifféremment les deux termes (bien-être et qualité de vie) même s'ils ne revêtent pas exactement la même signification, dans la mesure où

plusieurs des indicateurs mobilisés se situent à la frontière des deux notions. Le sentiment de sécurité individuel par exemple relève-t-il avant tout du bien-être individuel ou doit-il être lu comme un indicateur de la qualité de vie ? Pour tenter de mesurer l'évolution du bien-être des Français, nous avons principalement mobilisé l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CRÉDOC (décrite dans la partie V).

Pourquoi mobiliser un tel dispositif ? De nombreux travaux s'appuient sur des données établies au niveau macro-économique, décrivant la population française dans son ensemble. L'intérêt de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » est de mobiliser des données qui ont été **recueillies au niveau individuel**. L'enquête mesure ainsi le « **cumul de désavantages** » ou **d'avantages** : on identifie les individus bénéficiant à la fois d'une bonne santé, d'un accès aux loisirs fréquent, d'un équipement du foyer confortable, ou au contraire ceux étant en situation difficile dans plusieurs domaines de la vie. En cela, l'enquête suit la huitième recommandation de la commission Stiglitz– Sen-Fitoussi qui souligne l'idée que les conséquences d'un **cumul de situations difficiles dépassent largement la somme de leurs effets**. L'autre apport de l'enquête est qu'elle intègre à la fois des **indicateurs « objectifs »** tels que les taux d'équipement en divers biens de consommation, le statut d'occupation du logement, et des **indicateurs « subjectifs »** portant sur les aspirations, les opinions et les préoccupations. Pourquoi mêler ces deux types d'approches ? Intégrer des indicateurs « subjectifs » repose avant tout sur l'idée que les individus sont les plus à même de juger eux-mêmes leur propre situation. Les opinions individuelles forment, en outre, un « raccourci pratique » intégrant en particulier les opinions sur ce que chacun considère comme important dans la vie. La réponse à la question relative à l'état de santé ressenti pourra, pour certains, intégrer l'absence de maladie grave et, pour d'autres, la capacité à faire du sport sans difficulté. L'important étant **qu'en définitive l'individu juge** qu'il est en bonne santé. Toutefois les indicateurs « subjectifs » ne peuvent être les uniques étalons de mesure du bien-être et de la qualité de vie dans la mesure où ils présentent plusieurs limites : les interviewés répondent-ils honnêtement quand on les interroge sur leur bien-être ? Est-il vraiment possible, en termes cognitifs, pour un individu, de faire la somme de toutes ses expériences et de les traduire dans une réponse à une courte question ? Les mesures subjectives sont, en outre, particulièrement sensibles au contexte de l'interview (la présence d'un tiers, le souhait de se présenter sous un jour favorable à l'enquêteur) ou aux effets de mémoire. Elles sont également sensibles aux attitudes des interviewés : certains seront probablement plus enclins à enjoliver leur situation, d'autres à la dépeindre sous un jour plus sombre. Enfin, certains travaux pointent le phénomène de l'adaptation ou de l'« engrenage

hédonique » : les individus auraient tendance à adapter leurs perceptions à leur situation (une amélioration de la qualité de vie se traduirait par davantage d'ambition) ou à ce qui leur semble possible : les désirs et les attentes des personnes défavorisées s'accordent, par exemple, avec ce qui leur semble réaliste. Mêler des indicateurs objectifs et subjectifs paraît donc constituer une approche intéressante pour dresser un portrait le plus complet possible du bien-être des Français.

Le choix précis des indicateurs à intégrer ou au contraire à exclure dans la mesure du bien-être pourra donner matière à débats. Nous avons fait le choix, dans ces travaux exploratoires, de nous limiter au seul matériau de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations ». Les informations ont toutes été recueillies auprès des interviewés, sans les mettre en regard ou les compléter par d'autres types de mesure (taux de mortalité, de morbidité, participation électorale, etc.). L'enquête ne prétend pas à l'exhaustivité. Cette réserve inhérente à toutes les thématiques de recherche est encore plus apparente lorsqu'il s'agit de mesurer le bien-être des individus, qui touche à une multiplicité d'aspects de la vie. Des dimensions tout à fait pertinentes, mais insuffisamment présentes dans l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » n'ont pu être intégrées : comme les conditions de transport (temps passé, accessibilité, confort, etc.), les risques psychosociaux au travail, la qualité de l'environnement, l'état des libertés, l'existence ou non de corruption, de clientélisme, etc.

Nous avons par ailleurs cherché à utiliser le plus grand nombre de variables qui étaient disponibles dans l'enquête et se rapportant au champ du bien-être et de la qualité de vie. Seules les variables dont les séries temporelles étaient incomplètes ont été exclues. Nous avons procédé en deux temps. La première étape a consisté à créer **onze indices composites**, à partir des données de l'enquête, pour décrire onze dimensions du bien-être : la situation financière, le patrimoine, l'équipement, le logement, l'emploi, les loisirs, la vie citoyenne, l'état de santé ressenti, la sociabilité, le sentiment de sécurité et l'éducation. Puis, pour élaborer **l'indicateur synthétique**, les **onze indices composites ont été cumulés, avec ou sans pondération**.

Pour construire les 11 indices composites, plusieurs **principes** ont été appliqués :

- **Différentes variables ont été prises en compte** au sein de chaque indice composite. Par exemple, l'indice du temps libre et des loisirs a été calculé comme un compteur de situations positives à partir de sept variables : la fréquentation d'un équipement sportif, d'une bibliothèque, d'un cinéma, le fait d'être parti en vacances au cours des douze derniers mois, le temps libre disponible, la fréquence de « visionnage » de la télévision, la participation à des

associations sportives ou culturelles. Dans chaque indice ont pu être agrégées des variables « objectives » comme, par exemple, le revenu du ménage, et des variables décrivant les perceptions des ménages comme, par exemple, le sentiment de devoir s'imposer des restrictions sur certains postes de son budget. Ont été également intégrées des variables portant à la fois sur la situation individuelle de chacun comme, par exemple, l'opinion sur l'évolution de ses propres conditions de vie, et le regard porté sur la société dans son ensemble, comme par exemple, les anticipations sur l'avenir économique de l'ensemble du pays.

- Nous avons privilégié les variables **présentes en longue période**. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » étant évolutive, certaines questions ont pu ne pas être posées à certaines époques. Des questions récentes, bien que tout à fait adaptées à notre problématique, n'ont pas été intégrées dans les indices. En définitive, l'indice composite d'évolution du bien-être dans son ensemble a été calculé pour la période durant laquelle tous les indices ont pu être mobilisés, soit à partir de 1988.

- Chaque indice a été **calculé au niveau individuel**, plutôt qu'au niveau macrosocial. Pour chaque individu, on a comptabilisé le nombre de réponses positives à chaque variable. Dans l'exemple de l'indice d'évolution de **l'accès aux loisirs**, un individu qui fréquenterait régulièrement un équipement sportif, un cinéma et serait parti en vacances au cours des douze derniers mois, mais qui aurait répondu par la négative aux autres indicateurs (ne fréquente pas de bibliothèque, travaille plus de 39 h par semaine, ne regarde pas souvent la télévision, ne participe pas à une association sportive, ni à une association culturelle) cumulerait 3 points. Le choix des variables retenues et leur affectation à telle ou telle dimension prête à discussion : dans notre exemple, le fait de regarder la télévision régulièrement doit-il être considéré comme un facteur de bien-être ? Doit-il être comptabilisé au même niveau que le fait d'être parti en vacances ? L'analyse des appréciations données par différentes activités dans le cadre de l'enquête Emploi Du Temps 2010 de l'Insee montre par exemple que la télévision est assez appréciée, mais moins que le fait de se rendre au cinéma. On pourrait chercher, dans des travaux ultérieurs, à attribuer des poids différents aux diverses activités. Il conviendrait alors de s'interroger sur les critères de pondération. Faut-il faire évoluer ces poids selon les caractéristiques sociodémographiques des interviewés, selon la période considérée ? Nous avons préféré, dans le cadre de ces premiers travaux, donner à chaque variable disponible le même poids.

L'indice de situation financière mêle des critères « objectifs » : dispose d'un niveau de vie avant impôt et redistribution à 70% du niveau de vie médian<sup>15</sup>, et des critères « subjectifs » tels que le sentiment de se restreindre budgétairement sur moins de 3 postes de son budget, et le sentiment que son niveau de vie s'est amélioré ou est resté le même au cours des 10 dernières années

Nous développerons plus loin plusieurs des autres indices ainsi constitués : équipement, niveau d'éducation, loisirs, logement, lien social, vie citoyenne, situation financière ressentie, patrimoine, emploi, état de santé ressenti.

- Ensuite les indices synthétiques ont été divisés par le nombre de variables qu'ils intègrent (dans l'exemple des loisirs, par sept) pour obtenir une note comprise entre 0 et 1. Cette opération vise à normer toutes les dimensions, lesquelles peuvent ensuite être agrégées par simple addition, pondérée ou non, afin d'élaborer l'indicateur du bien-être global.

Au total, onze dimensions de la vie ont été distinguées, intégrant soixante variables (liste en annexe de l'article Bigot, Hoibian, 2014 g.). L'évolution de chaque indice synthétique a été étudiée au niveau moyen (pour l'ensemble de la population) et **selon le niveau de vie par unité de consommation** de l'interviewé, avant impôts et transferts. Les unités de consommation sont déterminées par la racine carrée du nombre de personnes du foyer. En suivant les travaux de Régis Bigot et Simon Langlois (2011), trois catégories ont été distinguées : hauts revenus, classes moyennes et bas revenus. Les « bas revenus » correspondent aux personnes dont le niveau de vie par unité de consommation est inférieur à 70 % du niveau de vie médian, les « hauts revenus » sont les personnes dont le niveau de vie dépasse 150 % du niveau de vie médian ; les « classes moyennes » se situent entre les deux. Nous avons là aussi suivi les recommandations du rapport Stiglitz, qui préconise de ne pas seulement suivre les données en moyenne mais d'observer comment se ventilent les situations dans la population. Notons que ces niveaux de vie sont calculés avant impôts et transfert, car l'enquête Conditions de vie n'est pas adaptée à un recueil aussi précis. Cet élément n'est pas neutre, en effet la redistribution a

---

<sup>15</sup> Le niveau de vie calculé intègre l'ensemble des revenus après cotisations sociales, et avant impôt, il n'intègre pas les prestations sociales (allocations familiales, logement, etc) c'est donc un revenu **qui n'intègre pas les mécanismes de redistribution**. Sont intégrés : les salaires, retraites, chômage, primes, revenus d'indépendants de tous les membres du foyer, et autres rentrées d'argent (percevez (pensions d'invalidité, loyers, revenus du capital). Ces revenus sont rapportés à la composition du ménage pour tenir compte des « économies » d'échelle, calculé suivant la méthode de la racine carrée du nombre de personnes dans le logement. Notons en outre qu'il s'agit de données déclaratives, moins précises que les données fiscales.

un effet très important en France. Le rapport du niveau de vie entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres est de 8,3, après redistribution il tombe à 4 (données INSEE 2014).

• Pour calculer **l'indicateur du bien-être global**, nous avons utilisé deux méthodes. Le premier indice, appelé « indicateur de bien-être non pondéré » intègre les onze dimensions étudiées en accordant à toutes le même poids. Dans la seconde méthode appelée « indicateur de bien-être pondéré » nous avons accordé une importance plus grande aux dimensions qui apparaissaient, à partir de calculs économétriques, les plus influentes sur le sentiment de bonheur déclaré par les interviewés. Cette seconde tentative revient, en quelque sorte, à tenter de mesurer l'évolution du bien-être à **l'aune des critères jouant aujourd'hui** le plus grand rôle dans le sentiment d'être heureux. Notons enfin que, dans les différentes analyses réalisées, nous avons suivi l'évolution de la population française et des catégories de revenu dans leur ensemble sans prendre en compte les transformations sociologiques qui ont pu s'opérer en leur sein : les modifications de la structure socio-professionnelle, de la pyramide des âges ou l'élévation du niveau de diplôme ont pu jouer, toutes choses égales par ailleurs, sur les évolutions constatées.

On constate **une amélioration des conditions de vie des Français dans plusieurs domaines** : en vingt-cinq ans, le confort matériel des ménages a nettement progressé, les foyers ont acquis de nombreux biens d'équipement et ont très rapidement adopté les technologies dites de l'information et de la communication. Ils jouissent également de logements de meilleure qualité (espace disponible, commodités). L'accès aux loisirs s'est également très largement démocratisé. Si la nature des liens sociaux a beaucoup changé sous l'impulsion de la reconfiguration des structures familiales et des modes de vie, le lien social reste très vivace. Autre amélioration significative : le niveau d'éducation de la population a nettement progressé. Mais, dans le même temps, plusieurs dimensions importantes du bien-être se sont **dégradées** : les contraintes financières des Français sont plus fortes à cause de l'augmentation des dépenses « contraintes » liées aux charges de logement, la situation professionnelle est plus précaire, l'impression d'être en mauvaise santé est plus présente et le sentiment d'insécurité s'est accru. **Et surtout, dans sept dimensions sur les onze observées, des inégalités de modes de vie et de perception se sont renforcées entre le haut et le bas de l'échelle des revenus.**

**Tableau 17 - Tableau synoptique de l'évolution de la qualité de vie en France entre 1988 et 2012**

Equipement	Très forte amélioration	Diminution des inégalités
Niveau d'éducation	Amélioration	Des inégalités stables mais fortes
Loisirs / temps libre	Amélioration	Diminution des inégalités
Logement	Légère amélioration	Augmentation des inégalités
Lien social	Légère amélioration	Augmentation des inégalités
Vie citoyenne	Stable en tendance	Stable en tendance
Situation financière ressentie avant impôts et transferts	Légère dégradation	Augmentation des inégalités
Patrimoine	Stabilité du taux de détention	Augmentation des inégalités
Emploi	Dégradation depuis 1990	Augmentation des inégalités
Etat de santé ressenti	Dégradation ressentie	Augmentation des inégalités
Sentiment de sécurité	Dégradation	Augmentation des inégalités

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations »

L'étude comparée du PIB et des indices de bien-être constitués montre que les courbes convergent dans un mouvement de progression au cours des vingt-cinq dernières années. Mais dans un cas (lorsqu'on accorde à toutes les dimensions le même poids), le bien-être semble suivre l'évolution du PIB, tandis que dans l'autre, on observe, **depuis le début des années 2000 un décrochage du bien-être par rapport au PIB**. Alors que les deux courbes étaient extrêmement proches, l'indice du bien-être pondéré semble quasiment stagner ces dix dernières années, tandis que le PIB continue de progresser. Nos analyses montrent que, dans plusieurs dimensions, **les inégalités ont fortement progressé : en matière de situation financière ressentie avant impôts et transferts, de patrimoine, de logement, d'emploi, d'état de santé ressenti, ou de sentiment de sécurité**. Or les Français sont, de longue date, et sensiblement plus que d'autres peuples, très attentifs aux inégalités (Forsé, Galland, 2011) et ils ont le sentiment que les écarts entre les groupes sociaux se creusent. **La crainte du déclassement, la peur de basculer soi-même dans la pauvreté et le sentiment que les générations futures vivront dans des conditions plus précaires** se nourrissent sans doute des écarts de qualité de vie grandissants que nous constatons dans nos travaux. Ces perceptions expliquent probablement, pour partie, **le regard négatif** que portent les Français sur leur situation et le décalage entre notre indice du bien-être et le PIB. L'amélioration du confort des ménages et la démocratisation des loisirs ne compensent pas les répercussions de la fragmentation de la sphère professionnelle

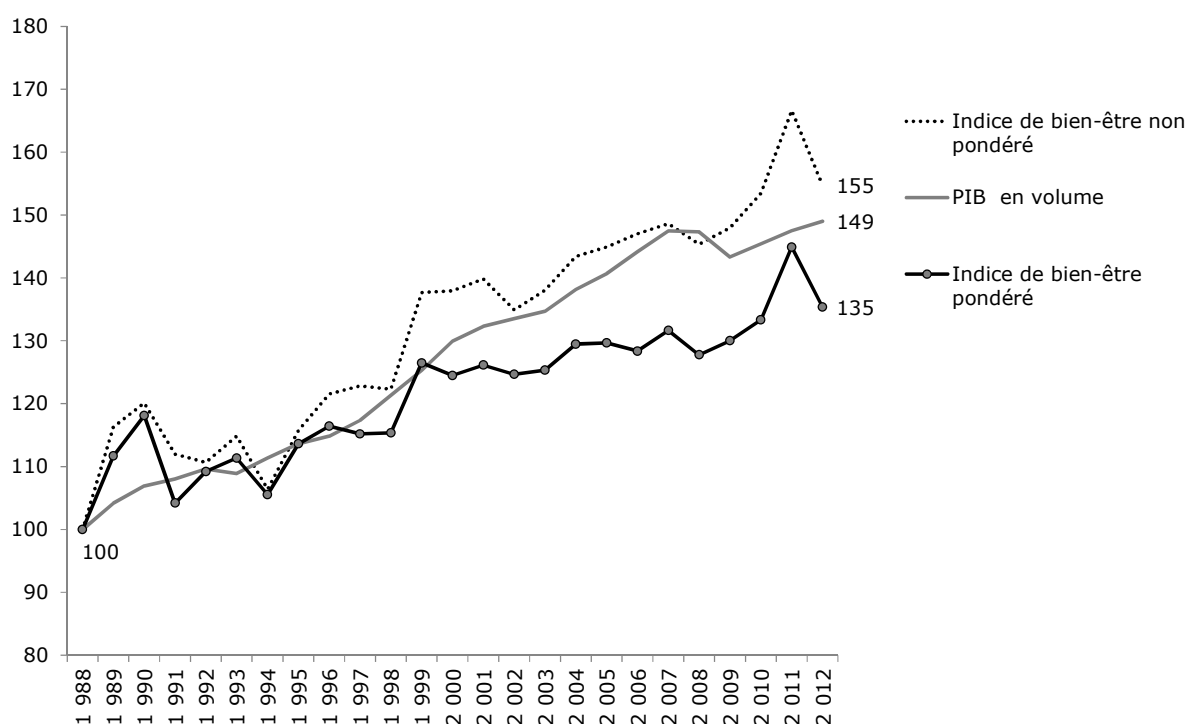


: comment profiter pleinement de son temps libre lorsque le chômage, le développement des contrats courts ou le temps partiel subi compromettent l'accès à des biens essentiels tels que le logement ?

### Graphique 34- Deux tentatives de mesure de l'évolution du bien-être global entre 1988 et 2012

Indicateur de bien-être « non pondéré » – base 100 en 1988 pour l'ensemble de la population

Indicateur de bien-être « pondéré » – base 100 en 1988 pour l'ensemble de la population, un poids plus important a été donné à la santé, la situation financière, le lien social, la vie citoyenne, les loisirs



Source de l'indice de bien-être : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations »

Source du PIB : INSEE, comptes nationaux base 2005, 2012 : prévision de PIB – Source : Note de conjoncture, comptes des pays, 2012

En analysant les évolutions de ces deux indices du bien-être **selon le niveau de vie**, on constate que toutes les catégories sociales profitent d'une amélioration sur l'ensemble de la période de l'indice non pondéré : celui-ci s'améliore de 29% pour les catégories aisées sur la période (+58 points), soit 2,4% par an, il progresse de 71% pour les classes moyennes en près de 25 ans (+67 points), soit 2,8%, et gagne 57% pour les groupes les plus modestes (+18 points), soit 0,7% par an.

**L'indice pondéré** (accordant plus de poids aux dimensions les plus constitutives du bonheur en 2012 : santé, situation financière, lien social, vie citoyenne, loisirs, s'améliore aussi pour

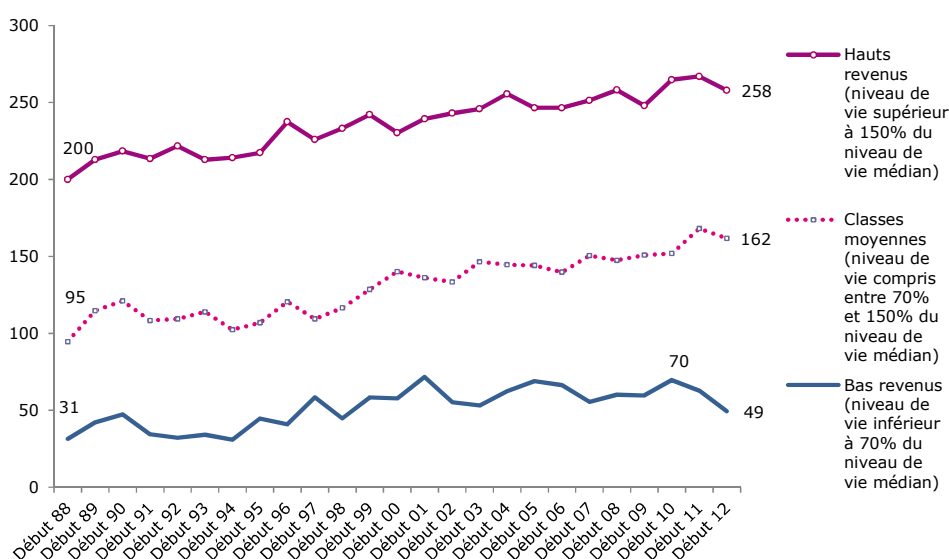
toutes les classes sociales (respectivement +39, +43, +6 points) mais nettement moins pour les bas revenus. L'amélioration de la qualité de vie semble quasi-continue sur la période, mais **on observe au bas de l'échelle des revenus un arrêt du mouvement de progression depuis le début des années 2000**. Depuis, la qualité de vie des bas revenus s'oriente à la baisse, et la crise semble renforcer ce phénomène. En vingt-cinq ans, leur **situation financière s'est très fortement dégradée**, ces populations sont de plus en plus **exclus d'un marché de l'emploi stable, leur niveau de santé ressenti** – très proche de celui des autres catégories à la fin des années 1980 - s'est beaucoup dégradé, et ils ressentent **une anxiété grandissante par rapport à l'avenir, à leur environnement économique ou à leur sécurité physique**. Et cette dégradation n'est plus compensée, notamment ces quatre dernières années, par la progression de l'équipement du foyer, un meilleur accès aux loisirs ou une amélioration du niveau d'éducation.

La situation des groupes **les plus aisés s'est plutôt améliorée**, notamment d'un point de vue patrimonial (qui à son tour rejaillit positivement sur le niveau de confiance dans l'avenir), l'équipement de leur foyer est plus fourni, ils sont à la pointe notamment dans d'appropriation des TIC où, depuis le début de la révolution digitale, ils ont été les premiers à s'emparer de toutes les innovations. Au total, leur situation semble s'être plutôt améliorée, même si ceux-ci éprouvent davantage le sentiment de se restreindre financièrement ou se montrent **plus inquiets** qu'à la fin des années 1980.

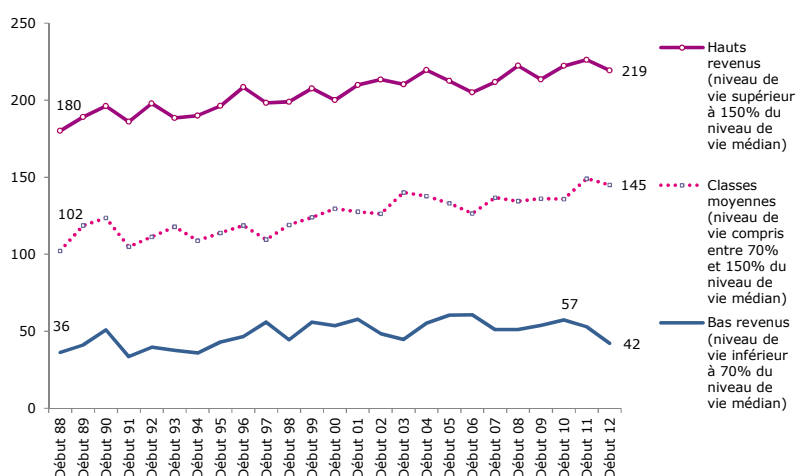
**La qualité de vie des classes moyennes a, en tendance, plutôt eu tendance à progresser** depuis 25 ans. Elles ont très largement profité d'une démocratisation de l'accès aux loisirs et amélioré significativement l'équipement de leur foyer, elles ont aussi accédé à de meilleurs niveaux de diplôme, vu leur patrimoine s'apprécier, mais elles doivent aussi composer avec des charges de logement de plus en plus importantes, réduisant leurs marges de manœuvre financières, elles sont quelque peu touchées par la dégradation du marché de l'emploi, sont de plus en plus en prise avec des difficultés de santé, et se projettent dans un avenir de plus en plus sombre.

## Graphique 35- L'évolution des indices de bien-être selon le niveau de vie

Indice non pondéré (le même poids a été affecté aux 11 dimensions étudiées- base 100 en 1988 pour l'ensemble de la population)- base 100 en 1988 pour l'ensemble de la population



Indice pondéré-les onze dimensions ont été cumulées en donnant un poids de 1,7 à l'indice de loisirs, 1,4 à celui de vie citoyenne, 2 à l'indice de santé ressentie, 2,1 à celui de lien social par, 1,5 à celui de situation financière ressentie avant impôts et transferts, et 1 aux autres dimensions (patrimoine, équipement, logement, emploi, sentiment de sécurité) - base 100 en 1988 pour l'ensemble de la population



Source des indices de bien-être : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

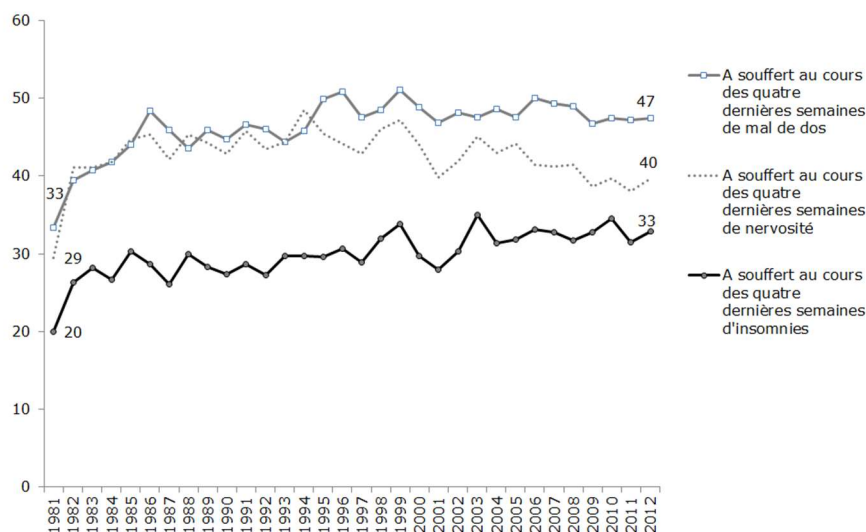
### 3.2 ...QUI S'ACCOMPAGNE D'UNE MONTÉE DES INCERTITUDES - UNE NOUVELLE FORME DE PAUVRETÉ

La progression des inégalités alimente à son tour une montée des **incertitudes et inquiétudes**. Les travaux menés avec Régis Bigot sur le bien-être de nos concitoyens et leur évolution sur trois décennies - entre 1982 et 2012 - (Bigot, Hoibian, 2014, g.) montrent en effet qu'au-delà d'une progression des inégalités de conditions de vie évoquées par ailleurs (dualisation de la

société entre propriétaires et locataires – détaillée en partie 3.1.1, polarisation du marché du travail, détaillée en partie 3.1.2) s'ajoute une **montée des incertitudes** plus particulièrement ressenties par les bas revenus.

En matière de **santé**, les perceptions des ménages se sont dégradées. Cela peut paraître étonnant au regard des progrès qui ont été réalisés en trente ans : l'espérance de vie à 65 ans en France est l'une des plus élevées du monde, tant pour les hommes (16,9 ans) que pour les femmes (21,4 ans), seul le Japon fait mieux (17,8 ans et 22,7 ans) et la Suisse pour les hommes (17,2 ans) (Cambois et al., 2009). La mortalité dite « prématurée » (décès survenus avant 65 ans) a été en forte régression durant ces trente dernières années, comme dans la plupart des pays européens, grâce notamment à la baisse des comportements à risque (consommation de tabac, d'alcool, accident sur les routes...), pour de multiples raisons que nous n'exposerons pas ici car elles sont déjà très bien documentées. Mais dans le même temps, la proportion d'individus qui considèrent leur **état de santé satisfaisant**, en se comparant aux personnes de leur âge, après avoir progressé entre 1981 et 1990, s'effrite lentement depuis 20 ans : elle est passée de 90 % en 1990 à 84 % au début 2012. Les raisons de cette baisse sont multiples. L'espérance de vie augmente, mais avec l'âge, les maladies chroniques et l'incapacité augmentent. De récents travaux de l'INED indiquent que l'espérance de vie sans incapacité a tendance à diminuer ces dernières années (Sieurin, Cambois, Robine, 2011). Par ailleurs, les **souffrances psychiques** ou physiques ont significativement augmenté : en 2012, 33 % des Français sont tourmentés par l'insomnie (contre 20 % en 1981), 47 % se plaignent de maux de dos (33 % en 1981) et 40 % signalent de la nervosité (29 % en 1981).

**Graphique 36 - Proportion d'individus ayant souffert de maux de dos, de nervosité ou d'insomnies au cours des quatre dernière semaines**



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations »

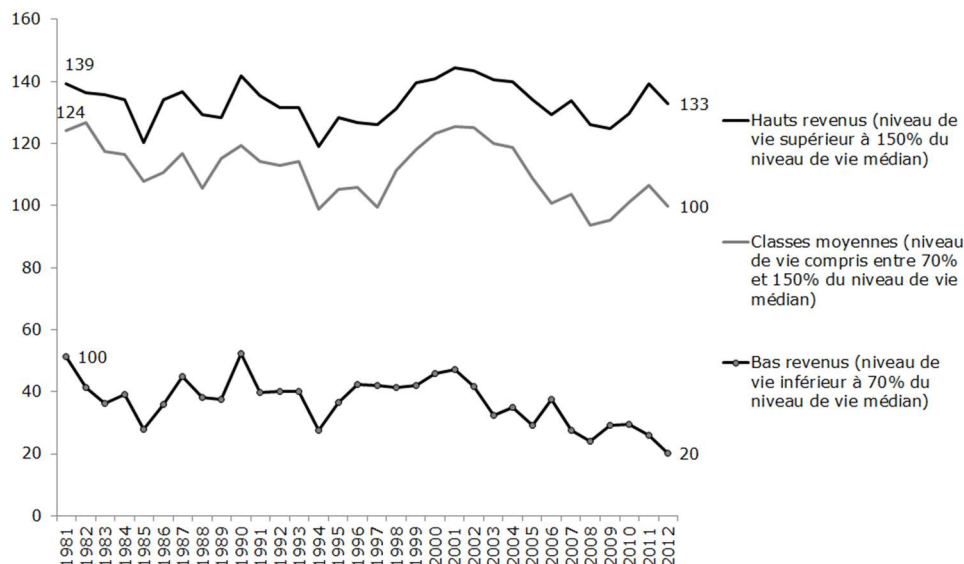
On observe une nette divergence entre les catégories sociales. Alors que les hauts revenus témoignent d'un état de santé ressenti très proche, en 2012, de ce qu'il était en 1980, les indices **des classes moyennes et des bas revenus** ont subi un net décrochage. La baisse est surtout marquée chez les bas revenus. Ces résultats font écho aux inégalités en matière de santé pointées par le Haut conseil de la santé publique (2012) : les différences de mortalité entre les ouvriers et les cadres se sont accrues ces dernières années dans pratiquement tous les domaines, qu'il s'agisse des maladies cardiovasculaires, des cancers, des accidents, des problèmes dentaires ou de la santé mentale. De quoi alimenter une idée de plus en plus répandue en France, selon laquelle « on est mieux soigné quand on a de l'argent et des relations » : 37 % des Français partagent ce point de vue en 2012, contre 26 % en 1981.

Contrairement à ce qu'on entend dire parfois, le niveau de vie des Français n'a pas baissé sur la longue période : entre 1988 et 2012, le **pouvoir d'achat** par personne a progressé de 35 %. En revanche, il s'est accru de manière inégale entre les différentes catégories de la population, les hauts revenus distançant de plus en plus les classes moyennes (+44 % pour les hauts revenus depuis 1988, contre +27 % pour les classes moyennes) (Bigot, Crouette, Muller, Osier, 2011). De plus, les dépenses « contraintes » telles que le logement, l'eau, l'énergie, les assurances, les impôts, les abonnements téléphoniques et internet ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus : ces charges représentent aujourd'hui 35 % du budget des ménages, contre 20 % il y a trente ans (INSEE, 2010). Ainsi, les marges de manœuvre des consommateurs sont de plus en plus réduites et les **restrictions** budgétaires touchent de plus en plus de postes. Le nombre

de budgets pour lesquels les foyers ont le sentiment de se restreindre est ainsi passé de 3,9 en moyenne en 1981 à 5,5 en 2012 (sur les dix postes étudiés). L'augmentation des dépenses contraintes a touché de plein fouet les catégories modestes et n'a pas épargné les classes moyennes. Cela **renforce le sentiment de déclassement** : actuellement, 70 % des Français ont le sentiment de faire partie des classes sociales inférieures, contre 60 % en 1999. Une personne sur deux a même l'impression que son niveau de vie s'est dégradé depuis 10 ans. La proportion ne cesse d'augmenter depuis 2001. Le « moral économique » n'a jamais été aussi bas depuis 35 ans.

### Graphique 37 - Augmentation des inégalités en matière de situation financière

Indice de situation financière\*, base 100 en 1981 pour l'ensemble de la population – base 100 en 1981 pour l'ensemble de la population, calculé à partir des indicateurs suivants : dispose de revenus supérieurs à 70% du revenu médian, a le sentiment de se restreindre budgétairement sur moins de 3 postes de son budget, a le sentiment que son niveau de vie s'est amélioré ou est resté le même au cours des 10 dernières années

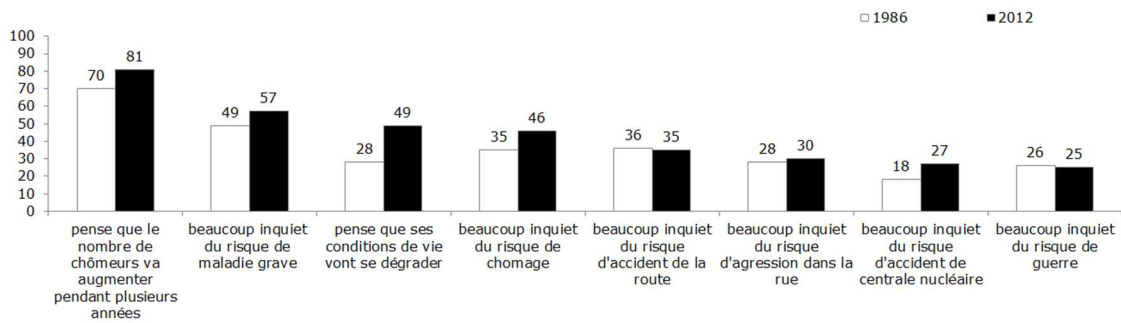


Hauts revenus (niveau de vie supérieur à 150% du niveau de vie médian) Classes moyennes (niveau de vie compris entre 70% et 150% du niveau de vie médian) Bas revenus (niveau de vie inférieur à 70% du niveau de vie médian)

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

Enfin, si certains risques semblent moins inquiéter la population (accident de la route, et risques alimentaires notamment) les Français ont de plus en plus le sentiment de vivre dans un univers **insécurisant**, tant sur le plan physique (avec la peur grandissante des agressions dans la rue et la montée des inquiétudes par rapport aux maladies graves) qu'économique, en liaison notamment avec la montée du chômage et l'augmentation de l'instabilité professionnelle.

### Graphique 38- Les Français sont plus inquiets



Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

Selon Chantal Euzéby (2018), d'autres travaux au niveau international convergent sur cette **montée des incertitudes ressenties**. Ces travaux portent sur l'indice de bien-être économique (IBE) de Lars Osberg et Andrew Sharp qui prennent en compte, à côté de la consommation marchande et non marchande, le stock de richesses, les inégalités et l'insécurité économique. *“De l'application qui en a été faite aux États-Unis, au Canada et dans six pays de l'OCDE dans les années 1980-1990, il ressort qu'il y a bien eu un décrochage de l'IBE par rapport à la croissance du PIB, preuve que le PIB surévalue le niveau de bien-être” en sous estimant cette notion de l'incertitude*. L'auteur suppose que la même comparaison (IBE/PIB) entre États membres de l'Union européenne dans les années 2000 confirmerait *“sans doute l'existence d'un écart encore plus marqué du fait de la montée récente des inégalités et de l'insécurité dans plusieurs États membres (OCDE, 2011)”*.

Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon dans leurs travaux sur la pauvreté ressentie mettent à jour les liens entre l'individualisation des trajectoires (parfois soutenue de manière institutionnalisée), l'insécurité qui en découle et la “pauvreté subjective”.

*“Être pauvre revient, sous ce rapport, à avoir le sentiment de ne pouvoir se conformer à l'orientation temporelle dominante (dirigée vers l'avenir) [.compte tenu de] la centralité des notions de projet et d'autonomie [.chez les] institutions prenant en charge les différents publics fragilisés (Duvoux, 2009 ; Abdelnour et Lambert, 2014). Au contraire, une des manifestations centrales du rapport des dominants aux institutions consiste précisément dans un apprentissage et une maîtrise du temps et de sa gestion (Darmon, 2013). (...) La pauvreté subjective apparaît donc aujourd'hui, d'un point de vue sociologique, comme un indicateur d'insécurité, tandis que la pauvreté monétaire, qui mesure la part de la population disposant d'un niveau de vie nettement inférieur à la médiane, constitue un indicateur d'inégalité. [...] L'apport sociologique principal de l'approche par la pauvreté subjective réside peut-être en ceci qu'elle met en lumière que ceux qui se sentent pauvres partagent une même appréhension de leur avenir individuel. » [Duvoux et Papuchon, 2018, p609 et p630]*

### 3.3 UNE COMPÉTITION GÉNÉRALISÉE QUI FABRIQUE DES GAGNANTS ... ET DES PERDANTS

---

Les inégalités et incertitudes associées progressent donc significativement dans de nombreux domaines, et en particulier s'opère une forme de décrochage des catégories les plus modestes. La place des pouvoirs publics et de la protection sociale comme modes de régulation et d'organisation de la société française semblent questionnés à la fois dans les discours médiatiques et politiques (via la critique de l'assistanat) et par la population qui fonde une grande partie grandissante de ses espoirs dans les initiatives individuelles. L'individu est ainsi de plus en plus valorisé comme le principal artisan non seulement de son propre épanouissement, mais plus globalement de la cohésion sociale. Nos concitoyens sont ainsi aujourd'hui enjoins à prendre en main leur destin, à être les propres entrepreneurs de leur vie, et la cohésion sociale en découlera. Dans cette logique de pensée, **c'est par l'action individuelle de chacun et les inévitables ajustements qui se produisent à la rencontre des volontés individuelles que la société peut trouver une forme de cohésion.**

Ce système de représentations fait écho à une logique développée par **Friedrich August Hayek** dans ses travaux s'appuyant eux-mêmes sur ceux d'Adam Smith et **dépassant le cadre économique pour leur donner une portée sociétale**, comme l'explique Claude Gamel.

*“ La « main invisible » [...] fait partie pour lui [Hayek] d'une vision bien plus vaste de la société qui correspond à « cet ordre spontané qu'Adam Smith appelait “Grande Société” et que Sir Karl Popper a nommé “Société Ouverte” » [...] « La Grande Société a pris forme, écrit Hayek [1982, p. 131], grâce à la découverte du fait que les hommes peuvent vivre ensemble pacifiquement et pour le plus grand avantage de chacun, sans qu'il faille se mettre d'accord sur les objectifs qu'ils poursuivent indépendamment les uns des autres. » Et Hayek de souligner que l'étape décisive pour cette collaboration pacifique fut le recours au troc ou à l'échange : les parties n'avaient nul besoin de se mettre d'accord sur les objectifs que chacun avait en vue en décidant cette transaction et c'est la **multiplication de ces relations d'échange qui assure interdépendance et cohésion** au sein de la « Grande Société » et font du marché le lieu par excellence de coordination décentralisée des activités humaines. [...] ” “L'évolutionnisme de Hayek repose sur une dialectique entre « **ordre social spontané** », dont la complexité échappe à la maîtrise de l'homme, et « organisations » (entreprises, collectivités publiques, associations, etc.), que celui-ci peut prétendre piloter. La « justice sociale » n'est donc qu'un mirage, dans la mesure où elle tend à faire croire que la société dans son ensemble puisse être « organisée » de manière juste. Il existe néanmoins chez Hayek une conception de la justice en société, fondée sur les « **règles abstraites de juste conduite** » qui concernent individus et organisations et que la jurisprudence des tribunaux cherche à repérer et fait évoluer. [ Ces règles] **proscrivent plus qu'elles ne prescrivent ce qu'il convient de faire [...] Ces règles abstraites de juste conduite concernent essentiellement le respect de la propriété, la réparation des dommages et l'exécution des contrats.**” [Gamel, 2018, p96-110]*



Dans cette vision du monde, le **marché est ainsi décrit comme un processus social**, de coordination décentralisée des activités humaines et conduisant à la cohésion sociale par l'interdépendance des membres de la société, conduits mécaniquement à s'entendre. La régulation n'est pas souhaitée car elle fausserait le "signal" (émis par exemple à travers les prix) et bloquerait donc les mécanismes d'auto-régulation des actions individuelles. D'une certaine manière la société toute entière devrait fonctionner sur **le modèle d'un libéralisme importé de la sphère économique** et où la somme des actions de chacun aboutirait nécessairement au bien-être de tous.

Karl Polanyi (1944) décrit « *La grande transformation* » d'une économie de marché à une « **société de marché** », ayant connu son apogée entre 1830 et 1930, où l'économie n'est plus « encastrée » dans la société, mais c'est **la société qui se trouve « encastrée », organisée, gouvernée** par les principes de l'économie de marché. L'économiste hongrois explique en particulier que trois types de biens (qu'il appelle des quasi-marchandises) ne sont pas produits pour être commercialisés, mais le deviennent dans le cadre de la société de marché obtenant ainsi un prix : l'activité humaine (le travail avec le salaire), la nature (la terre, avec la rente) et la monnaie (avec les taux d'intérêt). Les relations sociales deviennent organisées sur des principes marchands.

Davantage que les effets de l'individualisation, Karl Polanyi dénonce, le **pouvoir destructeur d'un marché** atomisé et individuel sur toute forme de régulation sociale. L'application de la **liberté de contrat** aboutit selon lui à la destruction des structures sociales.

Un demi-siècle plus tard, Jacques Donzelot explique que la montée en puissance du **néo-libéralisme va plus loin et érige la concurrence en principe et objectif**, qui nécessite même une action des pouvoirs publics pour soutenir une solidarité et intégration nécessaire au bon fonctionnement de la concurrence.

*“Le néolibéralisme dépasse les critiques dont le libéralisme pouvait faire l'objet parce qu'il s'est précisément construit sur un refus explicite de la lecture naïvement naturaliste du marché, substituant à celui-ci une théorie de la concurrence conçue non comme un fait de nature mais comme une idée qu'il convient de réaliser, de produire et non de laisser se faire. La différence est en effet de taille puisque la concurrence relève d'une construction volontaire nécessitant une « politique de société » propre à entretenir sa vitalité. “[Donzelot, 2011, p96]*

Pour le chercheur la différence est majeure : dans le paradigme libéral du marché, le rôle de l'Etat était de « libérer » les forces à l'état naturel, dans le système néolibéral, la concurrence étant à construire, le rôle de l'Etat devient de **défendre** et soutenir cette idée afin **de construire**

**une société de concurrents.** Pour construire cette société de compétiteurs, il faut limiter l'exclusion, pour maximiser l'étendue de la concurrence. La lutte contre les inégalités n'est plus une question philosophique de justice sociale mais une **quête instrumentale** ayant pour objectif un fonctionnement opérant de la concurrence.

Le sociologue décrit (2006) le néolibéralisme comme un système où les **individus les plus maîtres de leurs vies** (diplômés, personnels qualifiés, investisseurs) ont désormais un choix quasi infini de lieu de vie, d'employeur, ce qui complexifie très fortement la possibilité de régulation. L'Etat se trouve alors contraint de chercher à les retenir, pour maintenir le pays dans la concurrence mondialisée, mais ce faisant, il ne peut plus jouer un rôle cohésif.

*“Jusqu'à l'avènement du néolibéralisme, l'autorité des gouvernants, le respect envers les institutions et les services publics, prenait appui sur la volonté manifeste de l'État de réduire les inégalités de revenus entre les classes, la part du travail par rapport à celle du temps libre, bref d'œuvrer au progrès social. Et celui-ci se réalisait d'autant plus aisément que le rapport de force s'établissait en faveur des catégories les plus nombreuses, les moins qualifiées, du fait de leur rôle décisif dans la production industrielle de masse. Mais depuis que celle-ci paraît de moins en moins de mise, (...) depuis que la richesse repose sur une économie de **l'intelligence** dont le personnel qualifié peut et menace de s'exporter en raison des meilleurs salaires qu'on lui offre dans d'autres nations, **comment obtenir l'assentiment de tous et surtout des moins favorisés envers les institutions et les gouvernants ?** ” [Donzelot, 2006, p13]*

Il nous semble que c'est ce processus de **société de marché**, où les trajectoires individuelles doivent s'auto-réguler dans un processus spontané qui fragilise le vivre ensemble, davantage que le processus d'individualisation seul. En effet à mesure que l'individu peut se saisir de nouvelles potentialités, les sources de différences et d'écarts s'accumulent, venant ainsi affaiblir la cohésion sociale.

Selon le Centre national de ressources textuelles et lexicales, la **compétition** est définie comme *“la lutte, rivalité, simultanée de plusieurs personnes ou groupes de personnes dans la poursuite d'un même but”*. L'économiste Georges Stigler définissait lui aussi la compétition comme une **rivalité entre individus pour obtenir des choses qu'elles ne peuvent obtenir** *“competition is a rivalry between individuals and it arises whenever two or more parties strive for something that all cannot obtain” [Stigler 1987: 531].*

**L'individualisation est aujourd'hui régulée sur le mode libéral de la compétition entre individus**, où chacun doit mettre en œuvre les stratégies les plus opérantes pour obtenir les

ressources même minimales nécessaires à l'intégration et à l'épanouissement comme par exemple un logement, un emploi, des équipements numériques, la formation initiale et au long de la vie, etc. Et où le rôle de l'Etat est de s'assurer que la concurrence est bien respectée et favorisée afin de garantir une forme de justice (mobilité et places convoitées théoriquement accessibles à tous). C'est ce processus que nous nommerons "**individualisation compétitive**".

Nos travaux **empiriques** montrent que le principe d'une société de marché où chacun cherche son bien-être individuel sur un mode concurrentiel ne se traduit pas dans les faits par une plus grande fluidité, interdépendance et cohésion des membres de la société. Au contraire, celui-ci a pour effet une **fragilisation de la cohésion sociale**.

En particulier, le mouvement d'individualisation combiné à un modèle de compétition aboutit à la **création de nouvelles et infinies formes d'inégalités**. Chaque dimension de la vie est transformée en champ concurrentiel faisant mécaniquement des gagnants et des perdants. Nous prendrons deux exemples ici tirés de nos travaux.

### **3.3.1 L'exemple du logement, nouveau marqueur social**

Nous aborderons dans un premier temps l'exemple du **logement** (Babès, Bigot, Hoibian, 2011, n., Bigot, Hoibian, 2009, o.), et montrerons les **limites d'une logique d'ordre social spontané** sur la cohésion sociale.

A l'instar du corps, ou du numérique que nous évoquions plus haut, le logement est lui aussi investi comme **support de la construction de l'identité individuelle**. De manière symptomatique, les Français souhaitent vivre dans leur logement le plus longtemps possible (Berhuet, Jauneau-Cottet, Hoibian, 2018) quitte à demeurer dans un lieu qui n'est plus adapté à la situation de chacun (chute, éloignement des services publics, etc) avec des conséquences physiques et psychologiques importantes (Bourdessol & Pin, 2005) pouvant conduire à une diminution de la mobilité, un accroissement de la dépendance dans les activités de la vie quotidienne, une perte de confiance en soi, qui peut accélérer le déclin des capacités fonctionnelles.

Et pourtant en 2018, 80% des personnes de 35 ans et plus se représentent la vie en institution comme une perte de leur autonomie. Frédérique Trevidy, Jean-François d'Ivernois, Rémi Gagnayre expliquent les réticences des personnes âgées à quitter leur logement par le rôle que celui-ci joue dans la construction identitaire.

*"Les usages, les représentations, les significations que l'habitant rapporte à son logement constituent des fondements de sa construction identitaire. (...) Selon B.*

*Ennuyer (2009, p. 65), le domicile est « un lieu de souveraineté et d'identité personnelle et notamment [...] un lieu d'identité psychique fondamental ». Selon E. Djaoui (2006, p. 8), « cet espace est investi de significations, de valeurs, de sentiments, de représentations, de symboles relevant de la subjectivité la plus absolue de chaque habitant ». (...) F. A. Yates (1987) décrit la maison comme un palais de mémoire où les souvenirs sont classés suivant les pièces. Les objets sont garants de la mémoire du lieu (Kaufmann, 1997). Ils cristallisent les liens intergénérationnels, ils assurent et stabilisent un ancrage identitaire individuel (Pennec, 2005). “ [Trevidy et al., 2011, p115-116]*

Le départ du domicile est, mu par le désir de chacun de rester chez lui le plus longtemps possible, accompagné par les politiques publiques, de plus en plus tardif et justifié par l'état de santé. L'âge moyen à l'entrée en EHPAD est de 85 ans et huit mois en 2015, soit une augmentation de plus de deux ans depuis 2007 (Drees, 2017).

Les Français souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile, et ils expriment aussi régulièrement leur désir profondément ancré de devenir un jour propriétaires (voire par exemple Djefal, Eugène, 2004), tant le logement est perçu comme un prolongement de soi.

Le **processus d'accession à la propriété** à l'œuvre dans la société française (58% des Français sont aujourd'hui propriétaires, contre 39% en 1960) et l'allongement de la vie en logement ordinaire **ne se traduisent pas pour autant par un bien-être collectif plus grand.**

En effet, en parallèle de ces aspirations, ou en liaison avec celles-ci, entre 1996 et 2011, les prix des logements anciens ont été multipliés par 2,5 et les loyers par 1,6, tandis que le revenu nominal disponible par personne était multiplié par 1,5<sup>16</sup>. La hausse des prix de l'immobilier s'est ainsi **largement déconnectée** de l'évolution des revenus des ménages. Selon la comptabilité nationale, le logement représente aujourd'hui 22% de la consommation des ménages et constitue le premier poste de dépenses des foyers. La hausse des dépenses de logement a de nombreux **répercussions négatives** sur les conditions de vie et les aspirations des Français, et plus globalement sur la **cohésion de la société.**

La première est que le **statut d'occupation du logement constitue une nouvelle ligne de fracture entre les citoyens.** L'envolée des prix de l'immobilier, conjuguée au lent processus d'accession à la propriété a d'abord eu pour conséquence une **modification en profondeur du profil des habitants des différents parcs d'habitat.** Alors que les ménages aisés ont, en

---

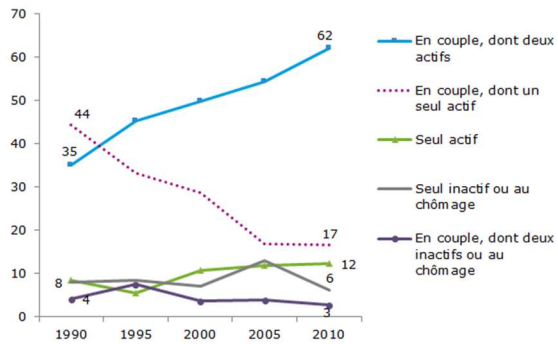
<sup>16</sup> Notons que la tendance mise à jour sur cette période ne s'est pas démentie depuis, comme le montrent notamment les travaux de Jacques Friggit "Pourquoi le prix des logements a-t-il si peu baissé en France depuis 2008 ?" Avril 2015 Article publié dans les cahiers de l'Audap, n° 8.

grande majorité, pu devenir propriétaires de leur domicile (selon l'Enquête Nationale sur le logement ENL de l'INSEE, 81% des hauts revenus, du dernier quintile, sont propriétaires de leur logement, contre 65% en 1988), **les personnes en bas de l'échelle sociale et les classes moyennes ont, au contraire, vu leur perspectives de devenir un jour propriétaire s'éloigner** (aujourd'hui, seuls 27% des bas revenus – premier quintile - sont propriétaires, contre 47% en 1988).

Selon l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC, 43% des accédants à la propriété sont titulaires d'un diplôme du supérieur, contre 22% des locataires. Jouir de revenus confortables n'est plus une condition suffisante pour devenir propriétaire. Il devient de plus en plus incontournable de **combiner deux salaires** : 62% des accédants à la propriété sont en 2010 des couples bi-actifs ; la proportion n'était que de 35% en 1990 (en moyenne dans la population, la proportion de couples bi-actifs n'a pas varié dans l'intervalle : aux alentours de 25%). Les difficultés croissantes, pour les **jeunes**, de devenir « primo-accédants » les maintiennent dans le parc locatif. **Le parc locatif est devenu, progressivement, de plus en plus marqué sociologiquement** : il accueille de plus en plus des ménages jeunes, célibataires, ayant des revenus modestes. 54% des locataires sont aujourd'hui célibataires, veufs ou divorcés contre seulement 34% des propriétaires sans emprunt ou 19% des accédants. Si bien que l'augmentation des loyers, moins spectaculaire que celle des prix à l'achat, s'est pourtant traduite par une augmentation du taux d'effort des locataires : les loyers ont augmenté plus vite que les revenus des locataires. Par ailleurs, les propriétaires ayant fini de rembourser leur emprunt ont tendance à être de plus en plus **âgés** : 47% des propriétaires sans emprunt ont ainsi plus de 60 ans en 2010, ils n'étaient que 39% dans ce cas trente ans plus tôt. Ces constats rejoignent ceux posés par Jérôme Accardo et Fanny Bugeja (2009).

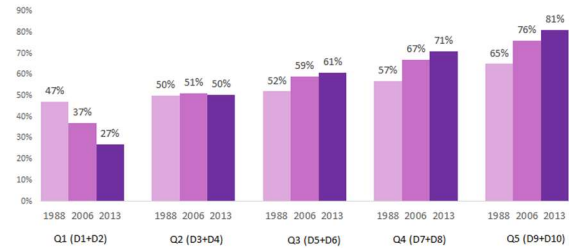
## Graphique 39 – En vingt ans, les accédants à la propriété sont de plus en plus des couples biactifs et des hauts revenus

Statut matrimonial et activité professionnelle des accédants à la propriété



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations »  
 Lecture : 62% des accédants à la propriété sont des couples où les deux conjoints travaillent. Cette proportion n'est que de 25% dans l'ensemble de la population

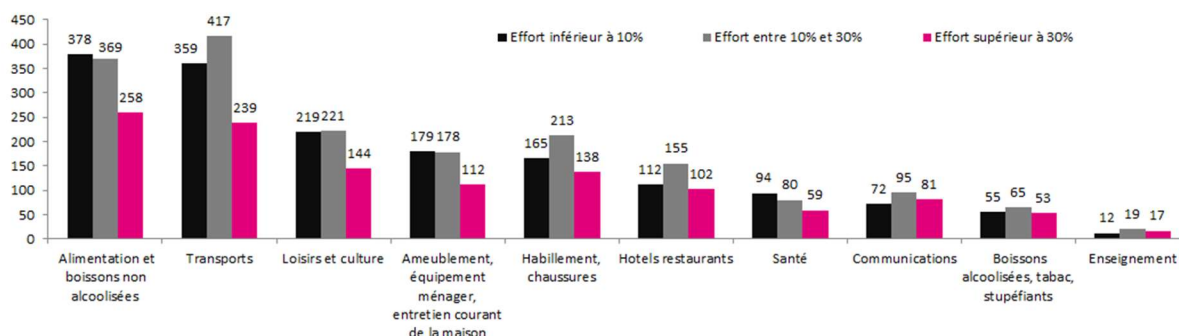
Évolution de la part des propriétaires en fonction des niveaux de revenus entre 1988 et 2013 (en%)



Source : enquêtes logement INSEE (Enl)  
 Lecture : les plus aisés (D9+D10) sont 81% à être propriétaires en 2013 contre 65% en 1988

L'impact du logement sur les conditions de vie et les aspirations de nos concitoyens est ainsi aujourd'hui très significatif. L'évolution du marché du logement a, entre autres conséquences, **d'empiéter sur les autres budgets des ménages**. Quatre secteurs sont particulièrement affectés. Les dépenses **d'alimentation** diminuent de 378 à 258 euros par mois en moyenne lorsque le taux d'effort en matière de logement passe de moins de 10% à plus de 30%. C'est d'ailleurs aujourd'hui un des postes qui subit la plus forte augmentation du sentiment de privation : 44% des foyers ayant de lourdes charges de logement déclarent devoir se restreindre en matière d'alimentation ; le taux a augmenté de 23 points par rapport à 1980. Lorsque le taux d'effort en matière de logement augmente de moins de 10% à plus de 30%, les transports sont amputés de 120 euros par mois, les dépenses de loisirs et culture chutent de 75 euros et le budget ameublement perd 67 euros. Ces résultats sont confirmés par des régressions logistiques neutralisant les effets liés à la composition de la famille, à l'âge ou aux revenus. On comprend mieux les **frustrations croissantes de la population par rapport au pouvoir d'achat** ces dernières années : les revenus des ménages progressent, certes, mais une part de plus en plus importante est captée par le logement.

## Graphique 40- Dépenses mensuelles du foyer en euros sur différents postes de consommation selon l'effort financier par le ménage consacré à se loger



Source : CREDOC, calculs à partir des données de l'enquête Budget des Familles, INSEE, 2006

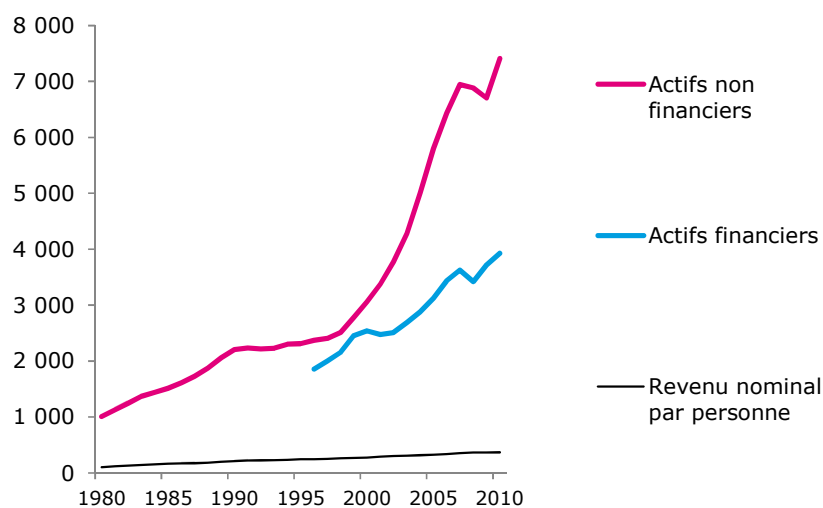
Lecture : Les ménages dont le taux d'effort en matière de logement est supérieur à 30% dépensent en moyenne 258 euros en alimentation chaque mois.

Les éléments présentés jusqu'ici pointent un mécanisme relativement intuitif, que l'on pourrait appeler un « effet de pouvoir d'achat » : les dépenses de logement rognent progressivement sur les autres postes de la consommation. Mais les sommes consacrées par les ménages à se loger n'ont pas toutes le même statut. Alors que les loyers d'un locataire s'apparentent à de la consommation, **le remboursement d'un emprunt immobilier constitue aussi une accumulation de richesse**. L'accédant à la propriété se constitue progressivement un **patrimoine** dont l'accumulation induit des « effets de richesse » : on se sent plus riche (surtout dans les phases de hausse des prix), **plus en sécurité par rapport à l'avenir** et l'on peut être tenté d'augmenter son niveau de vie. « **L'effet richesse** » (ou « **effet de patrimoine** ») tient à ce que le logement est également un élément de patrimoine pour ceux qui sont propriétaires de leur habitation. Depuis 15 ans, le prix des logements anciens ayant été multiplié par 2,5, le patrimoine des propriétaires a plus que doublé. Les enjeux financiers sont considérables puisque la valeur des logements a atteint des sommets. Prenons un exemple : un ménage qui a acheté un appartement de trois pièces à Paris il y a 15 ans au prix de 200 000 € dispose en 2010 d'un patrimoine de 500 000 €<sup>17</sup>. La valeur de ce patrimoine s'est accrue d'environ 1670 € chaque mois entre 1996 et 2011. Rappelons qu'une personne sur deux gagne moins de 1680 € par mois (l'enquête ERFIS 2009 de l'INSEE). Bien entendu, tant que le logement n'est pas revendu, ces 1670 € gagnés chaque mois ne peuvent pas être consommés : ils restent une plus-value latente. Latente mais bien réelle car le jour où le logement est vendu, pour une raison ou pour une autre,

<sup>17</sup> Les prix des logements anciens ont également été multipliés par 2,5 en Province. Une maison en zone périurbaine de cinq pièces achetée 100 000 € il y a 15 ans vaut aujourd'hui 250 000 €, soit une augmentation de 833 € par mois. Voir les séries longues de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=001587586>

la plus-value se concrétise. En 2000, les reventes de logements anciens ont représenté 11% du revenu disponible des ménages appartenant à la classe d'âge 65-74 ans, contre 3% de celui des ménages appartenant à la classe d'âge 25-34 ans (Babeau et Zeana, 2005). Les ménages propriétaires sont bien conscients de cet enrichissement : leur situation financière est moins précaire, ils disposent d'un matelas de sécurité, savent qu'ils peuvent mobiliser leur patrimoine en cas de besoin, anticipent la valeur de revente et peuvent être tentés d'indexer leur niveau de vie en partie sur la valeur de leur patrimoine (Babeau, in Moati et Rochefort, 2008). Les économistes parlent alors d'un « effet de richesse » (Pigou, 1943). Au total, le patrimoine immobilier des ménages a augmenté beaucoup plus vite que les revenus des ménages.

**Graphique 41 - Évolution du patrimoine et du revenu nominal par personne en France entre 1978 et 2011 (en milliards d'euros courants)**



Source : INSEE, comptabilité nationale

Cette progression est d'une certaine manière fictive, tant que le ménage n'a pas vendu son bien immobilier ou son actif financier il ne réalise pas une plus-value et la volatilité des marchés peut entraîner une baisse soudaine de leur valeur. Toutefois, nous montrons que la possession de ce patrimoine, et en particulier la propriété de son logement induit, « toutes choses égales par ailleurs », des comportements spécifiques pouvant s'expliquer par des « effets de richesse ». Les accédants à la propriété, pourtant engagés dans des crédits immobiliers (« l'effet de pouvoir d'achat » est négatif), se révèlent ainsi être les foyers les mieux dotés en biens d'équipement : 97% disposent d'un téléviseur couleur, 90% ont l'usage d'un appareil photo numérique, 93% possèdent un micro-ordinateur, 90% sont équipés d'internet, 92% sont détenteurs d'un téléphone mobile et 92% bénéficient d'une ligne de téléphone fixe et 96% disposent d'une voiture. Les locataires sont souvent moins équipés. Certes, les locataires et les



propriétaires ne se situent pas au même moment de leur cycle de vie. Mais le sous-équipement des locataires reste valable même lorsqu'on neutralise — à l'aide de régressions logistiques — les effets liés au revenu, à l'âge, à la composition du foyer ou au statut matrimonial.

**Tableau 18- Taux d'équipement selon le statut d'occupation du logement (en %)**

	Accédants à la propriété	Propriétaire	Locataire
Voiture	96	88	68
Télévision	97	99	96
Lave-vaisselle	78	70	31
Ordinateur	93	69	74
Internet	90	64	66
Téléphone mobile	92	77	88
Téléphone fixe	92	96	79
Appareil photo numérique	90	64	68

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2010

L'appréciation de la valeur des logements ces quinze dernières années a eu pour conséquence d'augmenter le patrimoine des propriétaires dans de grandes proportions. L'« effet de richesse » qui s'est ensuivi a contribué à améliorer leur situation : capacité d'emprunt améliorée, perspectives de plus-value au moment de la vente, moindre aversion au risque, hausse de la consommation, de l'équipement possédé, etc. Mais en parallèle, la hausse des prix des logements a eu également pour conséquence **d'éloigner la perspective, pour les locataires, les ménages modestes et les jeunes, d'accéder à la propriété, tout en générant une frustration, un sentiment de vulnérabilité et une impression de déclassement social.**

**En 1995, les locataires, les propriétaires et les accédants portaient le même regard sur l'évolution de leur niveau de vie.** Depuis le début des années 2000, les accédants à la propriété se montrent nettement plus optimistes que les locataires. Depuis trente ans, **l'anxiété** par rapport au chômage, au risque de guerre, aux accidents de centrale nucléaire ou aux maladies graves a plutôt eu tendance à s'apaiser chez les propriétaires (-3 points), tandis que celle des locataires a eu tendance à s'amplifier (+4 points). Ce résultat est d'autant plus marquant que l'âge moyen des propriétaires a progressé et que l'inquiétude augmente généralement avec l'âge. D'ailleurs, lorsque l'on neutralise les effets de l'âge, on constate que les locataires ont 40% de risques supplémentaires d'être anxieux que les propriétaires sans emprunt.

Le sentiment de **fragilité sociale** trouve une autre illustration dans le fait qu'aujourd'hui, 41% des locataires considèrent faire partie des classes « populaires » ou des « défavorisées », contre 30% il y a seulement dix ans. **Le fossé se creuse entre, d'un côté, les propriétaires qui se sentent de plus en plus à l'abri, et les locataires qui se sentent de plus en plus menacés.**

**Tableau 19 - Classe sociale à laquelle les locataires ont le sentiment d'appartenir (en %)**

	2000	2010
A le sentiment d'appartenir à la classe populaire ou aux défavorisés	20%	41%
A le sentiment d'appartenir à la classe moyenne inférieure	38%	39%
A le sentiment d'appartenir à la classe moyenne supérieure	24%	16%
A le sentiment d'appartenir aux privilégiés ou gens aisés	7%	3%

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations».

Lecture : En 2010, 41% des locataires disent appartenir aux classes populaires ou défavorisées (soit 11 points de plus en une décennie)

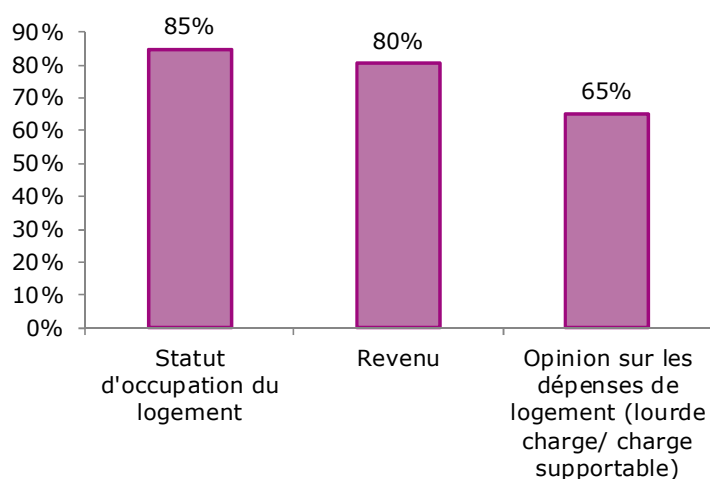
Les difficultés financières rencontrées par nos concitoyens en matière de logement se répercutent dans des dimensions qui semblent, à première vue, moins évidentes. Plusieurs travaux ont déjà souligné les risques liés à un habitat dégradé (polluants intérieurs, humidité, froid en hiver, chaleur en été, etc.). Or, les charges financières liées au logement semblent influencer, elles aussi, sur **l'état de santé des individus**. Lorsque le ménage doit dépenser plus de 30% de ses ressources pour se loger, il se voit contraint de réduire ses dépenses de santé de 35 euros par mois par rapport à un ménage qui consacre moins de 10% de ses ressources à son habitation. 44% des personnes éprouvant des difficultés à faire face à leurs dépenses de logement déclarent devoir s'imposer des restrictions en matière de soin ; cette proportion s'est accrue de 23 points en l'espace de 30 ans. La proportion de personnes souffrant **d'insomnies et de nervosité** est aujourd'hui beaucoup plus forte chez les personnes en prise avec des difficultés financières de logement que dans le reste de la population. En 2010, 37% des personnes qui voient leurs dépenses de logement comme une lourde charge ont souffert d'insomnie au cours des quatre dernières semaines, contre 30% des personnes qui voient leurs charges de logement comme supportables ou négligeables. L'écart n'était pas si marqué dans les années 1980 (respectivement 21% contre 19%, soit 2 points d'écart). L'effet est d'ailleurs confirmé par des analyses statistiques raisonnant « toutes choses égales par ailleurs ».

Les problèmes de logement retentissent également sur **l'ensemble des liens sociaux**. En moyenne dans la population, 52% des individus déclarent ne « jamais » se sentir seuls, 35% éprouvent parfois ce sentiment et 12% en sont souvent affectés. Or, entre deux personnes partageant des caractéristiques similaires (même sexe, même âge, niveau de revenus égal, situation conjugale et familiale comparable, catégorie d'agglomération identique, profession similaire) celle qui déclare faire face à de lourdes charges de logement présente 40% de risques supplémentaires de souffrir de solitude. En effet, les dépenses de logement **empiètent sur celles qui permettent d'entretenir une vie sociale** : déplacements, télécommunications, sorties culturelles, pratiques sportives, vacances, cadeaux, occasions festives, etc. La difficulté à assumer le besoin vital et identitaire de se loger pèse aussi sur le moral, ce qui rejaillit probablement sur le désir et la capacité à maintenir un lien avec les autres. Au total, le sentiment de **solitude**, qui touche 42% des individus ayant des charges de logement raisonnables, s'élève à 57% chez les personnes qui consentent un taux d'effort important.

Alors que, dans les années 1980, les dépenses de logement n'avaient aucun impact sur la sociabilité des Français, 25 ans plus tard, force est de constater que les ménages en prise avec des difficultés financières liées à l'habitation rencontrent moins souvent des membres de leur famille proche et sont moins investis dans le tissu associatif qu'en moyenne.

Afin de mieux saisir les différents effets du logement sur les conditions de vie et les aspirations de la population, nous avons testé plusieurs modèles économétriques dans lesquels nous avons cherché à isoler les « effets de pouvoir d'achat » et les « effets de richesse » du logement en plus des variables sociodémographiques classiques (sexe, âge, taille d'agglomération, diplôme, PCS et revenu). « **L'effet richesse** » — on se sent plus riche lorsqu'on est titulaire d'un patrimoine — a été appréhendé par le statut d'occupation du logement et le sentiment que le logement représente une lourde charge financière a été utilisé pour cerner « **l'effet pouvoir d'achat** ». En définitive, l'impact du logement sur les conditions de vie et les aspirations de nos concitoyens est très net. Sur les 46 variables d'opinions et de comportements que nous avons testées, le statut d'occupation du logement se révèle **pertinent dans 85% des cas** et le sentiment que le logement représente une lourde charge financière joue dans 65% des cas. A titre de comparaison, le revenu est un élément explicatif des comportements et des opinions dans 80% des cas.

## Graphique 42 - Significativité de chacun des effets sur les 46 variables testées.



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2011

Nos travaux convergent avec ceux de Fanny Bugeja-Bloch (2013) qui montre l'impact de l'augmentation des prix du logement sur la ségrégation, et un fossé grandissant entre des "nouveaux précaires qui suffoquent" – bas-revenus, statuts instables et une grande majorité de la jeunesse ; et les détenteurs de patrimoine –les premiers nés du baby-boom, et leurs héritiers, qui ont investi au moment opportun qui "respirent".

L'exemple de l'évolution de la situation en matière de logement de nos concitoyens depuis une vingtaine d'années infirme donc l'hypothèse que celui-ci puisse être envisagé comme "marché" où se confrontent les désirs individuels dans une autorégulation spontanée. Organisé sur un mode concurrentiel, le logement devient **le support de nouvelles lignes de fractures sociales** peu propices à la cohésion sociale.

Ce fossé grandissant entre propriétaires et locataires explique que lorsqu'on les interroge sur le principal domaine dans lequel les pouvoirs publics devraient agir pour renforcer la cohésion sociale, le logement arrive juste après l'emploi, en tête des réponses (Hoibian 2014 a., 2013 b., 2012 c., 2011 d.).

**Tableau 20 – Evolution des facteurs renforçant la cohésion sociale selon les individus**

Selon vous, que doivent faire les pouvoirs publics en priorité pour renforcer la cohésion sociale ? (en %)

- Total des deux réponses -

	2011	2012	2013	2014
Assurer à tous la possibilité d'occuper un emploi	53	52	52	51
Permettre à tous de bien se loger	37	39	34	34
Délivrer à tous une éducation de qualité	25	25	24	22
Aider les jeunes à démarrer dans la vie	17	16	19	20
Garantir à tous la possibilité de se soigner	16	16	13	16
Soutenir la croissance économique	10	9	14	15
Punir plus sévèrement les délinquants	10	11	14	12
Favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes	9	8	9	9
Favoriser la diversité des populations dans chaque quartier	7	7	7	7
Avoir une politique culturelle dynamique, qui permette des moments de partage entre les citoyens	8	8	6	6
Soutenir les personnes handicapées ou dépendantes et leur famille	4	5	4	6
Autre	2	2	2	2
Ne sait pas	2	2	1	1

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

### 3.3.2 La “fracture” numérique en perpétuelle recomposition

Nous prendrons un deuxième exemple illustrant la chimère d’un ordre social spontané dans un tout autre domaine, celui de la numérisation de la société. Nous évoquons en première partie la montée en puissance de l’individu connecté. **Le désir des individus d’entrer dans le monde numérique, la multiplicité des offres, ne suffisent pas à eux-seuls à créer une société cohésive, mais amplifient au contraire les écarts.**

Nos travaux (Albérola, Croutte, Hoibian, 2016, p.) montrent que, dans un pays plutôt bien positionné tant sur le plan des équipements que sur celui des usages, il subsiste un réel enjeu d’inclusion des publics dits fragiles (personnes âgées, personnes handicapées ou souffrant de maladie chronique, allocataires de minima sociaux, habitants de zones rurales), **qui restent sur le bord du chemin digital.** Un accompagnement personnalisé et incarné semble indispensable pour éviter que les difficultés individuelles et sociales de ces publics ne s’en trouvent **accentuées.**

La notion de fragilité est ici appréhendée dans son acception la plus large. Selon l’article L. 241-10 du Code de la sécurité sociale, les personnes âgées de 70 ans et plus (dépendantes ou non) et les personnes dépendantes (bénéficiaires de l’APA, de la PCH...) sont considérées comme fragiles. Au cours des dernières décennies, la notion de fragilité ou de vulnérabilité s’est

étendue aux sciences sociales, intégrant l'analyse du marché du travail ou de l'emploi et les travaux sur la précarité et la pauvreté. Selon Chambers (1989), la vulnérabilité est un concept probabiliste qui saisit la relation ou la proximité d'un sujet avec un dommage.

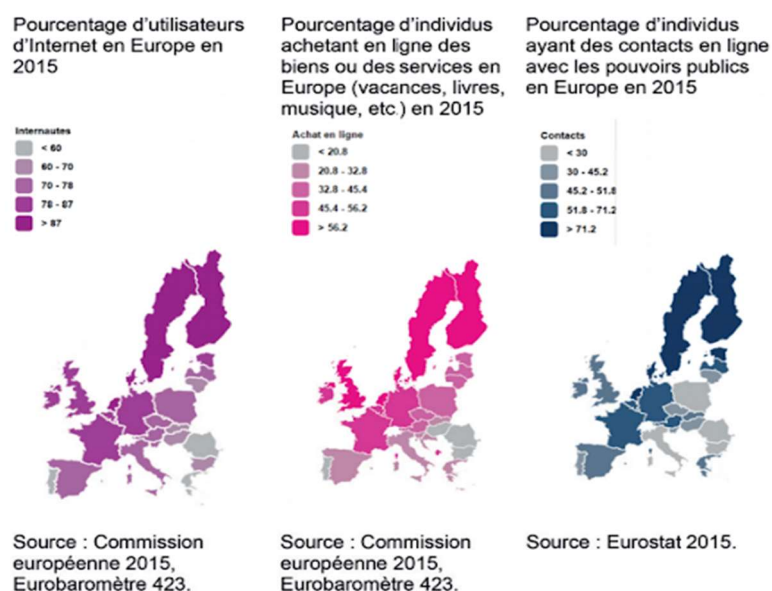
Le mouvement de digitalisation des sociétés occidentales est de plus en plus soutenu, accompagné et souhaité par les politiques publiques. Celles-ci y voient tout à la fois un levier de croissance économique et d'emploi, un moyen de rationaliser et alléger les finances publiques, et une voie d'amélioration du bien-être des citoyens. La stratégie de « Marché unique numérique » figure ainsi parmi les dix axes prioritaires de la Commission européenne avec pour ambition de positionner l'Europe comme un leader mondial dans l'économie numérique. Elle vise, en particulier, à assurer **un accès** homogène des individus et des entreprises aux infrastructures, services et offres en ligne.

Plusieurs bénéfices sont ainsi attendus : des gains potentiels pour les consommateurs tout d'abord. Les foyers peuvent, grâce à internet et aux nouvelles plateformes d'offres, profiter de biens et services plus diversifiés, accéder à des offres de niche liés à l'atteinte plus aisée d'effets de seuils, obtenir des gains de pouvoir d'achat grâce à une concurrence accrue, etc. Internet et plus généralement les technologies de l'information constituent également une voie d'amélioration de l'efficacité, de la fluidité et de la réactivité des services publics aux besoins des citoyens. Certains y voient également un levier pour diminuer les coûts. D'autres, une façon de pallier les difficultés de publics que nous regrouperons ici sous le vocable de « fragilisés » (personnes âgées, personnes handicapées ou souffrant de maladie chronique, allocataires de minima sociaux, habitants de zone rurale). Le numérique est ainsi parfois présenté comme un moyen d'éviter des déplacements longs et difficiles aux personnes moins mobiles (personnes âgées ou handicapées), ou éloignées géographiquement des centres (ruraux), un outil pour faciliter les démarches et limiter les temps d'attente, centraliser et optimiser la gestion des informations, etc. Qu'en est-il réellement ? La dématérialisation de l'économie est-elle en mesure de répondre aujourd'hui aux besoins de tous les consommateurs et citoyens, et en particulier des plus fragiles, économiquement, géographiquement, ou en termes de conditions de santé ?

Globalement sur le plan des équipements et des usages, **l'Hexagone fait plutôt figure de bon élève** en Europe. Les Français se positionnent en tête du classement européen, s'agissant de la proportion d'internautes, selon l'enquête menée par la Commission européenne (EBS 423, 2015) (84 % d'utilisateurs d'Internet chez les 15 ans et plus). En Europe, la France se situe au 6ème rang sur ce critère et n'est dépassée que par les pays scandinaves, les Pays-Bas et le

Luxembourg. Les Français sont nombreux à effectuer des achats en ligne (9 points de plus que la moyenne européenne, (EBS 423, 2015), ainsi qu'à communiquer en ligne avec les pouvoirs publics (63 %, contre 46 %) (Eurostat 2015). L'administration française recense un taux de 41 % de déclarations de revenus effectuées en ligne. C'est également le cas pour 58 % des déclarations trimestrielles du RSA, 33 % des demandes d'aide au logement, 42 % des inscriptions à Pôle-emploi ou 10 % des demandes d'actes d'état civil. Dans le domaine marchand, selon la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), les ventes en ligne continuent, année après année, de connaître une croissance à deux chiffres.

### Graphique 43 – Comparaison européenne d'usages d'internet



En parallèle, la fracture numérique en termes **d'équipements** a tendance à se réduire sur le territoire français. En dix ans, les inégalités d'équipement en ordinateur, Internet et mobile ont été divisées par deux (Bigot, Crouette, 2014). Selon l'enquête « Conditions de vie et aspirations » du CREDOC, moins d'une personne sur cinq n'a pas Internet chez elle en 2016. Mais la proportion atteint encore en 2016 un septuagénaire sur deux (51 %), 36 % des allocataires de minima sociaux, 27 % des personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique, 26 % des habitants de zones rurales et 26 % des bas revenus. Au fur et à mesure que certains équipements (ordinateur, Internet, haut débit, etc.) se démocratisent, **d'autres font leur apparition et recréent sans cesse de nouvelles frontières** : la population est ainsi divisée en deux, selon qu'elle dispose (58 %) ou non d'un smartphone. Et peu nombreux sont ceux qui disposent d'une tablette (35 %). Ces équipements nomades, portes d'entrée vers de nouveaux services et de nouvelles offres sont encore très inégalement répartis dans la population : seuls

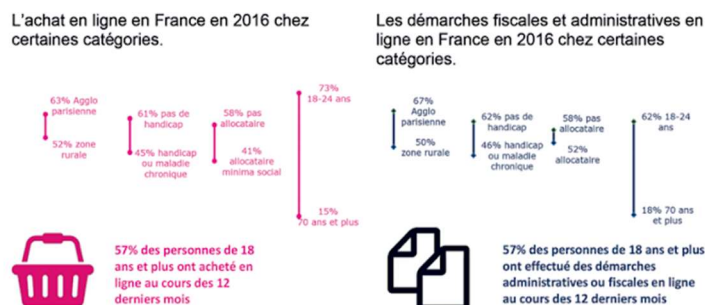
15 % des septuagénaires disposent d'un smartphone, quand le taux culmine à 90 %, chez les 18-24 ans... Au-delà des équipements, **l'appropriation des usages, ou la littératie numérique** (définie par l'OCDE comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités ») est inégalement répartie. Comme le souligne le Conseil national du numérique, tout un chacun est en perpétuelle situation d'apprentissage et de remise en cause personnelle face au développement constant des outils et des usages. Cet effort d'appropriation est d'autant plus intense que les innovations se multiplient et **s'accélèrent**. Là où les ordinateurs avaient mis près de quinze ans à pénétrer la moitié des foyers français, les smartphones atteignent une proportion identique en l'espace de quatre ans. **Certains groupes ont du mal à suivre**. Ainsi, rares sont les septuagénaires qui effectuent des achats ou réalisent des démarches administratives et fiscales en ligne. Les habitants de zones rurales auxquels le numérique promettait une vie plus facile, sont moins nombreux que ceux de l'agglomération parisienne à consommer en ligne ou à réaliser leurs démarches administratives et fiscales de manière dématérialisée. Les personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques se saisissent également moins que les autres de ces possibilités, et il en va de même pour les allocataires de minima sociaux.

La dématérialisation des dispositifs de **protection sociale** entraîne une forme de structuration et de rationalisation des offres, qui se heurte à la complexité des parcours heurtés et précisément « hors des cases » des publics cibles et à leurs difficultés d'appropriation. Comme le souligne Geneviève Koubi (2013), **la mise à disposition** d'une information ou d'un service en ligne **ne présuppose pas une utilisation pertinente**. La difficulté à chercher et à traiter l'information en ligne est **une des raisons** amenant les publics les plus fragilisés à ne pas faire valoir leurs droits. Une tendance institutionnelle très partagée entre les différents services publics vise à rationaliser la gestion de l'offre par les technologies sans véritablement prendre en considération le caractère non standardisable de la demande ou du besoin. Au-delà de l'accès à Internet, se repérer sans accompagnement sur les sites Internet et gérer ses multiples mots de passe et identifiants, peut s'avérer être un véritable parcours semé d'embûches. Certains, notamment parmi les plus âgés, développent une forme de complexe, voire de blocage : en 2013, 87 % des personnes âgées de 70 ans et plus déclaraient se sentir incompetentes pour se servir d'un ordinateur, le taux étant moindre (mais tout de même non négligeable) chez les habitants des zones rurales (55 %) ou chez les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique (62 %).



Cet exemple montre que certains publics davantage distants des usages doivent être particulièrement accompagnés, sous peine d'une accentuation de certaines de leurs difficultés sociales : insertion socioprofessionnelle, autonomie administrative indispensable à l'accès aux droits. Parmi différentes pistes d'amélioration du service proposées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à ses allocataires en 2014, le besoin de médiation humaine arrive loin devant la possibilité d'effectuer toutes ses démarches par Internet (Hoibian, 2014). Et cette attente d'un accompagnement humain est encore plus marquée chez les personnes souffrant d'un handicap, chez les septuagénaires, ou chez les habitants de zones rurales. La précarité, le chômage, l'isolement (au sens large de ce terme) sont majorés par le manque d'expérience et de culture numérique. La dématérialisation des demandes de prestations sociales accentue la difficulté des destinataires les plus fragiles pour maintenir le lien avec l'institution et *in fine* bénéficier de leurs droits. La totale et récente numérisation des démarches de demande de la prime d'activité en est un exemple. La simulation et la demande de prestation ne sont possibles qu'en ligne. La tenue d'un compte personnel étant par ailleurs un prérequis difficile à gérer pour des publics relativement désorientés face à une temporalité ou une urgence sociale peu propices à la relation administrative (mémorisation obligatoire de codes, archivage des données...). Daniel Thierry (2013) analyse très finement les effets de la dépersonnalisation du lien et de la standardisation du traitement de la demande sur les non usages et finalement le non-recours aux droits. Il souligne la pression subie par les destinataires des aides sociales sommés de répondre à des injonctions d'autonomie numérique, injonctions ayant pour effet la sélection des compétences individuelles et l'accentuation des processus de disqualification sociale. Le décrochage générationnel, linguistique, l'illettrisme et la spécificité de la situation de handicap ou la complexité de la situation sociale sont autant de facteurs de décrochage numérique. La démarche du tout-numérique entamée par les pouvoirs publics doit nécessairement intégrer un accompagnement personnalisé des personnes qui en sont le plus éloignées afin d'éviter l'accentuation de difficultés sociales et administratives, et *in fine* une autre forme de relégation sociale.

## Graphique 44 – Une inégale répartition des usages



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », Baromètre du numérique 2016

Dernier et rapide exemple des conséquences sur le vivre ensemble d'une individualisation grandissante sans mécanisme de régulation. Nous évoquons en deuxième partie l'individualisation des corps facilitée par la progression des techniques NBIC. Le Breton pointe là aussi des dangers de fossé grandissant entre les individus, et de course infinie, en l'absence de régulation.

*“De nouvelles formes de **ségrégation génétique** apparaissent pour de simples virtualités de maladies. Déjà les parents demandent couramment aux médecins, si leur enfant leur paraît trop petit, une prescription d'hormones de croissance pour améliorer sa taille. Non à cause d'une anomalie hormonale, mais dans **le souci d'une amélioration de son apparence pour ne pas lui nuire plus tard** sur le marché du travail. Initialement conçue pour aider des enfants souffrant de nanisme, la thérapeutique s'applique maintenant pour raison de convenance personnelle. La taille de l'enfant devenant alors la conséquence d'un choix parental. Aux USA des adolescents en achètent illégalement afin de favoriser leur croissance. Une enquête américaine dans une banlieue de Chicago fait état d'une consommation illégale de l'hormone de croissance chez 5 % des élèves de terminale. Avant la mise au point de l'hormone de croissance et de son détournement d'usage, la petite taille n'était guère **préjudiciable**, elle ne relevait pas de la médecine. Nul n'en souffrait puisqu'elle n'empêchait pas de vivre et n'était nullement perçue comme une maladie ou un handicap. **Elle le devient dès lors qu'il est loisible d'agir médicalement sur elle**”. [Le Breton, 2015, p128-129]*

### 3.4 QUAND LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUALISÉE DES INÉGALITÉS DANS UN MODÈLE CONCURRENTIEL CRÉE LA COLÈRE - LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

---

Bensaïd et al. (2004) décrivent ce que nous nommons l'individualisation compétitive et ses effets délétères.

*“ La question des inégalités dissimule une question plus sourde : la désocialisation d'un nombre croissant de personnes, qui ne parviennent plus à penser leurs problèmes en termes sociaux mais en termes personnels. La question de l'insécurité professionnelle pose des problèmes qui ne se limitent pas (seulement) à la question des salaires mais à celle des carrières, des destins individuels. Les questions de l'école, du territoire sont à cet égard devenues centrales. La quête d'un lieu de résidence convenable, bousculé par la sécession des classes supérieures, est devenue insatiable. Où habiter, où envoyer mes enfants à l'école sont devenus des questions primordiales, qui ont remplacé l'usine dans la définition d'une identité sociale. Les nouvelles inégalités et la frustration qu'elles déclenchent trouvent leur source dans le malaise nouveau d'une civilisation industrielle qui ne l'est plus, d'un monde du travail qui se précarise, d'une identité personnelle qui fait décliner sur un mode individuel les difficultés d'insertion dans une société qui se dérobe sans cesse à ses membres.” [Bensaïd et al., 2004, p35].*

Francois Dubet (2011) situe cette individualisation des inégalités dans **le modèle de justice actuel fondé sur « l'égalité des chances » à participer à la compétition**. Il explique que ce modèle change radicalement le regard sur les inégalités : autrefois les inégalités étaient appréhendées par le biais des “places”, des positions dans la société (les ouvriers par rapport aux cadres, etc), aujourd'hui elles sont considérées **comme le fruit des parcours individuels**, plus ou moins méritants et couronnés de succès. A la différence de situation financière, professionnelle, résidentielle, de niveau d'éducation ou d'état de santé **s'ajoute une responsabilité individualisée**.

*“La seconde conception de la justice, celle qui s'impose progressivement aujourd'hui, est centrée sur l'égalité des chances offerte à tous d'occuper toutes les places en fonction d'un principe méritocratique. Elle vise moins à réduire l'inégalité des positions sociales qu'à lutter contre les discriminations qui font obstacle à la réalisation du mérite permettant à chacun d'accéder à des positions inégales au terme d'une compétition équitable dans laquelle des individus égaux s'affrontent pour occuper des places sociales hiérarchisées. Dans ce cas, les inégalités sont justes puisque toutes les places sont ouvertes à tous. [...] Ici, l'idéal n'est pas celui d'une société dans laquelle les inégalités de position seraient limitées; c'est celui d'une société dans laquelle chaque génération devrait être redistribuée équitablement dans toutes les positions sociales en fonction des projets et du mérite des individus. Dans ce modèle, la justice commande que les enfants d'ouvriers aient les mêmes chances que les enfants de cadres de devenir cadres à leur tour sans que l'écart de position entre les ouvriers et les cadres soit en jeu. [...] Le contrat social « aveugle » laisse la place à des contrats plus individuels*

*engageant la responsabilité de chaque individu ayant le devoir de faire valoir son mérite afin d'optimiser ses chances. S'il réussit, tant mieux pour lui; s'il échoue, tant pis pour lui. [...] "A la vieille lutte des exploités et des exploités se substitue la lutte des vainqueurs et des vaincus et pour que les vainqueurs méritent leur succès, encore faut-il que les vaincus méritent leur échec et que cet échec soit une défaite morale."* [Dubet, 2011, p34-36]

Rosanvallon (2014) fait le pont entre cette critique actuelle et celle plus ancienne qu'opposait déjà Stuart Mill aux Saint-Simoniens ou Michael Young dans son ouvrage sur la méritocratie.

*"Si cette société [de l'égalité des chances et du "mérite"] est radicalement désocialisée, les résultats qu'elle produira en termes de différences ne seront plus contestables. C'est la critique que fera John Stuart Mill. John Stuart Mill leur dira [aux Saint-simoniens qui défendent le modèle du mérite], je résume : vous souhaitez supprimer l'héritage, vous voulez que tout le monde fréquente une école de l'égalité [...] mais dans ce cas, plus personne ne pourra contester les inégalités qui se formeront parce qu'elles apparaîtront toutes comme résultant des effets de la responsabilité individuelle. Et John Stuart Mill disait avec force que ce serait alors une société insupportable. Une société dans laquelle plus personne ne trouverait les moyens de justifier par un fait social objectif sa situation défavorisée, serait en effet la société du plus grand enfermement dans sa condition ; elle inviterait chacun à intérioriser son désespoir. Ce sera le grand thème que reprendra, au début des années 1960, le philosophe et sociologue Michael Young, dans son livre *The Rise of Meritocracy*. La méritocratie n'est pas dans son livre le symbole d'une société positive, dans lequel chacun avait des chances ; mais plutôt le nom donné à une société dans laquelle chacun était rivé de façon définitive à son destin, qui devenait de la sorte une véritable prison. Cela revenait à instituer la plus dure des sociétés."* [Rosanvallon, 2014, p52-53]

Rosanvallon (2014) rappelle l'histoire du modèle de justice de l'égalité des chances, ses racines, ses conditions, conséquences et limites. L'historien et sociologue explique que la notion de mérite connaît deux étapes marquantes. La première est religieuse dans le monde catholique. Le **salut** ne vient pas d'un choix divin sans raison, il provient des actions et conduites personnelles. La deuxième prend place lors de la Révolution française. Le mérite qualifie l'idée que la société n'est plus organisée selon des statuts et des ordres figés, mais que chacun peut évoluer selon ses vertus (ses efforts individuels) et ses **talents** (ses qualités) et ainsi faire partie d'une nouvelle élite incontestable.

*"la grande idée républicaine consistera [...] à ériger l'idée de mérite en principe de classement et à instituer ce que Baudelot a appelé l'« élitisme républicain ». [...] Fin XIXe, l'élitisme républicain est toujours aussi populaire et seules deux voix dissidentes s'élèvent, celle du philosophe et pédagogue Marion – qui parle, pour la dénoncer, de la « rage de classement » du système français – et celle d'un grand auteur méconnu, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil qui, dans un livre intitulé *La Société moderne* (un recueil d'articles très intéressants publiés dans *L'Économiste**

*français) démontre que le système républicain revient, par le biais de la sélection scolaire, à la re-crédation d'un système de castes." [Rosanvallon, 2014, p50]*

Pour être opérant, le modèle doit s'accompagner de **conditions** définies par les Saint-simoniens : la suppression de l'héritage et l'école pour tous. Pour atteindre cette égalité entre individus, il faut soustraire les citoyens à leurs familles et donc s'appuyer sur une société radicalement individualiste. « *C'est parce que chacun est radicalement désocialisé qu'il peut en effet y avoir égalité des chances. D'où ce paradoxe : **pour faire une société d'égalité, il faut faire une société radicalement désocialisée.*** »

Le mouvement des « gilets jaunes » apparu à l'automne 2018 que nous avons étudié (Hoibian, 2019, q.) nous semble dire la **difficulté à vivre ces inégalités individualisées**, et plus globalement la **profonde contradiction qui existe entre une société de concurrents et la recherche d'une cohésion sociale.**

Le mouvement des « Gilets jaunes » est apparu à l'automne 2018 et a vite pris de l'ampleur. Initialement en réaction à une hausse des taxes sur les carburants et notamment une hausse du prix à la pompe du diesel, deux initiatives individuelles rassemblent dans des proportions inédites : une pétition demandant une baisse des prix des carburants recueillera plus d'un million de signataires et en parallèle, une vidéo postée sur Youtube comptabilise plus de six millions de vues en novembre. Le mouvement sort rapidement de l'univers digital et donne lieu à des blocages de ronds-points partout sur le territoire. Les manifestants sont revêtus de «gilets jaunes de sécurité», symboles emblématiques de l'univers automobiliste, et des contraintes imposées par l'Etat puisque leur possession est obligatoire depuis 2008. Relayés par les réseaux sociaux mais aussi par les médias de grande écoute, les messages et revendications multiples ainsi que les appels à se réunir tous les samedis pour manifester dans des grandes villes ont mobilisé jusqu'à 288 000 personnes le 17 novembre 2018, selon le Ministère de l'intérieur. Le mouvement a suscité l'attention par son caractère inédit tant par sa forme que sa longévité. Pour l'approcher, le CREDOC a inséré une question spécifique dans l'enquête Conditions de vie, menée en janvier 2019, permettant de graduer le soutien au mouvement. Il a été demandé aux enquêtés s'ils étaient eux-mêmes « gilet jaune », s'ils soutenaient le mouvement, s'ils ressentaient de la sympathie pour lui, s'ils ne savaient pas quoi penser ou si, au contraire, ils y étaient opposés ou même hostiles. Le graphique ci-dessous synthétise la répartition de la population. **6% se considèrent eux-mêmes Gilets jaunes.** Les personnes se disant Gilets jaunes ont tout aussi bien pu manifester de manière ponctuelle ou récurrente, bloquer des ronds-

points, participer aux différents groupes Facebook en ligne, ou ne pas s'être mobilisées du tout dans l'espace public qu'il soit numérique ou non. Elles ont en revanche en commun de s'identifier au mouvement. Au total, lorsque l'on cumule les 33% qui soutiennent le mouvement, les 17% qui affichent une sympathie à son égard et les 6% de personnes qui s'identifient au mouvement, 56% des Français expriment une affinité avec le mouvement.

### Graphique 45 – Positionnement par rapport au mouvement des gilets jaunes en janvier 2019

« Depuis octobre 2018 est apparu le mouvement des « gilets jaunes », appelant au départ des automobilistes à bloquer les routes pour protester contre la hausse des prix des carburants et demander une baisse des taxes. Quelle est votre attitude à l'égard de ce mouvement ? » -

Champ : population française



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2019.

Nos analyses montrent que la contestation et les revendications portées par le mouvement des Gilets jaunes s'enracinent, de prime abord, dans un **profond sentiment de précarité sociale** et de difficulté financière alors même que beaucoup de Gilets jaunes travaillent. Chez ceux qui se considèrent gilet jaune ou qui soutiennent ouvertement le mouvement on note, en effet, une surreprésentation à la fois des catégories modestes et des personnes rencontrant des difficultés à boucler leur fin de mois. L'affinité au mouvement est d'autant plus importante que la personne est active, en poste : 65% des personnes déclarant être Gilets jaunes sont des actifs occupés, contre 53% en moyenne dans la population, et 41% chez les plus hostiles, parmi lesquels on repère un nombre important de retraités (40% contre seulement 11% chez les Gilets jaunes). Au sein des actifs, les ouvriers, employés, non-diplômés, bas revenus, déclarent plus souvent qu'en moyenne s'être engagés personnellement dans le mouvement ou le soutenir activement. La corrélation est marquée entre le niveau de vie, la profession, le diplôme et la propension d'adhérer ou de soutenir le mouvement. Les personnes qui se sentent Gilets jaunes occupent plutôt des emplois à faible qualification, dans **un marché de l'emploi où la compétition** —

**forte** — se polarise de plus en plus entre des « lovely jobs » et les « lousy jobs » (Goos et Manning, 2007). D'un côté on constate un essor des emplois à forte valeur ajoutée pour les plus diplômés, emplois qui demandent une forte adaptabilité et des compétences élevées. Et de l'autre, on observe le développement d'emplois de mauvaise qualité dans le secteur des services comme la vente au détail, la logistique, la restauration, la construction, les livraisons ou les soins (santé, mais aussi éducation ou aide aux personnes handicapées, dépendantes, etc.). Rappelons que, selon la DARES (2018), de 2001 à 2017, le nombre d'entrées en CDD a été multiplié par 2,5. En 2017, 87% des embauches se font en CDD. Au sein de ces CDD, 83% durent moins d'un mois et 30% ne durent qu'une seule journée. Le phénomène est particulièrement prononcé dans certains secteurs d'activité, comme l'hébergement médicosocial, l'audiovisuel ou la restauration. Une personne sur deux qui se sent gilet jaune a **moins de 40 ans**, contre 34% en moyenne dans la population française. Or, les jeunes constituent l'une des catégories d'âge les plus vulnérables économiquement : c'est en effet parmi les 18-29 ans que le taux de pauvreté est le plus élevé (INSEE). Les jeunes sont également confrontés à un taux de chômage plus élevé que la moyenne (en 2017, un jeune actif de 15-24 ans sur cinq). Et parmi les 15-25 ans en emploi, près de 4 sur 10 sont en emploi court, CDD ou intérim (39% en 2016) (Insee, enquête emploi). Cette compétition **n'inquiète** pas seulement les premiers concernés par ces emplois routiniers et sans sécurité mais aussi les classes moyennes qui se sentent menacées (Kurer & Palier, 2019).

À ces positions dans l'échelle sociale, s'ajoutent **des accidents de vie ou des changements fragilisant**. 33% des Gilets jaunes souffrent d'un **handicap ou d'une maladie chronique** (contre 25% en moyenne dans la population), 27% ont été confrontés au **décès** d'un membre de leur famille au cours des 12 derniers mois (contre 18% en moyenne), 17% se sont **séparés** de leur conjoint au cours des 12 derniers mois (6% en moyenne). On comprend dès lors que les Gilets jaunes et leurs soutiens mettent à distance l'idée que la pauvreté pourrait être du ressort de la responsabilité individuelle. Seuls 27% considèrent que les pauvres « n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir », contre 54% des personnes hostiles au mouvement. Difficile de considérer juste d'être pointé du doigt comme responsable de sa situation quand les parcours sont semés d'embûches et de difficultés.

Le mouvement des gilets jaunes montre les **limites** de la logique d'égalité des chances dans la compétition. Comme nous l'évoquions, les dernières décennies ont valorisé la logique de compétition entre individus dans des domaines très divers avec l'idée que cette compétition serait un moyen d'assurer la justice entre les individus. L'objectif des politiques publiques est

ainsi de chercher à faire partir tout le monde derrière la même ligne de départ, afin que chacun ait la possibilité de changer de position dans la société. Certains adossant comme autres bénéfiques au modèle de la compétition, au-delà de la mobilité sociale, la capacité à faire émerger des talents hors du commun, favorisant ainsi des répercussions positives sur la société toute entière. Cette logique se traduit **très concrètement** dans le quotidien des Français. Chacun, s'il veut vivre une vie épanouissante, doit aujourd'hui être capable de constituer un projet personnel convaincant pour être sélectionné dans une formation de bon niveau, de développer son employabilité au cours de sa vie avec des formations et des changements de carrière bien choisis pour rester attractif dans le marché de l'emploi, de constituer le meilleur dossier pour avoir des chances d'obtenir un logement en location, ou encore de donner une belle image de lui pour augmenter ses chances de rencontrer l'âme sœur dans les « supermarchés » géants de la rencontre en ligne que sont les applications de rencontres, où l'offre mais aussi la concurrence est infinie. Cette vision pose **plusieurs questions de société** qui se trouvent résumées par la situation des Gilets jaunes.

La première est que, **derrière la notion de mérite**, très consensuelle, tous n'accrochent pas les mêmes notions, comme l'expliquent Forsé et Parodi.

*“la notion [de mérite] reste cependant à définir puisqu'elle est de prime abord, comme le souligne Amartya Sen (2007), vide de contenu. Faut-il, pour cette définition, tenir compte d'attributs liés à la naissance, comme dans les sociétés aristocratiques, ou ne se soucier que de ce qui relève d'efforts personnels ou encore mélanger, mais selon quelle proportion, plusieurs facteurs tels que l'investissement individuel dans l'éducation, le savoir-faire et le talent personnel ?” [Forsé, Parodi, 2009, p85]*

S'agit-il par exemple de valoriser l'intelligence, les talents « innés » de chacun, en un mot d'encourager les personnes qui sortent du lot par leurs capacités et leurs résultats ? Ou bien de rétribuer les efforts, le travail et la persévérance, le chemin pris pour y arriver, c'est-à-dire les actes de chacun ? Quels mérites rétribuer le plus entre les compétences intellectuelles de développeurs en informatique et les efforts physiques pénibles de manutentionnaires ? Quels critères objectifs utiliser ? L'importance accordée au diplôme en France par rapport à l'expérience professionnelle par exemple est-il juste ? Forsé et Parodi montrent dans leurs travaux (2009) à partir de différentes enquêtes (EVS, ISSP, et baromètre DREES) que les populations préféreraient que **les efforts de chacun soient davantage récompensés via des rémunérations élevées que les qualifications**, comme c'est le cas aujourd'hui.

*« Dans tous les pays que nous avons étudiés (Forsé et Parodi, 2007), en l'occurrence la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suède, l'Espagne, la*



*Pologne, les États-Unis et le Japon, les enquêtés ont placé pour ce qui leur paraît **réalisé** dans leur pays ce qui a trait aux qualifications devant ce qui a trait à l'effort dans le travail (cf. tableau 6.4). Pourtant, lorsqu'il s'agit de hiérarchiser ces deux dimensions selon ce qui leur paraît **préférable** (au moins partiellement dans un souci de justice), et non pas simplement selon ce qui est perçu comme étant à l'œuvre, ils inversent tout simplement cet ordre. Ils considèrent chaque fois qu'il vaudrait mieux que les revenus d'activité dépendent davantage de la **manière** dont le travail est accompli (plus précisément de **l'effort** consistant à « bien faire son travail ») plutôt que du niveau d'éducation (qui contribue bien sûr aux qualifications) (cf. tableau 6.5). **Les normes perçues comme régissant la distribution des revenus ne sont donc pas les normes souhaitées et cette inversion traduit une critique. Pour les enquêtés, dans chaque société, on récompense trop les qualifications et pas assez les efforts.** » [Forsé, Parodi, 2009, p93]*

Certains pourront considérer que la hiérarchie doit être bâtie au regard de **l'apport** pour la société. Mais là encore quel apport valoriser ? Faut-il juger du mérite à l'aune de la **croissance** économique générée ou au regard **d'autres objectifs** comme la cohésion sociale ou le bien-être ? Par exemple, **les métiers du soin** (aide soignants, aide aux personnes âgées ou aux enfants en bas âge, etc.) offrent des conditions de travail souvent difficiles (horaires morcelés, forte responsabilité, pénibilité morale et physique) qui nécessitent donc beaucoup d'efforts et qui sont peu rémunérateurs ; ils sont souvent représentés au sein des métiers pratiqués par les Gilets jaunes.

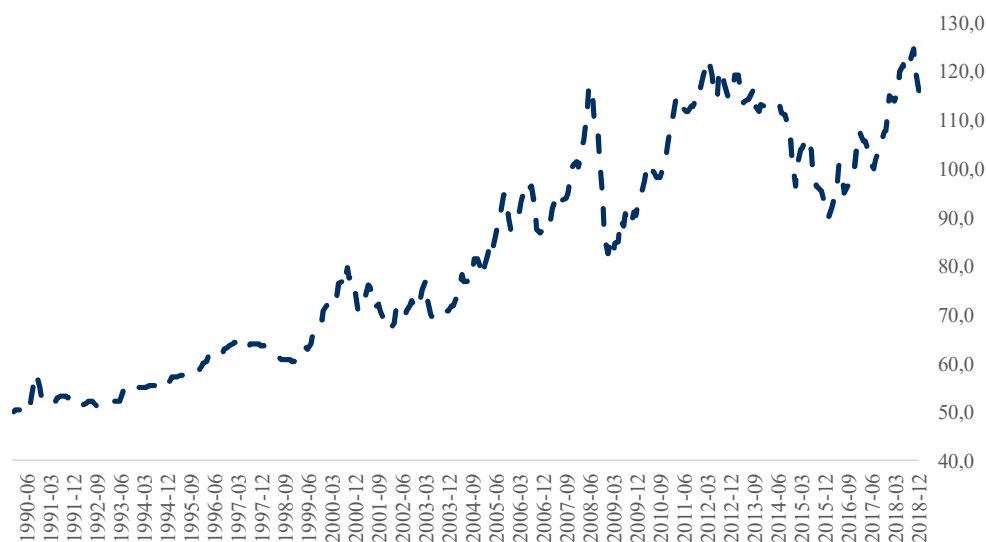
On retrouve ici les questions posées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, par Holbach et Rousseau et résumées ainsi par Rosanvallon (2014) «Le premier critiquera la notion de mérite en insistant sur l'importance que les citoyens soient répartis et récompensés, « à proportion des avantages qu'ils procurent, ou des maux qu'ils font à leurs citoyens » ; c'est-à-dire que ce qu'il y a à prendre en compte n'est pas le mérite, mais **l'utilité sociale**. Le second écrira, dans son Discours sur l'origine des fondements de l'inégalité : « Les rangs des citoyens doivent être réglés, non sur leur mérite personnel, mais **sur les services réels qu'ils rendent à l'État**, et qui sont susceptibles d'une estimation plus exacte.»

La deuxième des limites tient à l'inépuisable recherche d'égalité réelle des chances, **impossible à concrétiser**. Comment gommer toutes les différences liées aux lieux de vie, milieux sociaux, héritages, éducation, capacités intellectuelles et physiques ou au contraire handicaps ? En l'occurrence le mouvement des gilets jaunes exprime, notamment, un sentiment d'injustice par rapport à un inégal accès à la mobilité. Le mouvement des Gilets jaunes est initialement né d'une colère face à **l'augmentation du coût des carburants** mettant sous le feu des projecteurs médiatiques et politiques des difficultés de **mobilité** qui sont d'autant plus forte que la société

valorise celle-ci. De fait entre octobre 2017 et octobre 2018, les prix du gazole augmentaient de 22,6%, ceux de l'essence de 14,6%.

### Graphique 46 – Les prix des carburants en augmentation sur longue période

Indice des prix à la consommation - Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme



Source : Insee

En parallèle, la place occupée par la **mobilité** dans la vie des Français progresse : en termes de km parcourus. On est ainsi passés de 849,5 milliards de voyageurs-km en 2005 à 956 milliards en 2016 soit une augmentation de 12,5% en une dizaine d'année (Ministère du logement, 2018). Les enquêtes emploi du temps de l'INSEE mesurent une **hausse des temps de transports** de 7 minutes pour les trajets domicile-travail entre 1999 et 2010 (Ricroch et Roumier 2011, Dumontier et Pan ke shon, 1999). L'enquête Conditions de vie corrobore ces résultats (+8 minutes en moyenne entre 2001 et 2019). La part des personnes passant plus de 20 minutes pour se rendre à leur travail est passée en vingt ans de **38% à 53%** (entre 2001 et 2019). Ces évolutions s'accompagnent de changements dans les représentations. Loin des anciennes figures où la sédentarité était valorisée en opposition au vagabond sans statut, **l'imaginaire contemporain accole à la mobilité de fécondes et positives associations**. Anne Barrère, Danilo Martuccelli (2005) décrivent les multiples connotations dans la littérature articulant la mobilité à la recherche d'une transformation existentielle, la marche vers une vie meilleure, une forme d'emprise sur le monde, la possibilité de se confronter à l'altérité dans un monde exaltant un « *individu ultra-mobile, hyper-malléable et indéfiniment adaptable* » (Taguieff, 2004). Barrère et Martuccelli montrent que la

*« représentation fantasmée de la mobilité généralisée de certains individus produit [même une forme] d'enclavement individuel chez d'autres [...] C'est parce qu'ils*

*vivent dans un monde qui survalorise le mouvement, que la mobilité empêchée ou impossible englué certains personnages dans le malaise existentiel. Ne pas pouvoir bouger est plus que jamais un signe d'impuissance sociale.» [Barrère et Martuccelli, 2005,p76]*

Le CRÉDOC et l'IRES ont mené une étude de très large envergure à partir de groupes qualitatifs de consensus pour l'ONPES pour établir des **budgets de référence en partant des besoins exprimés par les Français** dans différents types de territoires, notamment en villes moyennes et en territoire rural (ONPES, 2015). Dans le domaine de la **mobilité**, elle révèle que les Français considèrent que pour vivre « décemment » se nourrir, se loger mais aussi pouvoir participer à la vie sociale, il est considéré comme nécessaire :

En **territoire rural**, en raison de l'offre de transports en commun inexistante ou inadaptée aux besoins, de posséder **une voiture par adulte** pour les ménages d'actifs comme pour les ménages de retraités.

En **ville moyenne**, de posséder **une voiture par ménage**, que l'on soit ou non actif et que l'on ait ou non des enfants. Pour les ménages comptant deux adultes, le besoin de mobilité est complété par un abonnement aux transports en commun.

Des besoins qui entraînent des coûts à l'achat de véhicules mais aussi, les dépenses de carburant, les frais d'entretien, d'assurance et de contrôle technique. Les transports représentent ainsi 10,3% des dépenses de consommation (INSEE, 2017, comptes nationaux).

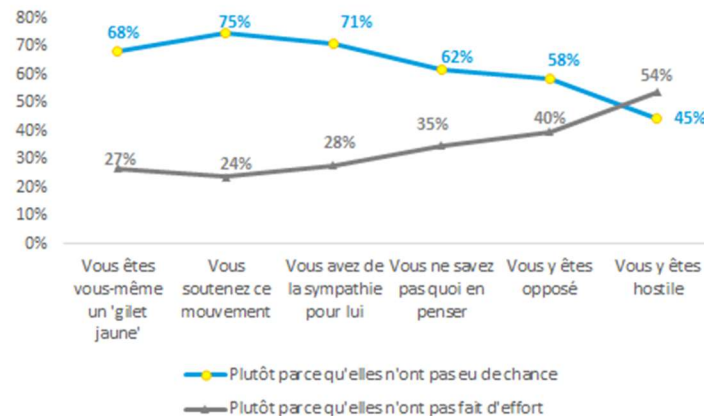
Or, **91% des Gilets jaunes sont automobilistes**, contre 81% des Français en moyenne. 12% d'entre eux utilisent leurs véhicules pour des déplacements quotidiens entre 50 et 200 km, deux fois plus qu'en moyenne nationale. Et l'on observe une surreprésentation des populations des **communes rurales** chez les Gilets jaunes. Comment répondre à la valorisation de la mobilité lorsque les prix des carburants augmentent et que l'on est dépendant de la voiture ? Où est alors l'égalité des chances ?

La troisième des limites a trait à **la responsabilité de l'échec**. Comme l'explique François Dubet, en se plaçant dans une situation utopique où tout le monde partirait de la même ligne de départ (avec des individus également beaux, intelligents, performants, éduqués, etc.), le principe de la compétition produit **mécaniquement des gagnants et des perdants**. Ces derniers sont non seulement les « perdants » de la course, mais **ils sont responsables de leur situation**. La **colère** exprimée par le mouvement des Gilets jaunes est probablement aussi le résultat d'une société qui pointe de plus en plus une individualisation des responsabilités. Cette évolution

dresse une ligne de partage dans la population et explique vraisemblablement une partie de la crise sociale. Plus les individus sont proches du mouvement, plus ils sont proches eux-mêmes des situations de pauvreté et de difficulté, et **plus ils réfutent l'idée que la pauvreté serait une responsabilité de chacun.**

### Graphique 47- Le refus de la responsabilité individuelle de la pauvreté

Entre les deux raisons suivantes, quelle est celle qui, selon vous, explique le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté ? % C'est **plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance** (vs C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2019.

Une autre limite est **démocratique**. Forsé et Parodi (2009) expliquent en effet que les populations européennes **emboîtent trois principes de justice sociale** dans un “ordre lexical” : d’abord satisfaire les besoins élémentaires, puis distribuer les richesses qui ont été produites en fonction des mérites de chacun dans la sphère économique, puis assurer l’égalité des droits dans la sphère politique et les interactions. **Et aucun de ces principes ne souffre d’être abandonné dans une société démocratique.**

*“Selon l’acception que Rawls (1987) donne de cette expression [ordre lexical], cela signifie deux choses. En premier lieu, chaque principe de justice doit être satisfait en suivant l’ordre de l’emboîtement. Il faut donc **d’abord garantir les besoins de base à chacun**. Ce n’est qu’une fois cette garantie atteinte (idéalement) que l’on peut en venir à **la reconnaissance des mérites** individuels. Et à nouveau, ce n’est que lorsque que cette reconnaissance est effective (toujours idéalement) qu’il est légitime d’éliminer les grandes **inégalités** économiques restantes. En second lieu, un ordre lexical implique que la réduction des inégalités doit être poursuivie sans entamer les principes supérieurs de reconnaissance des mérites ou de garantie des besoins de base, et à son tour que cette reconnaissance doit être réalisée sans remettre en cause la garantie des besoins ”*[Forsé, Parodi, 2009, p89]

*“[...] les Européens auraient pu estimer suffisant, pour construire une société juste, de garantir les besoins et de reconnaître les mérites. Mais le niveau d’importance accordé à l’égalité montre le contraire. Même en venant après les*

*deux autres critères, elle demeure une priorité. Ceci rejoint assez largement l'idée d'une **tendance à l'égalité** défendue par Rawls. Selon lui, c'est sur ce point que se distingue une société **démocratique d'une société méritocratique**. Tandis que cette dernière ne veut pas voir au-delà de la garantie des besoins et de la reconnaissance du mérite, **la première est autrement plus exigeante et entend donner sa pleine mesure à l'idée d'égalité, au sens ici d'égalité de dignité**. Il ne suffit plus de dire aux défavorisés qu'ils ont mérité leur sort. À l'inverse, ainsi qu'il l'écrit, « **il faut chercher à donner aux plus défavorisés l'assurance de leur propre valeur et [...] ceci limite forcément les formes de hiérarchie et les degrés d'inégalités que la justice autorise** » (Rawls, 1987, § 17, p. 137).” [Forsé, Parodi, 2009, p96]*

L'absence de la réalisation complète de l'égalité des chances, son impossibilité à se concrétiser, la persistance et même étendue des inégalités se traduit pour nombre de gilets jaunes par du **ressentiment** et du rejet (des politiques, des riches, des étrangers). Au-delà des questions d'égalité de la ligne de départ et en imaginant que soient réellement gommés ou compensés les avantages ou handicaps de chacun, cette logique de compétition a également pour effet que **chacun regarde et se compare en permanence à ce qui l'entoure, minant la cohésion sociale**.

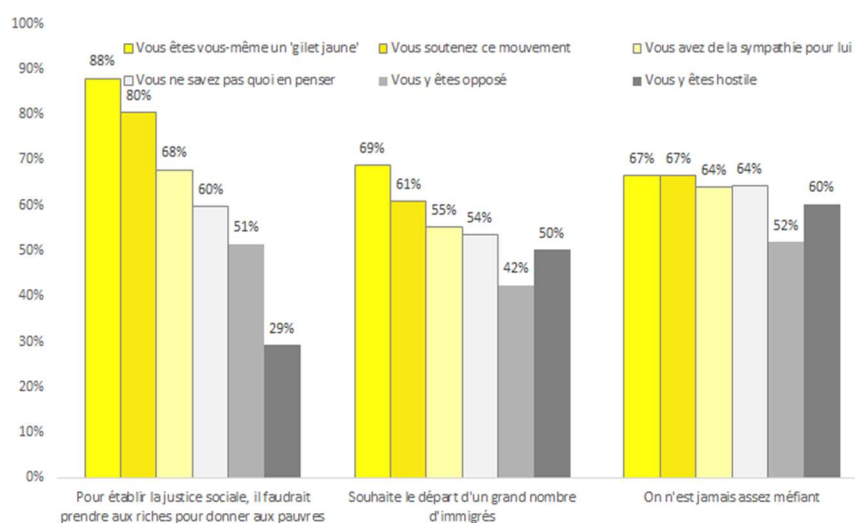
Pour reprendre les mots de Dubet

*“ Le destin individuel était enchâssé dans celui de son groupe d'appartenance et la frustration relative devenait ainsi une expérience collective. Dans la mesure où ce modèle de justice s'efface progressivement devant celui de l'égalité des chances, l'expérience de l'injustice se transforme et s'individualise puisque chacun aurait le droit d'atteindre toutes les positions sociales en fonction de son mérite personnel. Dans ce cas, la figure cardinale de l'injustice est moins celle de l'exploitation que celle des discriminations dont chacun peut être victime en raison de ce qu'il est de manière singulière. **On compare donc moins la position de son groupe à celle des autres groupes qu'on ne se compare soi-même aux autres et à tous les autres.** [...] “Ainsi, en dépit des liens de solidarité **chacun devient de rival potentiel de tous, et notamment des proches devenus des concurrents engagés** dans les mêmes épreuves. [...] la norme de **jugement « internaliste »** consistant à **situer la cause de l'action dans l'individu lui-même peut se retourner en culpabilité**. Dans une société méritocratique et démocratique, **je suis moi-même responsable des inégalités que je subis puisque m'a été offerte la chance d'y échapper, par exemple en réussissant à l'école** (Lamont, 2002). Ainsi, le ressentiment peut être associé à une forte culpabilité et tout pousse à penser que **le ressentiment est d'autant plus vif que la culpabilité secrète est profonde.** “ [Dubet, 2017, p21-22]*

Chacun (classes moyennes, catégories modestes, hauts revenus) a le sentiment que d'autres tirent mieux leur épingle du jeu et « profitent du système ». **Dans cette mécanique où tout le monde a le sentiment d'être lésé, sont tour à tour vilipendés les pauvres, les riches, les immigrés... en un mot : les autres**. L'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC

montre ainsi que, au début 2019, 75% des Français estiment qu'il est parfois plus avantageux de percevoir des minima sociaux plutôt que de travailler avec un bas salaire ; plus de la moitié pense que la perception du RSA peut inciter à ne pas rechercher de travail (55%). Le consensus est également présent pour dire qu'à l'autre bout de l'échelle sociale « il faudrait prendre aux **riches** pour donner aux pauvres et rétablir la justice sociale » (65% d'accord en 2019). En parallèle, 55% de nos concitoyens déclarent souhaiter que l'on « favorise dans les prochaines années le **départ** d'un grand nombre des **immigrés** qui vivent actuellement en France », plutôt que l'on recherche leur intégration. Et finalement 63% de la population pensent « qu'on n'est jamais assez méfiant », une proportion qui a fortement augmenté ces dernières années. Le mouvement des Gilets jaunes est comme un effet de loupe sur des opinions très présentes dans le reste du corps social.

**Graphique 48 – Importance de différentes opinions selon l'auto-positionnement par rapport au mouvement des gilets jaunes**



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations, début 2019

### 3.5 LES PERFORMANCES IDENTITAIRES, LA BATAILLE POUR LA VISIBILITÉ

Une autre des conséquences du modèle de la compétition entre individus est la course à la visibilité, et son pendant, un profond sentiment de manque de reconnaissance, comme le décrypte François Dubet.

*“L'égalité des chances change profondément les représentations de la société. [...] chacun de ces acteurs dénonce les **discriminations** et affirme simultanément une **exigence de reconnaissance**, comme autant de caractéristiques positives, des traits culturels et sociaux qui fondent la diversité de la société. [...] Le contrat social «*

*aveugle » laisse la place à des contrats plus individuels engageant la responsabilité de chaque individu ayant le devoir de faire valoir son mérite afin d'optimiser ses chances. [...] La définition des injustices en termes de discrimination engage un mécanisme de concurrence des victimes qui ont intérêt à « exhiber » leurs discriminations afin de bénéficier de politiques spécifiques.” [Dubet, 2011, p35]*

Pierre Rosanvallon ne dit pas autre chose quand il affirme

*“ces philosophies radicales de l'égalité des chances mettent aussi au cœur de la discussion sociale la question du handicap, puisque tout ce qui serait de l'ordre d'une situation héritée, tout ce qui serait de l'ordre d'un handicap donnerait légitimement ouverture à compensation. C'est donc autour de la définition du handicap et de la compensation du handicap que se jouerait tout le débat social sur la justice, avec ce qui risque d'en être la conséquence : une course à la victimisation puisque c'est la reconnaissance d'une telle position qui deviendrait en quelque sorte l'élément moteur de l'exercice pratique de la justice. [Rosanvallon, 2014, p54]*

L'individu est donc **poussé à mettre en avant**, à raconter ses handicaps, ses difficultés, pour obtenir les **compensations** nécessaires pour pouvoir participer à la compétition de manière équitable. En miroir, il est également **poussé à faire valoir son mérite, à se vendre**, pour rester dans la compétition, et **en tirer les fruits**, comme l'explique Axel Honneth “*L'énorme pression néolibérale contraint les individus à se penser eux-mêmes comme des produits et à se vendre en permanence : il faut sans cesse se présenter comme étant hypermotivé, flexible, adaptable, etc. Ce n'est donc plus l'aptitude au dialogue intérieur et à la solidarité qui se trouve privilégiée, mais ce qui contribue au contraire à ruiner cette aptitude : l'extension d'un rapport de plus en plus marchand et stratégique à soi-même et aux autres.*” [Honneth, 2006]

Loriol (2001) qui résume un des ouvrages de Kaufmann, repère dans ses travaux une idée convergente “Pour Kaufmann, **l'art d'être soi-même** et la capacité à vivre avec ses contradictions deviennent **des compétences sociales de plus en plus importantes**. L'extériorisation de soi (photo, journal intime, etc) ou une descendance est un puissant facteur de construction de l'individu, à condition d'être validée comme création par autrui”.

Cette nécessité de se créer une identité, de pouvoir se raconter/ vendre aux autres **amplifie à son tour le mouvement d'individualisation et de recherche de soi comme moyen de lien à l'autre**. Cette dynamique est décrite par deux chercheurs travaillant sur deux des dimensions de l'individualisation que nous évoquons en première partie.

Dominique Cardon (2008) indique ainsi à propos de l'identité numérique

*“ Principalement conçue à destination des liens forts, ces formes d’exposition de soi sont aussi très sélectives socialement, puisqu’elles présupposent à la fois un savoir se raconter et **le fait d’avoir une vie-à-raconter.** (...) On peut donc faire l’hypothèse que les plateformes relationnelles **encouragent et développent chez leurs utilisateurs un rapport stratégique et calculatoire à leur propre identité.** (...) La fabrication identitaire apparaît alors comme un processus dynamique, public et relationnel qui couple l’expression à la reconnaissance.”*

*Le Breton décrit un processus très proche concernant la relation au corps “La relation au corps relève moins de l’évidence de l’identité à soi qu’à celle désormais d’un objet à **mettre en avant dans la représentation de soi.** [...] Isolé structurellement par le déclin des valeurs collectives dont il est à la fois le bénéficiaire et la victime, **l’individu cherche dans sa sphère privée ce qu’il n’atteint plus dans la sociabilité ordinaire.** À portée de la main, en quelque sorte, l’individu découvre à travers son corps, une forme possible de transcendance personnelle et de contact. [...] **Il s’agit alors de satisfaire à cette socialité a minima fondée sur la séduction, c’est-à-dire le regard des autres.**” [Le Breton, 2015]*

La capacité à savoir se raconter, l’identité narrative (Ricoeur) que nous abordons en partie I intègre ainsi tous les pans de la vie. Et elle se révèle d’autant plus nécessaire qu’elle permet d’entrer et de rester dans la course ainsi que de créer ainsi du lien. Dit autrement, ne pas savoir se raconter, c’est risquer d’être invisible, et ne pas obtenir les aides ou la reconnaissance nécessaire à l’existence, ou les fruits de ses efforts.

Les travaux du philosophe et sociologue allemand Axel Honneth mettent en lumière la **reconnaissance** comme besoin fondamental de nos sociétés actuelles. Celui-ci renverse, d’une certaine manière, la dynamique à l’œuvre dans ce que nous proposons de nommer le modèle de **l’individualisation compétitive**. Au lieu de considérer que c’est en devenant autonome que l’on pourra obtenir une reconnaissance de la société, Axel Honneth décrit un processus inversé : **pour atteindre l’autonomie, la réalisation de soi, il faut d’abord obtenir la reconnaissance** dans trois sphères qui correspondent à trois types de relations à soi.

“La première est la sphère de **l’amour** qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l’individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique.

La deuxième sphère est **juridico-politique** : c’est parce qu’un individu est reconnu comme un **sujet universel, porteur de droits et de devoirs**, qu’il peut comprendre ses actes comme une manifestation – respectée par tous – de sa propre autonomie. En cela, la **reconnaissance juridique** se montre indispensable à l’acquisition du respect de soi.

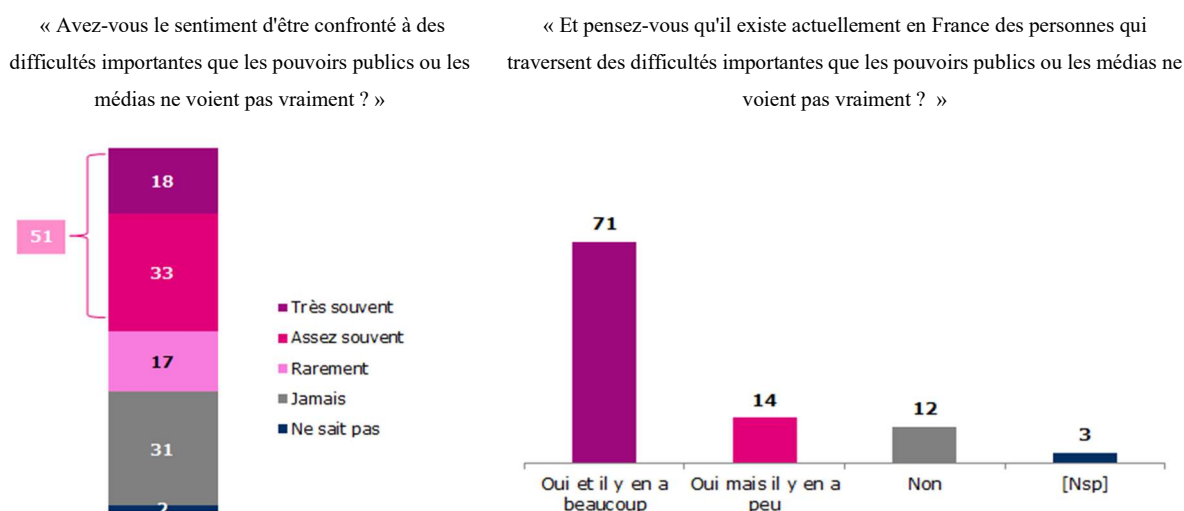


Mais ce n'est pas tout. Pour parvenir à établir une relation ininterrompue avec eux-mêmes, les humains doivent encore jouir d'une **considération sociale** leur permettant de se rapporter positivement à leurs **qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs dérivant de leur identité culturelle**. Cette troisième sphère – celle de **l'estime sociale** – est **indispensable à l'acquisition de l'estime de soi**, ce qu'on appelle le « sentiment de sa propre valeur ». [Honneth, 2006]

En cas de déficience de reconnaissance dans l'une ou l'autre de ces sphères l'individu est en difficulté. Le philosophe décrit alors le développement d'une forme de **“lutte pour la reconnaissance”**.

Le déficit de reconnaissance, lié au modèle de l'individualisation compétitive (faisant précéder l'autonomie à la reconnaissance) crée un **sentiment d'invisibilité sociale omniprésent** dans la société française. Les travaux que nous avons conduit en 2016 (Alberola, Brice, Guisse, Hoibian, 2016, r.) révèlent que la moitié des Français estiment alors être confrontés personnellement « très souvent » ou « assez souvent » à des difficultés **invisibles**, qui ne seraient pas considérées par les pouvoirs publics ou les médias. Plus largement, sept personnes sur dix pensent que ce phénomène touche « beaucoup » de leurs concitoyens en France.

### Graphique 49 – Sentiment d'être confronté à des difficultés que les pouvoirs publics et les médias ne voient pas vraiment



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2015

La population semble valider par ses réponses l'ordonnement proposé par Honneth. En effet l'invisibilité a comme premier effet à ses yeux des **conséquences individuelles**. Être invisible socialement **accentuerait d'abord les difficultés des personnes concernées** (52%), jusqu'à **l'exclusion de la société** (47%). Les catégories les plus modestes de la population, sans doute plus fragiles, expriment plus que les autres cette crainte d'une aggravation de la situation des invisibles. Les travaux de l'ONPES sur ce thème confirment que les **processus d'invisibilité renforcent l'irréversibilité de la pauvreté et de l'exclusion et minent la cohésion sociale**.

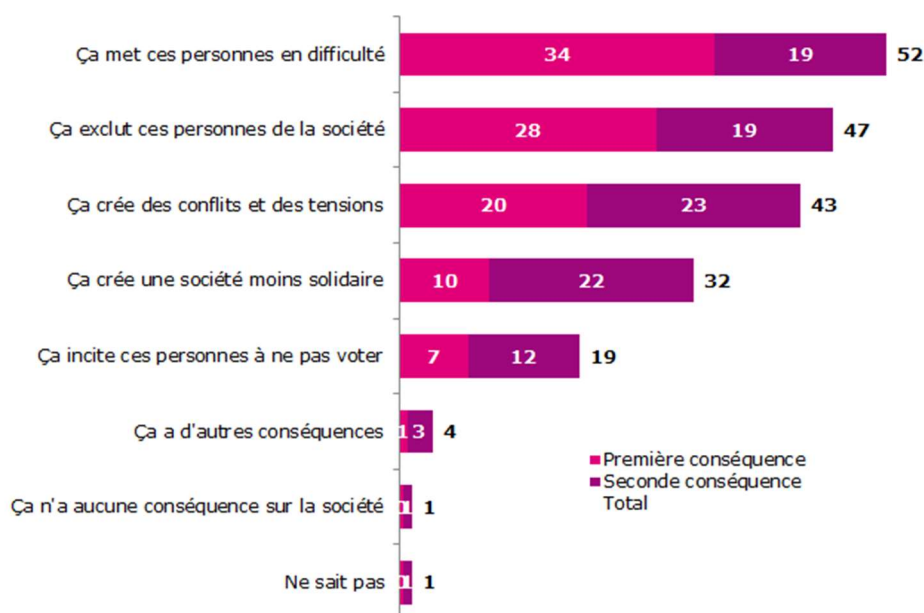
*“Les souffrances qu’engendrent pauvreté, exclusion et invisibilité sociales sont ainsi étroitement imbriquées. Aux manques résultant de l’insuffisance de ressources s’ajoutent les effets d’une image de soi dévalorisée, de l’impression de n’être rien, de ne pas être vu, de devenir transparent aux yeux des autres, d’être mal pris en compte, c’est-à dire méprisé. Ces souffrances sont aussi liées au sentiment de honte né autant d’un constat d’échec que de l’analyse des causes de cet échec. À l’isolement relationnel et social vient s’ajouter parfois un sentiment de solitude et une fragilité sur le plan psychologique et social, ce qui, conjugué à la précarité, peut conduire à la perte des trois confiances : la confiance en soi, en autrui et en l’avenir. Si le repli sur soi engendre une souffrance à ne pas être comme les autres, l’inverse est aussi vrai, « le sentiment de honte ou d’échec, la perte de confiance en soi que peuvent provoquer les difficultés économiques engendrent bien souvent un repli sur soi et de l’isolement » [Onpes, 2016]*

Les personnes interrogées dans l'enquête Conditions de vie et aspiration sur les conséquences de l'invisibilité dépeignent ensuite le risque de **création de conflits et de tensions** (43%), et l'avènement d'une **société moins solidaire** (32%). Cet impact sur la solidarité est d'autant plus souvent souligné que l'âge décroît, les jeunes ayant peut-être le sentiment d'être les laissés pour compte d'une société dans laquelle leur insertion sociale et professionnelle apparaît de plus en plus difficile.

## Graphique 50– Conséquences perçues de l’invisibilité sociale

«Quelles en sont les principales conséquences ?»

Champ : personnes déclarant qu’il existe « beaucoup » ou « un peu » de personnes en France qui traversent des difficultés importantes que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment.



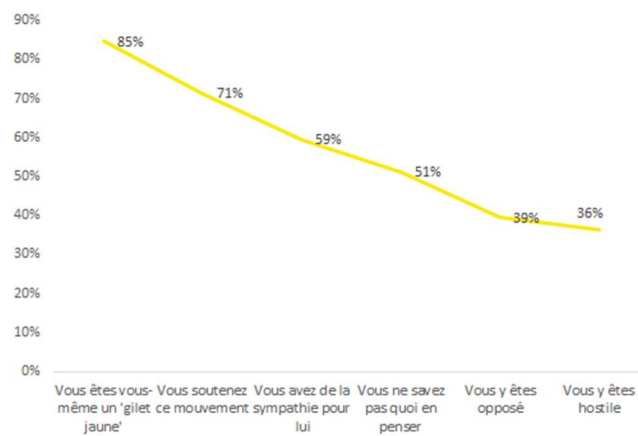
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2015

Le mouvement des **Gilets jaunes** offre un exemple symptomatique de ce besoin de reconnaissance et des effets délétères du sentiment d’invisibilité tant au niveau individuel que du vivre ensemble. Début 2019, 58% des Français expriment un sentiment d’invisibilité. Celui-ci culmine à 85% chez les « Gilets jaunes », et 71% chez leurs soutiens, contre seulement 36% chez les personnes hostiles au mouvement. Faut-il rappeler que dans sa fonction première le gilet jaune est un gilet de « haute visibilité » destiné à améliorer la visibilité d'une personne évoluant en bordure de chaussée en situation dangereuse ou sur un chantier pour améliorer la protection individuelle.

Le mouvement des Gilets jaunes offre un **dispositif narratif de nature à montrer et donner la valeur au mouvement** : les manifestations sont dénommées « des actes » comme au théâtre, le gilet jaune donne une visibilité et unité visuelle inédite qui fera ensuite des émules (les stylos rouges, ...), le blocage des ronds-points offre des images télégéniques, les marches sur les Champs Elysées, lieu réputé au niveau international et d’ordinaire peu souvent mobilisé pour des manifestations présentent un caractère de nouveauté et spectacularise la colère par rapport à la consommation de luxe, les actes de violence contribuent à la diffusion en boucle sur les chaînes d’information continue.

## Graphique 51– Le sentiment d’invisibilité proportionnel au soutien au mouvement

Avez-vous le sentiment d’être confronté(e) personnellement à des difficultés importantes que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment ? % très souvent ou assez souvent



Source : CRÉDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, 2019

Le phénomène de l'individualisation à l'œuvre depuis plusieurs décennies, entraîne des bouleversements profonds de notre société. Il a plusieurs **attraits** indéniables :

- il offre une plus grande liberté aux individus qui peuvent s'affranchir de cadres de pensée ou de modes de vie imposés ou de normes sociales, et jouir d'un plus grand libre arbitre
- il a pour horizon l'épanouissement de chacun et de tous
- il crée une société avec davantage de contre-pouvoirs et d'horizontalité dans les décisions

Il s'accompagne de bouleversements importants et notamment d'un effacement des frontières et des repères

- entre le corps et la machine qui s'articulent dans un immense mécano au service de l'expression de soi
- entre la sphère privée et publique en liaison avec la quête de soi qui nécessite d'être entendue et reconnue
- entre les espaces temps et lieux avec l'apparition de nouvelles formes d'emplois, et l'ubiquité facilitée par les technologies numériques
- entre les structures, avec un effacement des intermédiaires
- entre les valeurs, et les différentes conceptions morales du bien, du sens de la société

Adossé à un mécanisme de régulation pensé sur le mode de la **compétition**, il entraîne :

- un **accroissement mécanique des inégalités** : chaque domaine de la vie : se loger, avoir un emploi de qualité, se divertir, se cultiver, accéder aux possibilités offertes pour le numérique, etc - n'est pas investi par les individus avec la même efficacité, les mêmes atouts et handicaps, et devient un nouveau terrain de compétition, créant mécaniquement des gagnants et des perdants
- une **bataille pour la visibilité** à la fois pour obtenir les compensations nécessaires à une compétition juste, et pour valoriser les mérites de chacun et ainsi en obtenir les fruits
- une remise en question permanente de soi, et **insécurité** grandissante par rapport à l'avenir
- un **climat de concurrence, voire de ressentiment** entre individus, parfois nourri par la culpabilité de l'échec individualisé
- un **besoin grandissant de reconnaissance de la singularité** avec une difficulté à obtenir celle-ci en liaison avec une disparition de la légitimité des organisations : auprès de qui chercher la reconnaissance ?

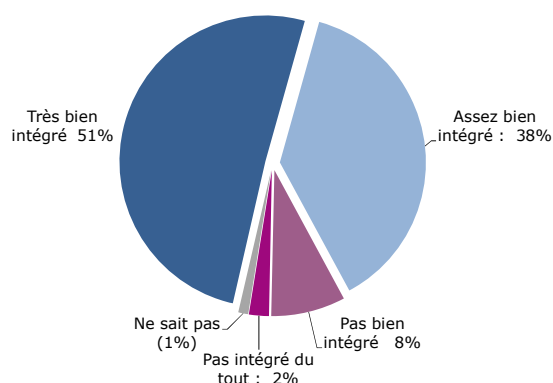
C'est probablement la combinaison de ces avantages et inconvénients qui expliquent l'**écart abyssal entre les perceptions individuelles et le regard porté sur la société mis à jour dans nos publications** (Hoibian, 2012, c.). Lorsqu'on les interroge sur leur situation personnelle, 88% des individus déclarent se sentir « bien intégrés » dans la société française, 51% disent même être « très bien » intégrés. Pourtant, lorsqu'il s'agit de décrire la société française et l'intensité des liens qui unissent ses membres, la population dépeint une situation assez sombre. Huit personnes sur dix considèrent que la cohésion sociale n'est « pas très forte » voire « pas du tout forte ». L'image d'une société fragmentée, individualiste et où les rapports sociaux se délitent domine les représentations, d'un bout à l'autre du corps social. Le contraste est d'autant plus saisissant que l'intégration pourrait précisément être définie comme « *les processus par lesquels un groupe social [...] s'approprie les individus pour assurer sa propre cohésion* » (Wievorka, 2008). L'écart entre ces deux représentations est symptomatique de l'absence de correspondance entre la somme des situations individuelles et la capacité à faire société.

## Graphique 52 – Sentiment individuel d’intégration et opinion sur la cohésion sociale

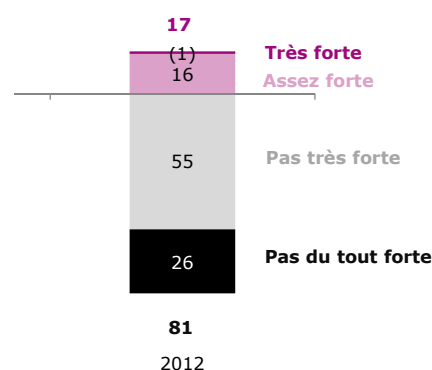
88% ont le sentiment d’être intégrés dans la société française

8 Français sur 10 déplorent une faible cohésion sociale

**Avez-vous le sentiment d’être intégré dans la société française ? (en %)**



**Selon vous, la cohésion sociale en France est-elle actuellement ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

\*\*\*

Le processus d’individualisation, combiné et régulé sous le **mode compétitif** affaiblit la cohésion sociale. Chaque domaine devient un enjeu d’appropriation, de concurrence, et par là même d’écarts entre les individus sur des terrains toujours renouvelés. La reconnaissance des handicaps et difficultés devient l’objet de bataille pour arriver à rester dans la course. La capacité à savoir se raconter et se vendre est, en miroir, une compétence de plus en plus nécessaire pour rendre visible ses mérites et ainsi en obtenir les fruits. L’individualisation des réussites et des échecs ajoute aux situations difficiles de la culpabilité, faisant le terreau d’une comparaison permanente avec autrui et d’un ressentiment contre l’autre. La progression du territoire possible des inégalités crée une insécurité sociale, et un sentiment de pauvreté subjective.

Quel horizon alternatif dès lors proposer pour une cohésion sociale renouvelée, intégrant le processus d’individualisation appelé à se poursuivre et s’étendre ? Nous proposons trois pistes, complémentaires. Les deux premières (la reconnaissance des singularités et la capabilisation) s’appuient sur les représentations de la population. La troisième (la coopération) se fonde sur différents corpus théoriques et émerge au travers de pratiques dites collaboratives 2.0.

## IV- QUELQUES PISTES POUR UNE COHÉSION SOCIALE RENOUVELÉE AU XXIÈME SIÈCLE

### 4.1 LE BESOIN DE RECONNAISSANCE DES SINGULARITÉS

#### 4.1.1 Le creuset républicain « aveugle aux différences »

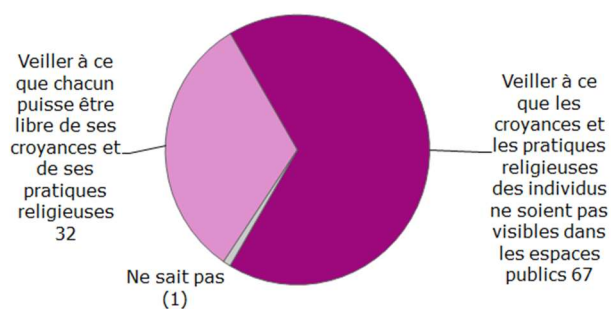
Le **modèle de cohésion sociale français** s'articule autour du **refus de la diversité** depuis la période fondatrice de la Révolution française comme l'explique René Rémond.

*« Héritiers d'une histoire qu'ils croient exceptionnelle et dont ils sont fiers, fidèles à la tradition de la Révolution qui a triomphé des tentations fédéralistes, les républicains, pour qui la République est « une et indivisible », ont la religion de l'unité nationale [...] Toute différence est perçue comme une menace pour la cohésion du corps social et ressentie comme une atteinte au bel idéal d'une pensée unanime et de valeurs partagées par tous. Mais, puisque la religion, qui avait été durant tant de siècles le ciment de l'unité politique, est désormais dissociée de l'identité nationale et est même devenue un sujet de discorde, un facteur de division, l'unité commande d'exclure le religieux de l'espace public et de le refouler dans la sphère du privé individuel. La laïcité est la garantie juridique et philosophique d'une unité qui ne tolère pas l'expression de la diversité ». [Rémond, 2004, p. 55-66]*

Le souhait d'uniformisation et de distance aux différences s'exprime en effet de manière assez nette et revendiquée envers la **religion**, perçue comme facteur de différenciation et de séparation par les personnes interrogées dans notre enquête. Nos travaux empiriques (Hoibian, 2014, a) révèlent une **vision de la laïcité plutôt uniformisatrice**. A choisir, 67% de nos concitoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils veillent, avant tout, à ce que les croyances et les pratiques religieuses des individus **ne soient pas visibles dans les espaces publics** plutôt qu'à protéger la liberté des croyances et des pratiques religieuses (32%).

### Graphique 53- Opinions sur la place des croyances dans l'espace public

Pour vous, les pouvoirs publics doivent-ils en priorité ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

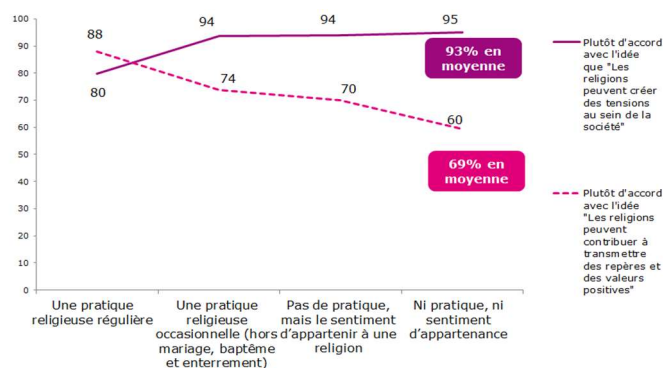
La **laïcité** s'appuie pourtant en France sur plusieurs fondements juridiques dont les principes sont contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et peuvent au contraire être lus comme une garantie donnée à chacun d'affirmer ses convictions religieuses : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits [...] Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ». Ces principes sont réaffirmés et complétés par la suite dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et de celle du 4 octobre 1958 et par la Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État: « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » (art. 1er). Plusieurs principes en découlent : la neutralité de l'Etat face aux religions, la liberté religieuse qui est un des éléments de la liberté de conscience, et le pluralisme, c'est à dire l'absence de distinction entre les cultes (Si l'État ne reconnaît aucune religion, il ne doit en méconnaître aucune, et il reconnaît le fait religieux) [Conseil d'Etat, 2004].

La croyance religieuse (lorsqu'on ne distingue pas les religions entre elles) n'est pas fondamentalement perçue comme négative. 67% concèdent l'apport positif des religions via la transmission de valeurs et de repères en 2015, les plus convaincus étant les plus pratiquants. Mais, quels que soient les niveaux de pratique et d'attachement à la religion, un consensus traverse le corps social sur l'idée que les **religions** sont une **source de tensions** et fragilisent la cohésion sociale : 93% des Français sont d'accord avec l'idée que « les religions peuvent créer des tensions au sein de la société ». Même les personnes qui revendiquent une pratique religieuse régulière, occasionnelle ou qui ont le sentiment d'appartenir à une religion en sont très largement convaincues.



## Graphique 54- Opinions sur la place des religions dans la société

### selon la proximité personnelle avec la religion



Champ : personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2014

La peur sous-jacente liée aux religions est celle de **nations dans la nation**, qui fragmenterait ainsi le corps social en une multitude de communautés et groupes distincts. Pour reprendre le célèbre discours du comte de Clermont-Tonnerre au moment de l'émancipation des citoyens juifs à la Révolution: « *Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus ; il faut qu'ils ne fassent plus dans l'État ni un corps politique, ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens.* ». Comme le résume Jacqueline Costa-Lascoux (2011) « *En tant que principe d'organisation démocratique, la laïcité émancipe la citoyenneté de toute appartenance confessionnelle, organise le dépassement des intérêts particuliers par l'intérêt général et suppose une intégration individuelle en refusant le communautarisme.* »

La peur vis-à-vis de communautés se lit dans le regard posé sur les religions minoritaires ; Vincent Tiberj et Nonna Mayer, dans leurs travaux menés pour la CNCDH, relèvent **d'importantes différences d'opinions à l'égard des religions, selon le culte considéré**. 52% de la population française estime que la religion catholique lui évoque quelque chose de positif contre 41% pour la religion juive, et 32% pour la religion musulmane.

## Graphique 55– Un regard plus critique sur la religion musulmane

Pouvez-vous me dire, pour chacun des termes suivants, s'il évoque pour vous quelque chose de très positif, d'assez positif, d'assez négatif, de très négatif ou de ni positif ni négatif ?

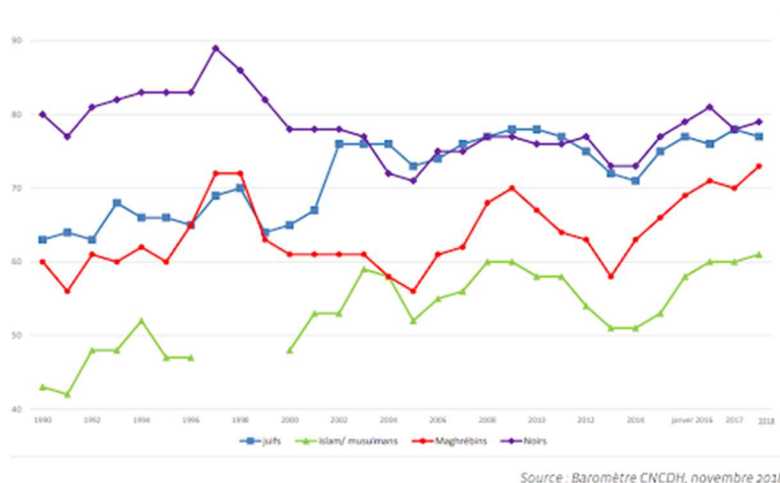


Champ : personnes âgées de 18 ans et plus, France métropolitaine.

Source : CNCDH, Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2015.

Les indices longitudinaux de tolérance élaborés par Vincent Tiberj confirment la distance aux personnes d'obédience musulmane. Le baromètre de la CNCDH révèle par ailleurs la dissociation progressive du rejet envers les musulmans du rejet envers les maghrébins au cours des années 2000. Ce rejet envers les musulmans ne se fonde plus seulement de manière implicite, comme cela avait sans doute été le cas dans les années 1990, sur des préjugés à l'égard des maghrébins (notamment lié au passé colonial) mais également sur la religion en elle-même et sur ses pratiquants (CNCDH, 2015, p331-338).

## Graphique 56- Évolution des indices de tolérance par minorités de 1990 à 2018



Source : Baromètre CNCDH, novembre 2018

Champ : personnes âgées de 18 ans et plus, France métropolitaine.

Source : CNCDH, Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2018.

La CNCDH [2012] met en évidence, suite à des travaux qualitatifs, que « la laïcité apparaît comme un élément capable d'apaiser les tensions et d'assurer les conditions d'un vivre ensemble acceptable en relativisant la visibilité et l'importance des différences particulières et

*surtout en rejetant dans le domaine privé ce qui peut être source de tensions à savoir la religion* ». L'inquiétude très forte de nos concitoyens quant aux tensions que peuvent générer les religions explique probablement la priorité donnée à l'action de l'Etat pour circonscrire les pratiques religieuses à la **sphère privée**. Notons que pour certains, la laïcité est vécue sur un **mode plus défensif**, « mobilisée avant tout à l'égard de (ou contre) l'islam qui la menacerait. À cet égard, la laïcité va alors être perçue moins comme un moyen d'assurer le vivre ensemble que comme un outil pour **préserver une identité française jugée menacée** ».

Le désir d'**uniformisation** dépasse la question de la laïcité et du rapport au religieux et se lit également dans le rapport à **l'immigration**. La France contemporaine s'est construite sur d'importantes vagues d'immigration, consécutives à un déficit démographique au XIXe faisant figure d'exception en Europe (accueil de réfugiés et de proscrits, immigration de peuplement) puis à un besoin de main d'œuvre entre les deux guerres mondiales. Le modèle d'appréhension de ces différents flux d'immigration a encore un impact sur l'imaginaire collectif imprégné de la politique de « **francisation** » résultant d'une volonté politique forte, et sous l'injonction d'institutions d'influence (école, service national, syndicats, partis politiques, Église catholique) d'aboutir à une identité nationale forte.

*« Dans l'imaginaire français républicain, l'étranger, ou tout du moins ses enfants, doit devenir « le même » (à la différence du « modèle anglosaxon ») [...]. La nostalgie subsiste de cette période au cours de laquelle la République a façonné des Français à part entière, à partir d'enfants d'immigrés, en épargnant à notre pays la constitution de « minorités » belges, italiennes, espagnoles, polonaises, etc. ; c'est donc aussi au regard de ce que fut ce « miracle français » qu'on observe aujourd'hui, avec inquiétude, certains enfants de l'immigration coloniale (...) » [Sommaire, 2006, p. 13-25]*

Cette volonté d'uniformisation renvoie au **modèle assimilationniste français** hérité de la IIIe République, c'est-à-dire à un « un processus d'intégration [...] de l'immigré tel que celui-ci n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes de celles qui sont censées être communes à la majorité des membres de la société d'accueil. »<sup>18</sup>. Milena Doytcheva rappelle que ce modèle s'appuie sur une histoire jugée réussie d'intégration.

*“Seul pays d'immigration importante en Europe depuis le milieu du XIXe siècle, la France connaît une croissance rapide de sa population étrangère au début du XXe siècle, avec le recours qui se développe à une main-d'œuvre immigrée, à la faveur des cycles d'expansion économique. En 1930, le pays compte le plus fort taux*

---

<sup>18</sup> Voir le lexique en ligne du Haut Conseil à l'Intégration : <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html> Dernière consultation le 30/06/2016.

*d'étrangers au monde (515 pour 10 000 personnes contre 492 aux États-Unis), même si ces chiffres doivent être corrigés par un taux plus faible de naturalisation [Noiriel, 1988, p. 21 et 335]. Ces immigrants viennent des pays voisins — la Belgique, la Suisse, l'Italie, puis l'Espagne, la Pologne. Ils vont se substituer à une main-d'œuvre locale défaillante dans l'agriculture, les industries chimique et minière, l'habillement. Quelles qu'aient été leurs origines nationales, ils ont souffert de la xénophobie et ont été jugés, dans un premier temps du moins, inaptes à l'assimilation en raison de l'éloignement culturel. Une génération plus tard, ces populations semblent fondues dans le creuset français, et c'est sur la base de cette expérience, a posteriori jugée exemplaire, d'assimilation nationale qu'est forgée, des décennies plus tard, l'idée du modèle français d'intégration." [Doytcheva, 2018, p22]*

Les grands principes de ce modèle assimilationniste, tels que décrits par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) sont l'égalité et le refus des « déterminismes d'ethnie, de classe, de religion » ; « le refus de toute logique de « minorité » : on intègre des individus et non pas des communautés » ; « l'acceptation a minima des spécificités liées aux origines : on accepte les différences culturelles, religieuses, etc., mais on ne souhaite pas les cultiver ». Ce modèle suppose notamment une maîtrise des flux migratoires (un nombre élevé de migrants étant considéré comme plus problématique à l'assimilation) et des politiques d'ensemble, non ciblées sur des communautés spécifiques.

Le crédo républicain de « **l'indifférence aux différences** » (Bourdieu, 1966) et la volonté de « **rendre moins saillantes les disparités culturelles pour unifier la nation** » (Amirault et Simon, 2006) se lisent dans les résultats de l'enquête International Social Survey Programme ISSP 2013<sup>19</sup>. 73% des résidents sur le sol français estiment que les **minorités ethniques devraient prioritairement chercher à se fondre dans la société** plutôt que maintenir leurs cultures et traditions particulières. La France se situe ici parmi les pays les plus en **quête d'uniformisation des cultures** loin devant l'Allemagne par exemple (59%) ou les États Unis (56%). D'autres pays européens s'avèrent parfois encore plus enclins à cette idée comme l'Espagne ou la Belgique par exemple.

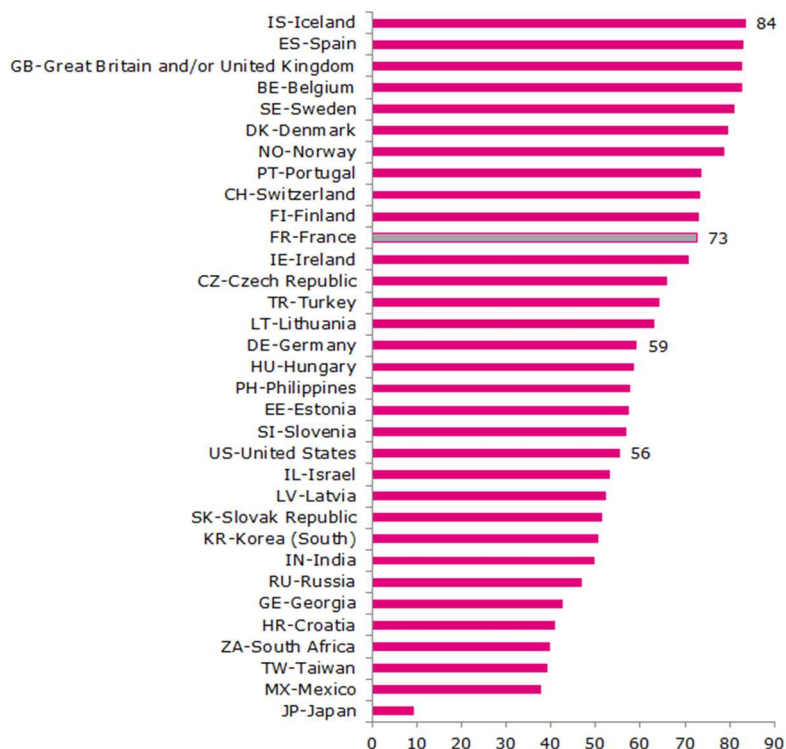
---

<sup>19</sup>Cf module de données en ligne <https://zacadat.gesis.org/webview/index.jsp?object=http://zacadat.gesis.org/obj/fStudy/ZA5950>

Notons que les données obtenues en ligne sont présentées hors non réponse. Les données présentées par Pierre Bréchon font état de 21.6% de non réponses/ ne sait pas, et donc sur l'ensemble de la population en incluant les non répondants, une proportion de 56% optant pour un modèle assimilationniste.

## Graphique 57- Une uniformisation majoritairement préférée

D'après certaines personnes, il est préférable pour un pays que les minorités ethniques conservent leurs coutumes et traditions particulières. D'autres pensent qu'il vaut mieux que ces groupes s'adaptent et se fondent dans la société. Lequel de ces points de vue est le plus proche du vôtre ? Il est préférable que ces groupes s'adaptent et se fondent dans la société (par rapport à il est préférable pour la société que ces groupes maintiennent leurs cultures et traditions particulières)



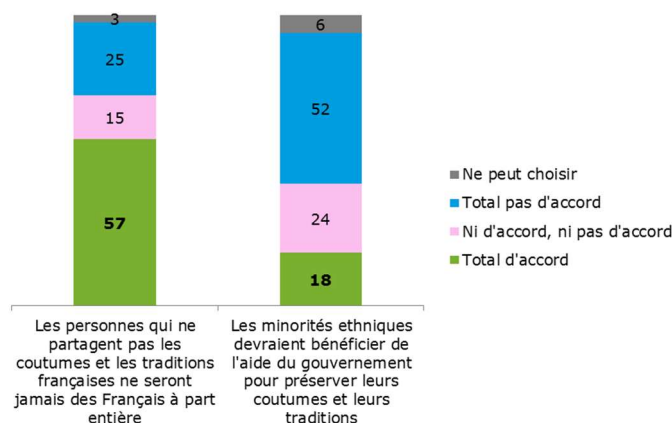
Champ : personnes âgées de 18 ans et plus de 33 pays du monde,

Source : ISSP, 2013

Autre signe convergent, dans cette même enquête 57% des Français estiment que les personnes qui ne partagent pas les coutumes ou les traditions françaises ne seront jamais françaises. Tandis que l'idée d'aider les minorités ethniques à préserver leurs cultures suscitent peu l'adhésion : seuls 18% des Français défendent cette idée. Le soutien à un modèle « assimilationniste » par rapport à un modèle multiculturaliste semble encore très vivace.

## Graphique 58 – Opinions sur l'intégration

À quel point êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ?



Champ : personnes âgées de 18 ans et plus de France métropolitaine et d'Outre-Mer,

Source : Enquête ISSP, 2013

### 4.1.2 en tension avec l'aspiration au respect des identités individuelles

Nous avons évoqué plus haut la représentation de religions porteuses de tensions fragilisant le vivre ensemble. Cette perception dépasse là encore le seul fait religieux. L'attachement à l'idée d'un creuset républicain, dans lequel les personnes de différentes obédiences, mais également les minorités, les immigrants, devraient toutes pouvoir se fondre est fort. L'Enquête Européenne pour la Qualité de vie de la Fondation de Dublin, les enquêtes de l'Eurobaromètre<sup>20</sup> montrent que les Français, plus que d'autres européens, sont convaincus de l'existence d'importantes tensions entre les groupes ethniques différents ainsi qu'entre religions.

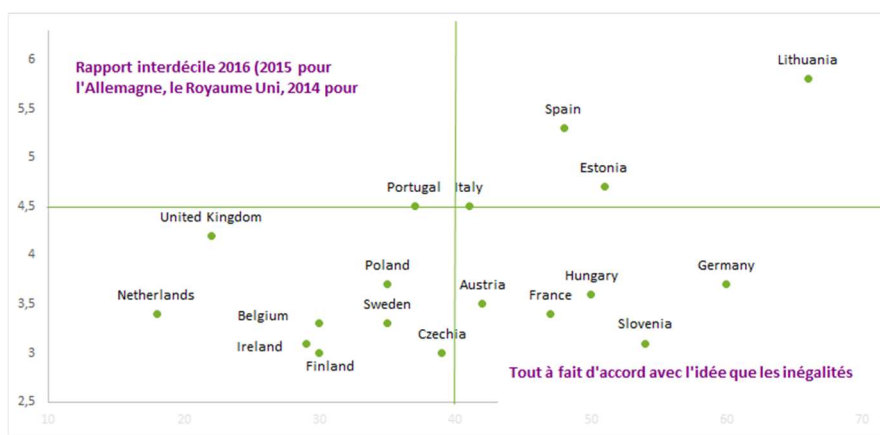
L'idéal d'une **société unie composée de semblables** se lit également lorsqu'on s'intéresse au regard porté par les Français sur les **inégalités économiques**. La France est un pays où les **inégalités** de revenu après redistribution (impôts, cotisations et prestations) **sont relativement faibles** par rapport à ses voisins européens (rapport interdécile<sup>21</sup> de 3,4, inférieur à ce qui est

<sup>20</sup> Par exemple dans Eurofound, 3rd European Quality of Life Survey, Quality of life in Europe: Impacts of the crisis, 2012, <http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1264.htm> 50% des Français pensent qu'il existe "d'importantes tensions entre les groupes ethniques différents juste après les Tchèques (68%) et les Hongrois (60%) et loin devant les Anglais (40%), les Italiens (38%) ou les Allemands (29%) par exemple. La perception de tensions fortes est également prégnante dans l'édition 2016 de cette même enquête. L'Eurobaromètre 408 indique des résultats convergents sur ce thème : 54% des Français considèrent en 2013 que « les rapports entre les personnes d'origines culturelles ou religieuses différentes ou de nationalités différentes » sont mauvais, contre 41% en moyenne en Europe.

<sup>21</sup> Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Il est calculé en rapportant le revenu des 10% les plus riches par rapport aux revenus des 10% les plus pauvres. Il mesure combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent.

observé en Allemagne, au Royaume-Unis ou en Italie par exemple). Pourtant quelles que soient les enquêtes, les formulations des questions, les Français sont toujours très fortement convaincus que les inégalités sont trop grandes. Par exemple dans l'enquête de la Commission européenne menée en 2017, 47% sont « tout à fait d'accord » avec cette idée. Les Français se situent de ce point de vue dans le groupe de pays (Allemagne, Autriche, Hongrie, Slovaquie) où les populations font preuve d'une forte sensibilité vis-à-vis des inégalités de revenu alors que celles-ci sont parmi les plus faibles en Europe.

### Graphique 59- Les Français ont un fort sentiment d'inégalité – qui contraste avec des inégalités de revenu relativement faibles



Source : Données Commission européenne EBS 471 (données 2017), OCDE rapport interdécile

On peut voir derrière ce décalage la “passion pour l'égalité” pour reprendre les mots de Tocqueville qui conduit selon lui à un **désir infini et inépuisable** d'atteinte d'une égalité qui, paradoxalement, s'éloigne à mesure qu'on s'en approche

*« Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir d'égalité devient toujours insatiable à mesure que l'égalité est plus grande » [Tocqueville De la démocratie en Amérique, 1848, tome 3].*

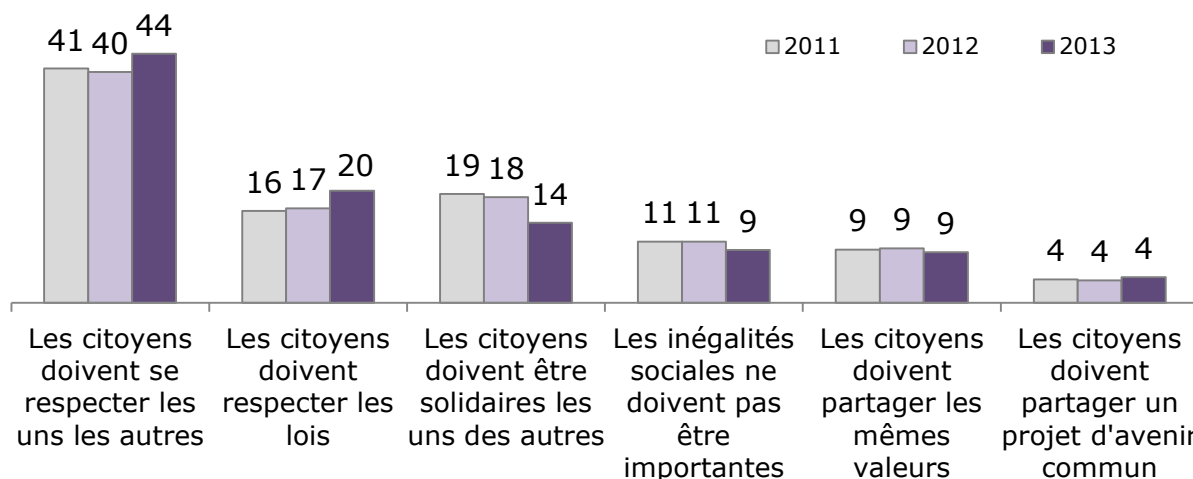
Une deuxième lecture peut être proposée. Si les Français sont si nombreux à déplorer l'existence de tensions, d'inégalités, c'est possiblement car **le modèle du creuset républicain est en tension, face au désir d'individualisation, et de reconnaissance des singularités**. Les perceptions critiques (de fortes tensions perçues aussi bien entre groupes sociaux que culturels) donneraient à voir une forme **d'impossibilité du modèle français d'intégration**, pourtant ancré comme horizon souhaitable, de répondre au processus d'individualisation. Le désir d'une

société de semblable semble une utopie souhaitable mais chimérique et contradictoire avec l'envie de chacun de mener sa vie comme il l'entend, de suivre son propre chemin.

**Deux types de résultats empiriques** issus de nos travaux (Hoibian, 2013 b, 2012c, 2011d ) soutiennent cette hypothèse.

Tout d'abord, l'importance donnée à la valeur du « **respect** » dans discours des résidents français nous semble appuyer cette lecture. Pour l'opinion, la cohésion sociale repose en effet, avant tout, sur **le respect entre** individus (40% des réponses). La solidarité (18%), le respect des lois (17%), la lutte contre les inégalités (11%) apparaissent moins prioritaires. Le consensus autour de l'importance du respect mutuel se vérifie d'ailleurs quels que soient les groupes de population étudiés. Les préférences politiques sont, par exemple, assez peu discriminantes. Tout au plus les sympathisants de droite placent plus haut le respect des lois (22%) que les partisans de gauche (11%). Ces derniers semblent plus sensibles à la solidarité (22%) et à la réduction des inégalités (14%). En fin de hiérarchie, le partage de valeurs (9%) ou d'un projet d'avenir commun (4%) semblent moins indispensables à l'unité du corps social.

**Graphique 60- Pour vous, quelle est la condition la plus indispensable à la cohésion sociale ? (en %)**



Source : Hoibian, Enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC

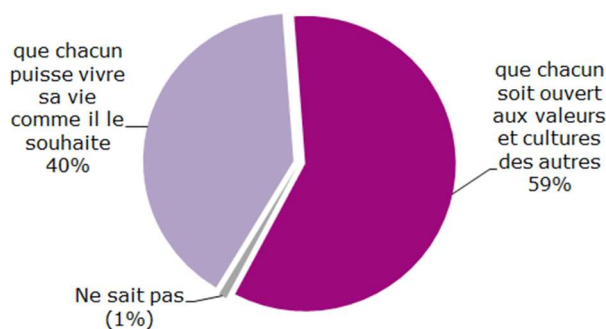
On pourrait imaginer que derrière l'idée de respect mutuel se cache une acception peu engageante telle que décrit par Balzac : « une barrière qui protège également le grand et le petit, chacun de son côté peut se regarder en face ». L'importance du respect dans la cohésion sociale nous semble, au contraire, devoir être rattachée à une manière pour l'opinion de réaffirmer



**l'importance de la responsabilité et de l'initiative personnelle** pour créer du lien social. Christopher Lasch (2008) explique ainsi que « *Nous respectons ceux qui sont disposés à être tenus pour responsables de leurs actions, qui se soumettent à des normes exigeantes et impersonnelles appliquées impartialement* ». L'importance conférée au respect pourrait également traduire un certain **besoin de reconnaissance** des individus. La définition du Petit Robert du mot respect renvoie à « *la considération portée à autrui en raison de la valeur qu'on lui reconnaît* », une valeur qui peut être liée à l'âge, à la position sociale, à la valeur ou au mérite par exemple. Le « discours du respect » présent dans les catégories populaires serait ainsi selon Emmanuel Renault (2007) « *comme une réaction revendicative à l'expérience d'un déni de reconnaissance (reconnaissance dévalorisante, méconnaissance ou invisibilisation) institutionnalisé de différentes manières* ».

Nous avons proposé deux définitions à notre échantillon. La première propose une version *a minima* du respect qui consisterait à laisser la possibilité à chacun « de vivre sa vie comme il le souhaite ». La deuxième définition, plus extensive, entend le respect comme un effort d'ouverture et de tolérance par rapport aux valeurs et cultures d'autrui. La notion de reconnaissance, associée à l'idée de tolérance semble prédominer dans la population française. **Une très nette majorité associe le respect à l'ouverture aux valeurs et cultures de chacun (59%)**, tandis que 40% pensent plutôt qu'il s'agit de laisser à chacun la possibilité de vivre sa vie comme il le souhaite.

**Graphique 61 - Pour vous, le respect mutuel entre les individus c'est avant tout ...**



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC, 2012

Les significations varient sensiblement selon le bagage culturel et la catégorie sociale de l'interviewé. Si près des trois quarts des diplômés du supérieur et des individus aisés entendent

le respect comme une forme de tolérance aux valeurs et cultures de chacun, en bas de l'échelle sociale, une courte majorité adhère plutôt à la définition restrictive de la notion. Le sens du mot respect est également sujet à des variations notables selon la politisation des individus. Les personnes se situant à gauche ou au centre de l'échiquier politique sont plus nombreuses à se retrouver dans la version « extensive » de la définition.

Mais dans la plupart des catégories l'importance du respect dans la cohésion sociale, tient pour beaucoup à la reconnaissance de la diversité des valeurs et cultures.

### Tableau 21 – Les significations du mot respect selon le profil sociodémographique

Pour vous, le respect mutuel entre les individus c'est avant tout (en %)

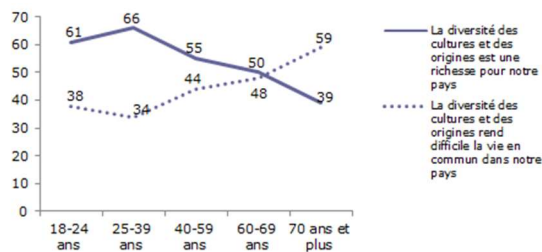
		que chacun puisse vivre sa vie comme il le souhaite	que chacun soit ouvert aux valeurs et cultures des autres	Total y.c. nsp
Sexe	. Homme	41	58	100
	. Femme	40	59	100
Age	. 18 - 24 ans	44	55	100
	. 25 - 39 ans	41	58	100
	. 40 - 59 ans	39	60	100
	. 60 - 69 ans	39	61	100
	. 70 ans et plus	42	56	100
Diplôme	. Aucun, Cep	54	46	100
	. Bepc	47	52	100
	. Bac	34	65	100
	. Diplôme du supérieur	26	73	100
Profession Catégorie sociale	. Indépendant	45	55	100
	. Cadre et prof. intellectuelle sup	31	69	100
	. Profession intermédiaire	33	66	100
	. Employé	43	56	100
	. Ouvrier	51	48	100
	. Reste au foyer	45	53	100
	. Retraité	40	59	100
	. Etudiant	32	67	100
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 €	51	47	100
	. De 900 à 1500 €	52	48	100
	. De 1500 à 2300 €	41	58	100
	. De 2300 à 3100 €	34	65	100
	. 3100 € et plus	28	71	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants	43	57	100
	. De 2000 à 20000 habitants	47	53	100
	. De 20000 à 100000 habitants	42	56	100
	. Plus de 100000 habitants	41	58	100
	. Paris et agglomération parisienne	29	70	100
Préférence politique	. Se positionne à gauche	35	65	100
	. Se positionne au centre	42	58	100

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

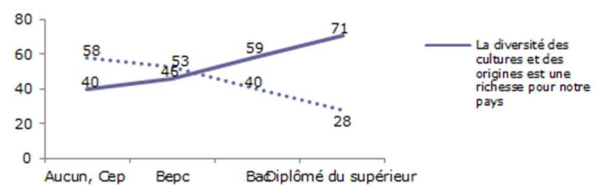
Un deuxième élément étaye l'hypothèse d'une évolution progressive du modèle de cohésion sociale fondé sur l'assimilation et l'uniformisation vers un modèle plus ouvert à l'affirmation des différences. Nos analyses montrent en effet que la distance au modèle uniformisateur se perçoit plus particulièrement chez les **jeunes générations, plus diplômées**. Nos publications (Hoibian, 2014 a) mettent en lumière **une ligne de partage entre d'un côté des publics plutôt jeunes, urbains, diplômés qui voient la diversité plutôt comme une richesse** et des personnes peu diplômées, seniors, habitants de zone rurale qui appréhendent la diversité comme un obstacle au vivre ensemble.

**Graphique 62 – La perception de la diversité est très différentes selon les groupes**

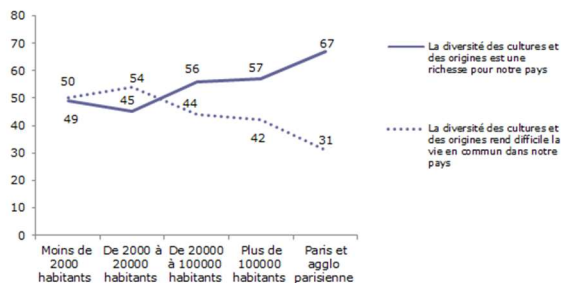
selon



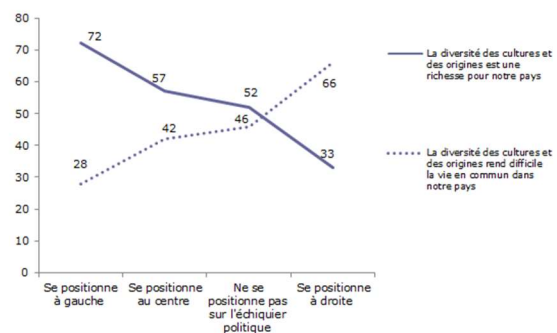
l'âge selon le diplôme



selon la catégorie d'agglomération



selon la préférence partisane déclarée



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2014

Ces résultats convergent avec ceux mis en lumière à partir des Enquêtes européennes sur les valeurs qui concluent également à ce que le **renouvellement des générations** se traduit, dans l'ensemble des pays européens, par une adhésion plus marquée aux valeurs de tolérance et de respect, et d'individualisation en liaison avec la progression du niveau de diplôme. Le sociologue de la jeunesse Olivier Galland explique à partir d'analyses statistiques que l'âge (en opposant les jeunes aux adultes) joue finalement un plus faible rôle que le **niveau de diplôme** dans l'orientation vers les valeurs d'autonomie. Les jeunes, étant plus éduqués, sont plus attirés

par l'individualisation que les générations précédentes. Il bâtit une typologie des valeurs de la jeunesse. Plus de la moitié des jeunes français se situent dans le groupe des « **participatifs confiants** »

*“Il s’agit de jeunes areligieux, confiants dans les autres, impliqués dans des associations et politisés, tolérants et ouverts à l’égard des personnes différentes (immigrés, voisins possiblement perturbateurs), adhérant aux valeurs démocratiques. Ils sont aussi très en faveur de valeurs d’autonomie individuelle et **opposés aux normes générales qui peuvent régler les comportements surtout dans le domaine privé, mais également dans le domaine public.** Ce groupe représente 23 % de la population jeune européenne. Ce type est ultradominant dans les pays du nord de l’Europe : 82 % des jeunes Danois par exemple en font partie. Mais il est aussi surreprésenté dans des pays du centre Europe comme la **France (51 %)**, les Pays-Bas (56 %), l’Espagne (51 %), la Suisse (49 %) ou l’Allemagne (44 %). Il est presque inexistant dans les pays qui se situent à l’extrémité orientale de l’Europe et faiblement représenté dans les pays du Sud (Portugal et Grèce notamment).” [Galland, 2014, p71]*

Dans ses différents travaux notamment à partir de l'Enquête sur les valeurs (EVS), Pierre Bréchon montre à la fois par des comparaisons entre pays et en France entre catégories sociales, que les **individus les plus inscrits dans ce processus d'individualisation** (dans les pays d'Europe du Nord ainsi que la France; et chez les diplômés du supérieur, les jeunes) sont aussi ceux pour qui **le respect et la tolérance** ont le plus d'importance. Et que ce sont les mêmes personnes qui se montrent les plus confiantes en autrui, et avec la sociabilité la plus développée; battant en brèche donc l'hypothèse d'un respect cache misère d'une forme de repli sur soi.

Avec **l'augmentation du niveau de diplôme, et le renouvellement des générations**, les tensions entre un modèle uniformisant et le désir de chacun de trouver son identité personnelle, unique et de la donner à voir vont vraisemblablement progresser. Ces opinions nous semblent s'inscrire plus généralement dans une **évolution des contours de notions d'égalité, d'altérité, de laïcité en liaison avec l'essor d'une éthique de la reconnaissance.**

#### **4.1.3 Egaux et différents**

Paul May (2016) retrace l'évolution de la notion **d'égalité** dans le temps, et rappelle que le regard critique sur les inégalités de statut puise ses origines dans le rejet de l'Ancien Régime, où les repères culturels, et identitaires étaient hiérarchisés et immuables. Il évoque les travaux de Dominique Schnapper (2003) qui met en évidence l'objectif des sociétés démocratiques d'intégrer tous les citoyens sur un pied d'égalité. Et pendant longtemps, cet objectif se traduit par la négation des différences des uns et des autres dans l'espace public, et dans les faits surtout

des différences minoritaires. Mais depuis une cinquantaine d'années s'opère une évolution des représentations.

*“À partir des années 1970, ce processus prend la forme d'un retour des **identités**. Au nom de l'idéal démocratique, mais aussi **en réaction à certaines formes de domination**, notamment coloniales, les discours dominants (national, masculin, blanc, etc.) sont remis en question et dénoncés comme aliénants. **Les individus ne veulent plus seulement disposer de droits égaux, mais être reconnus dans leurs différences et leurs spécificités.** [...] On bascule ainsi vers un rapport de force entre l'État et la société civile au profit de cette dernière : **les demandes d'égalité s'effectuent par le biais de la reconnaissance d'une identité particulière.** [...] On le voit, un **bouleversement a lieu dans la manière de percevoir la notion d'égalité.** Alors que celle-ci prenait la forme d'une **similitude de traitement, elle se complexifie à la fin du XX e siècle pour inclure des mesures différenciées selon les communautés.**” [May, 2016, p16-17]*

Depuis les années 70-80 et l'apparition de l'individualisme de singularité, le besoin se fait se sentir de revoir le contenu de l'égalité et l'horizon de l'uniformisation. Rosanvallon explique

*« être semblable, dans la définition telle qu'on la donnait aux États-Unis ou en France à ce moment-là [à la période de Tocqueville], c'était une façon d'être ensemble, d'appartenir à un même monde. C'est une définition qui allait de pair avec une vision tout à fait universaliste de l'individu. Dans des sociétés avides d'autonomie, **une autre définition de l'égalité** va ensuite progressivement émerger, comme **possibilité de la singularité**. Le grand nœud historique de ce passage d'une égalité-similarité à une égalité des singularités a été lié à la question du rapport entre les sexes. Car la question du rapport égal entre les sexes ne peut être vraiment pensée que dans le cadre d'une égalité des singularités. » [Rosanvallon, 2014, p48-64]*

Alain Renaut, philosophe spécialiste des questions éthiques et politiques de la diversité, rejoint ce constat. Il écrit

*« Or nous sommes un certain nombre à avoir eu le sentiment, l'impression, la conviction, qu'aux alentours des années 1970, 1980, peut-être même un peu plus tard, un processus s'amorçait, même en France, où la représentation des uns et des autres comme semblables ne serait plus contrainte de passer par l'abstraction des différences. Au fond, dans la recherche de l'égalité, ce que ceux qui reconnaissaient une part d'eux-mêmes dans une identité distinctive souhaitaient, c'était moins **l'abstraction de leurs différences que la reconnaissance par les autres de leur égalité en tant que différents.** » [Renaut, in Dubet, 2014, p48 - 64]*

Milena Doytcheva (2018) s'appuie sur les travaux d'Alain Renaut et Sylvie Mesure [1999] pour décrire **les trois «régimes de l'altérité»** :

*“1) le régime **ancien**, où l'Autre, étant perçu comme inférieur à soi, est considéré avec **condescendance** — c'est la figure du Barbare dans l'Antiquité, des populations autochtones dans les sociétés coloniales ; 2) le régime dit « **moderne***

», ensuite, à la faveur duquel l'égalité a été d'abord interprétée en termes de **similitude** — les citoyens sont **égaux** dans leur humanité commune, « **par-delà** » **leurs différences** ; 3) enfin, le régime **contemporain**, où les individus souhaitent être reconnus comme égaux non plus « par-delà », mais **dans leurs différences**, **l'égalité étant désormais comprise en termes d'équivalence**. C'est donc un « principe d'égalité universelle » qui est sous-jacent à l'exigence contemporaine de reconnaissance culturelle [Taylor, 1994, p. 57]. « **Égaux avec nos différences** » : tel est le slogan multiculturaliste qui fut repris, y compris en France [Touraine, 1997]”.

On retrouve une évolution parallèle dans les **“trois âges de la laïcité”** (1994) décrits par Jacqueline Costa-Lascoux qui présente les différentes étapes de la métamorphose de la laïcité, en lien étroit avec l'évolution des droits de l'homme, ces **derniers ayant été d'abord politiques et institutionnels, avant d'être sociaux puis culturels**.

*“La loi de 1905 a posé un principe qui régit les relations entre les autorités publiques et les cultes : elle est donc d'abord un **mode d'organisation structurelle et institutionnelle**. Depuis, la laïcité s'est inscrite dans une évolution qui a conduit l'État à une **neutralité bienveillante** au nom du pluralisme des convictions et de l'égalité de traitement. Ainsi, la laïcité est devenue le **fondement d'un « vivre ensemble démocratique** » qui garantit l'intégration de la diversité au nom des droits fondamentaux de la personne. Ce que nous avons nommé **Les trois âges de la laïcité** (1994), c'est-à-dire, dans un premier temps, la **séparation structurelle des Églises et de l'État**, puis, dans un second temps, l'**attention bienveillante** de l'État aux demandes particulières, enfin, l'**intégration par le développement des droits culturels**, suppose que la laïcité favorise les libertés de conscience, d'opinion, de culte et d'expression, au-delà d'un simple fonctionnement institutionnel. Dans cette troisième période, la laïcité favorise pleinement la diversité des convictions et des pratiques **à la condition** que les prescriptions et les interdits religieux ne soient **pas incompatibles avec les lois démocratiques et le libre consentement** de la personne.” [Costa-Lascoux, 2011, p 565-584]*

**L'imaginaire d'un peuple unique et où les différences, les croyances seraient gommées** cède peu à peu du terrain ou se heurte de plus en plus au **besoin de chacun d'être reconnu** en tant qu'individu, dans ses spécificités et singularités. François Dubet, dans « *Le travail des sociétés* », décrit le phénomène ainsi “*De même, s'impose partout l'éthique de la reconnaissance essentielle dans les sociétés multiculturelles – et toutes ou presque le sont – et dans les sociétés affirmant la valeur de la singularité et de l'autonomie des individus. Le socle normatif de la sociologie passe de l'idéal de la bonne société intégrée à celui de la société développant le pouvoir et la liberté de chacun de nous.*”

L'idée d'une égalité procédurale, qui donnerait les mêmes droits à chacun, civiques, juridiques et politiques, du modèle républicain, se heurte à l'essor d'une myriade de besoins et de demande de reconnaissance différentes pour atteindre une égalité concrète. Les philosophes que l'on

regroupe sous le nom de «communautariens » (Michael Sandel, Alasdair Mac Intyre, Michael Walzer, Charles Taylor) défendent ainsi l'idée qu'il faudrait ne pas s'arrêter à des citoyens "abstraites" mais prendre en compte les individus "concrets" porteurs d'une histoire et d'une culture singulière. Les communautariens critiquent la posture libérale de John Rawls qui valorise une société dans laquelle le sujet ferait des choix de manière désengagée, et l'Etat serait neutre. Selon eux, la neutralité de l'Etat est illusoire, tout autant que le libre choix individuel. Ils estiment en outre que cette vision conduit à l'affaiblissement du lien social et au déclin de l'esprit civique. Ils défendent l'idée que le "correctif communautaire" (Walzer) au libéralisme, peut offrir une voie d'intégration et de participation de chacun et ainsi renforcer le vivre ensemble. Nous ne résumerons pas ici l'ensemble de leurs corpus théoriques, mais évoquerons quelques-uns.

Le philosophe québécois Charles Taylor (1994) considère que l'homme moderne a pour spécificité de **créer ou choisir ses valeurs, et composer ainsi son identité** ; il affirme que le **déni de reconnaissance** est une « cruelle blessure » de l'identité, qui accable ses victimes d'une « **haine de soi paralysante** ». La reconnaissance n'est pas une politesse qu'on fait aux gens, mais un **besoin humain vital** [Taylor, 1994, p. 42]. Il considère même que la reconnaissance des identités, notamment par les institutions, la définition d'une laïcité plus inclusive, pourrait ré-insuffler un sens du collectif et un sentiment d'appartenance commune. Il s'engagera en ce sens et dirigera la "Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles" au Québec en 2008. Pour le philosophe, pour que la reconnaissance des particularités fonctionne il faut selon lui un **horizon de sens commun**, une définition partagée du bien, des principes et valeurs communes.

Pour Walzer (1997), la reconnaissance de droits culturels ne vise pas la reconnaissance et constitution de «communautés », mais plutôt **d'associations volontaires d'individus**, où coexistent différentes conceptions et réinterprétations d'une même culture. Dans ces sociétés, la **diversité prend une forme « radicalement décentralisée » où chacun doit tolérer chacun. Et cette nécessité d'acceptation et de reconnaissance de choix individuels et de versions personnalisées de religion et de culture** constitue le régime de tolérance le plus intensif qu'aient jamais connu les sociétés humaines" [Walzer, 1997a, p. 34, in Doytcheva, 2018]. Dans une société à l'épreuve d'une individualisation croissante, il existe selon Walzer, un risque que l'Etat devenu la plus puissante des forces sociales, se transforme en un **pouvoir tyrannique et tutélaire**. Une démocratie vivante a donc besoin que **l'Etat quitte une posture factice de neutralité et aide les "associations volontaires" de citoyens**, nées des passions et énergies de



personnes ordinaires, car ces groupes seront à la fois garants du **pluralisme**, permettront de créer des liens entre individus de manière non contraignante, et aideront à atteindre les **valeurs et les buts communs de la société**.

Au-delà des communautariens, d'autres chercheurs mettent en avant la question de la **reconnaissance**. Nancy Fraser (2005) voit le déni de reconnaissance comme une forme de **domination culturelle** par l'imposition de normes sociales. Elle met en avant que l'espace public, censé être un endroit neutre, n'est jamais réellement neutre mais en réalité le reflet des normes des populations dominantes, **entravant en cela la participation** de chacun à la société. La philosophe montre que cet espace exclut en réalité les populations différentes (minorités ethniques, femmes). Pour "prendre part" à la société et à toutes les arènes d'interaction sociale (famille, vie personnelle, emploi, marché, associations, société civile), les individus doivent être des **partenaires** à part entière dans les interactions sociales. Cette participation, et les interactions sociales permettent à leur tour de participer de la construction identitaire de chacun. La reconnaissance relève pour Fraser de la **justice sociale**, il ne s'agit pas de permettre à chacun d'être fidèle à lui-même dans un souci d'authenticité, mais avec une visée politique, pour que chacun soit réellement sur un **pied d'égalité politique**.

Les politiques dites "**multiculturalistes**" de "**discrimination positive**" qui visent une égalité réelle de traitement plutôt qu'une égalité procédurale s'inscrivent dans cette lignée. Elles font l'objet de multiples **critiques** en France, dont Paul May dresse un rapide panorama :

*"De nombreux politologues s'inquiètent de la menace que les droits des groupes pourraient faire peser **sur le lien social**. Certains doutent que de telles mesures engendrent **une plus grande égalité économique**, d'autres encore s'alarment de ce qu'ils perçoivent comme un **affadissement du récit national**. Dans ce concert de protestations, un argument revient fréquemment : dans l'éventualité d'une plus grande autonomie institutionnelle dévolue aux groupes, quel serait **le sort des minorités internes** (minorities within minorities) ? Par exemple, les femmes ou les homosexuels auraient-ils la garantie que leur vie est pleinement respectée par la minorité nationale, ethnique ou religieuse à laquelle ils appartiennent ? Un locus communis du débat sur le multiculturalisme tend à mettre en évidence le caractère contradictoire de la reconnaissance institutionnelle des groupes et **du respect des droits individuels**" [May, 2016, p22]*

Autre critique de taille, pour Dominique Schnapper (2011) "En instaurant l'égalité entre les groupes aux dépens de l'égalité entre les individus, cette politique tend inévitablement à **assigner** les individus à un « groupe » auquel des droits particuliers sont accordés". A ces limites, la menace d'un **communautarisme** faisant obstacle à la **cohésion sociale** est probablement la plus présente dans le débat public, s'appuyant sur la crainte d'une

fragmentation culturelle de la nation, entre différents groupes et collectivités antagonistes [D'Souza, 1993 ; Schlesinger, 1993]. Ces politiques mineraient également la cohésion sociale, car les droits de chacun étant différents, les membres de la société seraient de **moins en moins enclins à supporter les sacrifices qu'impose la solidarité nationale**. Cette dernière critique semble démentie par les travaux de Banting et Kymlicka qui montrent qu'il ne peut pas être établi de corrélation générale entre le développement des politiques multiculturelles et un déclin éventuel de l'État-providence [Banting et Kymlicka, 2007 ; 2012].

Conçues pour articuler liberté individuelle et cohésion sociale, les politiques multiculturelles pourraient donc *in fine* aboutir à réduire les droits de certains, et nuire à la cohésion sociale, provoquant une forme de **lutte infinie des particularismes**.

La question des **limites et du champ de ces politiques** est ainsi double. Il s'agit tout d'abord de veiller au respect des droits fondamentaux et à la cohésion de la société. Concrètement ces politiques se heurtent très rapidement à des questions de **faisabilité pratique** : Combien de langues, de religions, d'identité de genre, etc les institutions peuvent-elles réussir à prendre en compte ? Comment définir de manière non arbitraire leurs bénéficiaires ? Comment suivre **l'évolution** - de plus en plus rapide - des identités culturelles de chacun : quels sont éléments indispensables à prendre en compte, et ceux plus accessoires ? Comment effectuer des choix et des priorités ?

Ces critiques nous semblent s'inscrire dans la **tension constitutive entre la recherche de droits individuels et celle de cohésion nationale**, de la même manière que l'Etat-Providence fait l'objet de multiples critiques parce qu'il cherche aussi à sa manière à résoudre cette tension. Pierre Savidan dans son introduction à son ouvrage sur le multiculturalisme l'exprime ainsi “ *L'Etat-nation est travaillé par des tendances contradictoires. Il est pris en tenaille entre des particularismes qui sapent ses fondements à la base et des problèmes qui s'inscrivent dans des logiques globales qui lui échappent politiquement. Pour faire face à ces défis, il lui faudra dans les deux cas refonder sa manière d'articuler l'universel et le particulier, l'identité et la différence.* ” (Savidan, 2009)

En France, les questions autour des politiques de reconnaissance apparaissent dans les travaux des chercheurs **au milieu des années 1990**. Michel Wieviorka (1996) se demande si la posture républicaine est encore tenable. Alain Touraine (1997) aspire à l'avènement d'une **démocratie culturelle**, une « politique du sujet » qui garantisse à chacun les droits universels et la diversité des identités individuelles, des trajectoires, des projets, des origines. Doytcheva met en lumière

un positionnement particulier des philosophes français qui intègrent cette reconnaissance dans une vision de **droits culturels individuels, s’opposant à une vision de droits de groupes** :

*“la première [vision] est celle proposée par Marion Iris Young par exemple en faveur de « droits des groupes différenciés » [Young, 1989 ; Kymlicka, 1995] ; la seconde conserve **une perspective qui se veut individuelle** et universaliste, traduite notamment dans l’idée de **droits culturels, conçus comme une nouvelle catégorie des droits de l’homme** [Renaut et Mesure, 1999]. Renaut et Mesure proposent ainsi en France la reconnaissance de droits culturels compris comme « droits de l’individu à posséder et à développer, éventuellement en commun avec d’autres, [...] sa propre vie culturelle » [Renaut et Mesure, 1999, p. 261]. Ce fut également l’approche retenue par les organisations internationales qui, en matière culturelle, ne reconnaissent que des droits attachés à la personne humaine. “ [Doytcheva, 2018, pages 89 à 102]*

#### **4.1.4 La lutte contre les discriminations**

Si les politiques anglosaxonnes multiculturalistes passant notamment par des actions de discrimination positive (“affirmative action”)<sup>22</sup> ne font pas consensus en France; la recherche d’une meilleure prise en compte des singularités apparaît aujourd’hui dans la montée en puissance de la légitimité donnée à **la lutte contre les discriminations**. Cette légitimité est soutenue par les programmes de **politiques publiques de non-discrimination** (Fassin É., in Fassin et Fassin, 2006). Il s’agit de la part des institutions de viser une **égalité réelle de traitement**, ce qui conduit à ne plus feindre d’ignorer les différences, et à faire sortir de la sphère privée des dimensions culturelles. Le terme de multiculturaliste évoque en premier lieu la diversité culturelle et ethnique extra-territoriale, mais la reconnaissance des différences peut également couvrir la gestion des **particularismes régionaux, ou des identités sexuelles et de genre, la présence de handicaps, la recherche de la parité**, etc.

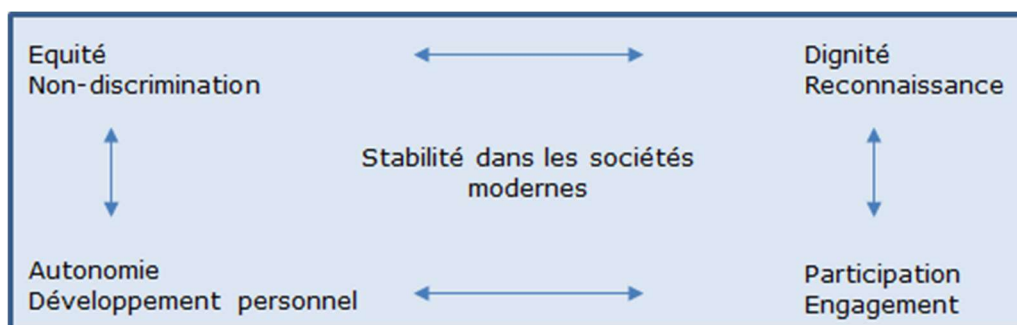
Les institutions internationales et européennes accordent une place importante à la question des discriminations. En 2005, le Conseil de l’Europe a défini par exemple « quatre éléments représentant les dimensions indivisibles du « bien-être citoyen » et les conditions pour la

---

<sup>22</sup> Nous reprendrons ici les mots de Milena Doytcheyeva pour définir l’affirmative action “ Selon les décrets signés en 1965 par le président Johnson, toute organisation bénéficiant d’un financement fédéral doit désormais « prendre des mesures concrètes » (take affirmative action) pour que les candidats à un emploi ou les employés déjà engagés soient traités sans considération de leur race, couleur, sexe ou origine nationale. D’inspiration d’abord universaliste, cette politique déboucha rapidement sur une « arithmétique raciale », sous l’influence notamment des agences fédérales en charge de son application [Lacorne, 2003]. C’est ainsi que fut inventé le sens véritable de l’affirmative action, connue comme une pratique de réservation de places ou de traitement préférentiel à l’université, au travail, dans l’attribution des marchés publics, au bénéfice des minoritaires — la population noire puis asiatique et hispanique, les femmes. (...) La discrimination positive peut être définie de manière plus générale comme une politique de répartition des biens sociaux, qui prend en compte l’appartenance à un groupe particulier, lequel n’est pas simplement un agrégat statistique, afin d’en accroître la proportion dans la population de référence, où il est sous-représenté, du fait notamment de la discrimination antérieure et/ou actuelle à son encontre [Sabbagh, 2003].

solution pacifique des conflits sociaux » au rang desquels figurent l'équité et **la non-discrimination**. Avec l'idée qu'il est difficile d'espérer une société unie si ses membres ne jouissent pas des mêmes droits, non seulement sur le plan des principes, mais aussi plus concrètement dans leur vie quotidienne.

### Graphique 63- Les quatre éléments du « bien-être citoyen » selon le Conseil de l'Europe



Source : Conseil de l'Europe, Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, Guide méthodologique, 2005

En France, différentes **actions sont mises en place à la fin des années 1990** (création d'un numéro vert, chargé de recevoir les plaintes pour discrimination, des CODAC (Commissions départementales d'accès à la citoyenneté) et du GELD (Groupe d'études et de lutte contre les discriminations); loi relative à la lutte contre les discriminations adoptée en novembre 2001 qui transpose les directives européennes, en reconnaissant treize critères de discrimination; création de la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) en 2005, chargée de recueillir des réclamations individuelles, ainsi que de promouvoir l'égalité, qui sera intégrée ensuite dans l'autorité administrative indépendante, du Défenseur des droits créée en 2008.

Jacqueline Costa-Lascoux (2011) place ainsi les **politiques anti-discriminations parmi les cinq piliers des politiques actuelles d'intégration à la française** qu'elle distingue, à savoir : les politiques compensatoires des inégalités, et incitatives envers les publics les plus fragiles, les politiques de lutte contre les discriminations, "les seules à prendre en compte les origines et les appartenances, réelles ou supposées" ; les politiques participatives à la vie de la Cité, cherchant à "inclure la société civile dans la chaîne qui va de la concertation, puis la décision, l'application de la décision, à son évaluation et à la capacité de nouvelles propositions de réforme" ; l'accès à la citoyenneté/nationalité est la phase ultime de l'intégration par l'égalité totale des droits.

Que recouvre cette notion de discrimination ? Notons tout d'abord, que depuis 1945, la Charte des Nations Unies consacre le principe du « respect des droits de l'homme et des libertés

fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion». Depuis, les **motifs** de discrimination intégrés dans le cadre de la loi se sont élargis à des critères divers allant du patronyme, à l'apparence physique, en passant par l'état de santé, etc. La **définition juridique de la discrimination a également évolué**, puisque désormais la notion désigne **des effets et non plus des intentions** : il s'agit de constater une inégalité de traitement pour des motifs interdits et il n'est plus obligatoire de prouver qu'il y avait une intention délibérée. Enfin, les domaines concernés par les inégalités de traitement ont été précisés : emploi, logement, éducation et accès aux biens et services.

Malgré ces évolutions institutionnelles, Doytcheva (2018) rappelle que

*“des travaux de recherche ont souligné un véritable « **paradoxe institutionnel** », un « dilemme français » qui consiste à **reconnaître les discriminations raciales tout en refusant de se donner les moyens de les combattre** [Simon et Stavou-Debaugé, 2004]. En effet, en matière de politique publique, les années qui ont suivi ont vu le retrait assez rapide du référentiel normatif de la (non-)discrimination, pour donner priorité à des **mesures incitatives**, de soft law, en l'espèce de chartes, labels et normes techniques (« diversité », « LGBT », « égalité »), qui ont permis de « **managérialiser** » à dessein la lutte contre les discriminations, cependant que son champ n'a cessé de s'élargir pour couvrir aujourd'hui plus de vingt-cinq critères prohibés » [Doytcheva, 2010].”*

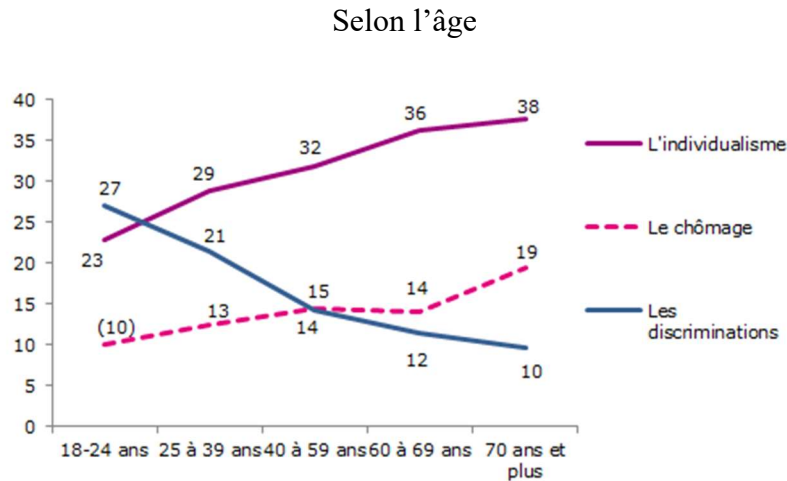
Si l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations n'est pas sans poser de nombreuses questions, dans nos travaux (Hoibian, 2013, b.) **la lutte contre les discriminations** semble importante du point de vue des citoyens pour assurer la cohésion sociale.

La mesure de la réalité des cas de discriminations est évidemment complexe. Ses contours ne sont pas nécessairement clairs pour tous : les personnes ne savent pas toujours qu'elles ont fait l'objet d'attitudes discriminatoires ou peuvent être réticentes à l'admettre dans certaines circonstances. D'autres au contraire peuvent considérer, à tort, en être victimes. Une manière d'évaluer le phénomène est de suivre le nombre de réclamations portées à la connaissance du Défenseur des Droits (et avant 2011 de la Halde). En 2011, 8183 dossiers ont été reçus. Ce nombre a régulièrement augmenté depuis la création de l'institution (1410 dossiers en 2005). Cette augmentation quasi-continue du nombre de cas laisse supposer, davantage qu'une augmentation réelle du phénomène, une **prise de conscience grandissante** de la population ainsi qu'une **diminution de l'acceptation des situations**.

De fait, dans nos travaux, les **discriminations** apparaissent comme le second facteur fragilisant de la cohésion sociale (derrière l'individualisme, voir graphique p131). Il est même le **principal facteur de division de la société aux yeux des jeunes** (27%). Les classes moyennes (employés,

personnes disposant de revenus mensuels compris entre 1500 et 2300€ par mois) ainsi que les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique, et les chômeurs, se montrent particulièrement sensibles aux discriminations.

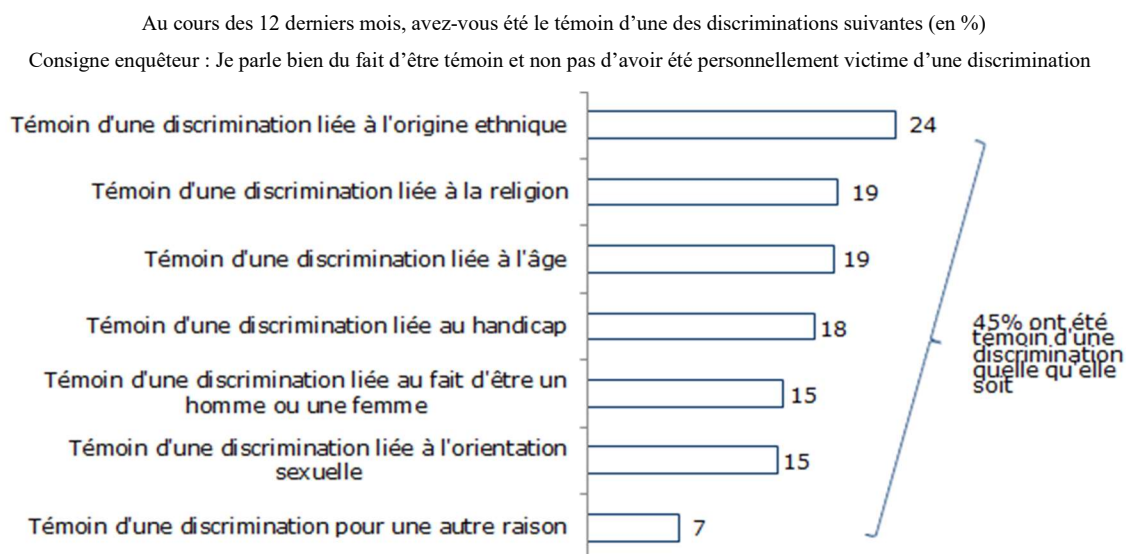
**Graphique 64- Les principaux obstacles au vivre ensemble selon l'âge (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Autre indicateur de la sensibilité aux discriminations : la question que nous avons choisie d'intégrer dans notre enquête mesure la proportion de personnes qui **estiment avoir été témoins** d'un cas de discrimination à l'encontre de quelqu'un d'autre. Sans pouvoir être exhaustifs, nous avons passé en revue différents motifs de discrimination. Un quart de la population déclare avoir été témoin d'une discrimination liée à l'origine ethnique au cours des douze derniers mois, 19% font état de discriminations liées à la religion, 19% à l'âge, 18% au handicap, 15% de traitements différenciés selon le genre, 15% mentionnent des cas de figure où l'orientation sexuelle donne lieu à des différences de traitement et 7% évoquent des discriminations liées à d'autres raisons. **Au total, près d'une personne sur deux a été témoin d'une discrimination en 2012.**

## Graphique 65- Proportion de personnes indiquant avoir été témoin d'une discrimination



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Là encore, les réponses évoluent très sensiblement selon les catégories sociales. Et l'âge, tout d'abord, est déterminant : **57% des 18-24 ans disent avoir été témoins d'une discrimination, contre seulement 28% des 70 ans et plus.** Les jeunes signalent tout à la fois plus souvent des discriminations liées à l'origine ethnique (35% contre 12% des 70 ans et plus), à la religion (35% contre 9%), au handicap (23% contre 7%), au genre (19% contre 6%) mais aussi des traitements discriminants liés à l'âge (20% contre 15%). L'écart est particulièrement marqué en ce qui concerne les inégalités fondées sur l'orientation sexuelle (33% contre 6%).

Les jeunes sont-ils, dans leur quotidien, plus exposés à des discriminations ? La lecture des écarts systématiques constatés quels que soient les types de discrimination testés laissent supposer qu'ils y sont probablement plus **attentifs et sensibles. Ils savent peut-être aussi mieux les définir, et par voie de conséquence, les repèrent plus fréquemment.**

Cette hypothèse est corroborée par le lien très fort constaté entre le niveau de diplôme et le taux d'individus déclarant avoir été témoin d'un de ces cas de figure. Celui-ci passe de 28% chez les personnes sans formation à 58% chez les diplômés du supérieur. Les cadres (61%) et les professions intermédiaires (57%), qui disposent en moyenne de niveau d'éducation plus important, y sont aussi plus sensibles.

La catégorie d'agglomération a aussi une incidence sur les réponses : les personnes habitant dans les grandes agglomérations semblent davantage confrontées à des situations problématiques.

Les chômeurs sont plus nombreux à témoigner de discriminations (54%) que les actifs occupés (48%) ou les inactifs (40%).

Le positionnement sur l'échiquier politique et l'importance accordée à la politique et à la vie publique contribue aussi à modeler les perceptions. La moitié (53% exactement) des personnes déclarant se situer à gauche sur l'échiquier politique signalent des discriminations contre seulement quatre personnes sur dix dans le reste de la population. La petite frange d'individus accordant une très grande importance à la politique et à la vie publique dans leur vie manifestent une sensibilité exacerbée sur ces questions et indiquent souvent (51%) avoir constaté des discriminations.

**L'empathie** pour les personnes concernées par les discriminations n'est également pas étrangère : les personnes réfractaires à l'idée d'un mariage de personnes de même sexe déclarent moins souvent (9%) que celles qui y sont favorables (18%) avoir été témoins d'une discrimination liée à l'orientation sexuelle.

La position dans le **cycle de vie professionnel** influe aussi : les étudiants (57%) et les chômeurs (54%), les personnes en CDD (53%), en butte avec des difficultés à entrer sur le marché du travail ou à s'y maintenir attestent davantage de discriminations que les actifs occupés (48%), les inactifs (40%) ou les personnes en CDI (48%).

La sensibilité aux discriminations diffère en revanche peu selon le degré de proximité personnel avec la situation concernée :

Les hommes et les femmes signalent dans des proportions similaires (13% pour les premiers et 17% pour les secondes) des discriminations liées au sexe.

Les personnes souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique, témoignent à peine plus souvent (21%) que le reste de la population (16%) de discriminations liées au handicap.

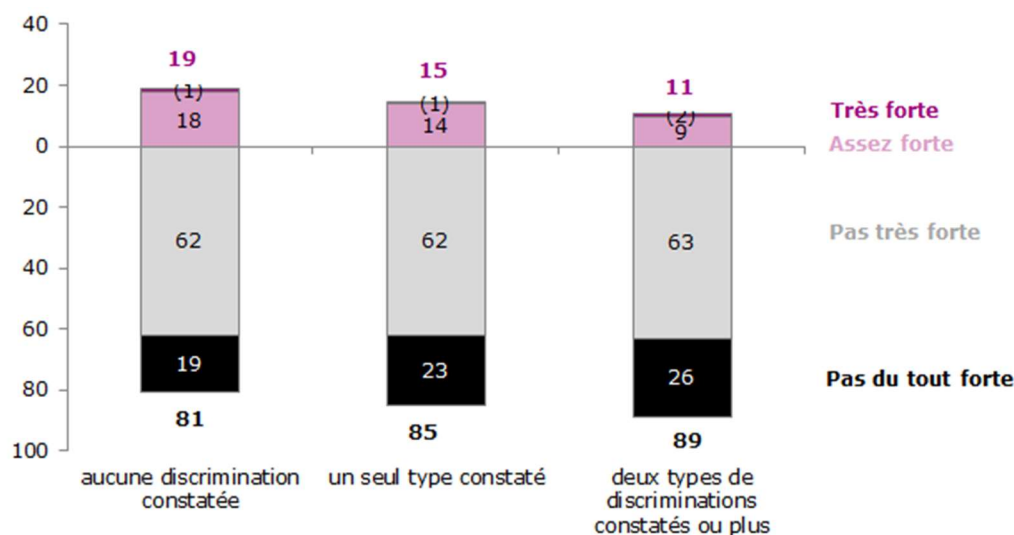
Les individus déclarant avoir une pratique religieuse régulière signalent un peu plus souvent des cas de discrimination liés à la religion (27%) que le reste de la population (21%).

L'importante proportion de personnes ayant constaté, au cours des 12 derniers mois, une discrimination dans leur entourage **n'est pas étrangère à la vision très négative que porte la population sur la cohésion sociale**. Nous avons réalisé un décompte du nombre de motifs de discriminations constatés. Les 45% d'individus témoins de discrimination peuvent se



décomposer en deux parties : 16% ont été témoin d'un seul type de discrimination, et 29% ont été confrontés dans leur vie quotidienne à deux types de discrimination ou plus. Le graphique suivant montre que plus l'interviewé est confronté à l'injustice dans des situations diverses et plus il en déclare avoir une image dégradée de la cohésion sociale.

**Graphique 66- Plus les individus sont témoins de discriminations, plus leur image de la cohésion sociale se dégrade**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Les analyses (2011 d. et 2012 c.) avaient également mis en lumière d'autres facteurs explicatifs tels que la sensibilité aux inégalités, le sentiment de vivre dans une société où le mérite n'est pas récompensé à sa juste valeur, etc. Afin de tenter de hiérarchiser les différents facteurs, et notamment comprendre la place occupée par les discriminations, nous nous sommes appuyés sur les résultats de régressions logistiques permettant d'évaluer les effets propres de chaque variable (par exemple le sentiment que les inégalités se creusent) « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en ayant neutralisé les effets liés au sexe, à l'âge, au diplôme, le revenu, à la PCS et à la catégorie d'agglomération. Nous rapportons dans nos tableaux « l'odds ratio » ainsi que son seuil de significativité.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette analyse :

- **la perception des services publics et en particulier le sentiment qu'ils apportent une réponse personnalisée** aux citoyens est le critère qui, loin devant tous les autres, contribue le plus au sentiment de vivre dans une société où la cohésion sociale est forte. L'équité des services publics est aussi très importante. L'attente d'un Etat et d'une puissance publique qui ne soit plus aveugle aux différences nous semble transparaître dans ce résultat.

- le sentiment de vivre dans une société de moins en moins **inégalitaire**, ou le fait de **ne pas avoir été témoin de discrimination** dans son entourage au cours des 12 derniers mois contribuent dans un deuxième temps à améliorer la perception de la cohésion sociale.
- assez logiquement, le sentiment personnel des interviewés **d’être bien ou mal intégré** à la société française influe sur la perception de vivre, ou non, dans une société désunie.
- en revanche, la situation personnelle des interviewés en matière de **sociabilité et de lien social** (le fait de se sentir seul, la propension à rencontrer ses amis ou sa famille régulièrement, la fréquence de discussion entre voisins, etc.) **n’ont pas d’impact** sur l’image que l’interviewé se fait de la cohésion sociale. Seule la participation à des **réseaux sociaux en ligne** a tendance à cliver les perceptions : les personnes non internautes d’une part et celles qui participent sur Internet à des réseaux sociaux d’autre part voient sous un meilleur jour la cohésion sociale que celles qui ont internet mais n’ont pas investi les réseaux sociaux.
- Enfin, quelques dimensions sociodémographiques comme le fait d’être jeune ou de ne pas avoir de diplôme ont tendance à rendre les interviewés plus cléments dans leurs perceptions du vivre-ensemble.

**Tableau 22 - Effets de différentes variables sur la propension à estimer que la cohésion sociale est très ou assez forte**

Odds Ratios résultant de différentes régressions logistiques neutralisant chacune les effets de revenu, de diplôme, de profession, d'âge, de sexe et de lieu de résidence (en %)

	Odds Ratio	Significativité
Estimer que <b>les services publics prennent suffisamment en compte la situation personnelle</b> de chacun par rapport à l'avis inverse pris comme modalité de référence	3,4	0,0%
<b>Avoir moins de 25 ans</b> (par rapport à une personne âgée de 40 à 59 ans, pris comme modalité de référence)	2,2	0,3%
Estimer que les services publics traitent tous les citoyens de la même manière par rapport à l'avis inverse pris comme modalité de référence	2,2	0,0%
<b>Avoir le sentiment que les inégalités diminuent</b> par rapport à l'avis inverse pris comme modalité de référence	1,9	0,0%
<b>N'avoir aucun diplôme</b> (par rapport à une personne ayant le BEPC pris comme modalité de référence)	1,8	0,3%
<b>Ne pas avoir été témoin d'une discrimination</b> quelle qu'elle soit par rapport au fait d'avoir été témoin d'une discrimination pris comme modalité de référence	1,7	0,0%
<b>Se sentir très bien intégré</b> par rapport au fait de se sentir assez, peu ou pas du tout bien intégré pris comme modalité de référence	1,5	0,7%
Estimer que chaque individu peut vraiment <b>obtenir la place qu'il mérite dans la société</b> par rapport à l'avis inverse pris comme modalité de référence	1,4	1,7%
<b>Participer à des réseaux sociaux en ligne</b> (par rapport à la non-participation à des réseaux en ligne)	1,4	4,8%
<b>Ne pas avoir d'accès à internet</b> (par rapport à la non-participation à des réseaux en ligne)	2,0	0,1%
Plusieurs variables sont sans effet sur la perception de la cohésion sociale : - les variables ayant trait au lien social : le nombre de réseaux de sociabilité différents, le fait de recevoir des amis ou de la famille régulièrement chez soi, le sentiment de solitude, la fréquence de discussion avec les voisins, les services rendus entre voisins, le fait d'avoir rencontré de nouvelles personnes grâce au web, le statut matrimonial et le nombre de personnes au foyer, la propension à faire des rencontres régulières grâce au travail, la participation associative - le territoire auquel on a le sentiment d'appartenance - le positionnement sur l'échiquier politique	NS	

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Les odds ratio signalés en gras sont significatifs au seuil de 5%. Lorsque que le résultat n'est pas significatif, il est mentionné par le symbole N.S. Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de juger la cohésion sociale forte est multipliée par 3,4 lorsque les individus ont le sentiment que les services publics prennent bien en compte la situation de chacun par rapport à l'avis inverse pris comme modalité de référence. NS : non significatif

Le processus d'individualisation des valeurs et modes de vie des Français nécessite l'évolution du modèle de cohésion sociale uniformisant, aveugle aux différences, car il heurte profondément la quête d'identité et de reconnaissance de chacun, et nie artificiellement l'existence de différence d'accès aux droits. La reconnaissance de la diversité culturelle, ethnique, religieuse, de genre et sexuelle et des difficultés rencontrées par les personnes avec des identités minoritaires est aujourd'hui indispensable à la cohésion sociale. Elle pose de nombreuses questions théoriques et pratiques. Sans pouvoir résoudre ici ces multiples contradictions et difficultés, nous entrevoyons un axe de résolution via le cadre théorique de parité de participation proposé par Nancy Fraser et décrit par Doytcheva *“dans la mesure où la participation paritaire exige des conditions à la fois matérielles et intersubjectives (à savoir un égal respect pour les participants), les interventions et remèdes apportés, et plus particulièrement en matière de reconnaissance, doivent être « adaptés aux torts subis ».* C'est-à-dire qu'ils doivent relever d'une analyse pragmatique et non d'une approche abstraite ou théorique de la reconnaissance : *« Dans le cas où ce qui est nié c'est l'humanité commune, le remède est la reconnaissance universaliste. Lorsque c'est la particularité qui est niée, le remède est la reconnaissance de la différence » [p. 55].*

Au-delà de la plus grande ouverture et souplesse aux différences et singularités, une deuxième piste nous semble résider dans un changement de positionnement des pouvoirs publics afin d'accompagner en amont les individus vers l'autonomie tant désirée davantage qu'en aval en réparation, en sécurisant des besoins fondamentaux qui pourrait se traduire par un certain nombre de droits que d'aucuns dénomment citoyenneté sociale ; et en s'appuyant sur l'approche des capacités d'Amartya Sen.

## 4.2 LES FONDEMENTS DE L'AUTONOMIE

---

### 4.2.1 La garantie des besoins fondamentaux- une “citoyenneté sociale”<sup>23</sup>

Nous évoquons en amont le profond sentiment d'invisibilité sociale ressenti par une large majorité de nos concitoyens. Nos recherches (Albérola, Aldeghi, Guisse, Hoibian, 2016, r.) mettent à jour, à partir d'une analyse lexicale (méthode ci-dessous), sept grands registres de discours des raisons qui nourrissent le sentiment d'invisibilité. Il nous semble que ceux-ci, et en particulier les deux premiers qui totalisent à eux deux plus de 40% des réponses spontanées offrent un terreau riche pour bâtir les fondements de la cohésion sociale de demain<sup>24</sup>.

Encadré 3 - Méthode d'analyse des verbatims recueillis en réponse à la question « Pourriez-vous décrire, en quelques phrases, les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté(e) personnellement et que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment ? »

---

<sup>23</sup> La notion de citoyenneté sociale est apparue dans les travaux de Thomas Humphrey Marshall dans son essai « *Citizenship and Social class* » en 1949. Elle a ensuite été mobilisée par de nombreux auteurs comme Robert Castel, Alain Supiot, Pierre Rosanvallon, que nous évoquerons succinctement.

<sup>24</sup> Pour plus de détail sur l'ensemble des registres de discours évoqués, voir “la France des invisibles”, 2016,f.

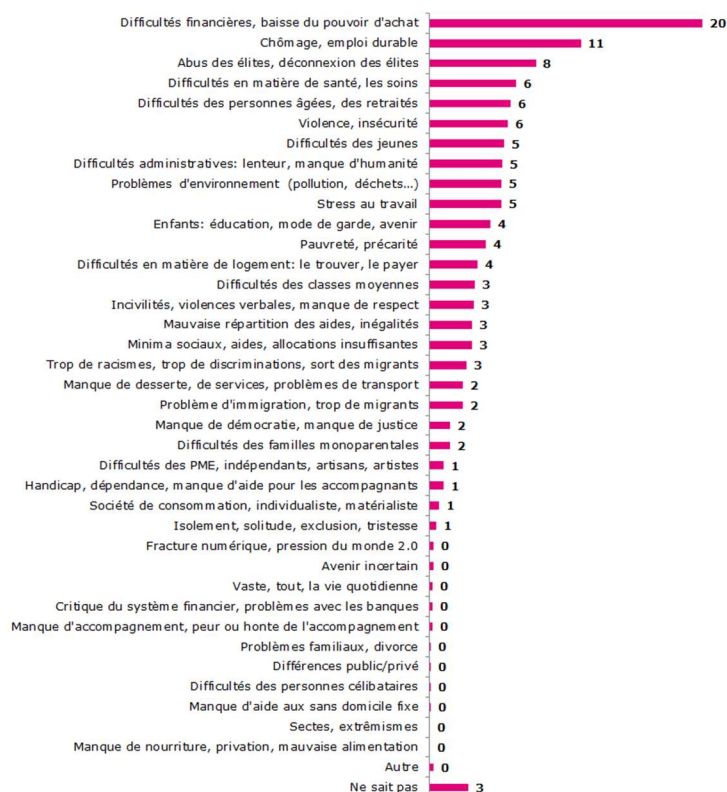
L'analyse du très riche matériau « qualitatif » a été réalisée en plusieurs **étapes** successives visant à affiner progressivement l'exploitation des réponses pour en rendre compte de manière synthétique, tout en se donnant les moyens de dégager les problématiques abordées par une minorité de répondants. Il apparaissait en effet essentiel de conserver la diversité des difficultés évoqués par les répondants, quel que soit leur taux de pénétration dans la population, l'invisibilité d'une situation pouvant justement résider dans son caractère marginal.

Une première analyse « thématique », à partir d'un **codage** assez traditionnel des réponses a été réalisée. Plus de trente thématiques ont été identifiées. Elles sont présentées dans le graphique ci-dessus

### Graphique 67 – Difficultés ressenties comme invisibles de la part des pouvoirs publics et des médias

« Pourriez-vous décrire, en quelques phrases, les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté(e) personnellement et que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment ? »

Champ : Ensemble des répondants



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2015

Une analyse lexicale a ensuite été réalisée à partir du logiciel Alceste. Dans une première approche du matériau, cette analyse a permis de rendre compte des logiques de pensée des

répondants et de l'articulation des différentes thématiques entre elles. L'analyse lexicale permet en effet l'étude d'un texte (ici le corpus des réponses des enquêtés à la question ouverte posée) à l'aide d'outils statistiques dans le but d'en faire ressortir les principales informations. Elle revient à étudier la fréquence d'utilisation d'une racine d'un mot et à associer celle-ci à d'autres racines. Le logiciel permet ensuite de réaliser une classification descendante hiérarchique (CDH).

Puis une mise en regard de la classification résultant de l'analyse lexicale et de la recodification manuelle des réponses a permis d'aboutir à une typologie en sept classes de discours.

**Tableau 23 - Les sept grands registres des difficultés « invisibles » évoquées par les Français en 2015**

Champ : pourcentages rapportés à l'ensemble de la population

Registres de discours	Thématiques détaillées
Difficultés financières (22%)	Hausse des dépenses : logement (loyer, énergie), alimentation, santé, transport, taxes et impôts
Accès aux droits et besoins fondamentaux (19%)	Accès à un emploi durable (10%), aux droits sociaux (5%, opacité et complexité des règles, lourdeur de l'administration, dématérialisation), aux services publics (3%), à un logement décent (2%), aux soins (1%)
Défaut de cohésion sociale (12%)	Insécurité (5%), incivilités (2%), discriminations, racisme
Ciblage des aides sociales (7%)	Insuffisance des aides (financières et structures d'accueil) d'un côté, privilèges, abus et fraudes de l'autre.
Absence d'écoute sociale (6%)	Élites déconnectées, manque de concertation des Français, incohérence ou inaction des pouvoirs publics
Dégradation de l'environnement (5%)	Pollution atmosphérique, nuisance sonore, pesticides, élevage intensif, réchauffement climatique
Mauvaises conditions de travail (4%)	Pénibilité physique, souffrance psychologique, conciliation avec la vie personnelle

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2015

Le premier registre de difficultés jugées invisibles des médias et la puissance publique a trait aux difficultés financières. 33% des personnes qui se sentent invisibles évoquent des questions en lien avec des **questions financières**, soit, *in fine*, plus d'un Français sur cinq (22%). Les difficultés financières placent en effet les ménages dans une **incapacité à se projeter dans l'avenir** et partant à s'intégrer dans la société.

#### Encadré 4 - Sélection de verbatim illustrant les difficultés financières

« *Surtout les trop petits revenus, quand on gagne seulement 75% du SMIC, qu'il faut se loger, se nourrir, et payer les moyens de transport, il ne reste rien.* »  
« *Ne pas pouvoir vivre du fruit de son travail, travailler et ne pas arriver à joindre les deux bouts, les salaires sont faibles par rapport au coût de la vie, les loyers sont chers.* »  
« *Le pouvoir d'achat, les taxes, les augmentations de l'alimentation et les énergies, les impôts trop élevés sur les petits revenus.* »  
« *Le pouvoir d'achat, les vacances, les frais d'entretien de la voiture ; le caddie quand je fais mes courses ; les rendez-vous avec les spécialistes qui sont devenus problématiques ; même avec une mutuelle, le coût des frais médicaux.* »  
« *N'avoir droit à aucun avantage et toujours payer pour tout, la difficulté de l'accession à la propriété.* »  
« *Le pouvoir d'achat : on a du mal à se projeter, on a l'impression qu'on restera toujours dans cette situation, ne pas avoir les moyens d'acheter un appartement ou une maison et on est toujours obligé de faire attention à tous nos achats, on garde de l'argent.* »  
« *Quand on est dans le milieu de la classe sociale, on est amené à tout payer alors que nos salaires ne sont pas suffisamment élevés pour vivre.* »  
« *En tant qu'étudiant je n'ai pas beaucoup d'argent, la vie est de plus en plus chère et les bourses de plus en plus réduites.* »  
« *Le problème des personnes ayant eu un mari artisan qui se retrouve sans rien et sans retraite du jour au lendemain et qui doivent continuer à travailler pour avoir une retraite convenable.* »  
« *La retraite des artisans qui est incompréhensible pour moi tellement elle n'est pas du tout proportionnelle aux sommes versées durant l'exercice de la profession au RSI.* »

Source : Enquête Conditions de vie 2015

Ce registre démontre l'importance de **garantie des besoins fondamentaux** (nourriture, logement, habillement, éducation, santé) tels que Forsé et Parodi (2009) l'avaient déjà mis en avant à partir de l'Enquête Européenne sur les Valeurs (EVS) de 1999.

Deuxième registre (19%) - l'invisibilité des difficultés d'accès aux droits et besoins fondamentaux - rejoint la sphère décrite par Honneth. Ces droits sont ainsi des préalables à la reconnaissance et, partant, à la réalisation de soi. Parmi ces droits et besoins fondamentaux on repère le besoin d'un emploi durable et stable, qui recouvre des questions liées à la précarité des contrats de travail, au raccourcissement des durées de travail, que nous avons abordé en partie 3.4 au travers des difficultés exprimées par le mouvement des gilets jaunes et mises à jour par Robert Castel dès la fin des années 90. Le sociologue a montré qu'être salarié constitue



une norme sociale d'intégration prépondérante, à la fois car l'emploi stable garantit aux individus des revenus pour leur subsistance, mais également l'inscription dans un tissu relationnel; ainsi qu'une certaine stabilité et capacité à se projeter dans l'avenir (Castel, 1995). L'emploi est en effet le premier facteur d'intégration sociale indiqué par les individus lorsqu'on leur demande ce qui leur donne le sentiment d'être intégré dans la société française (Hoibian, 2012, c.), tableau p33 . 26% déclarent se sentir inclus dans la société car ils « ont un travail ». Non seulement avoir, ou non, un emploi influe fortement sur le sentiment d'intégration, mais le type d'emploi et la catégorie professionnelle exercent aussi un rôle : les ouvriers se sentent en effet plus souvent à l'écart de la société que les cadres et les professions intellectuelles supérieures. La dimension intégratrice du travail est en effet multiple. La situation professionnelle est tour à tour évoquée comme la source d'une certaine stabilité et assise financière « j'ai un travail, je ne manque de rien ». D'autres mentionnent ses dimensions plus symboliques : le travail peut permettre de se sentir « épanoui » ou de se montrer « utile à la société » et engendre parfois une « reconnaissance ». Certains évoquent aussi le réseau relationnel que le travail apporte « les liens sociaux que j'arrive à tisser avec les gens dans mon travail ». Si bien que le travail, s'il peut être le support de l'intégration, est aussi le premier facteur d'exclusion évoqué par les personnes se sentant « pas bien » ou « pas du tout » intégrées (18% des citations). Dans un contexte économique assombri, où huit personnes sur dix redoutent l'augmentation prochaine du nombre de demandeurs d'emploi, l'emploi devient un enjeu de compétition entre les membres de la société, mettant à l'épreuve la cohésion sociale.

La question de l'invisibilité de l'accès aux droits intègre ensuite les difficultés personnelles liées aux **dysfonctionnements perçus de l'administration française**. Les interviewés déplorent son manque **d'accessibilité, d'efficacité, un sentiment d'opacité** des règles et de la loi, tout cela engendrant des difficultés à **faire valoir ses droits**. Les obstacles décrits par les répondants pour faire valoir leurs droits et qu'ils estiment mal identifiés sont nombreux.

- Il existe d'abord une difficulté d'accès d'ordre cognitif qui semble insuffisamment médiatisée et prise en compte : les règles et lois sont jugées **opaques**, les critères d'éligibilité complexes. Rappelons que cette opacité et complexité figurent parmi les principaux motifs de non recours aux prestations.
- L'accès au droit est aussi décrit comme contraint en raison de la difficulté à communiquer avec les administrations, caractérisées par un manque d'humanité et la lourdeur de leurs procédures.

- La question de la **fracture numérique** et des difficultés d'accès aux nouvelles technologies (faute d'équipement ou de compétences informatiques) est également un thème jugé peu apparent. Nous avons évoqué ces difficultés en partie 3.1.2.
- Les actifs en emploi déplorent également le manque d'accessibilité des administrations. Ils regrettent de ne pas toujours avoir la possibilité de réaliser leurs démarches au guichet en raison **des horaires d'ouverture** jugés trop restreints.
- C'est enfin la **lourdeur des processus** qui est décriée, les répondants pointant l'importance du nombre de pièces et justificatifs à fournir pour monter un dossier, la lenteur des circuits de décision.
- Les répondants déplorant les **défaillances en termes d'accès aux services et infrastructures** évoquent surtout le manque de **transport** et la désertification de certaines zones rurales, en termes de services administratifs mais également d'offre de soin. Quelques-uns mentionnent en outre de l'entretien de la voirie.
- Enfin, de manière plus rare, les **lacunes dans l'accès à l'éducation** pour tous sont mises en avant, notamment en raison, d'une dégradation de la qualité de l'enseignement, ou d'une prise en compte insuffisante des spécificités de besoins de certains enfants (y compris les surdoués).

**Encadré 5 - Sélection des réponses illustrant les difficultés  
évoquées au sein de la classe 2**

*Sur l'accès à l'emploi durable*

« Le chômage, c'est : plus d'argent, plus d'amis, plus de femme, des stages à la con, de l'intérim, des maladies professionnelles qui sont pas reconnues. Voilà mon gars. »

« On ne laisse pas assez la chance aux jeunes de mon âge avec diplôme et sans expérience d'avoir un travail. »

« Je venais d'avoir mon diplôme à 17 ans, et je n'ai pas trouvé de travail car on me demandait de l'expérience. Il y a aussi le manque d'argent pour financer mon permis et autres. »

« Après un licenciement, il m'est très difficile de retrouver un emploi. À presque 40 ans, ça me préoccupe mais les pouvoirs publics ne s'intéressent pas à nous. On est comptabilisé comme chômeurs et ça s'arrête là. »

« La difficulté à trouver un travail en CDI »

« C'est pas facile de faire de l'interim on sait jamais ce qui va se passer combien on va travailler ou pas et les politiques ils savent pas ce que c'est de faire notre travail c'est très dur très fatigant »

« Le travail et la difficulté de le garder, la précarité »

« Au niveau du travail pour les jeunes (mes enfants) ils n'ont pas de travail après leurs études, on leur propose des cdd ou un travail qui n'est pas à temps complet »

« Le statut de l'emploi, le déclassement »

« Moi quand je cherche du travail j'en trouve, Ce n'est pas si difficile que cela de trouver du travail mais malheureusement pas le travail que je veux moi »

*Sur l'accès aux droits contraint par la complexité et la lourdeur administrative*

« La lenteur de l'administration, cela fait deux ans que je suis à la retraite et depuis six mois je ne touche plus rien. À chaque fois que je remets un document, même par lettre recommandée, on me le réclame encore et encore. »

« Ils ne se rendent pas compte de l'opacité des lois qu'ils nous imposent. »

« Quand on n'est pas très fort pour remplir ses papiers, personne ne vous aide. »

« L'utilisation exagérée de l'informatique pour toutes les démarches administratives qui a d'une part supprimé le contact humain, et d'autre part qui est quelquefois un problème pour les personnes de mon âge. »

« Dans la vie de quotidienne les soucis, pour tout ce qui est administratif on a l'impression que les gens ne nous écoutent pas ou qu'ils sont difficilement joignables. »

*Sur l'accès au logement*

« Pour ma part, je suis séparé avec deux enfants. J'ai un peu de mal à pouvoir trouver un logement décent, même en HLM. Les bailleurs ne nous font pas confiance, sauf si on a deux salaires. Ce n'est plus du logement social. »

*Sur l'accès aux services publics*

« À la campagne, sans une voiture, on ne peut rien faire car les transports sont quasi inexistantes. La moindre démarche devient compliquée. »

Ces besoins de **sécurisation des besoins fondamentaux** se lisent également dans nos travaux (DGCS) au travers des **attentes exprimées par la population envers les pouvoirs publics** pour “renforcer la cohésion sociale”

52% de la population en 2013 **placent la lutte contre le chômage** en tête des moyens permettant de restaurer la cohésion nationale. Il faut dire qu'en 2013, année de l'enquête, la conjoncture en matière d'emploi ne cesse de se dégrader depuis 2008. Le taux de chômage a ainsi franchi le cap des 10% de la population active en 2012<sup>25</sup> et les Français sont tout entier focalisés sur ce fléau. 50% placent ainsi le chômage en tête de leurs deux premières préoccupations (au sein d'une liste intégrant onze thématiques allant de la pauvreté, à l'Europe, aux conflits sociaux ou à la dégradation de l'environnement). La proportion n'était que de 22% en 2008.

La capacité des pouvoirs publics à « **permettre à tous de bien se loger** » arrive en deuxième position (39%). Comme nous l'évoquons p.187, l'augmentation des prix du logement qui sévit depuis les années 90 a eu de très nombreuses conséquences sur les conditions de vie de la population. En particulier, la hausse de la valeur des logements a eu pour conséquence de créer une nouvelle ligne de fracture sociale entre les propriétaires et locataires.

Troisième attente forte : **délivrer à tous une éducation de qualité**. L'importance du diplôme dans l'insertion professionnelle, très présente à l'esprit de la population, se conjugue probablement avec des doutes sur la capacité du système scolaire tricolore à offrir de véritables chances d'insertion à tous les élèves. L'enquête internationale PISA de l'OCDE (2009) montre en effet que la France est l'un des pays où le milieu social exerce la plus grande influence sur le niveau scolaire des élèves. Selon cette enquête, « *En compréhension de l'écrit, un élève issu d'un milieu socio-économique plus privilégié (égal à celui du septième d'élèves les plus favorisés) devance un élève issu d'un milieu socio-économique moyen de 38 points, soit l'équivalent de près d'une année d'études, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. L'écart de score entre les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé et ceux issus d'un milieu socio-économique favorisé s'élève à plus de 50 points en Nouvelle-Zélande et en France* »

La lecture du triptyque de tête appelle deux remarques. Si l'emploi, le logement ou l'école arrivent en tête des champs dans lesquels la population pense que les pouvoirs publics peuvent agir pour renforcer la cohésion sociale, c'est probablement car il règne dans ces domaines une «**concurrence incessante** entre les êtres humains pour obtenir des ressources rares » dommageable à la possibilité « de vivre ensemble paisiblement dans une société civile » (Cope

---

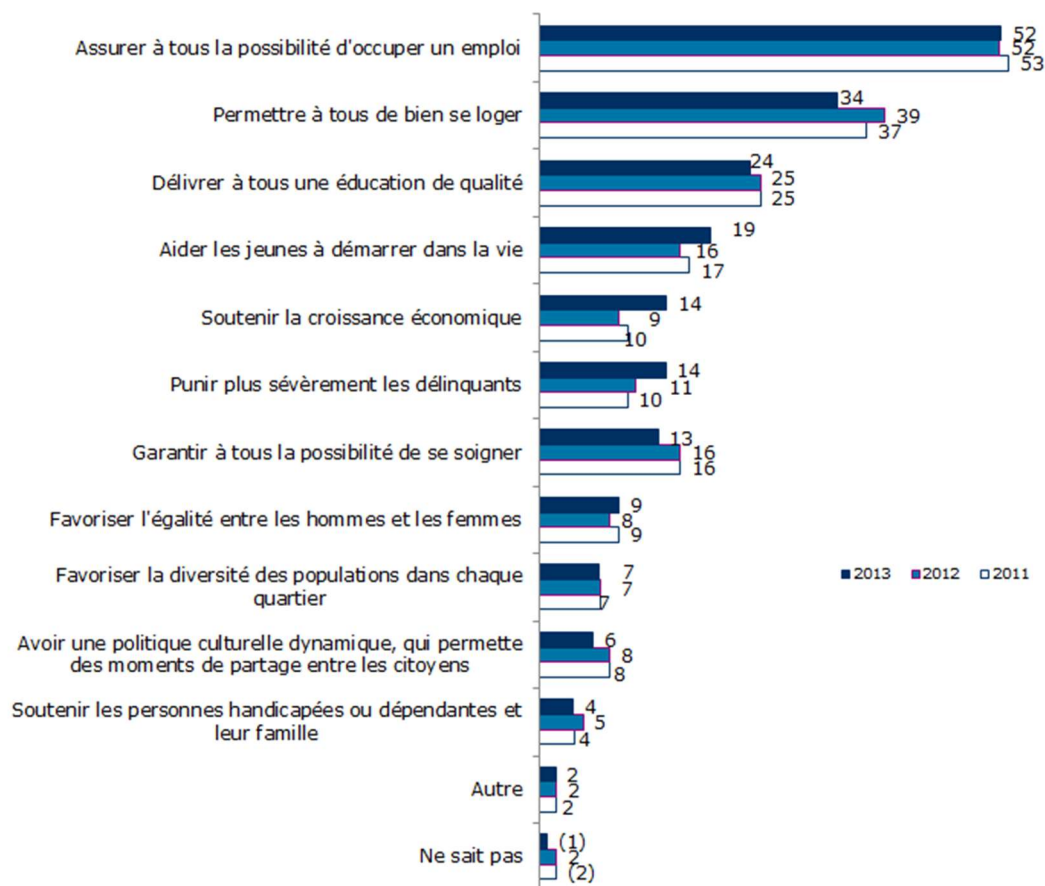
<sup>25</sup> Le taux de chômage au sens du BIT est de 10,6% à la fin 2012, cf. INSEE, La hausse du taux de chômage se poursuit au quatrième trimestre 2012, *Informations Rapides* n° 55, 7 mars 2013, <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind14/20130307/IRchomage-T412.pdf>

et al, 1995). Les difficultés de nombreuses catégories (jeunes, seniors, familles monoparentales, non-diplômés, familles nombreuses, etc.) à entrer ou se maintenir sur le marché du travail ou à obtenir un logement, les stratégies mises en place par les familles pour garantir à leur enfant une bonne scolarité (choix des matières, des filières, des lieux d'enseignement, etc.) sont aujourd'hui vécus par beaucoup comme des ressources rares, des **enjeux de compétition**, nous y reviendrons en partie 4.3.

La résorption du chômage, la possibilité pour chacun de trouver un toit, ou l'accès de tous à une éducation de qualité apparaissent ainsi visiblement à la population comme **des prérequis incontournables** à l'édification d'une société plus unie. Notons que si la lutte contre le chômage arrive en tête des réponses quelles que soient les catégories sociales, les employés et ouvriers, les bas revenus et les habitants de l'agglomération parisienne attendent davantage que les efforts se concentrent sur le logement. Tandis que les cadres et les diplômés du supérieur misent plus souvent sur l'éducation comme le montre le tableau ci-dessous.

## Graphique 68- Attentes prioritaires vis à vis des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale

Selon vous, que doivent faire les pouvoirs publics en priorité pour renforcer la cohésion sociale ? (en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 24 – Attentes prioritaires vis à vis des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale dans différents groupes**

Selon vous, que doivent faire les pouvoirs publics en priorité pour renforcer la cohésion sociale ? Partie 1 (en %)

	Assurer à tous la possibilité d'occuper un emploi	Permettre à tous de bien se loger	Délivrer à tous une éducation de qualité	Aider les jeunes à démarrer dans la vie	Soutenir la croissance économique	Punir plus sévèrement les délinquants	
Sexe	. Homme	52	32	26	19	17	14
	. Femme	52	36	22	20	12	15
Age	. 18 - 24 ans	48	34	21	30	(11)	16
	. 25 - 39 ans	47	34	27	17	15	13
	. 40 - 59 ans	53	36	25	17	15	14
	. 60 - 69 ans	58	29	22	19	15	16
	. 70 ans et plus	56	33	22	21	14	16
Diplôme	. Aucun, Cep	51	42	15	22	11	16
	. Bepc	55	35	17	23	13	17
	. Bac	49	29	27	19	15	17
	. Diplôme du supérieur	52	30	36	14	18	8
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant	53	28	(21)	(21)	27	(12)
	. Cadre et prof. intell. sup.	52	28	44	(13)	(16)	(7)
	. Profession intermédiaire	51	31	26	16	15	17
	. Employé	52	41	22	18	13	13
	. Ouvrier	51	37	20	25	(12)	13
	. Reste au foyer	50	39	17	21	(9)	17
	. Retraité	56	31	23	19	15	16
. Etudiant	43	31	(22)	27	(12)	(18)	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 €	47	49	(15)	24	(9)	(13)
	. De 900 à 1500 €	50	38	17	21	13	14
	. De 1500 à 2300 €	55	34	21	19	12	11
	. De 2300 à 3100 €	53	32	26	19	16	12
	. 3100 € et plus	52	29	31	17	17	17
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants	55	28	24	20	15	13
	. De 2000 à 20000 habitants	55	33	25	21	12	16
	. De 20000 à 100000 habitants	50	38	22	25	14	17
	. Plus de 100000 habitants	50	34	26	17	16	14
	. Paris et agglo. parisienne	51	39	23	17	12	13
Handicap	. Souffre d'une infirmité physique, d'un handicap ou d'une maladie chronique de long terme	51	39	22	18	11	15
	. Pas de handicap	53	32	25	20	16	14
Préférence politique	. Se positionne à gauche	51	36	29	17	12	9
	. Se positionne au centre	55	37	18	22	16	12
	. Se positionne à droite	48	27	24	21	18	25
	. Ne se positionne pas sur l'échiquier politique	58	34	19	18	(10)	15
Ensemble de la population	52	34	24	19	14	14	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Les besoins et attentes exprimés par la population française rejoignent ainsi les réflexions de plusieurs auteurs, issus de différentes disciplines, pays, et écoles de pensée soutenant l'idée du besoin d'un **socle de besoins minimaux** nécessaire à concilier le désir d'autonomie des personnes et la cohésion de la société. Nous en dresserons ici un très rapide aperçu ordonné chronologiquement.

L'économiste politique Charles Gide, critique de l'économie libérale, qui participe à la relance du mouvement coopératif et à la création en 1886 de L'émancipation, journal de ce qu'on appellera "l'école de Nîmes", déclare dans le premier numéro de ce journal *"Nous avons la ferme confiance que nous pouvons le changer, si nous le voulons. Nous estimons que nos sociétés modernes, si fières de leur savoir et si vaines de leur luxe, ont la **possibilité, et par conséquent le devoir d'assurer à chacun de leurs membres non pas la richesse [...] mais au moins ces deux biens qui font la dignité et le prix de la vie à savoir l'indépendance et la sécurité du lendemain.**"*

Thomas Humphrey Marshall, sociologue britannique, distingue trois dimensions à la citoyenneté (1977): la citoyenneté civile qui apparaît au XVIIIème siècle, et la citoyenneté politique au début du XIXème siècle, puis la "citoyenneté sociale" qui se met en place au XXème siècle. Celle-ci relève de la responsabilité de l'État et conduit aux droits sociaux ainsi qu'à la mise en place de l'État-providence (protection sociale, droit à l'éducation). La citoyenneté sociale suppose que **chacun dispose de droits et de ressources suffisantes pour rester maître de ses choix et ne pas être dans la dépendance du besoin.** Pour Lockwood,

*" la question de la citoyenneté fournit la réponse la plus claire et la plus convaincante au problème posé par Durkheim que ce dernier n'a jamais résolu de manière satisfaisante, comment envisager les fondements de la solidarité organique dans les sociétés modernes. Les trois dimensions de la citoyenneté apportent une amélioration incomplète mais néanmoins substantielle des conditions créées par la division contrainte du travail que Durkheim considère comme l'obstacle principal à l'instauration de la cohésion sociale" [Lockwood, 1974, p364; in Birnbaum, 1996, p58]*

John Rawls, philosophe américain, dont nous avons évoqué les travaux à maintes reprises, considère dans sa célèbre théorie de la justice (1971) qu'il est nécessaire de **garantir des biens "premiers"** ; c'est à dire des biens, y compris certaines libertés, dont chacun doit pouvoir jouir pour exercer sa liberté et mener un projet de vie raisonnable.

Ernest Gellner, anthropologue, sociologue et philosophe britannique, dans Nations et nationalisme (1983), avance l'idée que l'Etat n'est pas seulement le détenteur de la violence



légitime, mais surtout de **l'éducation** légitime. La mobilité sociale est constitutive de la société moderne industrielle, qui est fondée sur les idées de progrès et changement permanents (et non pas de stabilité et reproduction sociale comme dans l'Ancien régime). Pour Gellner, les individus ont donc **besoin des mêmes capacités et compétences**, afin de pouvoir interagir avec des personnes qu'ils n'auront jamais rencontrées (à l'instar des recrues d'une armée).

Robert Castel (2009) dans *La montée des incertitudes*, affirme lui aussi **l'importance pour être un sujet de disposer de droits**, car c'est le cadre protecteur en matière de logement, santé, formation, ressources qui permet, paradoxalement, à chacun d'être libre : selon lui « *une petite dizaine de droits sans doute seraient nécessaires et suffisants pour former l'ossature de la citoyenneté sociale* ».

L'idée de faire évoluer le système de protection social vers un **modèle beveridgien** a toujours été présente dans le débat public. Il s'agit de créer une citoyenneté sociale, dont Jean-Pierre Chauchard (2018) synthétise les fondements et la philosophie

*“C'est T. H Marshall, contemporain de Beveridge, qui va façonner la notion de «citoyenneté sociale». Après la citoyenneté civile et la citoyenneté politique, vient l'ère de la **citoyenneté sociale**. Elle relève de la responsabilité de l'État et conduit aux droits sociaux ainsi qu'à la mise en place de l'État-providence (protection sociale, droit à l'éducation). Aussi peut-on dire que la citoyenneté suppose que **chacun dispose de droits et de ressources suffisantes pour rester maître de ses choix et ne pas être dans la dépendance du besoin.** [...] Aussi paraît-il possible de soutenir que le « principe de solidarité nationale » a une **portée qui excède son domaine** car fondant une citoyenneté sociale, distincte de la citoyenneté politique (Supiot, 2015), qui **unit tous ceux qui contribuent à la solidarité nationale par leurs impôts et leurs cotisations et qui en deviennent bénéficiaires en tant qu'assurés sociaux et usagers des services publics.** En ce sens, la citoyenneté sociale est aussi une fonction qui comprend **des droits et des charges** bénéficiant et pesant sur les personnes (Rosanvallon, 1995).” [Chauchard, 2018, p129-148].*

Selon Alain Supiot (2016), « La citoyenneté sociale est **l'équivalent individuel de la cohésion sociale**. Elle implique pour toute personne une **capacité égale de prendre part de manière complète et active** à la vie socioéconomique de la communauté, cette capacité étant fondée sur des droits garantis par l'État ».

Robert Castel propose une illustration très parlante de cette notion de citoyenneté sociale

*“Qu'est-ce que la citoyenneté sociale ? Je n'ai pas la prétention d'en donner une définition savante, mais on peut la caractériser par le fait de pouvoir **disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une certaine indépendance sociale.** Par exemple, un vieux travailleur qui ne peut plus travailler et se trouve obligé d'aller croupir avant de mourir dans la honte à l'hospice pour*

*indigents ne peut être considéré comme un citoyen à part entière même s'il lui venait à l'idée (qui ne lui viendra sans doute pas) d'aller voter. Par contre, s'il a le droit à la retraite, il ne vivra certes pas dans l'opulence comme un riche propriétaire. Mais ce n'est pas la question. Ce qui est en question, ce n'est pas la stricte égalité des conditions sociales. C'est la question de l'indépendance sociale minimale dont on peut disposer pour être maître de ses choix. Ainsi ne pas être dans la dépendance immédiate de besoin, ne pas être dans une relation unilatérale de sujétion à l'égard d'autrui, ne pas être dans la dépendance de l'assistance qui fait que de faibles ressources vous sont octroyées sur la base d'une déficience. C'est donc la question de pouvoir disposer d'un socle de ressources pour entrer dans un système d'échanges réciproques, pouvoir nouer des relations d'interdépendance et ne pas rester pris dans des rapports unilatéraux de sujétion.* [Castel, 2008, p133-p141]

On trouve ce principe dans différentes déclarations de principe, comme la déclaration de Philadelphie, adoptée par l'OIT en 1944, qui stipule que « *les individus doivent avoir les moyens de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales* »<sup>o</sup>, en France dans le préambule de la Constitution en 1946 qui stipule que « *tout être humain... (quelles qu'en soient les raisons)... a droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables* », l'article 22 de la Déclaration universelle sur les droits de l'homme des Nations Unies (1948) indique : « *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au développement de sa personnalité* », ou encore dans la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966, art. 9) : « *the right of everyone to social security, including social insurance* ».

La question du choix de ces droits et de l'évolution des systèmes de protection et notamment celle de **l'universalisation** fait l'objet de vastes débats que nous ne pouvons traiter ici. Nous nous bornerons à rappeler, en nous appuyant sur les travaux de Robert Lafore (2016) qu'après la tendance au **ciblage** des prestations dans les années 70, plusieurs évolutions de la protection sociale française vont dans un sens **d'universalisation**. L'auteur donne ainsi l'exemple du RMI précurseur en la matière, mais aussi plus récemment de la protection universelle maladie (PUMA) qui ouvre à chaque personne majeure résidant sur le territoire national, un droit à la prise en charge de ses frais de santé (indépendamment de sa situation, soit le passage d'une assurance sociale à une garantie universelle); ou le projet d'ouverture du chômage aux indépendants, professions libérales, entrepreneurs et agriculteurs, ou celui de régime universel des retraites (visant à unifier les différents régimes existants) défendu par le candidat gagnant des élections présidentielles de 2017. Il mentionne également le retour dans le débat public du

revenu universel, dont les contours peuvent être très différents, et s'appuient sur des courants de pensée parfois opposés. On peut également y rattacher également la création d'un compte personnel d'activité, créée en France en 2017, censé récapituler, pour chacun, les arbitrages réalisés dans la carrière entre les formes d'emplois et les autres temps sociaux et marquant un premier pas vers des "droits de l'actif" préconisée notamment par Alain Supiot dès 1999, qui tient compte **de l'ensemble du cycle de vie** (et pas uniquement dans une gestion de court terme) et ouverte à tous les travailleurs (et pas seulement les salariés).

Chantal Euzéby (2018) indique en effet qu'avec le temps, et confrontés à des difficultés auxquels ils étaient inadaptés, les systèmes de protection sociale bismarckiens, conservateur-corporatistes des pays de l'Europe de l'Ouest (Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal) **se sont mixés**

*“en marquant une certaine **déconnexion par rapport au travail, au financement contributif** (moins de cotisations, plus d'impôt) et **au schéma familial patriarcal** (moins de droits dérivés accordés aux ayants droit). Ils ont diversement combiné les deux mouvements qui les traversent, à savoir **l'individualisation et l'universalisation des droits**. Sachant que l'individualisation signifie affectation du droit à la personne indépendamment du statut familial – en opposition à la familialisation qui considère le ménage comme unité de consommation, de perception du droit et de taxation – et que l'universalisation du droit renvoie, dans l'absolu, à l'objectif de couverture à 100 % de la population et pour tous les risques sociaux. En réalité il s'agit, dans le second cas, d'un mouvement de généralisation long, plus ou moins inachevé et complet selon les pays concernés. [...] Pour évoluer en direction des modèles de **l'Europe du Nord** (pays scandinaves), ancrés sur la logique de la citoyenneté, de la générosité redistributive et de l'égalité des chances et, à un degré moindre, vers le modèle libéral anglo-saxon beaucoup plus résiduel et centré sur la lutte contre la pauvreté (Palier 2006, 2008, 2010 ; Alber et Gilbert, 2009)”. [Euzéby, 2018, p151]*

Aucun d'eux n'a franchi le pas d'un revenu d'existence, mais selon l'économiste, un courant de pensée porté par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'AISS (Association internationale de sécurité sociale), l'OIT (Organisation internationale du travail) et par quelques auteurs (G. Esping-Andersen, B. Palier, J. Damon notamment), développent les notions **d'investissement social et d'intégration sociale par le développement des capacités individuelles** par une “protection sociale proactive, intégrative et préventive sur le cycle de vie”.

On pourra ainsi évoquer la réflexion très actuelle de refonte de la protection sociale proposée par Bernard Gazier, Bruno Palier, Hélène Périvier (2015). Les chercheurs proposent une **nouvelle architecture des droits sociaux** qui s'appuie sur quatre principes : justice, solidarité,

efficacité, égalité réelle. Cette refonte conduit à penser une nouvelle génération de droits sociaux s'articulant autour de trois axes : **protection** (droits d'accès à tous aux services publics et sociaux, et garantie d'un minimum de ressources), **accompagnement des transitions** (professionnelles, par exemple via la mise en place d'un dispositif d'assurance-employabilité privilégiant la formation et l'acquisition de compétences transférables à une logique d'indemnisation; ou familiales par exemple via la transformation du congé parental compensateur en une assurance parentale sécurisatrice des revenus), **investissement social en amont** auprès des enfants par exemple (pour permettre aux individus par exemple de s'insérer sur le marché du travail).

#### 4.2.2 Un Etat qui rend capable en amont

Au-delà de la citoyenneté sociale, une lecture des attentes des Français vis à vis des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale renvoie au concept de capabilité (« empowerment »), tel qu'il a été mis en avant par Amartya Sen (1992) qui défend l'idée que le développement de la responsabilité individuelle ne peut se faire sans que la société elle-même donne à chacun les possibilités, les "chances", de réaliser ses objectifs. L'économiste et philosophe indien met la lumière sur ce qu'il appelle les « **capabilités de base** », c'est-à-dire **les capacités qu'ont effectivement les individus de choisir leur projet de vie** compte tenu de leurs caractéristiques et de leur environnement. Il ne s'agit pas de comparer et de chercher l'égalité de ce qu'il appelle les fonctionnements (manger dormir, participer à la vie politique, culturelle, etc) car tous les individus ne souhaitent pas atteindre les mêmes objectifs. Mais bien de rechercher l'égalité des **conditions** permettant réellement aux individus d'accéder à des modes de vie considérés comme équivalents et souhaités par les individus. Il convient pour Sen de s'éloigner d'approches théoriques et de tenir compte **concrètement** des obstacles et rapports de domination qui peuvent empêcher les individus d'accomplir ce qu'il dénomme des "fonctionnements". Il considère inutile de chercher la théorie de la justice parfaite, et défend la recherche d'un **consensus pragmatique** issu de la discussion entre citoyens, afin de produire les plus grandes capabilités pour tous.

Forsé (2014) explique les différences d'approches de Rawls et Sen ainsi

*“Alors que Rawls [1971,] proposait de **maximiser les biens premiers des plus démunis** (c'est le principe du maximin). Amartya Sen [1992] cherche pour sa part à tenir compte **des moyens mais aussi de l'étendue de la liberté**. Selon lui, cela exige de **maximiser des « capabilités »**, c'est-à-dire ce que les biens premiers ou plus généralement les ressources permettent effectivement en termes de capacités ou de libertés réelles pour choisir et réaliser un projet de vie. Par exemple, il faut*

*souvent donner plus d'un même bien à une personne handicapée si l'on souhaite qu'elle ait les mêmes capacités d'accomplir un projet de vie qu'une personne non handicapée. [Forsé, in Dubet, 2014, p123]*

Nombreux sont les auteurs qui s'inscrivent dans les théories de la justice définissant ainsi l'égalité souhaitable comme une **égalité des ressources ou des opportunités** plutôt que comme une égalité de résultats. Sans nous y attarder nous évoquerons quelques-uns des auteurs rassemblés par Denis Maguain sous le vocable de "post-rawlsiens" (2002) : Arneson (1989,1990) et Cohen (1989,1990) s'inscrivent dans le courant de pensée initié par Sen et considèrent que les situations des individus doivent être rendues égales lorsqu'elles ont pu être influencées, par des circonstances qui leur échappent, mais qu'il peut subsister des différences de situations individuelles lorsque celles-ci résultent des choix des individus. Dworkin (1981) *"soutient que le bien-être n'est pas l'attribut individuel pertinent que l'on doit égaliser car, entre autres raisons, une société mue par la recherche de l'égalité du bien-être entre ses membres devrait consacrer davantage de ressources à ceux qui mettent en avant des goûts dispendieux, ce qui est inacceptable d'un point de vue éthique"* et insiste sur l'intégration des divers talents innés et handicaps dans l'égalité des ressources précédant la responsabilité individuelle notamment sur les choix et préférences. Van Parijs (1995) défend la recherche de la plus grande liberté réelle de chacun (et en particulier de ceux qui en sont le plus dépourvus) pour mener le projet de vie qu'il souhaite mener, en se focalisant aussi sur les conditions mais pas les résultats.

D'autres sociologues comme le Danois Gosta Esping-Andersen ou le Français Jacques Donzelot défendent cette approche des capacités comme moyen de **redéfinir la solidarité sociale** dans le monde de mobilité et de concurrence généralisée. Alain Ehrenberg (2014) le résume ainsi

*"L'égalité d'aujourd'hui tend plutôt vers une **égalité d'opportunités** dans laquelle il s'agit de **rendre les individus capables de saisir** des opportunités en les aidant à entrer dans la compétition (...). La nature des inégalités d'aujourd'hui engage une responsabilité personnelle parce que, dans **des économies de la connaissance, l'égalité des chances dépend de ses propres capacités relationnelles et cognitives** (Esping-Andersen, 2008). Cette situation implique le développement universel de pratiques consistant à **aider les gens à s'aider eux-mêmes**, pratiques que les Américains appellent empowerment (Donzelot, 2003). Elles jouent sur la confiance que les individus peuvent avoir (ou ne pas assez avoir) en eux-mêmes." [Ehrenberg, 2014, p76].*

En comparant les Etats unis et la France, le sociologue explique qu'en raison de système de valeurs très différents, ces politiques sont souvent perçues en France comme des politiques de

compensations au retrait de l'Etat, alors qu'elles montrent selon lui **“le nouvel esprit des institutions, celui de “l'autonomie-condition” (...)** des pratiques consistant à aider les gens à s'aider eux-mêmes par des accompagnements, dont la finalité est d'en faire les agents de leurs propres changements”.

Jacques Donzelot considère que cette approche peut apporter **une troisième voie** entre un modèle libéral et un système d'Etat Providence, en mettant l'accent non pas sur des droits, dont l'inflation est inévitable, et qui se heurte à une impossibilité matérielle (financière notamment, mais on pourrait également ajouter organisationnelle, etc) mais sur la recherche de **moyens**. Et en l'accompagnant de la recherche d'égalité dans le civisme. Pour le sociologue cette double recherche aura des bénéfices notables sur la cohésion de la société, dont chacun aura ainsi tout intérêt à ce qu'elle perde.

*“Les motifs de l'impasse où se trouve l'État-providence sont bien connus. Ils tiennent à ceci qu'il dispose de **moyens nécessairement finis face à une demande potentiellement infinie**. Et cette potentialité alimente l'argumentaire de ceux qui réclament une responsabilisation individuelle des prestations comme seul moyen de réduire l'inflation des demandes, quitte à consentir une aide minimale pour la part la plus nécessiteuse de la population, au nom de la lutte contre l'exclusion qui trouve son premier fondement dans le néolibéralisme lui-même et ne risque guère ainsi de perturber l'exigence de compétitivité. Entre cette orientation minimaliste et la défense de l'État-providence hérité de l'ère du progrès, il existe bien une « troisième voie ». Celle d'une réorientation de cet État-providence dans le sens non plus d'une confrontation entre moyens finis et demande infinie mais de la visée simultanée de **l'égalisation aussi grande que possible de l'égalité des chances de chacun et du civisme de tous**. Démontrer que l'action de solidarité est soucieuse de rapprocher les chances de tous ne peut qu'enrayer l'inflation d'une demande qui s'autorise du droit en soi et non des moyens relatifs à l'égalité. Faciliter ainsi le civisme ne peut qu'orienter chacun dans le souci de l'avenir de la société à laquelle il appartient au lieu qu'il attende de celle-ci la seule protection de son existence séparée. [Donzelot, 2011, p107]*

Mireille Elbaum (2007) explique que ce changement de regard implique un changement profond **des politiques sociales publiques**.

*“La mission des politiques sociales est alors, **au-delà de la compensation financière des handicaps**, d'agir sur la multiplicité des **difficultés ou inégalités** auxquelles les personnes sont concrètement confrontées dans les différentes dimensions de leur vie, en tenant compte du fait qu'elles **conditionnent l'exercice de leur responsabilité économique** : prise en charge précoce des problèmes de santé, égalisation de l'accès aux soins et à la prévention, capacités d'accueil suffisantes et financièrement accessibles pour les enfants et les personnes âgées afin de permettre aux femmes d'exercer la plénitude de leurs choix professionnels, engagement de la collectivité dans l'accompagnement des chômeurs et des salariés précaires vers des emplois de meilleure qualité, prise en compte des problèmes de*

*transport ou des difficultés qu'ont certains parents à assurer le suivi scolaire de leurs enfants. Ceci implique qu'au-delà des dotations financières, les politiques sociales assurent une **offre suffisante et équitablement répartie de services sociaux de qualité**, en faisant prioritairement bénéficier les populations qui ont des difficultés à y accéder du fait de leur environnement social ou géographique.”*  
[Elbaum, 2007, p563]

La spécialiste de la protection sociale repère plusieurs politiques **déjà mises en place** et s'inspirant de cette philosophie visant à donner les conditions préalables nécessaires à la responsabilité individuelle. Elle évoque, en matière de compensation du handicap et de la perte d'autonomie, des dispositifs (APA, allocation personnalisée d'autonomie, PCH, Prestation de compensation du handicap) prenant la forme d'**un budget mis à disposition** des personnes pour financer un plan d'aide individualisé et réaliser leur « projet de vie »; dans le domaine familial, institution de la PAJE, prestation d'accueil du jeune enfant, avec pour objectif de **favoriser le « libre choix »** des familles en matière de modes de garde.

Il nous semble toutefois que les dispositifs précédemment évoqués (APA, allocation personnalisée d'autonomie, PCH, Prestation de compensation du handicap) ne sont qu'une première étape timide dans la recherche des capacités. La lutte contre la pauvreté pourrait également s'appuyer sur une approche ne se limitant pas à une aide financière mais intégrant bien un **accompagnement de plus en plus individualisé**. Claret de fleurieu (2014) explique en effet

“Ainsi la définition de la pauvreté telle qu'elle ressort de l'intervention sociale n'est pas celle des groupes de parole mobilisés. Lorsqu'on s'attache **au sens donné par les personnes, elles-mêmes, à leur situation, la pauvreté se présente comme une inadéquation entre les ressources (au sens le plus large du terme) et les libertés de choix**. Valorisée par ces personnes, la lutte contre la pauvreté se définirait alors comme l'élargissement de leur capacité à agir. Pour lutter contre ce sentiment d'être méprisé par les autres et par les institutions dont dépendent les secours, pour éviter le découragement et la perte de confiance en ses propres capacités qu'il engendre, le dernier rapport de l'ONPES se concluait sur la nécessité **d'individualiser le travail social en tant qu'accomplissement d'une relation singulière de personne à personne en le rendant moins prescriptif et plus encourageant.**”

Pour passer selon le mot d'Isabelle Astier (2009), «du travail sur autrui au travail avec autrui», l'ONPES dans son rapport “Penser l'assistance” (2013) recommande à la fois **d'individualiser la relation d'assistance et de l'institutionnaliser**.

*“Pour que l’assistance redevienne ou demeure une relation, il faut d’abord **l’individualiser**. L’assisté est une personne singulière, avec sa vie propre, ses convictions, sa morale, ses désirs, sa capacité créatrice. La relation d’assistance ne se réduit pas à pallier un manque d’autonomie pour se nourrir, travailler, se loger, mais aussi à faire en sorte que la personne retrouve sa puissance propre de travail ou d’expression de soi, redevienne un citoyen dans la sphère publique. Il faut ensuite, et simultanément, **reconnaître la relation d’assistance comme une fonction centrale de la société**”. [Onpes, 2013, p81].*

Le rapport indique qu’il existe des **prémices** à l’institutionnalisation de l’accompagnement, qui apparaissent au milieu des années 1970, notamment dans le cadre de la loi d’orientation concernant l’intégration des personnes handicapées afin de replacer le bénéficiaire au centre de la relation, sortir d’une prise en charge qui aboutissait à la dépendance, en misant sur l’engagement de la personne handicapée et une approche globale de la situation. Dans les années 80, avec l’augmentation du chômage et l’essor de formes d’emploi précaires, la démarche d’accompagnement est étendue en direction de nouvelles populations : les jeunes dans les missions locales, les licenciés économiques avec les cellules de reconversion ou encore les chômeurs de longue durée à travers différents programmes les concernant.

Pour aller plus loin, il s’agirait de **généraliser un droit à l’accompagnement**, comme l’explique Michel Borgetto dans une interview donnée en 2016. Le professeur de droit public indique que le principe même d’un droit à l’accompagnement n’est pas aujourd’hui totalement inconnu de notre législation. Il évoque le code de la santé qui stipule que « toute personne malade dont l’état le requiert a le droit d’accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement » (Code de la santé publique, art. L. 1110-9) ou encore le droit du bénéficiaire du RSA « a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l’emploi » et « adapté à ses besoins » (Code de l’action sociale et des familles, art. L. 115-2 et L. 262-27). Mais il propose **d’aller plus loin en ne liant pas le droit à un statut** (statut de malade, de bénéficiaire du RSA, etc.) mais bien plutôt à la **situation personnelle** de celui-ci (en l’occurrence, une situation de fragilité sociale). La systématisation de droits à l’accompagnement présenterait “l’avantage d’appréhender l’intéressé à la fois en amont et en aval de l’exclusion, puisqu’il s’attacherait aussi bien à en prévenir la survenance qu’à en traiter les conséquences”.

Franck Petit (2012) précise les spécificités de ce type de droit et notamment la **dimension temporelle** de l’accompagnement qui se distingue ainsi très fortement de l’assistance, plus ponctuelle.



*“Depuis lors, le législateur a fait le choix du renforcement des dispositifs d’accompagnement. Ceux-ci n’ont cessé, ces dernières années, de se multiplier en droit social et, depuis la loi du 5 mars 2007, ont fait une apparition remarquable en droit de la famille à travers la mesure d’accompagnement social personnalisé et la mesure d’accompagnement judiciaire.*

*Si ces mesures d’accompagnement paraissent proches de celles qui s’offrent en matière d’assistance, en réalité, elles s’en éloignent sur un point précis. L’accompagnement ne consiste **pas seulement en un appui à la décision et en un soutien financier**. Même s’il est assorti d’une aide matérielle, financière ou morale, il est davantage question, dans le cadre d’un accompagnement, de **responsabiliser la personne dans une démarche dynamique, d’être à ses côtés en continu** pour l’aider à trouver sa voie et à conserver sa capacité de réflexion dans les difficultés qui l’atteignent. Le but recherché est d’aider la personne à retrouver son autonomie ou à la préserver. De caractère continu et individualisé, l’accompagnement présente la particularité de **s’inscrire dans la durée** pour aider un individu à franchir une difficulté (d’ordre personnel, social, économique ou médical) ou, plus largement, à réaliser un projet.” [Petit, 2012, p. 14-21].*

#### **4.2.3 L’exemple du numérique - l’enjeu des capacités numériques**

Nous prendrons un exemple de l’intérêt à faire évoluer notre système vers la prise en compte des capacités, en nous appuyant sur notre publication (Gradoz, Hoibian, 2018, s.), dans le domaine de numérique, et qui met en évidence l’importance de **penser aujourd’hui l’accompagnement au numérique en aidant les individus à être en capacité d’apprendre**, afin de répondre aux défis et changements technologiques qui ne manqueront pas de se produire tout au long de leur vie.

La notion de fracture numérique (et les politiques publiques cherchant à la réduire) a longtemps fait référence aux retards dans les infrastructures, l’équipement ou dans les usages de certains groupes de population. Dans cet article, nous proposons d’élargir le champ de ces recherches en intégrant une **perspective de « capacités numériques »**. Dans un univers en perpétuelle transformation, il nous a semblé opportun d’intégrer à la réflexion sur les inégalités numériques, au-delà des questions d’équipements ou d’usages, **la capacité des individus à se lancer** dans de nouvelles pratiques, à s’approprier les incessantes innovations de l’univers digital. Et pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur **l’opinion que les individus portent eux-mêmes sur leur propre compétence, ou leur formation au numérique** en mobilisant les données uniques du Crédoc et avons proposé une typologie des utilisateurs mêlant les différentes dimensions (équipement, usages, regard sur sa propre compétence). Celle-ci met en évidence l’importance de la capacité à s’autoformer dans les inégalités numériques. Et met ainsi en lumière **un**

**potentiel de résorption des inégalités numériques via la place de l'école et de la formation initiale**, notamment si celles-ci sont **capables d'insuffler de la confiance aux individus dans leurs propres potentialités, leur fournir les clés d'apprentissage** qui seront de nature à leur permettre d'être **capables plus tard de s'approprier de nouveaux usages et équipements (apprendre à apprendre)**.

Elle montre ainsi, sur un exemple précis et occupant une place centrale dans la société actuelle, l'importance de faire évoluer la place de l'Etat et des politiques publiques **d'une posture de protecteur qui compense en aval les difficultés** (via des aides à l'équipement, ou à l'apprentissage) à une **posture d'accompagnement en amont** pour que les individus soient ensuite en capacité d'autonomie tout au long de leur vie.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) prennent une place toujours plus importante dans nos vies quotidiennes. Elles transforment les environnements de travail autant qu'elles repensent les identités individuelles (voir par exemple, Georges, 2009) au point qu'elles sont souvent perçues comme l'évidence du développement d'une « troisième révolution industrielle » (voir par exemple Caron, 2000).

La diffusion de ces technologies n'est pas homogène dans la population, et certains individus se retrouvent en périphérie de cette nouvelle « société connectée ». En particulier, l'arrivée d'internet et la digitalisation de nombreux espaces sociaux ont contribué à créer des « fractures numériques » séparant les individus s'étant pleinement saisis des opportunités offertes par l'outil numérique et ceux situés en périphérie.

*« Que ce soit au niveau des individus, des organisations, des pays, des blocs géopolitiques, des zones géographiques, des communautés, des groupes sociaux, des métiers..., les définitions relatives à la **fracture numérique** renvoient à l'idée de division en deux groupes : d'un côté, ceux qui bénéficient de l'économie numérique (haves) et de l'autre, ceux qui sont exclus de l'économie numérique et de ses préposés bienfaits (have-not). » [Rallet et Rochelandet, 2004, p24]*

Quelles dimensions retenir pour caractériser les différentes situations des individus face à la société numérique ? Dans son analyse systématique de la littérature, Fabien Granjon remarque que « **disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet et les utiliser** sont les deux dimensions généralement retenues permettant de repérer et d'analyser les cas de 'fracture numérique' » [2011, p.67]. Au-delà de ces deux modalités attrayant à des aspects matériels, il ajoute deux autres dimensions en s'appuyant sur la tradition américaine (où l'on parle de Digital Divide), que nous allons également prendre en compte :

*« Ces catégorisations, dont il existe par ailleurs d'autres versions présentant de menues variations, sont fondées sur trois dimensions classantes de nature assez diverse : **infrastructurale** d'abord (l'accès : *haves* vs. *have nots*), **pratique** ensuite (l'usage : *use* vs. *non-use*), **décisionnaire** enfin (le caractère « volontaire » ou non des deux premières variables). » [Granjon, 2011, p.69]*

Le caractère « décisionnaire » revient à distinguer au sein des individus avec de faibles usages numériques, ceux qui seraient dans cette situation par choix, de ceux pour lesquels la situation est subie. Pour identifier ces individus, nous allons nous intéresser aux personnes se déclarant compétentes dans la manipulation de l'outil numérique et ayant accès à des équipements numériques mais qui n'en font pourtant pas usage. Afin de contrevenir aux problèmes soulevés dans la littérature sur les déclarations d'opinion des individus sur leur propre compétence numérique (Meritt, Smith, Renzo, 2005 ; Hargittai, 2005), nous allons également approcher ces « non usagers décisionnaires » en intégrant les personnes qui font un usage du numérique dans le cadre de leur travail et n'en font aucun usage à leur domicile, traduisant ainsi une forme de choix.

Au total, nous intégrerons donc trois dimensions dans notre analyse du rapport au numérique des Français :

**Une dimension matérielle :** cette dimension comprend à la fois l'accès au matériel informatique ainsi que la possibilité de se connecter. Le matériel peut soit être la propriété des individus, dans ce cas on mesure la dimension matérielle par le taux d'équipement (Bigot, 2006), soit correspondre à la présence de lieux de connexion à proximité (bibliothèque ou cybercafé). Le confort et la facilité de connexion étant plus forts à domicile, nous choisirons de nous recentrer sur le seul taux d'équipement. Par ailleurs, il nous faut tenir compte des infrastructures de connexion en France. Rappelons que seul 2% du territoire français se trouve en « zone blanche », c'est-à-dire une zone sans couverture réseau, mais il y a en revanche de nombreux territoires en zones « peu denses »<sup>26</sup> que nous incorporons à notre analyse.

**Une dimension de compétence :** la dimension de compétence s'intéresse aux prérequis nécessaires à la manipulation de l'outil informatique. Ces prérequis comprennent l'ensemble des compétences des individus à un moment donné, mais aussi tous les éléments de l'environnement qui faciliteraient leur acquisition de compétences, comme travailler dans une

---

<sup>26</sup> Les zones peu denses correspondent à des parties du territoire qualifiées par l'ARCEP comme nécessitant à terme une amélioration de la couverture par les opérateurs.

entreprise qui utilise les outils numériques, avoir des enfants à la maison sachant utiliser le numérique, bénéficier d'une formation continue... Il y a également d'autres compétences qui ne sont pas liées au numériques mais qui s'avèrent indispensables. Le fait d'être illettré va par exemple jouer un rôle évident dans la dimension de compétence (Valenduc, 2012).

Traditionnellement, la compétence numérique est approximée par le taux d'alphabétisation et les différents diplômes obtenus par les individus (voir par exemple l'indice IDI, 2017). Cette méthode est source de plusieurs problèmes : les diplômes n'impliquent pas nécessairement des compétences informatiques effectives et la possession de certains diplômes concerne majoritairement certaines tranches d'âge (Enquête emploi INSEE, 2017). Dans notre article, nous allons nous intéresser à **l'opinion des individus sur leur propre compétence**, en leur demandant directement leur sentiment de maîtrise de l'outil numérique. Cela revient en fait à adopter une approche constructiviste que l'on peut retrouver dans certains travaux s'intéressant à l'intégration des individus à la société numérique, qui est par ailleurs l'objet de notre article. **Les compétences réelles et objectives d'un individu comptent finalement moins dans la capacité à se lancer dans l'appropriation de nouveaux équipements ou usages que les compétences que la personne s'auto-attribue.**

*« Pour apprécier le degré d'intégration des acteurs considérés, nous avons adopté une optique que l'on pourrait qualifier de constructiviste, dans le sens où nous avons délibérément mis l'accent sur les **perceptions** de ces acteurs comme étant à la fois les reflets et les éléments structurants de la réalité telle qu'ils la vivent – et la produisent. En d'autres termes, nous n'avons pas cherché à « mesurer » leur degré d'intégration au moyen d'indicateurs censément objectifs, compte tenu du postulat qu'en matière d'intégration sociale ce sont avant tout les perceptions des acteurs qui déterminent leurs comportements – et sont donc déterminantes des points de vue socioéconomique ou politique. » [Vodoz, 2010, §13].*

Compte tenu des taux d'équipements individuels, ce n'est plus seulement la simple absence de matériel qui permettra de caractériser la fracture numérique, ce qui fut longtemps le cas. C'est dans la capacité à **utiliser** ces équipements que se trouve la clé de compréhension.

« Initialement, la fracture numérique a été conçue comme une forme d'exclusion de ceux n'ayant pas accès aux TIC. Plaçant l'équipement technologique au centre de l'analyse, cette perspective techniciste présuppose l'accès aux TIC comme une condition nécessaire à la richesse.

*[...] Une autre perspective, plus élaborée, se fonde sur les usages effectifs des TIC. L'hypothèse est celle de la neutralité technologique. Ce qui importe n'est pas d'augmenter les stocks d'équipement informatiques et les connexions internet, mais l'usage qui en est fait. [...] La fracture numérique est alors définie comme la séparation entre ceux (les individus, les groupes sociaux, les régions, les pays...) qui utilisent les TIC (d'une manière efficace et créatrice) et ceux qui ne les utilisent pas, ou pas ainsi. La réflexion porte moins sur les moyens en TIC, mais surtout sur les conditions de leur utilisation effective, de leur appropriation et de leur promotion auprès des exclus » [Rallet et Rochelandet, 2004, p25].*

La précarité numérique ne se caractérise pas tant par une absence (de matériel informatique ou de compétence) qu'un **décalage vis-à-vis des attentes d'une époque**. Il existe ainsi toutes sortes de situations intermédiaires où les individus, en dépit d'un capital dans chacune des deux dimensions, se retrouvent cantonnés à une fragilité dans l'utilisation de l'outil numérique. C'est pour cela que nous nous intéressons à l'opinion des Français sur leur propre position dans l'espace numérique, afin de traduire cette notion de décalage ressenti.

**Une dimension d'usage** : elle correspond aux usages qu'ont les individus de l'outil numérique et s'ils en profitent dans diverses situations (leur quotidien, vie professionnelle, loisirs). C'est aussi dans cette dimension que nous allons nous intéresser au choix de participation ou non des individus à la société numérique. En effet, si toutes les conditions permettant la connexion des individus sont réunies (matérielles et compétences) et qu'ils ne se connectent pas, alors on peut mettre en évidence ce que Fabien Granjon nomme le « non-usage », c'est-à-dire les individus ne s'intégrant pas par choix.

Pour qu'un individu puisse pleinement mobiliser la troisième dimension, il doit assurer du capital dans les deux premières. En effet, ces deux premières dimensions, si nous les réunissons, traduiraient en fait la capacité des individus à se saisir des opportunités offertes par la société numérique. Dit autrement, la condition *sine qua non* pour qu'un individu se saisisse des opportunités numériques est qu'il **ait accès à du matériel et qu'il sache s'en servir**. En ce sens, cette approche par capacité est semblable à des caractérisations renouvelées de la fracture numérique que l'on peut retrouver dans la littérature :

*« La fracture numérique désigne le fossé entre, d'une part, ceux qui utilisent les potentialités des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour leur accomplissement personnel ou professionnel et, d'autre part, ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir y accéder par manque d'équipements ou d'un déficit de compétences » [Kiyindou, 2007, p.1].*

Les capacités correspondent à « l'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non » (Sen, 1992). Il est

généralement admis que l'approche par capacités permet de caractériser la « liberté réelle » des individus. Dans le cas du numérique, il s'agira de questionner **la possibilité pour les individus de se saisir des opportunités** attrayant au numérique. La possibilité d'établir des usages est donc conditionnée par ces deux dimensions, d'où la notion de capacité.

Par ailleurs, la dimension matérielle et de compétence sont complémentaires, puisque même le degré le plus élevé de compétences informatiques (dimension compétence) n'est pas en mesure de remplacer l'absence de matériel et inversement. La fracture numérique appréhendée dans la perspective de la capacité ne peut donc se comprendre que dans l'imbrication de ces trois dimensions.

Dans cet article, nous désignerons comme une personne vulnérable toute personne dont l'absence de capital dans une des deux premières dimensions définissant la fracture numérique (matérielle et compétence) l'empêche pleinement d'accéder à la société connectée.

*« Que tout le monde dispose d'un ordinateur et d'une connexion n'assurerait pourtant en rien l'existence d'un régime d'avantages de type égalitaire. Le croire, c'est faire l'impasse sur la disparité dans la distribution des capacités sociales culturelles et techniques au sein des classes sociales. Il est donc essentiel de bien distinguer, d'une part, les conditions de possibilité matérielle d'accès à l'informatique connectée, d'autre part, les potentialités économiques, sociales et culturelles offertes par un usage de l'informatique connectée, enfin, les accomplissements effectifs de ces virtualités. » [Granjon, 2011, p68]*

Afin de dessiner les contours de la fracture numérique et de catégoriser les utilisateurs, nous allons tout d'abord déterminer une série d'indicateurs à partir du questionnaire de la vague printemps d'enquête du Crédoc 2017 sur les Conditions de vie des Français, à la demande du CGE, de l'ARCEP, puis utiliser ces indicateurs pour produire une analyse des correspondances multiples (ACM) et finir par une classification ascendante hiérarchique (ACH) qui nous permettra de former des groupes d'utilisateurs sur la base de ces indicateurs.

### **Encadré 6- Précisions méthodologiques**

L'enquête a été réalisée en face à face, entre juin et juillet 2017, auprès d'un échantillon de 2 004 personnes, représentatif de la population résidente âgée de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS, niveau de diplôme) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. Un redressement a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 18 ans et plus. Nous conservons au final 1586 observations.  
Les différentes variables quantifiant la fracture numérique

Afin de produire une ACM, il faut retenir un nombre restreint de variables en s'assurant qu'elles possèdent plus ou moins le même nombre de modalités et qu'aucune modalité n'est rare. On considère rare toute modalité dont les effectifs sont en dessous de 5% de la population totale [Le Lan, 2005].

Pour caractériser nos trois dimensions, nous avons retenu 9 variables actives :

**Dimension matérielle :** la dimension matérielle est représentée par le nombre d'ordinateurs que possèdent les individus à leur domicile<sup>27</sup> et s'ils disposent d'un accès à internet, il s'agit de la mesure courante du taux d'équipement [Baromètre du numérique ARCEP-CGE-AN 2017, p.18], ainsi que s'ils habitent dans une zone « peu dense » ou non. Les modalités négatives sont relativement rares pour les trois variables (13.1% de la population n'a pas d'ordinateur à son domicile, 16% habite dans une zone « peu dense » et 8.9% n'a pas internet), mais elles sont indispensables à la compréhension de la structure de la fracture numérique. (Parmi les indicateurs de diffusion du numérique les plus courants mobilisant ces deux variables, on retrouve le nombre d'ordinateurs dans l'ICT DEVELOPMENT INDEX, l'indice de l'Observatoire des info-états au service du développement et l'accès à internet dans l'IDI et l'Inclusive Internet Index, The Economist).

**Dimension compétence :** la dimension de compétence s'intéresse à la manière dont les individus disposent de la compétence nécessaire à la manipulation de l'outil numérique. Cette compétence est quantifiée au travers de 2 variables.

Tout d'abord, le sentiment de maîtrise des individus de l'outil numérique nous permettra de saisir dans quelle mesure ils s'estiment en difficulté face à la société numérique. C'est une variable à 3 modalités : très compétent, assez compétent et peu (ou pas) du tout compétent.

La deuxième variable porte sur la propension déclarée des individus à adopter de nouveaux outils numériques dans l'avenir. Ils peuvent être prêts à en adopter de manière progressive, de manière immédiate ou refuser d'en adopter de nouveaux. Le lien entre cette variable et la compétence est que l'on peut supposer que les individus qui refusent d'adopter de nouvelles technologies dans l'avenir sont soit des individus qui sont d'ores et déjà fragiles dans l'utilisation des outils contemporains, ce qui les rend réticents à vouloir en adopter de nouveaux, soit des individus relativement en phase avec les exigences contemporaines (de manière contrainte ou non) mais dont la fragilité de compétences les conduit à craindre les changements à venir. Par ailleurs, même si notre travail s'intéresse à une perspective statique de la fracture numérique, c'est-à-dire considérée à un moment donné, cette variable permet d'introduire des éléments qui tiennent compte d'un aspect plus dynamique de celle-ci.

« Vu la rapidité de l'évolution technologique, de très nombreux individus qui pensaient hier disposer d'un capital de compétences technologiques suffisant se retrouvent aujourd'hui déstabilisés par les failles qu'ils découvrent en eux. De même, celui qui se sent aujourd'hui en sécurité du « bon côté » du fossé numérique – et n'a donc a priori aucune raison impérieuse de s'efforcer à améliorer son niveau d'« intégration numérique » – peut demain se retrouver rattrapé et dépassé par la frontière ! Vécue par une majorité d'individus, l'expérience de ce phénomène est naturellement éprouvante : l'obsolescence progressive du capital matériel (par exemple un ordinateur personnel qui se « démode ») ou cognitif (compétences techniques ou autres), patiemment et consciencieusement acquis, donne soudain à l'individu concerné l'impression que le sol se dérobe sous ses pieds. » [Vodoz, 2010, §22].

**Dimension usage :** la dimension usage intègre trois variables relativement proches qui cherchent à comprendre si les individus profitent d'internet dans leur vie quotidienne, dans leur vie professionnelle et dans leurs loisirs. Chacune comprend 4 modalités : j'en profite pleinement, j'en profite assez largement, j'en profite assez peu, je n'en profite pas du tout. Là aussi l'indicateur présente l'avantage d'aborder les écarts d'usage en plaçant la focale sur l'individu lui-même (on ne décide pas a priori et de manière arbitraire les usages nécessaires à l'intégration numérique mais on part du point de vue des principaux concernés).

---

<sup>27</sup> Nous aurions également pu penser aux smartphones et aux tablettes qui tendent à dépasser les ordinateurs en termes d'utilisation pour l'accès à internet. Cependant, leur prise en compte n'affecte ni les résultats ni la typologie des utilisateurs, si bien que nous ne les avons pas retenus pour la suite de cet article. Par ailleurs, nous concentrons sur les ordinateurs permet également une comparaison plus aisée avec les précédents travaux sur la fracture numérique.

Il y a enfin une dernière variable s'intéressant à ce qui représente le principal frein à l'utilisation d'internet dans la société aux yeux des individus. C'est une question qui recouvre les trois dimensions. Elle recouvre la dimension matérielle car certains avancent que c'est le prix de l'abonnement ou la piètre qualité du service qui représentent le frein principal à l'utilisation d'internet dans la société. D'autres affirment que c'est la difficulté d'utiliser internet, ce qui a trait à la dimension de compétence. Enfin, quand certains estiment que c'est l'absence d'utilité d'internet à la vie quotidienne, c'est une perspective d'usage qui doit être retenue (en l'occurrence ici de non-usage). Cette question comporte 5 modalités : aspects techniques, internet est trop compliqué à utiliser, internet est trop cher, internet n'est pas utile pour la vie quotidienne et aucun de ces freins.

**Tableau 25 – Freins déclarés à l'utilisation d'internet**

Parmi les éléments suivants, quel est celui qui vous paraît être aujourd'hui le principal frein à l'utilisation d'internet ?				
Internet n'est pas utile pour la vie quotidienne	Cela revient trop cher	Internet est trop compliqué à utiliser	Aucun de ces freins	Aspects techniques (qualité du service, données personnelles, service après-vente...)
67	86	141	461	831

Vous sentez-vous prêt à adopter de nouvelles technologies ou de nouveaux services numériques ?		
Oui, progressivement	Oui, immédiatement	Non
898	421	267

Avez-vous, à votre domicile, une connexion internet hors téléphonie mobile ?	
Oui	Non
1441	145

	Régulièrement, les outils numériques offrent à leurs utilisateurs de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités. Vous, personnellement, comment profitez-vous des possibilités offertes par les nouvelles technologies ?			
	Vous en profitez pleinement	Vous en profitez assez largement	Vous en profitez peu	Vous n'en profitez pas du tout
Dans votre vie professionnelle	300	300	306	680
Dans vos loisirs	309	380	462	435
Dans votre vie de tous les jours	332	518	460	276

Comment qualifiez-vous votre propre compétence pour utiliser un ordinateur ?		
Très compétent	Assez compétent	Pas très ou pas du tout compétent
349	799	438

L'individu habite en zone « peu dense »	L'individu n'habite pas en zone « peu dense »
1436	145

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

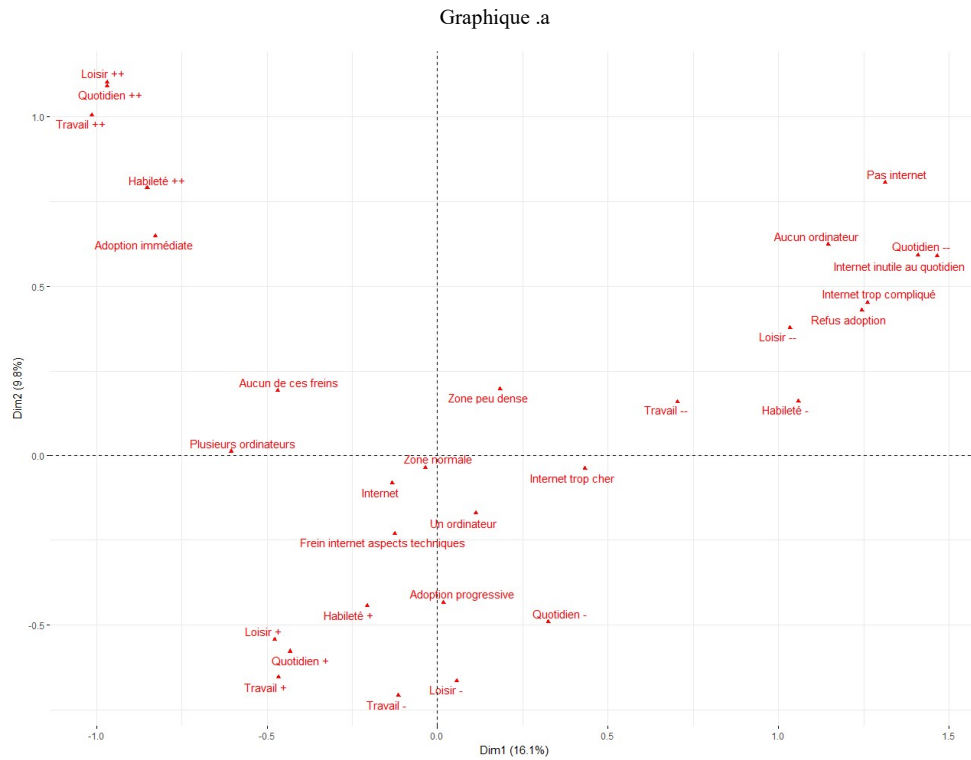
Nous projetons par ailleurs **6 variables illustratives**, qui ne contribuent donc pas à la formation des axes. Il s'agit de l'âge des interrogés, du niveau de vie des individus (revenu par unités de



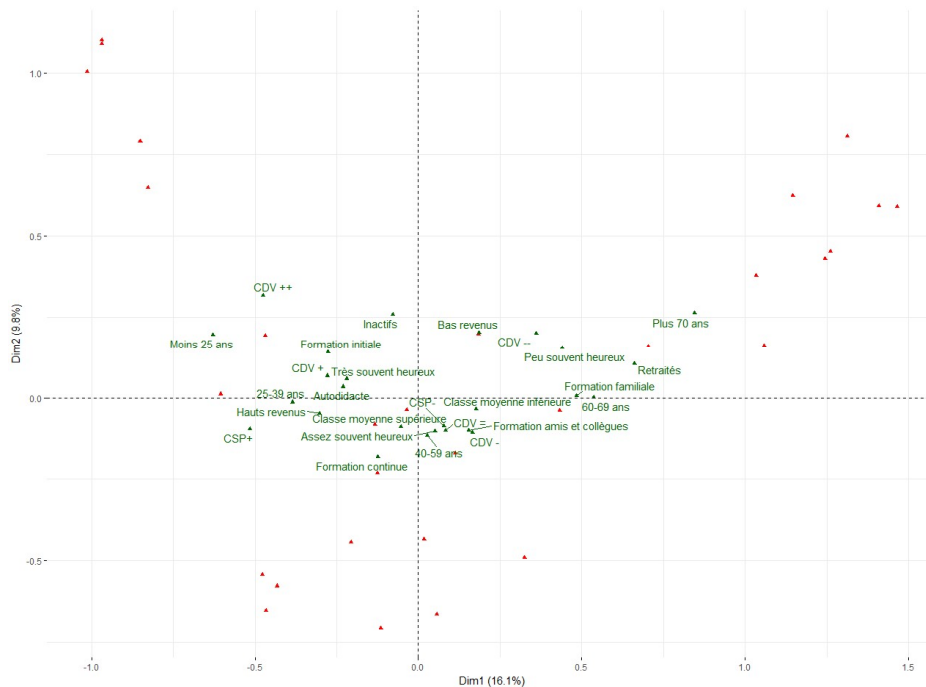
consommation), de leur PCS, la source principale de leur formation au numérique, de l'estimation de l'évolution de leurs conditions de vie à 5 ans et de leur sentiment d'être souvent heureux ou non.

Nous avons au final 9 variables actives et 30 modalités au total. Un axe de l'ACM est donc considéré comme satisfaisant s'il restitue au moins  $1/21=4.76\%$  de l'inertie. Nous reproduisons ci-dessous l'ACM pour les deux premiers axes, ce qui nous permet de mettre en lumière un certain nombre de résultats (les deux axes restituant 25.83% d'inertie).

## Graphique 69 - Analyse des correspondances multiples à partir des trois dimensions de la fracture numérique (variables actives et illustratives)



Graphique b.



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

Sur le graphique a, les triangles rouges représentent les 8 variables actives avec leurs modalités. Les triangles verts (graphique b.) représentent les modalités des variables illustratives. La

position des modalités illustratives sur le graphique traduit leur corrélation avec les axes. Or, puisque les axes ne sont formés que sur des critères attrayant au numérique et que les variables illustratives représentent des données socio-démographiques, l'écart des variables illustratives par rapport à l'origine du repère permet de mettre en lumière le lien entre la situation sociale des individus et leur intégration à la société numérique.

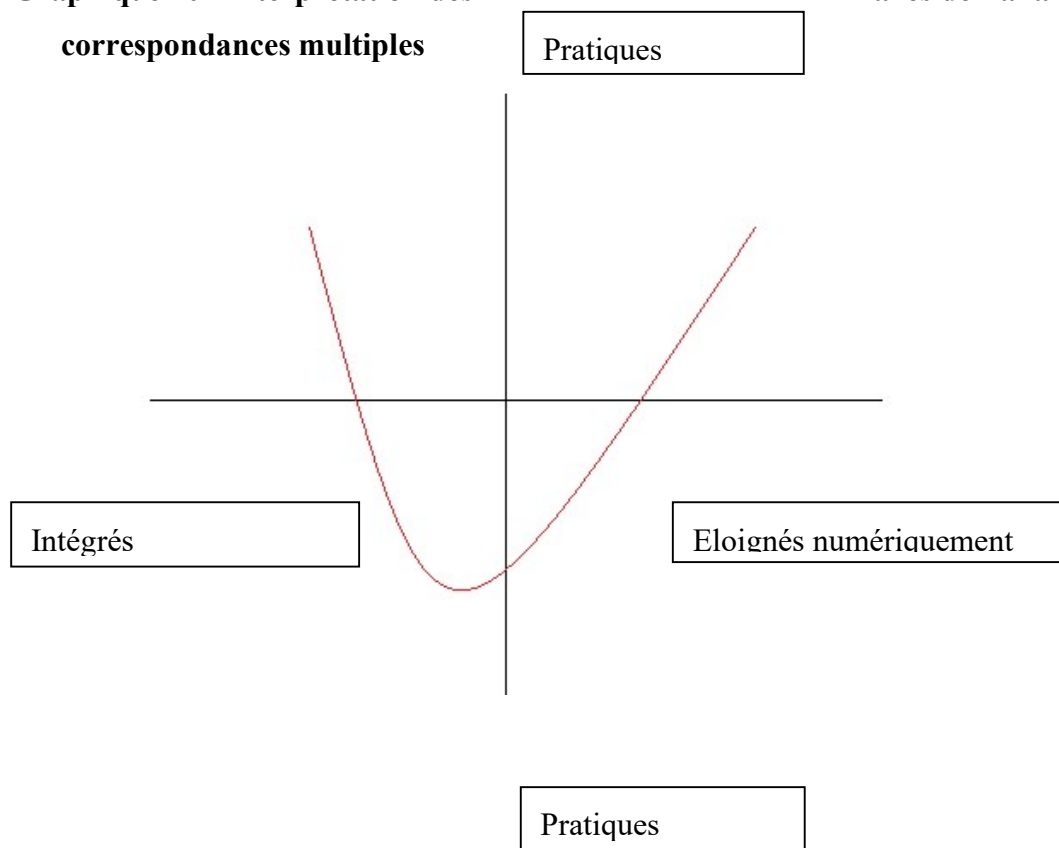
L'interprétation des axes d'une ACM est toujours un travail délicat dans la mesure où il n'existe jamais d'analyse univoque. Nous pouvons tout d'abord souligner que ce sont les mêmes variables qui contribuent le plus à la formation des deux axes, à savoir les trois aspects ayant trait à l'usage, le sentiment de compétence à l'utilisation de l'outil numérique et la propension à l'adoption de nouvelles technologies dans l'avenir. Seulement, si nous décomposons en modalités, nous voyons que celles-ci ne jouent pas de la même façon sur la formation des axes.

- Le premier axe (horizontal) traduit la polarisation entre les « haves » et les « have-nots » de la société numérique : ainsi, plus on se déplace à gauche de l'abscisse et plus les individus sont intégrés à la société numérique, et plus on se déplace à droite moins ils le sont. Le premier axe traduit donc un spectre allant de **l'intégration à l'exclusion de la société numérique**.
- Le deuxième axe (vertical) traduit la **polarisation entre les usages extrêmes et modérés du numérique** : le cadran du haut est majoritairement formé par les modalités ++ et -- des variables actives tandis que le cadran du bas est formé par les + et les - (qui traduisent des pratiques plus modérées ainsi qu'une emprise du numérique dans la vie quotidienne plus proche de la moyenne nationale).

La polarisation s'effectue à la fois sur l'intégration positive ou non à la société numérique et sur le décalage des pratiques à la moyenne nationale. De manière schématique, il semblerait que nous ayons le graphique suivant :

## Graphique 70– Interprétation des correspondances multiples

axes de l'analyse des



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

L'interprétation de ce graphique est la suivante : au départ de la courbe nous retrouvons les individus les plus à l'aise avec le numérique et qui s'en saisissent pleinement au quotidien. A mesure que l'on se déplace sur la courbe, on observe des individus avec un rapport plus distant au numérique mais des pratiques qui se rapprochent de la moyenne de la population. A partir du point de retournement, les individus sont de plus en plus précarisés et l'utilisation de l'outil numérique est de plus en plus faible (et donc extrême).

Nous sommes donc en mesure, à partir de cette ACM, de caractériser une certaine forme de fracture numérique, puisque la distribution traduit la plus ou moins grande intégration de la population à la société numérique.

Désormais, en utilisant la classification ascendante hiérarchique, nous pouvons chercher à former des groupes au sein de la population de sorte à proposer une typologie des utilisateurs.



En termes de répartition de la population entre les différents groupes, nous avons 22% des individus qui appartiennent à la classe des intégrés, 53% au groupe central et 25% aux éloignés. Bien sûr, il ne s'agit pas de dire qu'un quart de la population est en situation d'exclusion numérique, mais de donner les contours d'un groupe qui présente les fragilités plus importantes.

Maintenant que nous avons déterminé une typologie des utilisateurs et caractérisé une certaine fracture numérique, il faut nous questionner la possibilité de rapprocher l'appartenance des individus à un groupe d'utilisateurs avec leur position dans l'espace social.

Pour ce faire, nous présentons tout d'abord un tableau descriptif à partir de nos groupes et de nos différentes variables illustratives, puis dans un second temps nous recourons à une régression logistique multinomiale à partir du groupe d'appartenance des individus, en retenant comme variables explicatives les variables illustratives de notre ACM.

**Tableau 26– Caractéristiques socio-démographiques de chacun des trois groupes de la typologie du rapport au numérique**

	Intégrés	Groupe central	Eloignés	Ensemble
Heureux				
Assez souvent heureux	35%	49%	46%	45%
Occasionnellement ou jamais heureux	11%	11%	25%	15%
Très souvent heureux	53%	41%	28%	40%
Age de l'enquête				
18-25 ans	22%	12%	3%	11%
25 à 39 ans	35%	29%	11%	26%
40 à 59 ans	32%	41%	38%	39%
60 à 69 ans	7%	14%	25%	15%
70 ans et plus	4%	6%	23%	10%
Profession de l'interviewé, regroupées en 4 modalités <sup>29</sup>				
CSP-	27%	37%	37%	35%
CSP+	43%	35%	7%	30%
Inactifs	21%	13%	14%	15%
Retraité	9%	16%	42%	21%
Niveau de vie				
Bas revenus	24%	19%	29%	23%
Classe moyenne inférieure	19%	26%	33%	26%
Classe moyenne supérieure	24%	30%	24%	27%
Hauts revenus	31%	27%	14%	24%
Anticipation des conditions de vie d'ici 5 ans				
Fortement améliorées	13%	7%	3%	7%
Améliorées	37%	25%	15%	25%
En stagnation	26%	34%	38%	33%
Détériorées	15%	27%	26%	25%
Fortement détériorées	8%	8%	18%	10%
Formation au numérique				
Autodidacte	43%	36%	23%	34%
Formation continue	11%	12%	9%	11%
Formation familiale	11%	20%	42%	24%
Formation initiale	23%	17%	10%	16%
Formation par des collègues ou amis	11%	16%	16%	15%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

Ce tableau permet de mettre en exergue plusieurs facteurs semblant favoriser l'appartenance à certains groupes d'utilisateurs, que nous analysons ensuite de manière approfondie. Nous

<sup>29</sup> Les CSP+ sont constituées des chefs d'entreprises, des artisans et commerçants, des cadres, des professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires.

pouvons cependant remarquer que l'appartenance à un groupe particulier ne semble pas provenir d'une concentration exclusive de tous les avantages (ou désavantages) sociaux. Dit autrement, il est possible que certains individus appartiennent au groupe des favorisés sur la base d'un critère spécifique dans lequel ils disposent de davantage de ressources par rapport au reste de la population (le revenu par exemple) tandis que d'autres individus y appartiennent du fait d'un avantage dans un autre critère (l'âge).

Au-delà d'une mise en chiffre qui possède un intérêt en soi, cela permet également de montrer empiriquement un résultat théorique qui avait été anticipé par l'article fondateur de DiMaggio et Hargittai (2001) :

*« Quand le taux de pénétration est faible, l'accès est principalement le fait d'individus occupant une place privilégiée vis-à-vis de l'ensemble de ces paramètres. [...] A mesure que la pénétration s'accroît, l'accès dépasse les seuls « multi-privilégiés », s'étendant aux individus privilégiés sur certains paramètres mais désavantagés sur d'autres »<sup>30</sup> [p.5].*

Nous pouvons poursuivre notre analyse en recourant une régression logistique multinomiale. Le groupe de référence correspond au groupe central, et nous retenons chaque modalité médiane comme modalité de référence pour les variables explicatives (lorsqu'il est possible de les ordonner<sup>31</sup>). Les tableaux 3 et 4 nous donnent les résultats de cette régression.

---

<sup>30</sup> « When penetration is low, access is dominated by persons occupying privileged positions on all of these parameters[...]. As penetration grows, access overflows the most multiply privileged population groups, extending to individuals who are privileged with respect to some parameters but disadvantaged with respect to another. »

<sup>31</sup> Pour celles qui ne sont pas ordonnables, nous déterminons une modalité qui nous paraît pivotale. Ainsi, être souvent heureux est la modalité de référence par rapport à « très souvent heureux » et « jamais ou occasionnellement heureux », la formation par des amis ou collègues est la modalité la plus courante de formation au numérique et nous l'avons donc choisi comme référente, les CSP- sont la modalité de référence par rapport à la catégorie socio-professionnelle, la classe moyenne inférieure est le niveau de vie de référence choisi, et l'anticipation d'une stagnation des conditions de vie à 5 ans est la modalité de référence.



**Tableau 27– Les déterminants de l'appartenance à un groupe d'utilisateur par rapport au groupe central**

	Variable dépendante:			Variable dépendante:	
	Intégrés (1)	Éloignés (2)		Intégrés (1)	Éloignés (2)
18-25 ans	0.602*** (0.224)	-1.630*** (0.370)	Jamais ou occasionnellement heureux	0.313 (0.230)	0.783*** (0.198)
25-39 ans	0.381** (0.168)	-0.929*** (0.211)	Souvent heureux	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
40-59 ans	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	Très souvent heureux	0.509*** (0.146)	-0.234 (0.161)
60-69 ans	-0.415 (0.436)	0.652** (0.325)	CSP+	0.490*** (0.173)	-1.331*** (0.238)
Plus de 70 ans	-0.084 (0.543)	1.558*** (0.385)	CSP-	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Bas revenus	0.589*** (0.210)	0.205 (0.196)	Inactifs	0.482** (0.222)	-0.057 (0.235)
Classe moyenne inférieure	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	Retraités	0.377 (0.480)	-0.093 (0.345)
Classe moyenne supérieure	0.174 (0.200)	-0.568*** (0.193)	Conditions de vie très dégradées	0.309 (0.272)	0.568** (0.231)
Hauts revenus	0.569*** (0.202)	-1.142*** (0.223)	Conditions de vie dégradées à 5 ans	-0.304 (0.202)	-0.281 (0.180)
Formation numérique principale par des collègues ou amis	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	Conditions de vie en stagnation à 5 ans	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Formation numérique principale autodidacte	0.463** (0.216)	-0.214 (0.221)	Conditions de vie améliorées à 5 ans	0.493*** (0.174)	-0.323 (0.207)
Formation numérique principale continue	0.366 (0.277)	-0.115 (0.280)	Conditions de vie fortement améliorées à 5 ans	0.663*** (0.249)	-0.546 (0.393)
Formation numérique principale familiale	-0.242 (0.265)	0.727*** (0.215)	Constant	-2.486*** (0.296)	-0.286 (0.253)
Formation numérique principale initiale	0.530** (0.240)	-0.296 (0.269)			

*Note:* \*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

Nos résultats mettent en évidence deux effets très connus de la littérature sur la fracture numérique, à savoir que les inégalités numériques sont reliées aux inégalités **générationnelles** (Sourbati, 2009 ; Zickuhr et Madden, 2012) et de **revenus** (Sciadas, 2002) que nous ne détaillerons pas ici mais qui font l'objet d'un développement dans notre article.

La prise en compte de l'âge et du revenu dans ce travail économétrique nous permet pour les autres variables d'effectuer un raisonnement dit toutes choses étant égales par ailleurs. « Plus précisément, la régression logistique a pour but d'isoler les effets de chaque variable, c'est-à-dire d'identifier les effets résiduels d'une variable explicative sur une variable d'intérêt, une fois pris en compte les autres variables explicatives introduites dans le modèle » [Barnier et Larmarange, 2013, p.106]. Ainsi, dans la mesure où le revenu et l'âge tendent à être déterminants dans la constitution de la plupart des formes d'inégalités, il nous est désormais possible de mettre en évidence pour les autres variables un effet plus clair vis-à-vis du numérique.

Concernant le **bonheur**, nous pouvons constater que les individus ayant le sentiment d’être « très souvent heureux » font davantage partie des intégrés numériquement que les individus se déclarant « souvent heureux » ce qui n’a pas de lien avec le fait d’appartenir au groupe des personnes éloignées. A l’inverse, le fait de se sentir « jamais ou occasionnellement heureux » par rapport aux individus « souvent heureux » accroît les chances d’être un utilisateur éloigné, ce qui n’a pas de lien avec le fait d’appartenir au groupe des intégrés. Dans notre perspective de capacités, **nous pouvons assimiler cela au fait que les individus, à mesure qu’ils s’intègrent dans la société numérique, accèdent à de nouvelles opportunités qui accroissent les libertés** dont ils jouissent effectivement, ce qui est susceptible de les rendre plus souvent heureux. Par ailleurs, le simple fait de se sentir davantage intégré ainsi qu’être en phase avec les exigences contemporaines axées sur le numérique peut suffire à être une source de satisfaction pour les individus. Un tel résultat peut être mis en évidence à partir de la vague d’enquête printemps 2016 du Crédoc, où une question était « selon vous, avoir accès à internet est-il important pour se sentir intégré à la société ? ». Dans la mesure où une majorité des Français (64%) émettent une telle opinion, nous pouvons effectivement comprendre dans quelle mesure le sentiment d’être souvent heureux peut être affecté par le degré d’appartenance à la société numérique.

**Tableau 28 – Importance de l’accès à internet pour se sentir intégré**

Selon vous, avoir accès à internet est-il important pour se sentir intégré à la société ?

Oui c'est très important	Oui, c'est assez important	Non, ce n'est pas très important	Non, ce n'est pas du tout important
27%	37%	19%	17%

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

S’il y a un fort lien entre l’appartenance à un groupe d’utilisateur numérique et le bonheur, nous pouvons poser **la question de l’empêchement à l’accès et de son éventuel impact sur le bien-être**. En effet, si les individus ne peuvent pas accéder à internet (du fait des infrastructures par exemple), nous pourrions alors imaginer un impact sur leur sentiment d’intégration qui pourrait se répercuter sur leur sentiment d’être heureux. Un certain nombre de législations récentes allant dans le sens d’une couverture toujours accrue du territoire, nous pouvons alors questionner dans quelle mesure l’accès constitue en soi un déterminant de l’appartenance à l’un des groupes d’utilisateurs, ce qui est susceptible d’inscrire ces lois dans une amélioration du bien-être pour les populations.

Pour ce faire, nous reprenons nos données sur les zones peu dense afin étudier la répartition des utilisateurs sur le territoire. Il ressort alors que le **lieu d’implantation des individus affecte**

**relativement peu** leur groupe d'appartenance (de l'ordre de 8% de différence pour le groupe des éloignés), si bien qu'il ne faut pas tout de suite associer la question de l'accès géographique à celle du bien-être.

**Tableau 29 – Répartition des utilisateurs en fonction de leur lieu d'habitation**

	Intégrés	Groupe central	Eloignés
Zone d'accès à internet	22%	55%	24%
Zone peu dense	22%	46%	32%

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations CREDOC, 2016

Par rapport aux individus estimant que leurs conditions de vie vont stagner dans les cinq prochaines années, penser que ses conditions de vie vont s'améliorer ou beaucoup s'améliorer accroît les chances d'être intégré à la société numérique. En revanche, si l'on estime que nos conditions de vies vont se dégrader par rapport à ceux qui pensent qu'elles vont stagner, il n'y a pas d'effet clair. Enfin, penser qu'elles vont fortement se dégrader est très lié au fait d'appartenir au groupe des personnes éloignées. Dans une perspective de capacités et dans la dynamique contemporaine de basculement vers le « tout numérique », cela peut s'interpréter comme le fait que **les individus les mieux intégrés savent qu'ils vont toujours pouvoir saisir plus d'opportunités** tandis que les individus éloignés voient leur espace des possibles se restreindre d'ici 5 ans ce qui risque d'accroître leur exclusion. Nous devons cependant nuancer ce propos pour les plus éloignés au sein de ce groupe, puisque ces derniers tendent à se placer dans un référentiel statique, si bien que leur projection à 5 ans ne diffère pas réellement de leur référentiel courant :

*« Le cas particulier de certaines personnes en situation socioéconomique très précaire et largement marginalisées nous confronte cependant à une configuration paradoxale. En effet, par rapport à la dimension dynamique de la fracture numérique, on peut les situer aux côtés des informaticiens chevronnés, dans la mesure où ils ne souffrent guère de l'éloignement croissant d'un horizon qu'ils perçoivent de toute façon comme étant hors de leur portée. Dès lors, l'acquisition de quelques compétences techniques basiques peut donner à ces personnes un sentiment d'intégration sociale qu'ils n'ont guère la chance de ressentir dans d'autres domaines : savoir enclencher l'ordinateur, pouvoir consulter des offres d'emplois (même totalement inaccessibles) et s'entraîner à rédiger un curriculum vitae grâce à un programme informatique peut être perçu comme très valorisant. Non que ces personnes soient victimes de l'illusion d'une intégration sociale virtuelle ; mais bien qu'en l'absence d'une pression constante à la mise à jour des connaissances, et compte tenu de l'ampleur des autres problématiques sociales qu'ils vivent, les acquis glanés dans le cadre de cours qui leur sont spécifiquement destinés constituent subjectivement, pour ces personnes, un point d'ancrage fort au « monde des autres ». » [Vodoz, 2010, p28].*

Nous allons à présent aborder le rôle **déterminant de la formation au numérique** dans le positionnement des individus au sein des espaces digitalisés.

La formation au numérique apparaît comme le point d'entrée dans les espaces digitalisés, si bien qu'elle constitue un déterminant fondamental de la compréhension des inégalités numériques. Dans notre échantillon, **34% des individus déclarent que leur source principale de formation au numérique est l'autodidactie**, 15% déclarent avoir été formés principalement par des amis ou des collègues, 11% par une formation continue, 24% par la famille et 16% par une formation initiale. L'analyse statistique des effets toutes choses égales par ailleurs montre qu'entre deux individus de même âge, de même revenu, de même sexe, etc, **celui qui se sera formé tout seul aura bien plus de chance de se trouver parmi le groupe des favorisés numériques** que celui qui aura été formé par des collègues ou amis.

Les individus se formant principalement de manière autodidacte sur le numérique sont déjà des individus disposant d'une certaine compétence numérique : capacité à chercher des tutoriels, des forums, tourner la question correctement dans le moteur de recherche, et une certaine confiance en eux : capacité à se lancer dans de nouvelles activités, à tester quitte à faire des erreurs, à trouver des solutions en cas de problème.

Lorsque la source principale de formation des individus est la famille, nous remarquons que les individus ont bien plus de chances de se trouver dans le groupe des personnes éloignées numériquement par rapport au groupe central. En général, les individus formés par leur famille le sont dans la mesure où l'on cherche à leur enseigner le minimum de compétences nécessaires au maintien du contact dans une cellule familiale de plus en plus éclatée, ce qui implique donc des compétences minimales qui expliquent la plus grande appartenance au groupe des personnes éloignées [Vodoz, 2010, p33].

Concernant la **formation initiale**, les individus dont c'est la principale source de formation au numérique appartiennent davantage au groupe des intégrés par rapport au groupe central que les individus formés par leurs collègues ou amis. Il y a une double explication à ce résultat. D'une part les individus ayant reçu une formation au numérique donnée par des professionnels ont davantage de chance d'avoir pu approfondir certains points, ce qui les favorise par rapport aux autres dans la dimension compétence. D'autre part, pour recevoir un enseignement numérique dans le cadre de sa formation initiale, il faut avoir entrepris une démarche volontaire pour suivre ces cours ou faire l'objet d'une évaluation, ce qui peut traduire une plus grande détermination à l'apprentissage qui se répercute sur les compétences.

La source de formation principale des individus, dans la mesure où elle est déterminante dans l'appartenance aux différents groupes d'utilisateurs, apparaît alors comme un levier important dans la possibilité de résorber les inégalités numériques.

**La place de l'école et de la formation initiale** est donc essentielle dans l'intégration numérique. Mais au-delà des enseignements initiaux, la capacité de l'école et des lieux de formation initiaux à **insuffler de la confiance aux individus dans leurs propres potentialités, à leur fournir les clés d'apprentissage** qui seront de nature à leur permettre d'être **capables plus tard de s'approprier de nouveaux usages et équipements (apprendre à apprendre)** offre un formidable potentiel de diminution des écarts numériques.

Il nous semble que cet exemple illustre parfaitement **le changement de posture** à adopter par la puissance publique pour lutter contre la fracture numérique dans un univers en permanente recomposition. Au-delà des efforts en termes d'accès aux équipements, il s'agit désormais de former en amont les individus non pas sur tel ou tel usage, mais bien sur **la capacité à acquérir par soi-même** les usages qui seront nécessaires : confiance en soi, acceptation des erreurs, stratégies pour remédier aux difficultés, ont un effet puissant et de long terme sur l'autonomie des individus dans un monde qui se digitalise et se transforme en permanence. L'acquisition de ces capacités permet de limiter la formation des écarts entre individus et par là même maintient, voire renforce la cohésion sociale.

Nous aborderons enfin ici la dernière des pistes qui nous semble de nature à fonder la cohésion sociale du XXIème siècle. Il s'agit de quitter le paradigme de l'individualisation compétitive pour aller vers un modèle coopératif.

### **4.3 PASSER DU MODÈLE DE LA COMPÉTITION À CELUI DE LA COOPÉRATION**

---

#### **4.3.1 Un fondement anthropologique - le don / contre don**

*Les angles morts de la compétition entre individus égoïstes et rationnels*

Dans son ouvrage paru en 1930, « *La Révolte des masses* », l'écrivain espagnol José Ortega y Gasset détaille les vicissitudes de "l'homme masse" occidental façonné par la modernité qui, d'une certaine manière, emprisonne l'individu dans un présent éternel sans perspective d'avenir désirable.

*“Ingrat, éternellement insatisfait, il ne s'estime redevable de rien ni personne : il gesticule, clame sans cesse des droits et exige toutes sortes de commodités et*

*d'avantages, avec pour unique horizon la préservation de son confort matériel et la satisfaction de ses plaisirs égoïstes. L'ensemble des choses de ce monde n'a de valeur à ses yeux qu'en fonction de la réalisation de ses fins dérisoires. Indifférent à un passé qui l'a forgé et dont il est pourtant débiteur, il refuse le pesant fardeau d'un quelconque héritage<sup>o</sup>: son moi boursouflé l'empêche de percevoir ce qu'il y a de noble à s'incliner devant ces instances supérieures que sont la communauté, le passé ou l'histoire. Cette accumulation d'individus forme un peuple de plaidants, méprisant la société envers laquelle ils n'ont que des griefs.*" [Ortega y Gasset, 1930, in May, 2016, p93]

Cette peinture critique rejoint d'une certaine manière la description de l'**individu égoïste et rationnel d'Adam Smith** qui considère dans ses « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* » que **le marché, la concurrence sont les institutions les mieux adaptées pour réguler l'égoïsme d'individus** guidés par leur seul intérêt personnel. L'idée d'une société reposant sur la convergence d'intérêts individuels égoïstes remonte à la « *Fable des abeilles* » de l'économiste **Mandeville qui défend le principe « vices privés, bénéfices publics »**. Dans cette fable politique, l'écrivain dépeint une société d'abeilles initialement prospère et abondante qui dépérit car elle décide de vivre selon des principes de probité et d'altruisme complet. Les avocats n'ont plus de travail car il n'y a plus de conflit, les artistes non plus car il n'y a plus de riches à contenter et distraire, l'ambition disparaît et peu à peu la richesse de la société s'amenuise jusqu'au point de disparaître et faire fuir ses membres qui avaient tant réclamé la probité. Pour Mandeville, des comportements souvent jugés amoraux, sont en réalité indispensables au fondement même de la réussite de la société. Adam Smith applique ce principe dans la sphère économique et propose ainsi son célèbre principe de la "main invisible". Selon l'économiste, la meilleure des régulations est en réalité une absence de régulation car la poursuite des intérêts individuels conduit, si on les laisse faire, à la réussite collective. Cette théorie aura ensuite un écho mondial et durable et **transparaît dans la logique de compétition entre individus** aujourd'hui principal mode de régulation du vivre ensemble (cf. partie III). La somme des efforts et comportements individuels organisée sur un mode compétitif est ainsi supposée conduire à une société prospère.

Axel Kahn (2010) relie le modèle de **compétition** à la publication en 1859 du premier ouvrage de Charles Darwin « *De l'évolution des espèces par le moyen de la sélection naturelle* »

*“Ces données seront interprétées par des contemporains selon la grille de lecture de la « survivance du plus apte », ce dernier étant déterminé en fonction du succès d'une lutte de chacun contre chacun. C'est que cette image avait des antécédents fournis, de la phrase de Thomas Hobbes selon laquelle l'homme est un loup pour l'homme, aux pères du libéralisme au XVIIIe siècle, Bernard Mandeville et Adam Smith, et au pessimisme de Thomas Malthus anticipant la lutte féroce entre les êtres*

*pour accéder à des ressources toujours plus insuffisantes. La rencontre entre ces analyses, les conditions du développement du capitalisme dans la Grande-Bretagne du XIXe siècle et la théorie de l'Évolution donneront naissance au darwinisme social et à la morale évolutionniste du philosophe Herbert Spencer, l'un des contemporains de Darwin évoqués plus haut. Selon cette vision, la lutte entre les individus et leurs entreprises est la transposition de la lutte pour la vie dans les sociétés humaines. **La survivance du plus apte, fruit de cette lutte, engendre le progrès, dans la nature comme dans la Cité. Or, le progrès est désirable. Il s'ensuit que la compétition généralisée, moyen de ce progrès, a une valeur morale, alors que tout ce qui l'entrave ou en fausse le cours, telle la solidarité envers les faibles, doit être qualifié de néfaste, voire d'immoral.**» [Kahn, 2010, pVII]*

En 1981, le biologiste William Hamilton et le chercheur en sciences politiques de l'université du Michigan politiques Robert Axelrod publient ensemble dans la revue Science, un article qui aura un écho très important dans la communauté scientifique et au dehors et intitulé « *L'évolution de la coopération* ». Cet article sera suivi de différents ouvrages poursuivant ces travaux, comme « *Comment réussir dans un monde d'égoïstes : Théorie du comportement coopératif* » (1996). Ils mobilisent la théorie des jeux, qui s'appuie sur les mathématiques, pour étudier les interactions en présence de plusieurs partenaires. Ils y montrent, en s'appuyant sur des expérimentations, comment **la coopération**, fondée sur la réciprocité, est toujours parmi les solutions donnant les meilleurs résultats.

Le chercheur en intelligence artificielle Hugues Bersini dans « *Haro sur la compétition* » (2010) poursuit ces travaux à partir de **données expérimentales issues des modèles informatiques de « jeux »** et en mobilisant la puissance de l'intelligence artificielle que, bien souvent, la poursuite de l'intérêt individuel est davantage assurée par la **coopération** que par la compétition. Axel Kahn rapproche ces simulations d'observations dans la **nature qui démontrent selon lui une plus grande stabilité et pérennité des systèmes coopératifs.**

*“Au sein de celle-ci [la nature], en effet, les phénomènes évolutifs stabilisent bien plus souvent des processus **coopératifs** qu'ils n'aboutissent à des phénomènes de domination absolue d'une espèce sur toutes les autres. En effet, le déséquilibre lié au succès exclusif d'une espèce ou d'une variété amenée à envahir un écosystème est en général instable. De ce fait, les prairies ou les forêts naturelles voient coexister des végétaux divers au milieu desquels s'ébat une variété d'animaux appartenant à de nombreux embranchements, classes, familles, genres et espèces. Une telle coexistence n'est pas d'essence «pacifique» et peut-être le résultat d'un équilibre, par exemple entre proies et prédateurs. D'autres fois, la co-persistance sera fondée sur une coopération authentique dont la symbiose est un exemple parfait. [...] De ces exemples, on peut conclure que la résultante la plus stable des phénomènes de sélection naturelle non perturbée par la main de l'homme est la **diversité, non la domination**. Tout concourt à un tel équilibre, la compétition*

*autocontrôlée entre les espèces aussi bien que leur coopération mutuellement avantageuse.” [Kahn, 2010, pVIII et IX]*

L'économiste Laurent Cordonnier dans son ouvrage "*Coopération et réciprocité*" (1997) remet lui aussi fortement en question le principe d'une compétition érigée en modèle de société, même dans le champ de la sphère économique. Il rappelle différentes **limites** au modèle de concurrence généralisée entre individus : le principe d'économie appliqué individuellement n'est pas le plus sûr moyen de réaliser des économies collectives, le chemin de l'efficacité de l'intérêt individuel est jonché de multiples obstacles : comportements stratégiques, problèmes d'information, défauts de coordination, conflits irréductibles, etc . Mais surtout, en rappelant le très célèbre dilemme du prisonnier, il montre que, au contraire des théories smithiennes, **la poursuite de l'intérêt individuel, en concurrence avec autrui, a toutes les chances d'aboutir à l'échec.**

*“ Le message de cette parabole [du prisonnier]<sup>32</sup> est d'une simplicité remarquable : dans certaines circonstances (qu'il faut toujours préciser), et lorsque l'intérêt individuel des parties en présence est principe et fin de l'échange (hypothèses de base de la théorie économique), des transactions mutuellement avantageuses auront toutes les chances d'avorter. Car en droit, les situations d'échange posent toujours le problème de la livraison effective des biens ou des prestations à échanger. Certes, deux individus qui pensent trouver chacun leur intérêt personnel dans un échange souhaiteront, le plus souvent, mener à bien la transaction qui s'offre à eux. Mais ils désireront peut-être encore davantage recevoir la prestation de leur partenaire sans rien donner en échange. Or, si l'on a affaire à de véritables égoïstes, c'est bien ce qu'il faut supposer au départ. Dans ces conditions, chaque échange est fondamentalement menacé par le fait que chacun préfère recevoir*

---

<sup>32</sup> La parabole du prisonnier rappelée par Cordonnier est la suivante : “L'histoire qu'on raconte depuis Tucker est la suivante. Deux suspects sont arrêtés et remis au juge d'instruction qui doit les confondre pour une affaire grave (un hold-up à main armée, par exemple). Mais on ne dispose d'aucune preuve contre eux. Tout juste peut-on leur reprocher un délit mineur (mettons : port d'armes prohibées). Le juge utilise le stratagème suivant pour faire avouer les suspects. Il s'entretient avec eux séparément et leur explique :

— si aucun des deux comparses n'avoue, on ne pourra retenir contre eux que le port d'armes, ce qui leur vaudra une condamnation mineure : 2 ans ;

— si les deux comparses avouent, ils seront sûrement condamnés pour l'affaire plus grave, mais ils obtiendront la clémence du jury grâce à leurs aveux : 5 ans ;

— si l'un des deux avoue (alors que son comparse se tait), le premier est purement et simplement relaxé, tandis que le deuxième « en prend un maximum » : 10 ans.”

Alors que l'intérêt bien compris de chacun serait de s'abstenir d'avouer, le choix des prisonniers sera d'avouer, faute de confiance dans l'action d'autrui. La solution « trahir/trahir », apparemment inéluctable, est appelée en économie « l'équilibre de Nash », du nom de ce célèbre prix Nobel d'économie



*sans donner, ce qui fait peser des doutes sur la possibilité même de l'échange marchand.*” [Cordonnier, 1997, p181-182]

Lors d'un échange aussi basique qu'il soit, s'il est guidé par l'intérêt individuel le plus parfait, l'économiste rappelle la simple évidence **qu'il faut bien que l'un donne à l'autre sans être complètement assuré de recevoir**. En réalité pour qu'il y ait échange, l'auteur montre qu'il faut nécessairement en passer par de la confiance, et un *“supplément d'âme” emprunté au principe de la réciprocité archaïque : coopère pour que l'autre coopère*”. *“La thèse que nous cherchons à faire progresser est que l'intérêt individuel est insuffisant pour fournir le principe de l'échange, ou encore : qu'il y a quelques difficultés à faire émerger la coopération dans les situations d'échange si l'on cherche à faire découler les principes de réciprocité des seuls prémisses de l'intérêt individuel.”*

Autrement dit, même dans la forme de coopération et d'interdépendance la plus limitée et peu engageante qu'il soit (l'échange marchand), il est nécessaire qu'une forme de **don** soit présente. L'intérêt individuel ne peut suffire à créer la dépendance et l'échange. D'une certaine manière, la philosophie politique suppose que le besoin précède l'échange, la sociologie et l'anthropologie nous semblent au contraire expliquer que l'échange et le lien sont au contraire premiers.

*Au cœur de toutes les sociétés le don/contre don offre la reconnaissance et crée le sentiment d'appartenance*

Marcel Mauss, considéré comme le père de l'anthropologie française, met à jour le caractère central du **don-contre don** comme **“fait total”** au cœur de toute société. Dans son célèbre *« Essai sur le don »* (1923-1924), à partir de ses travaux sur différents groupes et leurs traditions respectives, il vilipende la théorie que le rationnel, l'économique et l'intérêt personnel égoïste seraient les fondements de toute société.

*“Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un « animal économique ». (...) L'homme a été très longtemps autre chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il est une machine, compliquée d'une machine à calculer. (...) à notre sens, ce n'est pas dans le calcul des besoins individuels qu'on trouvera la méthode de la meilleure économie. Nous devons, je le crois, même en tant que nous voulons développer notre propre richesse, rester autre chose que de purs financiers, tout en devenant de meilleurs comptables et de meilleurs gestionnaires. La poursuite brutale des fins de l'individu est nuisible aux fins et à la paix de l'ensemble, au rythme de son travail et de ses joies et - par l'effet en retour - à l'individu lui-même ».* [Mauss, 2002 (1923-1924), p114]

Pour le célèbre neveu de Durkheim, le don est au fondement même de toutes les sociétés humaines. Contrairement à la vision proposée par l'économie classique qui voit dans le troc (version simplifiée de l'échange marchand) la forme d'échange naturelle à laquelle les hommes reviennent toujours, Mauss explique que ce qu'il appelle le "système des **prestations totales**" est le soubassement de toute société. Il appelle prestations totales, une prestation faite par un « clan », une « famille », donnée collectivement ou par un individu qui représente à ce moment-là tout le groupe. Et le don est pour l'anthropologue une morale universelle et intemporelle, et qu'il conviendrait de chercher à retrouver.

*“Le système que nous proposons d'appeler le système des prestations totales, de clan à clan, - celui dans lequel individus et groupes échangent tout entre eux - constitue le **plus ancien** système d'économie et de droit que nous puissions constater et concevoir. Il forme le fond sur lequel s'est détachée la morale du don-échange. Or, il est exactement, toute proportion gardée, du même type que celui vers lequel **nous voudrions voir nos sociétés se diriger.**” [Mauss, 1923-1924, 2002, p107]*

Le système du don-contre don aboutit à un résultat, a priori similaire à l'échange marchand : obligé de son donateur, le récipiendaire devra lui aussi en retour effectuer un don, selon le célèbre principe de donner-recevoir-donner. En effet, le don fonctionne comme un système, où le donateur est obligé de donner *“Refuser de donner, négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion (Mauss, ibid, p23).* Et ne pas pouvoir rendre — ou ne pas pouvoir rendre à la hauteur de ce que l'on a reçu — c'est aussi se maintenir dans une position d'infériorité vis-à-vis du donateur.

L'échange-don est donc par principe **équilibré**. Dans les deux cas l'échange-don et l'échange marchand, il y a bien la réalisation d'un intérêt, mais les deux systèmes recèlent plusieurs différences.

Dans le cas de l'échange économique, l'objectif est de posséder, dans le cas de l'échange-don il s'agit **“d'être”**. Le but principal de l'échange-don n'est pas l'accumulation de richesse, mais plutôt l'augmentation **du prestige et de la renommée**. Le statut conféré aux choses échangées (objets, services) est paré de **symbolique**. Le don s'effectue sans marchandage, l'esprit de largesse, même feint, doit irriguer les échanges.

Dans le système de l'échange don, ce sont des **groupes** qui échangent et non des individus, les relations sont **personnalisées** et non anonymes.

Le contre don est **différé** dans le temps.

Laurent Cordonnier met en exergue une autre différence fondamentale : l'échange don se distingue aussi de l'échange marchand par une quasi **absence de choix du partenaire** de l'échange. La forme des échanges est fondamentalement différente lorsque vous avez tout loisir de décider avec qui vous échangerez et lorsque ce choix n'existe pas. Lorsque le partenaire de l'échange est assigné, l'individu est enclin à traiter différemment cette personne. Il décline cette idée en reprenant la distinction de Sahlins sur les **“trois modalités typiques de la réciprocité : la réciprocité généralisée, la réciprocité équilibrée, la réciprocité négative”**.

*“ A l'intérieur de la maisonnée, la réciprocité est généralisée. On donne sans compter et, à première vue, sans attendre de retour. Cela dit, la réciprocité a quand même lieu. La contrepartie des prestations n'est pas fournie en tant que telle, mais globalement et, à la longue, l'équivalence des échanges est assurée. Si tout le monde donne, le rendu existe. « Mais ce rendu, précise Sahlins, n'est tenu à aucune condition de temps, de quantité ou de qualité : l'espérance de réciprocité est indéfinie. » (Ibid., p. 247.)*

*A mesure que l'on s'éloigne de la proche parenté, pour aller vers le secteur du lignage ou du village, et, plus loin, le secteur tribal, la réciprocité a tendance à devenir équilibrée. La contrepartie doit s'effectuer plus **rapidement et plus précisément** jusqu'à se refermer en un échange direct. Mais le contenu de la transaction n'est pas le résultat d'une négociation : « Conçue en terme d'équilibre strict, la contre-prestation est l'équivalent culturellement défini de la chose reçue, et elle ne souffre pas de délai. » (Sahlins, 1976, p. 248.) A la dernière extrémité, celle de l'échange **en dehors de la tribu**, avec des étrangers, la réciprocité devient **négative**. Au mieux, cela désigne l'échange purement économique, que nous avons moins de peine à imaginer, le troc, au pire cela englobe la violence et la rapine, le moyen terme étant constitué par l'usage de la ruse. Mais **la règle est d'agir selon son intérêt, en dehors de toute autre considération**. Bien entendu, à ce niveau, le marchandage est la technique de base.” [Cordonnier, 1997, p166-167]*

Il met également l'accent sur la **réversibilité**. Dans l'échange marchand, les individus n'ont pas l'intention de revenir en arrière sauf modifications des préférences, l'échange est “irréversible” car les individus sont censés être dans une meilleure position après l'échange qu'avant.

*“Le principe de réciprocité signifie justement qu'il faut rendre la pareille un jour ou l'autre. Autrement dit, si l'on observe un cycle de réciprocité suffisamment long et intense pour éliminer les aléas, on doit constater que les dotations au terme du cycle sont les mêmes qu'au commencement. (...) Concrètement, cela veut dire qu'un individu ou un groupe peut se voir offrir quelque chose qu'il a lui-même donné auparavant. (...) Il est même fréquent que ce soit **la circulation elle-même qui ajoute à la valeur des biens** (Mauss, 1967, p. 129).” [Cordonnier, 1997, p140-141]*

Sans le détailler rappelons que Lévi-Strauss place lui aussi le caractère synthétique du don au nombre des trois structures mentales universelles. Pour aller aujourd'hui vers une société plus

cohésive et unie, il nous semble qu'il convient donc de **re-cr  er des espaces de don-contre don**.

Nous soutenons donc ici que **ce n'est pas le processus d'individuation seul** qui vient fragiliser la coh  sion sociale. C'est son association avec l'imaginaire et la valorisation d'un individu comp  titif, combatif, malin, et sachant tirer le mieux son   pingle du jeu quitte    agir au d  triment d'autrui ou du groupe. A rebours, la force de **la m  canique du don et contre don est de garantir la paix avec les personnes en dehors du groupe et l'entente mutuelle    l'int  rieur du groupe**. L'int  r  t d'un changement des repr  sentations et valeurs dans le sens du don est multiple, il offre un **cadre    une coh  sion sociale renouvel  e**. Il permet   galement de satisfaire le besoin de chacun de reconnaissance et de lien social, maintes fois d  montr   comme essentiel aux individus dans la construction d'eux-m  mes (voir par exemple Martuccelli, de Singly, 2012).

Sur le plan anthropologique, la structure de l'  change-don poss  de une force qui nous semble offrir une alternative puissante au paradigme d'une soci  t   de march  , structur  e autour de la comp  tition entre individus mus par la poursuite de leurs int  r  ts individuels, aujourd'hui dominant les repr  sentations. Sur le plan sociologique, l'individualisme moral d  fendu par Durkheim propose une vision de la libert   individuelle radicalement diff  rente de celle offerte par une soci  t   valorisant la concurrence tout    la fois comme moyen et fin en soi, offrant ainsi des pistes de r  flexion f  condes et d'une grande actualit   pour penser une coh  sion sociale renouvel  e.

#### **4.3.2 L'individualisme moral comme alternative    l'individualisme comp  titif**

*Sortir de la m  canique qui   rige la comp  tition en objectif*

Hartmund Rosa (2019) d  crit les cons  quences, sur la culture et sur les structures sociales, de la soci  t   concurrentielle actuelle, o   **la comp  tition est pens  e comme le mode de r  gulation** des interactions entre individus.

*« Comme Talcott Parsons [1951] l'a indiqu   avec sa conception d'une modification des pattern variables sociaux, le passage de la soci  t   traditionnelle    la modernit   se caract  rise justement par la **transformation des modes sociaux d'allocation** : ceux-ci ne sont plus r  gis par le principe de l'assignation autoritaire (ascription), mais par l'id  e de **performance individuelle** (achievement) ; les positions, les ressources (le revenu), la r  putation, et donc de nombreuses options d'action et de vie ne sont plus distribu  es en fonction de la tradition, de la cat  gorie*

*sociale, ou encore de prescriptions issues de décisions autoritaires, mais en fonction des performances individuelles de chacun au sein d'une compétition (idéalement) libre et équitable. (...)*

*En un mouvement parti des idées et qui s'est étendu ensuite aux les institutions la notion de compétition (...), de même que le principe de performance qui lui est intimement lié, se sont peu à peu imposés, durant le processus de modernisation, dans les sphères de l'économie, de la science, du sport, de la politique (sous la forme de la compétition interpartisane), des médias, de l'offre de loisirs, de l'amour (principe du libre choix du partenaire), de l'art (tant par le biais de son organisation, le marché de l'art, que de son mode d'allocation des bourses et subventions) et même, d'une certaine manière, de la religion. » [Rosa, 2019]*

L'auteur voit différentes **conséquences** à la valorisation de la compétition entre individus. Tout d'abord la concurrence imprime une **accélération permanente** et remise en question incessante des équilibres : car chacun est poussé à chercher sans arrêt à être meilleur que l'autre pour espérer lui ravir sa place. Cette course frénétique et son pendant, l'absence d'équilibre, **insécurise** notamment les plus fragiles, nous l'évoquions en partie 3. Ce processus a également pour effet, comme nous l'avons vu, une **augmentation des inégalités** car les capitaux économiques, sociaux ou culturels montrent « *une tendance irrésistible à s'accumuler* », et s'accompagnent d'une **individualisation de l'échec**.

La concurrence aboutit ensuite, selon Rosa à, une « **surproduction d'énergie et de créativité sociales** » car chacun est sans cesse poussé à inventer, créer, se dépasser, même si, dans une majorité de cas les efforts seront inutiles (un seul candidat sera retenu pour un emploi par exemple), avec une pression particulièrement sur ceux qui ont perdu la compétition pour se réinventer et imaginer quelque chose de nouveau, et une forme de gaspillage des ressources créatives. La troisième conséquence, qui retient le plus notre attention ici, est le passage d'une **concurrence utilisée comme moyen à une concurrence érigée comme fin en soi, sans but exogène**.

*« Troisièmement et dernièrement, il semble que l'organisation compétitive d'une sphère sociale tend, de manière pour ainsi dire « naturelle », à la neutraliser au niveau éthique et à la rendre étanche à toute considération exogène. En effet, en contexte de concurrence libre, les actions accomplies se voient objectivement et « équitablement » récompensées par le processus sélectif lui-même ; là où la compétition fonctionne, le meilleur s'impose de manière presque automatique – c'est là une des idées constitutives du principe de compétition. Ainsi toute considération extérieure sur le résultat de la lutte concurrentielle, peu importe qu'elle soit de type éthique, esthétique ou moral, apparaît comme superflue voire dommageable au système, car de telles considérations sont incompatibles avec l'idée même de la libre compétition. Les systèmes compétitifs fonctionnent efficacement quand on les déleste de tout objectif substantiel prédéfini : à l'époque*

*moderne, de forts gains d'efficacité ne sont devenus possibles que lorsque l'on a renoncé à dire à la science, à l'économie ou à l'art ce qu'ils doivent découvrir ou produire, quelles valeurs ils doivent poursuivre, ou encore quelles personnes ils doivent favoriser. » [Rosa, 2019]*

Il ne s'agit plus pour la société et les individus, de chercher à atteindre un objectif - un niveau minimal de confort ou d'éducation ou de santé, la justice sociale, la cohésion sociale, etc - mais d'encourager les individus à être meilleurs que leurs concurrents. **La concurrence est devenue le seul objectif et horizon en soi**, « les autres conceptions possibles de l'existence (par exemple l'ascétisme, l'esthétisme, la contemplation ou le collectivisme) se voient punies par le mépris et l'exclusion. C'est pourquoi le principe de compétition, contrairement aux apparences immédiates, influence massivement les choix de vie possibles tant des « perdants » que des gagnants. » Et finalement la concurrence, au lieu de produire une pluralité des projets de vie, produit une forme **d'homogénéisation** vers un individu flexible, rapide, acceptant d'acquérir sans cesse de nouvelles compétences.

*« la capacité à rester compétitif et à répondre aux contraintes inhérentes à la compétition s'est imposée comme le but ultime et indiscutable de toute action individuelle ou collective. Ce qui va déjà vite doit accélérer encore ; de même que ce qui grandit déjà vite doit grandir davantage, etc. C'est ainsi que les exigences de croissance et d'accélération typiques de la société moderne ont désormais le caractère d'une véritable obligation à tout accroître ; or, ceci va à l'encontre du but originel de l'organisation concurrentielle de la production sociale, qui était d'atteindre et de maintenir l'autonomie individuelle et collective. Il est désormais impossible de brider ou d'arrêter la compétition : elle impose une contrainte permanente et produit ainsi des phénomènes sociaux qu'il est impossible d'évaluer à l'aune de valeurs exogènes. (...) Concevoir et produire des biens non par le rapport de forces, mais par un effort coopératif bénéficiant également à tous, requiert des institutions, des dispositions sociales, des pratiques et même un langage politique spécifique : or, dans la société concurrentielle, ce sont précisément ces éléments qui viennent à manquer » [Rosa, 2019]*

La concurrence érigée comme moyen et fin est loin d'être la seule voie pour articuler le processus d'individualisation et vivre-ensemble. L'individualisme moral de Durkheim nous semble offrir une alternative de « dispositions sociales » permettant une articulation pensée sur le mode de la coopération.

### *L'individualisme moral durkheimien - La nécessaire recherche du bien commun*

La société bâtie sur un mode concurrentiel obère la recherche d'un consensus moral sur des valeurs ou objectifs à atteindre. Comme l'explique Pierre Hayat (2077) étudiant la pensée durkheimienne, le fondateur de la sociologie valorise au contraire la **poursuite du bien commun**

*« craignant par-dessus tout les conséquences d'une désintégration sociale, il [Durkheim] s'est attaché à mettre en évidence et même à renforcer « dans toute société un certain nombre d'idées et de sentiments communs (...) qui assurent à la fois l'unité et la continuité de la vie collective » (SSA, p. 101)<sup>33</sup>. [...] Durkheim donne accès à une dimension de l'existence sociale qui échappe à la raison instrumentale. Pour lui, la solidarité sociale n'est pas seulement fonctionnelle. Elle procède de passions et produit des sentiments et des émotions que méconnaissent la logique anonyme de l'administration et les calculs froids de la technocratie. Le besoin d'être soutenu dans l'existence, de se sentir élevé au-dessus de son individualité empirique ou de s'enthousiasmer pour un idéal collectif, n'ont, d'après lui, pas de raison de s'éteindre après la loi de séparation des Églises et de l'État. » [Hayat, 2007]*

Dans « L'Individualisme et les intellectuels » (1898), Durkheim s'oppose à l'« apothéose du bien-être et de l'intérêt privés, de ce culte égoïste du moi qu'on a pu justement reprocher à l'individualisme utilitaire » et affirme l'importance à ses yeux de la **morale** : celle-ci est selon lui impérative pour assurer l'ordre social. Hans-Peter Müller (2013) explique que, pour le sociologue, **la morale n'est pas seulement une condition au vivre-ensemble, elle consiste précisément dans le vivre ensemble.**

*« [Pour Durkheim] qui incarne l'autorité impérieuse, qui est l'instance de sanction, qui remplace les dieux dans une morale séculière ? Ce ne peut être l'individu isolé, qui ne saurait inventer de lui-même, par l'introspection, une morale à validité collective – d'autant que les intérêts égoïstes n'ont jamais fondé une éthique. Il en va de même pour les intérêts particuliers d'un regroupement d'individus, de sorte qu'il ne reste plus que la société : « **Donc, les fins morales sont celles qui ont pour objet une société. Agir moralement, c'est agir en vue d'un intérêt collectif.** » (Durkheim, 1925) « La société n'est donc pas, comme on l'a cru souvent, un événement étranger à la morale ou qui n'a sur elle que des répercussions secondaires ; c'en est, au contraire, la condition nécessaire. Elle n'est pas une simple juxtaposition d'individus qui apportent, en y entrant, une moralité intrinsèque ; mais l'homme n'est un être moral que parce qu'il vit en société, puisque la moralité consiste à être solidaire d'un groupe et varie comme cette solidarité. Faites évanouir toute vie sociale, et la vie morale s'évanouit du même coup, n'ayant plus d'objet où se prendre. » (Durkheim, 2004 (1894) p137) [Müller, 2013]*

La nécessité d'une **morale orientée vers l'intérêt général et la solidarité** se traduit notamment chez Durkheim dans une vision de l'**Etat** radicalement différente de celle prônée par la société de marché. A la vision d'un Etat essentiellement garant d'une juste compétition entre individus,

---

<sup>33</sup> SSA : Émile Durkheim, La science sociale et l'action, introd. et prés. de Jean-Claude Filloux, Paris, PUF, 1987, p. 253.

on peut opposer le projet durkheimien d'un **Etat engagé et défendant une éthique de la solidarité**, comme le montre Sylvie Mesure.

*“Mais garant des droits individuels, l'État l'est aussi de la **solidarité**. Il ne peut donc se contenter du rôle purement négatif de protecteur des libertés individuelles ; il ne peut pas se borner à prévenir les empiètements des individus les uns sur les autres. Il doit aussi **exercer une action positive et active** en rappelant à chacun, dans la mesure où l'individu n'est pas la personne, que ses désirs purement égoïstes et particuliers doivent **s'incliner devant les lois et les exigences éthiques** de la collectivité.*

*Dans la pure tradition républicaine, Durkheim place ses espoirs dans un État fort capable de **promouvoir le bien commun** car lui seul a une conscience claire des besoins de la société (Varga, 2008 – Colliot Thélène, 2010). Ses représentations se différenciant des autres représentations collectives par un plus haut degré de conscience et de réflexion, « L'État est, rigoureusement parlant, l'organe même de la pensée sociale » (1990, 87) en charge du pacte républicain qui lie les individus à la société dont ils sont membres. Il doit donc **veiller à ce que ces individus transcendent leur égoïsme pour se penser comme membres d'une « communauté de citoyens »**. [Mesure, 2017, p172-173]*

*Un socle de droits et de devoirs envers la société*

L'**individualisme moral** de Durkheim défend l'idée que les droits de l'individu ne s'opposent pas à ceux de la société, puisque la société cherche au contraire à rendre l'individu libre. Avec l'individualisme moral il s'agit **pour chacun de respecter les autres “personnes”**, êtres égaux en dignité, de sortir de son égoïsme et **reconnaître les besoins et contraintes collectives**. Et si l'individu a des droits garantis par la société, il a aussi des **devoirs** envers elles. On pourra ajouter que, dans la pensée de Durkheim, cette organisation suppose un **minimum de règles et de contraintes**.

*« Les intérêts de l'individu ne sont pas ceux du groupe auquel il appartient et souvent même il y a entre les premiers et les seconds un véritable antagonisme. Ces intérêts sociaux dont l'individu doit tenir compte, il ne les aperçoit que confusément, et parfois même, il ne les aperçoit pas parce qu'ils lui sont extérieurs, parce que ce sont les intérêts de quelque chose qu'il n'est pas. Il n'en a pas la sensation toujours présente, comme il a la sensation de tout ce qui le concerne et l'intéresse. Il faut donc bien qu'il y ait une organisation qui les lui rappelle, qui l'oblige à les respecter, et cette organisation ne peut être qu'une discipline morale. [...] Mais à mesure que la société s'étend, la différence devient plus marquée. L'individu ne peut plus embrasser qu'une petite portion de l'horizon social ; si donc les règles ne lui prescrivent pas ce qu'il doit faire pour que son action soit conforme aux fins collectives, il est inévitable qu'elle devienne antisociale ».* [Durkheim, 1970, p. 109-110, in Paugam, 2011, p12]



Les droits et libertés ne sont possibles qu'au sein d'une société donnée, qu'il convient donc de protéger. Partant, la **sphère publique** est tout aussi importante que la sphère privée, car c'est là que peuvent s'exprimer les libertés, et les **devoirs** sont tout autant importants que les droits. Sans morale visant le bien commun, sans obligations pour l'individu, l'anomie guette.

### *La participation*

S'il est porteur du bien commun et garant du respect des lois et devoirs, l'Etat également pour mission de favoriser, grâce à l'éducation notamment, la possibilité **d'individus autonomes, conscients de leurs droits et devoirs, et en capacité de participer à des collectifs.**

La solidarité organique durkheimienne des sociétés évoluées nécessite un **engagement d'individus autonomes** et impliqués dans la cité. Hans Muller, à partir de recherches sur les écrits du célèbre sociologue, dépeint

*« ... une nouvelle forme de solidarité issue de la coopération, la solidarité organique, qui ne lie plus directement l'individu à la société dans son ensemble, mais aux sphères de vie et aux milieux dans lesquels il exerce son activité. En raison de la diversité des conditions de vie, l'individu ne peut plus être socialisé par une conscience collective, en tant que reproduction d'une mentalité commune unitaire. Au contraire, la solidarité organique impose rigoureusement la formation de personnalités autonomes, un processus dans lequel la liberté individuelle résulte de la participation à des contextes sociaux divers. C'est précisément son ancrage dans des milieux moraux différents qui prévient efficacement la subordination de l'individu à un groupe, parce qu'il lui faut se conformer à des obligations provenant de domaines distincts. Cela n'est possible qu'à une personnalité individuelle susceptible de coordonner les différentes exigences de comportement et de les harmoniser de manière sensée sur la base d'une conduite de vie autonome. » [Müller, 2013]*

Hayat (2007) explique de manière convergente que, pour Durkheim, **la société est complexe, et sa richesse tient précisément à la diversité et capacité d'action de chacun.** « [Durkheim constate] une tendance des sociétés modernes à davantage de complexité. Celles-ci ne doivent pas leur organisation à l'adaptation uniforme des individus à un tout homogène, mais à **leur capacité d'intégration d'individus différents.** La solidarité, elle-même, se rapporte à des individus dont on attend **un degré d'autonomie et d'initiative élevé** ».

On peut lire ici la troisième différence entre l'individualisme moral durkheimien et les principes de la société concurrentielle. Il nous semble que Durkheim propose de dépasser la « liberté négative » définie par l'émancipation de carcans sociaux, pour aller vers une « liberté positive » pour reprendre la formule d'Isaiah Berlin (1969) reprise par Charles Taylor (1979) qui désigne

par ces termes l'implication de l'individu dans la société. Doytcheva résume l'opposition de fond entre liberté négative et positive ainsi

*“[On peut distinguer] deux interprétations divergentes de l'idée de liberté qu'on peut résumer, comme le fait Isaiah Berlin [1969], sous les termes de **liberté positive et liberté négative**, renvoyant à la distinction établie déjà par Benjamin Constant en France entre liberté des Anciens et liberté des Modernes. Selon cette opposition, la liberté moderne est une liberté essentiellement négative, qui se rapproche davantage de l'indépendance : c'est la capacité de s'affranchir de toute contrainte sociale et de tout déterminisme particulier, dans les limites autorisées par la loi. La liberté positive désigne, en revanche, l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à choisir et à fixer soi-même les buts de son existence. Cet autoaccomplissement passe par la participation de l'individu à une collectivité.” [Doytcheva, 2018, p35]*

Dans notre société contemporaine, combiner liberté individuelle et souci du vivre ensemble passe, nous semble-t-il, par la **participation de l'individu au collectif** : chacun est libre de **choisir** la cause qu'il défend, le projet pour lequel il s'engage, de le quitter, de cumuler différents engagements dans différentes communautés d'action, collectifs, de manière souple et ponctuelle. Et ce sont précisément ces multiples engagements qui lient l'individu à la société, tout en lui garantissant une liberté et identité individuelle singulière. Mais sans engagement et participation du citoyen, le collectif est vidé de sens, la cohésion sociale impossible. C'est précisément **la liberté combinée à l'engagement qui offrent un mode d'articulation entre désir d'individualisation et vivre ensemble.**

L'importance de la **participation** des citoyens à la vie de la cité est mise en avant par de nombreux auteurs. Sans chercher ici à faire le tour de cette question, nous évoquerons Taylor. Pour l'auteur, on ne peut pas limiter la citoyenneté à un ensemble de règles et procédures juridiques. Il faut ajouter à celles-ci un **engagement dans la cité**. La participation dans la société civile, est un moyen de restaurer le lien entre individus fragilisés dans une société démocratique libérale. Taylor considère que la liberté complète sans engagement est une coquille vide, dépourvue de sens, et ne permet pas d'atteindre l'autonomie individuelle. Sans engagement, le sujet est impuissant [Sandel, 1999, p. 258]. La liberté positive implique que l'individu ait un **certain contrôle sur son existence**. La liberté positive vise **l'accomplissement, la constitution d'une identité, d'un sens à sa vie** à travers une mise en récit de soi. Et celle-ci ne peut s'exercer que dans le collectif. **Les “sources du moi” (Taylor, 1998) ne sont pas dans l'individu en lui-même, mais à chercher à l'extérieur de soi.** C'est en poursuivant les désirs qui nous importent au nom d'«évaluations fortes» (strong evaluations) (Taylor, 1998) que nous sommes réellement libres.

La notion de participation occupe une place de choix chez Hannah Arendt, qui y voit elle aussi un moyen pour l'individu de prendre conscience de leur propre liberté.

La politologue récuse une conception du pouvoir comme mode de domination des uns sur les autres. Pour Hannah Arendt, le pouvoir est un **"pouvoir en commun"**. Ce pouvoir en commun doit laisser une place à la pluralité, et à la concertation, et il doit être **organisé, structuré**, pour survivre à ses membres dans la durée. Bernard Quelquejeu (2001) explique cette conception et la donne à voir avec différentes citations que nous reprenons ici.

*« Le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. » [Arendt, 1972, p. 144, in Quelquejeu, 2001, p516]*

*« À la différence de la force, qui est le don et la propriété de chaque homme pris isolément [...], le pouvoir ne peut voir le jour que si des hommes se réunissent en vue de l'action, et il disparaît quand, pour une raison ou pour une autre, ils se dispersent et s'abandonnent les uns les autres. **Se lier et promettre, s'associer et signer un contrat** : tels sont donc les moyens qui préviennent la disparition du pouvoir [...]. Il y a dans la faculté humaine de faire des **promesses et de les respecter** un élément de la capacité de l'homme à bâtir un monde. » [Arendt, 1961, p. 257-258 in Quelquejeu, 2001, p517]*

Pour Arendt, contrairement à la vision d'un pouvoir qui consisterait dans la détention de la violence, c'est précisément **lorsque ce pouvoir se perd, qu'émerge la violence**. Quelquejeu (2001) fait le lien de cette conception avec la "polis" et la "civitas" des Grecs ou des Romains, "Ce que l'on peut, avec notre auteur, appeler « l'espace politique » naît directement de **la communauté d'action**, de ce qu'Aristote appelle magnifiquement «**la mise en commun des paroles et des actes** ».

Concrètement, de nouvelles initiatives dénommées souvent « collaboratives » émergent depuis le début du XXIème siècle qui, pour certaines, empruntent à ces principes de participation et action concertée, s'appuient sur la logique du don-contredon, et entrent en écho avec l'individualisme moral durkheimien, offrant des pistes concrètes au renouveau de la cohésion sociale.

### 4.3.3 Du collaboratif 2.0 à la coopération

*La coopération, un mode d'interactions mobilisant la participation, organisé sur le principe du don-contre don avec une portée d'intérêt général*

Les initiatives dites « collaboratives » ou « coopératives » ont fleuri ces dix dernières années, facilitées notamment par l'essor des technologies de l'information. Avant d'étudier des exemples concrets d'initiatives, nous chercherons à définir succinctement les notions ainsi convoquées.

Les mots de coopération ou collaboration sont le plus souvent mobilisés indifféremment. En effet, les deux mots ont des acceptions très proches, selon les définitions qu'en donne le Centre national des ressources textuelles et lexicales. Étymologiquement, les deux s'appuient sur le **“cum”**, signifiant en latin “en commun”. Et dans les deux cas, il s'agit de faire référence à **un travail, une participation commune**. “Cum operari, co-opérer”, c'est travailler à plusieurs, œuvrer ensemble dans un même but; Cum-labore, co-laborer signifie travailler en commun. Toutes deux engagent donc la **participation** des citoyens.

Pour différencier les deux, on remarquera tout d'abord **la présence d'un “but commun” dans la coopération, qui semble donc être un niveau plus engageant de travail ensemble**, puisqu'il ne s'agit pas seulement de partager des bénéfices, mais d'arriver à **un objectif commun**. La définition de la coopération proposée par la célèbre anthropologue américaine Margaret Mead dans son ouvrage « *Cooperation and Competition among primitive peoples* » (1937) présente bien cette notion de but collectif. Pour elle, la coopération est le fait d'« agir ensemble dans un but commun ». En cela nous pouvons d'ores et déjà souligner que la coopération semble plus propice à créer les conditions de la cohésion sociale, s'approchant ainsi davantage de l'individualisme moral.

La distinction faite par Henri et Lundgren-Cayrol (1997) dans le domaine de l'éducation sur les modes d'apprentissages collaboratifs et coopératifs montre une **interdépendance plus marquée** entre individus dans la coopération, liée à la **complémentarité et spécialisation** des individus engagés dans cette démarche. Les auteurs évoquent aussi dans le cas de la coopération une **organisation plus structurée**, et une **participation “obligatoire”**. La notion de **devoir** est donc davantage présente dans la coopération que dans la collaboration.

Les deux mots ont une histoire différente, ayant été mobilisés dans des cas très précis : mouvement coopératif ouvrier du XIX<sup>ème</sup> siècle pour l'un et période sombre de l'histoire de

France pour l'autre. Mais tous deux connaissent une nouvelle jeunesse avec l'apparition de nouvelles initiatives notamment numériques en ce début de XXIème siècle.

**Tableau 24- Les proximités et différences de la collaboration et de la coopération**

	Coopération	Collaboration
Définition	“Cum operari, co-opérer”, Travailler à plusieurs, œuvrer ensemble <b>dans un but commun.</b>	Cum-labore, co-laborer Travailler en commun
Etymologie CNRTL	A/ emprunté au lat. chrét. cooperatio « part prise à une œuvre faite en commun » (notamment en parlant de Dieu). B/ empr. à l'angl. cooperation, terme employé par le réformateur et économiste R. Owen (1771-1858) pour désigner sa méthode de gestion des entreprises fondée sur la répartition du profit d'apr. la participation de chacun (1817, Owen ds NED).	I empr. au lat. médiév. collaboratio « (en parlant des époux) bénéfice, possession acquise par un travail commun » (821 ds Nierm.), dér. du b. lat. collaborare « (des époux) travailler en commun pour gagner des bénéfices » (vii <sup>es</sup> ., Loi Ripuaire, ibid.), v. collaborer. II dér. de collaborer*; s
Utilisation historique du terme. Source : Adam Michel, 2012	Historiquement, la coopération est associée au mouvement coopératif né au dix-neuvième siècle en Europe et surtout aux coopératives agricoles. Jusqu'aux années 2000, sa connotation reste vieillotte et évoque plus les coopératives qu'un processus interactif dans la théorie du comportement coopératif du politologue Robert Axelrod (1982).	Le terme collaboration a connu une histoire inverse ; longtemps entaché du soutien à la domination nazie sur notre pays et à la honte afférente, il a refait surface dans le vocabulaire de la grande entreprise (où l'on parlait depuis longtemps de collaborateurs) et dans le Net avec le terme collaboratif du Web 2.0 qui contamine peu à peu la qualification des processus collectifs pas seulement technologiques.
Henri et Lundgren-Cayrol (2001).	La coopération s'accomplit par la <b>spécialisation</b> de chacun, ce qui entraîne une plus forte interdépendance. La coopération est plus <b>structurée et encadrante</b> . La participation est obligatoire.	Les tâches collaboratives sont <b>semblables</b> pour tous les participants. La collaboration existe un certain degré de maturité et la capacité à travailler en groupe de manière <b>autonome</b> . La participation est volontaire et spontanée

La coopération nous semble être gouvernée par les principes de réciprocité empruntés à la morale du « donner-recevoir-rendre ».

- la coopération implique un **don** (de temps, de compétences, d'idées) effectué par chacun via sa participation, et ce don, cette générosité sont **valorisés**
- le don peut être **différé** dans le temps
- ce don est codifié, **organisé**, pour atteindre l'objectif
- la coopération implique une **réciprocité**, un **endettement mutuel lié à la participation** qui oblige mutuellement les individus
- l'engagement de chacun offre en retour aux individus une **place et une reconnaissance**
- les individus n'ont pas le choix des partenaires avec lesquels ils coopèrent au sein de l'organisation

La coopération nous semble également s'inscrire dans les principes valorisés par l'individualisme moral durkheimien :

- elle vise la réalisation d'un **but commun** dirigé vers l'intérêt du collectif
- elle s'inscrit dans un cadre organisé, structuré qui implique un certain nombre de **devoirs** des individus les uns envers les autres
- la coopération nécessite un engagement, une participation d'individus autonomes
- elle s'appuie sur le respect des **individualités** : elle mobilise la réalisation des **talents individuels** (comme la « division du travail spontanée » le faisait dans le cadre du travail) offrant ainsi une voie d'épanouissement pour les individus
- les collectifs où se mettent en place la coopération constituent **des intermédiaires** qui assurent le lien avec la société

En organisant la société sur un mode compétitif, l'échange est déshumanisé, l'individu se fait mercenaire et l'échange fragilise à son tour les liens d'interdépendance entre individus, pourtant nécessaires à la cohésion d'une société. L'horizon que nous proposons serait ainsi bien une **liberté d'être qui l'on souhaite, mais une liberté enserrée dans la valorisation de la coopération**, essentielle à la construction de l'être et à celle du vivre ensemble. La coopération peut impliquer une participation des individus de différentes natures (monétaire, intellectuelle,

physique, temps consacré...) et viser différents objectifs (sociaux, environnementaux, etc) qui toutefois nécessitent tous la poursuite d'un mieux-être collectif.

Les initiatives coopératives, s'appuyant sur la participation des individus intégrés dans des collectifs ne sont pas nouvelles. On pourra évoquer les coopératives ouvrières, nées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, aujourd'hui soumises à la loi du 10 septembre 1947 et qui reposent sur les principes d'adhésion volontaire et ouverte à tous, de pouvoir démocratique exercé par les membres, de participation économique des membres, d'engagement envers la communauté, d'autonomie et indépendance. On pourra citer également les SEL "systèmes d'échange locaux" qui ont connu une renaissance dans les années 70 au Canada et qui nous semblent offrir un exemple d'espaces de coopération propres à respecter le processus d'individuation tout en permettant un collectif. Dans ces systèmes, l'unité d'échange permet d'échanger entre différentes personnes, à différents moments, des services, des savoirs ou des biens qui ont des valeurs différentes. Il existe des valeurs et objectifs associés au système (le lien social, l'entraide, le développement du local, etc). Le SEL offre une reconnaissance des talents de chacun. Le système s'appuie sur des règles offrant une possibilité de lien social sécurisé.

Nous avons abordé dans nos travaux menés en 2013 avec Emilie Daudey (u.) et en 2017 (t.) avec Raphaël Berger et les étudiants du Master M2 Marketing et études 2016-2017 de Sciences po - School of Management and Innovation, les initiatives **collaboratives 2.0** qui émergent en de début de XXI<sup>ème</sup> siècle pour tenter de comprendre dans quelle mesure ces initiatives offrent une voie d'équilibre à une cohésion sociale renouvelée intégrant le processus d'individualisation. Nous verrons ici quels peuvent en être les bénéfices, les enjeux qui se posent, et dans quelle mesure, certaines d'entre elles peuvent correspondre au modèle de **coopération** que nous proposons.

*La multiplication des initiatives qui se revendiquent du “co”- séparer le bon grain de l’ivraie*

Depuis quelques années, les initiatives qui revendiquent **s’affranchir d’une logique verticale et s’appuyant sur la participation des citoyens, consommateurs, salariés**, dans des processus auto-proclamés coopératifs, collaboratifs ou participatifs ... se multiplient dans des domaines très différents : succès des économies de plateformes autour de sites emblématiques tels Airbnb ou Uber, co-écriture de la loi sur le numérique, intégration d’un collègue de citoyens en situation précaire au Comité National de Lutte contre l’Exclusion, budget participatif de la ville de Paris, marketing participatif qui vise à faire participer ses propres consommateurs à la vie de la marque, entreprise « libérée », etc.

Ces initiatives, souvent désignées par le vocable « **collaboratives** » se réclament d’une volonté de restaurer la capacité des individus, **en interaction avec ses pairs**, à agir sur leur environnement, à se le réapproprier, à créer du lien social, et *in fine* pourraient ainsi participer à créer une cohésion sociale renouvelée.

Très présent dans **l’univers de la consommation**, l’expression « collaborative consommation » a été popularisée outre atlantique grâce au livre de Botsman et Rogers, *What's Mine Is Yours: The Rise of Collaborative Consumption* (2010) mais on retrouve ce concept sous différents vocables dans la littérature : économie du partage, sharing economy, économie pair à pair.... En France, le terme « consommation collaborative » ou « économie collaborative » apparaît dans le livre de Novel et Riot « Vive la co-révolution » (2010). Quatre ans plus tard, ce terme est encore mal connu des Français : seuls 40% des Français ont déjà entendu le terme et 10% pensent savoir ce qu’il recouvre (Bigot et al, 2014). Et pour cause : les nouveaux sites auto-labellisés « économie collaborative » sont très souvent évoqués dans les médias mais les contours théoriques du concept restent encore flous. Rachel Botsman résume la situation ainsi : « the sharing economy lacks a shared definition (l’économie du partage manque d’une définition partagée) ». On retrouve pêle-mêle un ensemble de concepts allant des **formes structurelles** que peut prendre cette économie (échange entre particuliers, plateforme d’utilisateurs, prise de décision partagée...), aux **motivations** présumées des participants (altruisme ou appât du gain, aspiration écologiste, croyance dans les bienfaits du collectif ...), en passant par les **outils technologiques utilisés**, ou les **niveaux d’implication** (être co-auteur ou co-producteur ...) et de **confiance interindividuelle** nécessaires. Adam Parsons revient longuement sur les différentes définitions proposées par la littérature sur le sujet.

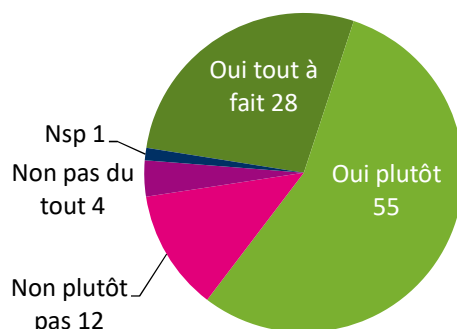


Dans le **champ des politiques publiques** également, les initiatives dites cette fois, participatives ou de co-construction, sont valorisées. Comme le rappelle le rapport Valter pour une action publique transparente et collaborative, « *l'écoute des citoyens et des usagers et le recours aux dispositifs consultatifs se sont largement développés.* » Il s'agit pour la puissance publique de « *Consulter, concerter et **coproduire** l'action publique, grâce à la rénovation des dispositifs participatifs mais aussi en associant les citoyens à la production de l'action publique* ». Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a par exemple mis en œuvre, pour la définition du socle commun, la réforme des programmes, et la consultation nationale sur le numérique, des mécanismes de consultation impliquant l'ensemble du corps enseignant ainsi que les acteurs concernés par les différents sujets (par exemple, sur le numérique, les collectivités locales, les parents, la société civile, les industries numériques...) On pourra également citer comme exemple emblématique la mise en place de **budgets participatifs** dans une cinquantaine de villes en France en 2017 avec pour principe d'associer les habitants au choix de dépenses d'investissement qui les concerne, par le biais d'un organe de délibération et ce de manière récurrente. Les **conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** instaurés par la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrivent cette politique publique « dans une démarche de **co-construction** avec les habitants, les associations et les acteurs économiques ».

La mise en place d'un système « bottom-up », c'est-à-dire émanant de la base citoyenne, est largement plébiscitée : en janvier 2016, 83% des Français estiment qu'une plus grande participation des citoyens aux décisions améliorerait le fonctionnement du pays, selon l'enquête Conditions de vie et Aspirations du Crédoc. Plébiscite unanime quelles que soient les catégories observées.

## Graphique 72 – Opinions vis à vis de la participation citoyenne

Pour vous, une plus grande participation des citoyens aux décisions améliorerait-il le fonctionnement du pays ?, en %



Source : CRÉDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », 2016.

Cette importance de la participation des citoyens peut revêtir plusieurs formes, qui vont de la simple consultation jusqu'au partenariat et au "contrôle citoyen" pour reprendre "l'échelle" de Sherry Arnstein (1969).

**Tableau 30- L'échelle de Sherry Arnstein (1969).**

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux	Non-participation
Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

Dans le **monde du travail**, les critiques sur la déshumanisation, la multiplication des process et niveaux hiérarchiques vides de sens avec un management désincarné (Dujarier, 2015), le désir des jeunes générations de s'affranchir des carcans de l'entreprise (Alberola, Aldeghi et

Hoibian, 2016, i.) invitent également à repenser les modes d'organisation. Le souhait de créer attachement et identification, de donner **plus de place aux identités et talents singuliers** des individus, et de rompre avec des organisations figées et descendantes est également à l'œuvre au sein des entreprises. Le succès de la médiatique « *Entreprise libérée* » (Getz et Carney, 2016) remet d'une certaine façon au goût du jour l'opposition entre théorie X et théorie Y en ressources humaines développées par Mc Grégor dès les années 60. La théorie X postule que l'individu moyen éprouve une aversion innée pour le travail, l'effort, et fait tout pour l'éviter. Il faut donc le contrôler, diriger, contraindre, menacer et sanctionner. L'individu moyen préfère être dirigé, fuit les responsabilités, montre peu d'ambition, cherche la sécurité avant tout. Cela alimente un système pervers dans lequel les comportements individuels s'ajustent au système, le plus souvent par le minimalisme et la passivité au travail, les individus fuient effectivement les responsabilités dans un système plutôt contraignant et répressif. Ces constats confortent les dirigeants dans leurs croyances et alimentent le système. La **théorie Y insiste sur les notions de participation, responsabilité et motivation** prenant en compte les évolutions sociétales. Elle postule que l'efficacité du dirigeant est en grande partie fonction de son aptitude à créer un "climat" permettant l'enrichissement et l'épanouissement de chaque individu de l'organisation. L'hypothèse est que l'effort physique et mental est aussi naturel aux humains que le repos ou les loisirs. Si l'individu est **associé aux objectifs de son organisation**, il donnera spontanément le meilleur de lui-même sans qu'il y ait besoin de contrôle ni sanction. L'individu moyen placé dans les conditions adéquates apprend à rechercher les responsabilités. Cette dynamique alimente un système vertueux basé sur la **confiance, la délégation et l'autocontrôle**. Elle permet l'émergence de comportements individuels utilisant les degrés de liberté, se traduisant par une application au travail. Les individus prennent des initiatives et acceptent, voire recherchent les responsabilités. Ces constats renforcent les dirigeants dans leurs croyances et alimentent le système. La théorie Y repose sur la reconnaissance des besoins de l'organisation et des individus, la prise en compte d'un besoin d'équilibre, sans quoi l'organisation risque d'en pâtir. Mc Gregor suppose que les individus aligneront leurs contributions (auto-direction) et s'autocontrôleront dès lors que les objectifs qui leurs sont assignés ont du sens pour eux. Par ailleurs, **la possibilité pour les individus de se réaliser est souvent une condition essentielle** pour procurer la satisfaction dans le travail ainsi qu'un rendement élevé.

Entreprise « libérée », « entreprise apprenante » ; « participative », « plate », les concepts, expérimentations et initiatives se multiplient. Les individus mobilisés sont le plus souvent les

employés des entreprises, mais d'autres acteurs peuvent être amenés à interagir tels que les clients, prestataires ou encore syndicats. L'accès aux initiatives participatives se fait majoritairement sous la forme du volontariat mais peut dans certains cas être imposé aux collaborateurs.

En parallèle, de nombreuses critiques et doutes se font jour, tant sur **la réalité de la collaboration** en tant que mode opératoire des relations entre individus que sur **les objectifs et valeurs** qui sous-tendent cet univers en pleine expansion.

Nous évoquerons par exemple les critiques émises concernant les initiatives de consommation collaboratives et qui sont assez facilement transposables aux autres univers. Juliet Schor (2014) résume ainsi « *la contradiction majeure de l'économie collaborative, qui se pose à la fois comme une alternative au modèle de propriété, de développement et de croissance dominant mais aussi comme un renouveau du capitalisme, tant du point de vue des modèles d'affaires que de l'extraction de la valeur marchande désormais ouverte au partage.* ». Pour reprendre les mots de Valérie Peugeot et al. (2015), la consommation collaborative ne serait pour certains finalement que la **dernière illustration de cette capacité du capitalisme** décrite par Boltanski et Chiapello (1999) à absorber les critiques pour mieux s'étendre. Nombreuses sont les critiques qui pointent **le caractère factice de la collaboration** de ces plateformes ayant en réalité pour effet la **marchandisation de biens**, services ou lieux qui en étaient exclus. Philippe Moati (2017) pointe ainsi que ce sont « *les hyper-consommateurs qui sont les plus engagés dans les consommations collaboratives qui leur donnent un supplément de pouvoir d'achat. À certains égards, la consommation collaborative constitue une nouvelle avancée du processus de marchandisation et des valeurs consuméristes jusque dans les rapports interindividuels. L'auto-stop était gratuit, le covoiturage implique une transaction* ». Isabelle Robert., Anne-Sophie Binninger et Nacima Ourahmoune (2014) dénoncent également des « **motivations individuelles utilitaristes** ou d'ordre économique prédominantes par rapport aux valeurs altruistes, sociales et environnementales en partie du fait de la marchandisation progressive des échanges collaboratifs et de la part marginale des dimensions sociale et environnementale dans cette configuration. Le bénéfice économique, la praticité (du recours et de l'usage) et l'attrait (innovation accessible, valorisation de soi à user d'un service « à la mode », etc.) apparaissent comme jouant un rôle de premier plan dans le recours au collaboratif. ». Valérie Peugeot met en garde sur des effets mêmes délétères de ces plateformes au niveau général, elle souligne par exemple que **les plateformes de vente peuvent nuire aux dons**, certains

utilisateurs confessant volontiers moins donner depuis que leurs biens sont susceptibles d'être vendus.

Bernard Perret (2015) propose quant à lui de renverser l'idée que le collaboratif serait en réalité de la marchandisation étendue pour au contraire mettre en avant **l'imbrication de la coopération et de l'échange** y compris dans des logiques marchandes. Dans la consommation collaborative, selon lui « la qualité de la relation est délibérément mise en jeu comme élément positif ». « *La ressource sociale ainsi mobilisée gratuitement a un nom, c'est le « capital social », au sens établi par le sociologue américain Robert Putnam (2000) à savoir la capacité des membres d'une société à créer des réseaux et à coopérer en vue de leur bénéfice mutuel.* » Il souligne que « *l'élément nouveau n'est pas la coopération en elle-même, mais le fait qu'elle déborde hors de la sphère de la production vers celle de l'échange* », phénomène qu'il qualifie d'une « expansion du domaine de la coopération ».

Nicolas Colin et Henri Verdier (2015) vont dans le même sens en expliquant que la logique marchande de marché est ainsi altérée par la culture de la contribution « *La propension à rendre le monde meilleur, ajoutée à la distribution au plus grand nombre de nouvelles ressources pour agir, a instauré une nouvelle forme de rapports économiques : non l'échange (marchand), non le don [...], mais tout simplement la contribution : « Si tout le monde apporte une petite contribution, pourquoi pas moi ? »*

Nous avons en 2014 (Daudey, Hoibian, 2014, u.) proposé une typologie des pratiques collaboratives fondée sur la nature des échanges entre membres : en distinguant les initiatives selon la nature du bien de l'échange concerné : matériel ou immatériel, bien neuf ou d'occasion, le fait que les échanges soient monétarisés, avec un intérêt pécuniaire, ou « gratuits » et **le degré d'implication et de collaboration** qu'ils requièrent : implication personnelle (temps, argent, idées), **création d'un projet collectif ou non, nécessité d'un fort niveau de confiance entre individus.**

Parmi les sept catégories mises à jour, deux selon nous relèvent d'une **démarche de coopération**, intégrant un projet commun, une participation inscrite dans la durée :

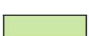
- **La construction d'un projet commun avec un grand nombre d'utilisateurs (F)** comprend l'ensemble des initiatives impliquantes sur internet, comme la participation à l'encyclopédie Wikipedia, le développement de logiciels libre ou open source, c'est-à-dire qui supposent une **démarche active du membre et lui demandent du temps** sans

contrepartie financière, et même souvent sans reconnaissance extérieure à l'organisation du travail accompli (les internautes restent souvent anonymes).

- **La création d'un projet commun avec un nombre restreint de personnes (G)** comprend les actions, les projets pour lesquels les individus **sont véritablement parties prenantes** et s'investissent monétairement ou en temps pour leur aboutissement : on pense par exemple à l'habitat participatif (regroupement de plusieurs ménages pour l'achat d'un ensemble de logements et le partage d'un ensemble de services associés), la colocation, les crèches familiales mais aussi les AMAP ou encore les activités associatives de tout ordre.

**Tableau 31 – Typologie des pratiques existantes en 2014**

Typologie des pratiques collaboratives	BIENS MATERIELS				BIENS IMMATERIELS		
	A. Achat/vente de biens neufs entre particuliers	B. Achat/vente de biens d'occasion entre particuliers	C. Achat/vente de services entre particuliers	D. Partage/prêt de biens et services	E. Partage d'informations avec d'autres utilisateurs	Construction d'un projet commun	
Caractéristiques "idéales" de la société collaborative :						F...avec un grand nombre d'utilisateurs	G...avec un nombre restreint de personnes
> Implique un échange entre pairs							
> Nécessite un grand nombre d'utilisateurs							
> Repose sur les nouvelles technologies et les outils numériques							
> Réduit le gaspillage des ressources					Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
> Favorise l'usage plutôt que la propriété					Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
> Renforce les liens sociaux							
> Est non lucratif pour l'utilisateur, lui demande un don de temps ou d'argent							
> Incite à être partie prenante, à créer avec les autres							
Exemples	La ruche qui dit oui, A little market, A little épicerie	Amazon, Leboncoin, Ebay, vide-greniers, troc	Zilok, Eloue, Airbnb, Blablacar, Lyft, Youpjob, Taskrabbt... Crowdfunding sous forme de prêt avec intérêt...	Couchsurfing, SEL, cookening, voitures partagées, vestiaires partagés, co-Don : Freecycle, donnons.org, crowdfunding (don)	Réseaux sociaux (youtube, twitter, flickr), blogs, forums, pétitions en ligne...	Wikipedia, logiciels libres et open source, conception ouverte à partir d'imprimantes 3D...	Habitat participatif, colocation, crèches familiales, AMAP, les associations...

 concerne l'ensemble des initiatives  concerne une partie seulement des initiatives  ne concerne pas ces initiatives

Source : CREDOC, Daudey et Hoibian, 2013

Nous avons affiné notre définition en 2017 du champ "co" en proposant de ne pas se limiter aux caractéristiques d'implication et de présence d'un projet commun, mais en leur ajoutant une exigence d'objectif commun d'intérêt général. Les bénéfiques pour la société (en termes

de lien social ou environnementaux par exemple) ne sauraient – à notre sens - être considérés comme des à-cotés du coopératif, ils en sont la substantifique moelle.

Simon Borel, David Massé, Damien Demailly (2015) mettent en avant la nécessité d'intégrer dans la définition du champ collaboratif **l'objectif recherché**.

*« L'épreuve des faits montre donc que la consommation collaborative ne tient pas toutes ses promesses économiques, sociales et environnementales, ce qui nous amène à nuancer l'utopie de certains gourous ou les promesses publicitaires séduisantes de certaines initiatives. Cependant, cela n'empêche pas certaines plates-formes d'être des modèles alternatifs : mais généralement, c'est parce que ces plates-formes et leurs développeurs ont mis les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de leur démarche, parce que la création de liens sociaux ou la lutte contre le « gaspillage » ne sont pas des cobénéfices éventuels, mais l'objectif même de leur initiative. [Borel et al., 2015, p17]*

Cette proposition ne fait pas aujourd'hui consensus : nombreux intègrent dans le champ collaboratif les pratiques mobilisant des modes de coopération quelles que soient les finalités. Valérie Peugeot propose par exemple la définition suivante : *« La consommation dite collaborative, dépouillée de ses promesses comme de ses critiques, présente selon nous trois caractéristiques : elle résulte de transactions, marchandes ou non, entre offreurs et demandeurs ; tout ou partie des offreurs sont des particuliers et non des professionnels ; ces transactions sont médiées par un dispositif numérique en ligne, que nous appellerons plate-forme. »* L'Union européenne utilise indifféremment les termes d'économie du partage ou économie collaborative en les définissant comme *« l'offre, l'échange ou l'utilisation de services entre particuliers par le biais de plateformes en ligne »*.

Mais d'autres semblent la rejoindre. Sophie Dubuisson-Quellier (2014) indique ainsi

*« Aujourd'hui, les expériences sont très nombreuses et diversifiées [...] Le premier aspect important de ces démarches est lié à leur forte dimension sociale. En effet, les consommateurs s'y investissent non seulement pour les intérêts économiques ou écologiques qu'ils voient en elles, mais aussi pour retrouver la nature fondamentalement sociale de la pratique de consommation. La relation marchande est alors pensée comme en rupture avec une relation économique considérée comme dépersonnalisée, distante et froide. Le lien d'échange, qu'il concerne l'échange marchand, le prêt ou même le don, doit redevenir le support d'une relation sociale que les individus souhaitent réinvestir avec force. » [Dubuisson-Quellier, 2014, p.29]*

Benoit Heilbrunn (2016) la rejoint et distingue la notion « d'accès » présente dans l'économie de pair à pair de celle de **partage avec une dimension altruiste**.

*« Le partage externe (sharing-out) qui consiste au fait de diviser des ressources entre différentes parties avec une claire distinction entre la sphère personnelle et la sphère sociale; si bien qu'il n'y a pas dans ce cas d'expansion émotionnelle et symbolique en dehors de la sphère familiale. Ce partage externe s'illustre dans des pratiques collaboratives d'auto-partage comme Zipcar pour lesquelles les individus ont accès à des voitures qu'ils ne possèdent pas, qu'ils partagent avec d'autres et qui sont essentiellement guidés par des motivations utilitaires. À ce type de pratiques s'oppose le **partage interne (sharing in) qui renvoie à des motivations sociales, émotionnelles et altruistes**. Partager un repas ou faire du book dropping sont des exemples de telles pratiques par lesquelles l'individu cherche à élargir les frontières de son espace privé à travers un acte intime de partage. »*  
[Heilbrunn, 2016, p48]

Dans le champ du travail, la notion de **finalité** est aussi convoquée « Il [le travail collaboratif] peut alors se définir comme le fait de travailler ensemble pour réaliser collectivement un projet » (Gangloff-Ziegler, C.,2009). Une vision qui dépasse le modèle de la « peer-production » ou économie du pair à pair reposant sur l'idée d'échanges entre particuliers : Avec l'idée que « **l'objet de la collaboration est de créer une vision partagée et des stratégies articulées pour faire émerger des intérêts communs dépassant les limites de chaque projet particulier**» (Chrislip, 2002).

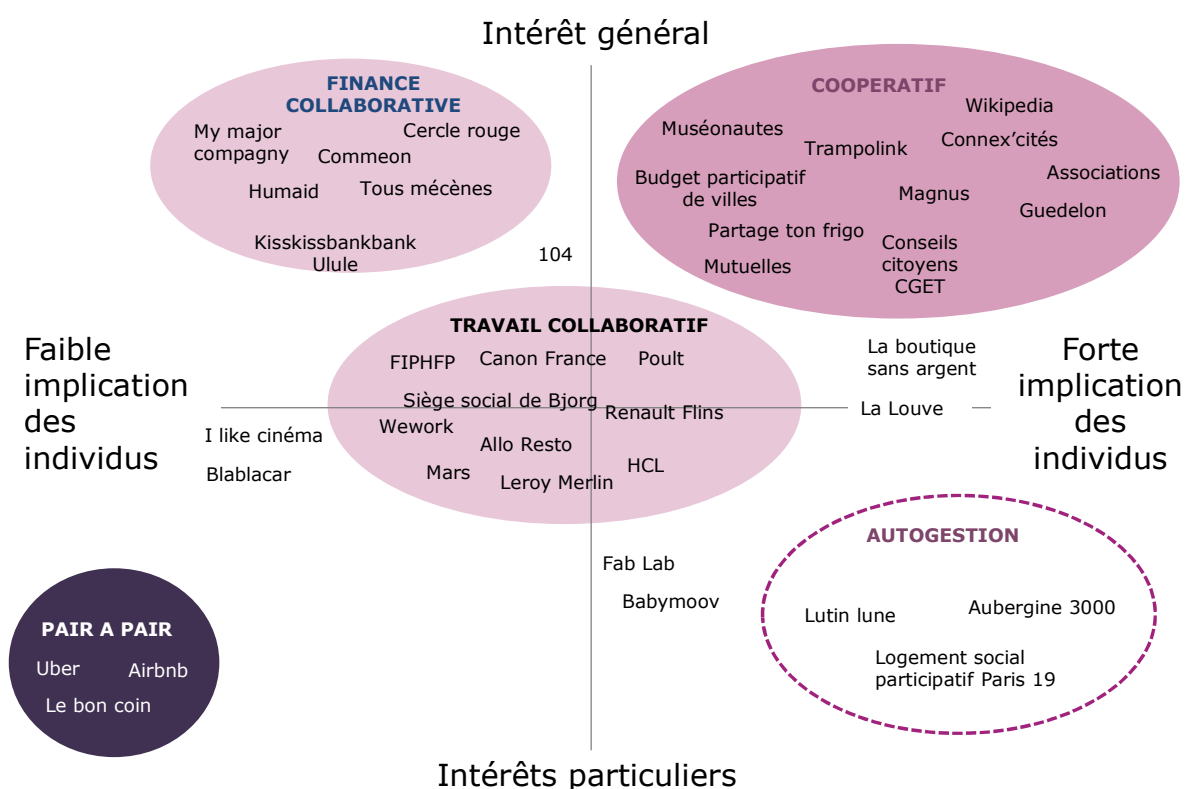
Notre étude s'est appuyée sur l'analyse de trente initiatives, dans trois champs très différents (travail, culture, politiques sociales) pouvant se revendiquer de la sphère collaborative et repérées par les étudiants du M2 du Master Marketing et Etudes de l'école du Management de l'innovation à Sciences Po (la liste précise des étudiants figure dans le document t.). Cette analyse est évidemment partielle, tant dans les initiatives étudiées, que dans les champs choisis (de nombreux autres auraient pu être inclus). Les initiatives choisies ne doivent pas nécessairement être lues comme les exemples les plus emblématiques dans chacun des domaines étudiés. En revanche, leur analyse a permis **d'affiner les concepts à l'épreuve de l'existant** en 2017. Les champs ont été choisis de manière arbitraire, les initiatives repérées par les étudiants comme étant, de prime abord, collaboratives. Les initiatives ont ensuite été étudiées dans le détail.



Puis une fois tout le matériau réuni, un travail de structuration de l'univers du collaboratif ainsi étudié a permis de dégager deux grandes dimensions structurantes :

- Une première dimension distinguant le **niveau d'implication** des individus (rejoignant ainsi l'analyse du CREDOC en 2014)
- Une deuxième dimension portant sur la **finalité** des projets en distinguant les projets ayant une dimension utilitariste et tournée vers l'intérêt personnel de ceux ayant une **vocation sociétale avec une portée d'intérêt général**, dépassant celui des participants.

**Graphique 73 – Une typologie de l'univers dit « collaboratif » à partir de l'étude de 30 initiatives en 2017**



Source : Hoibian, et alii., 2017

Une typologie en cinq groupes a ainsi été proposée. Nous ne détaillerons pas ici les trois premiers mais nous intéresserons aux deux derniers, qui offrent des pistes de lien social renouvelé, donnant une place au processus d'individualisation, en intégrant les singularités et individualités.

Le quatrième groupe rassemble des initiatives qui nous paraissent **intégrer une philosophie coopérative**. Il s'agit d'initiatives mobilisant à la fois très fortement les individus, et avec une forte portée sociétale.

Plusieurs caractéristiques sont réunies :

- Les personnes sont **engagées**. Marqueur de cet engagement fort, toutes les initiatives ici rassemblées nécessitent un **investissement en temps**, denrée rare dans une société de l'hyperactivité.
- Les individus sont considérés comme **autonomes et responsables**. Par exemple Trampolink met en relation des individus souhaitant sortir de la précarité et mettre en place un projet professionnel avec des personnes souhaitant donner de leur temps, une forme de coaching ou un don financier pour agir contre la précarité.
- Le projet a dans sa finalité même, une notion **d'utilité sociale et d'intérêt général**. En cela le coopératif se distingue très fortement du « pair à pair » mobilisant les mêmes modes d'organisation mais avec une finalité essentiellement utilitariste (les questions sociales, environnementales, etc étant des bénéfices secondaires).

Wikipédia, encyclopédie libre et collaborative, a pour vocation d'améliorer le savoir ; les budgets participatifs des villes ont pour objectifs un processus de démocratisation des décisions au niveau local, Muséonautes est un site de partage sur la région Normandie; qui permet de prendre connaissance du patrimoine muséographique de Normandie (vocation culturelle); et où les individus peuvent contribuer à l'enrichissement des données relatives aux images et objets de collection ; etc.

Nous avons mesuré partiellement, via l'enquête Conditions de vie et Aspirations de juin l'ampleur de certaines de ces pratiques. 5% de la population déclarent avoir au cours des 12 derniers mois participé à des projets comme Wikipedia ou OpenStreetMap, en **apportant leur connaissance ou des données personnelles**. 4% ont participé activement à la conception **d'un projet d'intérêt général** en soumettant un projet dans le cadre du budget participatif de la ville de Paris, de la ville de Rennes **ou d'ailleurs, en lançant un projet** sur une plateforme de finance participative, etc.

## Graphique 74 – 8% ont déjà participé à un projet citoyen ou des projets comme Wikipédia en 2017 – 30% pourraient le faire

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 ans et plus



5% ont déjà participé activement à un projet citoyen (ex : budget



4% ont déjà participé à des projets comme Wikipédia ou OpenStreetMap (2)/ 21% pourraient le faire

Source : CRÉDOC, enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », juin 2017, en face à face

Les intitulés exacts étaient (1) Participé activement à la conception d'un projet d'intérêt général en soumettant un projet dans le cadre du budget participatif de la ville de Paris, de la ville de Rennes ou d'ailleurs, en lançant un projet sur une plateforme de finance participative, etc. (2) Participé à des projets comme Wikipedia ou OpenStreetMap, en apportant votre connaissance ou des données personnelles

Le cinquième groupe s'apparente à des initiatives d'**autogestion**. L'ADEME en propose une définition dans le champ du logement : Les habitants sont en charge de l'organisation de certaines opérations ou actions. Ils décident de manière autonome des actions à mener, par exemple pour la réalisation d'un ensemble de logements (cf. la Loi ALUR de 2014, chapitre VI : Créer de nouvelles formes d'accès au logement par l'habitat participatif).

Il s'agit d'initiatives **très impliquantes** au sein desquelles les individus ont une participation récurrente et à de nombreuses phases du processus. Ces projets se déploient généralement à **une échelle beaucoup plus restreinte** que les projets collaboratifs (très locale et concerne généralement peu de personnes) et les bénéfices associés aux projets profitent essentiellement

aux participants directs impliqués dans le projet. On citera comme exemple emblématique Aubergine 3000 et un logement social participatif du bailleur social de Paris 19.

On retrouve dans ces initiatives des objectifs **financiers**. Par exemple, en impliquant les locataires dans l'entretien de l'immeuble (projet logement social Paris19), ceux-ci y sont plus globalement attentifs, avec à terme l'objectif d'aller vers un modèle "zéro charges après l'eau et l'électricité", permettant un réel gain de pouvoir d'achat pour les participants, et possiblement des économies pour le bailleur.

Ceux-ci sont systématiquement assortis à des objectifs de lien **social**. Par exemple le

logement participatif a pour objectif de tisser des liens entre les voisins. Et à des objectifs de **responsabilité et autonomie** accrue des participants.

**Logement social participatif Paris 19** Logement concernant 6 appartements sur deux étages. Le bailleur Batigères a sélectionné 6 foyers parmi 149 candidatures, sur des critères de ressources, de composition familiale mais surtout de motivation à s'intégrer dans le projet. Les locataires sont impliqués à toutes les étapes de la vie de l'immeuble. Pendant les travaux : visites du chantier, participation à des ateliers bricolage pour apprendre "l'utilisation et l'usage de l'immeuble", élaboration d'une charte sur les droits et les devoirs de chacun. Une fois installés : gestion de l'entretien des parties communes et des déchets ménagers en mettant en place un planning de répartition des tâches.

Depuis 2017, date de nos travaux, se développent de nouvelles plateformes de type coopératif<sup>34</sup>. Celles-ci se situent aux antipodes de la logique du capitalisme de plateforme dénoncé par Sarah Abdelnour et Dominique Meda (2019) qui décrivent « *Les nouveaux travailleurs des applis* » qui « *se pensent davantage comme concurrents que comme solidaires.* ». Florian Forestier (2019) décrit ainsi ces plateformes coopératives alternatives comme s'appuyant sur un certain nombre de principes : gouvernance inclusive, valeur partagée, éthique des données, production de communs, coopération entre les membres. Elles sont aujourd'hui très marginales mais laissent supposer un potentiel, notamment pour des services d'intérêt général via l'association de la société civile avec la puissance publique.

---

<sup>34</sup> Voir par exemple le collectif [platform.coop](https://platform.coop), ou en France Plateformes en commun, ou l'organisation Shareable

### Encadré 7 - Récapitulatif des différents concepts

<p><b>Coopératif (cœur du collaboratif)</b></p> <p>Nous proposons la définition suivante à la société coopérative « association de nombreuses personnes engagées qui souhaitent atteindre un but utile et commun avec pour mode opératoire une coopération entre acteurs responsables »</p> <p>La définition choisie permet d'affiner les définitions souvent mobilisées et impliquant uniquement la participation en y introduisant <b>la notion de responsabilité et d'engagement fort des participants vers une finalité sociétale</b>, aujourd'hui souvent tournée vers des considérations environnementales ou sociales.</p> <p>Au cœur de l'univers on pourra citer des projets ayant trait au savoir (Wikipédia), à l'amélioration des villes et à la démocratisation des décisions (budgets participatifs de villes), etc.</p> <p>L'autogestion (du grec autos, « soi-même », et « gestion ») consiste, pour un groupe d'individus à prendre les décisions concernant ce groupe par l'ensemble des personnes membres du groupe. Ces processus sont <b>très impliquants</b>, concernent généralement <b>un nombre plus restreint de participants</b> et où les résultats des processus d'autogestion bénéficient <b>en premier lieu à leurs participants</b>.</p>	
<p><b>Economie de pair-à-pair</b> Source : CREDOC</p> <p>Cette économie s'appuie sur l'échange entre particuliers, sans intermédiaire à l'exception d'une possible plateforme d'échanges. Ces échanges reposent souvent (mais pas obligatoirement) sur les outils numériques qui permettent d'atteindre un seuil critique en-dessous duquel l'échange entre pairs n'est pas efficient. La finalité de ces actions est en priorité la satisfaction de besoins personnels, avec parfois des externalités positives pour la société (lien social, environnemental, économie des ressources, etc)</p>	<p><b>Économie de la fonctionnalité</b> Sources : Bourg et Buclet (2005) et <a href="http://economiedelafonctionnalite.com">economiedelafonctionnalite.com</a></p> <p>C'est un système qui consiste à remplacer la vente d'un bien par celle de la vente de l'usage du bien. Ce système entraîne le découplage entre la valeur ajoutée du bien et la consommation d'énergie et de matières premières que ce bien a nécessité.</p> <p>Exemples : mise en location d'imprimantes par Xerox, mise en partage de voitures par BMW .</p>
<p><b>Économie sociale et solidaire</b> Source : CEDEF, Ministère des finances et des comptes publics</p> <p>Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent. Le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.</p> <p>Exemples : Mutuelles, associations, l'École de la deuxième chance, Les restos du cœur, Le secours catholique...</p>	<p><b>Économie circulaire</b> Source : CREDOC / ADEME</p> <p>C'est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire est basée sur 6 éléments principaux : l'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables, une exploitation des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement, l'écoconception et la production propre, une consommation respectueuse de l'environnement, la valorisation des déchets en tant que ressources et le traitement des déchets sans nuisance.</p> <p>Exemples : les vélos et voitures en partage ;</p>

Pour agir ensemble, et vivre dans une société cohésive, il nous semble que les individus ont besoin de deux dimensions :

- une dimension téléologique, décrite par Durkheim dans son individualisme moral consistant dans un but commun, un imaginaire, qui offre une perspective et un avenir désirable. Comme le dit très bien François Dubet

*“ Pour payer ses impôts de bonne grâce, pour accepter de fréquenter les autres, pour vouloir être éduqués ensemble, pour avoir suffisamment de civisme et d’engagements réciproques au prix de sacrifices, **il faut avoir quelque chose de commun avec les autres**. Il faut se sentir membre de la même société et percevoir cette société, aussi vaste et complexe soit-elle, comme une **communauté**. Pour me sentir vraiment égal aux autres et pour désirer l’égalité des autres, il faut que je me reconnaisse en eux et que je les perçoive, plus ou moins confusément, comme des « frères » dont le sort me touche émotionnellement et me concerne pratiquement. **L’imaginaire et les sentiments de solidarité** sont une des conditions de déploiement de l’égalité.” [Dubet, 2014, p297]*

- un **mode opératoire concret** qui offre un cadre aux interactions et liaisons entre individus. “C’est là l’apport décisif de la théorie des « acteurs-réseaux » et de quelques autres : les sociétés sont de pures constructions sociales dans lesquelles **les outillages comptent plus que les intentions** et les controverses plus que le consensus.” (Dubet, 2010)

### *La coopération comme mode opératoire*

Le modèle coopératif que l’on peut trouver au sein de l’univers collaboratif offre des modalités **concrètes d’outillage entre individus**. Les individus y apportent leurs compétences, énergies, et sont reconnus pour leur singularité dans le collectif qui offre ainsi un espace de reconnaissance au processus d’individualisation. En coopérant avec autrui, chacun peut à la fois continuer à se construire et également obtenir une reconnaissance d’autrui. Concrètement ce modèle puise ses sources théoriques dans la théorie des communs, troisième voie entre une économie dirigiste et une économie libérale.

La **théorie des communs** puise ses premières références chez Garrett Hardin (1968) qui s’intéresse aux « biens communs » définis comme des biens partagés par une communauté et dont la surexploitation peut réduire, voire anéantir, le stock, telles les ressources naturelles que sont l’eau, l’air, les pâturages, les zones de pêche, etc (Cf. tableau ci-dessous). Les individus rationnels sont amenés à surexploiter les biens communs et donc à les appauvrir, voire à les

anéantir par la seule défense de leur intérêt individuel. Cette « **tragédie des communs** » peut être illustrée par l'exemple de la surpêche : les pêcheurs ont individuellement intérêt à ponctionner la ressource commune en grande quantité pour leurs gains individuels alors que la ressource s'amenuise et qu'à terme, il n'y aura plus de poisson pour aucun d'entre eux. Garrett Hardin, dans la lignée de la théorie économique traditionnelle, répond à ce type de problème soit par la **privatisation** des biens (la suppression du bien commun), soit par **l'intervention de l'État** (appropriation, gestion, régulation étatique...).

**Elinor Ostrom**, sur le devant de la scène depuis son prix Nobel (2009), bat en brèche cette théorie. L'auteure montre en partant de très nombreuses études de cas menées dans différents pays en partenariat avec de multiples équipes universitaires (comme par exemple la gestion par les agriculteurs des systèmes d'irrigation au Népal ou celle des forêts par les acteurs locaux dans différents endroits de la planète) que le marché ou l'État ne sont pas les seules alternatives.

**Tableau 32 - Classification des types de biens, selon Elinor Ostrom**

		Capacité d'exclusion (capacité à exclure l'usage du bien à autrui)	
		Faible	Forte
Rivalité (l'utilisation de la ressource réduit le stock disponible)	Faible	Bien public (éclairage public, défense nationale, météo...)	Bien de péage (autoroute, club privé, théâtre...)
	Forte	<b>Bien commun</b> (ressources naturelles : lac, forêt, air, pâturage communal / réseaux sociaux, Wikipedia, logiciels libres...)	Bien privé (logement, vêtements, ameublement, automobile, alimentation ...)

Source : CREDOC à partir d'Elinor OSTROM et Eloi LAURENT, 2012, *op. cit.*

Lecture : L'éclairage des rues est un « bien public » : il est difficile d'empêcher une personne de bénéficier de l'éclairage public (principe de non-exclusion) et le fait de bénéficier de l'utilisation de l'éclairage par une personne ne gêne pas les autres (principe de non-rivalité). Un lac est une « ressource commune » : il est difficile d'interdire à une personne d'aller y pêcher (non-exclusion) mais la pêche des uns réduit la ressource pour les autres (rivalité)

D'autres gestions basées sur une **communauté d'individus** peuvent se mettre en place et ce dans la durée. Cette gestion horizontale et par le « bas » des biens communs peut aboutir selon Elinor Ostrom à des systèmes stables et efficaces et, en outre, plus efficaces que les solutions proposées par la régulation publique ou le marché. Ces systèmes s'appuient essentiellement sur **l'échange entre particuliers, hors État et hors marché**. Elinor Ostrom constate, à partir de ses observations que, « *le simple fait de permettre à ces individus de pouvoir communiquer entre eux sans même que cette parole ne les engage (cheap talk), permet de réduire la*

*surexploitation [des ressources communes] et d'augmenter les gains communs* » (Ostrom, Laurent, 2013). Ce constat rejoint une des idées fondatrices de l'économie collaborative, à savoir **qu'un simple échange d'informations entre individus permet d'améliorer le bien commun**. L'approche d'Elinor Ostrom n'est pas d'élaborer un nouveau modèle applicable à tous les biens communs mais plutôt, grâce au recensement de dizaines de cas, qui sont selon elle tous des cas particuliers, indissociables de leur histoire et de leur contexte, de donner les conditions pour que l'auto-organisation des communautés soit possible.

La chercheuse pose ainsi **huit principes** pour la gestion des communs qui peuvent servir de guide à la mise en place d'une coopération entre individus :

- des **limites** nettement définies des ressources et des individus qui y ont accès (qui permettent une exclusion des entités externes ou malvenues)
- des **règles** bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs des individus rassemblés
- un système permettant aux individus de **participer régulièrement** à la définition et à la modification des règles (faisceau de droits accordés aux personnes concernées)
- une **gouvernance** effective et redevable à la communauté vis-à-vis des appropriateurs
- un système gradué de **sanction** pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté
- un système peu coûteux de **résolution des conflits**
- une auto-détermination **reconnue** des autorités extérieures
- S'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux de projet qui prend toujours pour base ces bassins de ressources communes.

Depuis, la mise en place et les facteurs concrets de réussite ou d'échec font l'objet de différentes recherches, dont celles de l'économiste Benjamin Coriat notamment, ou ceux élaborés dans le cadre du programme européen « Enacting the commons », qui mobilisent des dimensions plurielles, au carrefour de la sociologie, du droit, de l'économie, des sciences politiques.

Jean-Marie Harribey (2011) critique ce qu'il appelle un « énorme flou conceptuel » autour de l'approche dichotomique biens communs/ biens privés. Selon lui, la qualité d'un bien (commun, public, privé, etc.) n'est pas une caractéristique intrinsèque du bien mais une **construction sociale**, qui dépend de décisions et de choix politiques et peut évoluer dans le temps. La



musique, par exemple, peut être selon les cas un bien privé (achat d'un CD ou abonnement à un site de téléchargement), soit un bien public le jour de la fête de la musique. D'autres biens sont difficiles à classer. Prenons le cas des crèches : le nombre de places disponibles dans une crèche est limité (rivalité forte) et l'accessibilité de la crèche est facilement contrôlée par le personnel de la crèche (capacité d'exclusion forte) et pourtant on ne peut considérer une crèche comme un bien privé.

Les travaux d'Ostrom ont, malgré une réticence d'une part non négligeable de la discipline économique, transformé les relations des économistes à leur science. Ses travaux permettent de comprendre l'émergence des initiatives d'économie coopérative en mettant en avant, outre la privatisation et la forte implication de l'État, une **troisième voie de gestion des ressources par les utilisateurs eux-mêmes**.

Les travaux de Robert Axelrod et William Hamilton, s'appuyant sur une approche méthodologique complètement différente (la théorie mathématique des jeux) aboutissent à des principes et conditions nécessaires à la coopération très proches de ceux mis en évidence par Elinor Ostrom. En particulier soulignons la nécessité de **poser des limites et des sanctions** aux comportements non coopératifs pour que la coopération puisse se mettre en place.

La stratégie qu'ils dénomment « **donnant-donnant** » (tit-for-tat) consiste dans une coopération conditionnelle : le joueur A coopère, puis si son partenaire de jeu B le trahit, le joueur A trahit à son tour, afin de réprimander la trahison. Mais le joueur A ne poursuit pas ensuite dans cette voie et reprend, dès le tour suivant, un mode d'action coopératif. Avec ce mode opératoire, les auteurs défendent l'idée que la coopération peut émerger même dans un monde où tout le monde fait cavalier seul. Et leurs expérimentations montrent, qu'une fois établie, la coopération peut résister contre d'autres stratégies moins coopératives. Les chercheurs mettent en lumière des **facteurs présents dans l'environnement** des individus et favorisant la coopération, parmi lesquels nous citerons :

- **La temporalité** : plus les conséquences des actes se situent dans une perspective de long terme, avec des répercussions possibles pour le futur et plus les individus auront tendance à coopérer. A l'inverse, des échanges ponctuels favorisent les comportements de cavalier seul. L'accélération actuellement à l'œuvre dans la société de marché actuelle limite donc l'émergence spontanée de la coopération.

- **Des valeurs enseignées** : telles que le souci de l'autre, la réciprocité, la capacité de reconnaissance des stratégies du partenaire (savoir reconnaître quand le partenaire coopère). Des valeurs peu présentes aujourd'hui dans l'enseignement, ou en entreprise, nous y reviendrons succinctement.
- Des **systèmes de gain et récompense** plus importants pour les comportements coopératifs
- **Une structure sociale** favorisant les rencontres
- Une **règlementation** sévère pour favoriser la coopération, mais pas excessivement sévère pour assurer l'adhésion des participants

### *Un nouvel idéal*

En outre la coopération nous semble, au-delà d'un mode opératoire, constituer une forme de **nouvel idéal**, but commun propice à créer une forme d'unité.

Nous avons interrogé nos concitoyens sur la société à laquelle ils aspirent au travers de la question suivante « Pour vous, qu'est-ce que serait une société idéale ? Dites-moi tous les mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit ? »

Premier constat, peu (19%) restent réellement sans voix face à une telle question. Nos compatriotes ont donc une vision relativement claire de ce que pourrait être **une société idéale**.

La lecture du nuage de mots des réponses données est frappante. Se dégagent très clairement les trois volants de la **devise républicaine française**, avec une prime très nette à la notion **d'égalité** citée par un quart de la population, et de fraternité, parfois également convoquée avec la mention « solidarité » qui rassemble 22% des individus. 12% citent la liberté.

## Graphique 75 – La société idéale décrite par les Français

Pour vous, qu'est-ce que serait une société idéale ? Dites-moi tous les mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit ?

(Question ouverte – Plusieurs réponses possibles)



Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations ».

D'autres idées sont porteuses de sens. En miroir aux fortes craintes sécuritaires liées aux attaques terroristes ayant frappé la France depuis 2015, le fait de vivre en **paix**, sans guerre, dans un environnement serein est cité par 15%. Si les inquiétudes par rapport au chômage diminuent, la possibilité que chacun puisse avoir un **travail** et en vivre reste un horizon désirable pour 13%. Le travail rappelons-le est une valeur très importante pour nos concitoyens, et un support fort d'identité (Bigot, Daudey, Hoibian 2013, Meda, Vendramin, 2013). La valeur du **respect** (de l'homme, d'autrui) est évoquée par 12%. En miroir de la montée de la défiance, 11% aspirent à une société davantage dominée par la **confiance**, la bienveillance. Le **bonheur** est érigé en but par 10%.

D'autres valeurs sont portées par de plus petites franges de la population : la tolérance (7%), la sécurité (8%), la possibilité pour tous d'avoir des moyens de subsistance (7%), une société où le coût de la vie serait plus acceptable (8%), le respect de l'environnement (6%), une société juste (5%), l'honnêteté des dirigeants (5%) etc....

Au-delà de l'attachement au modèle républicain, **la place centrale de l'égalité et la solidarité** dans les réponses semble renvoyer également au concept de la **société liquide** développé par le sociologue anglo-polonais Zygmunt Bauman que nous évoquions en p.55 et suivantes. Celui-

ci décrit la société contemporaine comme une société de la mobilité, l'éphémère, la vitesse, la flexibilité : la société est liquide car les situations dans lesquelles les hommes se trouvent et agissent **se modifient avant même** que leurs façons d'agir ne réussissent à se consolider en procédures et habitudes.

Le tableau ci-après offre ainsi une proposition de lecture de la société idéale décrite par la population au regard de la grille conceptuelle de Bauman, que nous avons stylisé. Bauman oppose la société actuelle, dominée par une accélération des rythmes, une grande flexibilité, avec une société passée « solide » organisée autour d'institutions, dans un fonctionnement relativement figé mais protecteur et rassurant via l'existence de collectifs et d'un futur prévisible. Dans la société liquide actuelle, les individus disposent d'une liberté infinie mais parfois trompeuse, car tous n'ont pas les moyens d'en tirer profit. En rupture avec des idéologies structurantes, la société liquide offre principalement comme horizon la consommation de biens.

La **société idéale** proposée par nos concitoyens puise dans ces deux modèles enrichis par d'autres valeurs. Refusant de choisir entre sécurité et liberté, la population aimerait un monde offrant ces deux dimensions. Puisant dans l'idéal républicain, l'égalité est présentée comme un horizon désirable. Le modèle républicain est ainsi érigé comme un cadre rassurant permettant de concilier l'envie de liberté et d'autonomie et un socle sécurisant, étape incontournable pour un réel accès à cette liberté. Refusant tout à la fois un modèle centré sur des institutions, des collectifs structurés, un état fort, ou un modèle individualiste, régulé par le marché, la population met à l'honneur l'espoir de relations fondées sur la **solidarité et l'entraide, le partage**, voie perçue comme un moyen de conserver une société avec beaucoup de liberté aux individus, sans verser dans l'égoïsme et l'isolement.

Seule exception, le travail reste une des institutions de la société « solide » à laquelle nos concitoyens semblent se raccrocher. Le **travail** est rappelons-le en France, paré de nombreuses vertus et perçu comme le support tout à la fois de l'épanouissement personnel, de l'autonomie, de la création de lien social, etc.

Le travail semble également être considéré comme un repère renouvelé pour proposer après, le « croire » et « l'avoir », un nouvel horizon où « **le faire** », voire le « **faire ensemble** » fondent des supports identitaires renouvelés, pour reprendre l'idée proposée par le mouvement des « *Makers* » (Anderson, 2012) dont le mot d'ordre est *Do it yourself, do it with others* ». Il nous semble que ces différentes aspirations : égalité, solidarité partage, travail sont au cœur de la coopération, où chacun prend part à une œuvre en commun.

**Tableau 33 - La société idéale au regard du concept de société liquide**

	Paradigme de la société solide	Paradigme de la société liquide	La société idéale selon les Français
Valeur centrale	Sécurité	Liberté	Sécurité et liberté
Rapport au futur	Prévisible	Imprévisible Présent « jusqu'à nouvel ordre »	
Attitude par rapport aux inégalités	Protectrice	Inégalitaire	Egalitaire Et respectueuse
Souplesse	Figée	Changeante, flexible	Ordre républicain : liberté dans un cadre
Agents centraux	Structures collectives (école, famille, etc)	Individus	Solidarité/ fraternité
Liens sociaux	Liens structurels	Liens en réseau	
Mode de régulation	Etat, institution	Marché	Partage- entraide
Identité	Identité d'appartenance	Identité fluctuante	Identité républicaine et Identité autour du travail
Repères	Croire (idéologies)	Avoir (société de consommation)	Coopérer, Faire ensemble ?

Les utopies du début du XXème siècle ont longtemps été délaissées car très fortement associées au totalitarisme. Le philosophe français Miguel Abensour postule au contraire « *un monde sans utopie ? N'est-ce pas la définition possible du totalitarisme* » ? Et si, dans un monde centré sur le matérialisme économique, nos concitoyens se raccrochaient à la coopération comme une nouvelle utopie, afin d'apporter, en quelque sorte, des espoirs de réponses aux difficultés qu'ils traversent ?

Le tableau ci-après stylise et rappelle succinctement les différentes dimensions du paradigme de l'individualisation coopérative que nous proposons d'opposer à celui de l'individualisation compétitive, et leurs inspirations théoriques, que nous avons détaillées dans notre recherche.

**Tableau 27 - Tableau récapitulatif des dimensions sous-jacentes au changement de paradigme proposé**

Paradigme	Individualisation compétitive	Individualisation coopérative
Principe	La concurrence comme moyen et comme fin Valoriser les performances individuelles au sein d'une compétition idéalement libre et équitable.	La coopération comme moyen et fin en soi Valoriser la coopération des individus dans des collectifs intermédiaires poursuivant le bien commun
Liberté individuelle recherchée	« négative » : permettre à chacun d'atteindre l'indépendance en s'affranchissant du maximum de contraintes et déterminismes, avec pour seule limitation, la liberté d'autrui via le respect des lois (Berlin)	« positive » : permettre à chacun d'atteindre l'autonomie en choisissant les buts de son existence et en étant en capacité d'agir. Cet accomplissement passe par la participation à la collectivité (Berlin)
Bénéfices attendus pour les individus	Le moins possible de coercition, immiscion d'autrui, de contraintes extérieures	Contrôle sur son existence, accomplissement, constitution d'une identité, d'un sens à sa vie (Taylor), reconnaissance des individualités
Rôle principal des institutions	Garantir les conditions d'une juste concurrence Favoriser l'égalité des chances Limiter l'exclusion Garantir la justice et le respect des droits	Garantir l'autonomie des individus (capabilités - Sen) notamment via l'investissement social Favoriser la participation individuelle dans des collectifs S'engager pour le bien commun, défendre une éthique de la solidarité Rappeler aux individus les lois, devoirs, et exigences éthiques (Durkheim)
Mode de cohésion sociale	La multiplication des relations d'échange assure l'interdépendance entre individus La justice du système (via la méritocratie) et la garantie de la liberté et des droits individuels assurent la cohésion	La cohésion s'opère au travers de la participation de chacun à des collectifs intermédiaires (communautés d'action), poursuivant des objectifs d'intérêt général et par la recherche de consensus sur le bien commun
Bénéfices attendus pour la société	Créativité, innovation, progrès, amélioration perpétuelle, résultats rapides « Ordre spontané » (Hayek): la société bénéfice d'un ordre qui émerge spontanément comme résultat des comportements individuels, sans être imposé par des facteurs extérieurs	Recherche du « bien commun » (« individualisme moral » Durkheim) qui assure à la fois l'unité et la continuité de la vie collective Reconnaissance de chacun Cohésion sociale
Rapport au temps	Accélération continue	Ralentissement (temps nécessaire à la recherche de compromis)
Qualités enseignées, recherchées	Capacité d'adaptation, Rapidité, réactivité Créativité Efficacité Ruse Charisme, Confiance en soi	Capacité à chercher le compromis/à délibérer Implication Tolérance et acceptation d'autrui Réciprocité, souci de l'autre Humilité/ remise en question /Acceptation des erreurs
Figures valorisées	Entrepreneur, créateur, leader, décideur, génie	Intelligence collective, gouvernance partagée, faire ensemble
Théorie économique	Libéralisme économique (Smith)	Théorie des communs (Ostrom)
Acteurs dominants	Individus, entreprises, Etat	Associations, coopératives, mutuelles, société civile, corps intermédiaires, initiatives coopératives 2.0 + Etat régulateur et « rendant capable »

Effets pervers/risques	Inégalités grandissantes Individualisation de l'échec (Dubet) Inflation de la demande de droits et du sentiment d'invisibilité Méfiance en autrui/ repli Montée du radicalisme Usage excessif des ressources (humaines, naturelles) Absence d'éthique, affaiblissement de l'Etat (Donzelot) Fragilisation de la cohésion sociale	Difficultés/ impossibilité ? à capabiliser tous les individus Lenteur des processus de décision et de production de résultats Difficulté de mise en place, de pérennité Difficulté/impossibilité ? à trouver un consensus sur la définition du bien commun Chronophage (consommateur de temps) Repli sur un seul collectif intermédiaire (communauté, territoire, entre-soi) et/ou conflits irrémédiables entre les différents collectifs Passager clandestin (Oison, 1968) <sup>35</sup>
------------------------	---	---

### *Les défis posés à la coopération*

L'émergence d'initiatives coopératives ne laisse pas de poser plusieurs questions et enjeux.

Le premier enjeu est celui de la démocratisation

Les quelques données présentées de profil socio-démographiques des personnes impliquées dans des actions coopératives convergent vers deux types de population pour l'instant très circonscrits : des **populations aisées, diplômées, habitants de l'agglomération parisienne et d'autres part des publics jeunes**. Si ce deuxième public donne des signes encourageants pour la diffusion de cet univers à l'ensemble de la société française, la portée actuelle des projets étudiés soulève plusieurs questions.

---

<sup>35</sup> Le mécanisme du passager clandestin (Oison, 1968) consiste à supposer que plus un groupe sera important, moins la contribution marginale sera sensible, et plus les individus pourront être tentés de rester en retrait si le rapport entre le coût et le bénéfice individuels de l'action collective est ainsi plus favorable.

**Tableau 34 - Proportion d'individus ayant réalisé deux types d'action dans le cœur du champ collaboratif**

- Champ : ensemble de la population de 18 ans et plus, en % -

		ont déjà participé activement à un projet citoyen	pourraient le faire	ont déjà participé à des projets comme Wikipédia ou OpenStreet Map	pourraient le faire
Ensemble de la population		5	25	4	21
Sexe	. Homme	6	27	7	26
	. Femme	4	22	2	17
Âge	.18-24 ans	3	33	8	31
	.25 à 39 ans	5	31	7	27
	.40 à 59 ans	4	28	4	23
	.60 à 69 ans	5	19	2	13
	.70 ans et plus	6	9	1	10
Diplôme	. Aucun, Cep	3	7	1	6
	. Bepc	3	18	2	16
	. Bac	5	23	3	19
	. Diplôme du supérieur	8	42	9	36
Profession	.Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	8	21	7	18
	.Cadre et profession intellectuelle supérieure	9	50	10	43
	.Profession Intermédiaire	4	33	6	30
	.Employé	2	22	3	19
	.Ouvrier	3	18	4	18
	.Personne au foyer	5	22	2	14
	.Retraité	6	14	1	12
.Autre inactif	4	41	8	33	
Typologie des niveaux de vie	. Bas revenus	4	20	3	18
	. Classe moyenne inférieure	3	20	3	16
	. Classe moyenne supérieure	5	24	5	23
	. Hauts revenus	6	36	6	31
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants	4	17	3	17
	. De 2 000 à 20 000 habitants	5	23	4	20
	. De 20 000 à 100 000 hab.	4	23	4	18
	. Plus de 100 000 habitants	4	23	3	22
	. Paris et aggl. parisienne	8	39	8	30

Source : CRÉDOC, enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », juin 2017

Si elles restent réservées à des élites et à une forme **d'entre soi** peut-on réellement dire que ces projets répondent à leur finalité de coopération citoyenne ? Cet élément est confirmé par le **manque de communication** entourant beaucoup d'initiatives étudiées dans notre recherche : le manque de communication est-il lié à des difficultés



logistiques/organisationnelles/financières ... ou à un désir inconscient d'une impossibilité à réellement intégrer le plus grand nombre ?

La coopération prônée dans les projets étudiés est-elle réelle ou surtout à portée **symbolique** : prenons l'exemple de Connex'Cités, ayant pour objectif un échange des compétences, on constate que l'échange est parfois à sens unique. Ces initiatives relèveraient alors d'une dimension plus **caritative** que collaborative.

Comment gérer la dynamique contradictoire d'un projet commun bâti à partir des compétences et des désirs des participants, et qui doit continuer à la fois à être porté et réalisé concrètement par **une base sans cesse renouvelée de participants dans le temps** ? **Est-il réellement aisé d'y entrer** une fois que la communauté est bien installée, bien établie, peut-on réellement jouer le même rôle que celui joué par les personnes ayant été à l'initiative du projet ?

Comme l'expliquent Valérie Guillard et Dominique Roux la collaboration implique de mobiliser une **nouvelle ressource rare celle du temps**. Donner de son temps est ainsi une forme d'engagement très fort dans une société de l'intensification du temps. Peut-on espérer que des **publics en situation difficiles soient réellement en mesure** de s'intégrer dans ce type de projet ?

La place de **l'Etat** pourrait alors être d'accompagner les publics fragiles dans l'insertion dans de tels projets, de garantir la possibilité réelle d'inclusion dans les initiatives collaboratives.

Le deuxième est une remise en question profonde des compétences à valoriser et développer

Le Conseil européen de Lisbonne souligne le fait que «construire l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, c'est faire reposer la compétitivité et la croissance sur le développement et la mise en valeur des **capacités cognitives et professionnelles des personnes**» (2003).

Pour se développer et produire les bénéfices attendus la société coopérative repose elle aussi sur **les initiatives et la capacité à agir des citoyens**.

Nombreux sont les commentaires et débats qui entourent l'école et les savoirs qui doivent y être dispensés. Si le monde de demain souhaite réellement aller vers une société coopérative, deux

dimensions essentielles sont à favoriser et accompagner : **la confiance en soi, et la coopération.**

En effet un des obstacles au travail collaboratif est le fait de ne pas se sentir légitime dans ses apports et/ou de redouter le regard critique des autres intervenants, voire même de craindre nuire à l'édifice en faisant des « erreurs ». **Favoriser la confiance des individus en eux-mêmes** via des systèmes d'encouragement plutôt que des systèmes punitifs et de sanction, **accepter les erreurs** (nécessairement liées à l'ouverture à des néophytes) expliquer qu'elles ont leur place car elles permettent en retour la participation du plus grand nombre et *in fine* une plus grande richesse d'idées est une étape essentielle.

Le deuxième obstacle est la focalisation sur la performance individuelle, le classement plutôt que la valorisation des réussites collectives.

Dans leurs travaux, Yann Algan, Élise Huillery et Corinne Prost (2018) montrent un « retard français en matière de compétences comportementales telles que la confiance en ses propres capacités, l'estime de soi, l'anxiété, et la persévérance, et en matière de compétences sociales telles que la coopération, le respect ou la tolérance. (...) De même, les relations hiérarchiques dans les entreprises sont plus verticales et plus conflictuelles que dans les autres pays européens, avec un impact déterminant sur la productivité, l'innovation et la croissance, mais aussi sur le niveau de bien-être en France ». Les auteurs déplorent également que le système éducatif français ne parvienne pas à **développer le sens du collectif**, et indiquent plusieurs pistes de refonte des méthodes pédagogiques visant à intégrer davantage les valeurs et modes opératoires de la coopération.

Le troisième enjeu est celui des modalités **de mise en place concrète** du rôle de l'Etat pour impulser cette dynamique de la coopération, et la participation des individus. Une piste concrète pourrait être pensée sur le mode de l'impôt. Aujourd'hui les dispositifs d'engagement en Europe, qu'ils soient obligatoires ou volontaires (Service civique, volontariat), sont destinés essentiellement aux jeunes. Une piste pourrait constituer dans la mise en place d'un **service citoyen obligatoire**, au sein de collectifs aux missions d'intérêt général (associations, etc), et **concernant toutes les personnes majeures, quels que soient leurs âges (jeunes et moins jeunes).**

Les modalités concrètes posent évidemment de multiples questions : quelle durée prévoir (un mois tous les ans, six mois tous les dix ans, etc), comment indemniser les participants ?, quel impact sur les entreprises et l'activité économique ? Quelles modalités d'exemption pour les personnes en incapacité ? Quels organismes et structures agréer etc ? Comment opérer l'adéquation entre les envies des individus et les besoins de la société ?

Mais il nous semble qu'un tel dispositif aurait plusieurs vertus permettant de créer un cadre propice à une individualisation coopérative :

- Chaque personne serait, de manière obligatoire, insérée dans un collectif organisé sur le mode coopératif ce qui offrirait à chacun une possibilité d'« *apprendre à l'aimer [la vie collective ...] en la vivant* » (Durkheim, 1925)
- Chacun individu se sentirait utile par rapport à la société, et obtiendrait ainsi une forme de reconnaissance et de valorisation
- Dans une mécanique réciproque, la collectivité devrait ainsi faire l'effort d'intégrer et de trouver une utilité à chacun
- En agissant pour une cause d'intérêt général, via des organismes intermédiaires, l'individu se trouverait aussi bien attaché à la société dans son ensemble
- Ces moments favoriseraient un sentiment d'égal investissement via une participation en temps, idées, énergies, travail, offrant une source de redistribution et d'effort envers le collectif autre que monétaire
- Ce service favoriserait la rencontre entre des milieux sociaux différents, et ainsi aiderait chacun à mieux percevoir la diversité des situations, opinions, contraintes, limitant les mécanismes de repli
- Des missions d'intérêt général pourraient ainsi être menées

Le respect et l'attention portée aux singularités, le repositionnement de l'Etat en accompagnateur pour donner aux individus les capacités de faire des choix, et en animateur de la société autour de buts et d'objectifs communs, la valorisation d'un modèle de société coopératif plutôt que compétitif nous paraissent constituer trois pistes prometteuses, intégrant le processus d'individuation à l'œuvre, et œuvrant pour une cohésion sociale renouvelée.

## V- CONCLUSION ET DISCUSSION

### 5.1 CONCLUSION

---

Le processus d'individualisation, qui place l'individu comme valeur suprême de la société et valorise la quête de soi, n'est pas constitutif du XXème siècle. On trouve des traces à toutes les époques de l'aspiration profonde de l'individu à la liberté individuelle et à la dignité. Ce processus a toutefois connu une étape importante à la fin du XXème siècle en liaison avec de nombreux bouleversements, pour certains, tout à la fois causes et conséquences de l'individualisation : perte de légitimité des institutions, affadissement du modèle salarial, remise en cause de différents espaces de socialisation : entreprise, famille, école, syndicats, associations, changement du rapport au temps, longévité accrue, mondialisation, progression des inégalités.

La recherche de l'identité personnelle, à construire et à raconter, devient alors le seul refuge dans un univers mouvant. Nous en voyons de nombreux signes dans l'enquête Conditions de vie. Le corps est perçu par une partie importante de la société (catégories aisées et jeunes) comme un support identitaire qu'il convient d'améliorer et dont les limites biologiques sont appelées à sans cesse être dépassées. L'essor des réseaux sociaux en ligne tient notamment à ce qu'ils offrent un nouvel espace de construction identitaire, où chacun peut à la fois composer un récit de lui-même et le donner à avoir à une large audience. L'entrepreneuriat est assorti d'un imaginaire de liberté et d'épanouissement personnel, notamment chez les jeunes générations. Dans les représentations, l'individu est perçu comme le principal artisan ou possiblement le pire ennemi de la cohésion sociale, bien loin devant la protection sociale, l'école, les solidarités familiales. Pris dans ces représentations, le soutien aux politiques sociales qui reste fort en France vacille. Face à la crise de légitimité, et aux questions de financement, certaines politiques, comme les politiques familiales, se font plus ciblées, affadissant ce faisant encore la légitimité de celles-ci auprès de la population.

La valorisation de l'individualisation se lit également dans les réactions de la population aux événements terroristes de 2015-2016 et en particulier aux attaques du 13 novembre qui, par leur

caractère aveugle et non ciblé sur des groupes spécifiques, ont particulièrement touché la population en tant qu'attaque aux libertés individuelles.

Cette valorisation s'accompagne d'un imaginaire pétri de compétition, où l'homme est un loup pour l'homme, pour reprendre les mots de Hobbes. La justice sociale s'appuie alors sur une vision partielle des principes développés par Rawls. Il s'agit avant tout de garantir un minimum de besoins, et de s'assurer qu'il existe une égalité des chances pour chacun à concourir dans la concurrence qui règne dans tous les domaines, pour que les mérites des uns et des autres puissent être reconnus. La recherche d'une société démocratique où selon Rawls les inégalités doivent être contenues est moins présente. Il n'est pas question de rechercher le bien, celui-ci étant contingent des époques, systèmes de valeurs. Il suffit de chercher la justice.

Davantage que le processus d'individualisation, c'est cet imaginaire de concurrence, empruntée au libéralisme économique, où la régulation est sensée survenir spontanément, qui crée l'anomie. Comment être uni avec ses concurrents ? Chaque domaine devient ainsi un nouvel enjeu de différenciation et de compétition. Le logement est ainsi devenu en vingt ans une nouvelle ligne de fracture sociale. Le numérique dont les possibilités recelaient des espoirs en termes de démocratisation des savoirs et d'amélioration de l'accès des services auprès de certains publics (personnes âgées, ruraux) vient ajouter une nouvelle difficulté à ceux-ci. Et les inégalités progressent dans de nombreux domaines : situation financière ressentie, patrimoine, emploi, lien social, logement, état de santé ressenti, sentiment de sécurité. Cette montée des inégalités crée un sentiment d'incertitude par rapport à l'avenir qui constitue aujourd'hui un des ressorts de la pauvreté dite « subjective ».

La méritocratie et le modèle de l'égalité des chances présentent plusieurs limites. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible d'atteindre une réelle égalité des chances. Deuxième limite, ce modèle crée mécaniquement des gagnants et des perdants. Et la situation de l'échec est d'autant plus difficile à vivre que la responsabilité est individualisée. Le mouvement des gilets jaunes apparu à l'automne 2018 tient pour partie au refus de la responsabilité individuelle de la pauvreté. Chacun se trouve pris dans une lutte à la fois pour les ressources mais également pour la visibilité, celle-ci conditionnant la prise en compte des « handicaps » ou difficultés personnelles, et une reconnaissance de ses mérites et de son identité.

La somme des situations individuelles ne crée pas le vivre ensemble : les individus déclarent tout à la fois se sentir personnellement très bien intégrés dans la société française, et déplorer une cohésion sociale fragile.

Nous proposons alors trois pistes pour une cohésion sociale renouvelée.

La première tient à une meilleure prise en compte des singularités. Le modèle français unificateur, et « aveugle aux différences » se heurte au besoin de singularité et d'identité individuelle lié à l'accélération du processus d'individualisation. Cette attente est particulièrement marquée chez les jeunes. Elle se traduit aujourd'hui dans les politiques publiques par une attention plus marquée aux discriminations, mais celle-ci reste souvent plus incitative que contraignante. Elle demande une large réflexion, constamment renouvelée, pour trouver des applications concrètes et des « accommodements raisonnables » aux questions qui ne cessent de se poser (on peut penser par exemple à la multiplication des identités de genre ou des configurations familiales) comme le formulent les canadiens, pour offrir une réelle liberté de choix de vie et d'identité aux individus.

La deuxième réside dans une évolution de la place des pouvoirs publics et de la protection sociale. La mise en place d'une citoyenneté sociale avec une dizaine de droits universels (dont les contours restent à définir), offrirait à la fois un socle de rassurance pour les individus, et une légitimité au vivre ensemble.

Au-delà, la puissance publique doit aller vers un rôle d'investisseur social, et d'accompagnateur cherchant à « rendre capable » les individus. Nous prenons ici l'exemple de la fracture numérique, et montrons l'importance « d'apprendre à apprendre » : il ne s'agit plus seulement de s'assurer que les individus ont les moyens financiers et l'accès aux équipements, il s'agit dans leur formation initiale, qu'ils aient acquis suffisamment de confiance en eux, et de compétences de recherche, pour ensuite pouvoir être autonomes dans l'adoption des pratiques sans cesse renouvelées.

Enfin, l'Etat peut jouer un rôle en sortant d'une posture de pseudo neutralité et en favorisant davantage les initiatives de la société civiles ayant un objectif d'intérêt général.

La dernière proposition réside dans un changement d'imaginaire pour une plus grande valorisation de la coopération. L'enjeu est selon nous de passer d'une individualisation pensée sur le mode compétitif entre individus foncièrement égoïstes, à une individualisation

coopérative, où les individus peuvent réussir à participer ensemble à des projets. Pour passer d'une liberté négative (s'affranchir de toutes contraintes) à une liberté positive via l'engagement de chacun dans des collectifs visant la réalisation d'un but d'intérêt général. La proposition peut sembler naïve car elle se heurte à des croyances très ancrées et d'inspiration darwinistes et malthusiannistes. Mais la coopération puise ses principes dans des logiques anthropologiques puissantes comme le don-contredon et a des proximités avec l'individualisme moral durkheimien qui prône la primauté de la société sur l'individu, l'imposition de devoirs assortis aux droits, la participation d'individus autonomes à la recherche d'un bien commun.

Les bénéfices seraient nombreux : la coopération offre un cadre de reconnaissance aux individualités, et une forme de réciprocité, elle cherche à ne laisser personne sur le bord du chemin, elle offre également un horizon utopique propice à créer l'envie des individus de se mettre en mouvement. Et permettrait de réconcilier le profond mouvement d'individualisation et le désir de vivre ensemble. La concrétisation de la coopération n'est pas simple, et beaucoup d'initiatives dites « collaboratives » se réclament aujourd'hui de ce désir alors qu'elles ne fonctionnent que sur un mode utilitariste, et n'intègrent finalement qu'un entre-soi restreint. La poursuite de ce nouveau paradigme nécessite un changement profond également des valeurs et apprentissages notamment dans le champ éducatif aujourd'hui organisé en France sur le mode de la compétition. Sa mise en place concrète peut puiser son inspiration dans les règles mises à jour, notamment via la théorie des communs d'Elinor Ostrom. La multiplication des initiatives, notamment facilitée par les technologies numériques, permet d'espérer une concrétisation de ce changement de modèle.

## 5.2 DISCUSSION

---

Cette thèse s'appuie essentiellement sur des travaux théoriques et sur les résultats de l'enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC. Nous avons cherché à approcher une vision globale de la cohésion sociale et du processus d'individualisation en France au cours des quarante dernières années en historique ainsi que des pistes de renouveau. Ces pistes font l'objet de nombreuses discussions.

La meilleure prise en compte des singularités est en particulier l'objet de controverses nombreuses. Comment concrètement intégrer une infinie possibilité d'identités qui plus est mouvante et en perpétuelle recomposition ? Dans quelle mesure l'intégration de ces singularités ne risque-t-elle pas au contraire briser et affadir le lien social et enfermer les individus dans de nouvelles communautés contraignantes.

Si l'idée de citoyenneté sociale peut paraître séduisante, comment et au nom de quoi choisir les droits qui en feront partie ? Comment limiter ces droits et éviter une surenchère impossible à suivre financièrement et institutionnellement ?

La valorisation d'un modèle de coopération a-t-elle une chance de rencontrer un succès auprès de la population, des politiques, convaincus de longue date de l'égoïsme inné de l'homme ? Dans quels collectifs, quels espaces, concrètement réaliser cette coopération ? Comment l'organiser ? Qui doit en être à l'origine ? Comment s'assurer que la coopération au sein de collectifs intermédiaires ne risque pas de favoriser l'entre-soi et le repli des individus dans des groupes fermés sur eux-mêmes ?

De plus, même si, ici et là, certaines analyses ont été réalisées dans des groupes de population (professions, niveau de revenus, lieu d'habitation, âges, etc), il conviendrait de compléter cette approche par des travaux plus précis sur différents groupes de population pour comprendre et identifier les divergences et convergences de point de vue selon ces groupes. En particulier des analyses générationnelles âge-période-cohorte, sur le regard porté sur les politiques sociales (indicateur disponible sur longue période) permettraient d'affiner ces constats en distinguant les effets de contexte, des effets de cycle de vie et de génération. Des travaux qualitatifs, notamment auprès des jeunes, dont on a vu qu'ils constituaient une catégorie particulièrement intéressante en termes de représentations de la cohésion sociale, permettraient d'affiner et de mieux comprendre la vision de la cohésion sociale développée par cette classe d'âge.



Un autre prolongement possible serait une comparaison de ces différents résultats au niveau international, en mobilisant les différentes enquêtes internationales (EVS, WVS, ISSP, Eurobaromètres) afin de comprendre les spécificités et points de convergence du modèle français avec d'autres cultures et pays.

Enfin, depuis la fin de la rédaction de ce travail, est survenue la crise sanitaire de la covid-19 et la décision politique inédite de confinement de la population française pendant près de deux mois entre la mi-mars et mi-mai 2020. Les diverses réactions de la population au plus fort de la crise (solidarités informelles, alliances privé-public, soutien au personnel soignant, etc) et les multiples secousses sociales qui pourraient survenir dans la suite de cet événement inédit - crise économique majeure, augmentation des inégalités, changement de regard possible sur la hiérarchie de valeur des professions, évolution des attentes et valeurs, individualisation du travail avec l'amplification possible du télétravail, évolution du regard sur le modèle de protection sociale français, etc demanderaient à être étudiées en profondeur pour identifier leurs impacts sur la cohésion sociale.

# ANNEXE - L'ENQUÊTE CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DU CREDOC

## 1. QUELQUES MOTS D'HISTOIRE DE L'ENQUÊTE

---

La plupart des résultats présentés dans cette thèse et les travaux afférents s'appuient sur le dispositif permanent du Crédoc d'étude des « Conditions de vie et aspirations » de la population. Celui-ci a été créé en 1978 par une équipe de chercheurs dirigée par Ludovic Lebart. Il est réalisé, depuis quarante ans, à méthodologie constante.

Dans une publication de 1980, Ludovic Lebart, Yvette Houzel et Paul Renaud datent l'apparition de ce type d'enquêtes à la deuxième moitié du XXème siècle « *Si les préoccupations concernant l'évaluation des besoins, des attitudes et des valeurs sont presque aussi anciennes que la sociologie il semble cependant qu'on puisse fixer à l'entre-deux-guerres l'apparition des premières recherches de caractère assez général touchant à ce domaine.* ».

Ils rattachent ainsi ce qu'ils dénomment les « enquêtes subjectives répétitives » aux premières enquêtes de psychologie économiques de Katona aux Etats Unis (1951) qui mis notamment au point un indice d'optimisme et de pessimisme. Ces enquêtes furent très utilisées par les services marketing des grandes firmes américaines. Arrivées en France aux alentours des années 1954, elles furent notamment mobilisées pour poser des questions servant à déterminer le prix psychologique d'un produit, ainsi qu'à persuader, voire « conditionner » le consommateur.

Les chercheurs expliquent l'arrivée et le déploiement de ces enquêtes à des fins d'intérêt général dans le contexte de la crise économique, et par l'écart croissant entre les indicateurs économiques et le bien-être des citoyens.

"Ce ne fut que plus tard, approximativement vers 1966 pour les U.S.A., et vers 1973-1975 pour l'Europe, qu'on songea, à la suite des premiers déboires des indicateurs sociaux (indicateurs économiques objectifs), à recourir à des indicateurs subjectifs. La perspective était très différente puisqu'il ne s'agissait plus d'analyser le comportement économique du consommateur

mais de mesurer le bien - être objectif mais surtout subjectif du citoyen. (...) Mais l'important pour notre démonstration ne réside pas dans l'évocation de ces filiations, au demeurant bien connues, mais plutôt dans les relations qu'on peut établir entre la date d'apparition des premières enquêtes subjectives appliquées au bien-être social et l'évolution économique du moment. Alors que les techniques d'enquêtes psycho-sociales existaient déjà depuis plusieurs années, 1951/53 pour les USA, 1960/63 pour la France, et qu'elles étaient valablement utilisées dans le domaine commercial, comment se fait-il qu'on ait dû attendre les années 1966/68 aux Etats-Unis et 1973/75 en Europe, encore un peu plus tard pour la France, pour songer à les employer à des fins sociales ? A cela il y a deux raisons. La première, admise par tout le monde, réside dans la prise de conscience des insuffisances du progrès économique. La naissance des enquêtes subjectives date du moment où l'on s'est aperçu que la société d'abondance ne satisfaisait plus les citoyens, davantage qu'elle entraînait des effets secondaires négatifs. Comme l'écrit Aubrey Mc. KENNELL :

*"C'est un lieu commun de dire que le progrès économique ne s'accompagne pas nécessairement d'un progrès dans d'autres domaines importants de la vie". Une filiation étroite existe donc bien entre le mouvement des indicateurs sociaux et le développement des enquêtes subjectives répétitives. » [Houzel et alii., 1980, p12]*

L'enquête, dès sa construction, visait ainsi à appréhender ce que d'autres types d'indicateurs comme les indicateurs économiques peinaient à saisir, comme la qualité de vie, le bien-être. Il nous semble qu'au travers des différentes investigations et recherches présentées dans cette thèse, elle démontre effectivement sa capacité à comprendre et saisir des représentations, attentes et aspirations de la population concernant la cohésion sociale.

Exception faite de son caractère hexagonal et de sa moindre ampleur, elle présente de nombreux points communs tant méthodologiques que de contenu avec de nombreuses enquêtes européennes parmi lesquelles nous citerons : l'enquête ISSP (International social survey program), European social survey, Eurobaromètres de la Commission européenne.

## 2. MÉTHODOLOGIE

---

L'enquête est multithématique et aborde de nombreuses facettes de la cohésion sociale et plus généralement de la vie de la population : liens sociaux (amicaux, familiaux, investissement associatif), regard porté sur la protection sociale et la solidarité envers les plus démunis, données sur la qualité de vie les conditions de vie matérielles (équipement du foyer, conditions de logement, cadre de vie), l'accès aux équipements technologiques et numériques, le moral économique et les anticipations face à l'avenir, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, les inquiétudes ressenties, à l'état de santé perçu, etc.

L'échantillon de 2 000 interviews (jusqu'en 2015, 3000 personnes ensuite) est représentatif des individus habitant en France métropolitaine (hors Corse) âgés de 18 ans et plus, sélectionnés selon la méthode des quotas<sup>o</sup>:

- répartition des enquêtés par Zeat (9 grandes régions françaises) ;
- taille de l'unité urbaine (9 postes : rural ; moins de 5 000 habitants ; 5 000 à moins de 10 000 habitants ; 10 000 à moins de 20 000 habitants ; 20 000 à moins de 50 000 habitants ; 50 000 à moins de 100 000 habitants ; 100 000 à moins de 200 000 habitants ; 200 000 habitants et plus, Paris et agglomération),
- sexe
- âge (6 postes : 18-19 ans ; 20-29 ans ; 30-49 ans ; 50-59 ans ; 60-69 ans ; 70 ans et plus)
- PCS (profession et catégorie sociale) en 12 postes (exploitant ou salarié agricole ; artisan, gros commerçant ; artisan, petit commerçant ; cadres supérieur et profession libérale ; profession intermédiaire ; employé ; ouvrier qualifié ; ouvrier non qualifié ; personnel de service ; étudiant ; ménagère et autre inactif ; retraité).

Les quotas sont déterminés à partir des dernières statistiques mises à jour par l'INSEE (recensement, Bulletin mensuel de la statistique, enquête emploi). Un redressement final est effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population des 18 ans et plus.

En 2015, à titre d'exemple, au total, 191 enquêteurs formés sont intervenus sur 282 points de chute. Des règles de dispersion strictes sont imposées : une seule personne interrogée par foyer,

une seule personne interrogée par entrée d'immeuble, un pas de 4 est observé pour les maisons individuelles, etc.

Les contrôles de qualité sont principalement de deux ordres. Les contrôles postaux ont pour but de vérifier la réalité de l'interview, sa durée, son lieu de réalisation et l'exactitude de certaines réponses. 400 lettres de contrôle ont été envoyées à des interviewés de l'ensemble des enquêteurs, avec un taux de retour de 52%. Les contrôles téléphoniques ont porté sur 396 questionnaires (19,8% de l'ensemble). Contrairement aux contrôles postaux, pour lesquels les interviewés ont été désignés de manière aléatoire, les contrôles téléphoniques ont été réalisés en fonction d'indicateurs de qualité (durée trop courte, informations manquantes, trop de « ne sait pas<sup>o</sup>» ou de non réponse, imprécisions sur la profession notamment, etc.).

En 2015, l'enquête a été administrée à la fois en face-à-face auprès de 2 000 personnes et sur internet auprès d'un panel d'internautes. **Depuis 2016, l'enquête est exclusivement menée en ligne en hiver, en face à face en juin. Le champ a été élargi : 3 000 personnes de 15 ans et plus** sont dorénavant interrogées, sur l'ensemble du territoire national (incluant donc la Corse et les DROM COM). Ce passage a fait l'objet d'une expérimentation qui a donné lieu à des recherches que nous présenterons ici.

### **3. QUELQUES AVANTAGES ET LIMITES DU DISPOSITIF**

Aux questionnements de fond portant sur les enquêtes quantitatives évoqués en introduction, on pourra ajouter les nombreux obstacles qui jonchent la construction d'une étude de ce type :

- La formulation des questions, le choix des mots, l'ordonnancement des questions qui peut créer un effet de halo et influencer les réponses (framing effect).
- Le choix des modalités de réponses : ouvertes, fermées, batteries d'items
- Les biais de désirabilité sociale qui peuvent conduire un enquêté à répondre ce qu'il imagine être la réponse attendue Bertrand et Mullainathan (2001)
- La tendance à l'acquiescement : les individus préfèrent les réponses positives (Oui, Vrai, D'accord, etc.)
- Le mode d'interrogation peut être crucial (face à face, téléphone, en ligne, postal). De même, le cadre d'administration de la question peut influencer la réponse: lieu et moment de l'entretien, la personnalité, sexe, âge, apparence de l'enquêteur

Le dispositif Conditions de vie et aspirations présente, par rapport à ces difficultés, plusieurs avantages :

- L'enquête offre en outre un **recul historique conséquent de 40 ans d'observations annuelles** sur les tendances et valeurs de la société française. Ces séries longues permettent de contextualiser les résultats et de les resituer dans une perspective de long terme.
- L'enquête est **multi thématiques**, elle limite donc le biais d'une enquête ad'hoc spécifique sur un thème qui risque de placer l'enquêté dans une posture où il tentera de présenter, plus ou moins consciemment, une image de lui-même la plus favorable possible. Il est ainsi plus facile d'accepter de répondre qu'on ne connaît pas un sujet, ou que l'on n'est pas d'accord avec une proposition. Dans l'enquête, nous questionnons en effet également l'enquêté sur des sujets très factuels (équipement du ménage, choix en matière d'énergie, etc.) et des thèmes généralistes.
- L'enquête a été le support de multiples publications de recherche, et les limites des différents questionnements ont le plus souvent été mises à jour.

#### 4. L'ANALYSE DES EFFETS DU PASSAGE AUPRÈS D'UN PANEL EN LIGNE

L'analyse présentée succinctement ici s'appuie sur les travaux (Legleye, Ined& Université Paris-Saclay, University of Paris-Sud, UVSQ, CESP, INSERM ; Hoibian, Crédoc ; Cubillé, EDF ; Croutte, Crédoc, Charrance, Ined , 2016, v.)

Les enquêtes en population générale sont confrontées depuis de nombreuses années à une **baisse significative de leur taux de participation** (Tourangeau, Roger & Plewes, Thomas J ., 2013) quel qu'en soit le mode et des efforts techniques et financiers de plus en plus importants sont nécessaires pour tenter d'enrayer ce phénomène. Parallèlement, les instituts de sondage ont, au moins pour les études marketing et certaines prestations à finalité non commerciales, abandonné l'échantillonnage traditionnel, même par quotas, pour se tourner vers le développement de panels internet (ou access panels), qui représentent le vivier d'enquêtés potentiels dans lequel ils effectuent directement leurs enquêtes. La popularité de ces enquêtes en ligne, leur coût et leur rapidité sont tels, que les enquêtes traditionnelles peinent de plus en

plus à s'imposer auprès des financeurs et commanditaires non commerciaux. La question posée par ces panels est celle de la **représentativité** : les panélistes sont recrutés et enquêtés suivant un **triple filtre**. Ils sont d'abord **équipés d'Internet**, ce qui n'est le cas que de 75% de la population française (Bigot et al, 2014., Gombault, 2011) ; ensuite, ils ont des pratiques d'Internet qui les **exposent à des sollicitations** de recrutement pour un panel ; finalement, ils **acceptent** ensuite de participer ou non à une enquête du panel. De plus, ces panélistes sont **rétribués** à l'enquête (sous forme de bons cadeaux), ce qui jette un doute sur la sincérité de leurs déclarations et sur leurs motivations profondes.

Comparer les résultats collectés sur deux supports différents (internet et téléphone ou face-à-face) pose la question de la **séparation des effets modes de collecte de l'effet de sélection des personnes** ou tout au moins de leur réduction. Il est clair que les processus de sélection de personnes dans les panels internet commerciaux et les enquêtes en population générale diffèrent. De plus, **l'absence d'enquêteur sur internet peut induire des réponses plus sincères ou plus extrêmes** à des questions portant sur des thèmes sensibles (réduction de la désirabilité sociale), dès lors que certains comportements sont susceptibles d'être dévalorisés ou stigmatisants (YEAGER, KROSNICK, CHANG, 2011, DE LEEUW, 2008)

Ce souci de donner une image positive de soi peut donc pénaliser les modes de collecte avec enquêteur, mais à l'inverse, l'absence d'enquêteur dans les enquêtes en ligne peut induire une **dégradation de la qualité** des réponses lorsque les questions sont complexes, nombreuses et répétitives ou que leur thème suscite peu l'intérêt de l'enquêté. Dans ce cas, l'attention de l'enquêté n'est pas stimulée par l'enquêteur, produisant un effet de non-maximisation ou « satisficing » : le répondant se satisfait de réponses qu'il estime être le résultat d'efforts suffisants. Il a été proposé dans la littérature d'ajouter des questions attitudinales très générales dites à tort « webographiques » pour ajuster les comparaisons entre panels et enquêtes randomisées dans des analyses multivariées en tenant compte des différences de processus de sélection et traits comportementaux afférents (Schonlau, Van soest, et Kapteyn., 2007). il existe aussi des questionnaires mesurant la suffisisance (Nenkov, Maurin, Ward, Schwartz. et Hulland, 2008) et la désirabilité sociale (Kreuter, Presser & Tourangeau, 2009, Holbrook, Green et Krosnic, 2003) que l'on peut envisager d'introduire dans les enquêtes afin de tester leur pertinence.

Il faut donc expérimenter : comparer des redressements et éventuellement même, des panels entre eux.

Afin de gérer au mieux le passage en ligne de son enquête barométrique sur les conditions de vie et aspirations, le CREDOC a organisé deux expérimentations

- La première a porté sur la 37ème vague de son dispositif d'enquête de **façon simultanée et identique**, sur deux échantillons distincts, l'un interrogé en face-à-face (N=2000), l'autre interrogé en ligne (n=2000).
- Pour aborder la question de l'extrapolabilité des résultats de la comparaison à d'autres panels. Une deuxième expérimentation a été réalisée avec une comparaison brève trois panels : Toluna (n=1000), Panel On the Web (n=1000), Opinion Way (n=3050). Les panélistes y ont été recrutés suivant les mêmes quotas.

L'enquête en ligne de l'expérimentation de 2015 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 18 ans et plus de 2 045 personnes. Le plan de sondage est strictement identique à celui imposé à l'enquête en face-à-face. L'échantillon devait respecter les mêmes critères de quotas (ZEAT, taille d'unité urbaine, sexe, âge, PCS) que l'échantillon interrogé en face-à-face.

C'est le Newpanel d'Opinionway qui a été utilisé. C'est un access panel d'environ 100.000 panelistes recrutés par différents modes (par téléphone, via un site dédié mais aussi sur fichiers d'adresses). Il a récemment été enrichi sur deux cibles : les seniors et les ouvriers. Le profil de l'ensemble de ces panelistes, à l'exception d'une surreprésentation en cadres et membres des professions libérales, est très proche de celui de la population totale (ce que l'on retrouve dans les résultats obtenus auprès de 2.045 panélistes ayant répondu à l'enquête). En moyenne, ces panelistes sont sollicités 2 à 3 fois par mois pour participer à des études variées. 304 personnes ont abandonné le questionnaire en cours de passation, soit un taux de 12,9%, supérieur à la moyenne habituellement mesurée par Opinionway (5 à 10%), en raison de la durée du questionnaire, inhabituelle pour une enquête online (51 minutes, plus courte que la durée moyenne en face-à-face). Ce sont plus souvent des femmes (58% vs 52% dans les répondants hommes), de jeunes (26% ont moins de 30 ans vs 17%) et de personnes en emploi (61% contre 53%), un peu plus souvent issues des catégories sociales supérieures (29% vs 25%). Les abandonnistes résident un peu plus souvent dans des agglomérations de moins de 20.000 habitants (47% vs 41%).



2 138 personnes ont, au total, répondu à l'enquête mais 93 interviews ont été annulées, en raison d'une durée de passation trop faible. Le taux de retour final (personnes ayant répondu complètement vs personnes contactées) est de 13,8%.

La comparaison a été faite pour une batterie d'indicateurs (plus de 300 variables) en utilisant plusieurs **méthodes de repondération** (calage direct ou bien repondération par l'inverse du score de propension suivi d'un calage).

Une des originalités est la prise en compte de **variables auxiliaires** censées approximer le satisficing et la désirabilité sociale, imputables à la présence/absence d'un enquêteur.

Neuf redressements ont été réalisés :

- Hypothèse 0 : redressement « classique », résultat d'une post-stratification par calage sur marges (12) sur les principales caractéristiques sociodémographiques (âge x sexe, type de logement, PCS et taille d'agglomération).
- Successivement, ont été ajoutées aux quatre variables initiales des variables supplémentaires dont nous avons pu tester la pertinence: Hypothèse 1 : L'utilisation d'internet pour comparer les prix des biens et services avant l'achat ; Hypothèse 2 : Le niveau de diplôme en 4 postes, Hypothèse 3 : Les trois questions relatives à la désirabilité sociale (dont le détail est donné dans le document v.), Hypothèse 4 : La typologie des niveaux de vie, avec les découpages fournis à partir de l'enquête en face-à-face, Hypothèse 5 : L'ensemble de toutes ces variables supplémentaires
- Ensuite, d'autres tentatives ont consisté à estimer un score de propension. Ce score de propension détermine la probabilité, pour un individu, de participer au panel online. Il est estimé à partir des deux échantillons (individus interrogés en face-à-face + individus interrogés dans le panel), grâce à une régression logistique : ce score correspond à la probabilité, pour un individu, d'avoir participé à l'enquête online plutôt qu'à l'enquête en face-à-face. Pour construire ce score, on choisit des variables dites auxiliaires qui peuvent expliquer qu'une personne est plus disposée à répondre à l'enquête en ligne plutôt qu'en face-à-face. Les 11 variables suivantes ont été utilisées : la situation d'emploi, le diplôme, la typologie des niveaux de vie avec les découpages fournis à partir de l'enquête en face-à-face, le recours à internet pour comparer les offres avant

achat, les trois indicateurs de désirabilité sociale, la participation à un réseau social en ligne, l'achat en ligne, la connexion à internet sur téléphone mobile, l'opinion sur le versement des prestations familiales aux plus démunis. Nous avons exclu les variables de quota, équivalentes dans les deux échantillons. Nous avons choisi une option de sélection automatique des variables significatives du modèle (méthode Stepwise). Le modèle aboutit à un résultat 85,3% d'affectations correctes. Une fois ce score de propension estimé, il existe plusieurs méthodes dans la littérature pour l'utiliser. Nous avons choisi d'opter pour l'inverse du score de propension. Cette méthode est assez intuitive : plus un individu a une probabilité faible d'avoir été interrogé sur le web plutôt qu'en face-à-face, plus on donnera un poids élevé à ses réponses afin de se rapprocher des réponses du face-à-face. Trois tests ont ensuite été menés : Hypothèse 6 : le poids de chaque individu est l'inverse du score de propension, Hypothèse 7 : calage sur marge avec les 4 variables « classiques », avec comme poids initial du calage sur marges l'inverse du score de propension (et pas la valeur 1), Hypothèse 8 : calage sur marge en ajoutant la variable diplôme aux 4 variables « classiques », avec comme poids initial du calage sur marges l'inverse du score de propension (et pas la valeur 1)

**Les résultats soulignent qu'aucun des neuf redressements ne permet de réduire totalement les écarts de mesure**, et que deux méthodes doivent être écartées en raison de la trop grande dispersion des poids. La comparaison de sous-échantillons appariés sur des scores de propension incluant les variables auxiliaires confirme l'irréductibilité de la différence entre access panel et face-à-face pour quelques comportements d'usages de produits psychoactifs.

Le travail de redressement suggère que l'ajout de questions attitudinales liés à la présentation de soi, à la désirabilité sociale et au satisficing semble très peu contribuer à réduire les écarts observés dans des redressements aux variables sociodémographiques plus classiques. De même, le gain du recours préalable à des scores de propension avant calage semble discutable.

Sur de nombreuses questions, les résultats issus des deux enquêtes sont tout-à-fait comparables, et ce sur de multiples thèmes :

- le rapport à l'emploi,
- le logement et son équipement,
- le cadre de vie,
- l'état de santé perçu,

- l'union et les possibilités d'adoption des couples de même sexe,
- l'opinion sur les causes individuelles de pauvreté et le chômage,
- la mondialisation et les échanges commerciaux,
- l'opinion sur l'augmentation probable du chômage et l'évolution de leur niveau de vie personnel et de celui des français,

Des écarts sont observés sur certaines variables descriptives hors quota, avec parfois une meilleure **représentativité de l'enquête en face à face, parfois de l'enquête en ligne**

- Les enquêtés ont beau présenter les mêmes profils sociodémographiques quant au sexe, à l'âge, à l'inscription géographique ou à la profession et catégorie socioprofessionnelle, les enquêtés en face-à-face sont systématiquement surreprésentés dans les niveaux de diplôme inférieur, et les niveaux supérieurs sont surreprésentés dans l'échantillon online. Le redressement n'y change quasiment rien.
- La taille du foyer : Les panélistes vivent moins souvent seuls (20% vs 30%) et, plus souvent dans un ménage de deux personnes (41% vs 32%). Leur structure est, de ce fait, plus proche de celle de la population totale.
- Le statut d'occupation du logement : Les écarts sont également sensibles s'agissant de statut d'occupation du logement : on recense, en effet, 48% de propriétaires dans le panel en ligne (+ 12 points par rapport à l'enquête en face-à-face) et, également, un peu plus d'accédants (16% vs 12%). Ce qui est également plus conforme à la structure de la population totale.
- Les revenus : Le dernier aspect abordé dans cette partie concerne les revenus, qui sont mesurés dans l'enquête de façon détaillée, par le biais de 6 questions balayant les types de ressources possibles et la personne qui, au sein du foyer, les perçoit. Dans l'enquête en ligne, on observe un niveau de revenus supérieur à ce qui est déclaré dans l'enquête en face-à-face : le niveau de vie médian est supérieur de 20% à ce qu'il est dans la population interrogée en face-à-face (1800 € vs 1500 €). Les panélistes en ligne sont ainsi 30% à avoir un niveau de vie supérieur à 2700€ net par mois, contre 18% dans l'enquête en face-à-face.

Des écarts sur certaines variables d'intérêt sont observés :

- des écarts sur les nouvelles technologies, aussi bien sur les équipements que les usages, les panélistes étant plus technophiles
- des panelistes un peu moins inquiets que les personnes interrogées en face-à-face,
- des panélistes aux réponses moins « extrêmes » concernant les risques perçus,
- des panelistes moins compatissants, plus racistes et aussi moins heureux, laissant supposer une plus grande sincérité des réponses en ligne, compte tenu de l'absence d'enquêteur.

Le travail réalisé via la comparaison de trois panels montre que ceux-ci présentent des similarités sociodémographiques et d'expressions de valeurs notamment politiques et sociales, qui suggèrent une certaine extrapolabilité des résultats.

## PUBLICATIONS (SÉLECTION RETENUE DANS LE CADRE DE LA THÈSE SUR TRAVAUX)

Par ordre de citation

- a) Hoibian Sandra, « Le modèle social à l'épreuve de la crise, Baromètre de la cohésion sociale 2014 », Collection des Rapports, n° R312, CREDOC, 2014. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>
- b) Hoibian Sandra, « Les Français en quête de lien social, Baromètre de la cohésion sociale 2013 », Collection des Rapports, n°R292, CREDOC, 2013. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R292.pdf>
- c) Hoibian Sandra, « Baromètre de la cohésion sociale 2012- La peur du chacun pour soi », Collection des Rapports, CREDOC, n° R282, 2012. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R282.pdf>
- d) Hoibian Sandra, « Baromètre de la cohésion sociale- Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics », Collection des Rapports, n° R275, CREDOC, 2011, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R275.pdf>
- e) Bigot Régis, Hoibian Sandra, « Les technosciences : amélioration ou perversion de l'humanité ? », Collection des Rapports, CREDOC, n° R313, 2014.
- f) Bigot Régis, Croutte Patricia, Hoibian Sandra, Müller Jorg, « Veux-tu être mon ami ?, L'évolution du lien social à l'heure numérique », Cahier de Recherche, n° C312, CREDOC, 2014. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C312.pdf>
- g) Bigot Régis, Hoibian Sandra, « L'évolution du bien-être en France depuis 25 ans : un bilan mitigé, une augmentation des inégalités », *L'Année sociologique*, vol. vol. 64, no. 2, 2014, pp. 331-358.
- h) Brice Mansencal Lucie, Baillet Julie, Maes Colette, Hoibian Sandra, « *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019* », Collection des Rapports, 2019.
- i) Alberola Élodie, Aldeghi Isa, Hoibian Sandra, « Les mutations du travail, L'envie d'être salarié domine sauf chez les jeunes qui aspirent à plus de liberté », Cahier de recherche, n° 334, CREDOC, 2016. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C334.pdf>

- j) Hoibian Sandra, Brice-Mansecal Lucie, Millot Charlotte, Gérôme Truc, Francis Eustache, Denis Peschanski, 2018, L’empreinte des attentats du 13 novembre sur la société française, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 38-39, p773-782
- k) Hoibian Sandra, actes Colloque sur la mémoire, 2019, en cours
- l) Croutte Patricia , Lautié Sophie, Hoibian Sandra, 2017, « L’opinion des Français sur les politiques familiales et sociales en 2016. L’enquête barométrique du Crédoc sur les aspirations et les conditions de vie », *Revue des politiques sociales et familiales*, no. 124, 2017, pp. 97-104.
- m) Guisse Nelly, Hoibian Sandra, 2015, « L’évolution du regard des Français sur les politiques familiales depuis trente ans », *Informations sociales*, 2015/3 (n° 189), p. 91-99.
- n) Guisse Nelly, Hoibian Sandra, Müller Jorg, « Évolution du regard des Français sur la protection sociale et sur les politiques de solidarité au cours des vingt dernières années », Collection des rapports n° 324, CREDOC, 2015. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R324.pdf>
- o) Babès Mélanie, Bigot Régis, Hoibian Sandra, *Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population*, Cahier de Recherche, n°281, CREDOC, 2011. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C281.pdf>
- p) Bigot Régis, Hoibian Sandra, « *Les difficultés des Français face au logement* », Cahier de Recherche, n°265, CREDOC, 2009. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C265.pdf>
- q) Alberola Élodie, Croutte Patricia, Hoibian Sandra, « La double peine des publics fragiles face au tout-numérique », *Réalités industrielles*, 2016
- r) Hoibian Sandra, *Les Gilets jaunes, un "précipité" des valeurs de notre société*, Note de synthèse du CREDOC n°26, avril 2019,
- s) Alberola Élodie, Brice Lucie, Guisse Nelly, Hoibian Sandra, « *La France des invisibles* », Collection des Rapports, n° R327, CREDOC, 2016. <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R327.pdf>
- t) Gradoz Julien, Hoibian Sandra, 2019, La fracture numérique française au travers d’une approche par les « capacités » : l’enjeu d’apprendre à apprendre, *Annales des mines - Gérer et comprendre*, n°136
- u) Hoibian Sandra, en collaboration avec Raphaël Berger et les étudiants du Master M2 Marketing et études 2016-2017 de Sciences po - School of Management and Innovation. Contributeurs principaux : Marianne Bernard, Manon Bourgain, Salma El Mentoumi, Charlotte Huijgen, Johanna Keresztes, Fatouma Magassa, Alexander Noireau, Huizi

Ouyang, Aline Paris Sekiguchi, Sania Ramdane, Pauline Roquier-Vicat, Nicolas Rousseaux, Lea Skorczynski, Charlène Tatier, Jean Vigneron, *La société collaborative, un nouvel idéal pour les foules sentimentales*, Cahier de recherche n°337, CREDOC, 2017. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C337.pdf>

- v) Daudey Emilie, Hoibian Sandra, « *La société collaborative - Mythe et réalité* », Cahier de Recherche, CREDOC, n° C313, 2014, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C313.pdf>
- w) Legleye Stéphane, Ined& Université Paris-Saclay, University of Paris-Sud, UVSQ, CESP, INSERM ; Hoibian Sandra, Crédoc ; Cubillé Jérôme, EDF ; Croutte Patricia, Crédoc, Charrance Géraldine, Ined, Répliquer une enquête face-à-face sur un access panel web ? Une comparaison multipanels, article présenté au 9<sup>ème</sup> colloque francophone sur les sondages, Université du Québec en Outaouais, 11 au 14 octobre 2016

## BIBLIOGRAPHIE

ABDELNOUR, Sarah, MEDA Dominique, 2019, Les nouveaux travailleurs des applis, Puf/Vie des idées

ABDELNOUR Sarah, LAMBERT Anne, 2014, « “L’entreprise de soi” : un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l’accession à la propriété et de l’auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 95, p. 27-48.

ABDELNOUR, Sarah, 2013. « L’entrepreneuriat au service des politiques sociales : La fabrication du consensus politique sur le dispositif de l’auto-entrepreneur », *Sociétés contemporaines* 2013/1 (n° 89), p. 131-154. DOI 10.3917/soco.089.0131

ABRAHAMSON, Peter, 2005. « La fin du modèle scandinave ? La réforme de la protection sociale dans les pays nordiques », *Revue française des affaires sociales* 2005/3 (n° 3).

ACCARDO, Jérôme, BUGEJA, Fanny, 2009. « Le poids des dépenses de logement depuis 20 ans », *Cinquante ans de consommation en France*, INSEE, Septembre, [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/CONSO09d.PDF](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/CONSO09d.PDF)

ADAM Michel, 2012. « Les valeurs coopératives face à la crise abyssale de nos sociétés », *Projectics / Proyéctica / Projectique*, 2012/2 (n°11-12), p. 23-39. DOI : 10.3917/proj.011.0023.

ADEME, La participation citoyenne, réussir la planification et l’aménagement durable – Les cahiers méthodologiques de l’AEU2, [en ligne], 2016, <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf>

ALGAN, Yann, HUILLERY, Élise, PROST Corinne, 2018. Confiance, coopération et autonomie : pour une école du XXIe siècle, *Les notes du conseil d’analyse économique*, n° 48

ALLARD Laurence, VANDENBERGHE Frédéric, 2003. « Express Yourself ! Les pages perso entre légitimation techno-politique de l’individualisme expressif et authenticité réflexive peer-to-peer », *Réseaux*, vol. 21, n° 117, p. 191-219.



ALVAREDO, Facundo, CHANCEL, Lucas, PIKETTY, Thomas, SAEZ, ZUCMAN, Emmanuel Gabriel, 2018. *Rapport sur les inégalités mondiales*, [en ligne], 2018, <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

AMAR, Nicolas et VIOSSAT, Louis-Charles, 2016. *Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale*, Rapport de l'IGAS, <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-121R.pdf>

AMIRAUX, Valérie, SIMON, Patrick, 2006, There are no Minorities Here: Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France, *International Journal of Comparative Sociology* August 2006 47: 191-215.

ANDERSON Chris, *Makers : The New Industrial Revolution*, Crown business, 2012.

ANSART, Pierre, 2019 ; « MÉMOIRE COLLECTIVE », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 28 février 2019. URL : <https://universalis.aria.ehess.fr/encyclopedie/memoire-collective/>

ARENDT, Hannah, *La condition de l'homme moderne*. Trad fse de G. Fradier. Paris, Calmann-Lévy (coll. « Agora »), 1961 et 1983.

ARENDT, Hannah, « Sur la violence ». Repris dans *Du mensonge à la violence*. Essais de politique contemporaine. Paris, Calmann-Lévy (coll. « Agora »), 1972, p. 105-187.

ARGYLE, Michael, SCHWARZ, Norbert, STRACK Fritz (eds), *Subjective Well-being. An Interdisciplinary Perspective*, Oxford, Pergamon press, 1991.

ARNESON, Richard .J., 1990. « Liberalism, Distributive Subjectivism, and Equal Opportunity for Welfare », *Philosophy and Public Affairs*, 19, p. 158-194.

ARNESON, Richard .J., 1989. « Equality and Equal Opportunity for Welfare », *Philosophical Studies*, 56, p. 77-93.

ARNSTEIN'S, Sherry R, 1969. "A Ladder of Citizen Participation," *Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, No. 4, pp. 216-224.

ASTIER, Isabelle, 2009. « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale », *Informations sociales*, n° 152, p. 52-58

AVENEL, Cyprien, 2015. « La cohésion sociale : de quoi parle-ton ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action », *L'Année de l'Action Sociale*, pp. 120-136.

AXELROD, Robert, « *Comment réussir dans un monde d'égoïstes : Théorie du comportement coopératif* », Éditions Odile Jacob, 2006 (1996).

AXELROD, Robert, HAMILTON, William D, 1981 . « The evolution of cooperation », *Science* 27, Vol. 211, Issue 4489, pp. 1390-1396.

BABEAU, André, « La contribution des patrimoines à la dynamique de consommation des ménages », in Philippe MOATI et Robert ROCHEFORT, *Mesurer le pouvoir d'achat*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, janvier 2008, p. 189-201, <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/073.pdf>

BABEAU, André, ZEANA, Alexandru, 2005. « Le cycle de vie au travers des comptes nationaux », *Revue Economique*, volume 56, n°4, juillet, p. 939-963

BADIE, Bertrand, « Chapitre 5. Communauté, individualisme et culture », dans : BIRNBAUM Pierre éd., *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 1991, p. 107-131.

BALZAC ,Honoré, *Le lys dans la vallée*, ré-édition Le livre de poche, 1972.

BANTING, Keith et KYMLICKA, Will., *Multiculturalism and the Welfare State : Recognition and Redistribution in Contemporary Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

BANTING, Keith et KYMLICKA, Will., 2012, « Is there really a backlash against multiculturalism policies ? New evidence from the Multiculturalism Policy Index », *GRITIM-UPF Working Paper Series*, n° 14.

BARNIER, Julien & LARMARANGE, Joseph , 2013. *Introduction à l'analyse d'enquêtes avec R.*, [en ligne] Support de cours. <https://github.com/larmarange/intro-r/tree/CoursM2>.

BARRERE, Anne, MARTUCELLI, Danilo, 2005. « La modernité et l'imaginaire de la mobilité : l'inflexion contemporaine », *Cahiers internationaux de sociologie* 2005/1 (n° 118), p. 55-79.

BAUMAN, Zygmunt. *La Vie liquide*, Hachette Pluriel Reference, Collection Pluriel, 2013, p266.

BAUMAN, Zygmunt, *Le Présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Seuil, Débats, 2007, 144p.

BEAUVAIS, Caroline, JENSON, Jane, 2002. Social Cohesion: Updating the state of the research, *Canadian Policy Research Networks, discussion paper* No. F22, Renouf Publishing, Ottawa.

BAZIN Maëlle, 2016. « Brandir un crayon, geste-emblème des rassemblements post-attentats de janvier 2015 », *Mots. Les langages du politique*, 2016/1 (n° 110), p. 67-82.

BECQUET, Valérie, GOYETTE, Martin, 2014. « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°14 URL : <https://journals.openedition.org/sejed/7828>

BENASAYAG, Miguel, SZTULWARK, Diego, Du contre-pouvoir : de la subjectivité contestataire à la construction de contre-pouvoirs, La découverte, Paris, 2000.

BENSAÏD, Jean, COHEN, Daniel, MAURIN, Éric and MONGIN, Olivier, 2004. “Les Nouvelles Inégalités.” *Esprit (1940-)*, no. 302 (2), pp. 34–51.

BERGER-SCHMITT Régina, 2000, Social cohesion as an aspect of the quality of societies: Concept and measurement, ZUMA, *EuReporting Working Paper* No. 14., Mannheim.

BERHUET, Solen, JAUNEAU-COTTET, Pauline, HOIBIAN, Sandra, Les processus d'entrée en structure d'accueil pour personnes âgées vu par leurs proches, CREDOC, 2018.

BERLIN, Isaiah, *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 1969.

BERNARD Paul, 1999. La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept, *Lien social et Politiques*, n°41.

BERTRAND Marianne, MULLAINATHAN Sendhil, 2001. Do people mean what they say ? Implications for subjective survey data, *American Economic Review*, 91(2), pp. 67-72.

BIGOT, Régis, et CROUTTE, Patricia, « La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, Collection des rapports n°317, CREDOC, 2014.

BIGOT, Régis, HOIBIAN, Sandra et MULLER, Jorg, « La connaissance du « développement durable » et de l'« économie circulaire » en 2014 », CREDOC, 2014.

BIGOT, Régis, DAUDEY, Emilie, HOIBIAN, Sandra, *La société des loisirs dans l'ombre de la valeur travail*, Cahier de recherche n°305, CREDOC, 2013.  
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C305.pdf>

BIGOT Régis, DAUDEY, Emilie, HOIBIAN, Sandra, HABIB Marie-Claire, de MENGIN Aymard, *La curiosité scientifique des Français et leur désir de développer leurs connaissances*, Collection des Rapports n°289, 2013.

BIGOT, Régis, CROUTTE, Patricia, La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, CREDOC, 2012.

BIGOT, Régis DAUDEY, Emilie, HOIBIAN, Sandra et MÜLLER, Jörg, *La visite des musées, des expositions et des monuments*, Collection des Rapports du CRÉDOC n°281, 2012.  
<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R281.pdf>

BIGOT, Régis, LANGLOIS, Simon, 2011, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *L'Année sociologique*, 2011/1 (Vol. 61), p. 21-46. DOI : 10.3917/anso.111.0021.

BIGOT Régis, CROUTTE Patricia, MULLER Jorg, OSIER Guillaume, « *Les classes moyennes en Europe* », Paris, Cahier de recherche, n°282, CRÉDOC, 2011.  
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C282.pdf>

BIGOT Régis, et DAUDEY Emilie, 2013. « La sensibilité de l'opinion publique à l'évolution de la pauvreté », *Document de travail, Série études et recherche*, Drees, n° 126, juin.

BIGOT, Régis, 2006. Le fossé numérique se réduit mais reste important, *Consommation et modes de vie* n°191, Crédoc.

BIRNBAUM, Pierre. *La France imaginée. Déclin des rêves unitaires ?*, Paris, Gallimard, Folio, 1998.

BIRNBAUM, Pierre, 1996. "Sur la citoyenneté." *L'Année Sociologique (1940/1948-)*, vol. 46, no. 1, pp. 57–85.

BLASCO, Julien, PICARD, Sébastien. 2019 Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016), *INSEE éclairage*.

BLUM, Jérôme. « Village et famille » in Blum, Jérôme, *Histoire des paysans*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p. 11-12.

BOLTANSKI, Luc et ESQUERRE, Arnaud. Enrichissement. Une critique de la marchandise, Gallimard, 2017.

BOLTANSKI, Luc et ESQUERRE, Arnaud, 2017, L'économie de l'enrichissement et ses effets sociaux, TEORIA POLITICA. NUOVA SERIE, ANNALI VI2016: 289-306.

BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Eve. *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

BOREL, Simon, DEMAILLY, Damien, MASSE David, , 2015. « L'économie collaborative, entre utopie et big business », *Esprit* n° 7 (Juillet), p. 9-18.

BORGETTO, Michel, Interview [en ligne] Cahier spécial, Magazine de la FNARS, 20 janvier 2016, <https://www.federationsolidarite.org/publications-fnars/f-le-magazine-de-la-fnars/entretiens/6413-cahier-sp%C3%A9cial-interview-de-michel-borgetto-2>

BOSTMAN, Rachel et ROGERS, Roo, *What's mine is yours : the rise of collaborative consumption*, Harpercollins Publishers, 2010.

BOUDON Raymond, « Chapitre VIII - *La sociologie comme science* », dans : *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*, sous la direction de BOUDON Raymond. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 251-280.

BOURDESSOL, Hélène, Pin, Stéphanie, 2005. Référentiel de bonnes pratiques. Prévention des chutes chez les personnes âgées à domicile. Saint-Denis : INPES.

BOURDIEU , Pierre, *Les Règles de l'art*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1998.

BOURDIEU Pierre, L'opinion publique n'existe pas, Exposé fait à Noroit (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

BOURDIEU, Pierre, 1966. L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et la culture. *Revue française de sociologie*, 7-3, 325-347.

BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Armand Colin, Paris, 1896.

BOUSSAGUET, Laurie , FAUCHER, Florence, 2018. « La construction des discours présidentiels post-attentats à l'épreuve du temps », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 118 | 2018, mis en ligne le 05 novembre 2020, consulté le 05 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/23867> ; DOI : 10.4000/mots.23867

BOYD, Dana, 2016. C'est compliqué. Les vies numériques des adolescents, C&F Editions, Caen.

- BOYD, Danah, ELLISON, Nicole, 2007. « Social Network Sites: Definition, History and Scholarship » In *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 13, n°1.
- BRECHON, Pierre, GONTHIER, Frédéric, ASTOR, Sandrine, (dir) *La France des valeurs, quarante ans d'évolution*, PUG, Libre cours politique, 2018.
- BRECHON, Pierre, GALLAND, Olivier. Individualisation et individualisme. BRECHON, Pierre, GALLAND, Olivier. *L'individualisation des valeurs*, Armand Colin, 2010, pp.13-30.
- BRECHON, Pierre, « Crise de la confiance dans les élites politiques », In CAUTRES, Bruno, MAYER, *Nonna Nouveau désordre électoral : les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- BROWN, Roger, KULIK, James, 1977. Flashbulb memories. *Cognition* 5 (1) : 73-99.
- BUGEJA-BLOCH Fanny, Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle. Presses Universitaires de France, « Le Lien social », 2013, 272 pages.
- BUREAU, Marie-Christine et CORSANI, Antonella, « Du désir d'autonomie à l'indépendance », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 17 novembre 2014, consulté le 26 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/1844> ; DOI : 10.4000/nrt.1844
- CAMBOIS Emmanuelle, MESLE France, PISON Gilles, « L'allongement de la vie et ses conséquences en France », *Regards croisés sur l'économie*, 2009/1 (n° 5), p. 30-41. DOI : 10.3917/rce.005.0030.
- CARDON, Dominique, 2011, « Réseaux sociaux de l'Internet » in *Communications*, n° 88, Paris, 2011/1, p.141-148.
- CARDON, Dominique, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Seuil, Paris, 2010.
- CARDON, Dominique, 2008. « Le design de la visibilité. Un essai de cartographie du web 2.0 », *Réseaux*, 2008/6 (n° 152), p. 93-137. DOI : 10.3917/res.152.0093.
- CARON, François, 2000. Troisième révolution industrielle et nouvelle économie. *Le Débat*, (5), 27-38.
- CASILLI, Antonio, *Les liaisons numériques – vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, 2010

CASTEL, Robert, « V. La cohésion sociale », dans Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II. Paris, La Découverte, « Repères », 2013, p. 99-123.

CASTEL, Robert, « Individu par excès, individu par défaut » dans ; Philippe Corcuff, Christian Le Bart, François de Singly (dir.), *L'individu aujourd'hui*, 2010, PUR, pp. 293-305.

CASTEL, Robert, *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009, 457 p.

CASTEL, Robert, 2008. « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, 2008/3 (n° 35), p. 133-141. DOI : 10.3917/cite.035.0133.

CASTEL, Robert, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut » in : Nicole Aubert (dir.), *L'individu hypermoderne*, Paris, Eres, 2006, pp. 117-128.

CASTEL, Robert, HAROCHE Claudine, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Hachette, 2005.

CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard 1995.

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, 2010, « Les technologies d'amélioration des capacités humaines », [en ligne] *La note d'analyse*, n°310, <http://www.strategie.gouv.fr/content/technologies-amelioration-capacites-humainesna-310>

CERC (Conseil Emploi Revenus Cohésion Sociale), 2008. *La Cohésion Sociale - Séminaire 2007*, [en ligne], *Dossier n°3 du CERC*, [http://www.cerc.gouv.fr/dossiers/cohesion\\_sociale\\_seminaire\\_2007.pdf](http://www.cerc.gouv.fr/dossiers/cohesion_sociale_seminaire_2007.pdf)

CHAMBERS, Robert, 1989. Editorial Introduction: Vulnerability, Coping and Policy. *IDS Bulletin* 20(2): 1-7

CHAUCHARD, Jean-Pierre, 2018. « Universalisation de la protection sociale : vers la personnalisation des droits sociaux ? », *Revue française des affaires sociales*, p. 129-148.

CHRISLIP, David, *The Collaborative Leadership Fieldbook, A Guide for Citizens and Civic Leaders*, San Francisco, John Wiley & Sons, 2002, 304p.

CLARET DE FLEURIEU Agnès, « Est-ce le conflit ou l'interdépendance qui domine ou qui doit dominer entre richesse et pauvreté ? », dans : Conseil économique, social et

environnemental éd., *Entre richesse et pauvreté. Les Forums du CESE sur le vivre ensemble*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2014, p. 85-101. DOI : 10.3917/puf.cese.2014.01.0085.

CHAMBERS, Robert, 1989. Vulnerability, coping and policy, *IDS Bulletin*, 20-2, Sussex, pp. 1-7.

CHEURFA Madani, CHANVRIL, Flora, 2019. 2009-2019 la crise de confiance politique, [en ligne],

[https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/CEVIPOF\\_confiance\\_10ans\\_CHEURFA\\_CHANVRIL\\_2019.pdf](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/CEVIPOF_confiance_10ans_CHEURFA_CHANVRIL_2019.pdf)

CNAF, (Caisse national des allocations familiales), 1996. « Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité », *Recherches et Prévisions*, n° 43.

CNCDH, (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2015, [https://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh\\_rapport\\_lutte\\_contre\\_le\\_racisme\\_2015.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_rapport_lutte_contre_le_racisme_2015.pdf)

CNCDH, (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, 2013 [http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh\\_racisme\\_2012\\_basse\\_def.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_racisme_2012_basse_def.pdf)

COHEN G.A., 1989. « On the Currency of Egalitarian Justice », *Ethics*, 99, p. 906-944.

COHEN G.A., 1990. « Equality of What ? On Welfare, Goods and Capabilities », *Recherches économiques de Louvain*, 56, p. 357-382.

COHEN-SOLAL Marc, LOISY, Christian, 2001, « Transferts sociaux et pauvreté en Europe », *Études et résultats*, n° 104, février.

COLLEGE D'EXPERTISE SUR LE SUIVI DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL, *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les indépendants*, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, 2011.

COLEMAN James S., 1988. « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, 94, supplement, 95-120.

COLLIOT-THELENE Catherine, 2010, « Durkheim : une sociologie d'État », *Durkheimian Studies*, vol. 16, pp. 77-93.



COLIN, Nicolas, VERDIER, Henri, *L'âge de la multitude*, Armand Colin, 2015.

COMMISSION EUROPEENNE, *The use of collaborative platforms*, Eurobaromètre flash n°438, 2016.

COMMISSION EUROPÉENNE, *La jeunesse européenne*, Eurobaromètre flash n°455, 2018

COMMISSION EUROPÉENNE, *Cyber security*, Eurobaromètre spécial n°423, février 2015

COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE, *Recours aux techniques biomédicales en vue de « neuro-amélioration » chez la personne non malade: enjeux éthiques*, [en ligne], avis n°122, décembre 2013, [http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/ccne.avis\\_ndeg122.pdf](http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/ccne.avis_ndeg122.pdf)

CONSEIL DE L'EUROPE, 2008. Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale, *Tendances de la cohésion sociale* n°20, Editions du Conseil de l'Europe.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Guide méthodologique*, Editions du Conseil de l'Europe, 2005.

COPE Bill, CASTLES, Stephen, KALANTZIS, Mary, *Immigration, Ethnic Conflict and Social Cohesion*, Sidney Australia, NLLIA Center for Workplace Communication and Culture, 1995.

CORDONNIER, Laurent, « L'échange, la coopération et l'autonomie des personnes (conclusion) », dans : *Coopération et Réciprocité*. sous la direction de CORDONNIER Laurent. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Sociologies », 1997, p. 181-200.

CORDONNIER Laurent, « L'ambivalence de l'échange-don », dans : *Coopération et Réciprocité*. sous la direction de Cordonnier Laurent. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Sociologies », 1997, p. 151-180.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, « 28. Restaurer le lien social par l'intégration et la laïcité », dans : PAUGAM Serge éd., *Repenser la solidarité*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2011, p. 565-584. DOI : 10.3917/puf.pauga.2011.01.0565.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, *Les trois âges de la laïcité*. Hachette, 1996.

CREDOC (Centre de recherche et d'observation des conditions de vie), *Le Baromètre du numérique 2018*, [en ligne], 2018. [https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/barometre-du-numerique-2018\\_031218.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/barometre-du-numerique-2018_031218.pdf)

CUNNINGHAM, J.Barton, LISCHERON, Joe, 1991. "Defining entrepreneurship", *Journal of Small Business Management*, 29(1), 45-61.

DAHRENDORF Ralf, FIELD Frank et HAYMAN Carolyn, *Report on wealth creation and social cohesion in a free society*, London, 1995.

DAMON, Julien, 2018, « Critique de la désincitation plutôt que fatigue de la compassion », CNAF, *Informations Sociales*, 2018/1, n°196-197, p.125-127.

DAMON Julien, « Chapitre premier. Institutionnalisation et tournants », dans : éd., *Les politiques familiales*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 7-49.

DAMON Julien, *Questions sociales et questions urbaines*. Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2010, 384 pages. ISBN : 9782130581352. DOI : 10.3917/puf.damon.2010.01. URL : <https://www.cairn.info/questions-sociales-et-questions-urbaines--9782130581352.htm>

DARBUS Fanny, « L'accompagnement à la création d'entreprise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2008/5 (n° 175), p. 18-33. DOI : 10.3917/arss.175.00018.

DARES, 2018. CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?, *Dares analyses* n°26.

DARMON, Muriel, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013.

DEGRYSE, Christophe, 2016. *Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie*. Working paper 2016-02. European Trade Union Institute.

DE LEEUW, Edith D., 2008. Choosing the method of data collection, in: De Leeuw, E. D., Hox, J. J. & Dillman, D. A. (Eds.) *International handbook of survey methodology*, pp. 117-135 (New York, Lawrence Earlbaum Associates).

DESNOS, Robert, *La liberté ou l'amour suivi de Deuil pour Deuil*, Gallimard, 1962.

DIMAGGIO, Paul, HARGITTAI, Eszter., 2001. From the 'digital divide' to 'digital inequality' : Studying Internet use as penetration increases. *Princeton : Center for Arts and Cultural Policy Studies, Woodrow Wilson School, Princeton University*, 4(1), 4-2.

DJAOUI, Elia, 2006. Le domicile comme espace psychique. *Documents-CLEIRPPA*, 21, 8-11.

DJEFAL, Sabrina et EUGENE, Sonia, 2004, « Etre propriétaire de sa maison un rêve largement partagé, quelques risques ressentis », *Consommation et Modes de vie*, n°177, CREDOC, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/177.pdf>

DONNAT, Olivier, Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : Enquête 2008, Paris, La Découverte, 2009.

DONZELOT, Jacques, « 4. Un État qui rend capable », dans : PAUGAM, Serge éd., *Repenser la solidarité*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2011, p. 87-109. DOI : 10.3917/puf.pauga.2011.01.0087.

DONZELOT, Jacques, 2006. Refonder la cohésion sociale, *Esprit*, n°12.

DONZELOT, Jacques, *L'invention du social*, Paris, Seuil, réédition 1994.

DOYTCHEVA Milena, « III. Libéraux et communautariens », dans : DOYTCHEVA Milena éd., *Le multiculturalisme*. Paris, La Découverte, « Repères », 2018, p. 31-46.

DREES, Marianne Muller, 2017, 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015, *Etudes et Résultats*, n°1015, juillet.

D'SOUZA Dinesh. L'Éducation contre les libertés. Politiques de la race et du sexe sur les campus américains, Paris, Gallimard, 1993.

DUBAR, Claude, *La crise des identités*, Presses Universitaires de France - PUF; 2010 (

DUBET, François, interrogé par Anne Dujin « Imaginer de nouvelles solidarités », *Esprit*, 2018/9 (Septembre), p. 45-53. DOI : 10.3917/espri.1809.0045.

DUBET, François, 2017. « Frustration relative et individualisation des inégalités », *Revue de l'OFCE*, 2017/1 (N° 150), p. 11-26. DOI : 10.3917/reof.150.0011.

DUBET, François *La Préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2014.

DUBET, François « Le chaînon manquant de l'égalité : la solidarité », dans : François Dubet éd., *Inégalités et justice sociale*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2014, p. 293-297.

DUBET, François, 2010. « Déclin de l'institution et/ou néolibéralisme ? », *Education et sociétés*, 2010/1 n° 25, p. 17-34.

DUBET, François, 2010, « Grand résumé de Le Travail des sociétés, Paris, Éditions du Seuil, 2009 », *SociologieS* [En ligne], mis en ligne le 20 décembre 2010, consulté le 18 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3247>

DUBET, François, *Le Travail des sociétés*, Paris, Le Seuil, 2009.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, 2014. Les engagements et les attentes des consommateurs au regard des nouveaux modes de consommation : des opportunités pour l'économie circulaire, *Annales des Mines-Responsabilité et environnement n°76*, p116.

DUJARIER Marie – Anne, « Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail », *La découverte*, Paris, 2015.

DUMONT, Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, France, Points Essais, Seuil, 1991 (1983) 305 p.

DUMONTIER, Françoise, PAN KE SHON, 1999 Jean-Louis, « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », Insee première, N°675

DURKHEIM, Émile, *L'Éducation morale*, nouvelle éd., PUF Presses Universitaires de France, « Quadrige », 1992[1925]

DURKHEIM, Émile, « Chapitre II - Détermination du fait moral », dans : *Sociologie et philosophie*. sous la direction de DURKHEIM Émile. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2014[1924],p41-74.

DURKHEIM, Émile, *L'Individualisme et les intellectuels*, Paris, Mille et une nuits, 2002 [1898].

DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004 [1893].

DURKHEIM, Émile, *La science sociale et l'action*, Cours de science sociale, Leçon d'ouverture, 1970 [1888].

DURKHEIM, Émile, « La Science positive de la morale en Allemagne », *Revue philosophique*, 24 [1887]

DURKHEIM, Émile, « L'enseignement de la morale à l'école primaire », *Revue française de sociologie*, XXXIII/4, 1992, p. 620-621.

DURU-BELLAT Marie, « L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie », Éd. du Seuil, 2006.

DUVOUX Nicolas, PAPUCHON Adrien, 2018. « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, 2018/4 (Vol. 59), p. 607-647. DOI : 10.3917/rfs.594.0607.

DUVOUX Nicolas, L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

DWORKIN Ronald, 1981, « What is Equality ? Part 1 : Equality of Welfare », *Philosophy and Public Affairs*, 10, p. 185-246 et p. 283-345.

EHRENBERG, Alain, 2014. « Faire société à travers l'autonomie », *Recherche & formation*, 2014/2 (n° 76), p. 107-118.

EHRENBERG, Alain, 2010. Société du malaise ou malaise dans la société ?, *La vie des idées*, [en ligne], <https://laviedesidees.fr/Societe-du-malaise-ou-malaise-dans.html>

EHRENBERG, Alain, 2010. La personne face à l'individu, entretien réalisé par MARONGIU, JEAN-BAPTISTE *Revue des Deux Mondes*, juin, pp. 32-38.

EHRENBERG, Alain. *La fatigue d'être soi*, Odile Jacob, 1998.

EHRENBERG, Alain. *L'Individu incertain*, Paris, Calmann-Levy, 1995.

EHRENBERG, Alain. *Le culte de la performance*, Calmann-Levy, 1991,

ELBAUM, Mireille, 2007. « Protection sociale et solidarité en France. Évolutions et questions d'avenir », *Revue de l'OFCE*, 2007/3 (n° 102), p. 559-622. DOI : 10.3917/reof.102.0559.

ELIAS, Norbert, *La Société des individus*, Paris, Pocket, 1991.

ELLISON, Nicole, STEINFELD, Charles et LAMPE, Cliff, 2007. « The Benefits of Facebook “friends”: Social capital and College Students' Use of Online Social Network Sites », *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 12, n° 4,

ENNUYER, Bernard, 2009. Quelles marges de choix au quotidien quand on a choisi de rester dans son domicile. *Gérontologie et Société*, 131, 63-79.

ER, Nuhra, 2003. A new flashbulb memory model applied to the Marmara earthquake. *Applied Cognitive Psychology* 17 (5) : 503-517.

ESPING-ANDERSEN, Gosta. *Trois leçons sur l'État-providence*. Paris : Éditions du Seuil, 2008 [1990].

EUROSTAT 2015, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/information-society/data/database>

EUSTACHE, Francis et alii, dir., *La mémoire au futur*, Paris, Le Pommier et Observatoire B2V des Mémoires, 2018, p. 122-123.

EUSTACHE, Francis, GANASCIA Jean-Gabriel, JAFFARD, Robert, PESCHANSKI, Denis, et STIEGLER Bernard *Mémoire et oubli*, Éditions Le Pommier, coll. « L'Observatoire B2V des mémoires, n°1 », 2014.

EUZEBY Chantal, 2018, « L'individualisation/universalisation des droits à la protection sociale, un processus en marche dans l'Europe continentale », *Revue française des affaires sociales*, p. 149-172.

EVERAERE Christophe, *Les emplois atypiques. Quelles réponses au besoin de flexisécurité ?* Editions Liaisons sociales, 2014.

FASSIN Didier. et FASSIN Éric, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.

FAYOLLE Alain, NAKARA Walid, *Création par nécessité et précarité: la face cachée de l'entrepreneuriat. Cahier de recherche n° 2010-08 E4*. 2010.

FLICHY Patrice, 2008. Internet et le débat démocratique, *Réseaux*, Vol. 150, n°4, p 159-185.

FINKENAUER, Catrin, LUMINET, Olivier, GISLE, Lydia, EL-AHMADI, Abdessadek, VAN DER LINDEN, Martial et PHILIPPOT, Pierre, 1998. Flashbulb memories and the underlying mechanisms of their formation : toward an emotional-integrative model. *Memory & Cognition* 26 (3) : 516-531,

FORESTIER, Florian, 2019, *Vers un coopératisme de plateformes*, Note de veille, Futuribles.

FORSE, Michel, « Une comparaison internationale à propos des principes de justice sociale », dans : DUBET François éd., *Inégalités et justice sociale*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2014, p. 108-129.

FORSE, Michel, GALLAND, Olivier, GUIBET LAFAYE Caroline, et PARODI, Maxime, *L'égalité, une passion française ?*, Paris, Armand Colin, 2013.

FORSE, Michel, 2012, « Les réseaux sociaux d'aujourd'hui. Un monde décidément bien petit », *Revue de l'OFCE*, 125, <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/les-reseaux-sociaux-daujourd'hui-un-monde-decidement-bien-petit/>

FORSE, Michel, GALLAND, Olivier, (dirs.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.

FORSE, Michel, PARODI, Maxime, *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, 2010.

FORSE, Michel et PARODI, Maxime, 2009. « Une théorie de la cohésion sociale », *The Tocqueville Review / La Revue Tocqueville*, 30 (2), p. 9–35.

FORSE, Michel, PARODI, Maxime, « Chapitre 6. Mérite et égalité », dans : DURU-BELLAT Marie éd., *Les sentiments de justice à et sur l'école*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Pédagogies en développement », 2009, p. 83-101. DOI : 10.3917/dbu.durub.2009.01.0083.

FORSE, Michel, PARODI, Maxime, 2006, Justice distributive : La hiérarchie des principes selon les Européens, *Revue de l'OFCE*, 98 : 213-244.

FORSE, Michel, 2001, « Rôle spécifique et croissance du capital social », *Revue de l'OFCE*, 2001/1 (no 76), p. 189-216. DOI : 10.3917/reof.076.0189.

FOURQUET-COURBET, Marie-Pierre, 2013, « La réception des grands événements socio-médiatiques : le rôle clé de l'identité sociale et du partage social des émotions », 15 juin 2013, [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00875914/document](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00875914/document).

FRASER Nancy, 2017. « From progressive neoliberalism to Trump — and beyond », *American Affairs*, vol. 1, n° 4, p. 46-64.

FRASER, Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005, p. 126.

FRIGGIT Jacques, 2015. « Pourquoi le prix des logements a-t-il si peu baissé en France depuis 2008 ? » Avril 2015 *Les cahiers de l'Audap*, n° 8.

FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'homme. Les conséquences de la révolution biotechnique*, Paris, Éd. La Table ronde, coll. « Contretemps », 2002.

GALLAND Olivier, 2014. « Les valeurs des jeunes Européens : un tableau d'ensemble », *Agora débats/jeunesses*, 2014/2 (N° 67), p. 61-78. DOI : 10.3917/agora.067.0061.

GANGLOFF-ZIEGLER, Christine, 2009. « Les freins au travail collaboratif », *Marché et organisations* 2009/3 (N° 10).

GETZ Isaac, CARNEY Brian, Liberté et Cie, Quand la liberté des salariés fait le succès des entreprises, Clés des Champs, 2016.

GIDE, Charles, 1886. L'émancipation, n°1

GADREY, Jean, JANY-CATRICE, Florence, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, paris, la découverte, coll. «repères », 2007[2003].

GAMEL Claude, 2018 « Justice sociale : Sen contre Hayek face à Rawls. Le libéralisme contractualiste *a contrario* consolidé », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2018/1 (n° 74), p. 95-138. DOI : 10.3917/cep.074.0095.

GARCIN-MARROU, Isabelle, HARE, Isabelle, 2019. « Presse écrite et événement terroriste : routines narratives et émergence de la société civile (1995-2016) », *Le Temps des médias*, 2019/1 (n° 32), p. 153-169. DOI : 10.3917/tdm.032.0153.

GAUCHET, Marcel, interview « De la difficulté d'être soi-même », *Sciences Humaines*, 2016/1 (N° 277), p. 20-20. URL : <https://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2016-1-page-20.htm>

GAUCHET Marcel, 2010. « Trois figures de l'individu », *Le Débat*, 2010/3 (n° 160), p. 72-78. DOI : 10.3917/deba.160.0072.

GAUCHET Marcel, De la difficulté d'être soi-même (Entretien avec *Marcel Gauchet*), in HALPERN Catherine, Identité(s). *L'individu, le groupe, la société*, Editions Sciences humaines, 2009.

GAUCHET Marcel, « Conclusion : vers une mutation anthropologique ? (Entretien avec Nicole AUBERT et Claudine HAROCHE) », dans : Nicole AUBERT éd., *L'individu hypermoderne*. Toulouse, ERES, « Sociologie clinique », 2006, p. 291-301. DOI : 10.3917/eres.auber.2006.01.0291.

GAUCHET, Marcel dans, *Un monde désenchanté ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2004, 253 p.



GAZIER Bernard, PALIER Bruno, PERIVIER Hélène, *Refonder le système de protection sociale. Pour une nouvelle génération de droits sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux Débats », 2014, 200 p., ISBN : 9782724616255.

GEORGES, Fanny , 2009. Représentation de soi et identité numérique. *Réseaux*, (2), 165-193.

GELLNER, Ernest, *Nations et Nationalisme*, Paris, Payot, 1983.

GIDDENS, Anthony, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 2004 (1994).

GIDE Charles, *Ni révoltés, ni satisfaits ; les sans-travail*, *L'émancipation*, n°1, 1886

GLATZER Wolfgang, 2008. Perception et mesure du bien-être, in «Le bien-être pour tous, Concepts et outils de la cohésion sociale», *Tendances de la cohésion sociale*, n° 20, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, p.101-121.

GOOS Marteen, MANNING, Alan , 2007. « Lousy and Lovely Jobs: The Rising Polarization of Work in Britain », *Review of Economics and Statistics*, vol. 89, no 1, p. 113-133,

GOMBAULT, Vincent, 2011. Deux ménages sur trois disposent d'internet chez eux, *Insee Première*, 1340.

GORI Roland, 2018. « Tous connectés, tous désolés », *Cliniques méditerranéennes*, 2018/2 (n° 98), p. 47-65. DOI : 10.3917/cm.098.0047.

GORI Roland, « L'inquiétante étrangeté de l'homme augmenté », *Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences*, 2018/3 (Vol. 29), p. 15-30. DOI : 10.3917/jibes.293.0015.  
URL : <https://www-cairn-info.rproxy.univ-psl.fr/revue-journal-international-de-bioethique-et-d-ethique-des-sciences-2018-3-page-15.htm>

GRANJON Fabien, 2014. « Du (dé)contrôle de l'exposition de soi sur les sites de réseaux sociaux » In *Les cahiers du numérique*, Paris, vol. 10, p. 19-44.

GRANJON Fabien, 2011. Fracture numérique. *Communications*, (1), 67-74.

GRANJON Fabien, 2011. « De quelques pathologies sociales de l'individualité numérique : Exposition de soi et autoréification sur les sites de réseaux sociaux », In *Réseaux*, Paris, La Découverte, n° 167, 2011/3, p. 75-103.

GRANJON Fabien, « Amitiés 2.0. Le lien social sur les sites de réseaux sociaux », *Hermès, La Revue*, 2011

GRANJON Fabien, DENOUEL Julie, 2010. « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux » In *Sociologie*, PUF, Paris, vol. 1, 2010/1, p. 25-43.

GUIBET-LAFAYE Caroline, KIEFFER Annick, 2012. « Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social », *L'Année sociologique*, 2012/1 (Vol. 62), p. 195-241. DOI : 10.3917/anso.121.0195.

GUIBET LAFAYE Caroline, 2012. Anomie, exclusions, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ?, *Pensée plurielle* 2012/1 (n° 29), p. 11-35. DOI 10.3917/pp.029.0011

GRANOVETTER, Mark, 1973 « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, mai

GROSSETTI, Michel, « Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication », *Réseaux*, 2014/2 (n° 184-185), p. 187-209. DOI : 10.3917/res.184.0187.

GROUPE EUROPEEN D'ETHIQUE DES SCIENCES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES Avis auprès de la Commission européenne "Aspects éthiques des implants TIC dans le corps humain", [en ligne] *Opinion*, n° 20, mars 2005 [http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/avis20\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/avis20_fr.pdf)

GUICHARD Éric, 2011. « Le mythe de la fracture numérique », dans *Regards croisés sur l'Internet*, pp. 69-100.

HABERMAS Jurgen, *Droit et démocratie, Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1992, tr. fr. 1997.

HADDAD, Karen, 2017. La forme d'une ville. Géographie d'après les attentats. In *Aimer Paris. Regards exotiques sur une ville capital(e) de la modernité*. Porto : De Almeida, Laurel & De Jesus Cabral.

HALBWACHS, Maurice, *La Mémoire collective*, Albin Michel, 1997 (1950).

HALBWACHS, Maurice, *Morphologie sociale*, Paris, A. Colin, Les classiques de sciences sociales, édition électronique, 1938

HALBWACHS, Maurice, Les Cadres sociaux de la mémoire Les classiques de sciences sociales, édition électronique, 1925

HAMEL Marie-Pierre et WARIN Philippe, « Non-recours (Non-take up) », in BOUSSAGUET Laurie et al., Dictionnaire des politiques publiques Presses de Sciences Po « Références », 2010 p. 383-390

HARDIN, Garret, La tragédie des communs, PUF, 2018 (1968).

HARGITTAI, Eszter, 2005. Survey measures of web-oriented digital literacy. *Social science computer review*, 23(3), 371-379.

HARRIBEY, Jean Marie, 2011, « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », *L'économie politique* n°49

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE, *La protection sociale des non-salariés et son financement*, Rapport, Octobre 2016.

HAYAT, Pierre , « Laïcité, fait religieux et société », Archives de sciences sociales des religions [En ligne], 137 | janvier - mars 2007, mis en ligne le 05 juin 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/4139> ; DOI : 10.4000/assr.4139

HAYEK, Friedrich August Law, Legislation and Liberty. Vol. 1. Rules and Order, London: Routledge and Kegan ; traduction française *Droit, législation et liberté*. Tome 1. Règles et ordres, Paris : PUF [1980], rééd. coll. « Quadrige » [1995]. [1973]

HAYEK, Friedrich August Law, Legislation and Liberty. Vol. 2. The Mirage of Social Justice, Londres, Routledge and Kegan ; traduction française *Droit, législation et liberté*. Tome 2. Le mirage de la justice sociale, Paris : PUF [1982], rééd. coll. « Quadrige » [1995]. [1976]

HAYEK Friedrich August, Vrai et faux individualisme, The Twelfth Finlay Lecture, traduit par François Guillaumat, Prononcé à University College, Dublin, le 17 décembre 1945. Originellement édité par Hodge, Figgis & Co., Ltd., Dublin, et B. H. Blackwell, Ltd, Oxford, 1946.

HAYTHORNTHWAITE Caroline, 2005. « Social networks and Internet connectivity effects » *In Information, Communication & Society*, 8 (2), p. 125-147.

HEILBRUNN, Benoit, 2016, L'essor des pratiques collaboratives : Partager plutôt que posséder. *Études*, mars, (3), 41-50.

HENRI, France, LUNDGREN-CAYROL, Karin Apprentissage collaboratif à distance. Presses de l'Université du Québec, Presse de l'université du Quebec, 2001.

HOLBROOK, Allyson L., GREEN, Melanie. C., KROSNIC, Jon A., 2003, Telephone versus face-to-face Interviewing of national Probability samples with long Questionnaires Comparisons of respondent satisficing And social desirability response bias, *Public Opinion Quarterly*, 79-125.

HOIBIAN, Sandra en collaboration avec CROUTTE, Patricia sous la direction scientifique de BIGOT, Régis, *Soutien à la fonction parentale, connaissance des dispositifs et perception de la CAF, état de l'opinion en 2014* », Collection des Rapports n°310, juillet 2014.

HONNETH, Axel, « Capitalisme et réalisation de soi. Les paradoxes de l'individuation », in HONNETH Axel, *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 305-324.

HONNETH, Axel, 2006. « Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie », Entretien avec HONNETH Axel, propos recueillis par Alexandra Laignel-Lavastine, *Philosophie Magazine*, n° 5, décembre.

HONNETH Axel, 2004. « La théorie de la reconnaissance: une esquisse », *Revue du MAUSS*, 2004/1 no 23, p. 133-136. DOI : 10.3917/rdm.023.0133

HOUZEL Yvette, LEBART Ludovic, REYNAUD Paul, Problèmes de méthode et d'interprétation dans les enquêtes subjectives répétitives, Collection des rapports n°49, CREDOC, juillet 1980

INSEE [2017], *enquête emploi*.

INNERARITY Daniel, *La démocratie sans l'État. Essai sur le gouvernement des sociétés complexes*, Climats, 2006.

ION, Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, 2012.

ION Jacques, *La fin des militants*, Les Editions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1997.

ION, Jacques, FRANGUIADAKIS, Spyrios, VIOT Pascal, *Militer aujourd'hui*. Autrement, Paris, 2005.

JAYET Cyril, 2017, « Faut-il passer l'opinion publique au rasoir d'Occam ? Une analyse épistémologique de la critique des données d'opinion. », *L'Année sociologique*, 2017/1 (Vol.

67), p. 189-218. DOI : 10.3917/anso.171.0189. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2017-1-page-189.htm>

JEHEL Sophie, 2018, « Quelle réflexivité sur les espaces polémiques de Twitter ? Inscrire sa trace et s'engager dans des conversations autour des talk-shows « On n'est pas couché » et « Touche pas à mon poste » », *Les Cahiers du numérique*, 2018/3 (Vol. 14), p. 77-105.

JENSON Jane, 1998, « Mapping Social Cohesion: the State of Canadian Research. Canadian Policy Research Network » Inc.

JOLLY Cécile, PROUET Emmanuelle (coord.), 2016. *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ?* Document de travail n°2016-04. France Stratégie.

KAHN Axel, « Vivre, lutter, coopérer », dans : , Haro sur la compétition. sous la direction de Bersini Hugues. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2010, p. VII-XI. URL : <https://www.cairn.info/haro-sur-la-competition--9782130582939-page-VII.htm>

KAHNEMAN Daniel and KRUEGER Alan B., 2006. "Developments in the Measurement of Subjective Well-Being", In *Journal of Economic Perspectives*, Volume 20, Number 1.

KAPLAN Daniel, *Informatiques, Libertés, identités*, Paris, FYP, 2010.

KRACAUER Siegfried, *Die Angestellten*, Frankfurt sur Main, 1971 (1930).

KAUFMANN, Jean-Claude, *L'Invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004.

KAUFMANN, Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage, théorie de l'action ménagère*. Paris : Nathan, 1997.

KNACK, Stephen, KEEFER, Philip, 1997. « Does Social Capital Have an Economic Pay-off? A Cross-Country Investigation », *Quarterly Journal of Economics*, 112, 1251-1288.

KREUTER, Frauke, PRESSER, Stanley, TOURANGEAU, Roger. 2009. Social desirability bias in CATI, IVR and Web surveys. The effect of mode and question sensitivity, *Public Opinion Quarterly*, 72, 847-865.

KOUBI, Geneviève, 2014. « Services en ligne et droits sociaux », *Informations sociales*, n°178, 2013/2014

KURER, Thomas and PALIER Bruno, 2019. "Shrinking and shouting: the political revolt of the declining middle in times of employment polarization." *Research & Politics*, 2019-1-6

LAFORE, Robert. Ajuster ou réinventer la protection sociale : la place de l'individu, in BORGETTO Michel, GINON Anne-Sophie, GUIOMARD Frédéric (dir.). *Quelle(s) protection(s) sociale(s) demain ?*, Dalloz, pp.349, 2016, 9782247160877.

LAHLOU Saadi, 2008, « Identity, social status, privacy and face-keeping in digital society » In *Social Science Information*, vol. 47, n° 3, p. 299-330.

LALLEMENT, Michel, « SOCIOLOGIE - Histoire », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 31 janvier 2019. URL : <https://universalis.aria.ehess.fr/encyclopedie/sociologie-histoire/>

LANGERS Jean, OSIER Guillaume, SCHOCKMEL Marco, ZAHLEN Paul, Rapport travail et cohésion sociale 2009, [en ligne], STATEC, 2009. <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-economiques/2009/PDF-Cahier-109-2009.pdf>

LANGLOIS, Simon, « Mesurer scientifiquement le bonheur et la qualité de vie », In FAHMY Myriam, *L'état du Québec*, Montréal, Boréal, 2010.

LASCH, Christopher, 2008. « Le respect, pas la compassion », *Revue du MAUSS*, n° 32.

LAURENT, Alain, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.

LE BART Christian, « Introduction / De l'individu à l'individualisation », dans : *L'individualisation*. sous la direction de LE BART Christian. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 2008, p. 9-26.

LE BART Christian, « Chapitre 2 / Renaissance de l'individualisme », dans : *L'individualisation*. sous la direction de Le Bart Christian. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2008, p. 53-84.

LE BART Christian, « Chapitre 6 / Pour une sociologie de l'individualisation », dans : *L'individualisation*. sous la direction de Le Bart Christian. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 2008, p. 195-230.

LE BRETON David, Ouverture, Dans *L'Adieu au corps*, 2015, Editions Métailié, pages 225 à 229.

LE BRETON David, « Introduction : Le corps au brouillon », dans : *L'Adieu au corps*. sous la direction de LE BRETON David. Paris, Editions Métailié, « Suites Sciences Humaines », 2015, p. 13-27.

LE BRETON David, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

LEDERER Emil, *Kapitalismus, Klassenstruktur und Probleme des Demokratie in Deutschland 1910-1940*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht , 1979.

LE ROUX Serge, « Présentation », *Marché et organisations* 2009/3 (N° 10), 2009, p. 11-14.

LENOIR Remi, 2004, « Halbwachs : démographie ou morphologie sociale ? », *Revue européenne des sciences sociales*, 129, p. 199-218.

LEVRATTO Nadine, SERVERIN Évelyne, 2009. « Être entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel », *Revue internationale de droit économique*, 2009/3 (t. XXIII, 3), p. 325-352. DOI : 10.3917/ride.233.0325.

LIZE MASCLEF, Ninon, 2019, De Charlie au Bataclan : retour sur la médiatisation des attentats de 2015, *La revue des médias*, [en ligne], <https://larevuedesmedias.ina.fr/de-charlie-au-bataclan-retour-sur-la-mediatisation-des-attentats-de-2015>

LORIOU, Marc, KAUFMANN, Jean-Claude, 2001. Ego. Pour une sociologie de l'individu. Une autre vision de l'homme et de la construction du sujet. In: *Revue française de sociologie*, 42-4. pp. 760-762.

LOZERAND Emmanuel (dir.), *Drôles d'individus. De la singularité individuelle dans le reste du monde*, Klincksieck, Paris, 2014, 572 p.

LUMINET, Olivier, 2009. Models for the formation of flashbulb memories. In *New issues and new perspectives*. New York : Luminet & Curci.

MCCRACKEN Mike, 1999, « Social Cohesion and Macroeconomic Performance », Department of Canadian Heritage, Strategic Research and Analysis Directorate.

MACFARLANE, Aaron, *The Origins of English Individualism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, p. 5.

MACINTYRE , Alasdair, *Après la vertu*, Paris, PUF, 1997.

MACPHERSON, Crawford B., *La Théorie politique de l'individualisme possessif : de Hobbes à Locke*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2004 (1971).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT, 2018. Data lab transport, Les chiffres clés du transport, édition 2018, [en ligne], mars <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/datalab-31-chiffres-cles-transport-mars2018-c.pdf>

MCGREGOR, Douglas, *The Human Side of Enterprise*, McGrawHill, 1960.

MAGUAIN, Denis, 2002. « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes. Une revue de la littérature », *Revue économique*, 2002/2 (Vol. 53), p. 165-199. DOI : 10.3917/reco.532.0165.

MALHERBE, Clément, 2016 Attentats du 13 novembre : la saturation des écrans TV. [en ligne], *La revue des médias, INA*. <https://www.inaglobal.fr/television/article/attentats-du-13-novembre-la-saturation-des-ecrans-tv-9355>

MANDEVILLE Bernard, *La Fable des abeilles*, Londres : Aux dépens de la Compagnie, 1714, Traduction de Jean Bertrand p. 1/26 Gallica

MARIE Romain, 2001. « Vers un basculement du système français de sécurité sociale dans le modèle beveridgien », *Revue de droit sanitaire et social*, p. 727.

MARTUCCELLI Danilo, SINGLY François de, *Les sociologies de l'individu*, Armand Colin, 2012.

MAYER, Nonna, et TIBERJ, Vincent, 2016. Who were the « Charlie » in the Streets? A Socio-Political Approach of the January 11 Rallies. *International Review of Social Psychology* 29 (1) : 59-68.

MARSHALL, Thomas Humphrey, , *Class Citizenship and social development*, Chicago, University of Chicago press, 1977 (1963).

MAUSS, Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. », initialement paru dans *L'Année sociologique*, seconde série, 1923-1924. In Presses Universitaires de France, collection « Quadrige grands textes », octobre 2007.



MAXWELL, Judith, 1996. Social dimensions of economic growth, Conférences commémoratives Eric John Hanson, vol VIII, Université de l'Alberta, 1996  
[http://www.cprn.org/documents/15744\\_fr.pdf](http://www.cprn.org/documents/15744_fr.pdf)

MAY, Paul, *Philosophies du multiculturalisme*. Presses de Sciences Po, « Références », 2016, 316 pages. ISBN : 9782724619157.

MAY, Paul, « Introduction / Les origines du multiculturalisme », dans : *Philosophies du multiculturalisme*. sous la direction de MAY Paul. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2016, p. 7-60.

MAY, Paul, « Chapitre 2 / Charles Taylor, la critique herdérienne du libéralisme », dans : *Philosophies du multiculturalisme*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2016, p. 93-132. URL : <https://www.cairn.info/philosophies-du-multiculturalisme--9782724619157-page-93.htm>

MEAD, Margaret, *Cooperation and Competition among primitive people*, Margaret Mead Editor, 1937.

MEADOWS, Donella, MEADOWS, Dennis, RANDERS, Jorgen, BEHRENS III William. W. *The Limits to Growth: A Report to the Club of Rome New York*, Universe Books, 1972.

MEDA, Dominique, VENDRAMIN, Patricia, *Réinventer le travail*, Presses universitaires de France, 2013

MEDA, Dominique, *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Champs, Flammarion, 1999.

MENDEL, Gérard, « 3. Du libéralisme politique au communautarisme : John Rawls et Charles Taylor », dans : *Construire le sens de sa vie. Une anthropologie des valeurs*, sous la direction de MENDEL Gérard. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2004, p. 33-42.

MERCKLE, Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004

MERRITT, Kimberly, SMITH, David, & RENZO, John. C. D., 2005. An investigation of self-reported computer literacy: Is it reliable. *Issues in Information Systems*, 6(1), 289-295.

METTLING, Bruno, *Transformation numérique et vie au travail*, Rapport à l'attention de Mme Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Septembre 2015,  
<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000646.pdf>

MESURE, Sylvie, 2017. « Le lien social à l'épreuve de l'individualisme Le « culte de l'individu » chez Durkheim », *Revue internationale de philosophie*, 2017/2 (n° 280), p. 157-180.

MINTZBERG, Henry, MCHUGH Alexandra, 1985, « *Strategy Formation in an Adhocracy* », *Administrative Science Quarterly*, vol. 30, n° 2), p. 160-197

MOATI, Philippe, 2017. « Société d'hyperconsommation : promesses non tenues », *Revue Projet* 2017/3 (N° 358), p. 82-87

MUCCHIELLI, Alex, *L'Identité*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1986.

MÜLLER, Hans-Peter, « Société, morale et individualisme. La théorie morale d'Emile Durkheim », *Trivium* [En ligne], 13 | 2013, mis en ligne le 28 février 2013, consulté le 21 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4490>

NASCIMENTO-DUARTE, Barbara, 2015. L'augmentation humaine « underground » : quelles limites pour le corps ?, dans *Revue d'éthique et de théologie morale* 2015/4 (n° 286), pages 89 à 102.

NENKOV, Gergana., Y., MAURIN, Maureen., WARD, Andrew, SCHWARTZ, Barry & HULLAND, John. 2008. A short form of the Maximization Scale: Factor structure, reliability and validity studies, *Judgment and Decision Making*, 3, 371-388.

NEYRAND, Gérard, 2002. « Idéalisations du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel », *Dialogue*, 2002/1 (no 155), p. 80-88. DOI : 10.3917/dia.155.0080.

NIEMEYER, Katharina, 2018 ; « Un journalisme d'empathie ? Le mémorial du *Monde* pour les victimes des attentats du 13 novembre 2015 », *Mots*, n°118, p. 59 sq.

NORA Pierre, « Retour sur un événement monstre. L'avant et l'après », *Le Débat*, 2015/3 (n° 185), p. 4-10. DOI : 10.3917/deba.185.0004.

NORA Pierre, « La mémoire collective », in *La nouvelle histoire* sous la direction de LE GOFF, Jacques Retz-CEPL, Paris, 1978, p. 398

NORDHAUS, William d ., TOBIN, James, 1972. « Is Growth obsolete? », *Economic Research: Retrospect and Prospect*, 5: Economic Growth, pp. 1-80.

NOVEL, Anne-Sophie, RIOT Stéphane, « *Vive la co-révolution* » *Pour une société collaborative* », Manifesto, 2010.

OAKES Penelope. J., HASLAM S. Alexander, TURNER John. C., 1994 *Stereotyping and Social Reality*, Oxford, uk et Cambridge (ma), Blackwell.

OMALEK Laure, TELLIER Sergine, 2016. « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 - Baisse prononcée dans la plupart des secteurs d'activité ». *Insee Première* n°1604.

ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale), *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective*, [en ligne], Rapport 2016, [http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_ONPES\\_2016\\_bd-2.pdf](http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2016_bd-2.pdf)

ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale), *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, [en ligne], Rapport 2015, [http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB\\_Rapport\\_2014\\_2015.pdf](http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf)

ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale), *Penser l'assistance*, [en ligne], Rapport thématique, 2013 [http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Penser\\_1\\_assistance\\_web.pdf](http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Penser_1_assistance_web.pdf)

OSTROM, Elinor, *La gouvernance des biens communs*, de Boeck, 2010.

OSTROM Elinor, LAURENT, Eloi « Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 2012/1 (n° 120), p. 13-72. DOI : 10.3917/reof.120.0013.

PALIER Bruno, 1997, « Évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France », In : *Pouvoirs*, n°82, p. 154;

PARISER, Eli, *The Filter Bubble : What the Internet Is Hiding from You*, New-York The Penguin Press, 2011.

PARSON, Adams, 2014, "The sharing economy : a short introduction to its political evaluation", [e n ligne], <http://www.sharing.org/information-centre/articles/sharing-economy-short-introduction-its-political-evolution>

PARSONS, Talcott, 1951, *The Social System*, Glencoe, Free Press.

PAUGAM, Serge (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007.

PAUGAM, Serge, 2006, L'épreuve du chômage : une rupture cumulative des liens sociaux ?, *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, n°135, pp11-27.

PENNEC, Simone, 2005. Les interventions des professionnels au domicile : le statut de l'habitant entre relations de services et expertises techniques. In F. Le Borgne-Uguen (dir.) *Technologies Urbaines, Vieillissements et Handicaps* (pp. 49-68). Rennes : ENSP.

PEDROT Philippe, 2018. Le transhumanisme : une utopie à déconstruire », *Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences*, 2018/3 (Vol. 29), p. 126-134. DOI : 10.3917/jibes.293.0126.

PERCHERON, Annick, «Au miroir grossissant de la jeunesse», dans M. ABELES (dir.), *Faire la politique. Le chantier français*. Paris, Autrement, 1991, p. 42. 22.

PEUGEOT, Valérie, BEUSCART, Jean\_Samuel., PHARABOD, Anne-Sylvie. & TRESPEUCH, Marie., 2015. Partager pour mieux consommer : Enquête sur la consommation collaborative. *Esprit*, juillet(7), 19-29. doi:10.3917/espri.1507.0019.

PIERSON Paul, *The New Politics of the Welfare State*, Oxford University Press, Londres, 2001, p. 455,

PIGOU, Arthur Cecil, 1943. « The Classical Stationary State », *Economic Journal*, volume 53, n°212.

PERRET, Bernard, 2015. « De la propriété à l'usage. Vers la démarchandisation ? », *Esprit* 2015/7 (Juillet), p. 30-39.

PETIT, Franck, 2012. « Le droit à l'accompagnement : émergence d'un concept juridique », *Informations sociales*, 2012/1 (n° 169), p. 14-21.

PEUGNY Camille, *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Le seuil- La République des idées, 2013.

POLANYI Karl, *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 2009 (1944) 476p.

PRAGER, Jeffrey, 1981, « Moral Integration and Political Inclusion : A comparison of Durkheim's and Weber's Theories of Democracy », *Social Forces*, vol. 59, no 4, Special Issue, pp. 918-950.

PUTNAM, Robert, 2000. *Bowling Alone: Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster

PUTNAM Robert D., 1995, « Tuning in, tuning out. The strange disappearance of social capital in America », *Political Science and Politics*, vol. 28, n°4, p. 664-683.

PUTNAM Robert, LEONARDI Robert, NANETTI Raffaella, Making Democracy Work. Civic Tradition in *Modern John Rawls*, *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1993, tr. fr. 1995.

QUELQUEJEU, Bernard, 2001. « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527. DOI : 10.3917/rspt.853.0511.

RALLET, Alain, & ROCHELANDET, Fabrice, 2004. La fracture numérique : une faille sans fondement ? *Réseaux*, (5), 19-54.

RAPELLI, Stéphane, Invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les travailleurs non-salariés pauvres. Rapport de recherche pour l'ONPES, 2016.

RAPIAU, Marie-Thérèse, 2010. « Entrepreneuriat et formes d'emploi. Points de repères », *Pour*, 2010/1 (N° 204), p. 63-69. DOI : 10.3917/pour.204.0063.

RAWLS, John, *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1993, tr. fr. 1995.

RAWLS, John, Catherine Audard (Trad.), *Théorie de la justice*, Seuil, 1987

REMOND, René, 2004. « Cent ans de laïcité française », *Études*, 2004/1 Tome 400, p. 55-66

RENAULT Emmanuel, « 10. Le discours du respect », in CAILLE Alain, *La quête de reconnaissance*, La Découverte « TAP/Bibliothèque du MAUSS », 2007 p. 161-181.

RICHET Damien, ROUSSEAU Sylvie, MARIOTTE Henri, 2016. « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs ». *Insee Première* n°1595. Mai.

RICHET, Damien, THOMAS, Stéphane, 2016. « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », *Insee Première* n°1600.

RICROCH, Layla, ROUMIER, Benoit, 2011. « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'internet », *Insee résultats*, n°1377, Novembre

ROBERT, Isabelle, BINNINGER, Anne-Sophie, OURAHMOUNE, Nacima, 2014. « La consommation collaborative, le versant encore équivoque de l'économie de la fonctionnalité », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1, février.

ROSA, Hartmund, « La compétition comme mode d'interaction », *Sociologie* [En ligne], N° 3, vol. 10 | 2019, mis en ligne le 04 septembre 2019, consulté le 05 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/5933>

VALTER Clotilde, Pour une action publique transparente et collaborative : Plan d'action national pour la France 2015-2017, [en ligne] [http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/pgo\\_plan\\_action\\_france\\_2015-2017\\_fr.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/pgo_plan_action_france_2015-2017_fr.pdf)

RICHET, Damien, THOMAS, Stéphane, 2016. « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 ». *Insee Première* n°1600. Juin.

RICOEUR, Paul, Temps et récits III, *Le temps raconté*, éditions du Seuil, 1985.

ROSANVALLON, Pierre, « De l'égalité des chances à la société des égaux », dans : DUBET François éd., *Inégalités et justice sociale*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2014, p. 48-64.

ROSANVALLON, Pierre, *Le parlement des invisibles*, Raconter la vie, Le Seuil, 2014.

ROSANVALLON, Pierre, *La société des égaux*, Paris, coll. « Les livres du nouveau monde », Seuil, 2011, 432 pages.

ROSANVALLON, Pierre, *La contre-démocratie la politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Paris, 2006.

ROSANVALLON, Pierre, *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995.

ROSANVALLON, Pierre, *La Crise de l'État providence*, Paris, Le Seuil, 1992.

ROSANVALLON, Pierre, *Le Sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1992.

SAHLINS Marshall., *Age de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Paris, 1976.

SANDEL M., *Le Libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil, 1999.

SAVIDAN Patrick, « Introduction », dans : SAVIDAN Patrick éd., *Le multiculturalisme*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009, p. 3-22.

SCHLESINGER ARTHUR. M. Jr (1993), *La Désunion de l'Amérique*, Paris, Liana Levi.

SCHNAPPER, Dominique, « 25. Lutte contre les discriminations et lien social », dans : éd., *Repenser la solidarité*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2011, p. 513-529. DOI : 10.3917/puf.pauga.2011.01.0513.

SCHNAPPER, Dominique, *La Communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 2003.

SCHNAPPER, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.

SCHONLAU, Matthias, VAN SOEST, Arthur & KAPTEYN, Arie, 2007. Are "Webographic" or attitudinal questions useful for adjusting estimates from Web surveys using propensity scoring?, *Survey Research Methods*, 1, 155-163.

SCHOR, Juliet, 2014, "Debating the Sharing Economy", *Great Transition Initiative*

SCIADAS, George., 2002. La fracture numérique au Canada. *Canadian Economic Observer*, 15(11).

SIEURIN, Audrey, CAMBOIS, Emmanuelle, ROBINE, Jean Marie, 2011. « Les espérances de vie sans incapacité en France (une tendance récente moins favorable que dans le passé) », *Documents de travail*, 170, Paris, Ined.

SEN Amartya, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 1992

SENETT, Richard, *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.

SIEURIN Audrey, CAMBOIS Emmanuel, ROBINE Jean-Marie, 2011. « Les espérances de vie sans incapacité en France (Une tendance récente moins favorable que dans le passé) », *Documents de travail*, 170, Paris, INED.

SIMMEL, Georg, *Philosophie de l'argent*, PUF, Quadrige, 2014 [2007]

SIMMEL, Georg, *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses universitaires de France, Quadrige, 2013 (1907)

SIMMEL, Georg, *Philosophie de la modernité*, Payot, 1989.

SIMON Patrick, et STAVO-DEBAUGE Joan, 2004. « Les politiques antidiscrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, n° 53, p. 57-84.

SINGLY (de) François, 2015, Les deux sources de l'individualisme, [en ligne], *La vie des idées*, <https://laviedesidees.fr/Les-deux-sources-de-l-individualisme.html>

SINGLY (de) François, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996.

SINGLY (de) François, *L'individualisme est un humanisme*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2005.

SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Gallimard, (1990 (1776)).

SOMMAIRE, Jean-Claude, 2006, La crise du « modèle français d'intégration » Une proposition d'outil, *Vie Sociale* – n° 4/2006

SOURBATI, Maria, 2009. 'It could be useful, but not for me at the moment' : older people, internet access and e-public service provision. *New Media & Society*, 11(7), 1083-1100.

STANLEY Dick, 2003, « What Do We Know about Social Cohesion: the Research Perspective of the Federal Government's Social Cohesion Research Network », *Canadian Journal of Sociology*, 28, 1, Special Issue on Social Cohesion, Hiver.

STEVENS, Hélène, 2012. « Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? », *Savoir/Agir* 2012/3 (n° 21), p. 21-28. DOI 10.3917/sava.021.0021

STIGLER Georg. J., 1957. Perfect competition, historically contemplated. *Journal of Political Economy* 65(1):1–17.— [1987].

STIGLITZ, Joseph, SEN, Amartya, FITOUSSI Jean Paul, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009, [http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_francais.pdf](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)

SUPIOT, Alain. (dir.), *Au-delà de l'emploi: Les voies d'une vraie réforme du droit du travail*, Flammarion (1999, réédition 2016),

SUPIOT, Alain. (dir.), *La solidarité, Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, 2015.

TAGUIEFF, Pierre-André, *Le sens du progrès*, Paris, Flammarion, 2004.

TAQUIN Véronique , 2012. « L'égalité des singularités, ou l'achèvement de l'Etat-providence, A propos de "La Société des égaux", de Pierre Rosanvallon », *Revue du MAUSS permanente*, 19 janvier 2012 [en ligne] <http://www.journaldumauss.net/./?L-egalite-des-singularites-ou-l>

TAROT, Camille, 2004. « Individu, société et individualismes. Une introduction au débat sociologique », *Essaim*, 2004/1 (no12), p. 85-104. DOI : 10.3917/ess.012.0085.



TASSET Cyprien, AMOSSÉ Thomas, GRÉGOIRE Mathieu, 2013. *Libres ou prolétaires ? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile-de-France*. Rapport de recherche du Centre d'Etudes de l'emploi n°82. Mars.

TAYLOR, Charles, *Les Sources du moi : la formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil, 1998.

TAYLOR, Charles, « Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans la liberté négative ? » (1re éd. : 1979), dans *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997

TAYLOR, Charles, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1994.

TAVAN, Chloé, 2008. « Public, privé, indépendant : des changements de statuts nombreux et au fil de la carrière », in *Insee Références 2008, L'emploi, nouveaux enjeux, novembre*.

THIERRY, Daniel, 2013. Rationalisation de l'offre par les technologies : un facteur supplémentaire de non-recours. L'exemple des visio-guichets de service public, in actes du colloque « Le non-recours en débat : expériences et usages des droits et des services sociaux parmi les professionnels et les ayants droit », Université d'Angers, décembre.

THEVENON, Olivier, ADEMA, Willem, ALI, Nabil, 2014, Les politiques familiales en France et en Europe : évolutions récentes et effets de la crise, *Population et sociétés* n°512.

THEVENON, Olivier, 2011 « Pourquoi réformer la politique d'accueil de la petite enfance en France ? Comparaison avec les politiques d'autres pays de l'OCDE », *Revue d'économie politique*, vol. 121.

THIERRY, Daniel, 2013. Rationalisation de l'offre par les technologies : un facteur supplémentaire de non-recours. L'exemple des visio-guichets de service public, in actes du colloque « *Le non-recours en débat : expériences et usages des droits et des services sociaux parmi les professionnels et les ayants droit* », Université d'Angers, décembre.

TINTI, Carla, SCHMIDT, Suzanna, TESTA, Silvia, et LEVINE, Linda, 2014. Distinct processes shape flashbulb and event memories. *Memory & Cognition* 42 (4) : 539-551.

TOCQUEVILLE, (de) Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, livre électronique KOBO, 2014 [1835].

TOFFLER, Alvin, *Le Choc du futur*, Denoël, Paris, réédition Gallimard, 1987 (1974).

TÖNNIES, Ferdinand, *Communauté et société*, Paris, PUF, 1944.

TOURAINÉ, Alain, 2004. « La sociologie après la sociologie », *Revue du MAUSS*, 2004/2 (no 24), p. 51-61. DOI : 10.3917/rdm.024.0051.

TOURAINÉ, Alain, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Fayard, 1997.

TOURANGEAU, Roger & PLEWES, Thomas J. 2013, *Non response in social surveys: a research agenda* Committee on national statistics, pp. 166 (Washington DC, The national academy press).

TREVIDY, Frédérique, D'IVERNOIS, Jean-François, GAGNAYRE, Rémi et al., 2011. « Identité-logement et gestion du risque de chute chez les personnes âgées », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 109-120.

TRUC, Gêrôme, *Sidérations. Une sociologie des attentats*. Paris, Presses universitaires de France, « Le Lien social », 2016.

TRUC, Gêrôme, 2015. Venir à Ground Zero, se souvenir du 11-Septembre. [en ligne], *EspacesTemps.net*. <http://www.espacestemp.net/articles/venir-a-ground-zero-se-souvenir-du-11-septembre/>

TURKLE, Sherry, 2012, *The Flight From Conversation*, The New York times, [http://www.nytimes.com/2012/04/22/opinion/sunday/the-flight-from-conversation.html?\\_r=3&pagewanted=1&ref=opinion&pagewanted=all&](http://www.nytimes.com/2012/04/22/opinion/sunday/the-flight-from-conversation.html?_r=3&pagewanted=1&ref=opinion&pagewanted=all&)

TURKLE, Sherry, 2011, *Seuls ensemble. De plus en plus de technologies, de moins en moins de relations humaines*, Paris, Éditions l'Échappée, 2015.

TURKLE Sherry, *The Second Self : Computers and the human spirit*, New York, 1983.

VALENDUC, Gerard., 2012, *Contre la fracture numérique, l'alphabétisation. Le journal de l'Alpha*, 182.

VAN DEURSEN, Alexander, & VAN DIJK, Jan, 2011. Internet skills and the digital divide. *New media & society*, 13(6), 893-911.

VAN PARIJS Philippe, *Real Freedom for All. What (if anything) can justify capitalism ?*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

VELENA Helena, *Dal cybersex al transgender. Tecnologia, identità e politiche di liberazione*, Roma, Castelvecchi, 1995.

VEENHOVEN, Ruth, 2000. « The Four Qualities of Life : Ordering concepts and Measures of the Good Life », In *Journal of Happiness Studies*.

VIALLOON Philippe, 2017. « Introduction. Bénévolat, lien social et numérique », *Les Cahiers du numérique*, 2017/2 (Vol. 13), p. 9-23.

VIVERET, Patrick. *Reconsidérer la richesse*, La tour-d'aigues, éditions de l'aube, 2004.

VODOZ, Luc, 2010. « Fracture numérique, fracture sociale : aux frontières de l'intégration et de l'exclusion », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 25 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3333>

WALZER, Michael, *On Toleration*, New Haven, Yale University Press ; trad. fr. *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1997.

WARIN, Philippe, 2010. Le non-recours : définitions et typologies, Odenore, Observatoire des non recours aux droits et services, [en ligne], Document de travail, juin 2010, [https://odenore.mshalpes.fr/documents/WP1definition\\_typologies\\_non\\_recours.pdf](https://odenore.mshalpes.fr/documents/WP1definition_typologies_non_recours.pdf)

WATERMAN, Robert. H Jr., *Adhocracy. The power to change*, W.W. Norton & Co Inc, 2011.

WEBER, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, Champs classiques, 2017 (1904).

WERTSCH, James V. *Voices of Collective Remembering*. Cambridge : Cambridge University Press, 2002.

WIEVIORKA, Michel, 2008. L'intégration : un concept en difficulté, P.U.F, *Cahiers internationaux de sociologie* n°125.

WIEVIORKA, Michel, (dir.) *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.

WOOLLEY France, 1998, « Social Cohesion and Voluntary Activity: Making Connections », in L. Osberg (ed.), *The Economics of Social Cohesion*, Toronto, Presses de l'université de Toronto, 150-182.

WOLTON, Dominique. *Penser la communication*, Flammarion, Paris, 1997.

WRONA Adeline, 2005, « Vies minuscules, vies exemplaires : récit d'individu et actualité. Le cas des portraits of grief parus dans le new york times après le 11 septembre 2001 », *Réseaux*, 2005/4 (n° 132), p. 93-110. DOI : 10.3917/res.132.0093.

WUHL Simon, *L'égalité*, Nouveaux débats, Paris, PUF, 2002.

YATES, Francis. A. *L'art de la mémoire*. Paris : Gallimard, 1987.

YEAGER, David S., KROSNICK, Jon A., CHANG, Linchiat et al., 2011. Comparing the accuracy of RDD telephone surveys and internet surveys conducted with probability and non-probability samples, *Public Opinion Quarterly*, vol. 75, pp. 709-747.

ZICKUHR, Kathryn, & MADDEN, Mary, 2012. Older adults and internet use. *Pew Internet & American Life Project*, 6.